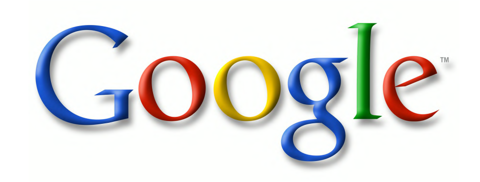
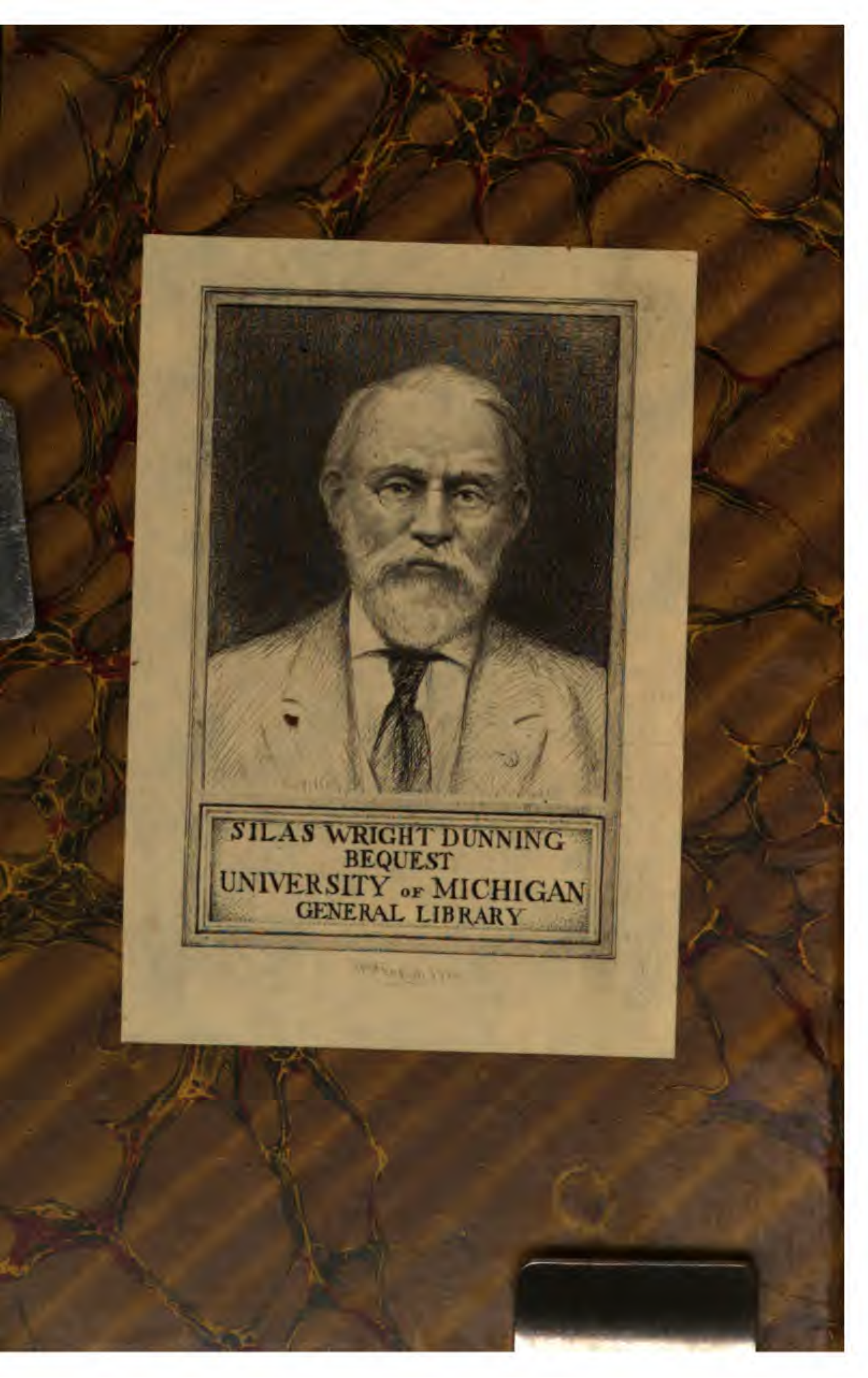
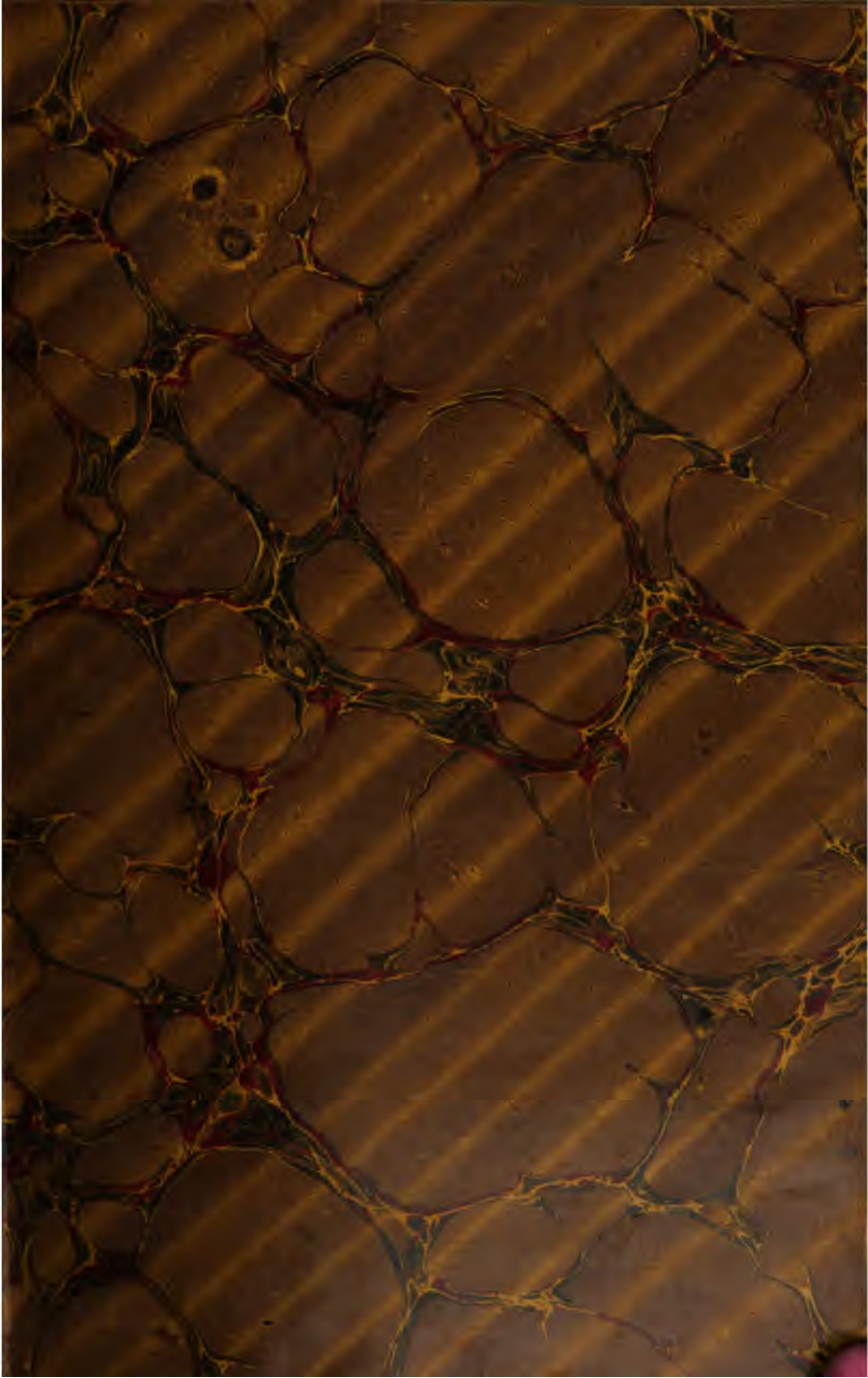
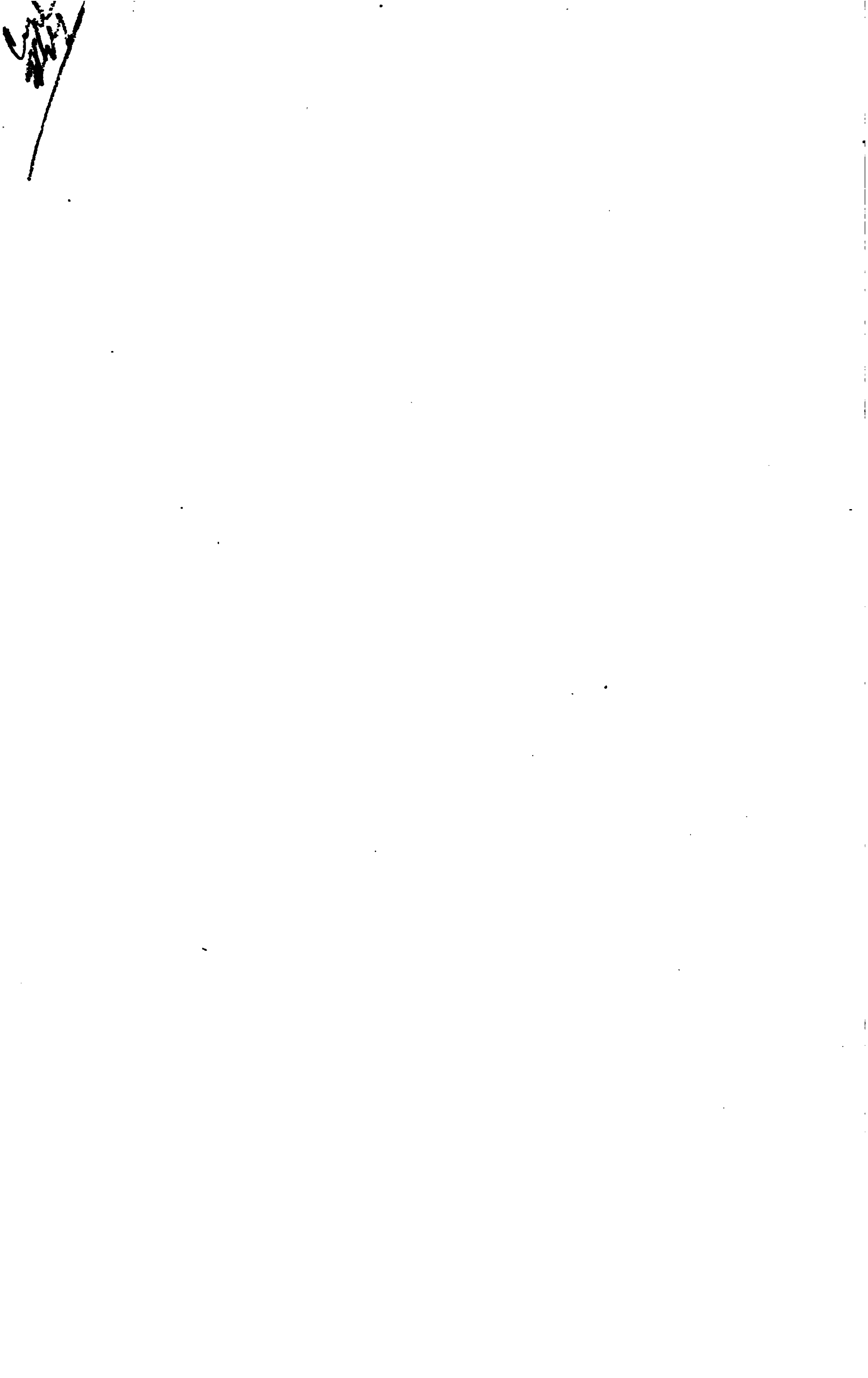





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ ~~NATIONALE~~

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME VINGT-SEPTIÈME. — 1885

ANGERS
IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU
4, Chaussée Saint-Pierre, 4

—

1886

MÉMOIRES

De la Société Nationale

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ ~~NATIONALE~~

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME VINGT-SEPTIÈME. — 1885

ANGERS

IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU

4, Chaussée Saint-Pierre, 4

—

1886

LE

GOUVERNEMENT MILITAIRE

DE SAUMUR

Il est fort difficile aujourd'hui de so rendre exactement compte de l'étendue de nos anciennes divisions et subdivisions territoriales. Le système actuel qui consiste à placer dans la même ville, du moins le plus ordinairement, le chef-lieu ecclésiastique, militaire, judiciaire et administratif à la fois ne remonte qu'à 1790. Avant la Révolution les limites des circonscriptions s'enchevêtraient les unes dans les autres de la façon la plus confuse et quelquefois la plus étrange. Cela provenait de ce que ces diverses circonscriptions avaient été créées à des époques différentes et sans aucune unité de plan. Ainsi les provinces ecclésiastiques rappelaient à peu près les anciennes provinces romaines et les évêchés avaient pris la place des *pagi* et des *civitates*. Mais il s'en faut de beaucoup que les gouvernements militaires, constitués généralement

au XVI[e] siècle, concordassent exactement avec les provinces féodales dont ils avaient pris le nom ; leurs limites étaient souvent fort différentes, on pourrait en citer d'assez nombreux exemples[1]. Quant aux intendances ou généralités, créées pour les besoins de la centralisation administrative qui commençait à se développer, elles n'avaient aucun rapport avec les gouvernements militaires ni avec les provinces. Leurs limites semblaient même avoir été fixées de manière à briser les anciennes unités féodales ou militaires ; on avait découpé les provinces, taillé à travers les gouvernements et groupé facticement ensemble des fractions de diverses provinces. Il semble que le pouvoir royal ait voulu dans un but politique former de nouveaux territoires, complètement distincts des anciens, afin de créer des intérêts opposés à ceux des vieilles provinces féodales.

Les divisions judiciaires, plus anciennes que les intendances, ne correspondaient pas davantage avec les divisions militaires. Les ressorts des Parlements comprenaient tantôt un seul gouvernement tantôt plusieurs et souvent même les limites du gouvernement empiétaient sur les limites judiciaires et *vice versa*[2]. Il en était de même des subdivisions de tout

[1] Ainsi la Bresse et le Bugey, qui n'avaient jamais fait partie du duché de Bourgogne, avaient été annexés au gouvernement de ce nom. Le gouvernement de Picardie ne représente aucune province ancienne ; il en est de même de celui de l'Ile de France et de celui de Champagne, dans le ressort desquels la royauté avait groupé une multitude de provinces et de fiefs absolument différents d'origine.

[2] Ainsi l'Aunis et l'Angoumois, qui dépendaient du ressort du

ordre; autre était la circonscription du bailliage ou de la sénéchaussée, autre était celle de l'élection [1].

Dans notre province d'Anjou, qui dépendait du Parlement de Paris, il y avait plusieurs sénéchaussées et deux gouvernements militaires : celui d'Angers et celui de Saumur qui avait été détaché du premier à la fin du XVIe siècle [2]. Ce petit territoire formait une longue bande assez étroite qui s'étendait du nord-ouest au sud-est depuis Coutures et Saint-Rémi-la-Varanne jusqu'au village des Anses près Poitiers, et entourait le Loudunais qui n'en faisait pas partie. Cette division militaire comprenait donc à la fois des portions des diocèses d'Angers, de Tours et de Poitiers.

Nous possédons heureusement des documents qui permettent de dessiner une carte très exacte et très précise du Saumurois et de rectifier les idées fausses que font naître la plupart des cartes; elles sont en général très inexactes et ne donnent en effet qu'une

parlement de Paris, avaient été unis au gouvernement de Saintonge, tandis que la Saintonge faisait partie du ressort du parlement de Bordeaux.

1 Les élections étaient des divisions administratives et financières, régies par un subdélégué, sous les ordres de l'intendant de la généralité dont elles dépendaient. Les élus étaient des magistrats chargés d'opérer la répartition de la taille dans chaque élection.

2 L'Anjou lui-même avait d'abord fait partie d'un gouvernement beaucoup plus étendu. En 1561 le duc de Montpensier réunissait sous son autorité militaire les pays d'Anjou, Maine, Touraine, Blaisois, Perche et Loudunais.

(Bibl. nat., collection Dupuy, n° 588, f° 57 et suiv., document publié par le *Bulletin de la Société archéol. de Touraine*, tom. VI, p. 140).

représentation fort confuse de cette ancienne division territoriale.

Commençons par rappeler en quelques mots comment a été créé le gouvernement militaire de Saumur. Au plus fort des guerres du protestantisme une trève intervint le 15 avril 1589, à Tours, entre Henri III et le roi de Navarre. D'après les conditions de cette trève, la ville des Ponts-de-Cé devait être remise à ce dernier comme place de sûreté ; mais le gouverneur ayant refusé de la rendre au roi des Huguenots, on lui substitua Saumur et son territoire dont le roi de Navarre confia le gouvernement à son fidèle Mornay du Plessis. Celui-ci se mit en possession de la ville et du château ; mais les Ligueurs tenaient encore une partie du territoire dépendant de Saumur ; il les en chassa par la force. Cette création devait survivre aux circonstances qui lui avaient donné lieu. Henri IV, devenu roi de France, conserva ce que le roi de Navarre avait fait, et Louis XIII lui-même, après avoir révoqué Du Plessis Mornay, respecta l'œuvre de son père ; le vieil ami d'Henri IV eut des successeurs jusqu'en 1789.

Voici en quels termes Mme Du Plessis raconte dans ses Mémoires l'établissement du gouvernement de Saumur :

« Moyennant ycelle (trève) feut mise la ville de Saumur entre les mains du roy de Navarre, et, du consentement des deux roys, M. Duplessis establi en ycelle pour y commander en qualité et estat de lieutenant de roy.

« ... Et parce qu'au commencement il avoit esté

accordé que ce seroit le Pont de Sée[1], et que le sieur de Gossein, gouverneur, tergiversant, falleut avoir recours à Saumur.

« ... Et son retour tomba sur la fin de l'année 89 qu'il acheva à Saumur, jusques aulx premiers jours de la suivante, en achevant de nettoyer assez heureusement tout ce qui restoit à l'ennemy, en la Séneschaussée de la dicte ville et estendue de sa charge[2]. »

Bernard, avocat du roi à Saumur, qui vivait au commencement du XVIII[e] siècle, rapporte les mêmes faits dans ses Notes sur l'histoire du Saumurois. Il nous a laissé en outre dans ce travail resté manuscrit la liste complète des paroisses qui composaient le gouvernement de Saumur. Je la publie ici *in extenso* :

« ... Après le sieur Duplessis auquel le roy Louis 13[me] allant à son expédition de Bearn contre les mêmes huguenots osta le même gouvernement, il le donna à M. le C[te] De Seaux, et après luy à M. le mareschal de Brezé, avecq celui d'Angers ; et après la mort de M. le mareschal de Brezé, on sépara encore le gouvernement en deux ; celui de bas Anjou qui est le gouvernement d'Angers, fut donné au duc de Rohan-Chabot, auquel le roy l'osta après la reddition de la ville et château d'Angers qu'il tenoit pour MM. les princes lors, et Sa Majesté le donna à M. le C[te] d'Harcourt, grand écuyer de France, après sa mort

[1] Remarquer l'orthographe ancienne du mot Pont de Sée ; au temps de M[me] Du Plessis l'orthographe actuelle n'avait pas encore prévalu.

[2] *Mémoires de M[me] Du Plessis-Mornay ;* tome I, pages 172, 173, 185.

à M. le C[te] d'Armaignac son fils, aussi grand écuyer, et donna le gouvernement de Saumur à MM. de Guitaut et Comenge oncle et neveu qu'il fit ensuite chevaliers de ses ordres, après la mort desquels M. le C[te] de Comenge en a esté honoré, et en jouit sur le pied de gouverneur de province et de haut Anjou, parce qu'il ne s'estend pas seulement dans la province d'Anjou, comme celuy d'Angers ; mais il va bien avant dans le Poitou, et jusqu'au village des Anses distant de Poitiers de [1]... lieues seulement, ce qu'on peut voir par le nom des paroisses qui en dépendent, comme s'en suit :

Le baillage de la prévôté royale de Saumur :

Notre-Dame de Nantilly ;
Saint-Pierre ;
Saint-Nicolas ;

Paroisses en montant la rivière du Thouet :

Varrains avec le boile du château ;
Chacé ;
Saint-Cyr-en-Bourg ;
Brezé ;

Paroisses en montant à gauche la même rivière :

Le bourg et l'abbaye de Saint-Florent ;
Saint-Barthélemy ;
Saint-Hilaire-l'Abbé ;
Baigneux ;
Distré ;
Artanne ;
Le Coudray-Macouard ;
Courchamps ;
Chétigné ;

[1] Le nombre des lieues est resté en blanc dans le manuscrit.

Rou ;
Marson ;
Verrie ;
Les Ulmes ;
Meigné.

Paroisses du baillage de Montsoreau en montant la Loire :

Dampierre ;
Souzé ;
Parnay ;
Turcan ;
Rhais ;
La ville de Montsoreau ;
Lernay ;
Fontevrault ;
Seuilly-l'Abbaye ;
Cousiers ;
La Roucherais ;
Cinais.

Paroisses du baillage de Gennes en descendant la Loire :

Les Tuffeaux ;
Chenehutte ;
Trèves ;
Cunault ;
Saint-Vétérin ;
Saint-Eusèbe ;
Bessé ;
Le Toureil ;
Vaux ;
St-Georges-des-Sept-Voies ;
Saint-Maur-sur-Loire ;
Saint-Rémi ;
Gohier ;
Blaison ;
Coutures ;
Noyan ;
Chemellier ;
Grézillé ;
Louerre.

Paroisses du baillage de Doué et des environs :

La ville et le bourg de Doué ;
Forges ;
Douces ;
La Chapelle ;
Soulangé ;
Ambillou ;
Louresse ;
Varenne-sous-Doué ;
Rochemenier ;
Millé-le-Mugon ;
Denezé ;
La Grézille ;
Saint-Georges-Chatelaison ;
Concourson ;

Saint-Jude-de-Verché ;
Saint-Pierre-de-Verché ;
La ville de Passavant ;
Nueil-sous-Passavant.

Paroisses du baillage de Tigné :

Aubigné-Briand ;
Martigné-Briaud ;
Trémont ;
Cernusson ;
Montilliers ;
Le Cleré ;
Saint-Pierre à Champs;
La Fougereuse ;
La Salle-de-Vihiers ;
Saint-Hilaire-du-Bois ;
Saint-Paul-du-Bois ;
La Plaine ;
Les Cercueils de Passavant.

Paroisses du baillage de Montreuil-Bellay :

La ville et faubourgs de Montreuil-Bellay ;
Saint-Hypolite ;
Saint-Just ;
Bron ;
Méron ;
Antoigné ;
Saint-Hilaire-le-Doyen ;
Cizay ;
Montfort ;
Brossé ;
La Madeleine ;
Saint-Hilaire-de-Rilly ;
Saint-Macaire ;
Brignon-l'Abbaye ;
Ferrières-l'Abbaye ;
La ville du Puy-Notre-Dame ;
Sanziers ;
Chavagne ;
Lyé et Argenté.

Paroisses des marches entre Thouars et Argenton :

Baigneux-en-Marche ;
Bouillé-Louras ;
Bouillé-Saint-Paul ;
Argenton-l'Église ;
Cerçay.

Paroisses des marches entre Montreuil, Thouars et Argenton :

Lenay ;
Saint-Martin-de-Sanzai ;
Brion-en-Marche ;
Saint-Cyr-la-Lande ;
Sainte-Vierge ;
Souzy ;
Saint-Martin-de-Mâcon ;
Marcé en Thouarçais.

Paroisses du baillage de Moncontour entre Thouars et Oyron :

La ville de Moncontour ;
Marnes-l'Abbaye ;
Saint-Chartre ;
Notre-Dame-d'Août ;
Dasay ;
Saint-Martin-d'Ouzilly ;
Frontenay ;
Fontenaie ;
Saint-Generoux.

Paroisses du baillage de Richelieu :

La ville de Richelieu ;
Braye ;
Le Sablon ;
Nueil-sous-Faye ;
Seaux ;
Pouant ;
Orches ;
Chavagne-sur-Vede ;
Courcoué ;
Brâlou ;
Nancré ;
Jouaye ;
La ville de Faye-la-Vineuse ;
Savigny ;
Prinçay.

Paroisses du baillage de Mirebeau :

La ville et faubourg de Mirebeau en cinq paroisses ;
Notre-Dame ;
La Madeleine ;
Bretegon ;
Saint-André ;
Saint-Pierre ;
Verrue ;
Varenne ;
Ausigny ;
Savigny ;
Suilly-en-Mirebalais ;
Doursaye ;
Callier ;
Boucayeau ;
Poligny ;
Chouppes ;
Braslay ;
Chenché ;
Liargues ;
Bourneseaux ;
Damberse ;
Champigny-le-Sec ;
Vousailles ;
Cherves ;
Massoignes ;
Craon ;
Jarzay-en-Mirebalais ;

Sainte-Radegonde de Marcoué ;
Mareil ;
Cuon-en-Mirebalais ;
Saint-Jean-de-Sauve ;
Frontenay ;
Saint-Cyr-en-Mirebalais ;
Linières-en-Mirebalais.

Paroisses de la Vallée :

La Chapelle-Blanche ;
Restigné ;
Chouzé ;
Varennes-sous-Montsoreau ;
Villebernier ;
La Croix-Verte ;
Saint-Lambert-des-Levées ;
Saint-Martin-de-la-Place ;
Les Rosiers ;
Vivy ;
Neuillé ;
Blou ;
Longué ;
Jumelles ;
Cuon ;
Bossé ;
Brion ;
La Lande-Chasles ;
Moulhierne.

Paroisses du baillage de Brain et des environs :

Brain-sur-Allonnes ;
La Breille ;
Allonnes ;
Parcé ;
Giseux ;
St-Philbert-de-la-Pelouze ;
Courléon ;
Verneuil-le-Fourier ;
Vernantes ;
Courtinvoir ;

Paroisses du baillage de Bourgueil :

La ville et l'abbaye de Bourgueil ;
Saint-Germain ;
Saint-Nicolas ;
Le Fondis [1].
Benais.

« Toutes ces paroisses sont obligées de venir travailler aux réparations des fortifications du chasteau toutefois et quantes qu'elles sont mandées et qu'il en

[1] Le Fondis n'était qu'une chapellenie et non une paroisse.

est nécessaire. Il faut remarquer que quoy qu'il n'y ait que les paroisses qui composent le resort de la Seneschaussée de Saumur qui composent aussy le gouvernement, il y en a au nombre des susdites qui ne sont que du ressort du grenier à sel, parce qu'elles ont interrest dans la conservation du chasteau, comme on l'a veu après que le sieur Dumont, lieutenant du roy l'eut rendu à M. le C[te] de Commenge qui l'avait assiégé par ordre du roy.

« Pour preuve que le gouvernement de Saumur est un gouvernement séparé de celuy d'Angers et qu'il n'en dépend point, c'est qu'en 1674 le roy ayant convoqué le ban et arrière-ban, M. le gouverneur d'Angers aiant fait assigner devant le lieutenant général d'Angers la noblesse du gouvernement de Saumur et de celuy d'Angers, on s'opposa à l'égard de la convocation de la noblesse de celuy de Saumur, sur quoy Sa Majesté ordonna qu'elle serait assignée devant M. le C[te] de Commenge, gouverneur de Saumur, et come en ce temps là il estoit à l'armée, cette noblesse fut assignée en cette ville devant M. le M[is] de la Varenne lors lieutenant de Roy comme elle le fut et comme elle l'a esté depuis [1]. »

Il résulte de ces textes que le Saumurois, quoique détaché de l'Anjou et donné à Du Plessis-Mornay, n'a pas cependant été immédiatement érigé en gouvernement. Du Plessis ne portait que le simple titre de lieutenant du roi, bien qu'il fût indépendant du gou-

[1] Bernard, avocat du roi à Saumur ; *Notes;* manuscrit 880 de la bibliothèque de la ville d'Angers.

verneur d'Anjou. Le titre de gouverneur ne paraît avoir été accordé définitivement au chef militaire du Saumurois qu'un peu plus tard, c'est-à-dire après la guerre de la Fronde.

On voit aussi, d'après ces mêmes documents, que le gouvernement militaire de Saumur avait été formé avec la Sénéchaussée, détachée elle-même de celle d'Angers en 1544[1]. Les limites du gouvernement et celles de la Sénéchaussée n'étaient pas cependant identiquement les mêmes. Pocquet de Livonnière nous a donné une liste des paroisses qui composaient la Sénéchaussée de Saumur et à la suite de cette liste, il fait observer que les paroisses de Benais, Bourgueil, la Chapelle-Blanche, Chouzé, Restigné, quoique non comprises dans le ressort de la Sénéchaussée de Saumur, faisaient partie du gouvernement et de la maréchaussée de cette ville[2]. Le gouvernement militaire était donc un peu plus étendu du côté du nord-est que la Sénéchaussée.

Sous le rapport des subdivisions administratives, le gouvernement était bien plus étendu que l'élection de Saumur. Il empruntait à l'élection de Montreuil-

[1] *Dictionn. hist. de Maine-et-Loire* de M. Port, art. Saumur. — Les autres Sénéchaussées d'Anjou étaient : Baugé, La Flèche, Beaufort et Chateaugontier.

[2] *Brève notice de la province d'Anjou*, à la suite des *Coustumes d'Anjou*, de Pocquet de Livonnière, tom. I, Paris, 1725. — La liste des paroisses de la Sénéchaussée donnée par Pocquet de Livonnière comprend quelques paroisses qui ne figurent pas sur celle composant le gouvernement militaire de Saumur, d'après Bernard. C'est probablement par suite d'une omission commise par ce dernier.

Bellay vingt-quatre paroisses ; à celle de Richelieu quarante-deux ; treize à celle de Thouars ; quatre à celle de Loudun ; quatre à celle de Chinon (Lernay, Seuilly, Cousiers, Cinais) ; trois à celle d'Angers (La Salle de Vihiers, les Rosiers, Longué) ; onze à celle de Baugé ; il comprenait à son autre extrémité la paroisse de Cheneché dans l'élection de Poitiers [1], etc.

Quant aux circonscriptions diocésaines, les paroisses de Seuilly, Cinais, Lerné, Thizay, Cousiers, Saint-Germain, la Tour Saint-Gelin étaient du diocèse de Tours, comme elles le sont encore aujourd'hui ; celles de Bourgueil, Benais, Restigné, la Chapelle-sur-Loire, Chouzé, qui étaient du diocèse d'Angers, sont passées à celui de Tours.

Les paroisses de Fontevrault, Saint-Cyr-en-Bourg, Brezé, Saint-Just-sur-Dive, Méron, Montreuil-Bellay, le Puy-Notre-Dame, les Verchers, Concourson, Passavant, jadis du diocèse de Poitiers, sont aujourd'hui de celui d'Angers. Richelieu, qui était aussi du diocèse de Poitiers, a été annexé à celui de Tours. En un mot la limite du diocèse de Poitiers a reculé vers le sud, et celle du diocèse d'Angers a avancé vers le sud et reculé vers l'ouest [2].

En jetant les yeux sur la carte on ne comprend pas comment avait pu se former cette subdivision territoriale du Saumurois qui s'allonge entre le Poitou et la Touraine au milieu du diocèse de Poitiers. L'histoire

[1] *Extrait du dénombrement de la France ;* Paris, 1720.

[2] Voir les anciens pouillés des diocèses d'Angers, Tours et Poitiers. Je ne note ici que les changements qui intéressent le Saumurois.

des Comtes d'Anjou nous en donne l'explication. Leurs conquêtes s'étaient étendues au xe et au xie siècle jusqu'aux portes de Poitiers; ils s'étaient fait céder le Loudunais et le Mirebalais qu'ils ont tenus quelque temps en fief des Comtes de Poitiers; puis ils ont cessé de rendre hommage, et le mariage d'Henri II Plantagenet avec Éléonore, a réuni sur la même tête l'Anjou et le Poitou. Après la réunion de l'Anjou à la couronne, la portion poitevine du comté d'Anjou continua de faire partie de la Sénéchaussée d'Anjou, et la Sénéchaussée de Saumur, quoique détachée de celle d'Anjou au xvie siècle, en releva cependant pour les cas présidiaux.

Ce qui paraît plus bizarre encore c'est la situation du Loudunais enclavé au milieu de la Sénéchaussée de Saumur dont il ne dépendait pas, tandis que le Mirebalais, situé au sud du Loudunais et beaucoup plus près de Poitiers, était encore en 1789 du territoire Saumurois. La châtellenie de Loudun, après avoir été réunie à la couronne avec l'Anjou, la Touraine, le Maine et le Poitou, par suite de la confiscation prononcée contre Jean Sans-Terre et des guerres qui en furent la conséquence, en a été de nouveau détachée au xive siècle. Au mois de février 1366, Charles V en fit don, à l'exception de l'hommage, de la souveraineté et du ressort, à Louis, duc d'Anjou, son frère. Il lui accorda depuis la Touraine en augmentation d'apanage, l'an 1370, sa vie durant seulement, à la condition que Loudun et le Loudunais seraient réunis au duché de Touraine après sa mort et celle de son fils aîné. Le Loudunais a de nouveau été réuni à

la couronne par Louis XI après la mort du roi René [1]. La châtellenie de Loudun fut plus tard érigée en duché par Henri III pour Françoise de Rohan, dame de la Garnache, mais pour sa vie seulement ; à sa mort le duché fut éteint et le Loudunais fit de nouveau retour à la couronne.

La ville de Loudun était le siège d'une juridiction qui fut érigée en bailliage royal par Louis XI en 1480, après la réunion du Loudunais à la couronne de France. Ce bailliage ressortissait au parlement de Paris, mais relevait du présidial de Tours pour les cas dits présidiaux d'après l'édit de 1551 [2]. C'est ce qui explique pourquoi Loudun n'a pas fait partie du gouvernement militaire de Saumur. Son annexion au duché de Touraine par Charles V et son érection en bailliage particulier par Louis XI, avaient détaché le Loudunais de l'Anjou féodal et judiciaire longtemps avant la création du gouvernement militaire et même de la Sénéchaussée de Saumur. Le Loudunais fit partie du gouvernement de Poitou jusqu'en 1789 ; l'autorité militaire n'y était plus représentée à cette époque que par un lieutenant de maréchaussée [3]. C'est à tort que sur la plupart des cartes qui représentent soi-disant la France par provinces avant la Révolution on place Loudun dans le Saumurois.

[1] Chalmel, *Hist. de Touraine*, tom. III, p. 154. — Voir aussi *Dictionn. géogr. et hist.*, de l'abbé Expilly, art. Loudun.

[2] *Dictionn. topogr. de la Vienne*, par M. Redet, et les auteurs ci-dessus cités.

[3] *Catalogue des gentilshommes qui ont pris part aux assemblées de la noblesse en* 1789, par Laroque et Barthélemy. Poitou.

Il y avait au contraire à Saumur en 1789 un véritable état-major. Le gouverneur général, prince d'Egmont-Pignatelli, était un grand seigneur qui ne résidait pas. Mais il y avait en outre un gouverneur particulier, M. du Petit-Thouars, lieutenant de roi à Saumur, qui y résidait avec un major et un aide-major, demeurant au château même. Il y avait aussi dans le Saumurois un autre lieutenant de roi, comte d'Andigné. J'ignore comment se répartissaient entre eux leurs fonctions et leur autorité[1].

Lorsqu'en 1790 l'Assemblée constituante procéda à la formation des départements, le Loudunais et le Mirebalais furent enlevés le premier à la Touraine et le second à l'Anjou pour être attribués au département poitevin de la Vienne; le Richelais et Bourgueil furent annexés au département d'Indre-et-Loire; les paroisses du Thouarçais allèrent à celui des Deux-Sèvres. Ce qui restait du Saumurois fit naturellement retour au département de Maine-et-Loire qui correspond en grande partie à l'ancien gouvernement d'Anjou. Il faut reconnaître que la topographie et les intérêts locaux exigeaint ces divers changements. L'annexion du Loudunais et du Mirebalais au département de la Vienne était surtout nécessaire.

Si l'Assemblée constituante se fût bornée à rectifier les limites des provinces, à faire disparaître les enclaves bizarrement taillées qui se rencontraient trop souvent dans leurs circonscriptions et à établir l'unité des chefs-lieux judiciaires et administratifs, il n'y

[1] *Catalogue des gentilshommes, etc.*, Anjou.

Ste Gemme
Ponts de Cé
La Daguenière
la B
Juigné
St Jean
Bl
La Salle de Vi
Vihie
St Hilaire
St Paul d
la Plaine
St Ma
Et

aurait rien à objecter contre son œuvre. Mais poussée par ses idées philosophiques à faire table rase du passé, elle a voulu détruire tout ce qui restait des anciennes divisions territoriales de la vieille France. Elle a découpé les provinces en départements, division commode au point de vue de la centralisation administrative, mais qui a eu l'immense inconvénient de détruire l'influence des grands centres provinciaux et de tout soumettre à l'influence absorbante de Paris. La vie intellectuelle, judiciaire et même industrielle ne peut se développer dans des centres aussi peu importants que la plupart de nos chefs-lieux. L'étendue territoriale des départements est trop petite sous beaucoup de rapports; aussi a-t-il fallu, peu de temps après la Révolution, modifier profondément l'œuvre de la Constituante de 1789. On a dû grouper ensemble plusieurs départements pour former les ressorts des Cours d'appel, des divisions puis des grands commandements militaires, des légions de gendarmerie, des préfectures maritimes, des académies, des conservations forestières, etc. Ces nouvelles divisions militaires, judiciaires, universitaires ont reformé en quelque sorte de nouvelles provinces factices. Mais rien ne rappelle aujourd'hui sous le rapport administratif les assemblées provinciales dont jouissaient les *Pays d'états* et dont l'extension aux autres provinces eut pu produire tant de bien, en faisant contrepoids à la centralisation qui nous étouffe [1]. Nos

[1] Voir l'Edit du mois de juin 1787, d'après lequel il devait être établi des assemblées provinciales dans toutes les provinces du royaume où il n'y avait pas d'états provinciaux.

Conseils généraux de département sont loin d'avoir la même importance que ces anciennes assemblées, de même que nos Cours d'appel ne sont qu'une faible image des anciens parlements, dont elles n'ont point la haute situation dans l'État.

Le véritable progrès ne consiste pas à refaire la société par la base, d'après une théorie politico-philosophique plus ou moins abstraite, mais à améliorer et à perfectionner les institutions existantes ; à détruire les abus et non les choses. On a trop méconnu en France cette grande vérité politique.

G. d'Espinay

Docteur en droit ; ancien Conseiller à la Cour d'appel d'Angers.

N. B. La carte qui accompagne cet article a été dressée d'après le document manuscrit de Bernard, complété par la liste des paroisses formant la Sénéchaussée de Saumur de Pocquet de Livonnière.

LA ROSE D'OR EN ANJOU

Messieurs,

Ayant à vous dire deux mots ce soir d'une coutume célèbre née au moyen âge, je devrais peut-être tout d'abord m'excuser de venir vous parler d'une époque qui avait encore, il y a un demi-siècle à peine, des admirateurs passionnés tels que Michelet, Quinet, Victor Hugo, Montalembert, mais qui ne compte plus guère aujourd'hui que des détracteurs, parmi les historiens ou les érudits. Le moyen âge, je vous l'avoue, a conservé pour moi, à travers tous les dénigrements de l'école dite du Progrès, un attrait irrésistible, et j'espère que vous voudrez bien accueillir avec bienveillance, la communication, très brève, au reste, d'un collègue pénétré de respect opiniâtre, par goût autant que par profession, pour les débris du passé.

Oui, j'aime le moyen âge, ce temps des saints et des paladins, des généreuses héroïnes et des belles châtelaines, des tournois et des cours plénières; j'aime ses forteresses et ses monastères, ses mystérieuses églises et ses palais enchantés, jusqu'à ses landes et à ses forêts; et bien souvent, dans le silence de la solitude ou près du foyer de l'amitié, je me plais

à recomposer en pensée ce monde de poésie à jamais détruit, pour échapper, autant qu'il est possible, aux vulgarités et aux profanations du présent.

Oh! je sais bien que tout n'est pas parfait dans les sociétés du moyen âge; que les grands y abusaient souvent de leur puissance; que les petits et les faibles y étaient sacrifiés à de cruels caprices. Mais par combien de dévouements sublimes toutes ces violences n'étaient-elles pas rachetées! Quelles délicatesses exquises de sentiment, quels nobles enthousiasmes ne se manifestaient pas à côté des excès de la force! Les héros du moyen âge ont parfois une grandeur surhumaine, et le charme des femmes y est incomparable, tant elles ont de grâce et de dignité, de pureté sur le front et de tendresse dans le cœur.

Tout est prestigieux à cette époque et captive l'imagination. Ici, c'est le baron qui part avec ses chevaliers pour une expédition guerrière; là, c'est la dame au pâle visage qui apparaît, la tête mélancoliquement inclinée, à la fenêtre d'une sombre tour, ou la gente damoiselle qui chevauche sur son blanc palefroi le long des verts sentiers. Ici, c'est un bourgeois qui fait le guet à la porte de la Cité, ou un voyageur qui sonne du cor pour qu'on lui abaisse le pont-levis; là, c'est un pèlerin qui chemine vers quelque tombe vénérée, un ermite en prière sous l'angle d'un rocher, ou une vierge chrétienne qui mêle les accents de son pieux cantique au chant matinal de l'alouette ou au cri plaintif de la voyageuse hirondelle.

Regardez ce château crénelé qui s'élève au flanc de

la colline. Tout est silencieux et sombre dans la seigneuriale demeure, parce que c'est la triste saison de l'hiver. Point de fêtes ni de tournois. Le jour on regarde tomber la neige ou la pluie ; le soir on joue aux échecs ou l'on se raconte quelque lugubre histoire. Mais voici que le printemps est de retour, que le rossignol a chanté et que la violette est éclose dans l'herbe des bois ! Alors tout s'égaie et s'anime. Le trouvère arrive au manoir; écuyers, dames et damoiselles viennent se grouper autour de lui ; il chante, en s'accompagnant de la viole, les exploits ou les amours d'un chevalier. A sa voix, espérances et nobles ambitions se réveillent, et chacun s'envole vers les magiques régions de l'aventure, sur les ailes brillantes de la Poésie et de la Foi[1].

Heureux âge, Messieurs, âge naïf et de vigoureuse jeunesse à la fois, que je voudrais avoir l'art de faire comprendre et regretter ; car, s'il était bien regretté, on parviendrait peut-être, sinon à le ressusciter, du moins à ramener quelque chose de ses vertus et de son charme dans notre vie sociale, si désenchantée.

Mais je n'insiste pas sur ces généralités ou ces rêveries de songe creux, qui vous paraîtront, sans doute, un peu déclamatoires comme certaines pages bien discréditées de la *Gaule poétique*, de Marchangy ; et j'aborde de suite mon sujet particulier.

La Papauté, vous le savez, Messieurs, s'est toujours plu à donner des témoignages d'estime et de considération aux personnages éminents, aux rois et

[1] Voir les *Œuvres d'Edgar Quinet*, IX, p. 345, 347.

aux reines, aux princes et aux princesses qui pouvaient l'aider dans l'accomplissement de sa divine mission. C'est ainsi que la cour de Rome accordait parfois le *pallium*, même à des évêques qui n'étaient pas métropolitains. Un jour elle octroyait des *privilèges* à des cathédrales, des *exemptions* à des abbayes ou à des ordres royaux. Un autre jour la grâce apostolique tombait sur des universités, sur des sénats, sur des assemblées politiques ou judiciaires, témoin l'*indult* accordé au parlement de Paris, par le pape Eugène IV, et en vertu duquel les officiers de cette cour avaient le droit de présenter aux évêchés ou autres bénéfices vacants.

Parmi les faveurs que les souverains pontifes ont décernées aux princes est la *Rose d'or*.

La Rose d'or est une fleur formée de feuilles du métal de ce nom, et que les papes, avant de l'offrir aux souverains, aux princes et princesses ou autres personnes de première distinction, bénissent, le quatrième dimanche du Carême appelé, dans la liturgie, le dimanche de *Lætare*, du premier mot de l'introït de la messe.

« Ce dimanche, dit le R. P. dom Guéranger, est un « des plus célèbres de l'année. L'Église, en ce jour, « suspend les saintes tristesses du carême ; les « chants de la messe ne parlent que de joie et de con- « solation ; l'orgue, muet aux trois dimanches précé- « dents, fait entendre sa voix mélodieuse ; le diacre « reprend la dalmatique, le sous-diacre la tunique, et « il est permis de remplacer, sur les ornements « sacrés, la couleur violette par la couleur rose... Le

« motif de l'Église, en exprimant aujourd'hui l'allé-
« gresse dans la sainte liturgie, est de féliciter ses
« enfants du zèle avec lequel ils ont déjà parcouru la
« moitié de la sainte carrière, et de stimuler leur
« ardeur pour en achever le cours. La Station, à
« Rome, est dans la basilique de Sainte-Croix-de-
« Jérusalem, l'une des sept principales de la Ville
« Sainte, et qui fut élevée au IVe siècle par Cons-
« tantin.

« La bénédiction de la Rose, poursuit le savant
« abbé, est un des titres particuliers du quatrième
« dimanche de carême, et c'est ce qui lui a fait don-
« ner aussi le nom de *Dimanche de la Rose*. Les idées
« gracieuses que révèle cette fleur sont en harmonie
« avec les sentiments que l'Église en ce jour veut
« inspirer à ses enfants, auxquels la joyeuse Pâque
« va bientôt ouvrir un printemps spirituel, dont celui
« de la nature n'est qu'une faible image ; aussi cette
« institution remonte-t-elle très haut dans les
« siècles... Au moyen âge, quand le Pape résidait
« encore au palais de Latran, après avoir béni la Rose,
« il partait en cavalcade, la mître en tête, avec tout
« le sacré collège, pour l'église de la Station, tenant
« cette fleur symbolique entre ses mains. Arrivé à la
« basilique, il prononçait un discours sur les mystères
« que représente la Rose, par sa beauté, sa couleur
« et son parfum. On célébrait ensuite la messe, et
« quand elle était terminée, le Pontife revenait dans
« le même cortège au palais de Latran, toujours
« en cavalcade, et traversait l'immense plaine qui
« sépare les deux basiliques, portant toujours dans sa

« main la fleur mystérieuse, dont l'aspect réjouissait « le peuple de Rome. A l'arrivée au seuil du palais, « s'il y avait dans le cortège quelque prince, c'était « à lui à tenir l'étrier et à aider le Pontife à descendre « de cheval ; il recevait, en récompense de sa filiale « courtoisie, cette rose, objet de tant d'honneur et de « tant d'allégresse. »

Le Pape, en remettant la fleur, prononce, disent les traités de liturgie, les paroles suivantes :

— Reçois cette Rose, symbole de la Jérusalem militante et de la Jérusalem triomphante, qui manifeste à tous les chrétiens que la plus belle des fleurs est la joie et la couronne des saints. Reçois-la, fils bien-aimé, noble, puissant et vertueux, afin que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même t'ennoblisse, semblable à une rose plantée au bord d'une eau abondante. Que le Dieu trois fois saint et unique dans toute éternité t'accorde cette grâce, dans sa miséricorde et surabondante bonté ! *Amen*[1].

A quel pape remonte, au juste, cet usage? Les historiens ecclésiastiques ne sont pas d'accord à ce sujet. Quelques-uns font honneur de cette invention à saint Léon IX, qui occupa le Saint-Siège de 1049 à 1054 ; d'autres en attribuent l'invention à Urbain II, qui fut pape de 1088 à 1099, et certains ne font dater la coutume que du temps d'Innocent IV qui régna de 1242 à 1254.

Il faut distinguer, croyons-nous, entre l'invention, la concession et la bénédiction de la Rose d'or. Pour

[1] Voir *Dict. encyclop. de la Théologie cathol.*, XX, p. 440.

l'invention, elle nous paraît de date incertaine, et l'on ne peut dire si elle appartient à Urbain II, à Léon IX ou à Innocent IV. Mais nous croyons que les papes ne faisaient point présent de la Rose avant le pontificat d'Urbain II, et que ce pape donna la première à Foulques IV dit le *Réchin*, comte d'Anjou.

Urbain II, qui fit un long séjour en France, étant venu à Angers, y consacra, le 4 des ides de février de l'an 1095, l'église de Saint-Nicolas, à laquelle il accorda des indulgences particulières, à cette occasion [1]. Foulques le *Réchin* assistait à la cérémonie. C'était un des princes illustres de son temps, et, bien qu'il ne fût pas toujours d'un caractère aimable ni d'un esprit accommodant, comme l'indique son surnom, il se montrait très libéral envers les églises et les monastères. C'est lui, notamment, qui avait donné à l'abbaye de Saint-Serge, le domaine de Bois-l'Abbé, *aliàs* Verrières, ainsi que l'atteste dom Fournereau, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Serge* [2].

En 1096, Foulques le *Réchin* s'étant rendu à Tours, en compagnie du souverain pontife Urbain II, ce pape qui voulait l'honorer pour ses fondations pieuses, lui donna la Rose d'or. C'est ce qui résulte expressément d'un passage de l'Histoire de l'Anjou qu'avait composée Foulques lui-même, et dont il nous est resté un fragment publié par d'Achéry, dans le tome X de son

[1] *Hist. d'Anjou*, par Barthélemy Roger, p. 212.
[2] Page 396.

Spicilège[1], puis dans le tome Ier des *Chroniques d'Anjou*, recueillies par MM. Marchegay et André Salmon[2].

Voici ce passage :

Urbanus venit Turonum, ibique datis venerabili concilio decretis, media quadragesima, coronatus est, et cum solemni processione ab ecclesia Sancti Mauritii (c'est aujourd'hui Saint-Gatien), *ad ecclesiam beati Martini deductus ; ubi mihi* (c'est Foulques qui parle), *florem aureum quem in manus gerebat donavit.*

Le fait du don de la Rose d'or au comte d'Anjou Foulques IV, par le pape Urbain II, ne peut donc être mis en doute.

Mais je voudrais établir encore, Messieurs, que cette concession de la fleur bénie du dimanche *Lætare* fut la première faite à un prince. Ici, peut-être, trouverez-vous que je passe de la région de l'histoire dans celle de la conjecture. Je vous livre mon opinion pour ce qu'elle vaut. Vous en jugerez.

Après les lignes que je viens de citer, Foulques ajoute :

Quem (florem aureum) ego etiam, ob memoriam et amorem illius, in Osanna (c'est le dimanche des Rameaux) *semper mihi meisque successoribus deferendum constitui.*

Si l'hommage de la Rose d'or n'eût été qu'une faveur commune, c'est-à-dire déjà plusieurs fois accordée, est-il probable que Foulques le *Réchin* se

[2] Page 381.

fût fait ainsi une obligation, à lui et à ses successeurs, de la porter tous les ans à la procession des Rameaux, qui était si célèbre à Angers?

Il ne me semble pas, et voilà pourquoi j'incline à penser qu'il a été le premier prince choisi pour recevoir la Rose des Papes, honneur qui rejaillit, si je ne me trompe, sur notre province tout entière. On ne trouve d'ailleurs, dans l'histoire, aucun exemple du don de la Rose avant celui que je rapporte ici.

Urbain II avait conçu l'idée d'offrir la Rose d'or, symbole de la cérémonie du quatrième dimanche de carême, à quelque puissant du monde. Innocent IV ajouta la bénédiction de la fleur au présent que faisaient ses prédécesseurs. Nous en avons pour preuve ce que dit l'auteur de sa vie reproduite par Labbe[1] :

Primus rosam auream solemni ceremonia ac ritu benedixit, eamque canonicis Sancti Justi hospitibus suis Lugduni dono dedit.

Les papes offrirent d'abord la Rose d'or à des princes, sans songer aux princesses. Le pape Urbain V voulut aussi la donner aux femmes de haut rang, et ce fut une princesse de la troisième Maison d'Anjou (le fait mérite encore d'être ici relevé) qui reçut la première cet honneur.

En 1368, Jeanne Ire, reine de Sicile, et Pierre Ier, roi de Chypre, se trouvaient à Rome le quatrième dimanche de carême. « Et pour ce que, durant le « séjour qu'ils y firent, dit Duchesne, dans son *Histoire des Papes*[2], le dimanche qu'on dit *Lætare*

[1] *Concilia*, XXVIII, p. 378.
[2] Tome II, p. 446.

« *Jerusalem* advint, auquel les papes ont coustume « de bénir et consacrer une rose d'or, et de la donner « au plus noble qui réside lors en la cour papale, « Sa Sainteté présenta ladite rose à Jeanne, comme à « la plus noble et la plus excellente, encore qu'elle « ne fût pas homme, et la préféra au roy de Chypre. »

Quelques années avant, ce même pape avait accordé la faveur de la rose à Valdemar IV, roi de Danemarck.

Mais voyez, Messieurs, comme les choses les meilleures en viennent à perdre de leur physionomie primitive et de leur caractère. De même que les empereurs romains exigeaient des provinces conquises l'or coronaire, *aurum coronarium*, c'est-à-dire une somme d'or, pour le paiement de la couronne d'or décernée aux proconsuls qui avaient remporté une victoire ou conquis une province, de même les papes exigèrent de certaines abbayes l'*or rosaire* (si l'on peut s'exprimer ainsi); car je trouve, dans le glossaire de Ducange, au mot *Rosa*, cette mention : *Monasterium Sanctæ Crucis in Alsatia, duas uncias auri pro Rosa aurea in Lætare Jerusalem :* le monastère de Sainte-Croix, en Alsace, devait deux onces d'or pour la Rose, au dimanche de *Lætare Jerusalem.* Et dom Calmet, dans ses *Preuves de l'Histoire de Lorraine*, rapporte la bulle de Léon IX constitutive de ce droit.

Sous le pape Eugène IV, en 1444, la Rose fut donnée à Henri VI, roi d'Angleterre[1], mais peut-être

[1] Henricus Spondanus, *Annalium eccles. Continuatio*, I, p. 910.

moins en considération de ce prince qui était un imbécile, qu'à cause de la princesse qu'il venait d'épouser, Marguerite d'Anjou, fille de notre René, auquel le Pontife était fort attaché, parce qu'il s'était prononcé pour son concile de Ferrare (1438).

Innocent VIII, en 1490, accorda la Rose d'or à l'illustre Isabelle la Catholique, reine d'Espagne. Il était difficile de mieux choisir.

Par Sixte IV, elle avait été offerte, en 1496, au doge de Venise.

Léon X l'accorda à Frédéric de Saxe en 1521.

Et Clément VIII l'envoya à Anne d'Autriche, qui s'en montra très reconnaissante.

Le temps m'a manqué, Messieurs, pour mener plus loin mes recherches et vous dresser la liste complète de tous les personnages auxquels la Rose d'or fut donnée par les papes depuis le xi[e] siècle. Je crois, d'ailleurs, que votre attention se fatiguerait à suivre la lecture d'un tel travail, de mince intérêt pour l'Anjou. Qu'il me suffise de vous dire que la cérémonie de la Rose n'a pas disparu, comme tant d'autres coutumes du moyen âge, dans les temps modernes.

De nos jours encore, tous les ans, le souverain pontife bénit la fleur d'or au quatrième dimanche de carême, et la décerne, quoique avec moins de solennité peut-être qu'à l'origine.

« La fonction n'est plus aussi importante, nous « assure l'auteur de l'admirable *Année liturgique;* « mais elle a conservé tous ses rites principaux. Le « pape bénit la Rose d'or dans la *Salle des Parements;* « il l'oint du Saint-Chrême et répand par-dessus une

« poudre parfumée, selon le rite usité autrefois; et, « quand le moment de la messe solennelle est arrivé, « il entre dans la chapelle du palais, tenant la fleur « mystique entre ses mains. Durant la Saint-Sacri- « fice, elle est placée sur l'autel et fixée sur un rosier « en or disposé pour la recevoir; enfin, quand la « messe est terminée, on l'apporte au Pontife, qui « sort de la chapelle, la tenant encore entre ses mains « jusqu'à la *Salle des Parements*. Il est d'usage assez « ordinaire que cette rose soit envoyée par le pape « à quelque prince ou à quelque princesse qu'il veut « honorer... »

Le vieil usage de la Rose d'or s'est donc conservé à Rome, dans son sens traditionnel et symbolique. Le difficile est de trouver aujourd'hui des princes chrétiens dignes de l'offrande et disposés à la recevoir avec le respect et la reconnaissance d'autrefois. Mais il ne faut pas désespérer des rois ni des peuples. Le livre de la Sagesse n'a-t-il pas dit : *Deus fecit nationes sanabiles?*

Albert Lemarchand.

LE CHATEAU DU PLESSIS-BOURRÉ

SOUS LA LIGUE

D'APRÈS LES ARCHIVES ANCIENNES DE LA MAIRIE D'ANGERS

(1593-1596)

Construit et embelli par les soins de maître Jean Bourré [1], l'un des plus fins compères du roi Louis XI, dont nous avons déjà raconté ailleurs le rôle politique et la vie privée [2], le Plessis-Bourré demeura, jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, la propriété de la famille de son illustre fondateur. Jean Bourré, II[e] du nom, fils de Charles Bourré le jeune, marié en premières noces à Catherine de Chourses, et, en secondes noces, à Jeanne de la Jaille, avait épousé Madeleine de Bourneuf, veuve de Claude d'Arquenay. Il reçut l'ordre de Saint-Michel, en récompense de ses services, et mourut en mai 1591, sans laisser d'enfants [3].

[1] Voir, sur Jean Bourré et sur sa famille, notre *Etude sur la Vie Privée au* XV[e] *siècle en Anjou*, imprimerie Germain et G. Grassin, Angers, 1884.
[2] *Ibid.*
[3] G. Ménage, *Seconde partie de l'Histoire de Sablé*, p. 56.

Profitant de la vieillesse de ce personnage, Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet, de la Ville-Neuve, de la Moutonnière, vidame du Mans, mari de Julienne d'Arquenay, sénéchal du Maine, lieutenant-général des armées, capitaine des gardes du roi, chargé, avec Antoine de Silly, comte de la Rochepot, gouverneur d'Anjou, de combattre les Ligueurs de l'Anjou et du Maine, avait pris possession du Plessis-Bourré. Il avait cédé, en contre-échange, la terre de Vaux, de Miré[1]. La garde du Plessis-Bourré avait été confiée à Leroux, sieur des Courants, de Soucelles[2], qui avait sous ses ordres le capitaine du Boullay, écuyer[3].

Le vendredi 16 juillet 1593, pendant la nuit, en l'absence du sieur des Courants, le capitaine du Boullay ouvrit les portes du Plessis-Bourré aux soldats de la Ligue. Puis le sieur du Platteau, qui prenait le titre de lieutenant-particulier au siège présidial d'Angers, vint s'établir dans le château, d'où il prétendait exercer sa juridiction sur la contrée environnante. Il s'empressa de « faire saisir tous los biens et lieux des « habitants d'Angers et de faire procéder au bail à « ferme. » Cet audacieux personnage défendit aux paysans « de rien mener en la ville d'Angers, à peine « de la vie. » Effrayés par ces menaces, les Angevins « n'osoient sortir hors de faulx-bourgs que l'on ne fust prins prisonnier de ceulx de Rochefort ou du

[1] *Archives anciennes de la Mairie d'Angers*, BB. 45, f° 10 r°.
[2] Voir le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, t. II, p. 775.
[3] *Journal de Louvet*, Revue de l'Anjou, 1854, t. II, p. 290.

Plessis-Bourré. » Aussi l'ordre avait-il été donné de redoubler de vigilance pour éviter les surprises de l'ennemi ; l'enseigne était déployée aux portes de la cité, et les capitaines, désireux d'assurer la sécurité publique, ne négligeaient aucune occasion d'instruire et d'aguerrir leurs compagnies respectives[1].

Pendant dix mois, du Boullay réussit à maintenir le Plessis-Bourré dans la dépendance du parti de la Ligue. Mais Leroux, l'ancien commandant du château, était parvenu à se ménager des intelligences dans la place, et, le mardi 14 mai 1594, sur les quatre heures du matin, assisté de soixante hommes de guerre, il pénétra dans le Plessis-Bourré, dont il s'empara sans coup férir. Du Boullay, fait prisonnier, fut envoyé à Angers, avec plusieurs soldats qui avaient embrassé la cause de l'Union[2].

La nouvelle de cet événement important ne tarde pas à se répandre à Angers. Le Conseil de ville, convoqué au lieu ordinaire de ses séances, se réunit sous la présidence du maire Claude Frubert, sieur de la Source, en présence de Jacques des Vignes, sieur de la Bastide, gouverneur des Ponts-de-Cé, l'un des plus actifs et des plus intelligents auxiliaires du parti des Royaux. Ces deux chefs annoncent à l'Assemblée l'occupation du Plessis-Bourré, mais ils ajoutent que la garnison est absolument dépourvue de vivres et de munitions[3]. Il importe donc d'aviser rapidement aux

[1] *Journal de Louvet, ibid.*
[2] *Ibid.*, p. 294-295.
[3] *Archives anciennes de la Mairie d'Angers*, BB. 45, f° 10 r°.

moyens de lui fournir tout ce dont elle a besoin, après avoir prévenu le Roi et M. de Rambouillet de ce qui vient de se passer. On décide que « Messieurs de Cheffres, de Mirelles et des Fougerez » achèteront immédiatement vingt setiers de farine, dix pipes de vins, cinq cents livres de poudre, mille livres de plomb et cent livres de mèche ; le tout sera envoyé le plus promptement possible au Plessis-Bourré [1].

Des lettres patentes du 4 septembre suivant, dont l'exécution était confiée à Colterau, le trésorier général, ordonnèrent la perception d'un subside sur le vin et « sur les marchandises, vivres, passans et rep- « passans par les rivières Mayne, Sarthe et Loyre, » pour servir à l'entretien de la garnison du Plessis-Bourré. Mais l'assemblée des paroisses, réunie le surlendemain, 6 septembre, résolut de s'opposer à l'entérinement des lettres délivrées à M. de Rambouillet, « comme estans imposition nouvelle contre les estatz « et les ordonnances du Roy, et incivilles contre le « public, et du tout à l'opression et foulle du peuple, et « subreptissement obtenues, sans ouyr les habitans « ne aultres qui l'eussent empesché et empeschent, « parce que led. sieur de Rambouillet doibt à ses « despens, et du revenu de sa terre, garder sa terre « et maison, suivant l'ordonnance et tresve faicte en « ce païs, ou icelle maison faire raison et qui, sy celle « avoict lieu de levée dud. subside, tous les aultres « seigneurs des places fortes en vouldroient faire de « mesme, d'aultant que seroict ruiner les habitans,

[1] *Archives anciennes de la Mairie d'Angers*, BB. 45, f° 10 r°.

« tant des villes que plat pays de la France. » Le sieur Guiet, au nom des paroissiens de Sainte-Croix, et le sieur Quetin, au nom de ceux de Saint-Maurice, se prononcèrent dans le même sens. Le dernier ajoutait « qu'il n'est besoing de garnison, au moyen des « tresves, et que sy led. sieur en veult mettre, se « doibt estre à ses despens, ou qu'il le face des-« molir[1]. »

De leur côté, les représentants de la famille Bourré s'empressèrent d'intervenir[2]. Dans la séance du 9 septembre, « où estoient Messieurs le maire, le « lieutenant criminel, Bault, Foucquet, de Cheverue, « d'Ardanne, » « maistre Jehan Baudrayer, » député de la paroisse de Saint-Julien, entra en scène. Au nom de « dame Loyse du Rivau, veufve de deffunct messire Jehan de la Barre, vivant chevallier de l'ordre, sieur de la Brosse, Bault, » et de ses enfants[3], dont il présenta une procuration spéciale, passée devant la cour de Brion, le 8 du même mois, il rappela que M. de Rambouillet s'était emparé, sans droit, de la terre du Plessis-Bourré, « laissée par don par lais (*sic*) rebelles de Sa Majesté, » au détriment des héritiers de Jean Bourré, IIe du nom[4]. Il déclara que la dame de la Barre, désireuse de contribuer au

[1] *Archives anciennes de la Mairie d'Angers*, BB. 45, fos 51, 52, 53, 54.

[2] *Ibid.*, BB. 45, fos 55, 56.

[3] Marguerite Bourré, fille de Charles Bourré le jeune, sœur de Claude, François, Jean et René Bourré, avait épousé en 1542 Jean de la Barre, seigneur de la Brosse, des Hayes, de Montbueil, etc.

[4] *Ibid.*, fo 56.

soulagement du peuple, proposait de faire garder le château, par les sujets de la seigneurie, à ses frais, sans aide ni subside, pourvu que le sieur de Rambouillet consentit à évacuer le Plessis-Bourré et à se contenter des terres de Vaux données en contre-échange.

Maître François Bienvenu, député de la paroisse de la Trinité, repoussa le subside. Il insista sur « l'in-« convénient qui en pourroit arriver et l'incom-« modité que en souffriroient les habitans, mesmes « ceulx de ceste ville, qui ont privilleige spécial de « faire venir leurs fruictz et provisions de la ville, « sans payer aulcun subside, mesmes à l'endroict du « Roy et en ses offices et recepveurs [1]. »

Sur ce, « maistre Jehan Faucheron » raconta que, la veille, « passant par les ponts d'Espinart, » Thomas Aubert et les autres conducteurs de son grand bateau, chargé de bois à destination d'Angers, lui montrèrent une quittance signée et consentie par Thomas Mortier, en présence d'un notaire d'Épinard, « de la somme d'ung escu, pour le subside du Plessis-« Bourré, et pour laisser passer led. batteau [2]. »

Nicolas le Manceau, député de la paroisse de Saint-Michel-la-Palud, et René Durand, marchand, procureur des marchands habitués à fréquenter la Loire et les autres fleuves qui s'y déversent, protestèrent également. Enfin, Bernabé Nau, marchand, demeurant à Montsoreau, et Louis Chereau, mar-

[1] *Archives anciennes de la Mairie d'Angers, ibid.*, f° 57.
[2] *Ibid.*, f° 58.

chand, demeurant à Angers, vinrent se plaindre des menaces et des violences du capitaine du château du Plessis-Bourré, qui voulait les contraindre, par la force, au paiement d'un nouveau subside. Ils dirent que, le mercredi précédent, six arquebusiers de cette garnison avaient arrêté le bateau de Robert Loyer, chargé de vin pour les nommés Berard et Devaux, marchands, établis aux Ponts-de-Cé, et ils prièrent le Conseil de s'opposer à ces vexations propres à ruiner le commerce déjà si éprouvé par les guerres religieuses et civiles[1].

Le 1er octobre, le sieur du Boullay eut la tête tranchée au Pilori d'Angers, en punition de sa trahison[2]. Pendant les deux années qui suivirent, malgré les réclamations de la population angevine, le lourd subside fut levé et la garnison du Plessis-Bourré continua de molester les habitants de la région voisine.

Le vendredi 17 mai 1596, en présence du maire, René Bault, sieur de Beaumont, le Conseil renouvela les protestations précédentes. Les marchands de la vile « ont requis que le résultat prins au conseil « assemblé chez eux soit exécuté, et, en ce faisant, « que les recepveurs Cupif et Landelles, faisant la « recepte du prétendu subside qui se lève au Plessis-« Bourré, représentent leur estat de recepte, et que « deffences, cependant, leur soient faictes de non lever « led. subside, ne exhiger obligoirement, des marchans « passans, led. subside, sur leur marchandise, sous-

[1] *Archives anciennes de la Mairie d'Angers, ibid.*, f° 59.
[2] *Journal de Louvet, ibid.*, p. 296.

« tenant qu'il a esté levé, par lesd. recepveurs, plus « de deux mil escuz qu'il n'est ordonné par les pat- « tantes d'icelluy subside. » On convient d'écrire au sieur de la Perrine, commandant la place du Plessis-Bourré. Le sieur de la Jarriaie est invité à prêter son concours aux réclamants, et le Maire à exposer, par lettre, à M. de Rambouillet, « le plus gratieusement, » le préjudice causé à la cité et au pays par ce malencontreux impôt [1].

Le vendredi 24 mai, le Maire dit qu'il a reçu la réponse de M. de la Perrine, écrite le 19 du même mois, et il la soumet à l'examen du Conseil. On charge alors le sieur de Beaumont de transmettre aux gouverneurs de la province la copie de cette correspondance, en les suppliant d'en conférer avec M. de Rambouillet, « pour le prier de soullaiger ceste ville et province, tant chargée de subside, et au cas qu'on ne peult plus les porter, et qu'il trouve bon la poursuitte que ceste ville faict de l'exécution du résultat qui fut prins, au Conseil de monsr. de Puicherric, pour le faict dud. subside et soullaigement des marchans [2]. »

Le 13 décembre suivant, le Conseil décide qu'il sera recouvré « coppie desd. pattantes et procès verbal « de l'establissement dud. subside, avec l'estat de la « recepte qui en a esté faicte, et les poursuittes faictes « contre les recepveurs d'icelluy, et rapporter sur le

[1] *Archives anciennes de la Mairie d'Angers, ibid.*, BB. 46, f°s 4-31.
[2] *Ibid.*

« tapis pour y estre prins advis et délibération par ce « Conseil. » Le subside fut sans doute supprimé, l'année suivante, car on ne trouve plus de traces des doléances des intéressés dans les registres des années postérieures. Les populations furent enfin délivrées du fardeau de cette lourde contribution [1].

[1] Au mois de décembre de l'année 1600, « sur les bruits qui ont « couru, après la prinse de Vezins, que ceulx de la religion « prétendue refformée se ventoient de se saisir d'aultres places « par droict de représailles, » le maire d'Angers transmit au sieur de Quincé, logé au Plessis-Bourré et allié des huguenots, qu'il recevait dans ce château, une lettre de M. de Rambouillet, pour lui ordonner de déguerpir. Une autre lettre fut adressée à M. de Hauteville pour lui refuser l'entrée de cette même place. Le lieutenant du prévôt, nommé Bodet, se transporta au Plessis-Bourré, accompagné de quinze soldats ou archers, dont l'installation coûta la somme de douze écus. (*Ibid.*, BB. 48, f° 107).

A. JOUBERT.

SOUVENIR D'ARTISTE

Il y avait un jour en Provence un petit gars.

Ceci n'est point un conte, et le petit gars vit encore, seulement il est devenu homme.

Il était le treizième de quatorze enfants. Le père avait un état qui lui donnait du pain pour sa nombreuse famille : Dieu ajoutait au pain beaucoup de santé, beaucoup de gaîté, beaucoup de courage, de sorte que le père, la mère et les quatorze enfants, s'ils n'avaient pas la plus riche part de ce monde, avaient peut-être la meilleure.

Tout jeune, Pierre montra un goût très vif pour la musique : il oubliait l'école pour écouter au coin d'une rue, la chanson des guitares espagnoles ou des harpes italiennes qui mendiaient par la ville, et se montrait habile sur tous les instruments qui ne coûtent rien, depuis la viole primitive construite avec une calebasse, jusqu'à la guimbarde dont il sonnait comme un vieux curé basque.

Par bonheur il avait un frère aîné, le seul de la famille qui eût reçu de l'instruction, qui était professeur au collège. Le frère aîné jouait du violon, assez mal il est vrai, mais il eut l'esprit de s'aperçevoir que

son cadet en jouerait mieux que lui. Il devina cette âme d'artiste, apprit à Pierre les notes, les gammes, le peu qu'il savait d'harmonie, et, sur ses minces économies, un jour de largesse et de bonne inspiration, lui acheta un violon.

Comme il aimait son violon, ce petit! Soir et matin, à la maison ou dans la campagne, il s'exerçait à le faire parler. C'était un enchantement pour lui. Cet enfant des faubourgs trouvait tout seul des airs que des musiciens plus savants lui eussent peut-être enviés : car, il y a des hommes, vous savez, qui naissent avec un rossignol dans le cœur, et, si pauvre que soit la cage, il faut que l'oiseau chante.

A vrai dire, Pierre n'aimait que la musique, et son père en devint inquiet.

— Mon fils, dit-il, les violoneux ni les flûteurs ne deviennent riches. D'ailleurs, flûter ou violoner, ce n'est pas travailler. Prends un état. Fais-toi perruquier, mon garçon ; tu auras des heures libres, et le soir ou le dimanche, rien ne t'empêchera, puisque c'est ton goût, de faire danser la jeunesse dans nos mas de Provence.

L'enfant obéit. Il entra en apprentissage chez un perruquier. Là, tout le jour, il rasait, peignait, coiffait, tournait des papillottes. Mais, le soir venu, il s'échappait en courant, et, son maigre souper dans une main, son violon dans l'autre, il se rendait dans quelque ferme des environs.

Le mas était en fête : dans l'aire ou sous la grange les filles et les gars de Villeneuve ou de Roquemaure, de Château-Renard ou d'Aramon, en costume de fête, impatients, l'attendaient. Il montait sur un ton-

neau, et traderidera, il préludait à la danse, d'un coup d'archet si net, si gai, si fort, qu'on sautait malgré soi en l'écoutant. Il menait rondement la farandole, on s'en souvient encore, et beaucoup le préféraient à de plus grands ménétriers. Et puis, jamais il n'était las, jamais il ne demandait trève. Un verre de vin noir au milieu du bal et une poignée de gros sous à la fin, et le petit était content, car sa joie n'était pas tant de gagner un peu d'argent que de faire chanter son beau violon.

Quand il revenait chez lui, par les chemins déserts, il lui arriva plus d'une fois de s'arrêter en pleine campagne, de s'asseoir au sommet d'un talus, et de jouer pour lui seul, en face des étoiles. dans la paix profonde de la nuit. Il n'était jamais si heureux que dans ces moments-là. Ce n'étaient pas des farandoles qui jaillissaient alors des cordes de l'instrument, c'étaient des mélodies plus graves, courtes comme l'inspiration de la jeunesse, mais d'une puissance singulière par instants, et suivies d'accès subits de gaieté, d'un éparpillement de notes triomphantes jetées au vent ; une sorte de rêve triste ou joyeux, qui lui venait il ne savait d'où, et que son archet traduisait sans effort.

Hélas, les heures vont vite ; la mère l'attendait, là-bas, dans la petite maison, pour verrouiller la porte ; et l'enfant se remettait à trotter sur la route, absorbé dans ses pensées, songeant avec envie à ceux qui peuvent jouer du violon à toute heure du jour sans être jamais grondés.

Bientôt, on résolut de lui faire faire sa première communion, car il était sage et instruit en sa religion.

Un soir qu'il récitait son catéchisme, sans en manquer une réponse, — c'était l'avant-veille de la fête — à l'une des grandes sœurs qui aidaient la mère dans les soins du ménage, il entendit ses parents qui causaient à demi-voix :

— Comme il sait bien sa leçon, dit la mère en s'arrêtant de dévider les cocons de soie amoncelés près d'elle dans un panier.

— De ce côté-là, répondit le père tristement, rien ne lui manquera.

— Ni d'aucun côté, mon ami, il aura tout ce qu'il faut : le livre de messe de Marguerite, une chemise en fine toile que m'a prêtée la femme du tailleur, un habit qui n'est pas d'hier, sans doute, mais qui n'a ni taches ni reprises, et des souliers tout neufs de la Toussaint. Que veux-tu encore?

— Eh! pauvre, où trouveras-tu un cierge de cire blanche?

— Jésus! c'est vrai, dit la mère en joignant les mains, je n'y pensais pas.

— J'y pensais, moi, et c'est ce qui me fait de la peine. Les journées ne sont pas bonnes, il n'y a pas d'argent à la maison, et je ne veux pas acheter à crédit.

— Surtout chez Roufelligues, le cirier, qui n'aime que les deniers comptants.

— Et le sacristain Guidolet tout de même. Mais, j'y songe, mon ami, nous pourrions vendre quelque chose, mon mouchoir de velours noir ou la broche de fiançailles, que tu m'avais donnée, tu t'en souviens, à la foire de Beaucaire.

— Pas cela, dit le père rudement, une heure de gêne

n'est pas une raison pour vendre ainsi sa joie passée et les souvenirs du bon temps. Non, puisque nous ne pouvons faire mieux, il aura pour sa première communion, le même cierge que j'ai eu pour la mienne.

Le même cierge ! La mère n'osa demander où il se trouvait, car l'homme n'aimait pas qu'on raisonnât avec lui, mais elle ne put s'empêcher de chercher. Elle fouilla par la pensée tous les coins de la maison, fit l'inventaire de deux armoires et d'un coffre où, parmi les menues hardes de la famille, étaient mêlées à quelques reliques de ses vingt ans, le bouquet de noces, une broche en grenat et ces petits souliers à boucles de satin qu'elle n'avait jamais remis ; eh bien non, malgré tous ses efforts de mémoire, l'impeccable ménagère ne put se souvenir d'avoir jamais vu, depuis vingt-cinq ans de mariage, le cierge de première communion de son mari.

Le lendemain, au petit jour, le père éveilla l'enfant.

— Pierre, dit-il, viens avec moi.

— Où irons-nous, père, si matin?

— Chercher ton cierge pour demain.

— Ah ! quel bonheur, s'écria l'enfant ; dites, père, aura-t-il une poignée en papier d'argent comme celui de Raymond, ou en papier d'or comme celui de Renaud? Père, le fils du vicomte Raoul aura même à son cierge une poignée de soie blanche d'un pied de long, avec une frange !

— Paix, répondit le père. Lève-toi vite et viens.

Ils partirent de la maison comme le soleil se levait.

Au bout de la rue, l'enfant fut étonné de ne pas tourner à droite : c'était le chemin pour aller chez le cirier Roufelligues. Mais il pensa :

— Nous allons chez Guidolet.

Ils arrivèrent près de la vieille église où le sacristain régnait sous le nom du curé ; où, dans une armoire autrefois pleine d'ornements, qu'il avait détournée de son usage primitif, Guidolet conservait à l'abri de la poussière des cierges de toute sorte, lisses, gauffrés, dentelés, cierges droits et cierges en spirale, dont le pied était garni de manchettes de papier, de soie ou de velours.

Le père ne s'arrêta pas davantage.

Pierre le suivait, ébahi, car, au delà de l'église, il n'existait aucun magasin où l'on pût acheter un cierge, et c'est tout au plus si l'on aurait trouvé quelques livres de chandelle dans une maigre épicerie suburbaine.

Les maisons devenaient plus rares et n'avaient plus qu'un étage. Des bouts de haie rompaient le développement monotone des façades et des murs de jardins. La campagne n'était pas loin. En quelques minutes ils y furent tout à fait.

Le ciel était de bonne humeur, ce matin-là, les feuilles aussi, qui bruissaient, et les cigales de même — ces petites bêtes toujours gaies — qui chantaient au bout des épis de blé.

Ils marchèrent assez longtemps dans la poudre blanche de la route. L'enfant courait devant et jetait des pierres aux alouettes qui s'envolaient des champs de luzerne, tandis que le père cheminait d'un pas

égal, cherchant l'ombre des haies de tamarins. Mais le bonhomme était plus grand que les tamarins n'étaient hauts, et les rayons déjà chauds du soleil atteignaient par moments sa tête grise et penchée.

Enfin, au bas d'une côte, ils entrèrent dans un petit val plein d'une herbe épaisse et verte, au milieu duquel coulait un ruisseau bordé de saules.

— C'est là, dit le père.

L'enfant regarda, et ne vit rien qui ressemblât à un cierge.

Sans s'expliquer, suivant son habitude, le père prit son couteau, choisit une belle tige de saule, droite lisse, gonflée de sève, qui pendait sur l'eau, la coupa, et, la jetant à son fils :

— Ébranche-la, dit-il, et retourne à la maison. Moi, je vais à ma journée. Demain matin nous ferons le cierge.

Pierre, tout penaud, repassa par les rues de la ville, et rentra chez sa mère.

— Qu'apporte-tu là? dit la sœur aînée.

— C'est mon cierge, répondit le petit en essuyant une larme.

Le lendemain, quand Pierre s'éveilla, il aperçut, près de la fenêtre, son père qui avait pris la branche de saule, et qui la pelait. L'écorce se détachait par longues bandes, et le bois tendre apparaissait, plus blanc que la cire. La base fut soigneusement taillée, enveloppée dans une manchette de papier gauffré, et tout en haut, sur le petit bout, le père, pour finir, piqua un clou en guise de mèche.

De loin, on pouvait s'y méprendre. Le petit était tout consolé.

On partit : une demi-douzaine de frères et de sœurs, inégaux, lui faisaient cortège. Les petits pieds vont vite ; on atteignit bientôt l'église, et Pierre alla prendre sa place dans les bancs réservés aux communiants. La nef et les chapelles se remplirent ; l'orgue chanta ; le sacristain Guidolet entra, le roseau à la main, pour allumer les cierges.

Quand il arriva à celui de Pierre, il essaya vainement d'enflammer la mèche. Elle s'élevait pourtant droite et fine sur la cire mate. Une fois, deux fois, trois fois il s'y reprit.

— Qu'est-ce là ? murmura-t-il, et il passa la main sur ses paupières avec un air d'impatience, car pour piquer le roseau juste sur le haut d'une bougie et l'y maintenir immobile, d'ordinaire il avait la main sûre le sacristain Guidolet.

Pendant ce temps le petit Pierre, un peu tremblant, regardait l'image de Jésus couché dans sa crèche, et songeait qu'après Dieu il n'y a point de honte à être pauvre, et que s'il avait fallu un cierge dans l'étable de Bethléem, saint Joseph n'en aurait pas trouvé d'autre qu'une branche écorcée ou quelque moelle de palmier.

Guidolet dut renoncer à la lutte, et, rouge de colère, il dit à demi-voix :

— Ça vient de chez Roufelligues, je le parierais, ce cierge-là. Ça t'apprendra, mon bon, à te fournir chez Roufelligues. Ses mèches ne s'allument pas.

Et, d'un geste vif, il porta son roseau sur la mèche voisine qui s'enflamma aussitôt.

L'orage était passé. La cérémonie continua. L'en-

fant reçut son Dieu, et oublia pour un temps, dans la joie qu'il en ressentit, et son cierge de bois, et Guidolet, et même son violon. Seulement, au retour de la messe, il jeta la branche au feu. Elle fuma, craqua, et lança une belle flamme blanche.

— Té ! voilà comment on s'y prend, maître Guidolet, s'écria-t-il, pour allumer ces cierges-là !

Et l'enfant n'y pensa plus.

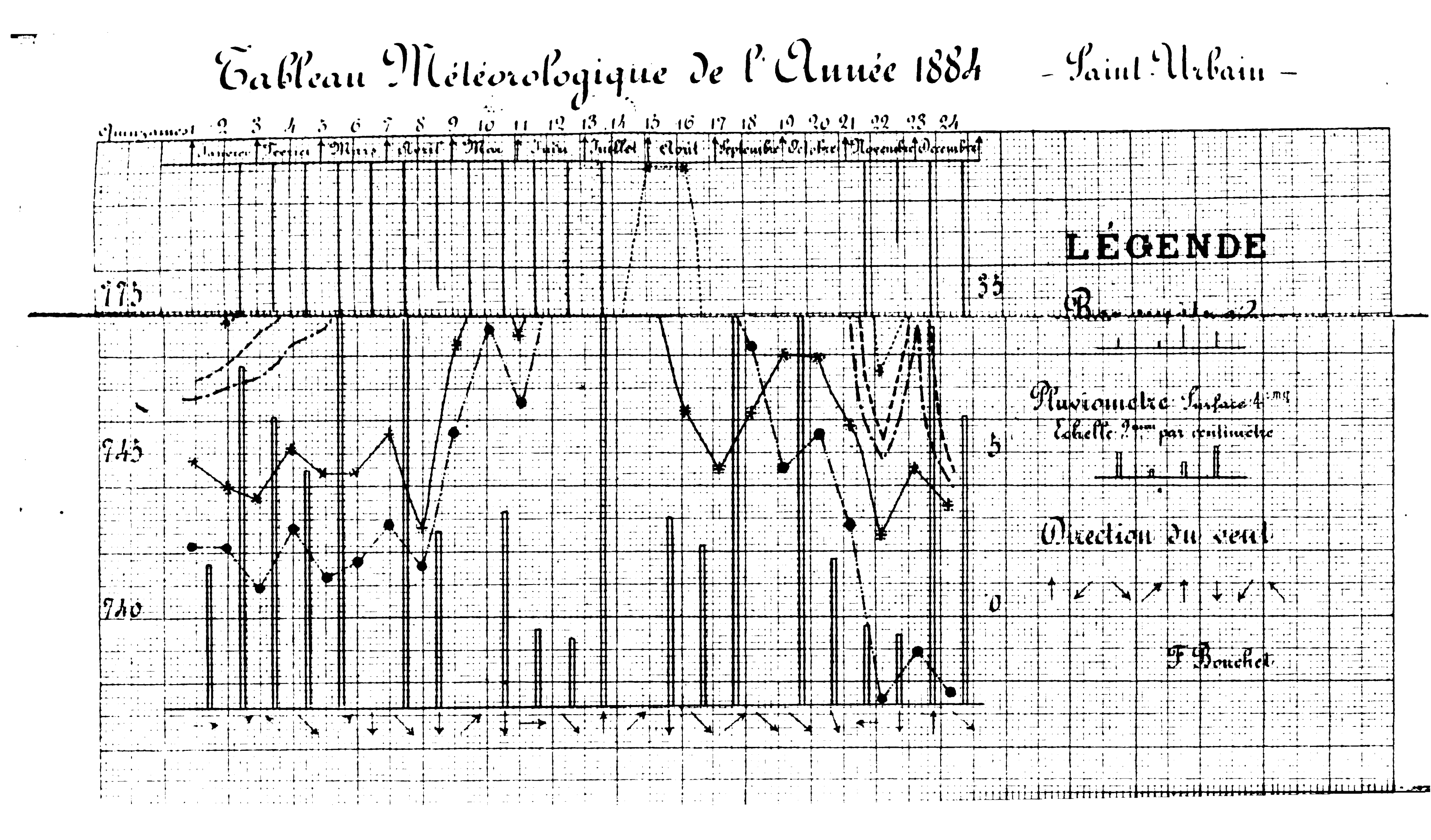
Non, l'enfant n'y pensa plus, mais, après de longues années, l'homme s'en souvient encore.

Il habite Paris, à présent, loin du pays natal. De ménétrier de village il est devenu grand artiste, aimé du public, décoré par les souverains, compté parmi les maîtres. Cependant, au milieu de ses triomphes, il lui arrive souvent de penser à la misère d'autrefois, avec un peu de regret peut-être, avec joie sûrement. Il se rappelle le temps, où, pieds nus, il courait par les chemins pour faire danser la farandole dans les mas de Provence; le temps où, sur le revers des talus, il jouait des sérénades aux étoiles; le temps où il portait à l'église de sa paroisse un pauvre cierge de saule blanc que le sacristain Guidolet ne parvint point à allumer.

Ce qui le faisait pleurer alors, le fait sourire aujourd'hui.

Car la misère, voyez-vous, c'est comme une amande amère qu'on jette au bord du chemin ; elle y tombe ; on l'oublie ; elle y germe : quand on repasse au même endroit, vingt ans après, on trouve un amandier en fleur !

René Bazin.


Tableau Météorologique de l'Année 1884 — Saint-Urbain —
Quinzaines 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24
Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre
775
745
740
35
5
0
LÉGENDE
Baromètre
Pluviomètre Surface 4 c.mq
Échelle 2mm par centimètre
Direction du vent
F. Bouchet

RÉSUMÉ CLIMATOLOGIQUE

DE L'ANNÉE 1884

Messieurs,

L'année 1884, qui vient de se terminer, a été, pour notre contrée, tout à fait calme, au point de vue météorologique. Nous n'avons à signaler aucun de ces troubles atmosphériques, aucune de ces agitations du sol qui, dans d'autres pays, ont fait tant de ravages et de si nombreuses victimes. Le typhon du 7 octobre, à Catane, en Sicile et les désastreux tremblements de terre qui ont bouleversé une partie de l'Espagne, le 25 décembre et les jours suivants, n'attestent que trop l'intensité des forces atmosphériques et des puissances souterraines pendant cette année. Notre France, heureusement, n'a pas même ressenti le contre-coup de ces catastrophes, et nous n'aurons à enregistrer, dans ce rapport, que les phénomènes ordinaires des variations climatologiques.

Nous donnons ici les moyennes mensuelles et annuelles de nos observations. Ces tables sont le complément nécessaire de l'étude que nous avons l'honneur de vous présenter.

TABLEAU

Des moyennes mensuelles barométriques, thermométriques et psychrométriques.

	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septemb.	Octobre	Novemb.	Décemb.
Baromètre.............	767,6	760	759	753,9	761,4	762	761,2	761,4	762,4	764,3	764,7	763,2
Minima abrité..........	4°,2	4°,2	4°,2	4°	9°,4	9°,6	13°,6	7°,7	4°,3	7°,7	3°9	3°,8
Maxima	10°	10°	14°,3	16°,7	21°,9	23°,4	28°	36°3	28°	18°9	10°,8	9°,9
Minima sans abri......	—1°,9	1°,5	—1°,2	1°,9	7°	8°,3	11°	13°	9°	4°,8	0°,6	—2°
Différences psychrométriques..............	0°,4	1°,2	1°,8	1°,9	2°,5	2°,6	3°	2°	0°,7	1°	0°,8	0°,6

TABLEAU

Des sommes mensuelles données par le pluviomètre et l'évaporomètre.

	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septemb.	Octobre.	Novemb.	Décemb.
Pluviomètre	32,6	32,5	30,1	44,6	32	9	58,5	21,3	27,6	41,2	8,6	41,2
Évaporomètre	21,6	21,3	35,2	23,4	44,5	34,3	31,2	36	30,7	26,7	28,6	29,7

TABLEAU

Des moyenne et sommes annuelles de toutes nos observations.

	BAROMÈTRE.	MINIMA.	MAXIMA.	MINIMA sans abri.	MOYENNE thermométrique.	DIFFÉRENCE psychrométrique.	SOMME du pluviomètre.	SOMME de l'évaporomètre.
Année 1884............	761,7	6°,8	19°	5°	12°,4	1°,5	379mm2	363mm2
Année 1883............	760,3	6°,4	17°,6	4°,8	11°,6	1°,5	553mm1	311mm7

A ce résumé, nous joignons un tableau graphique, qui représente la marche de nos instruments.

La pression barométrique, pendant les trois premiers mois de l'année 1884, présente des variations sensibles. D'abord, très élevée au mois de janvier, la colonne mercurielle subit une dépression assez forte en février : dépression qui s'accuse encore davantage au mois de mars. Malgré cet abaissement continuel de la pression atmosphérique, nous ne constatons pas au pluviomètre ces masses d'eau que nous avons, si souvent, trouvées les années précédentes. Mais le ciel a été presque constamment couvert, et nous ne comptons, pendant ces trois mois, que quatorze jours où le temps a été vraiment beau. La quantité d'eau évaporée est assez considérable et a lieu de surprendre, si nous nous rappelons que le soleil a peu brillé pendant cette période; toutefois, nous trouvons une cause à ce phénomène dans le vent qui, souvent, a soufflé avec force et, deux ou trois fois, en tempête. Ces trois mois ne nous présentent pas de très faibles températures; le minima, près du sol, est descendu 20 fois au-dessous de 0°, mais le minima abrité n'y est descendu qu'une seule nuit. Les moyennes de ces deux thermomètres sont assez élevées, de même que celles du maxima, surtout si nous considérons les mois dont il s'agit. Les lueurs crépusculaires, ces colorations rouges du ciel que nous avons admirées tant de fois, dans les derniers mois de l'année 1883, ont encore brillé, bien souvent, le soir et le matin, présentant la même apparence qu'autrefois.

Au mois d'avril, la dépression barométrique que

nous avons signalée, s'accentue de plus en plus, et nous amène les 5, 6 et 7, une pluie abondante. Après ces quelques jours mauvais, la pression atmosphérique remonte, mais se maintient peu élevée pendant tout ce mois. En mai et en juin, la colonne mercurielle atteint la moyenne annuelle qu'elle dépassera même, pendant le reste de l'année. Aussi, pour ces trois mois, le pluviomètre note une quantité d'eau bien moins considérable que dans le premier trimestre. Mais le chiffre lu à l'évaporomètre est bien supérieur à celui que nous avons trouvé en janvier, février et mars. Le psychromètre accuse aussi une évaporation assez active, puisque nous constatons presque 2° de différence entre les thermomètres. Enfin, la température encore faible en avril, s'élève, au commencement de mai, et reste à peu près la même en juin. Nous remarquons, en effet, un écart très petit entre les moyennes thermométriques de ces deux mois.

Nous devons signaler ici un fait assez rare dans notre pays : c'est un lever de soleil magnifique dont nous avons été témoins le 2 avril. Le commencement du phénomène s'est produit vers 5 heures. A ce moment, un immense arc de cercle, ayant l'Orient pour centre, s'étendait du nord-est au sud-est. Il était formé de gros cirrus moutonneux d'un rouge sombre; au-dessous de cet arc, on voyait un grand espace teinté de vert pâle, prenant aux deux extrémités la nuance vert émeraude; plus bas, une bande moins large, rose vif aux deux bouts et jaune d'or au milieu, formait comme une corde sous-tendant l'arc nuageux. Enfin, émergeant à peine au-dessus de l'horizon, de

gros nimbus cendrés complétaient ce tableau magique qu'on ne pouvait se lasser d'admirer. Ce qu'il y avait de remarquable dans ce phénomène, c'est que les teintes étaient uniformes et ne présentaient pas de stries, comme on a coutume d'en voir, quand le ciel est coloré. Le soleil, montant peu à peu et arrivant au-dessus de l'horizon, fit pâlir ces brillantes couleurs, et vers cinq heures et demie ce splendide spectacle avait disparu.

Pendant les mois de juillet, d'août et de septembre, le baromètre nous présente peu de variations; le nombre que nous constatons est la moyenne annuelle, en la dépassant même un peu au mois de septembre. Malgré ces hautes pressions, le pluviomètre nous marque une somme d'eau tombée assez considérable, le mois de juillet seul donne 58^{mm}. Le psychromètre note une grande évaporation, surtout en juillet et en août, puisque nous trouvons jusqu'à 3° de différence entre les thermomètres. Il nous reste, maintenant, à considérer la température de ces trois mois; elle a été, nous pouvons le dire, exceptionnelle, et les années précédentes ne nous avaient pas habitués à de pareilles chaleurs. Pendant onze jours du mois d'août, le maxima, à l'ombre, est monté au-dessus de 40°; trois fois il a atteint 45°, et sa moyenne est 36°. La température nocturne n'a pas répondu à celle du jour; les moyennes des minima sont, en effet, assez faibles pour ces trois mois.

La colonne barométrique se maintient à une bonne hauteur pendant le dernier trimestre de l'année qui nous occupe; elle dépasse sensiblement la moyenne

annuelle. Pourtant les beaux jours ont été rares, le soleil était, presque toujours, voilé par les brouillards et les nuages. Les sommes pluviométriques sont assez fortes en octobre et en décembre; novembre a donné peu de pluie. L'activité d'évaporation a été faible pendant ces trois mois, comme le prouvent les observations faites au psychromètre et à l'évaporomètre. Le thermomètre sec et le thermomètre humide nous donnent, en effet, à peine 1° de différence, et la quantité d'eau évaporée est bien inférieure aux sommes trouvées dans les trimestres précédents. En octobre, la température reste encore assez élevée, mais l'atmosphère se refroidit rapidement pendant les mois de novembre et de décembre. Le sol surtout a perdu beaucoup de sa chaleur : aussi le minima non abrité et placé sur la terre, ne monte que trois fois au-dessus de 0°, depuis le 15 novembre jusqu'à la fin de décembre.

Nous venons de voir, Messieurs, dans cet aperçu rapide, le résumé, par trimestre, des observations faites au pensionnat Saint-Urbain pendant l'année 1884. Nous allons maintenant montrer, en quelques mots, les rapports qui peuvent exister entre les variations atmosphériques et les récoltes de cette année.

Tout d'abord, sans citer des chiffres exacts, nous pouvons dire, qu'au point de vue de l'agriculture, l'année 1884 a été bonne, excellente même, sans être exceptionnelle. Sans doute, tous les produits agricoles n'ont pas également réussi, mais si nous nous arrêtons à ceux qui sont les plus importants dans

notre Anjou : le blé et la vigne, nous trouvons que le rendement a été au-dessus de la moyenne. Quelles sont donc les causes de cette abondance, et comment les variations atmosphériques ont-elles pu influer sur l'activité végétative? Les trois raisons principales sont, à notre avis : la quantité de pluie tombée, la somme d'eau réduite en vapeurs et la température.

Dans un précédent rapport, nous avons démontré, il nous semble, que si la trop grande abondance d'eau est nuisible aux plantes, il leur en faut pourtant une certaine quantité, pour le transport et l'assimilation des matières nutritives. La somme d'eau tombée, que nous trouvons inscrite aux tables données plus haut, quoique inférieure, cette année, aux moyennes précédentes, nous semble cependant tout à fait suffisante au but qu'elle doit remplir. On se rendra mieux compte de cette vérité, si l'on considère les chiffres assez élevés donnés par le pluviomètre, dans les mois où la végétation présente la plus grande activité, c'est-à-dire en avril et en mai. Nous sommes donc autorisés à conclure que la quantité de pluie, et l'époque où elle est venue arroser la terre, ont été également favorables au développement des plantes.

Une influence considérable sur l'action végétative, doit être attribuée à l'évaporation qui se fait à la surface des feuilles, évaporation qui favorise la circulation de la sève. Si nous consultons le total donné à l'évaporomètre, nous trouvons un nombre qui, sans être très élevé, indique pourtant une activité assez grande dans cette fonction accomplie par les végétaux. La feuille de papier non collée qui, dans l'éva-

poromètre, permet à l'eau de se réduire en vapeurs, représente bien la constitution d'une feuille, et peut, par conséquent, marquer l'activité de cet acte organique. Ici encore, nous trouvons une raison pour expliquer la richesse agricole de cette année.

Mais ce qui a le plus contribué à rendre les plantes vigoureuses et fertiles, c'est la chaleur et l'éclairement; nous entendons par ce dernier mot la somme des heures où le soleil a brillé sans aucun nuage. La plante est un laboratoire où se forment des substances chimiques d'une telle perfection, que la science humaine, malgré tous les progrès qu'elle a faits, ne peut parvenir à les reproduire. Or, il est prouvé que la chaleur et la lumière sont les principaux agents de ce travail organique. La moyenne thermométrique de cette année dépasse presque de 1° celle de 1883. Le maxima nous donne surtout une grande différence en faveur de 1884. Or, ce thermomètre indique la chaleur diurne : chaleur bien plus favorable aux végétaux que celle de la nuit. Cette élévation de température nous prouve qu'une somme énorme de calorique a pénétré dans les plantes pour aider la force vitale à remplir ses fonctions végétatives et reproductives.

Nous n'avons plus qu'un mot à dire de la lumière, qui peut revendiquer une grande part dans l'acte de la végétation. Cette année, l'éclairement a été très vif, surtout à l'époque où la plante prend de l'accroissement et forme ses organes de reproduction. Depuis le mois d'avril, en effet, jusqu'au mois d'octobre, nombreux ont été les jours où le soleil a brillé sans

nuage. Il est facile de s'imaginer le travail d'assimilation qui a dû s'accomplir, sous l'influence de cette vive et continuelle lumière.

Telles sont, Messieurs, les explications qui ressortent, nous semble-t-il, de l'étude attentive des observations inscrites sur nos registres pendant l'année 1884 : observations que nous avons recueillies avec soin, et qui correspondent, aussi exactement que possible, aux phénomènes atmosphériques.

Abbé F. Bouchet.

CHRONIQUES SAUMUROISES

La Médaille au Crocodile du Camp Romain de Chenehutte-les-Tuffeaux.

LES MONNAIES DE NIMES AU CROCODILE

Parmi les antiquités romaines découvertes au camp romain de Chenehutte, au commencement du XIXe siècle, M. Bodin a signalé, dans ses *Recherches sur Saumur*, diverses médailles, entre autres : « L'une, « de moyen bronze, écrit-il, dont il existe un grand « nombre de types différents, quoique semblables « pour le fond du sujet, a été frappée pour perpétuer « le souvenir de ce que la colonie de Nîmes s'était « distinguée à la bataille d'Actium. On voit, d'un côté, « un crocodile enchaîné à un palmier (symbole de « l'Egypte soumise par la défaite d'Antoine) avec « ces mots : COL. NEM. *Colonia nemausensis ;* de « l'autre côté deux têtes, l'une d'Auguste, l'autre « d'Agrippa, son gendre, avec l'inscription : IMP.

« DIVI. F. *Imperator Divi filius.* Auguste est couronné « de lauriers, et Agrippa porte la couronne rostrale, « comme ayant commandé la flotte à Actium[1]. »

Ainsi que le fait remarquer, avec sagacité, l'historien saumurois de 1812, « il existe un grand nombre « de types différents quoique semblables pour le fond « du sujet. »

Certaines médailles, en effet, présentent en lettres grecques la date de l'an 14 des Alexandrins, corrélative à l'an 738 de Rome.

Cette dernière date a attiré l'attention des archéologues et des numismates sur l'origine de la colonie nîmoise : une découverte récente a fait la lumière.

Voici ce que rapporte le journal le *Soleil*, numéro du 29 avril 1884 :

« On écrit de Nîmes à un de nos confrères :

« Une intéressante épitaphe a été trouvée aux environs de Nîmes : elle donne, selon toute apparence, la solution d'un problème réputé désespéré, à savoir : quelle était l'origine des colons établis à Nîmes par Auguste.

« Ces colons auraient été, non pas des vétérans légionnaires de son armée, mais des Egyptiens, ou plutôt des Grecs d'Egypte, ayant servi dans l'armée d'Antoine, mais qui, avant la bataille d'Actium et le siège d'Alexandrie, auraient fait défection et auraient facilité ainsi la victoire d'Auguste.

[1] T. I, chap. v, p. 48. — Degouy, imp., 1812, Saumur. (Voir planche III, figure 3.)

« Cette hypothèse, présentée l'année dernière par M. Hirschfeld (*les monnaies de Nîmes au crocodile*), est aux yeux des connaisseurs, particulièrement de M. Allemer, l'épigraphiste célèbre de Lyon, définitivement établie par cette épitaphe, dont voici la traduction :

« A QUINTUS JULIUS *Osirinus*, affranchi de (JULIUS), « *secundus*, *sévir Philémon*, son affranchi. »

« La contradiction entre les médailles frappées en souvenir de l'Egypte conquise (crocodile attaché à un palmier) et de la colonie militaire de Nîmes, et le double témoignage de Strabon et de Pline attestant que Nîmes n'était que de droit latin, disparaît, et avec elle l'obstacle invincible qui semblait rendre la question insoluble.

« Nîmes, gratifié par Jules César de la latinité et du titre de colonie, devient, sous Auguste, une colonie réelle, une colonie militaire.

« L'origine égyptienne de la colonie de Nîmes avait été signalée par M. Hirschfeld, au vu d'une médaille de Nîmes (au musée de Berlin) qui, au revers du palmier et du crocodile, porte en lettres grecques une date indiquant l'an 14 des Alexandrins (an de Rome 738). Et comme cette ère n'était en usage qu'à Alexandrie, on ne peut en justifier l'emploi que par une origine égyptienne de la colonie. Cette ingénieuse hypothèse est maintenant pleinement confirmée. »

Nous avons pensé que cette découverte nîmoise ne serait pas indifférente aux lecteurs des *Recherches sur*

Saumur : la note que lui consacre le *Soleil*, en complétant la description de M. Bodin, devient l'appendice nécessaire du chapitre V qui traite du camp de Chenehutte-les-Tuffeaux et de ses antiquités.

La Chapelle du Prieuré de Saint-Étienne de la Breille.

SA CONSTRUCTION AUX XIIIe ET XIVe SIÈCLES. — SA TRANSFORMATION EN ÉGLISE PAROISSIALE AUX XVIe ET XVIIe SIÈCLES.

I

L'archéologie et la science numismatique ont développé dans toutes les communes de France le goût, le besoin des recherches historiques propres à constater leur origine.

Depuis le commencement du siècle où nous vivons, l'Anjou a persévéré dans cette voie ouverte par M. Bodin père, l'historien de Saumur et de son arrondissement de 1810 à 1814.

L'État, depuis longues années, a réveillé, encouragé les travaux de cette nature, au profit de l'histoire de la France entière.

Il y a vingt ans environ, chaque municipalité recevait un catalogue imprimé aux fins d'y consigner les monuments, les ruines, les débris, les monnaies, les armes, etc., pouvant exister sur son territoire, et se

rattachant aux âges celtiques, romains, au Moyen âge, à la Renaissance.

A bien des communes l'œuvre semblait devoir être indifférente ; impossible, au moins, à réaliser tant elles étaient dépourvues de spécimens apparents ; la patience devait mettre à jour les plus obscurs.

C'est ainsi que, sur le territoire de la Breille, il a été rencontré à l'ancien prieuré de Saint-Étienne, des vestiges révélant le passé de cette commune, sa formation administrative et religieuse.

Dans les *Considérations historiques et archéologiques* publiées par nous de 1867 à 1874, dans l'*Écho saumurois*, nous avions posé quelques jalons destinés à diriger les recherches indiquées par le catalogue précité ; nous allons les relever et les suivre à cette heure.

A l'appui de nos assertions premières, nous citerons des archives, nous décrirons des ruines architecturales, des découvertes numismatiques faites par nous et recueillies d'autrui. Cet ensemble ne manquera pas d'intérêt pour la région.

II

Nous l'avons écrit dans les *Considérations*, nous le répéterons ici, la constitution définitive de la paroisse de la commune de la Breille, date de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe siècle.

La petite chapelle du prieuré de Saint-Étienne, construite aux XIIIe et XIVe siècles, a servi de berceau à l'église paroissiale.

En avant et autour de cette chapelle se sont élevés successivement des annexes, destinés à l'agrandir pour son nouveau service.

Ces annexes, de construction en tuffeaux, plus ou moins informes, ont laissé subsister, en les encombrant, les premières murailles de *moyen-appareil*, rappelant l'antique chapelle ; elles sont faciles à reconnaître dans le pignon oriental, percé d'une fenêtre de style roman, actuellement murée ; et dans la partie des deux murs latéraux du nord et du midi, faisant suite au pignon. Nous en parlerons de nouveau.

Établissons, pour l'instant, l'acte de naissance de la paroisse par l'inscription moulée sur la vieille cloche de l'ancienne église, aujourd'hui notre propriété, depuis la construction en 1865-1866, d'une église neuve au hameau du Vau-de-Cherré, devenu le bourg de la Breille[1].

Voici la teneur de cette inscription :

JHS. MA. SANCTE STEPHANE ORA PRO NOBIS
MR. DE BROC. FRANÇOISE LEMOINE
DELALANDE PRIOR HUJUS LOCI. 1601
V. CHANTER.

De cette inscription, il ressort que la paroisse, dont l'état civil paraît ne remonter qu'à 1640, par ses registres, existait déjà avant 1601, sous le règne de Henri IV.

[1] Sur les plans de M. Joly-Leterme, style du XIIIe siècle.

III

Dans le *Dictionnaire historique de l'Anjou*, publié en 1874 par M. Port, archiviste du département de Maine-et-Loire, nous lisons, sous la rubrique : *La Breille :*

« L'ancienne église a été vendue à M. Ratouis qui l'a réunie à son domaine. C'était une construction informe des xve et xvie siècles dont le chœur est conservé en chapelle. »

Plus loin, l'auteur ajoute :

« Le prieuré est l'habitation actuelle de M. Ratouis, la chapelle distincte de l'église paroissiale et plus informe encore a été complètement rasée. »

Tout en reconnaissant la valeur de l'œuvre de M. Port, qu'il nous soit permis de relever ici, après un examen approfondi, trois erreurs nées d'une confusion dans l'origine des divers bâtiments qui ont composé successivement l'ancienne église de la Breille :

1° La chapelle du prieuré n'était point distincte de l'église paroissiale ;

2° Elle n'était pas plus informe encore dans sa construction ;

3° Elle n'a pas été complètement rasée.

IV

La chapelle primitive du prieuré a été mutilée, encombrée, comme nous l'avons dit plus haut, par des annexes en maçonnerie de tuffeaux informes, mais son chœur et sa nef, bâtis en *moyen-appareil.*

du XIIIe siècle, existent encore en grande partie ; ils ont formé, répétons-le, le berceau de l'église paroissiale.

La porte d'entrée de la chapelle, alors qu'elle n'était qu'*un simple oratoire pour le prieur*, se reconnaît à son encadrement dans la partie du mur latéral (nord) construit en *moyen-appareil.* Elle se trouve quelque peu enfouie à l'extérieur, par suite des inhumations, pratiquées selon un antique usage, alentour de l'église ; les registres de l'état civil en font foi.

Prolongée vers l'ouest au XVIe siècle, la nef de la chapelle du prieuré fut couronnée d'un campanile en charpente recouvert d'ardoises, destiné à recevoir la cloche baptisée plus tard, en 1601.

Ce campanile, en état de ruines, a été démoli par nous en 1868 ; la croix de fer qui le terminait a été replacée au sommet du pignon oriental du chœur, restauré et conservé en chapelle.

Dans ce but, le chœur a été séparé de la nef entière, et, pour y accéder, nous avons converti en porte une croisée de la sacristie, adossée contre le mur du nord en 1771.

C'est en opérant ce changement que nous avons découvert, sous un bloc de chaux, une pierre portant cette inscription, citée dans nos *Considérations* et reproduite dans le *Dictionnaire historique de l'Anjou* :

J'AI ETE PAUZEE LE 24 OCTOBRE 1771
PAR LE Sr J. MARAIS CURE DE LA BREILLE.

En même temps que nous faisions cette découverrte, le maçon employé à l'œuvre, trouvait dans les décombres, *un sou neuf en bronze, à l'effigie du roi Louis XV, au millésime de* 1771.

Nous pensons que cette pièce de monnaie a dû être placée, suivant l'usage, pour perpétuer le souvenir de la construction de cette sacristie.

Nous l'avons recueillie et classée avec d'autres monnaies et médailles antiques trouvées au fur et à mesure des travaux de restauration. Nous en donnons plus bas la nomenclature.

V

Le chœur de l'ancienne église de la Breille, *conservé en chapelle,* ainsi que l'a écrit M. Port dans son *Dictionnaire historique de l'Anjou,* est un petit monument pour les annales de cette commune.

Malgré sa modeste apparence, il est le seul vestige architectural resté debout sur un territoire de 2,718 hectares de superficie : l'archéologie ne devait pas l'oublier.

Étudié avec l'intérêt qui lui est propre, il représente encore les deux âges qui l'ont vu naître et se modifier.

VI

Tandis que les murs latéraux de ce chœur rappellent, comme nous l'avons dit, le XIIIe siècle, la voûte qu'ils supportent indique le XVIe; ces deux

styles se coordonnent dans l'œuvre, nonobstant leur dissemblance.

Au début de l'entreprise, le chœur devait être formé d'un lambris en bois de merrain, alors en usage. La voûte qui le couronne actuellement a dû être substituée à ce lambris, lors de la transformation de la chapelle en église au XVIe siècle.

Si cette voûte était contemporaine des murs en *moyen-appareil*, des *tores* l'auraient découpée et non des *nervures prismatiques;* le raccordement de ces nervures avec les murs latéraux indique clairement cette substitution postérieure. Elle nous a été confirmée, sur place et *de visu*, par M. Joly-Leterme, architecte diocésain et des monuments historiques, notre ami, dont nous regrettons, avec le pays saumurois, la perte récente.

VII

Ces explications techniques étant données, continuons d'éclairer l'intérêt historique de notre petit monument.

Messire Delalande était prieur de la Breille, à la fin du XVIe siècle. Il baptisa en cette qualité la première cloche de l'église en 1601 : Mre DELALANDE PRIOR HUJUS LOCI. Ce nom est moulé en bronze dans l'inscription que nous avons citée précédemment en son entier.

Le nom de ce prieur a échappé à l'auteur du *Dictionnaire historique*. Le premier qu'il cite est messire Michel de la Rivière en 1674. Nous réparons cet oubli involontaire.

C'est de l'agrément du prieur, messire Delalande, ayant le titre de seigneur de la Breille, comme ses successeurs l'ont eu jusqu'en 1789, que la transformation de l'oratoire de Saint-Étienne en église paroissiale fut accomplie : il était dignitaire ecclésiastique de l'abbaye de Bourgueil.

Toutefois, n'étant pas astreint à la résidence ecclésiastique en son prieuré, il n'avait pas charge d'âmes ; aussi, lors de la création de la paroisse, le ministère sacerdotal fut-il confié à *un vicaire*, relevant du prieur. Ce fait explique la lacune existant dans les registres des baptêmes ; leur tenue n'était pas régulièrement organisée.

Le plus ancien de ces registres remonte au 10 janvier 1640, l'origine de la paroisse est antérieure à 1601. Il porte la signature de messire Pierre Voyer, curé de la Breille.

VIII

Le vocable *vicairie*, qui désigne encore des bâtiments affectés à l'exploitation d'une métairie, voisine de l'ancienne église, conserve la tradition de cet état de choses primitif.

Si nous avons donné ces détails sur les restes de la chapelle du prieuré de Saint-Étienne de la Breille, c'est qu'elle marque le point de centre autour duquel se sont groupés, tout d'abord, les sept hameaux qui ont constitué la paroisse, puis la commune ; sous ce rapport, elle devait renaître de ses ruines, présumées complètes par le récit de M. Port.

IX

Voici les découvertes numismatiques que nous avons faites à l'intérieur de la chapelle et dans ses alentours :

1° Un châtel tournois, sorte d'obole en usage au temps de Louis IX.

Ce châtel présente, à la face, une grande croix ; au revers, une petite croix contournée de deux crosses (1227-1270).

2° Une monnaie de cuivre argenté, de la grandeur d'un sol actuel ; sa rondeur est irrégulière. Cette irrégularité vient de la découpure, pratiquée avec des cisailles en fer.

Cette monnaie montre, à la face, une croix dont les bras sont entrecoupés de couronnes et de fleurs de lys.

Le revers porte trois fleurs de lys, *sans écu*, mais surmontées d'une couronne royale ornée de trois fleurs de lys.

L'absence de l'écu prouve que cette monnaie remonte au commencement du règne de Charles VI.

Avant ce prince, les fleurs de lys y figuraient sans nombre ; il les réduisit à trois.

Charles VII les renferma dans un écu couronné.

3° Diverses pièces de monnaie d'argent et cuivre, un teston[1], un poids en bronze, se rapportant aux

[1] On appelle de ce nom des monnaies du règne de Louis XII, les premières qui aient porté, à la face, la tête du roi.

(Henri Martin, *Histoire de France*.)

règnes de Charles VII, Louis XI, Louis XII, Henri II, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV.

Nous conservons ces témoins à l'appui d'un travail patient qui peut servir l'histoire de la commune de la Breille et de l'arrondissement de Saumur dont elle fait partie.

Le Tunnel du Chemin de fer de Poitiers.

La maison du Jagueneau. — Son origine, d'après deux autographes inédits.

I

L'ouverture d'un tunnel sous le coteau de Nantilly, vers la rivière du Thouet, son issue dans l'enclos du Jagueneau, vers la Loire, pour le raccordement du chemin de fer de Poitiers avec la ligne ferrée d'Orléans par un viaduc sur ce dernier fleuve, telle est l'œuvre qui donne à la *maison du Jagueneau* un nouvel attrait historique.

En quittant le tunnel, cette maison se présente à la gauche du touriste avec son toit *à la Mansard :* elle n'offre rien de particulier pour l'architecture. Quelle est donc la cause de ce nouvel attrait ?

Notre historien, M. Bodin, l'a signalée dans ses *Recherches sur Saumur*, t. II, p. 351 (1814).

« Le Jagueneau, écrit-il, peut être considéré

comme un monument de la pénitence de cette favorite (Mme de Montespan). »

Partant de là, il attribue à cette grande pénitente la construction du monument affecté à sa retraite. Voici sa version :

« A l'un des bouts du jardin de l'Oratoire est une petite maison, nommée le Jagueneau, *bâtie* par Mme de Montespan, lorsqu'après sa disgrâce elle chercha, dans le sein de la religion, des consolations que le monde lui refusait. »

Cette version est inexacte, sous le rapport de l'entreprise du bâtiment.

II

Mme de Montespan, fort agitée, fort troublée de sa chute, se rendait fréquemment à l'abbaye de Fontevrault, près de sa sœur, Mme Gabrielle de Rochechouart, abbesse de ce grand monastère.

Dans ses allées et venues, elle faisait des dévotions à Notre-Dame des Ardilliers, recevant l'hospitalité chez les Pères de l'Oratoire, installés définitivement, comme gardiens de cette chapelle, par le roi Louis XIII, depuis 1619.

Le Père de la Tour, directeur de Mme de Montespan et général de l'Oratoire, lui proposa, en 1695, le voisinage du sanctuaire des Ardilliers comme un lieu de refuge convenable à sa grande déchéance.

Le consentement donné à cette proposition, les Oratoriens furent chargés de négocier près de deux personnages la cession et le transport de la *maison*

du Jagueneau, bâtie, meublée et décorée par eux et en commun, à leurs frais, au bout de leur jardin en 1689.

Ces deux personnages étaient : M. Bigot de Gastines et M. le duc de la Meilleraie, pair de France.

Ce dernier, marié en 1661 à D^lle Hortense Mancini, quatrième nièce du cardinal Mazarin, avait échangé son titre nobiliaire de la Meilleraie contre celui de duc de Mazarin.

Voici le texte des deux autographes qu'ils rédigèrent aux fins d'être agréables à Mme de Montespan :

III

« Je soubsigné remets entre les mains de monsieur le duc Mazarin et en sa faveur la part que j'avois dans le petit logement que nous avons fait construire au bout du jardin des prestres de l'Oratoire dans la maison qu'ils possèdent à Notre-Dame des Ardilliers de Saumur consentant qu'il en fasse et dispose en son entier comme de chose à luy appartenant et qu'il en fasse toutte cession et transport et à telle personne qu'il advisera bon estre. En foy de quoy j'ay escrit et signé le présent billet à Paris le vingt-cinq juin mil six cent quatre vingt quinze.

« BIGOT DE GASTINES. »

M. le duc de Mazarin formula de son côté son adhésion en ces termes :

« Je soussigné duc de Mazarin, pair de France, remets à l'entière disposition de la maison de l'Ora-

toire toute la part que j'avois aud, logement ensemble celle qui appartenoit à M[r] de Gastines et ce en vertu de la dite cession consentant et désirant quelle en dispose ainsy qu'elle avisera bon estre sans que nous puissions sous quelque cause et prétexte que ce puisse estre répéter de part ni d'autre ni les tableaux destinés à l'ornement dudit logement ni la contribution de nos deniers voulant que la dite maison en profite purement et simplement. Fait à Vevey le 29 juin 1695.

« Le duc MAZARIN. »

IV

Ces deux documents, complètement inédits[1], prouvent clairement que M[me] de Montespan n'a pas bâti la maison du Jagueneau ; ils établissent qu'elle a été construite antérieurement à sa résolution, et qu'elle lui a été cédée gracieusement par l'entremise des prêtres de l'Oratoire et de M. le duc Mazarin.

Nous pouvons, à l'appui de ces deux autographes, fixer à l'année 1689 la *construction de la maison du Jagueneau.*

A la suite d'une requête adressée par les Oratoriens au prévôt du roi pour empêcher les gens de passer (1674) avec mules, charrettes et charruaux chargés de pierre sur le *petit quay longeant le jardin des Ardilliers*, il fut défendu par l'intendant des tur-

[1] M. J. Rottier, notre parent, auquel le Jagueneau a appartenu par voie d'héritage, nous les a communiqués.

cies et levées, le 6 mars 1690, à d'autres qu'aux gens de pied et aux cavaliers de passer sur la chaussée du quai rétablie, *depuis le bout du jardin du Jagueneau à la maison édifiée sur le quay depuis peu de mois par l'ordre de M. le duc Mazarin*[1].

Paul RATOUIS.

[1] Archives de l'Hospice général. — *Écho saumurois,* 1866, *les Quais de Saumur.*

LES

ÉCOLES D'ART CHRÉTIEN

OU DE SAINT-LUC

Une révolution complète s'est opérée dans les idées depuis cinquante ans en faveur des arts du moyen âge. Les écrits d'une pléïade de savants les ont réhabilités dans l'esprit public sous une forme romantique et littéraire d'abord : des hommes pratiques les ont ensuite étudiés, analysés. Après s'être demandé si tout était inspiration, hasard ou caprice dans ces monuments, dont personne ne franchit le seuil sans être pénétré d'un religieux respect, on a promptement reconnu que tout au contraire y était tellement prévu, qu'il était impossible d'en modifier les parties accessoires sans détruire l'harmonie des proportions et souvent sans compromettre l'existence de la totalité. De là, à rechercher les principes et les règles de cette architecture et des arts qui en dépendent, à rendre hommage aux anciens maîtres d'œuvres capables d'élever, de meubler, de vitrer en quelques

années ou du moins dans un laps de temps très court, eu égard à la difficulté des transports, à l'imperfection des moyens mécaniques mis à leur disposition d'immenses cathédrales comme celles de Laon, de Paris, de Chartres ou de Reims, un nombre infini d'abbayes, d'églises, d'hôpitaux et de bâtiments de toutes sortes, il n'y avait qu'un pas.

Avec quel enthousiasme il fut franchi par M. de Caumont, fondateur de la Société française d'archéologie, par les pères Cahier et Martin, auteurs des Mélanges et de la Monographie des Vitraux de Bourges, par M. Dindron, directeur des Annales archéologiques, par l'abbé Texier et par tant d'autres ! Que dire surtout du Dictionnaire raisonné d'architecture de M. Viollet-Leduc et des admirables restaurations de nos plus belles cathédrales, auxquelles il a consacré avec M. Lassus la meilleure partie de sa vie! Nous avons tous admiré le talent de ces hommes éminents et applaudi à leurs succès.

Mais ni ces magnifiques travaux, qui ont rendu aux plus importants monuments du moyen âge leur antique splendeur, ni les preuves vingt fois données de l'origine vraiment nationale de cette noble architecture, une des gloires des règnes de Philippe-Auguste et de saint Louis, n'ont pu diminuer l'engouement des écoles de l'État pour les monuments de l'antiquité païenne. On reconnaît bien en théorie à l'architecture gothique son origine française : on lui accorde une originalité et une liberté, capables de se prêter à toutes les destinations, de se plier à l'emploi de tous les matériaux les plus divers. En

pratique, on s'en tient obstinément au style classique comme si les monuments d'Athènes ou de Rome, admirables si l'on tient compte du climat et de la civilisation, sous lesquels ils furent élevés, devaient nécessairement être reconnus toujours et à toutes les latitudes, comme les types invariables du beau.

L'Angleterre a été plus logique ; son magnifique palais du Parlement reconstruit récemment en style ogival nous prouve qu'elle est officiellement revenue à son architecture nationale. Des artistes éminents, successeurs de l'illustre Pugin, ont même su« assouplir « d'une manière remarquable à tous les usages de la « vie moderne, — aux écoles, aux palais de justice, « aux hôtels et aux gares de chemins de fer ; — les « formes de l'art du moyen âge que dans d'autres « pays on croit devoir réserver aux églises [1]. »

Le même mouvement s'est produit en Autriche : l'hôtel de ville de Vienne a été dernièrement construit par l'architecte Ferstel, en style du xiv[e] siècle.

Pour nous, nous n'en sommes pas là, mais il ne faut désespérer de rien en regardant ce qui se passe en Belgique. Cette nation si catholique et d'où les rois de France et les ducs de Bourgogne, célèbres par leur amour du luxe, tirèrent les meilleurs artistes, prend sur nous les devants d'une véritable régénération de l'art. L'Etat n'y est pour rien : cette heureuse initiative appartient aux écoles de Saint-Luc, dont je viens vous entretenir quelques instants, non sans

[1] *Revue de l'Art chrétien*, 1883, p. 4. Lettre de M. Helbig.

quelqu'espérance de vous en faire saisir l'importance et l'utilité pratique.

Une école de Saint-Luc, d'après M. Jules Didiot, doyen des facultés catholiques de Lille, est une école *chrétienne de dessin* et par suite d'*art chrétien* [1].

Il existe donc un *art chrétien*? me dira-t-on. Assurément, l'art gothique en couvrant toute l'Europe d'églises, d'abbayes et de monuments de toutes sortes, a été l'expression de la civilisation chrétienne tout aussi bien que l'art antique a été celle du paganisme : il n'y a donc rien d'exagéré à lui décerner le nom d'art chrétien. Il le mérite d'ailleurs parce qu'il possède toutes les qualités requises pour traduire mieux que tout autre l'idée chrétienne.

En effet, et ici je ne fais que résumer un brillant discours de M. Helputte, professeur de l'université de Louvain, l'art gothique est *vrai*, *rationnel*, *chaste* et *fidèle observateur des règles de la liturgie* [2].

Il est *vrai* avant tout et puise dans cette qualité une liberté, que ne connaît pas l'art classique, enfermé dans des formules immuables. Aussi quelle élégance, quel pittoresque et parfois quel imprévu dans les constructions religieuses et civiles du moyen âge! L'art gothique, comme la religion, dont il est un éloquent apôtre, n'a recours à aucun artifice, il a le mensonge en horreur : aussi dans ses monuments ne voit-on ni fausses fenêtres, ni fausses colonnes.

[1] *L'école Lilloise de Saint-Luc*, simple trait, par M. Jules Didiot, p. 9.

[2] *Revue de l'Art chrétien*, 1883, p. 543. Discours de la distribution des prix de l'Ecole de Saint-Luc, à Tournai.

Les matériaux s'y montrent tels qu'ils sont : le bois n'imite pas la pierre, celle-ci ne prend pas l'aspect du marbre. Les amateurs passionnés du grec, lui ont fait le reproche d'être aussi *vrai* relativement aux arcs boutants des cathédrales ; est-il préférable de les masquer aux yeux du public par d'immenses murailles comme au Panthéon de Paris, sans doute pour faire croire qu'il n'y en a point ? Assurément non. Ceux de nos églises ne craignent pas de se montrer. On a su faire de ces prétendues béquilles un élément de décoration. Quel ravissant ensemble présentent les absides du Mans, d'Eu ou de Bourges avec cette forêt de courbes et d'obliques, dirigées vers le centre du rond-point ! La suppression des arcs boutants, fût-elle possible, ajouterait-elle à leur élégance et à l'harmonie de leurs proportions ? En ce cas, comme dans tous les autres, l'art gothique a été *vrai* et il a su faire d'une nécessité de construction un véritable embellissement.

Il est *rationnel*, c'est-à-dire qu'il pousse les principes admis jusqu'à leurs dernières limites. Il sait se plier à toutes les destinations, tandis que l'art classique avec ses modules et ses proportions invariables, présente dans les grands et les petits édifices toujours la même ordonnance. Comparez l'impression produite par la façade de Notre-Dame de Paris et celle de Saint-Sulpice. Devant la première, le spectateur se sent écrasé par la majesté et l'ampleur magistrale des deux tours et du portail ; la seconde, plus vaste cependant, le laisse froid et indifférent. A quoi faut-il attribuer ce résultat ? Uniquement à l'observation de

l'échelle humaine, rappelée par les balustrades à trois ou quatre niveaux de la façade incomparable de Notre-Dame et absolument négligée à Saint-Sulpice. Comme elle était logique cette préoccupation des architectes du moyen âge de rappeler souvent la dimension ou la stature humaine dans leurs édifices destinés à abriter toujours les mêmes hommes et non des géants dans les cathédrales ou des pygmées dans les églises de village ! A cet excellent système de proportions il faut attribuer le sentiment religieux qu'on éprouve en pénétrant dans nos grandes cathédrales d'Amiens, de Bourges, de Chartres ou de Paris. Comme le chrétien se sent petit et disposé à la prière, à l'humilité, au recueillement! Rien de semblable à Saint-Pierre de Rome, malgré ses colossales dimensions, parce que l'échelle humaine n'y est observée en aucune façon.

L'art chrétien est *chaste* et *pur*. L'Église est assez sévère sur ce point pour justifier les *ymagiers* du moyen âge de s'être interdit l'étude du nu. On y a gagné vingt fois en expression, en dignité, en sentiment religieux ce qu'on a pu y perdre au point de vue purement anatomique.

« L'étude passionnée du nu abaisse l'intelligence à
« des choses inférieures... Cette chair vulgaire qu'on
« mannequine à loisir peut-elle diriger l'âme vers le
« monde invisible des idées, qu'on doit comprendre
« et communiquer ? Le matérialisme est aussi funeste
« à l'art, qu'il est nuisible à la science... Quand l'art
« descendit des hauteurs de l'Évangile et tomba par
« le matérialisme jusqu'aux nudités de la Renaissance,

« non seulement l'inspiration sut taire, mais le beau « extérieur disparut... » Personne ne peut contester ces affirmations, qu'il serait trop long de développer.

Enfin, l'art chrétien doit *observer les règles de la liturgie* et s'inspirer des dogmes de l'Église. Qu'il dispose tout dans nos temples pour que les fidèles puissent suivre facilement les cérémonies et en goûter les salutaires impressions.

« Toutefois si l'école de Saint-Luc, a tout d'abord « en vue l'art chrétien, elle n'est pas exclusive. L'art « ordinaire, l'art industriel, celui des constructions « civiles ou de la décoration des appartements, des « étoffes et des ornements, on l'enseigne très large- « ment aux élèves et d'une façon chrétienne. Qu'est-ce « à dire? On se garde bien tout d'abord de corrompre « les artistes par une éducation dangereuse, souvent « même immorale; — on défend à ces artistes de « corrompre à leur tour le public par des œuvres « et des procédés inavouables; — on les oblige à « faire toutes choses avec conscience et à rechercher « toujours la plus réelle utilité et la plus grande « beauté.

« Grâce à ces principes que le christianisme seul « peut sauvegarder efficacement, l'art demeurerait « honnête et honorable; il ne deviendrait ni basse- « ment vulgaire, ni tristement profane, ni criminel- « lement mondain; et partout, dans nos salons « comme dans nos églises, sur nos places publiques « comme au sanctuaire de la famille le pinceau et « le ciseau resteraient purs, dignes et chrétiens...[1] »

[1] *L'École Lilloise de Saint-Luc*, par M. Didiot, p. 10.

On comprend après cette longue citation le but des écoles de Saint-Luc; voici le récit de leur fondation. La première fut établie à Gand en 1863, sous la direction de quelques membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, secondés par les excellents Frères de la Doctrine chrétienne. Les origines de cette école sont ainsi racontées par le baron Bethune d'Ydevvalle, son principal fondateur [1].

« Qu'avait-on pour les débuts modestes de cette « œuvre? La table d'un patronage dans l'ancienne « écurie de l'Évêché, deux élèves et une encaisse de « vingt-cinq francs. A travers les obstacles, l'école « tantôt abandonnée, tantôt reprise, s'est peu à peu « développée et le nombre de ses élèves a graduelle« ment progressé. Une bibliothèque d'ouvrages artis« tiques, un petit musée, des collections nombreuses « de modèles ont été successivement formés; le « programme des cours s'est complété et l'institution « se trouve maintenant dans une situation floris« sante... »

En effet, les cours donnés par quatre Frères et trois professeurs adjoints de six heures à huit heures du soir, sont aujourd'hui suivis par plus de trois cents élèves. Il y a en outre le dimanche de huit heures à dix heures et demie du matin, des classes pour les jeunes gens, qui ne peuvent suivre les leçons de la semaine. Cent cinquante élèves, dont plusieurs ne reculent pas devant la fatigue d'un voyage de plu-

[1] *L'Art chrétien et les écoles de Saint-Luc*, par le baron Bethune d'Ydevvalle, p. 10.

sieurs lieues viennent des environs puiser l'enseignement artistique à l'école.

Au dévouement des Frères correspond la bonne volonté des futurs artistes : c'est merveille de voir leur ardeur au travail et comme ils observent strictement le silence.

L'enseignement se divise de la façon suivante :

Classe préparatoire, pour les élèves qui désirent entrer dans la section d'*architecture* ou dans celle de *décoration*. Ce cours, auquel on est admis à partir de treize ans, dure deux années : chacun peut ensuite faire son choix suivant ses aptitudes spéciales.

Ire SECTION. *Architecture.* — Etude de nos constructions religieuses et nationales au triple point de vue de la théorie, de la pratique et de l'histoire ; sept années lui sont consacrées.

IIe SECTION. *Décoration-Ornement.* — Étude de la figure en rapport avec la peinture et la sculpture ; étude de la décoration et de l'ornementation dans leurs diverses applications à la peinture, à la sculpture, à l'orfèvrerie, aux étoffes, etc... Ce cours dure sept ans, dont deux de modelage et deux de composition. Au mois d'octobre et à Pâques, liberté est donnée aux élèves de changer de section.

Pour faciliter la réalisation de ce programme, trois séries de modèles ont été imprimées par les soins du directeur, le frère Marès.

Les deux premières sont à l'usage du *Cours préparatoire*. Il s'agit d'initier l'élève au dessin à main levée, de lui apprendre à tracer correctement les lignes droites ou brisées, les courbes, les ellipses, etc., etc.,

de développer chez lui la justesse du coup d'œil pour lui faire saisir les éléments essentiels et les lignes principales de ce qu'il veut reproduire. Voici des loquets, des serrures, des pentures pour le forgeron; plus loin, des motifs empruntés par les artistes du moyen âge à la flore du pays pour le peintre décorateur ou le brodeur. Architectes, sculpteurs, orfèvres futurs sont également initiés aux éléments de leur art, si bien qu'en se formant la main le jeune homme acquiert des connaissances en vue de son avenir.

La troisième série est *un cahier d'architecture.* Le bois, la pierre et la brique y sont successivement traités au double point de vue de la pratique et de la théorie. Voici d'abord dessinés de face, de plan et d'angle les divers modes d'assemblage du bois, ensuite des modèles de charpentes, enfin une collection de meubles et de menuiserie de tout genre. Ainsi est enseigné l'emploi de la pierre : coupes, tailles, moulures, sculpture ornementale, rien n'est oublié. De même pour les constructions en briques, dont on a tiré si bon parti autrefois.

D'autres cahiers, concernant les différentes branches de l'art industriel seront publiés dans la suite. Déjà, l'an dernier, M. Jules Helbig a fait paraître un précieux recueil de menuiserie et de meubles du xiv° au xv° siècles avec plan, profils et détails de serrurerie, le tout dessiné d'après des objets authentiques.

Qu'on veuille bien me pardonner cette nomenclature un peu aride : elle était nécessaire pour donner une idée de l'enseignement donné dans les écoles de

Saint-Luc, où on apprend non seulement ce qui concerne l'art chrétien mais encore toutes les branches de l'art industriel, c'est-à-dire ce qui touche aux constructions civiles, à la décoration des appartements, à la confection des meubles, des vases, des étoffes et autres détails analogues.

Au mois de mai dernier, j'eus le plaisir de visiter l'école de Saint-Luc, à Gand.

Des salles, bien aérées et largement éclairées, sont destinées aux différents cours. L'aménagement des tables, l'éclairage, tout est prévu pour faciliter à chacun son travail. Un vaste appartement sert de bibliothèque et de Musée : là sont conservés les ouvrages à consulter sur l'histoire et la technique de chaque spécialité. On y voit aussi, rangés avec méthode, des moulages de sculpture décorative, de statues, de ferronnerie, etc., comme complément des théories, des explications données dans les livres, et des reproductions d'anciens modèles, voici des sculptures, des menuiseries et des meubles récemment exécutés par les élèves. Enfin, pour terminer cette agréable excursion, on me conduisit dans une immense galerie, lambrissée comme une église. On dirait une véritable exposition : dessins d'architecture, peintures décoratives, statues et ornements en relief, le tout de la main des jeunes artistes et primé aux concours de fin d'année, forment, pour ainsi dire, les archives de ce bel établissement, dont ils sont en même temps le meilleur éloge. Quelle originalité et quelle élégance parfois dans tous ces projets d'églises, de châteaux, d'écoles, d'hôtels de ville et

jusque dans les constructions rurales les plus simples! Quelle fermeté dans ces sculptures et quel parfum de piété respirent ces figures peintes sur fond d'or à la manière des anciens maîtres!

Oui vraiment, on emporte de cette visite les meilleurs souvenirs : aussi, Messieurs, j'engage très fortement ceux d'entre vous, que les distractions des vacances conduiraient à Gand à consacrer quelques heures à l'école de Saint-Luc; ils ne le regretteront pas. Je leur signalerai aussi les ateliers de Saint-Denis, de Malte-Brugge, construits dans le voisinage de la ville. Là, les élèves de Saint-Luc, devenus ouvriers, appliquent à la fabrication d'œuvres d'art (meubles, menuiseries, statues, bronzes, peintures, décorations) l'enseignement qu'ils ont reçu. Avec quelle liberté d'esprit et quel zèle travaillent tous ces artistes, éloignés des plaisirs malsains de la ville, ayant là chacun leur famille et une petite maison en bon air et au soleil, vivant en pleine campagne, par conséquent à bon marché puisqu'ils évitent l'impôt si onéreux de l'octroi, au lieu d'être entassés, comme nos artisans, dans des logements plus ou moins insalubres! Cette colonie artistique est vraiment charmante : on en souhaiterait une semblable à proximité de toutes nos grandes villes.

La méthode d'enseignement, qui produit de pareils résultats, n'a pu manquer d'être appréciée à sa juste valeur; les principales villes de Belgique ont voulu posséder une école analogue. Anvers, Bruxelles, Liége et Tournai, ont maintenant leur école de Saint-

Luc. Voilà déjà cinq ans que Lille, la capitale catholique du Nord a la sienne. Sera-ce la seule en France! Espérons bien que non. Pourquoi Angers, où les art sont toujours brillé d'un vif éclat, ne deviendrait-il pas un centre d'études pour l'art chrétien comme il l'est déjà, grâce à Mgr Freppel, le restaurateur de l'Université catholique, à M. l'abbé Pasquier et à tant d'autres savants, pour la théologie, le droit, les lettres et les sciences?

Malgré des destructions, à jamais regrettables, de beaux spécimens de notre architecture angevine du XIe au XVe siècles sont encore debout : on peut étudier à loisir leur structure et leurs proportions afin de faire renaître cette école d'architecture dont l'ampleur et la simplicité ont leur type achevé dans la nef de Saint-Maurice. Les églises du Ronceray, de la Trinité, les cloîtres et la tour Saint-Aubin (qui attend encore un couronnement digne d'elle, quelque chose comme la flèche de Vendôme ou le clocher vieux de Chartres), le chœur de Saint-Martin, l'hôpital Saint-Jean, la cathédrale surtout, dont l'admirable nef a servi de modèle à celle de la Trinité de Laval, de la Couture du Mans, à l'ancienne façade de la cathédrale de Vannes, à la nef de l'église de Saint-Malo, de Saint-Pierre de Saumur, de Sainte-Radégonde de Poitiers, à la cathédrale de cette même ville et plus récemment le chœur de Saint-Serge, l'église de Toussaint et enfin le logis Barrault, la nef de Saint-Serge, la chapelle du château et celle de Lesvière, voilà pour s'en tenir à la seule ville d'Angers et aux princi-

paux monuments une liste imposante, dont nous avons lieu d'être fiers et en même temps une mine féconde à exploiter.

En Belgique, les élèves des écoles de Saint-Luc, se créent facilement des positions honorables. Le suns, dès la fin de la dernière année d'études, ont été chargés de la construction et de l'ameublement d'édifices considérables ; les autres sont recherchés pour diriger des cours de dessin, travailler dans les bureaux des architectes ou dans les industries artistiques. Pourquoi n'en serait-il pas de même à Angers, où les ateliers d'ameublements, de sculpture, de vitraux peints, de statuaire et de tant d'autres professions, qui réclament de bons dessinateurs, sont si nombreux ? Les chefs de ces établissements seraient les premiers à bénéficier de la formation donnée à leurs futurs ouvriers ; aussi je ne doute pas qu'ils acceptent l'idée d'une création de ce genre avec faveur. Quant à vous, Messieurs, j'ai toute confiance que, si un jour on parvient à établir une école de Saint-Luc à Angers, elle vous trouvera tous disposés à seconder et à encourager ses efforts.

L. de Farcy.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. J. BARRANDE

Messieurs,

J'ai trouvé dans l'une des Revues étrangères que reçoit notre Société, les *Proceedings of the American Academy*, pour l'année 1884, une notice biographique sur l'un des plus grands géologues de notre siècle, M. Barrande, précepteur du comte de Chambord, membre correspondant de l'Académie américaine des Arts et des Sciences, et bienfaiteur, comme je vous le montrerai en terminant, de l'Université catholique d'Angers. Ce travail, je me hâte de le dire, n'a pas d'autre mérite personnel que celui d'une traduction. Il m'a paru intéressant de vous faire connaître à grands traits la vie de cet homme si distingué, de ce travailleur infatigable. Vous y verrez en même temps avec plaisir, je n'en doute pas, le cas que des hommes sans parti pris font de notre illustre compatriote, et

incidemment comment on sait reconnaître, de l'autre côté de l'Océan, combien avait l'esprit éclairé et le cœur généreux son illustre élève, le comte de Chambord.

Joachim Barrande naquit le 11 août 1779, dans le département de la Haute-Loire, sur les bords du plateau central, entre l'Auvergne et le Vivarais, dans la petite ville de Saugues. Sa jeunesse laborieuse le conduisit à l'École polytechnique. Classé à sa sortie parmi les premiers, il fut nommé ingénieur à Decize (Nièvre), et y construisit sur la Loire un aqueduc, qui lui donna aussitôt de la célébrité. Barrande fut présenté au dauphin, le duc d'Angoulême, pendant son séjour à Decize, que le duc visita dans le cours de son voyage à travers la France. Le dauphin fut très impressionné par le caractère, les manières, et la science étendue du jeune ingénieur; et peu de temps après, quand on chercha au comte de Chambord un professeur pour lui enseigner les sciences, il recommanda chaudement Barrande au roi Charles X, comme étant sous tous les rapports digne de cette mission. L'éducation littéraire et religieuse de l'héritier de la famille des Bourbons était confiée à Mgr Tarin, évêque de Strasbourg.

Cette nomination à une place ardemment désirée par beaucoup de savants et pour laquelle il n'avait fait aucune démarche, remplit Barrande de joie, et il l'accepta avec toutes les grandes responsabilités qu'il prévoyait pour l'avenir, mais toutefois sans penser qu'il se dévouait ainsi à un perpétuel exil. Aux Tuileries il organisa un laboratoire de physique et de

chimie pour l'usage de son royal élève. Mais la révolution de 1830 les chassa de ce palais; la populace envahit le laboratoire et brisa les fourneaux, les instruments de distillation, les machines électriques, etc., et Barrande quitta la France en compagnie de son royal élève. Ils demeurèrent d'abord en Angleterre, et en Écosse au château de Holyrood, puis en 1832 le prince s'installa dans l'ancien palais de Prague au château de Hradschin.

Pendant son séjour en Angleterre et en Écosse, Barrande se perfectionna dans la connaissance de la langue anglaise, qu'il parla avec facilité. Le proverbe « à quelque chose malheur est bon, » n'eut jamais une plus heureuse application que dans ce cas. En établissant sa résidence à Prague, la famille des Bourbons amenait avec elle l'homme qui devait faire connaître le bassin silurien de Bohême et classer les plus anciens fossiles du globe terrestre. Barrande se mit immédiatement à déchiffrer le livre géologique ouvert devant lui. Il rassembla tous ses souvenirs sur la géologie des environs de Paris et du centre de la France; les cours du Collège de France, de la Sorbonne et du Jardin des Plantes ; il se rappela à l'esprit les grands principes d'histoire naturelle qu'il avait entendus de la bouche de Georges Cuvier, d'Alexandre Brongniart, de Constant Prévost et de Jussieu. Mais toutes ces études étaient maintenant pour lui d'un faible secours; il se trouvait en présence d'une nature entièrement nouvelle, qui n'avait pas encore été effleurée par les recherches scientifiques. Tout était à faire. Il n'hésita pas et se

mit résolûment à l'œuvre. Toutes ses excursions avec son élève (nous pourrions dire désormais avec ses deux élèves, car la sœur du comte de Chambord, Louise-Marie-Thérèse de France, dernière duchesse de Parme, les accompagnait), avaient pour but ordinaire les terrains des environs de Prague. Dans ces excursions on ramassait tout : plantes, insectes, coquilles, oiseaux, reptiles, mammifères, etc., et les deux élèves étaient des questionneurs insatiables. Barrande répondait comme le lui permettait la grande variété de ses connaissances, disant souvent modestement « nous étudierons cela ensemble. » La géologie devint leur science favorite, et les excursions étaient dirigées vers les meilleures localités où se trouvaient des fossiles, tels que Skrej, Zlichov et Wiskocilka. Les abondantes collections ne purent bientôt plus trouver place dans les chambres destinées à cette étude ; aussi Barrande acheta-t-il une maison, Kleinseite n° 419 Choteksgasse, si célèbre depuis, où durant quarante-cinq ans et plus il plaça les plus grandes et les plus riches collections paléontologiques du monde.

Peu à peu les observations de Barrande prirent la forme d'une classification systématique, grâce à laquelle il put reconnaître son chemin dans le labyrinthe des terrains anciens de la Bohême. Beaucoup de points restaient encore obscurs pour lui, lorsqu'en 1840 il se procura une copie du *Silurian System* (système silurien) de Murchison. Parmi les fossiles représentés dans ce célèbre livre, par les soins d'Agassiz, de Sowerby et spécialement de Lonsdale, il eut le

bonheur de trouver les formes qu'il avait recueillies si abondamment en Bohême. Ses classifications cadraient avec celles de l'Angleterre ; les groupes de Longmynd, de Llandeilo, Mayhill, Aymestry, Dudley, Wenlock et Ludlow, des géologues anglais, se trouvaient aussi dans les couches des environs de Prague; et, comme il le dit plus tard, ce fut en reconnaissance du service qui lui fut rendu par le « *Silurian System* » (système silurien) qu'il adopta pour son ouvrage le titre de « *Système silurien du centre de la Bohême.* »

Pendant ce temps la famille royale de France avait laissé Prague pour Goritz et plus tard encore pour Frohsdorf. Barrande avait son domicile principal à Prague ; il avait aussi un appartement à Paris, au n° 6 de la rue de Mézières, et plus tard, 22, rue de l'Odéon. Tous les géologues et paléontologistes de quelque réputation tant de l'Ancien que du Nouveau Monde y ont toujours été reçus par lui avec la parfaite courtoisie d'un gentilhomme de l'ancien régime.

Bientôt Barrande passa maître en allemand, et écrivit plusieurs de ses ouvrages dans cette langue. Afin de diriger avec plus de précision les recherches de fossiles que les ouvriers des carrières de Bohême faisaient pour son compte, et pour éviter d'être trompé, il apprit à parler le tchèque.

Les anecdotes suivantes vont donner des preuves de la ruse de ces paysans et de leur amour du gain. Dix ou douze ouvriers étaient employés à l'année à recueillir des fossiles. Barrande leur indiquait les couches à fouiller, les formes des fossiles qu'il désirait spécialement obtenir et les points où ils devaient

faire leurs recherches. Afin d'exciter leur émulation, il promettait la plus forte récompense à celui qui aurait trouvé les fossiles les plus rares. Il arriva que plusieurs de ces hommes essayèrent de le tromper en lui apportant un certain nombre de fossiles qui, disaient-ils, avaient été trouvés dans la localité pour laquelle le prix le plus élevé avait été promis. Barrande plaça tranquillement les fossiles devant lui, et tout en causant avec eux, les rangea par groupes. Ensuite il leur dit très poliment : « Vous avez essayé de me tromper; ces fossiles viennent de tel endroit et non de celui où vous prétendez les avoir trouvés. » Les ouvriers se regardèrent étonnés. Ils s'étaient soigneusement assurés par un espion employé à cet effet, que M. Barrande était chez lui, et ils étaient sûrs que personne ne les avait vus ramasser ces échantillons. C'était donc un sorcier, un astrologue, qui avait fait un pacte avec le diable? Quand ils se virent pris, ils avouèrent leur faute. Barrande les traita avec cette grande bonté qu'il avait toujours pour ses inférieurs et leur recommanda de ne pas recommencer; il leur pardonna et leur paya le prix le plus élevé destiné à ceux qui trouveraient les fossiles les plus rares, bien qu'ils en fussent indignes, mais il leur dit : « Regardez cela comme une leçon, une autre fois je vous priverai de votre emploi. »

Un jour un de ces hommes se présenta à lui, se plaignant d'être dans une grande détresse. « Quel en est le sujet? » dit Barrande. « Hélas! ma femme est dangereusement malade. » « Voici de l'argent, allez chercher le médecin et le pharmacien. » Quelques jours

après l'homme revint tout en larmes, — sa femme était morte, disait-il. Barrande lui donna immédiatement une autre somme pour les frais d'enterrement. Quelques mois s'écoulèrent sans qu'il le revît, mais un jour il reparut avec l'air anxieux, se grattant l'oreille, et ayant évidemment une demande à faire. « Eh ! bien, qu'avez-vous maintenant ? » « Ah ! je ne puis rester plus longtemps seul, je vais me remarier. » « Avez-vous trouvé un parti ? » « Oui. » « Bien, voici de l'argent pour vous aider à célébrer votre nouveau mariage. » Le rusé paysan s'en retourna enchanté. Quelque temps après, Barrande vint au village où le paysan demeurait; en causant avec le Maire il s'apitoya sur le triste sort de cet homme. « Un tel, » lui dit-il, « a été bien malheureux d'avoir perdu sa femme. » — « Du tout, sa femme est vivante. » — « Je sais, reprit Barrande, c'est sa seconde femme. » — « Je vous assure que vous vous trompez, car sa première femme n'a jamais été malade. » Barrande rit de bon cœur, ne dit rien, et se contenta de ne plus employer cet homme.

Barrande éditait son grand ouvrage lui-même. Ayant placé les deux premiers volumes chez des libraires, leurs vexations, leurs absurdes exigences, les droits exorbitants de commission le déterminèrent à les reprendre, et par conséquent à vendre lui-même ses propres ouvrages. Sa libéralité était grande ; il offrait fréquemment ses riches et coûteux volumes aux institutions publiques et même à des particuliers. En Amérique, il donna son quatrième volume si important, intitulé « *Acéphalés*, » à la Société d'histoire naturelle de Boston, à Jules Marcou, à James

Hall, à Charles-A. Withe, à J.-S. Newberry, à F.-S. Hayden et à C. King. Il n'épargnait ni argent, ni travail, ni effort pour que son ouvrage fût aussi parfait que ceux qui avaient été publiés jusque-là. Il employa les meilleurs dessinateurs, particulièrement Humbert, qui avait travaillé longtemps sous l'excellente direction du célèbre paléontologiste Deshayes. Humbert passa environ vingt-cinq ans avec Barrande, et mourut à l'ouvrage. Il avait établi une presse typographique française à Prague ; et le travail en était si correct et si parfait, que jamais on n'avait mieux fait à Paris.

Cependant le patrimoine de Barrande était peu considérable, et de semblables dépenses sont de celles qu'un gouvernement seul peut entreprendre; aussi Barrande y mettait-il la totalité des appointements qu'il recevait de Charles X, comme précepteur du comte de Chambord et comme administrateur de la fortune des Bourbons. Car, c'est un fait prodigieux, qui mérite d'être signalé, que Barrande, malgré ses travaux scientifiques dans lesquels il n'avait pour aide qu'un simple copiste, auquel il était quelquefois obligé de dicter ses descriptions, ait pu administrer une fortune de près de soixante millions de francs, dont une partie en biens-fonds, dispersés dans les environs de Vienne, de Venise et du château de Chambord. Les voyages qu'il fit pour remplir ses obligations, à Goritz, Frohsdorf, Munich, Venise, Modène, Parme, Paris et Chambord se comptent par centaines. Cette double série d'occupations différentes, si absorbantes et si lourdes au milieu desquelles il conservait toujours son élégance calme et sereine, le travail excessif dont

il était accablé montrent bien les grandes capacités de cet homme. La vigueur d'un géant n'était pas de trop pour porter avec calme un tel fardeau.

Barrande vivait avec une grande simplicité, mettant tout ce qu'il possédait dans ses collections, ses livres et surtout dans la publication de ses ouvrages. Le comte de Chambord s'aperçut, sans doute, que son ancien maître, maintenant son meilleur ami, consacrait à la science plus que ses appointements ne le lui permettaient, aussi quand le chef de la maison royale de France le visitait à Prague, où il trouvait, au milieu d'une multitude d'échantillons, quelque difficulté à s'asseoir, il avait l'habitude de dire, en laissant chez lui une forte somme d'argent, que c'était sa souscription au système silurien de la Bohême. Chaque volume de ce grand travail était à bon droit dédié au généreux prince, et dans le dernier, daté de Prague, 8 décembre 1881, il est dit : « Le nombre inaccoutumé de ces illustrations (361 planches) montre clairement l'étendue et l'efficacité de votre royale munificence, sans laquelle tous mes efforts, tous mes sacrifices personnels seraient demeurés impuissants dans l'accomplissement de ma tâche. » Par sa libéralité, le dernier représentant de la branche aînée des Bourbons a mérité la reconnaissance des géologues et paléontologistes actuels et futurs du monde entier.

L'influence de Barrande sur les progrès de la géologie et de la paléontologie ne s'est pas seulement limitée au centre de l'Europe, elle s'est étendue jusqu'en Espagne, en Scandinavie, dans la Grande-

Bretagne et l'Amérique du Nord. Il ne se contenta pas de faire connaître seulement un certain nombre des fossiles du Canada et du Newfoundland, mais on lui est redevable de la place importante que la faune primordiale occupe aujourd'hui en Amérique et de la détermination de sa vraie position dans la stratigraphie. Le regretté Dr Emmons avait reconnu une faune spéciale dans son *Système Taconique*, mais il n'avait ni assez d'espèces, ni suffisamment de bons spécimens pour établir les principaux caractères de la faune, spécialement dans la grande famille des Trilobites. D'ailleurs, une opposition injuste et passionnée s'était élevée contre les découvertes de ce pionnier de la stratigraphie américaine; Barrande, avec sa grande impartialité et sa grande loyauté, déclare ceci : « Le Dr Emmons, le premier, a fait connaître l'existence d'une faune antérieure à celle qui avait été établie dans le système silurien comme caractérisant la division du silurien inférieur que j'avais nommée faune seconde. Il est donc juste de reconnaître sa priorité, et je la juge d'autant plus convenable à établir dans ce moment, qu'elle n'a pas été proclamée jusqu'à présent. »

Un autre grand service rendu à la géologie par Barrande, est ce qui concerne sa *Doctrine des Colonies*[1]. Comme toutes les observations nouvelles et les

[1] Barrande entend par *colonies* l'intercalation dans ce qu'il appelle la *faune seconde*, d'un ensemble de fossiles dont la plus grande partie (83 pour 100) appartiennent à la *faune troisième*. La présence de ces organismes aurait été due, selon lui, à des migrations, à des colonies animales qui auraient abouti dans



faits nouveaux qui s'élèvent contre des conclusions admises jusque-là et les renversent, cet ouvrage a été accueilli par une opposition vigoureuse et persistante d'abord de la part des paléontologistes, et ensuite des géologues ; mais Barrande répliqua toujours victorieusement par des faits à cette opposition, et plusieurs géologues, d'une grande expérience en cette matière, non seulement ont admis la *Doctrine des Colonies*, mais la considèrent comme la plus grande découverte qui ait été faite en stratigraphie depuis un siècle.

Barrande était, comme Agassiz, élève de Cuvier; tous les deux ont excellé parmi leurs contemporains dans l'exactitude de leurs descriptions, la délicatesse de leurs observations et la multitude des comparaisons de toutes les formes, de tous les caractères qui sont la principale gloire de leur illustre maître, et l'on peut dire que tous les deux sont restés fidèles jusqu'à la mort aux doctrines professées par le grand naturaliste français.

Il est impossible, dans un article aussi limité, de rendre justice à un savant et à un homme dont la vie a été si remplie et si prolongée. Courtois, généreux, bienveillant et plein de bonté, d'une sage tolérance, bien qu'immuable dans ses convictions, soit en politique, soit en science, soit en religion, Barrande reste toujours conséquent avec lui-même. Il était, durant ses dernières années, le plus ancien serviteur de la

la mer silurienne de la Bohême, et il croit pouvoir indiquer, comme leur point de départ probable, l'Écosse, où leur existence est constatée dans un dépôt un peu antérieur à celui de la Bohême.

maison de France. Resté fidèle, malgré le peu de jours heureux et le grand nombre de mauvais, à la plus vieille dynastie de notre époque, il ne put survivre longtemps au dernier descendant de cette lignée royale ; et six semaines après la mort de son roi, son élève et son ami, le plus grand géologue du siècle mourait dans sa 84e année, le 5 octobre, au château de Frohsdorf, près Vienne, sous le même toit où son illustre élève avait terminé son honorable vie d'exil, en emportant le respect de tous, même de ses ennemis politiques. Comme dernière preuve de son amitié, le comte de Chambord avait nommé Barrande l'exécuteur de ses volontés, et c'est en remplissant ce dernier rôle de confiance, qu'il prit un refroidissement qui dégénéra promptement en pneumonie.

Sa splendide collection de fossiles et sa grande et précieuse bibliothèque étaient laissées, par sa volonté expresse, au Muséum d'histoire naturelle de Bohême, avec une somme de 10,000 florins, qui a été plus que doublée par sa famille, — le frère et la sœur de Barrande ne se sont jamais mariés. Son grand ouvrage, déjà très avancé, sera achevé sous la direction du Muséum de Bohême. Le septième volume, en deux parties, sur les Gastéropodes, sera terminé par le Dr Waagen; le huitième, en trois parties, sur les Échinodermes et les Colonies, doit paraître dans deux ans, également sous la direction du Dr Waagen. Le quatrième volume, le dernier de la série (car la publication des différentes parties de l'ouvrage a été tout à fait irrégulière), sera publié par le Dr Novak; il est consacré aux Bryozoaires et aux Coraux. L'ouvrage

entier forme une série de vingt-neuf ou trente volume, ou « tomes », comme Barrande les appelait. L'édition est de 250 exemplaires seulement, dont plus de 50 ont été offerts à des bibliothèques publiques.

On lit sur la première page de chaque volume, comme devise : « C'est ce que j'ai vu, — le témoin au juge, » et dans la *Défense des Colonies*, il écrit : « La science est loin d'être achevée, elle se fait lentement, en surmontant les difficultés de l'observation et aussi en se dégageant péniblement des entraves que notre intelligence humaine et bornée se crée à elle-même par ses théories préconçues. »

Nobles affirmations d'un homme qui a pénétré bien avant dans les secrets de l'histoire de la terre et les a dévoilés sans le souci et la crainte de troubler les opinions reçues et régnantes.

— Messieurs, permettez-moi d'ajouter que l'État de Bohême, reconnaissant du legs si magnifique qui lui a été fait par notre illustre compatriote, a décidé que, pour loger ces magnifiques collections géologiques et paléontologiques, un musée spécial serait élevé et désigné sous le nom de *Barrandéum*, afin d'immortaliser le nom de ce grand naturaliste.

Empressons-nous d'ajouter que toutes ces richesses scientifiques ne sont pas perdues pour la France. Déjà M. Barrande avait offert, à un certain nombre de savants français, ses magnifiques ouvrages, et l'Université catholique d'Angers est heureuse d'en posséder un exemplaire dû à sa munificence. De plus, M. Barrande a réservé par testament une part pré-

cieuse de ses collections pour les trois Universités catholiques de Paris, de Lille et d'Angers.

L'intérêt que notre Faculté des sciences attache à ce cadeau ne peut échapper à aucun de vous, maintenant que vous avez pris, par la lecture de cette notice biographique, une idée de l'importance des découvertes de M. Barrande, et eu la preuve de la grande considération que le monde savant a pour ses travaux.

D[r] P. Maisonneuve.

COBLENTZ ET QUIBERON

Souvenirs du comte de Contades, pair de France, publiés par le comte Gérard de Contades.

Messieurs,

Le nom de Contades, vous le savez, est inscrit en lettres d'or au grand livre des annales angevines. Le premier des membres de cette famille dont notre histoire fasse mention est André de Contades. Il demeurait au Lude quand il acquit le 24 avril 1604, de messire François de Daillon, la terre de la Roche-Thibault en Jarzé qui le fixa en Anjou. Il était à cette époque écuyer de la petite écurie du roi. Successivement chevalier, conseiller du roi en ses Conseils d'État et privé, sous-gouverneur de Monsieur, frère unique du roi, lieutenant du maréchal de Schomberg dans la ville et château d'Angoulême, gentilhomme de la chambre et maître d'hôtel ordinaire du roi, il mourut vers 1660. Il avait épousé Françoise de Couignan, fille du gouverneur de Fougères, en 1620, et était remarié dès 1630 à Charlotte Gaudillaud [1].

[1] *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire,* t. I, p. 736. — *Archives de Maine-et-Loire,* série E, n° 2070.

Tous ses successeurs tinrent à honneur, pendant deux siècles, de se montrer dignes de leur illustre ancêtre. Georges-Gaspard de Contades, fils d'Erasme de Contades et d'Anne Hullin, sieur de Montgeoffroy et de la Roche-Thibault, combattit en héros pendant les guerres de Flandre. Plusieurs fois blessé, il dut subir en 1691 l'opération du trépan. Saint-Simon, dont l'opinion est précieuse et qui ne pèche pas d'ordinaire par excès d'indulgence, loue « ses bonnes façons et la « sagesse de sa conduite, son jugement, sa réserve, « qui, à défaut d'un esprit brillant, lui avaient acquis « la considération et la confiance de la cour et de « l'armée. » A Denain, Contades était major général des troupes de Villars. Après avoir conquis tous ses grades à la pointe de l'épée et au prix de son sang, il était nommé le 4 janvier 1730 lieutenant-colonel des gardes. Il avait été reçu membre de l'Académie d'Angers le 13 novembre 1716. Il fut chargé de différentes missions importantes sous Louis XIV et sous la Régence. Il décéda à Bourbon le 30 octobre 1735. Il s'était uni en 1697 à Jeanne-Marie-Madeleine Crespin [1].

Charles-Pierre-Erasme et André-Gabriel de Contades, frères du précédent, se distinguèrent également par leur valeur et leur intrépidité. Le second succombe le 25 octobre 1713, de blessures reçues devant Fribourg. Les Contades portaient : *D'or, à l'aigle éployée*

[1] *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, t. I, p. 736. — *Archives de Maine-et-Loire*, série E, n° 2070.

d'azur becquée, membrée, lampassée et éclairée de gueules, selon Audouys, le feudiste angevin[1].

Louis-Georges-Erasme, marquis de Contades, fils de Georges-Gaspard cité plus haut, né le 11 octobre 1704 à Montgeoffroy, entra à quinze ans aux gardes et se maria à vingt ans avec Nicole-Françoise Magon, fille d'un armateur de Saint-Malo. Colonel du régiment de Flandre en 1734, il prit une part active et brillante à toutes les campagnes du règne de Louis XV et fut nommé en 1758 maréchal de France. Chargé de réorganiser l'armée et de lui rendre la confiance, il fut investi du commandement général des troupes. Mais la déroute de Minden ruina son crédit à la cour. Une disgrâce imméritée jeta un voile de tristesse sur la fin de cette glorieuse carrière.

Quoique gouverneur de l'Alsace qu'il ne quitta qu'en 1788, il faisait de fréquentes apparitions en Anjou où il adoucissait par ses libéralités la misère publique. On garde aux archives de Maine-et-Loire deux lettres (non signées) de membres de famille à la marquise de Contades : « M. le maréchal vous prie « de continuer les charités comme ci-devant. Quoi- « qu'il soit pour ainsi dire réduit, surtout du côté des « bienfaits du roi, à très peu de choses, puisqu'il est « menacé de perdre son traitement par son refus à « prêter le serment, il trouve avec raison que de faire « vivre les pauvres est une trop bonne action pour

[1] Audouys, mss 994, p. 49. — Gencien, mss 996, dit... *l'aigle de sable.*

« ne pas la continuer le plus qu'il pourra. Il n'y veut « rien changer. Il aime mieux se gêner de quelque « autre façon, et soulager le malheureux qui a plus « besoin que jamais [1]. » Le maréchal de Contades mourut à Livry en 1795. On conserve son portrait et celui de son père au château de Montgeoffroy. Sa brusquerie et la vivacité de son caractère étaient proverbiales en Anjou.

Georges-Gaspard-François-Auguste-Jean-Baptiste de Contades, fils aîné du précédent, embrassa aussi le métier des armes. Il épousa le 30 mai 1757 Julie-Victoire de Constantin. Nommé le 18 juin et reçu le 13 août 1760 de l'Académie d'Angers, il fut élu chancelier en 1761 et directeur le 10 janvier 1770. Les procès-verbaux prouvent qu'il s'en montra un des membres les plus laborieux. Ses divers travaux ont été légués à la bibliothèque de l'Évêché [2]. Il disparut pendant l'insurrection de la Vendée. Sa veuve, échappée ainsi que sa fille aux horreurs des guerres civiles, consacra ses loisirs à l'étude [3].

Le personnage dont le nom se présente maintenant sous notre plume et qui a sa place marquée dans cette galerie de portraits historiques, est Erasme-Gaspard de Contades, fils aîné du précédent. Il a laissé des

[1] *Archives de Maine-et-Loire*, série E, n° 2072. — Voir la liste des pauvres de Mazé fournie par le curé Rousseau et le détail des aumônes pour Mazé, la Roche-Thibault, Bauné et Chazé.

[2] Ces divers travaux forment sept volumes in-4° restés manuscrits, sauf l'*Éloge du Dauphin*, imprimé sans nom d'auteur chez Barrière (Angers, 1766, in-4° de 21 p.).

[3] Les manuscrits de la marquise de Contades sont conservés à la Bibliothèque d'Angers.

Souvenirs manuscrits qui viennent d'être publiés par M. le comte Gérard de Contades sous ce double titre : *Coblentz et Quiberon. Souvenirs du comte de Contades, pair de France.* M. le comte Gérard de Contades a eu la délicate attention d'offrir un exemplaire de ce livre à notre Société dont étaient membres plusieurs de ses ancêtres et dans les rangs de laquelle il aspire à prendre place à son tour. Cet intéressant ouvrage, élégamment édité, est accompagné de notes explicatives empruntées aux mémoires contemporains et aux documents qui traitent des mêmes sujets ; il est terminé par un appendice. Une table des noms de personnes et des noms de lieux en facilite également la lecture. La *Notice biographique*, tirée à part, est ornée d'un portrait du comte de Contades daté de 1809. En tête des *Souvenirs* figure un autre portrait du personnage en costume militaire.

Erasme-Gaspard de Contades naquit à Angers le 12 mars 1758. Il était fils de Gaspard de Contades, alors colonel du régiment d'infanterie de Berry, et de Julie-Victoire de Constantin de la Lorie. La même année, comme nous l'avons dit, son grand-père recevait le bâton de maréchal de France. De bonne heure, le jeune seigneur fut rompu à la fatigue et familiarisé avec les exercices du corps. Avec ses frères, il galopait bravement aux portières de la chaise de poste de l'aïeul, pendant les plus longues routes, et faisait ainsi son apprentissage de la vie de soldat. Il était presque encore un enfant, quand il entra dans l'armée. Le 14 mars 1773, Erasme de Contades, âgé de quatorze ans, était muni de son brevet de lieutenant au

régiment d'artillerie ; deux ans après, il était capitaine au régiment de cavalerie de mestre de camp général. Il épousa, en 1781, Marie-Marguerite de Villiers, fille unique de Jacques de Villiers-Lauberdière, seigneur du Teil et de Riou. Les poètes célébrèrent cet hymen, comme le prouve un curieux acrostiche-épithalame.

De l'hymen, couple heureux, vous subissez les lois ;
Et ces lois n'ont pour vous rien que de délectable.
C'est et Mars et l'Amour qui veulent par ce choix
Offrir de leur faveur un monument notable.
Ne vous défiez pas de l'ouvrage des Dieux ;
Tout est soumis à leur empire.....
Allez, suivez la route ouverte à vos aïeux.
De l'astre qui vous luit secondez le sourire,
Et vos enfants, j'ose vous le prédire,
Seront un jour comptés au rang des demi-dieux.

Suivant la spirituelle remarque de M. le comte Gérard de Contades, ces vers avaient presque le droit d'être mauvais, étant signés *Bernard, mathématicien.* Où la poésie va-t-elle se nicher ?

Quatre enfants, trois garçons et une fille, donnèrent raison à l'aimable prédiction de l'auteur angevin. Le 10 novembre 1782, M. de Contades reçut le brevet de mestre de camp du régiment de Royal-Picardie (cavalerie). A trente ans, il était nommé colonel, et fut appelé, le 10 mars 1788, à commander le régiment de Royal-Bourgogne. Le 12 mars 1789 il obtenait la permission de changer ce régiment contre celui des chasseurs à cheval de Picardie, qui devint, en 1791, le 9me régiment de chasseurs.

La Révolution déchaînée avait fait table rase des institutions de l'ancien régime. Après avoir vaine-

ment tenté d'obtenir du ministère les moyens de faire respecter en sa personne l'autorité du commandement, M. de Contades, voyant que la discipline était morte en France, se regarda comme libre, dit son biographe, et se décida à partir. Il se rendit d'abord à Worms, puis à Coblentz, auprès de Monsieur, frère du roi. Il fut nommé bientôt aide de camp du prince. L'émigration a été l'objet de jugements divers ; les uns l'ont sévèrement blâmée, les autres l'ont glorifiée, car, comme tous les événements importants de l'histoire, elle a passionné les esprits. « Après le « 10 août et le 2 septembre, écrit Taine à propos des « émigrés, dans le tome III des *Origines de la France* « *contemporaine*, ils ont dû fuir en masse, car désor- « mais si quelqu'un d'entre eux s'obstinait à rester, « c'était avec la chance presque certaine d'aller en « prison, pour y vivre dans l'attente du massacre et de « la guillotine. »

Dans ses *Souvenirs*, M. de Contades prend chaudement la défense de Mme de Balbi, qui était la maîtresse de Monsieur « autant que cela se pouvait, » selon la fine observation de M. le comte Gérard de Contades, mais il semble moins bien disposé pour Mme de Polastron, la maîtresse affichée de M. le comte d'Artois. La vie des émigrés était fort gaie. On s'amusait beaucoup à Coblentz, et on y jouait gros jeu. Les gentilshommes placés sous les ordres de M. de Contades étaient cantonnés à Montabaur. Pendant plusieurs mois, l'aide de camp assista aux intrigues galantes et aux menées politiques de la petite cour émigrée dont il retrace un tableau piquant, semé de critiques acérées et de

remarques caustiques. On voit que cette existence singulière ne lui plaisait pas.

Désireux de combattre, il prit part à la campagne de 1792, « la plus malheureuse campagne qui ait peut être jamais été faite. » Il qualifie le duc de Brunswick d'homme inepte et surfait, et il blâme les incendies des villages. « Je trouvais bien impolitique, « écrit-il, de ne laisser sur cette terre à laquelle nous « venions, disions-nous, rendre sa religion, son roi, « son bonheur et la paix, que des traces de sang et de « dévastation. » Le licenciement des troupes eut lieu le 27 novembre. Retiré à Dusseldorff, en compagnie de M[lle] de la Jaillière, M. de Contades profita de la suspension des hostilités pour rédiger le récit des tristes événements accomplis sous ses yeux.

Au mois de janvier 1795, las de son inaction prolongée, il débarquait en Angleterre et cherchait les moyens d'être employé dans l'expédition que le gouvernement préparait contre la République. Le comte de Puisaye lui confia le commandement de l'avant-garde. A Quiberon, le comte de Contades déploya sa valeur habituelle dans l'engagement du 7 juillet, où son cheval fut tué sous lui, et dans l'affaire du 16 du même mois. Il avait été nommé chef d'état-major. On connaît la catastrophe finale. La responsabilité en incombe tout entière à l'incapacité de Puisaye. « Je « conserverai toute ma vie, s'écrie M. de Contades, le « douloureux souvenir de ce que j'ai vu, de ce que « l'on eût pu faire avec le concours du courage et de « l'héroïsme que suffirent à peine à paralyser l'ineptie, « la mésintelligence et l'intérêt personnel. »

Après avoir flétri les bourreaux des émigrés, M. de Contades a cependant toujours nié que les républicains eussent violé une capitulation qui, d'après lui, n'aurait jamais existé. Mais l'absence de capitulation, fût-elle prouvée, ne saurait, à notre avis, justifier le massacre épouvantable d'une foule de vaincus sans défense. Le silence gardé par Hoche lui a été justement reproché. « D'un trait de plume, dit un historien, « d'un mot parti du cœur, énergiquement ému, il eût « peut-être, qui sait? sauvé la vie d'un millier de « braves et la mémoire de la Convention d'une lourde « responsabilité ajoutée à tant d'autres. Hoche resta « muet[1]. » C'est à l'île d'Yeu que le marquis de Contades rédigea la seconde partie de ses *Souvenirs*.

Il revint ensuite à Londres. Mais il pensait, avec raison, que dès « que cela était compatible avec l'hon- « neur, il valait mieux être quelque chose chez soi « que de s'agiter stérilement à l'étranger. » Rentré en France, il reprit bientôt en Anjou la haute situation qui appartenait à sa famille. Il fut élu en 1804 membre du Conseil général de Maine-et-Loire pour le canton de Beaufort-en-Vallée et présida l'assemblée départementale pendant la session de 1805. Il s'était établi au château de Montgeoffroy, construit jadis par le maréchal de Contades, et il y résidait avec sa famille. Sa femme et sa belle-mère, M[me] de Villiers, conduites à Blois et dirigées sur Paris où les attendait le tribunal révolutionnaire, avaient échappé miraculeuse-

[1] *Une page de la vie de Hoche. — La capitulation de Quiberon à propos d'un livre récent*, par Albert Duruy, *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1884.

ment à l'échafaud, grâce au 9 thermidor. Les châteaux de Riou et de Launay avaient été incendiés. La *Notice biographique* mentionne, à ce sujet, une curieuse anecdote et divers renseignements fournis gracieusement à l'auteur par M. Léon Cosnier. Nommé chambellan de l'Impératrice, puis fait comte de l'Empire, M. de Contades commandait, à l'entrée de Napoléon et Joséphine à Angers, le 11 août 1808, la garde nationale à cheval.

Bien accueilli par Monsieur à la rentrée des Bourbons, l'ancien colonel fut nommé pair de France en 1815. Si les événements de 1830 lui causèrent une réelle affliction, ils ne le surprirent nullement. Il avait en effet pesé « les fautes successives de la Restauration » et prévu le résultat qu'elles devaient fatalement amener. Il mourut à Angers, dans son hôtel de la rue Saint-Georges, le 9 novembre 1834, fortifié à cet instant suprême par les consolations de l'Église, car sa foi religieuse, plus « vigoureuse » que sa foi politique, n'avait jamais été ébranlée.

Comme vous l'aurez sans doute remarqué, Messieurs, le style des *Souvenirs* de M. de Contades est à la fois imagé et énergique. Mais le ton général de ce livre semble empreint d'une certaine mélancolie, je dirai presque d'une certaine amertume. L'émigré se montre ordinairement peu satisfait des hommes et des choses. Il blâme souvent et il loue rarement. Les douloureux spectacles dont il a été si longtemps le témoin attristé ont incliné cet esprit sérieux à la sévérité. Quoi qu'il en soit, ces *Souvenirs*, qui n'étaient pas destinés à la publicité, méritaient d'être

connus et occuperont une place fort honorable parmi les témoignages des contemporains dans le grand procès toujours ouvert de la Révolution française.

Qu'il nous soit permis, en finissant, Messieurs, de féliciter M. le comte Gérard de Contades d'avoir mis en lumière les écrits de son illustre ancêtre et de le remercier d'avoir offert à la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers* son intéressant ouvrage. Au nom de cette compagnie, nous lui souhaitons la bienvenue, en exprimant le vœu de voir bientôt notre nouveau confrère grossir le nombre des membres zélés qui nous apportent le précieux concours de leurs remarquables travaux. Déjà M. le comte Gérard de Contades a publié, en collaboration avec M. G. Le Vavasseur, divers *Essais* relatifs à la bibliographie cantonale de l'Orne, et une plaquette intitulée *Rasnes, histoire d'un château normand*, qui ont été signalés à l'attention des érudits. Nous espérons qu'il ne tardera pas à consacrer quelques productions nouvelles à l'Anjou dont, comme nous l'avons dit en commençant, ses ancêtres ont été l'orgueil et le soutien pendant plusieurs siècles.

André Joubert.

CHANT

DU SIÈCLE

> J'ai la conviction que le poète, le philosophe et le physiologiste parleront la même langue et s'entendront tous.
>
> Claude BERNARD.

I

Dans les temps très anciens, avant l'aube des mondes,
Les âges éternels laissant dormir leurs ondes,
Alors que nul atome encor ne remuait,
Semblaient un lac immense, immobile et muet.

— Et le Verbe créa la lumière, puis l'homme !

Aussitôt, terre, cieux, espaces, tout se nomme ;
Les soleils sur leur axe entrent en mouvement ;
Les siècles vont se perdre au fond du firmament,
Et la vague des temps a des voix éplorées
Comme nos océans dans leurs fortes marées.

— Pourquoi? Quel est ce bruit? D'où viennent ces san-
Que le siècle qui passe emporte dans ses flots? [glots
Qui donc imprime aux temps cette mélancolie?
Dites-moi sur quels deuils votre âme se replie,
O siècles!
Une voix dans l'ombre répondit :

— Nous fuyons éperdus l'homme qui nous maudit!

II

Où chercher le secret de notre destinée!
Un néant qui reçoit en partage une année!
Un grain de sable, esprit et corps, qui pense et veut,
Que la grandeur fascine et qu'une larme émeut,
Qui par delà les cieux va sonder le mystère,
Et se sait immortel, étant roi sur la terre,
Au seuil des jours vécus, seuls gages d'avenir,
L'homme, enfin, saura-t-il s'incliner et bénir?...

— Non! que devant l'effet la cause nous échappe,
Que d'un sentier perdu l'obscurité nous frappe,
Dieu voulant obliger parfois le genre humain
A regarder en haut pour trouver son chemin,
Les mondes à nos yeux marchent sans harmonie,
Puisqu'il reste caché quelque chose au génie.

III

Plus de guide!... partout le chaos et le bruit.
A nos yeux aveuglés aucun soleil ne luit.

Allons-nous découvrir des terres inconnues ?
Notre pas fatigué monte-t-il vers les nues ?...
Effrayé, sur la pente un passant se retient !...
Est-ce la nuit qui gagne ? Est-ce le jour qui vient ?
— O mon siècle ! permets que l'homme s'interroge
Et sculpte à ton portique ou le blâme ou l'éloge !
Si notre âge est sincère en ce grave examen,
L'arrêt qu'il va porter te survivra demain.

IV

Sur les degrés tremblants de ses temples d'argile,
Rome assise et charmée applaudissait Virgile ;
Mais l'obélisque d'or que l'on dresse au Forum,
Antoine qui s'enfuit sur les eaux d'Actium,
La porte de Janus par César refermée,
De Virgile ayant fait pâlir la renommée,
L'univers ébloui vers César se tourna...
— César s'était levé pour absoudre Cinna,
S'estimant assez grand s'il savait être juste.
— De tels jours ont un nom : c'est le siècle d'Auguste.
O Rome ! l'auréole aux rayons éclatants
Reparaît à ton front dans la suite des temps.
Lorsque, du Vatican dominant leur cortège,
La même voix nomma Michel-Ange, Corrège,
Raphaël, Titien, Bramante, Léonard,
Ces astres radieux du firmament de l'art,
Auguste chancela dans sa gloire oubliée,
Et tes palais ont vu l'Europe émerveillée,
O Rome ! saluer la mère dans ses fils.
— Sur ce siècle je lis le nom de Léon Dix.

Cent ans s'écoulent, puis, dans une immense aurore
Dont les chaudes clartés nous inondent encore,
Notre génie enfin s'éveille; et, secondé
Par Duquesne, Vauban, Catinat et Condé,
Aux peuples de l'Europe il gagne vingt batailles.
Puget sculpte pour lui les marbres de Versailles;
Le Brun tient le pinceau dans son Louvre; Pascal
Et Descartes, pensifs, marchent d'un pas égal.
Bossuet sur ces grandeurs fait rugir son tonnerre;
La Fontaine au roseau dérobe son mystère,
Tandis qu'on voit passer, dans un globe de feu,
Molière, ce colosse, et Corneille, ce dieu!

— Temps de Louis Quatorze, ô superbe épopée,
Où la France, portant la lyre avec l'épée,
Dans la nue a laissé son sillage brillant,
Tu resteras longtemps encor notre Orient!

V

Oui! ces âges sont grands! Mais lorsque j'énumère
Leurs gloires, écartant toute pensée amère,
J'applaudis, car je crois au progrès incessant,
Et ne veux point savoir si le soleil descend.

— Auguste! Léon Dix! Louis le Grand! Quel rêve,
Si ce siècle innommé, dont la course s'achève,
Dans l'avenir pouvait resplendir près de vous!...
— Je veux en bien parler car ce siècle, c'est nous.

VI

Nos pères l'ont connu, lui ! l'homme de bataille
Qui, n'ayant pu trouver aucun trône à sa taille,
Lorsque pape, empereurs, peuples criaient : Assez !
S'est fait un piédestal de trônes renversés.
Lui, l'homme d'Austerlitz, qui, dans ces jours sublimes,
Encombrait nos palais de dépouilles opimes ;
Lui, chez qui la Pitié jamais n'eut son autel,
Et qui fonda le droit dans son code immortel ;
Lui, dont le gant de fer fit sur sa capitale
De douze cents canons tournoyer la spirale,
Afin de contempler à l'aise, en son néant,
L'homme qui passe au pied de ce canon géant ;
Lui, l'égal de César, le maître d'Alexandre,
Qui, son rôle achevé, lorsqu'il lui faut descendre
De l'aire impériale où plane son orgueil,
S'abat, précipité du ciel, sur un écueil !...
— A peine s'il dormait dans son île lointaine,
Que la France voulut revoir son capitaine.
Brumaire, Waterloo, le monde éperonné,
Vincennes teint de sang, tout lui fut pardonné.
Il est là ! — Le Croissant qu'il prit aux Pyramides
Se penche sur sa cendre et ses vieux invalides.

VII

O mon siècle ! sois fier de cet acte. Il est beau
Que la haine s'émousse au marbre du tombeau.

C'est lorsque la clémence aux colères succède
Que l'homme peut juger des forces qu'il possède.
— Sans doute, tout n'est pas profit quand vous passez,
Fléaux! et des sillons longtemps mal effacés
Sur notre humanité racontent votre empire;
Mais, à vous excuser chaque peuple conspire:
Son acclamation tôt ou tard est l'aveu
Qu'il reconnaît en vous les grands semeurs de Dieu.
Allez donc! — Nul ne peut borner votre domaine;
Sous votre soc puissant fouillez la glèbe humaine,
Les peuples mutilés vous le pardonneront,
S'ils sentent qu'il leur reste un peu de gloire au front.

VIII

La gloire!... Trop souvent la fortune hautaine
Ne laisse vaciller que la flamme incertaine
D'un renom disputé sur de mornes débris:
Maigre applaudissement des peuples appauvris.
Mais lorsqu'aux jours fiévreux on sent battre l'artère,
Quand le volcan qui bout écume à son cratère,
Toute chose ici-bas s'empreint de majesté.
On aspire la vie avec intensité;
La joie ou la douleur chez l'homme s'exagère;
Son âme à rien de grand ne veut être étrangère.
Tel est notre âge! — Non, nous ne nous plaindrons pas
Du sol rude ou glissant où s'impriment nos pas:
L'Arabe s'en prend-il au feu qui le dévore
Devant l'immensité des déserts qu'il explore?
Si nous sentons passer le mal au vol pesant,
Nos pères ont connu cet hôte. — Le présent

Des destins traversés n'a point le privilège :
Ce sont fardeaux humains qu'aisément on allège
Par notre liberté le mal est expliqué :
Les leçons de vertu nous ont-elles manqué?...
— Va! le gave jamais ne remonte à sa source;
Vers les temps écoulés précipite ta course,
O mon siècle! va prendre avec sérénité
Ton repos éternel noblement acheté.
Tes illustres aînés voudront te reconnaître,
Car à ta jeune gloire eux-mêmes vont renaître;
Et nul n'osera plus se dire le premier
Tant d'actes éclatants brillent sur ton cimier.
Mais quel nom va reluire à tes armes parlantes?...
—Pour qu'on te nomme, il faut que tes ondes plus lentes
Sur les rives du temps s'écoulent sans fracas :
Les fleuves ont un nom, le torrent n'en a pas.
De l'immortalité les actes sont le gage.
Attends donc sans trembler qu'un grand nom se dégage
De cet amas de faits dont tu fus le témoin.
Que craindrais-tu? Tes fils de ta gloire ont pris soin.

IX

Ne t'inquiète pas des voix qui se lamentent.
Ignore si l'orgueil ou le doute fermentent
Dans l'âme de Byron, de Gœthe ou de Musset.
Lorsque Leopardi jette au vent son verset
Sobre et fier, imprégné d'une sombre ironie,
Lamartine, aussi grand qu'eux tous par le génie,
Se lève, et sur le monde épanche dans des chants
Qu'il sait rendre à son gré sublimes ou touchants,

Le courage, la foi, l'amour. — De sa pensée,
Lorsque l'ode s'échappe en strophes cadencée,
On dirait d'un prophète aux tragiques accents
Dont le ciel voit monter l'harmonieux encens.
Et des esprits railleurs éclipsant l'œuvre impure,
L'âme de tout un peuple à son hymne s'épure.
Hugo, fils de ce siècle, esprit contemporain,
Chante peuples et rois en des stances d'airain,
Et, pour les temps lointains, flétrit ou transfigure
Ce qu'effleure son aile en sa vaste envergure!

X

Qui peût les nommer tous, ces hommes radieux,
Artistes, orateurs, savants, — nos demi-dieux!
L'un va peindre sa toile, où plus d'un maître épèle
Dans l'atelier lointain de Lysippe et d'Apelle,
Et la fleur du génie athénien revit
Dans le *Léonidas* invaincu de David!...
— Vous qui planez sans bruit sur de mornes vallées,
Ombres à forme humaine et de langueur voilées,
Fronts pâlis et penchés, tout prêts pour le pardon,
Portez à nos neveux le rêve de Prud'hon;
— De Rossini la muse éclatante et rieuse
Alterne sa fanfare et sa chanson joyeuse;
Puis l'athlète acclamé refuse le combat
Pour accorder sa harpe aux larmes du *Stabat*;

Ah! vous nous survivrez, pages impérissables!
Si quelque homme vénal, aux traces effaçables,

Un jour a pu troubler votre empire, déjà
S'est relevé l'autel des dieux qu'il outragea

XI

Mais de Léonidas la tombe est violée ;
La Grèce au loin fléchit sous le nombre accablée.
Byron fuit la Toscane, et son front alangui
Se montre aux combattants près de Missolonghi.
Puis, quand de Botzaris les braves, immobiles,
Dorment, comme autrefois les morts des Thermopyles,
Quand l'homme d'Ipsara, qui rampe sur le flot,
La nuit, aux vaisseaux turcs attache son brûlot,
Alors, dans ta noblesse, ô France bien-aimée,
Tu te fais le soutien de la Grèce opprimée.
A tes rostres émus les cœurs ont éclaté.
L'air vibre, et porte au monde un seul mot : Liberté !
Un jour, de Navarin la rade s'illumine :
La Grèce est libre, et croit rêver de Salamine !

C'est la Pologne en deuil que le czar fait ployer...
Proscrite, elle viendra s'asseoir à ton foyer ;
A ta libre tribune on défendra sa cause !

France ! soldat de Dieu, poursuis ton œuvre. Oppose
A l'absurde oppresseur l'objection du droit.
Des peuples combattus rends le sentier plus droit.
C'est bien ! songe à tous ; fais deux parts de ta parole :
Le stigmate aux vainqueurs, aux vaincus l'auréole.
Ceux que le tintement d'une piastre corrompt,
En t'écoutant parler des faibles, pèseront

L'improbable profit d'une cause perdue ;
Mais toi, tout à l'honneur de l'avoir défendue,
Tu sais bien ce que gagne à cet emploi viril
La force d'un grand peuple ; et, sonne le péril,
Sonnent les jours mauvais où l'œil surprend dans l'ombre,
O Paris, ton vaisseau, Léviathan qui sombre ;
Sonne l'heure sinistre où le fer d'un vainqueur
Rétrécit ta frontière et va t'atteindre au cœur,
France ! tous tes enfants debout, les mains tendues,
Couvriront du regard tes provinces perdues,
Car ils savent, nourris de tes hautes leçons,
Que sans crime on ne peut marchander les rançons ;
Ils savent que l'exil fait des âmes flétries,
Que l'homme doit laisser à l'homme ses patries,
Et dans un *hosanna* mémorable, tes fils
Au vainqueur ont jeté leur *Gloria Victis !*

Va ! mon siècle, va dire aux temps ces choses vues ;
Et vous l'accueillerez, nations disparues !

XII

Plus que la liberté, la poésie et l'art,
La science aujourd'hui règne. — Claude Bernard,
Les Cuvier, les Ampère, hommes de cent coudées,
Des énigmes du globe, en face regardées,
Partout ont déchiffré le sens. — Et l'inconnu
Décroît ! — Du Sinaï l'homme s'est souvenu.
Seul à seul avec Dieu, sur le livre des mondes
Ampère s'est penché ; les entrailles profondes

De la terre se sont ouvertes devant lui :
Il a sondé l'abime et la lumière a lui.
Cuvier scrute l'espèce et distingue les races.
Claude Bernard prend l'homme, et démêle les traces
De l'âme sur l'organe, ou la captivité
De l'esprit ,par le corps en son vol arrêté...
— Qu'importe que devant ces hautes perspectives,
Où chaque être obéit à des lois positives,
L'homme pusillanime ait douté? Que te fait
L'erreur de ces esprits rebelles au bienfait?
Pour l'insecte chétif qui cligne sa paupière,
Le soleil devra-t-il éteindre sa lumière?
— Non! le doute est stérile et n'a jamais fondé!
Meilleurs sont tes croyants, dont le peuple, guidé
Par des chefs applaudis, de Maistre ou Lacordaire,
Prosterne aux pieds du Christ sa foule légendaire
Et rattache notre âge aux vieux siècles de foi!

XIII

O mon temps! vers ton Dieu ramène sans effroi
Le cortège imposant d'âmes prédestinées
Qui, vers tous les sommets, dans leur vol obstinées,
T'ont permis d'entrevoir, — Claude Bernard l'a dit, —
Ces jours où le penseur que l'obstacle grandit,
Le savant qui résout, le poète qui chante,
Des esprits affirmant la fusion touchante,
N'auront qu'un idiome et se comprendront tous.
Que si ces jours promis ne brillent pas pour nous,

Mon temps, malgré son doute et sa marche incertaine,
Les aura pressentis dans leur aube lointaine!
Ces jours heureux, tissus de gloire et de vertu,
Et réservés aux forts pour avoir combattu,
Ce sont les jours qu'en Dieu les grands siècles vont vivre!

— Grave avec soin la page encor blanche à ton livre,
O mon siècle! et, debout aux pieds de l'Éternel,
Va mêler ta syllabe à l'hymne universel.

HENRY JOUIN.

PAYSAGE

N'est-ce pas qu'il est beau ce pré sur la rivière,
Avec ses flancs moirés par la faulx, sa lisière
De joncs et de glayeuls,
Ses grands bœufs respirant des labeurs de la herse,
Et son allée au fond, que par éclairs traverse
Le vol des écureuils ?

N'est-ce pas qu'il fait bon sous les feuilles de saule
Dont la chaste lueur de toute ombre s'isole,
Qu'on voudrait vivre ici,
Libre, oublié, perdu dans les bruits monotones
De ce moulin jaseur qui se rit des automnes
Et des hivers aussi ?

Voyez de quels reflets le soleil charme l'onde !
Dieu parle et se répond dans le calme du monde ;
Le mal s'est endormi ;
Il n'est, par ce beau soir où l'âme à plein s'épanche,
Entre ces fronts levés qu'un seul front qui se penche,
Et c'est le vôtre, ami !

Soit que, de l'univers embrassant la merveille,
En votre cœur navré le sentiment s'éveille
Du peu que l'homme vaut,

Soit qu'aux réalités comparant le modèle,
L'esprit en vous s'agite, et veuille, d'un coup d'aile,
S'élancer jusqu'au haut,

Le silence a noué cette fibre sonore
D'où partait, plus intime et plus vibrant encore,
L'accent frère du mien ;
Un écho sur mes pas faisait bondir la route ;
Pour la première fois j'interroge et j'écoute.
L'écho ne répond rien.



— Ni l'un ni l'autre, ami, ni sage, ni poète !
Aux appels d'alentour si ma voix est muette
Ou morne, c'est qu'hélas !
Du fond des souvenirs montant comme un nuage,
Sur ces bords enchantés plane une sombre image
Que vous ne voyez pas.

Un dimanche d'août, — lugubre anniversaire !...
D'ici je vois encor s'allonger le suaire,
Et la brise du vent,
Qui du saule attendri fait osciller la branche,
Découvrir sous les plis de cette forme blanche
Le corps de cette enfant.

La danse l'enivrait. Elle était, pauvre fille,
De celle dont les pieds défieraient, au quadrille,
Les ailes de l'oiseau ;
Le rouet en sa main tournait comme une ronde,
Quand son fuseau partait, la valse furibonde
Emportait son fuseau.

« Ce soir, sur l'autre rive, on danse à l'assemblée... »
— Et soudain la voilà haletante, troublée ;
L'éclair monte à son front.
Deux cavaliers sont là, prêts à servir d'escorte ;
Avant la fin du bal sur le pas de la porte
Ils la ramèneront.

Le père là-dessus branle sa tête grise.
— Ni moi, reprend la mère. Et ce fut une crise...
Mais elle pleura tant,
(Contre une fille en pleurs ce feu n'est que de paille),
Qu'elle vainquit. Rieuse, elle ajusta sa taille,
Et partit en chantant.

Quant à moi, j'eusse dit, de fer en ma tendresse :
« Merci de votre bras. Allez, l'heure vous presse,
Beaux cavaliers, merci !
Comme on garde un troupeau, je garde ma famille,
Loin de ces jeux, enfant, où le péché fourmille,
Tu pleureras ici. »

Ils vont, et gais propos de courir les vallées ;
De l'*Ave Maria* les lointaines volées
S'éteignent dans leur bruit.
Le sentier disparaît sous leur marche subtile.
— Dans l'ombre du gazon glissant comme un reptile,
Le malheur les poursuit.

L'écluse devant eux roule ses flots d'écume,
Avant que d'y passer, vers l'humble toit qui fume,
Vers les houx du talus,
Vers le cep dont le pampre au lierre se marie,
Pour la dernière fois, retourne-toi, Marie,
Tu ne les verras plus !

Or maintenant, dansez ! Allons, nouez la chaîne,
Des refrains de l'archet agacez le vieux chêne,
Contristez le vieillard
Qui se plaint au Seigneur, du fond du presbytère,
Et dit en soupirant dans sa veillée austère :
« Hélas, mon Dieu ! si tard ! »

Oh ! je ne prétends pas, monde léger, frivole,
Que ton oreille ici recueille une parole,
Qu'à ton regard clément
La folâtre mêlée étale de ces choses
Dont ta civilité s'indigne, et que tu n'oses
Répéter hautement.

Oh non ! Rien que d'honnête et de pur. Des idées
Bonnes à courroucer les aïeules ridées
Qu'oppressent leurs cent ans,
Des frissons généreux qui courent par les veines ;
De ces mots sans lesquels les roses seraient vaines,
Et sombres les printemps.

— Comme si Dieu, qui fit l'épine avec la rose,
Pour écarter un jour de sa fleur demi-close
Notre témérité,
N'avait, par un surcroît d'anxiété divine,
A la fleur appliqué le duvet, cette épine
De sa virginité.

On dansa jusqu'à l'heure où, chargé d'herbe fraîche,
Le bouvier s'achemine à tâtons vers la crèche ;
Où le rude chasseur
S'éveille, en marmottant un juron pour cantique,
Où la nonne, arrachée à son repos mystique,
Murmure : « *Ave*, ma sœur. »

« Le jour, voici le jour. Enjôleurs que vous êtes,
« Mentir ainsi ! Partons. Ces lendemains de fêtes,
« L'on cause ; et je rougis
« Des choses que fait dire une fille attardée
« En dimanche, et des gens suivie et regardée
« Jusqu'au seuil du logis. »

— « Bah ! Tandis que tout ronfle, et jaseurs et commères,
« Égayons le voyage, et laissons les chimères
« A de pires que nous.
« Le champ rude à monter sera doux à descendre ;
« La lune sur nos pas jette un reflet à rendre
« Plus d'un soleil jaloux. »

Par degrés s'apaisa la belle courroucée ;
Elle riait encore en passant la chaussée,
Lorsqu'à l'angle du pont,
Son pied, dont la gazelle envierait le caprice,
Ce pied heurte et s'engage ; elle tremble, elle glisse,
Et l'abîme est au fond.

Alerte ! suivez-la, compagnons intrépides !
Eh quoi, vous restez là, pétrifiés, stupides,
Ames viles, cœurs bas !
Quoi, sans vaincre ou mourir, sans saisir, morte ou vive,
Celle qui vous invoque, et se pend à la rive
En vous tendant les bras ?

Silence ! Tout est dit. En cette heure suprême,
A deux infortunés épargnons l'anathème !
Il est de ces moments
Où d'une fièvre sourde en nous le feu s'allume,
Où la veille est un songe, où notre œil se consume
En éblouissements.

Un pêcheur alarmé, dont ce bruit troubla l'onde,
Accourut. Il plongea sous l'écume profonde,
Trois fois d'un bond nerveux,
Et reparut portant, comme un pasteur sa gerbe.
La jeune Ophélia, froide et pâle, et dont l'herbe
Allongeait les cheveux.

Elle eut pour oreiller le caillou de la berge,
La lune l'éclairait en guise de cierge,
Blafarde au point du jour;
Elle eut pour chant de mort le râle de l'orfraie
Qui, d'une aile sinistre effleurant l'oseraie,
Revolait vers sa tour.

Puis le signal du coq résonna dans la ferme,
De l'aube on vit partout sortir comme d'un germe,
Les splendeurs du matin;
Puis l'Angelus, écho des âmes résignées,
Exhala jusqu'au ciel ses notes imprégnées
Des arômes du thym.

Les rayons du soleil ont déchiré la brume;
Mais le toit paternel qui blanchit et qui fume,
Mais les houx du talus,
Mais le cep dont le pampre au lierre se marie,
A tes yeux pour jamais restent voilés, Marie,
Tu ne les verras plus.

N'entrons pas! cette porte est sacrée. Assez d'autres
Viendront, de l'amitié froids ou bruyants apôtres,
S'apitoyer près d'eux;
Que la paix du malheur s'assoie au foyer sombre
Où le père et la mère, ombres devant une ombre,
Se contemplent tous deux.

Un seul homme a le droit de franchir la clôture ;
Il comprend le malheur, il sonde la blessure ;
Un baume de son doigt
Découle ; il sait mêler d'une main ferme et sainte
Et ce qu'il faut de miel et ce qu'il faut d'absinthe
Dans la coupe où l'on boit.

Elle aimait à paraître ; — elle fut exaucée ;
Sur le bord de l'écluse, au grand jour exposée,
On la vit à la fois
Des hauteurs de la lande où s'abat la charrue,
Du coteau, du chemin bruyant comme une rue,
Des prés comme des bois.

On dit que le pasteur, le dimanche à la messe,
Voulant, et pour jamais, préserver la jeunesse
De pareils châtiments,
En chaire, tout ému, commenta cette histoire...
Le prône interrompu tira de l'auditoire
Des pleurs et des serments.

En voilà pour huit jours, — ou pour quinze peut-être,
Selon que sous l'archet de l'élève ou du maître
La corde sonnera,
Suivant l'occasion éloignée ou prochaine,
Suivant le clair de lune ou l'éclat de la chaîne
Que l'on étrennera.



Je rêve, ami. Le rêve explique le silence ;
Plus à l'œil enivré de sa verte opulence
Resplendit ce tableau,

Plus le taureau profile en l'air son cou d'athlète,
Plus l'écureuil bondit, plus joyeux se reflète
Le vieux moulin sur l'eau ;

Et plus je vois là-bas, — lugubre anniversaire,
Sous les ombres du soir s'allonger le suaire,
Et la brise du vent
Qui du saule attendri fait osciller la branche,
Découvrir sous les plis de cette forme blanche
Le corps de cette enfant.

VICTOR PAVIE.

MÉMOIRES

DE

Mme LA COMTESSE DE LA BOUTETIÈRE

Encore un livre sur l'émigration! n'est-il pas temps de jeter le voile sur cette époque douloureuse dont tous les épisodes sont connus et sur laquelle un arrêt définitif a été prononcé? Tel est l'avis de ceux qui n'aiment pas à être troublés dans la quiétude de leurs lectures solitaires, et qui préfèrent les jugements tout faits à la recherche d'appréciations impartiales.

— Comment pouvez-vous parler ainsi et vous contenter à si peu de frais? objectent de leur côté les critiques infatigables, les esprits consciencieux qui ne veulent se décider qu'après un examen approfondi des questions, et qui s'exposent, à force de scruter les raisons pour et contre un fait historique, à ne plus savoir en tirer la conclusion.

N'est-ce pas ce qui advient à propos du départ de la noblesse française dans les années 1791 et sui-

vantes? Aujourd'hui il est facile de soutenir qu'elle a manqué à ses devoirs, que son poste d'honneur était autour de la famille royale, qu'elle aurait dû mépriser l'envoi de quenouilles aux gentilshommes restés dans leurs domaines, et qu'enfin c'était un crime d'appeler les étrangers à la défense de leur cause. Tous ces griefs sont assurément fort justes, mais en se reportant aux idées de l'époque, sans compter les suggestions perfides et les fausses nouvelles répandues par les révolutionnaires pour faire partir les riches, afin de s'emparer de leurs biens, combien trouvons-nous de circonstances atténuantes dans ces accusations précipitées !

C'est bientôt dit d'affirmer que la noblesse devait accourir à Paris ou, du moins, rester dans ses châteaux, je n'ai pas lu les livres lumineux de M. Taine, mais j'ai assez étudié ces années fiévreuses, soit dans les récits de contemporains, soit dans des ouvrages révélateurs, tels que l'*Ancien régime et la Révolution*, de M. de Tocqueville, pour me convaincre que le séjour à Paris, et dans presque toutes les provinces, était devenu impossible aux partisans de la monarchie.

Depuis la complicité des Gardes françaises dans l'attaque de la Bastille, depuis la révolte du régiment de Châteauvieux, les troupes régulières étaient paralysées par la garde nationale qui n'a presque jamais servi, sans le vouloir souvent, qu'à protéger les complots des ennemis de l'ordre public. On avait bien essayé de former, avec des éléments jeunes et dévoués, une garde constitutionnelle; mais elle se trouvait impuissante entre les défiances des meneurs de l'in-

surrection et les scrupules de Louis XVI. Le roi avait toutes les vertus de son aïeul saint Louis, moins la résolution. Ainsi qu'il le prouva au 10 août, il préférait la mort pour lui à l'effusion du sang, non seulement de ses défenseurs, mais encore du dernier de ses sujets révoltés. Il fallait donc, dans son intérêt, agir en dehors de lui. L'interdiction étant absolue de s'armer à l'intérieur pour le défendre, ce n'était qu'à la frontière que l'on pouvait s'organiser pour tenter sa délivrance.

Quant au second reproche adressé aux émigrés de n'être pas restés dans leurs châteaux pour former une fédération de sujets fidèles, on peut discuter, sur ce propos, au coin de nos foyers, matériellement tranquilles, mais remontons par la pensée à ces temps d'agitation générale où, fatigué de la monotonie de la paix et du bien-être, un monde nouveau s'insurgeait contre l'ancien.

Le souffle de l'égoïsme impie avait desséché les cœurs d'une partie des hautes classes. Au lieu de seconder la sagesse du roi dans la réforme des abus de l'ancien régime, on s'y opposait obstinément, ou bien, pour les corriger, on avait recours à la violence, et le résultat de ce défaut de mesure, dans l'un et l'autre cas, était le soulèvement des basses classes qui traduisaient, par l'incendie des châteaux et le meurtre des châtelains, les déclamations insensées des courtisans de la démocratie.

Quelles qu'en fussent les causes volontaires ou non, le mouvement insurrectionnel, faute de répression intelligente à son début, était devenu irrésistible.

Bien avant l'ouverture des Etats généraux, le 5 mai 1789, *des bandes*, parties du bas-fond des cités, parcouraient impunément les campagnes, et promenaient le fer et le feu dans *les repaires des aristocrates*, style du temps. La société française, ce type de civilisation qui avait fait, pendant des siècles, la gloire de notre pays, était livrée sans défense possible à de vulgaires malfaiteurs.

Telle était la situation, en ces années terribles, des trois quarts de la France. Si, dans les villes, les nobles et les riches, protégés par un reste d'influence morale, jouissaient encore d'une sécurité bien précaire, dans les campagnes, les craintes augmentaient sans cesse; de pires agents de la plèbe des cités, conduits par des traîtres, rebut des villages, envahissaient ou menaçaient au moins tous les manoirs seigneuriaux; on n'entendait parler que de pillages et d'assassinats; si le bruit en était exagéré, il n'était que trop justifié par l'arrivée de fugitifs éperdus dans les habitations restées intactes, ou par les flammes que l'on voyait le soir embraser l'horizon. Enfin, la terreur existait partout, avant que ses auteurs lui eussent donné ce nom.

Pour fuir le flot de désastres et de ruines qui montait sans cesse, on se réfugiait dans les villes voisines. mais il était facile de prévoir, que le séjour pour les classes supérieures allait y devenir aussi dangereux qu'au milieu des champs. Il n'y avait qu'une ressource pour les familles proscrites, tombées soudain du bonheur temporel au comble de l'adversité, il n'y avait qu'un moyen d'échapper à un sort inévitable, c'était

d'atteindre les bords du Rhin. Puis, comme d'après le mot d'un de leurs persécuteurs, on n'attache pas la patrie à la semelle de ses souliers, et que le désir d'y rentrer était toujours ardent au cœur de ces Français, désorientés mais non découragés, comme la passion, en exil surtout, raisonne peu, on se figurait agir pour le salut du souverain et le bonheur de la nation. Bref, en rentrant, tête levée, sur le sol natal, l'épée à la main, à l'avant-garde d'armées libératrices, on croyait combattre pour la cause sacrée de la civilisation et de la patrie.

Nul n'ignore à quelle fin déplorable aboutirent toutes ces illusions. L'inhabile direction des mouvements militaires, le désaccord ou l'abandon des puissances étrangères, les intrigues de la petite cour de Coblentz, n'eurent d'autres résultats que l'exaspération de la démagogie, la ruine des espérances royalistes et l'effusion du sang de Français acharnés les uns contre les autres. Néanmoins, tout en déplorant l'erreur des émigrés, on admire leur vaillance, et cette facilité merveilleuse, privilège de notre nation, de supporter allègrement les disgrâces les plus poignantes. L'échange des positions les plus enviées pour le sort le plus misérable ne leur enlevait rien de leur verve spirituelle, de leur belle humeur. Ce furent ces qualités sympathiques qui les soutinrent à l'épreuve, car leurs souffrances furent si grandes que l'on a peine à comprendre comment ils n'y ont pas tous succombé.

Cette richesse de ressort dans le caractère national, si remarquable chez les Français, l'est peut-être

davantage chez les Françaises. Prenons pour exemple leur conduite pendant l'émigration. Les femmes n'avaient point à se reprocher les imprévoyances qui la provoquèrent. Si elles cédèrent à l'entraînement général, ce fut bien plus par amour de la famille que dans leur intérêt propre; si elles se chargèrent, entre autres tâches, de l'envoi des quenouilles aux retardataires, ce fut pour obéir aux suggestions de leurs maris ou de leurs pères. Elles ne furent responsables d'aucune des fautes politiques ou stratégiques qui amenèrent la défaite et la dispersion de l'armée des princes. L'exil forcé ne fut pour elles qu'une suite de calamités, de privations et de regrets, sans aucun de ces sentiments de bonheur, de ces distractions cordiales, qu'éprouvent en se rencontrant, même dans la fortune contraire, des hommes jeunes, intrépides et d'un esprit fécond en ressources.

On a dit avec raison que dans tout officier français il y a l'étoffe d'un soldat; on a dit avec non moins de vérité que dans chaque Française il y a une sœur de charité. La différence est bien plus sensible quand la grande dame est obligée de descendre à l'état d'ouvrière. Encore les ouvrières sont soutenues par les hommes de leur famille, tandis que les femmes, en émigration, se trouvaient réduites à elles seules, par l'éloignement de leurs maris sous les drapeaux du prince de Condé. Sur elles retombaient le soin des enfants, l'entretien des serviteurs fidèles qui les avaient suivies, les mille et un embarras d'un ménage à l'étranger, établissement toujours précaire puisqu'il fallait souvent reculer devant les armées victorieuses

de la République, retraite plus lamentable que les scènes d'exil d'*Hermann et Dorothée*, car, dans le chef-d'œuvre de Gœthe, les personnages fuient devant des ennemis invétérés, tandis que les pauvres émigrées étaient contraintes de considérer comme un fléau l'approche de compatriotes, et peut-être de parents et d'amis.

Encore au prix d'obstacles et de périls sans cesse renaissants, cette succession de retraites, ou pour être plus exact, de déroutes, était-elle possible quand on avait de l'argent, mais quand les ressources apportées de France s'épuisaient, comment faire?

Eh bien, c'était au moment où elles étaient en proie à la détresse, sans apparence d'espoir, c'était le moment où les grandes dames françaises déployaient l'admirable fécondité du génie national. Toutes, ou du moins toutes celles dont on a entendu parler, montraient un esprit d'invention, une aisance d'idées, une force d'âme qui grandissaient avec des crises, auxquelles, peut-être, les femmes d'autres pays n'auraient pu résister. Nos émigrées réussissaient, par des procédés ingénieux, à utiliser les aptitudes de leur riche nature ou les talents qu'elles devaient à leurs mères et à leurs gouvernantes, sans prévoir dans quelles circonstances ils deviendraient une cause de salut. On doit ajouter que la souplesse de leur caractère qui se prête à toute nouvelle condition, sans perdre de son charme, les rendait irrésistibles. Les frivolités passées se purifiaient dans le creuset des souffrances. Le sentiment religieux élevait les cœurs et se ranimait dans les âmes, naguère étouffées par les vanités du monde.

Si les pères ou les maris n'étaient plus auprès de leurs protégées naturelles pour subvenir à leurs besoins, la Providence ne cessait d'y veiller pour les récompenser des humbles travaux qu'elles savaient ennoblir par de généreux sentiments. Les diverses industries qu'elles imaginaient ne leur assuraient pas seulement le pain quotidien, elles leur procuraient la consolation de pouvoir continuer les traditions de charité. J'ai entendu dire à M. de Quatrebarbes qu'un des grands bonheurs de sa mère pendant son exil à Londres, était de toucher les quelques schellings, prix des petits chapeaux qu'elle savait confectionner. La bonne dame s'efforçait d'en faire deux parts égales ; mais elle ne pouvait jamais y réussir : la plus petite, naturellement était pour elle, et l'autre était portée à de vieux prêtres ou à des compatriotes malades.

Il n'est donc pas étonnant que cet épisode si émouvant de l'histoire de France, par ses aventures et par ses malheurs, ait attiré de tout temps l'intérêt des esprits sérieux. Le bouleversement des classes supérieures de la société française ouvre la pensée à des réflexions interminables sur ses causes et sur ses conséquences. En outre de la gravité historique on est frappé du côté romanesque de ces événements, où chaque personne a un rôle, le soutient avec une force d'initiative constante, et parvient au dénouement sinon sans perte de fortune et de santé, du moins en gardant presque toujours saufs l'honneur de la famille et le sentiment de sa dignité.

On a écrit beaucoup de romans sur l'émigration,

mais le meilleur de tous ne vaut pas le simple récit de la vérité ; c'est pourquoi les actes de ce drame immense et varié à l'infini, inspireront longtemps encore un puissant intérêt, et cet intérêt devient plus vif quand la relation est écrite par une main de femme plus habile que les écrivains de profession, pour sonder et retracer les douleurs intimes.

Dans l'émigration, comme il arrive souvent, les femmes ont eu le plus beau rôle. Elles en étaient innocentes, et en ont supporté les plus dures privations, les plus vives souffrances. Quand elles ont voulu raconter les épreuves de la proscription, elles l'ont fait avec d'autant plus de charme que sans viser au beau style, elles en possédaient la première qualité, le naturel. Ne racontant que pour le cercle du foyer domestique, elles reproduisent simplement leurs impressions sans être excitées par l'ambition de la publicité.

La plupart des familles respectant cette discrétion conservent dans leurs archives ces relations dramatiques d'un temps si différent du nôtre, qu'il nous semble remonter à plusieurs siècles, et cependant nous appartenons à une génération, la plus inclinée vers la terre, il est vrai, mais qui a suivi de si près celle des témoins ou acteurs de la Révolution, que nous avons pu en connaître un grand nombre.

Beaucoup de livres ont été publiés sur l'émigration, mais ils sont presque toujours écrits par des hommes. C'est donc une bonne fortune pour les admirateurs de la littérature féminine que l'apparition d'un livre digne de figurer à côté des *Mémoires* de Mmes de la Roche-

jaquelein, de Bonchamps et de Sapinaud. Si l'on ajoute que le manuscrit dédié par l'auteur à ses enfants date de 1816, c'est-à-dire sous l'émotion encore chaude des événements, et si enfin l'on observe que l'aimable et vaillante conteuse, habitait non loin de l'Anjou auquel l'unissaient de chers liens de famille, alors on comprendra que nous avons eu hâte de nous livrer à cette lecture pathétique dont l'intérêt est aussi touchant que la sincérité est incontestable.

Le nouveau livre, publié à Angers [1], est le récit, fait par une noble Vendéenne, des incidents de son exil. Elle ne s'attache qu'à ceux dont elle fut témoin; souvent victime, en France et à l'étranger, avant et après qu'elle eut rejoint son mari, au delà du Rhin.

Une remarque frappe surtout dans ces pages, c'est le froid accueil des divers États allemands aux Français, contraints de fuir leur patrie, pour mettre leur vie en sûreté. Les tracasseries, les persécutions mêmes ne leur manquaient pas. Il est vrai que beaucoup de particuliers les en dédommagèrent par la sympathie de leur réception; mais de la part des gouvernements, ils rencontraient souvent de l'hostilité, toujours une indifférence à peine tolérante.

Ces mémoires sont dus à une cause bien touchante : une mère les dédia à ses enfants pour conserver le souvenir de leur commun exil; ils n'étaient destinés qu'à être lus à la veillée du manoir héréditaire; ce qui explique la naïveté des détails et l'abandon du

[1] Un volume in-12, imprimerie Lachèse et Dolbeau; chez tous les ibraires.

style ; ce qui lui donne aussi l'attrait des confidences intimes.

Cette mère, qui racontait avec tant de modestie et de naturel les faits les plus émouvants, était Mme la comtesse de la Boutetière et de Saint-Mars, seigneuries de Vendée, bailliage de Chantonnay. Elle était née au château de Bessay, le 30 septembre 1753, de Louis-Dominique, marquis de la Fare, etc., maréchal des camps et armées du Roi, et de Gabrielle-Henriette-Pauline de Gazeau. Elle reçut au baptême les noms d'Adelaïde-Paule-Françoise. Son frère, Anne-Louis-Henri de la Fare, devint évêque de Nancy en 1787, puis ministre du roi Louis XVIII, pendant la Révolution, à la cour de Vienne, et après la Restauration, archevêque de Sens et cardinal.

Mlle de la Fare avait été admise, avant son mariage, dans le chapitre des chanoinesses des Dames-Comtesses de Largentière, au diocèse de Lyon, après avoir fait les preuves de noblesse exigées, pour y être reçue, qui étaient de huit générations, tant du côté paternel que du côté maternel.

Elle épousa Jean-François Prevost, comte de la Boutetière et de Saint-Mars, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans. Un fils et deux filles naquirent de cette union. Elle mourut le 1er juin 1823, âgée de 70 ans, et entourée de l'amour des siens et de la vénération universelle.

L'aîné de ses enfants, Louis-François, dont nous parlerons plus tard, devint colonel d'infanterie. Il est l'objet d'une notice intéressante composée par son fils, Louis-Jean.

C'est ce dernier qui avait eu la pensée de publier les *Mémoires* de son aïeule, et qui les avait préparés pour l'impression ; il fut malheureusement empêché par une mort prématurée, le 26 décembre 1881, d'accomplir son pieux dessein.

Annotées en 1876, par son petit-fils, ces pages furent écrites juste soixante ans auparavant; car dans une lettre du 24 mai 1816 à sa fille, la baronne du Montet, Mme de la Boutetière disait : « Pour vous complaire, j'ai entrepris mes mémoires, j'en suis presque à la fin. Tracer sur le papier les principaux faits de ma vie ne m'a pas été difficile, car je me souviens des événements comme s'ils s'étaient passés hier, mais c'est la pureté du style qui pourra manquer. Je n'ai pas la prétention d'être une puriste dans ma langue maternelle, et en me disant, ma chère enfant, que j'écris si bien, c'était sans doute pour m'encourager au travail; comme il ne doit paraître qu'à vos yeux et à ceux de mes descendants, j'ai consenti à vous accorder votre demande, devant obtenir de vous et des autres, quelques jours plus tard, un peu d'indulgence pour une vieille grand'mère. »

Sous le titre de : *Souvenirs de ma mère, écrits par elle-même*, concernant *les principaux faits de notre émigration et de notre retour en France*, la baronne du Montet a placé dans le *Livre des Souvenirs de famille*, une version un peu arrangée et complétée. La comparaison de ce texte avec celui qui vient d'être imprimé, absolument conforme à l'original, est d'un vif intérêt.

« Vous voulez, mes chers enfants, — c'est ainsi que

débute le manuscrit de Mme de la Boutetière, — que je vous rappelle les principaux faits de notre émigration. Trop jeunes encore pour apprécier les événements, vous nous suiviez sans souci du présent, sans inquiétude pour l'avenir, heureux âge où les pleurs d'un instant sont aussitôt remplacés par les sourires d'une joie expansive.

« La foudre était suspendue sur nos têtes. Qui aurait pu croire alors que la méchanceté des hommes la dirigerait sur les vôtres; qu'un jour viendrait où vous auriez à déplorer la perte totale de votre fortune et à gémir sur les malheurs incomparables de votre patrie?

« En émigrant, je voulais vous sauver. Il est presque certain que si j'étais restée dans la Vendée ou que j'eusse suivi l'armée, vous auriez péri ainsi que moi. Des familles nombreuses ont disparu entièrement; je peux citer celle de Marmande, à qui j'avais l'honneur d'appartenir; la mère et six enfants en bas âge ont succombé après le passage de la Loire. De la famille de Pousay, que je laissai composée de huit personnes, la fille aînée seule est revenue, mourante des suites de ses malheurs et de l'infection qu'on respirait dans les prisons. Votre pauvre tante, Mme de Chabot, est morte sous les verroux, au Mans, où régnait une terrible épidémie. Souvent on attendait à peine que les infortunées fussent expirées pour les jeter par les fenêtres et pour donner leurs places, sur la paille, à d'autres, qui bientôt subissaient le même sort que les moribondes qu'elles remplaçaient. Je rappelle ces

horreurs pour vous ôter tous regrets de votre émigration; et si vous pouvez jouir encore d'un peu de bonheur dans cette vie, bénissez-moi pour votre conservation, car, après Dieu, c'est à moi que vous la devez. »

A la page suivante, l'auteur aborde résolument son récit : « En 1791, votre père partit dès les premiers jours de septembre, et sa décision fut si prompte que je ne pus l'accompagner. La cause de ce brusque départ fut le passage, par Chantonnay, d'un gentilhomme qui, rencontrant notre cocher, lui dit : « Votre maître est sans doute parti? — Non, lui répondit Alexis, et je n'ai pas ouï dire qu'il y songe. — Eh bien, dites-lui de ma part que je me croyais le dernier, et qu'il ne peut manquer à la réunion des royalistes qui vont joindre les princes. » Le cocher rendit compte de sa commission; aussitôt l'on procéda aux apprêts du voyage, et comme votre père craignait d'arriver trop tard, il me laissa pour mettre ordre à nos affaires, et il partit le surlendemain, en poste, prenant avec lui un de nos voisins, gentilhomme sans fortune.

« C'était le parti révolutionnaire qui, poussant à l'émigration de l'aristocratie pour s'emparer de ses biens, avait répandu ces bruits de rassemblement autour des princes, bien sûr que l'honneur en déciderait beaucoup à partir. De plus, connaissant la bravoure de la noblesse, on craignait qu'elle ne combattît à l'intérieur. Il est bien démontré aujourd'hui que c'était un piège, qu'on ne sut pas apercevoir.

Combien se fut élevée la force de l'armée vendéenne, si tous les gentilshommes du pays étaient entrés dans ses rangs! »

Mme de la Boutetière a raison, au point de vue de la résistance royaliste. On a mille fois déploré cet abandon plus funeste dans la Vendée que partout ailleurs, mais qui pouvait prévoir, en septembre 1791, le soulèvement qui n'éclata qu'en avril 1793? Comment résister à l'empire du point d'honneur, si puissant sur notre race chevaleresque et qui l'a si souvent entraîné à des erreurs lamentables? Oui, les événements l'ont prouvé, la noblesse eut grand tort de quitter l'Anjou et le Poitou, compris sous le nom de Vendée; elle avait moins de motifs qu'ailleurs pour s'expatrier, puisqu'elle n'était point menacée par les populations, dont au contraire elle possédait le respect et même l'affection.

On se souvient de l'admirable tableau du *Bocage*, tracé par M. de Barante, et qui sert d'introduction aux *Mémoires* de Mme de La Rochejaquelein. Nous ne prétendons point le transcrire; mais, on nous permettra d'y ajouter quelques traits que nous n'y avons point trouvés, non plus que dans la très intéressante histoire de M. l'abbé Deniau. Son ouvrage, si riche de matériaux et indispensable à tous ceux qui veulent étudier sérieusement cette grande époque, est l'image fidèle de la Vendée légendaire. Le consciencieux curé du Voide s'attache bien plus à reproduire le sentiment des populations au milieu desquelles s'est écoulée sa vie; il tient bien plus à en louer les vertus et à en raconter les exploits, qu'à

peindre le côté pittoresque de son sujet. En le lisant, on respire l'ardeur de la foi et la fièvre des combats, mais l'on ne pense guère à la senteur des genêts ainsi qu'à la solitude des vallons qui s'étendent du Layon à la Sèvre nantaise, et qui ont un charme particulier, même pour le voyageur qui vient de visiter les glaciers des Alpes ou les lacs de l'Écosse.

Avant la Révolution, la noblesse vendéenne ne quittait point ses terres pour aller compromettre, à Versailles, fortune, mœurs et indépendance. N'ayant ni le goût du luxe ni la passion des voyages, elle ne pressurait point ses tenanciers. Les uns et les autres vivaient, selon leurs conditions, largement mais simplement. On tenait peu aux privilèges de l'ancien régime, mais beaucoup aux traditions paternelles. Chaque domaine était une grande famille. Les seigneurs traitaient leurs métayers sur un pied presque égal; ils chassaient avec eux, tutoyaient grands et petits comme leurs propres enfants, connaissaient les bœufs par les noms et surnoms, prenaient intérêt et souvent une part matérielle aux travaux agricoles, ne croyaient point déroger en s'asseyant à la table de la ferme, de même qu'ils se plaisaient à inviter, à la table du château, leurs compagnons de chasse et de labourage, lors des fêtes de la religion ou de la famille.

De leur côté, les châtelaines visitaient assidûment les malades, consolaient les affligés, faisaient l'école quand la maîtresse habituelle manquait et, le dimanche, réunissaient les jeunes filles, l'hiver dans la grande salle du manoir, et l'été dans le parc, pour s'y livrer à

d'ingénieux exercices, à d'innocentes recréations.

De ces rapports continuels entre les propriétaires et les fermiers, résultait une foule d'avantages, dont les principaux consistaient en un échange de bienveillance des premiers et de gratitude des seconds. D'une part, on apprenait à s'intéresser aux labeurs et aux souffrances des inférieurs, et ceux-ci gagnaient, dans le commerce avec leurs maîtres, une ouverture d'idées et une distinction de sentiments qui les élevaient au-dessus du niveau ordinaire des paysans. Cette supériorité a été glorieusement démontrée dans la guerre où les hommes et les femmes rivalisèrent de prodiges d'intelligence et de dévouement.

Cette dignité naturelle éclatait non moins dans leurs personnes que dans leur esprit. Nous avons connu des vétérans de la *grande armée*, comme ils l'appelaient, qui étaient véritablement des types de beauté martiale. Lors de l'inauguration de la statue de Bonchamps, David avait dessiné, à Saint-Florent, toute une galerie de ces figures antiques à laquelle il attachait un grand prix. Sous le premier Napoléon, les conscrits vendéens étaient de droit incorporés dans les grenadiers de la garde impériale, et vous vous souvenez, Messieurs, de l'émotion que produisait, en 1870, le défilé sur nos boulevards, des magnifiques bataillons de mobiles, arrivant des campagnes de Beaupréau, de Chemillé et de Montfaucon.

Mais ne nous arrêtons pas aux tristesses de nos jours, et remontons à des temps où notre pauvre pays fut, pour la première fois, précipité, par les passions

révolutionnaires, du faîte de la prospérité dans l'abîme des catastrophes.

Avant 89, la Vendée était assurément la plus heureuse province du royaume, et nul de ses habitants ne songeait à la nécessité de transformations sociales. Les mœurs y étaient pures, la religion universellement respectée et pratiquée. Personne n'allait chercher au loin le bonheur qui se tenait fidèlement à la porte des chaumières comme au vestibule des châteaux. Il n'y avait point, à l'intérieur, de villes importantes, et, par conséquent, point d'attraction mondaine. Les deux seules routes royales qui traversaient la province, de Nantes à la Rochelle et d'Angers aux Sables-d'Olonne, presque désertes, ne servaient qu'à de rares étrangers ou, pour de courts trajets, aux gens du voisinage; enfin, on ne demandait que la continuation d'un état de choses, on peut dire privilégié sur terre, lorsque la constitution civile du clergé, le martyre du Roi et la levée de trois cent mille hommes, vinrent soulever, jusques au fond des cœurs, une population qui s'était toujours fait remarquer par son obéissance aux lois et son respect de l'autorité.

Ce mouvement fut si spontané qu'on ne pensa guère au premier moment qu'il ne suffit pas de s'insurger pour vaincre, et que des soldats ne peuvent servir de généraux. Ce ne fut qu'à la suite du premier transport que l'on s'aperçut de la nécessité d'une direction. Alors on alla conjurer les gentilshommes bien clairsemés dans les campagnes, de diriger la résistance à la violation de ce que l'on avait de plus

cher ; et la réponse de ceux-ci fut d'autant plus héroïque que, sans se dissimuler l'issue de l'entreprise, ils ne furent point ébranlés par la conviction que leur dévouement était le sacrifice de leur fortune et de leur vie.

Toutefois, en achevant cette digression, qu'on nous permette d'observer que dans la guerre de Vendée, comme dans toutes les causes mémorables, l'honneur grandit à proportion des obstacles à vaincre. Si les gentilshommes qui commandaient l'insurrection étaient en petit nombre, ils y ont admirablement suivi les traditions de leurs ancêtres, et ce grand épisode de la Révolution a fourni à la noblesse française une des plus belles pages de son histoire.

De leur côté, les paysans angevins et poitevins ont conquis un renom incomparable en luttant, avec de fréquents avantages, contre des troupes régulières. Ils suppléaient par l'élan et l'instinct militaire à la tactique et à l'expérience qui leur manquaient. Enfin, ce qui constitue une garantie essentielle de succès à la guerre, ils avaient une confiance absolue dans leurs chefs. Qui en étaient plus dignes que ces descendants de Bayard et de Gaston de Foix, sous les noms impérissables de Bonchamps, Larochejaquelein, Lescure ? A cette obéissance enthousiaste qu'ils montraient pour leurs guides, les Vendéens joignaient une familiarité touchante qui témoignait de leurs naïfs et affectueux sentiments. Ils ne voyaient point un supérieur intimidant dans le valeureux jeune homme qui savait si bien fondre à leur tête sur les batteries républicaines, c'était pour eux M. Henri. Ils le suivaient

jusqu'à la mort, et sans ajouter de titre au nom d'un autre vainqueur dans plus de cent combats qui, de sa voix expirante, changea soudain leur irritation en clémence, ils criaient dans les rues de Saint-Florent : Grâce, grâce aux prisonniers ! Bonchamps le veut ! Bonchamps l'ordonne !

Après cette parenthèse, qui n'est pas tout à fait un hors-d'œuvre, car elle explique la part que prirent, dans la guerre de Vendée, plusieurs membres de la famille dont nous voudrions voir perpétuer la mémoire, nous revenons à la pauvre femme que son mari laissa dans tout l'embarras des affaires et l'angoisse des événements.

Décidée à le rejoindre, les apprêts du départ terminés, Mme de la Boutetière quitta son cher domaine où elle avait passé le plus beau temps de sa vie ; ce ne fut pas sans déchirement, mais avec l'espoir que l'absence ne durerait que peu de semaines. En effet, qui pouvait prévoir que douze ans s'écouleraient avant le retour des anciens maîtres, et que du château bâti depuis trois ans à peine, on ne retrouverait que les murs en ruine, au milieu des terres vendues, des promenades labourées et des débris d'arbres arrachés ou brûlés ?

Les voyageurs étaient au nombre de six : la mère, trois enfants et deux serviteurs de confiance. La première étape fut au château de Ponsay où l'on passa la nuit. Le lendemain on alla coucher à Montaigu où le chevalier de Chabot, allié de la famille, accueillit les fugitifs avec un cordial transport. « Il avait réuni en notre honneur, écrit Mme de la Boute-

tière, les familles nobles de la ville et des environs. On me trouva bien courageuse. J'étais alors la première femme du pays qui eût pris le parti d'émigrer. Quelques-unes ont suivi mon exemple, mais pas assez, car beaucoup d'entre elles furent victimes de la Révolution. Le soir de cette brillante réunion, composée de personnes presque toutes charmantes de grâce, de jeunesse et de beauté, qui eût prédit que, peu de mois après, les unes seraient massacrées et que les autres périraient dans les cachots ou tomberaient sous le fer de la guillotine?

« Je repartis le lendemain pour Nantes, où je fus reçue, comme à Montaigu, chez une ancienne amie, Mme de Gazeau de Châtelière. Ma santé étant meilleure, je repris courage. Je fis encore une journée avec mes chevaux que je renvoyai d'Anceuis en y prenant la poste. Le bon vieux cocher Alexis qui, depuis plus de trente ans, était au service de la famille, vint, fondant en larmes, appuyer sa tête blanche et vénérable à la portière de la voiture. Il me semble le voir encore; cet adieu est resté dans mon cœur. Le bon Alexis a été tué pendant la guerre avec tous nos chevaux qui étaient montés par de braves paysans.

« J'arrivai à Angers, la veille de Noël, chez Mme du Pin, qui insista pour nous garder, au moins pendant les trois fêtes. J'allai voir pour la première et la dernière fois ma belle-sœur, Bénigne de Saint-Mars, religieuse à l'abbaye du Ronceray. Elle jouissait d'un bénéfice de 2,400 livres que lui avait résigné sa tante, Mme de Senonnes. Je vis ensuite beaucoup de

monde, entre autres le comte de Ruillé, député aux États-Généraux. Nous convînmes de partir le même jour pour Paris afin de nous prêter assistance en cas de besoin ; mais nous ne fîmes pas longtemps route ensemble. Dès le second jour, il ne put venir coucher au même endroit que nous. Sa voiture était plus chargée que la mienne. Dans la première soirés, nous parlâmes politique, et je lui demandai s'il n'avait pas dessein d'émigrer. Il me répondit que non. Je lui fis quelques observations et voulus lui persuader qu'il courrait des risques en restant à Paris. Ma prophétie n'a été que trop vérifiée. Il fut guillotiné tout des premiers et ses grands biens furent vendus comme s'il avait émigré. Ainsi son séjour en France et sa fin tragique n'ont pu sauver de la ruine ses malheureux enfants..... »

A ce sujet, sans nous départir de la déférence due à la respectable dame, nous nous permettrons de ne pas partager sa manière de voir.

Si M. de Ruillé avait suivi ses conseils, il fut allé se morfondre dans les rangs de l'armée de Condé, où peut-être il eût trouvé une mort obscure, tandis que la fin de sa vie a été illustrée par un des plus beaux traits du patriotisme de tous les temps.

C'est un de ces actes bien connus sur lesquels il est impossible de ne pas s'arrêter quand l'occasion se présente de rappeler des faits qui sont l'honneur de l'humanité et qui consolent des tristes pages de son histoire.

Lorsque, en juin 1793, l'armée vendéenne, victorieuse à Saumur, s'avança sur Angers, les auto-

rités républicaines se hâtèrent d'abandonner notre ville, et se retirèrent à Châteaugontier. Les habitants, sans défenseurs et pleins d'anxiétés, redoutaient les représailles des vainqueurs, quand on apprit que M. de Ruillé était depuis plusieurs jours à son hôtel de la place des Halles. Cette nouvelle fut accueillie comme une lueur inespérée de salut. On courut le supplier de former une municipalité provisoire pour maintenir l'ordre et adoucir les rigueurs tant redoutées de l'invasion. M. de Ruillé, qui avait vu de près et à l'œuvre les hommes de la Révolution, comprit qu'on l'appelait sur une voie qui, pour lui, devait aboutir à l'abîme. Il se refusa longtemps aux instances de ses concitoyens ; puis vaincu par leurs sollicitations, il finit par accepter le mandat qu'il regardait comme le prélude assuré du sacrifice, mais aussi comme la loi austère du devoir.

Le vieux gentilhomme fut donc préposé à une Commission municipale formée de républicains modérés et se mit à leur tête pour aller au devant de l'armée vendéenne. Il s'entendit aussitôt avec les chefs pour garantir l'ordre et la paix, et telle était la considération qu'il inspirait aux divers partis que toutes ses demandes furent accueillies par les vainqueurs ; nulle contribution de guerre ne fut exigée ; tous les individus arrêtés d'abord comme révolutionnaires exaltés furent mis en liberté sur la simple intervention du nouveau maire.

L'armée vendéenne ne demeura que peu de jours à Angers où elle se contenta, pour toute vengeance, de faire un feu de joie sur la place du Ralliement,

nouvellement ouverte, de tous les insignes révolutionnaires qu'elle put découvrir ; mais le moment d'une terrible réaction ne devait pas se faire attendre. M. de Ruillé fut arrêté, et, le 16 juillet, il comparaissait devant la Commission militaire. L'opinion s'émut si vivement, même parmi les hommes les plus avancés du parti républicain, que l'odieux tribunal n'osa, cette fois, saisir sa proie. Il déclara M. de Ruillé *provisoirement* acquitté.

Tous ses amis le supplièrent alors de pourvoir à sa sûreté ; mais fort de sa conscience, le loyal gentilhomme se fit illusion comme toutes les âmes généreuses. Il se retira au Plessis-Bourré, et y passa quelques mois dans une sécurité qui n'était qu'apparente, car, au milieu d'une sombre nuit d'hiver, le conventionnel Bourbotte, avec une escorte nombreuse, vint investir le château et arrêter M. de Ruillé, qu'il amena avec sa femme et ses six enfants dans les prisons d'Angers.

En ce moment même, la ville de Calais élève un monument à l'honneur d'Eustache de Saint-Pierre, qui s'offrit en victime expiatoire pour préserver ses compatriotes du ressentiment d'Édouard III. Rien n'est plus juste que cet hommage rendu au dévouement de ce grand citoyen ; mais ce qui, du reste, n'altère point la beauté de l'action, Froissart raconte que le courageux ôtage fut sauvé, à la prière de la reine Philippine de Hainaut, et que, dans la suite, Édouard le combla de ses faveurs.

Bien loin d'être récompensé ainsi par la clémence souveraine, M. de Ruillé, traduit une seconde fois

devant la Commission militaire, fut condamné, malgré les protestations de tous les vrais patriotes, et conduit à l'échafaud le jour même, dans la crainte d'un soulèvement populaire.

Les historiens de l'Anjou, si différents que soient leurs points de vue, M. Bodin comme M. Blordier-Langlois, M. Port comme M. Bougler, rendent une éclatante justice à cet admirable trait de courage civil bien plus rare que l'autre courage, et cependant, parfois, moins glorifié.

Le sacrifice de M. de Ruillé est de ceux qui méritent d'être célébrés d'âge en âge comme un modèle de vertu antique et de charité chrétienne. Il est dans la mémoire de tous les Angevins attachés de cœur au passé de leur province ; et cependant, malgré des réclamations réitérées, comment aucun souvenir dans les rues de la cité ou dans la grande salle de l'hôtel de ville, ne retrace-t-il pas encore une des plus belles pages de nos annales?

J'ai plus d'une fois eu l'occasion d'admirer un émouvant portrait du comte de Ruillé dont la ressemblance est attestée par son reflet sur les traits de ses descendants. Un de ces derniers jours, en contemplant de nouveau cette belle et noble figure, je me rappelai l'image populaire d'un autre illustre compatriote, auquel j'ai déjà fait allusion. Entre le comte de Ruillé et le marquis de Bonchamps, il est facile d'observer des affinités matérielles et morales. Tous deux, par la beauté des traits, l'élévation de la taille et la distinction de leur personne, présentaient des types

remarquables, même dans cette génération de 89, dont les portraits du temps nous donnent une si haute idée.

Quant au moral, les deux gentilshommes avaient encore plus d'analogie qu'au physique. Tous deux étaient considérés pour la pureté des intentions, l'aménité des mœurs et l'extrême modération des principes. Lors des élections aux États-Généraux, dans les réunions de leur ordre, bien que d'âge différent — cinquante-quatre et vingt-neuf ans — leurs relations durent être fréquentes ; d'abord ils avaient servi comme officiers du Roi, ce qui établit une première confraternité ; ils appartenaient à l'opinion conciliante de cette partie de la noblesse qui comprit la nécessité des réformes et les accepta loyalement; enfin, l'un et l'autre furent en butte aux traits de ces exagérés qui, dans tous les partis politiques, semblent plus blessés de la sagesse de leurs amis que des violences de leurs adversaires. Sans paraître sensibles à ces injustices, pour compléter leur analogie, ils ne voulurent point émigrer et persistèrent à rester sur leur terre natale, au salut de laquelle, en parfaite connaissance de cause, ils se dévouèrent jusqu'à la mort.

Le héros vendéen repose dans sa tombe à Saint-Florent ; le jour viendra où le maire d'Angers qui s'est sacrifié pour sa ville aura son monument parmi nous. On ne peut admettre la douloureuse réflexion de son plus sympathique historien : « avouons-le, notre nation est oublieuse, et, le danger passé, nous

ne songeons plus guère à ceux qui se sont dévoués pour nous[1]... »

Préférons nous livrer à l'espoir que bientôt peut-être, une œuvre municipale acquittera la dette de la génération qui nous a précédés: le comte de Ruillé sera représenté devant la Commission militaire, rendant compte de sa conduite et de celle de ses collègues, interrompu à plusieurs reprises par les applaudissements de l'auditoire, malgré les colères du terrible tribunal, et terminant sa défense par ces fières paroles :

« S'il vous reste quelque doute, écoutez les témoignages de satisfaction et de reconnaissance que le peuple nous prodigue... »

Nous voici un peu loin de notre aimable et courageuse émigrée, mais pourquoi a-t-elle rencontré sur la route de son exil un de ces hommes devant lesquels il est impossible de ne pas s'incliner avec une respectueuse admiration? Mme de la Boutetière crut avoir raison de l'engager à fuir avec elle, et nous avons dit qu'elle ne montra pas, sur ce point, la sagacité qui lui était habituelle. Nous ne la suivrons pas à Paris, où elle ne vit la famille royale qu'un instant, mais dans une telle attitude de douleur, qu'elle en fut frappée le reste de sa vie ; nous ne copierons pas non plus les détails émouvants du passage de la frontière et de l'arrivée à Bruxelles où elle retrouva son mari. Pour donner une idée du talent de Mme de la Boutetière et

[1] M Bougler, *Mouvement provincial en Anjou.*

des dangers qu'elle courut, nous choisissons un extrait de son itinéraire de Liége à Coblentz.

« Ceci se passait aux premiers jours de janvier (1792). Nous comptions gagner Trèves par Aix et Cologne ; mais notre conducteur, sans nous prévenir, prit la route la plus courte et nous fit entrer dans la forêt des Ardennes, où il n'y avait que des chemins de traverse. Le temps était affreux ; un froid rigoureux ; verglas. Les chevaux trébuchaient à chaque pas. A un endroit d'où ils ne pouvaient se tirer, je voulus descendre avec vous, votre père s'y opposa ; au même instant la voiture versa avec fracas. Il fallut casser la glace de devant pour nous en tirer. Ma pauvre Henriette allait être suffoquée sous la femme de chambre, si Saint-Jean ne se fut empressé de la dégager. La petite avait dit plusieurs fois : « Maman, j'étouffe, » et depuis elle ne parlait plus. Que je fus heureuse en la voyant respirer ! Quand nous fûmes tous hors de la voiture, j'aperçus à un demi-quart de lieue un hameau. Je dis à la femme de chambre d'y conduire Henriette pour lui faire prendre quelque chose et je voulus rester avec Alexandrine et votre père, jusqu'à ce que la voiture fut relevée. Le cocher et les deux domestiques se mirent à l'ouvrage. Pendant ce temps, Alexandrine se désolait de voir partir sa sœur sans elle. Afin de la calmer, je me mis en route en la tenant par la main. Le verglas rendait le terrain très glissant. Pour aider ma fille je montai sur un petit rocher, mais le pied me manqua et je tombai brusquement assise.

La douleur fut si vive que je me trouvai mal. Quand

je me relevai je m'aperçus que je m'étais démis le rectum et que les reins ne pouvaient plus me soutenir. Il fallut cependant me rendre à ce hameau, me trouvant mal à chaque instant; une seule maison pouvait nous recevoir mais sans lit. Je demandai en vain un matelas pour m'y étendre. Ce n'était pas tout, il fallait faire souper notre monde. Mes enfants criaient la faim. Il n'y avait rien, absolument rien que du gros pain noir, bien mal cuit. Il se trouva enfin du café. Pour moi, couchée sur mon grabat, j'attendais avec patience un chirurgien. Il était douteux qu'il pût venir, à cause de l'effroyable temps.

« Enfin il arriva à pied, n'ayant pu risquer de monter à cheval. Il nous dit qu'il avait refusé d'aller dans la journée visiter des malades à cause du danger à mettre le pied dehors, mais qu'il n'avait pas hésité à sortir en apprenant le malheur arrivé à une dame française. Avant la Révolution, il servait dans un régiment français comme chirurgien-major, mais il s'en était retiré dès le début des troubles. Après lui avoir fait prendre le seul reconfortant que nous pouvions lui offrir, une tasse de café, il examina les résultats de ma chute. Le choc avait été si fort que l'os s'était déboîté. Avec un peu de peine, il parvint à rétablir tout à sa place. Après être resté une partie de la nuit auprès de moi, de grand matin il vint me voir et m'engagea à partir. Je ne me croyais pas en état : alors pour s'en assurer, il me prit les deux mains, m'attira à lui doucement jusqu'à ce que je fusse sur mon séant. Me voyant dans cette position douloureuse, mais sans me trouver mal, l'obligeant

docteur nous assura que le danger n'étant plus à craindre, il nous engageait à quitter un pays sans ressources. Après m'avoir demandé de lui adresser des nouvelles à notre arrivée à Trèves, il fit attacher une grosse corde de chaque côté de la voiture, afin d'empêcher qu'elle ne versât, en la retenant fortement du côté opposé à celui où elle pencherait. Cette précaution ne fut pas inutile. Saint-Jean montait un cheval à son maître ; il allait en avant et nous attendait où son secours nous était nécessaire.

« Nous fîmes le dîner à Marche-en-Famine, pays bien nommé par la détresse où l'on s'y trouve en tout genre. La nuit nous surprit dans ce pays de loups. Saint-Jean était en avant pour nous faire préparer à souper et des lits. La neige tomba en si grande quantité dans l'après-midi que l'on ne distinguait plus la route. Nous n'avions d'autre clarté que la blancheur de la neige. Le cocher engagea la voiture dans un fossé. Il eut beau faire, il ne put s'en tirer.

« Enfin il descendit et vint nous annoncer qu'il ne pouvait aller plus loin, que ses chevaux dételés, il irait à la découverte pour avoir des aides. Que faire dans cette cruelle position ? Passer la nuit dans une voiture tout ouverte, les glaces en ayant été cassées, il fallait s'attendre à y mourir de froid ou bien à y être attaqués par les loups très nombreux dans cette contrée. Les voleurs pouvaient aussi venir nous assassiner pour s'emparer de nos effets. Mon mari ne me croyant pas en état de marcher n'osait me proposer de quitter la voiture.

« Je ne suis pas plus brave qu'une autre femme,

mais, dans les circonstances vraiment dangereuses, j'ai le courage d'un lion et la résignation la plus entière. Je dis donc à mon mari : « Il faut marcher. — Mais, le pouvez-vous? — Je souffrirai sans doute, mais n'importe. Je prendrai votre bras, ma femme de chambre aidera Henriette, et Alexandrine sera portée par Gervais. Il vaut mieux tout risquer en se sauvant que d'attendre une mort certaine, si nous passons la nuit auprès de cette forêt que nous venons de traverser. »

« Nous voilà en marche, abandonnant notre argent, nos effets les plus précieux. Mon mari se munit de ses deux pistolets... »

Les années s'écoulaient et l'exil durait toujours. On était en 1798; Mme de la Boutetière, à la suite de mille incidents et après avoir erré de ville en ville, habitait Vienne où son mari, désespérant de pouvoir pénétrer dans la Vendée, était revenu la joindre. Leur fils avait été admis gratuitement à l'École militaire, que le grand orateur Burke avait fondé à Penn, près de Londres. Les deux jeunes filles étaient élevées, par charité, dans un couvent de Visitandines. On n'avait plus de domestiques; on était à bout de ressources. Il fallait se livrer à un travail manuel pour ne pas tomber dans la misère. C'est alors, en face de la pauvreté menaçante, que Mme de la Boutetière déploya son ingénieuse énergie.

« Je pris un logement bien modeste, écrit-elle. Pour alimenter ma bourse, je fis un petit commerce; je travaillais aussi à l'aiguille, souvent jusqu'à une heure avancée de la nuit. Le séjour de Vienne

était extrêmement cher. Le gouvernement ne donnait aucun secours aux émigrés ; il fallait donc se tirer d'affaire par soi-même. Je vivais très retirée et ne voyais que quelques familles françaises, qui logeaient, comme moi, dans le faubourg de Renevez. Parmi elles je distinguai la marquise de Montaigu, d'Avignon ; son fils était occupé dans un atelier de sculpteur sur bois, et sa fille dans un magasin de modes. Ces deux enfants étaient l'exemple de la piété filiale : ils travaillaient pour leur mère et adoucissaient son sort autant qu'ils le pouvaient. Je voyais tous les soirs le jeune Montaigu chez sa mère, et je me disais : « Qu'une mère est heureuse d'avoir un tel fils !... »

Nous pourrions continuer nos emprunts à ces intéressants mémoires, mais il nous semble que ces deux citations suffisent pour donner une juste idée de l'ensemble. Le dernier passage, dans sa courageuse discrétion, montre la noble dame sous un jour encore plus favorable que la première. Ce n'est pas seulement en bravant les périls que se révèlent les grandes âmes, c'est en supportant dignement l'infortune, sans plaintes ni récriminations, qu'elles apparaissent dans toute leur beauté.

Les *Mémoires de Mme de la Boutetière* sont précédés de son portrait qui doit avoir été gravé d'après un pastel. Le costume est du temps de l'Empire, bonnet de linon, bordé au front par une espèce de disque, papillottes sur les tempes, collerette à la Henri IV, hauts de manches bouffants et bras recouverts d'une mince mousseline. Les traits sont délicats et fins, de forme

très arrêtée, le regard bon et fort apercevant. Tout respire dans cette petite tête, qui devait appartenir à un petit corps, l'intelligence et l'énergie ; en un mot, c'est bien le caractère d'une Française de haute naissance qui a vécu dans les épreuves, et qui les a surmontées à force d'aménité, de présence d'esprit et de confiance en Dieu.

Le 1er mai 1833, — il y a cinquante-deux ans, hélas ! — j'arrivais à Cologne, accompagné d'un ami d'enfance, qui nous a quittés, ainsi que bien d'autres. Le mois des fleurs, floréal, fut cette année, par exception, d'une pureté parfaite. Pas une gelée, pas une averse ; une douce rosée, un soleil radieux, un vrai printemps. En remontant la rive gauche du Rhin, à pied, sac au dos, nous ne perdions pas un des paysages, variés à chaque instant, animés par les bateaux à voiles et à vapeur qui sillonnaient le grand fleuve, le fleuve bleu par excellence. A cette époque fortunée, où le bruit des chemins de fer n'était qu'à l'état de murmure lointain, on ne connaissait point l'engouement pour les inventions modernes. Mon ami, doué d'un profond sentiment des arts, me faisait ramarquer le charme des points de vue ; nous nous arrêtions souvent pour lui permettre de tracer sur son album le croquis d'une île, émergeant des flots comme une corbeille verdoyante, ou le donjon d'un vieux *burg* couronnant, comme un nid d'aigle, la cîme d'une roche escarpée.

Avec la présomption de notre âge, ou plutôt de notre nation, nous avions pénétré en pleine Allemagne sans savoir dix mots d'allemand. Ce n'était

pas cependant trop téméraire, puisque nous rencontrions à toutes les stations essentielles d'obligeants interprètes qui prévenaient nos désirs. De simples paysans ou paysannes, revenant de leurs champs, au déclin du jour, nous saluaient en souriant, d'un *bonsoir, Messieurs*, ou d'un amical *Gute Nacht*. Bref, la sympathie semblait universelle. Il est vrai que nous étions chez les Allemands de l'ancien temps, ceux de Mme de Staël : *quantum mutatus ab illo!*

Ajoutons que c'était au lendemain de l'époque si regrettée où M. de la Ferronnays, ambassadeur de France, avait préparé avec l'empereur Nicolas, un traité qui reculait nos frontières jusqu'au Rhin. La Révolution de juillet, dont les funestes conséquences n'étaient pas encore sensibles, n'avait point diminué le prestige de la puissance française. Le glorieux siège de la citadelle d'Anvers l'avait encore accru. Sur notre route, les occasions se présentèrent souvent de converser avec d'anciens militaires ayant servi dans nos armées, et tous nous affirmaient qu'à l'apparition du drapeau tricolore à l'horizon, les provinces rhénanes, naguère départements français, se soulèveraient spontanément pour rejeter le joug de la Prusse et revenir à la grande patrie.

En rappelant cette impression qui nous était si favorable, je ne l'applique qu'à la rive gauche du fleuve, c'est-à-dire à Cologne, Bonn, Coblentz, Mayence, et campagnes intermédiaires. Un changement notable se faisait sentir sur la rive droite, c'est-à-dire à Francfort, Darmstadt, Carlsruhe, Fribourg-en-Brisgau ; l'accueil y était poli, mais peu encourageant.

Quand nous abordions les personnes qui nous semblaient moins réservées, on ne nous cachait pas le ressentiment causé par les guerres de l'Empire, heureux quand on ne remontait pas jusqu'aux incendies du Palatinat, attestés encore aujourd'hui par les murailles démantelées du château de Heidelberg, qui restent debout comme les garants d'une haine irréconciliable.

Malgré nos dispositions optimistes, le sentiment que nous foulions une terre hostile nous oppressait : je me souviens du plaisir causé par un jeune Strasbourgeois qui, de la délicieuse avenue de Lichtenthal, nous avait fait gravir jusqu'au pied de la vieille forteresse d'Hohen-Baden. De cette haute esplanade, on domine une plaine immense qu'arrose le Rhin. Notre guide, en indiquant de la main, aux limites de l'horizon, une chaîne de montagnes violettes, nous dit : « Voilà les Vosges ; et plus près, à gauche, cette ligne aérienne qui perce les nuages, c'est la flèche de notre cathédrale !... »

Le lendemain nous rentrions en France. Autant mon cœur s'était serré en franchissant, un mois auparavant, la frontière prussienne, à l'entrée de la sombre forêt d'Aix-la-Chapelle, entre deux sentinelles droites et raides comme des automates, autant il s'épanouit lorsqu'après avoir traversé le pont de Kelh, en face des plantureuses campagnes de l'Alsace, nous passâmes près d'un groupe de soldats français, à la mine joyeuse, aux gestes animés. Ma joie fut telle, que je me surpris à serrer la main de l'honnête gendarme qui demanda nos passeports,

ainsi qu'aux braves douaniers qui nous dispensèrent courtoisement d'ouvrir nos havresacs.

Dans cette bienheureuse année 1833, les deux pays rivaux n'étaient reliés que par le lien mobile d'un pont de bateaux ; après l'avoir franchi, on posait le pied sur la rive française, à quelques pas de Strasbourg..... Quand pourra-t-on jouir de ce bonheur, en pénétrant dans l'illustre cité de Kellermann et de Kléber?.....

Néanmoins, revenant sur nos pas, en dépit de la gallophobie des habitants d'Heidelberg, cette pittoresque cité nous charma à plusieurs égards. Un de nos premiers soins fut d'aller présenter une lettre de Michelet, alors le bon Michelet, le Michelet des quatre premiers volumes de son histoire de France, au célèbre Frédéric Kreutzer, — prononcez *Cretch.* — Le savant auteur de la *Symbolique et de la Mythologie des peuples anciens* était professeur d'histoire à l'Université. Entre autres sujets d'entretien, il nous parla beaucoup de nos émigrés, avec une impartialité et une bienveillance qui nous touchèrent vivement, et dont l'expression se grava dans ma mémoire.

Je me souviens qu'il nous fit, quoique protestant, un éloge complet des membres de notre clergé séculier et régulier qu'il avait connus ; tous, se plaisait à répéter notre hôte, inspiraient le respect par leur dignité dans l'infortune, leur science profonde, l'affabilité des manières et la pureté des mœurs. « Un jour, dit-il, que je travaillais dans la bibliothèque royale de Munich, je vis entrer un beau vieillard de taille élevée, portant un habit ecclésiastique bien usé,

mais très propre. Il demanda une bible en hébreu qu'il voulait conférer avec le texte de la Vulgate. Comme il ne savait que peu l'allemand et que l'employé n'était pas beaucoup plus fort sur le français, ils se comprenaient laborieusement. Je crus devoir intervenir et je réussis à satisfaire votre vénérable compatriote. « Monsieur me dit-il, en redressant sa haute taille, — M. Kreutzer était très petit, — j'ai l'honneur d'appartenir depuis quarante ans à l'Ordre de Cîteaux. Je regrette de ne pouvoir vous offrir que les remercîments d'un proscrit, mais ils vous porteront bonheur. » La noble attitude du pieux vieillard en prononçant ces paroles, me frappa tellement que je crus avoir devant les yeux un des contemporains de votre saint Bernard.

« Les émigrés militaires ou civils, continuait M. Kreutzer, n'avaient pas la gravité de votre religieux cistercien ; cependant presque tous, par leurs qualités sympathiques, la bravoure, l'esprit, la belle humeur, rachetaient la conduite légère de quelques-uns et les dissensions qui éclataient souvent entre eux.

« Quant aux Françaises émigrées, vous n'entendrez que des éloges complets de la part de tous les Allemands qui se sont trouvé en position de les apprécier, et ces témoins sont encore nombreux. Nous habitions alors Marburg, dans la Thuringe, la ville de sainte Élisabeth, et ma mère, qui parlait facilement votre langue, se plaisait à rendre aux exilées de son voisinage les services qui lui étaient possibles dans sa modeste condition. Elle ne tarissait pas sur la surprise

que lui causait l'aisance de ces personnes de qualité à se plier à une vie laborieuse, souvent fort dure, sans perdre de leur grâce, de leur courage et de l'habitude de dire toujours des choses agréables. Ma bonne mère était émerveillée de la souplesse de ces riches natures. Elle nous disait : « Comment les Françaises qui sont si aimables dans l'adversité, étaient-elles donc au temps de leur bonheur ? »

Des voyageurs qui ne datent pas leur itinéraire de cinquante ans, et des historiens qui ont succédé à l'auteur de la *Symbolique* ont attesté que la favorable impression laissée par les Françaises en Allemagne n'est point effacée. Les *Mémoires de Mme de la Boutetière* sont une nouvelle preuve de leur constance à soutenir l'honneur de notre pays dans des calamités dont elles subissaient les épreuves sans être responsables des causes.

Nous voudrions pouvoir adresser les mêmes éloges à leurs maris et à leurs frères ; mais tout en rendant justice à la fidélité, à l'abnégation, aux qualités chevaleresques des émigrés, il est difficile de contester que l'insuccès fut l'expiation de leurs erreurs. Sans remonter au temps de Thémistocle et de Coriolan, l'histoire enseigne qu'il n'est jamais permis de rentrer dans sa patrie, fût-elle oublieuse et même ingrate, sous le drapeau de l'étranger.

Léon Cosnier.

A PROPOS DU CENTENAIRE

DE

MICHEL-EUGÈNE CHEVREUL

Messieurs,

Lorsque notre illustre Chevreul, dès longtemps président d'honneur de cette Société, atteignait sa centième année, c'était vacance ouverte, et vous étiez tous absents. A peine rentrés, vous avez voulu que votre première réunion fût consacrée au modeste et profond hommage que nous devons à son incomparable carrière, à son nom glorieux. Pourquoi est-ce moi qui viens parler ici ? Je vous dirai naïvement que je n'en sais rien, et plutôt que de chercher des explications ou des excuses, je ferai silence sur ce moi toujours haïssable.

C'est Saint-Marc Girardin, je crois, qui a dit qu'un homme de génie était presque toujours le fils d'un homme de talent. Cet hommage rendu au principe d'hérédité progressive ne sera point contredit par les origines de Michel-Eugène Chevreul ; son père, savant

médecin, praticien éminent, professeur et écrivain d'une clarté féconde, lui a fourni ce germe enviable, non seulement dans le domaine de l'intelligence, mais aussi dans celui de la longévité. Le chirurgien angevin est mort en 1845, à quatre-vingt-onze ans et demi, laissant à son fils un exemple et une santé qui devaient facilement faire présager le centenaire ! Du côté maternel, il ne fut pas moins bien partagé. Etiennette Bachelier, aussi de famille médicale, femme de sens et de vertu, fut la compagne nonagénaire de Chevreul le père, et lui survécut encore longtemps (elle mourut à Angers, rue Saint-Maurille, à quatre-vingt-treize ans). C'est de ce couple remarquable que naquit, le 31 août 1786, dans la maison qui porte le numéro 11 de la rue des Deux-Haies [1],

[1] PAROISSE DE SAINT-PIERRE

Le vendredi premier septembre mil sept cent quatre-vingt-six a été baptisé par nous curé de Saint-Julien soussigné, Michel-Eugène, né hier au soir sur les huit heures, fils de H. H.* Michel Chevreul maître en chirurgie et docteur en médecine de cette ville et de dame Etiennette Magdeleine Bachelier, son épouse, native de la dite paroisse Saint-Maurille. Furent parrain H. H. Gilles Chevreul, maître en chirurgie, grand oncle de l'enfant et marraine dame Etiennette Delmont de Lisle épouse du sieur Claude Bachelier, aussi Me en chirurgie, aïeule de l'enfant, tous de cette p^sse^; le père présent, tous soussignés.

Le registre est signé :

Etiennette DELMONT DELISLE BACHELIER; G. CHEVREUL; CHEVREUL, m^tn^ c^en^; Renée DELMONT DELISLE; Claude BACHELIER, me en chirurgie; J. PAVIOT; ROBIN, curé de Saint-Pierre; LEMAY, vicaire de Saint-Pierre; HUCHELOU-DESROCHES, curé de Saint-Julien.

Cette pièce authentique, extraite des registres de l'église

* Honorable homme.

Michel-Eugène, qui arrive déjà au quart de sa centième année. Si la place du Ralliement, alors entourée de trois églises aux murs élevés, que Chevreul se rappelle avoir vu démolir, était alors étroite et triste, ce n'en était pas moins, avec les rues du voisinage, Chaussée-Saint-Pierre, rue des Deux-Haies, rue des Grandes-Écoles, le quartier central et le foyer intellectuel de notre cité universitaire. Là, docteurs en médecine ou ès lois, chanoines lettrés, avaient élu domicile. Dans la rue des Grandes-Écoles, étroit passage allant derrière Saint-Pierre, de la Chaussée à la rue Saint-Denis, on pouvait voir « l'un des plus beaux « bastiments d'Angers, portant à ses six pignons les « écussons des six nations universitaires ». Là aussi les quatre facultés tenaient leurs assises et donnaient leurs enseignements.

C'est dans ce milieu du vieil Angers que Chevreul, qui, comme tous les vieillards, aime à conter, se plaît à encadrer les nombreuses anecdotes qui marquent ses souvenirs de jeunesse.

Aux heures terribles de la révolution, la guillotine était en permanence sur cette place du Ralliement, et d'une petite fenêtre dissimulée derrière Saint-Maurille, l'abbé Gruget bénissait les victimes. Chevreul

Saint-Pierre, prouve que Chevreul est bien né rue des Deux-Haies, comme il l'a dit lui-même à MM. S. et L., et non rue Saint-Maurille; la cause de l'erreur vient probablement de ce que le curé de Saint-Julien, ami de la famille, avait fait le baptême et rédigé l'acte, et noté que la mère était native de la paroisse Saint-Maurille; mais la rue des Deux-Haies dépendait de Saint-Pierre dont le curé, signataire de l'acte, était le fameux Claude Robin, de savante et populaire mémoire.

avait six ans, lorsque la curiosité l'ayant entraîné à quelques pas de sa porte, il fut témoin de l'exécution de deux jeunes filles de dix-huit et dix-neuf ans, frappées comme suspectes d'avoir caché des prêtres réfractaires. Le bourreau, armé du briquet et coiffé du bonnet phrygien, qui l'aperçut dans la foule, le fit avancer en disant : « Il faut que ce petit b... de patriote s'habitue à voir couler le sang. » Cette anecdote a été retracée, avec plusieurs autres, dans les colonnes du *Figaro* où deux articles ont été consacrés à Chevreul dans le mois de son centenaire, mais l'aimable conteur est inépuisable et Angers a droit à des récits inédits. En voici un qui, se rapportant à la même période, est cependant un peu moins lugubre.

Un modeste professeur de musique ou, comme on disait alors, d'arts d'agrément, donnait, avant la révolution, des leçons dans les maisons d'Angers où il se rendait avec sa *pochette*. Il avait conçu pour une de ses élèves, Mlle de ..., de la meilleure noblesse d'Anjou, une admiration qui frisait la tendresse, mais que le respect n'avait jamais trahie. A peu d'années de là, les exécuteurs conduisaient au Champ des Martyrs une longue file de vieillards, de femmes et de jeunes filles qu'on allait y fusiller comme suspects, et où figurait, pâle et résignée, Mlle de .... Le lugubre cortège traversait la rue Saint-Nicolas, là le professeur s'était embusqué, armé d'un rasoir affilé attaché à son poignet ; la chaîne par bonheur n'était qu'une corde, il la coupe en un clin d'œil et lance, dans une allée obscure qui se referme aussitôt, la victime arrachée au supplice ; il a lui-même la chance de s'échap-

per dans la bagarre, et la triste chaîne continue sa marche fatale. Mais l'heureux professeur fut bientôt après un heureux mari, dont Chevreul ne peut ou ne veut plus se rappeler le nom.

Après la place du Ralliement et les drames qui s'y déroulèrent, le lieu que Chevreul aime le plus à rappeler est Murs, Murs, ce village coquet au bord de la Loire, où sa famille possédait une maison de campagne. Il y fut témoin de cette terrible bataille de la roche de Murs, du haut de laquelle les Vendéens précipitèrent les républicains dans le fleuve. Cet épisode a été trop de fois raconté pour que nous y revenions, il appartient à l'histoire; mais si dramatique qu'il fut, il ne paraît pas avoir fait oublier les heures joyeuses de l'enfance et assombri, même dans le souvenir, le pittoresque et riant paysage. C'est à Murs, disait-il dernièrement encore à l'une de ses parentes, que j'ai passé les plus charmantes journées de mon enfance et de ma jeunesse, c'est dans son petit cimetière tout verdoyant, au penchant du coteau, que je voudrais reposer.

Éloignons vite et pour longtemps la réalisation de ce vœu, et revenons au quartier des Écoles.

Lorsque l'esprit du jeune Chevreul put s'ouvrir à l'étude, l'université d'Angers avait disparu dans la tourmente révolutionnaire, avec ses collèges, ses facultés et ses grandes écoles; mais ni la science ni les lettres ne pouvaient succomber sans retour sur les rives angevines, qu'avait chantées du Bellay, où avait étudié Buffon. Si les institutions étaient tombées, la plupart des maîtres, bien que voués à la vie religieuse,

étaient quelque peu préparés par l'étude au souffle des idées nouvelles; ils plièrent donc, comme le roseau sous le vent de la tempête, ou se firent oublier des pourvoyeurs de l'échafaud. Aussi dès l'an IV, Angers relevait l'enseignement par la création de cette École centrale qui se transforma plus tard en Lycée, et dont les cours étaient alors divisés en trois groupes, destinés à trois catégories successives d'adolescents. Là professaient entre autres, pour les sciences naturelles, Renou et Merlet de La Boulaye, pour les mathématiques, Benaben, et pour la physique et la chimie, Héron; on y trouvait sur les mêmes bancs P.-J. David, Augustin Béclard, plus tard professeur à la faculté de Paris, Millet, Guépin, Bastard, nos exacts et féconds naturalistes angevins, Blordier-Langlois, Grille et tant d'autres, Chevreul enfin, qui y passa environ six ans, de sa onzième à sa dix-septième année.

Il nous a paru, à ce propos, intéressant de rechercher quel fut le premier professeur de chimie de l'homme qui devait tant illustrer et faire progresser cette science.

Un jeune oratorien, né au Mans en 1763 [1], Héron, était déjà, à dix-sept ans, professeur au collège de Saumur, à vingt ans à Angers, et en 1786, année de la naissance de Chevreul, il était promu à la chaire de philosophie, qu'il garda jusqu'en 1793. Les sciences élémentaires y étaient alors liées comme elles le sont encore aujourd'hui, mais plus intime-

[1] La même année que Vauquelin

ment, et dans les mains du même professeur. Aussi, dès l'an IV, 1797, à l'ouverture de l'École centrale, Héron occupa-t-il la chaire de physique et de chimie expérimentale. Blordier-Langlois, qui l'eut longtemps pour maître, fait l'éloge de ses leçons et du charme que son aménité savait répandre dans l'exposition des sciences physiques et naturelles. Malgré les titres de docteur ès lettres et ès sciences dont il fut plus tard (1810-1817) gratifié par le ministre, Héron fut-il ce que nous appelons aujourd'hui un savant? Il n'a pas publié de travaux originaux, et les restes que nous avons connus de son cabinet semblaient plus se prêter à la démonstration qu'aux recherches du laboratoire; mais il ne nous paraît pas imprudent de croire que cette alliance chez le professeur de l'enseignement de la philosophie à celui des sciences physiques et naturelles, n'est pas demeuré sans effet sur la tendance d'esprit qui semble toujours ramener le savant chimiste du Muséum à la conception philosophique de ses découvertes les plus expérimentales.

Héron mourut à Angers, inspecteur honoraire d'académie, en 1831; il put donc, pendant plusieurs années, goûter, comme récompense de sa carrière modeste et laborieuse, la gloire déjà éclatante de son illustre élève.

Mais en 1803, l'École centrale allait disparaître, son enseignement un peu théorique, mal proportionné, ne suffisait plus à l'activité ardente de Chevreul. Vingt ans plus tôt, un chimiste angevin justement célèbre, Proust, avait donné l'exemple de l'émigration à Paris, et l'élève des frères Rouelle,

alors à l'apogée de ses succès, était devenu le brillant professeur de Madrid, l'ami de Charles V et le fondateur de la grande école scientifique espagnole. Cet exemple fut-il sans influence sur Chevreul ? il serait difficile de le croire, quand on sait les relations de voisinage et de profession qui rapprochaient, à Angers, la famille de l'apothicaire de celle du chirurgien.

L'attrait d'ailleurs était assez grand par lui-même pour une âme éprise de la passion de savoir. Paris jouissait d'une vie nouvelle et pleine d'une sève d'autant plus vigoureuse que la révolution semblait n'avoir laissé debout que les jeunes, et que les guerres terribles qui suivirent ne les avaient encore ni décimés ni paralysés. Les sciences entraient donc dans la phase la plus brillante de leur renaissance. Depuis sept années, Fourcroy avait fait oublier les erreurs du Jacobin par l'immense impulsion que ses efforts avaient imprimée à la restauration du haut enseignement. Les écoles centrale, polytechnique, normale, étaient son œuvre, les collèges, les écoles de médecine, les académies, l'institut lui devaient en partie le retour à la vie ; il méritait déjà tous les honneurs dont l'Empire le combla et auxquels il ne manqua pourtant, à sa mortelle douleur, que le titre de grand maître de l'Université. Dans la pleine maturité du talent, quarante-huit ans, professeur éminent lui-même, il enseignait au Muséum ; il avait confié la chaire du Collège de France à son ancien préparateur, Vauquelin, qui atteignait seulement la quarantaine, et retenait déjà depuis plusieurs années pour chef de

laboratoire un jeune homme dont le nom n'est pas moins célèbre dans les annales de la chimie, Thénard, alors âgé de vingt-six ans. Vauquelin reliait donc entre elles ces trois fécondes générations, il en fut le praticien par excellence, et si l'on a pu dire, dans son éloge, en parlant de la chimie moderne : « Lavoisier fut l'inventeur, Fourcroy l'apôtre, et Vauquelin le disciple », nous préférons encore ce trait caractéristique d'un juge bien compétent (Dumas) : « Vauquelin « était tout chimiste, chimiste chaque jour de sa vie « et pendant la durée de chaque jour. »

Ce fut donc à cette grande et pratique école que vint se présenter Chevreul. Il se fit admettre à ce laboratoire où collaborait déjà Thénard (1797), et où il devait rencontrer plus tard Orfila, Payen, Bouchardat, Frémy et maints autres qui portèrent partout les fruits de cette riche pépinière de science et de savants. Si nous insistons autant sur ces noms, c'est que Chevreul n'en rompt point la chaîne, il la continue et l'agrandit.

Le jeune manipulateur ne pouvait manquer d'attirer l'attention du maître, à vingt ans Vauquelin lui laisse à son tour la direction du fameux laboratoire; en même temps, Chevreul professe au collège Charlemagne, à vingt-quatre ans il prépare au Muséum le cours de chimie où Vauquelin avait succédé lui-même à Fourcroy, et devient à trente ans à peine, directeur des teintures et professeur spécial de chimie aux Gobelins. Lorsque dans notre enfance, le voyage de Paris était un privilège ou une rareté, le pèlerinage eût semblé plus qu'incomplet, manqué même, si le

voyageur n'eût pas au retour raconté sa visite aux Gobelins. L'admiration instinctive ou éclairée que font naître ces merveilles de l'art industriel, ne peut nulle part être mieux justifiée, que par ce travail étonnant et grandiose où le tissu reproduit les chefs-d'œuvre de la peinture, avec une fidélité qui prête à l'illusion et pourtant un caractère propre qui leur donne un attrait de plus. Mais ce grand art emprunte presque toute sa puissance à la vigueur des tons et à la solidité des teintures. C'est bien là qu'on peut dire avec le poète :

Mentire lana colores.

Aujourd'hui encore, quand la France accablée par tant de désastres veut rendre à son front pâli quelque auréole, elle montre au monde les œuvres de ses artistes, elle décore les plus brillantes expositions de ses vases de Sèvres, elle étale des extrémités de l'Amérique au fond de la Russie ses inimitables tapis des Gobelins ; émaux, teintures, œuvres chimiques, voilà nos triomphes : quels travaux, quelle persévérance, quelles conceptions intuitives et logiques ne les ont pas préparés ! Une sorte d'heureux hasard présidait autrefois à leur découverte, souvent elles restaient un secret qui même a pu se perdre, c'est au contraire aujourd'hui à la rigueur des méthodes, qu'elles doivent leur naissance, leur sûreté et la facilité de leur expansion.

Comment ne pas rappeler à cette place, par quelle sûre et claire analyse Chevreul a su réduire à des lois scientifiques rigoureuses cette délicate question de

l'alliance des couleurs? Rien pourtant ne semble mieux relever de l'idée primesautière, de l'inspiration du moment, du goût ou du caprice, que ces impressions des couleurs sur nos yeux. Mais en suivant cette voie féconde que le grand chercheur a nommée lui-même : la philosophie des phénomènes naturels, on le voit poursuivre d'un pas assuré par diverses étapes de 1828 à 1864 cette loi de contraste simultané qui produit les harmonies, et qui préparée par les mémoires de 1828, 1831, 1839, 1848, a fini en 1864, par un livre où la science atteint la poésie par la souplesse du style, l'abondance des images, et la sûreté magistrale avec laquelle il trace les règles de ces effets ondoyants et fugitifs que produiront les couleurs des parois, les ameublements, les bois, les étoffes, les vêtements mêmes sur l'édifice, ou sur la carnation de l'homme ou de la femme et jusqu'à la distribution des fleurs ou des plantes d'ornement dans les jardins. A propos du mémoire de 1848 : *Théorie des effets optiques que présentent les étoffes de soie*, Chevreul aime à rappeler une anecdote topique : « Je recevais la visite de la jeune Mme Paul Delaroche et de sa mère, Mme Horace Vernet. Avec ces deux femmes d'illustres peintres, j'étais à l'aise pour parler des couleurs, de leurs rapports, de leurs harmonies. Et prenant un exemple : pourquoi, dis-je à Mme Delaroche, blonde comme vous êtes, portez-vous une capote blanche? vous perdez toutes les nuances qu'une couleur eût données à votre délicate carnation. Voyez-vous, ma mère, dit-elle aussitôt à Mme Vernet, je vous avais bien dit que le blanc me seyait mal et qu'une capote

de couleur vive m'eût mieux convenu. Je fus enchanté de cette confirmation de la science par un goût féminin et délicat. »

Mais cette découverte porte plus haut ; il n'y faut pas chercher seulement des guides pour le goût ou des règles pour la critique, la physique a pu depuis un certain temps réduire les couleurs comme les sons à des mouvements ondulatoires, dont les mathématiques peuvent mesurer les ondes et compter les vibrations dans les bâtonnets de notre rétine comme dans les franges des nerfs acoustiques. Mais les rapports, les entrecroisements, les combinaisons de ces vibrations, les reflets qui en sont comme les échos et pour tout dire d'un mot qui leur soit commun, leurs harmonies, auxquelles les peintres et les coloristes de génie sont conduits comme par un sublime instinct, seront soumises à des lois dont le calcul démontre la certitude et la fécondité.

Pourrait-on s'étonner que ce fervent de la couleur, eût pour la photographie, malgré ses affinités chimiques, une véritable répulsion? Jusqu'en 1883 (97 ans) il avait résisté, elle fut pourtant faite, et voici comment il racontait sa capitulation : « Je montais en « voiture pour me rendre à l'Institut, un monsieur « m'aborde avec une exquise politesse : Monsieur « Chevreul, vous pouvez me rendre un immense ser- « vice. J'objecte l'heure pressante, il insiste et me « demande la permission de m'accompagner dans ma « voiture. A peine installé : Monsieur, vous pouvez « faire mon bonheur ou ma ruine, je suis photo- « graphe. Je bondis, mais il ajoute : L'empereur du

« Brésil ; (vous savez, Don Pedro, qui est un vrai « savant, qui m'a décoré de l'ordre de la Rose?) l'em- « pereur du Brésil tient à avoir votre portrait et si « je l'exécute c'est mon avenir assuré. Au nom de « Don Pedro, je cédai. »

Il céda, mais il n'a pas pardonné, car il répondait il y a peu de temps à une de ses parentes qui lui demandait ce rare portrait, « non non, tu ne le verras pas, j'y suis trop laid. On a tenté une épreuve au soleil ; j'y pleure; une autre à la lumière électrique, j'y ricane affreusement. »

Je n'ai point la prétention d'analyser ici les principaux travaux de Chevreul, ni la place, ni ma capacité n'y suffiraient.

Il est pourtant une découverte dont je dois parler encore, sous peine de mériter le reproche de mettre la lumière sous le boisseau ; il s'agit en effet d'un produit qui sous une forme modeste éclaire aujourd'hui le monde d'un bout à l'autre, et ne semble pas devoir encore de longtemps, au moins pour les menus besoins de la maison, être détrôné par la conquérante électricité. Vous avez nommé la bougie stéarique.

Si l'on remarque que le gaz et l'électricité, demanderont toujours une installation considérable et compliquée, onéreuse, exposée à des interruptions et des accidents faciles, on est presque tenté de regarder comme un perfectionnement de haute valeur cette solidification de la matière éclairante, qui la rend sous un minime volume et une forme élégante, apte à tous les usages, se prêtant à tous les déplacements. La bougie fait tellement partie de nos mœurs publiques

et privées que sa suppression ferait certainement faire un pas en arrière à notre économie domestique, j'ai presque dit à notre civilisation ; on y songe peu et nombre d'entre vous ont oublié, peut-être, combien elle est récente. Ce fut en poursuivant ses études sur les corps gras, que Chevreul découvrit en 1823, cet acide stéarique auquel l'industrie doit tant de richesses, et qui depuis ce temps :

Verse des torrents de lumière
Sur ses obscurs *consommateurs.*

L'abandon généreux qu'il fit de cette découverte et de tant d'autres sans jamais y chercher lucre ou profit, ne nous montre pas seulement le désintéressement généreux du savant que l'on a souvent célébré, mais plus encore le caractère si philosophique et si élevé de ses recherches et de son esprit. Qu'était, en effet, pour Chevreul l'acide stéarique, produit isolé, entre autres, des corps gras ? qu'étaient même ses applications auprès des horizons que ses analyses et ses synthèses ouvraient à la chimie organique? La lumière que ces lois nouvelles projettent sur les perspectives de la science comparée à d'heureuses spéculations commerciales paraît à son esprit comme les rayons du jour comparés aux pâles clartés des bougies. C'est moins son désintéressement en lui-même que la source si haute de cet oubli ou de ce mépris du gain qui doit faire pour nous sa gloire et sa grandeur.

Je ne voudrais point non plus vous fatiguer par une sèche nomenclature des travaux qui ont suivi ; leur analyse dépasserait de beaucoup mes forces et mon

savoir, et leur simple énumération serait d'autant plus ennuyeuse qu'elle serait longue, j'ai choisi entre mille, deux points qui m'ont paru de nature à faire comprendre comment parmi tous les grands chimistes dont nous avons rappelé les noms, Chevreul s'était fait une place spéciale par sa puissante originalité. Derrière le phénomène il cherche la cause, au delà des faits il saisit la loi; on en pourrait encore voir la preuve dans son mémoire sur *la baguette divinatoire, le pendule et les tables tournantes*, où ces apparentes manifestations des sciences occultes sont ramenées aux phénomènes naturels. Sa devise scientifique ne semble pas être seulement : *en avant*, mais : *plus haut, toujours plus haut. Excelsior!*

Pardonnez ces trop longues réflexions à mon admiration pour le caractère du savant; je reviens à la biographie. Chevreul n'avait pas quarante ans que ses grandes découvertes avaient déjà porté son nom dans toute l'Europe savante. Alors mourait dans la retraite, un membre de l'Institut qui fut aussi l'une des gloires de l'Anjou et de la chimie, Joseph Proust dont j'ai déjà dit quelques mots; le savant angevin ne semblait laisser un fauteuil vide que pour faire place à un compatriote plus fécond et plus illustre dans la même branche du savoir. C'est à Proust, en effet, que Chevreul succède à l'Académie des sciences en 1826. En sorte qu'il est aujourd'hui, chose inouïe peut-être, près de célébrer le soixantième anniversaire de son entrée à l'Institut.

La renommée du vieux chimiste angevin, ses découvertes même méconnues ou oubliées, n'ont rien perdu

à cette glorieuse succession. Dans une de ses curieuses communications à l'Académie des sciences, en 1871, c'est pour rendre leurs droits aux travaux accomplis par son compatriote Proust 90 ans plus tôt, 1791, et pour en montrer la valeur, que Chevreul consacre à leur analyse une longue partie de son historique de la gélatine.

Cette étude fit naître une discussion qui menaçait de devenir irritante, le triomphe de Chevreul allait finir par une humiliation pour un ancien collaborateur, le généreux maître la termina par un trait qui lui fait trop d'honneur pour être oublié. Sa lettre mérite d'être citée toute entière.

Séance du 2 janvier 1871.

« Monsieur le Président et cher confrère,

« Je m'étais engagé à présenter dans la séance de ce jour, la fin du résumé historique des travaux auxquels la gélatine a donné lieu, avec le reste de ma *réponse catégorique à M. Frémy*. Lundi prochain, je remplirai la moitié de mon engagement, mais je garderai le silence sur la seconde.

« M. Frémy m'a écrit une lettre où son ancienne amitié est trop manifeste pour qu'il n'y ait pas empressement de ma part de mettre fin à un débat qui m'était plus pénible qu'à tout autre ; ce n'est donc point le lendemain du premier jour de l'an que j'hésiterai à rendre hommage à la fraternité académique, que je n'ai jamais séparée de la liberté qui doit présider à nos discussions.

« Que mes confrères me permettent donc de leur adresser ce souhait : Liberté et fraternité dans nos discussions ! et espérance en l'année qui commence !

« E. CHEVREUL. »

Suivons maintenant d'un regard rapide cette carrière, où le travail est si incessant et si fécond que

toutes les charges et tous les honneurs s'y succèdent; mais tous ces titres sont des emplois utiles, tous ces honneurs sont justifiés par de nouvelles conquêtes, de nouveaux services rendus à la science ou à la société. Professeur au Muséum depuis 1830, il en a la direction et en assure les progrès pendant plus de quarante ans.

Membre de la Légion d'honneur, il en parcourt successivement tous les grades jusqu'à celui de grand'croix qui vient, en 1875, couronner la hiérarchie.

Les décorations étrangères dont il est tout chargé trouveraient à peine place sur sa large poitrine, ou à son cou déjà splendidement entouré du collier de la Rose du Brésil, étincelant de diamants, et qu'il est heureux et fier de devoir au savant couronné qui l'est venu visiter en personne et se proclame son ami. Don Pedro de Alcantara n'est pas le seul prince qui ait brigué l'intimité du savant; c'est avec une émotion touchante que Chevreul raconte combien de fois il fit les honneurs du Muséum à cette duchesse d'Orléans, mère du comte de Paris, qui s'appuyait à son bras pour parcourir les galeries et lui prouvait par ses remarques et ses questions un esprit supérieur aussi savant que cultivé.

Mais les honneurs le laissent sans orgueil, comme les années semblent le laisser infatigable, il travaille encore, il progresse toujours. Et si en 1878, à quatre-vingt-douze ans, il se proclame encore une fois, avec la plus spirituelle modestie, le Doyen des étudiants, c'est qu'il a mis en pratique cette parole d'un philo-

sophe aussi profond qu'aimable : « L'homme doit « être écolier toute sa vie ; car il doit toute sa vie « chercher à devenir plus capable et meilleur. »

Nous avons voulu chercher l'origine authentique de ce nom charmant de DOYEN DES ÉTUDIANTS DE FRANCE et nous la trouvons dans une publication de 1871, à laquelle de nombreux emprunts prouveront une fois de plus que les années n'ont, en effet, eu d'autres résultats palpables que de le rendre plus capable et meilleur. Voici en effet les réflexions qui suivent une lettre à l'abbé Lamazou, sur laquelle nous reviendrons bientôt.

« Parmi les adhésions que j'ai reçues à la déclaration faite à l'Académie des sciences, le 9 de janvier, aucune ne m'a plus touché que la lettre de M. l'abbé Lamazou. Qui pourrait effectivement m'être plus précieuse que l'expression du patriotisme le plus désintéressé dans la bouche d'un ministre des autels d'un Dieu de paix, et la pensée du *théologien* qui, loin de repousser les sciences comme ennemies, les considère avec raison comme les puissants auxiliaires du sentiment religieux !

« Que l'expression de cette double sympathie soit permise non au savant, mais à celui qui peut se dire le *Doyen des étudiants de France*, puisqu'il lui a été donné de continuer sans interruption sur les bords de la Seine des études commencées à la fin du siècle précédent dans le beau pays d'Anjou.

« E. CHEVREUL. »

Chevreul n'a jamais été ni voulu être un homme politique. A ceux qui lui demandaient de publier les récits émouvants dont la terrible révolution de 93 ou la guerre de la Vendée l'ont rendu témoin, il répond invariablement : « Jamais ! Ces pages, suivant que je flétris ou glorifie les actes des uns ou des autres, me feraient réclamer ou rejeter alternativement par chacun des partis, je n'appartiens à aucun, je suis à la

France. » Moins il est homme politique, plus on peut le proclamer grand patriote et bon citoyen.

Pendant le siège de 1870-71, il ne quitta point Paris ; non seulement il supportait, à quatre-vingt-six ans, les dures privations imposées même aux mieux approvisionnés, mais il demeura au Muséum, pendant que plus de soixante bombes prussiennes écrasaient les galeries et les serres et vinrent plus d'une fois éclater près de lui. Il continuait les expériences commencées dans son laboratoire des Gobelins, au-dessus duquel sifflaient les projectiles, dont l'un vint éclater tout près de son cabinet de travail.

On connaît la *déclaration* indignée qu'il fit consigner au procès-verbal de l'Académie, le 9 janvier 1871.

Académie des Sciences

Séance du 9 janvier 1871.

Bombardement du Muséum d'histoire naturelle.

DÉCLARATION

« Le jardin des plantes médicinales, fondé à Paris par édit du roi Louis XIII, à la date du mois de janvier 1626,

« Devenu le Muséum d'histoire naturelle par décret de la Convention du 10 juin 1793,

« Fut bombardé,

« Sous le règne de Guillaume Ier, roi de Prusse, comte de Bismarck, chancelier,

« Par l'armée prussienne, dans la nuit du 8 au 9 janvier 1871,

« Jusque-là, il avait été respecté de tous les partis et de tous les pouvoirs nationaux et étrangers.

« E. Chevreul, *directeur*.

« Paris, le 9 de janvier 1871. »

Cette protestation parut digne de figurer à la façade du monument. L'abbé Lamazou, vicaire de la Madeleine et élève du Muséum, proposa de la faire graver

à ses frais sur une plaque de marbre, et c'est à ce propos qu'il adressa la lettre à laquelle se rapportent les réflexions citées plus haut.

Mais ni le danger ni le désastre ne troublèrent la sérénité du savant, et nous en trouvons une preuve dans la lettre patriotique et charmante qu'il adressait à sir Richard Wallace, au moment même du bombardement. Elle mérite d'être reproduite.

Lettre à M. Richard Wallace

« Paris, le 15 de janvier 1871.

« Monsieur,

« Dans la nuit du 8 au 9 de janvier 1871, quelques professeurs du Muséum d'histoire naturelle parlaient des misères du temps, du siège de Paris, événement dont l'imprévu même augmentait la gravité. On s'étonnait du calme de l'Europe civilisée du XIX[e] siècle assistant à ce spectacle; mais, plus accessibles aux sentiments généreux qu'aux passions haineuses, nous aimions à citer quelques noms étrangers portés par des cœurs vraiment français; et voilà, monsieur, comment le nom de Richard Wallace sortit de plusieurs bouches!

« Quelques minutes à peine écoulées, un bruit éclatant interrompit la conversation; un obus prussien venait d'éclater; une serre près de laquelle nous étions n'existait plus, et bientôt après un second obus en détruisait une autre. Arrivés sur les lieux foudroyés par une rage ennemie, quelques fleurs échappées au désastre frappent nos yeux, et un sentiment de reconnaissance, rendu plus vif encore par le contraste de la destruction, nous suscite l'idée de vous les offrir comme un hommage des professeurs du Muséum rendu à Richard Wallace dont le nom est désormais inscrit en tête des bienfaiteurs de la ville de Paris.

« Je suis heureux, monsieur, après les marques de bienveillance dont la science anglaise m'a honoré, de vous écrire ces lignes au nom des professeurs du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

« Veuillez donc, monsieur, agréer l'expression des sentiments de ma plus haute considération.

« E. CHEVREUL,

« *Directeur du Muséum et doyen des associés étrangers de la Société royale de Londres.* »

Ce doyen au sentiment si vif et si spontané, à l'esprit si alerte et pour tout dire si jeune, et dont on trouve tant d'exemples, ne vous rappelle-t-il pas les vers charmants de Voltaire à Mme Lullin, qu'on pourrait lui appliquer, en y changeant à peine quelques syllabes.

. . . .

Par votre esprit vous plaisez à cent ans,
Vous méritiez *d'éclipser* Fontenelle
Et de lui survivre longtemps.

On ne saurait, Messieurs, fêter un centenaire sans revenir encore sur son admirable longévité. Bien des fois on en a, d'une manière plaisante ou sérieuse, demandé à Chevreul le secret ; il n'en fait point mystère. Nous avons déjà, au commencement, fait la part de l'hérédité, il ne faut point toutefois le chercher principalement dans les causes physiques. On sait que Chevreul ne boit jamais de vin et qu'il a un régime spécial et un peu exclusif, mais écoutez comment il en parle lui-même :

« En principe rien de plus difficile, dans l'état actuel de nos connaissances, que de prononcer, *au nom de la science*, sur l'intensité de la propriété nutritive de tel aliment ou de tel autre, à cause de la grande différence existant entre l'*idiosyncrasie* des individus, et ici j'invoque mon expérience personnelle.

« Toutes les personnes de ma famille buvaient du vin, tandis que, dès mon plus jeune âge, une répugnance invincible m'en éloignait, et cette répugnance dure encore. Même aversion du poisson, dégoût d'un grand nombre de légumes, et je n'ai jamais pu me résoudre à boire du lait pur. Conclurai-je de là que le poisson, les légumes que je n'aime pas et le lait ne sont pas nutritifs? Non certainement, parce que je tiens compte d'un fait général quoiqu'en opposition avec mon idiosyncrasie.

« Je viens d'entendre que le café et le chocolat agissent de même. Quant à moi, ils sont tout à fait différents : le café me soutient, sans que j'accepte à présent les raisons qu'on a don-

nées pour en expliquer l'effet, tandis que le chocolat, dont le goût m'est agréable, me fait sentir le besoin de manger une ou deux heures après l'avoir pris. »

Ce n'est donc point grâce à un régime particulier et applicable à la généralité des hommes, que Chevreul a conservé sa vie ; on ne peut tirer de ces réflexions d'autre conclusion que celle-ci : il a étudié ses aptitudes et su s'y conformer avec une constante fermeté. Aussi a-t-il pu résumer en plus d'une circonstance, en public comme dans l'intimité, ce qu'on se plaît à appeler son secret. « C'est, disait-il, « la règle dans le travail, la modération dans les « habitudes de la vie. » Si sa recette rappelle un peu celle de son illustre prédécesseur à l'Académie et dans la vie centenaire, Fontenelle, ce serait lui faire injure de lui en appliquer la formule. Chevreul n'a point *fermé son cœur;* les amis, les savants soutenus et encouragés par lui pourraient en rendre témoignage, mais il a su fermer ses oreilles et son âme aux agitations du dehors : « Depuis que l'étranger a ravagé « mon pays, nous disait-il en 1878, depuis que les « bombes prussiennes sont tombées sur le Muséum, « je n'ai jamais ouvert un journal. » Ce savoir étendu a donc des ignorances voulues, ce travailleur assidu sait trouver un repos dans le calme et l'isolement.

Et ces paroles que nous avons recueillies de sa bouche expliquent bien mieux que les velléités politiques imaginées par quelques biographes, et ses tentatives de démission en 1874 et certaine candidature au Sénat où cette naïve grandeur faillit être dupe de l'exploitation d'un parti. Elles nous montrent aussi

cette volonté protectrice et ferme se faisant du Muséum comme un cloître, et du laboratoire une cellule pour s'attacher toute entière à la recherche de la vérité. Ainsi, certains ascètes du moyen âge devenaient sourds à tous les orages de ce monde troublé pour s'absorber dans la contemplation des vérités éternelles, et plus d'un y a vécu les années des patriarches. Le vrai est-il donc pour l'homme le souverain aliment? Chevreul ne vous en semble-t-il pas un merveilleux exemple?

Qui ne comprend maintenant qu'une recherche aussi longue et sincère du juste et du vrai ne pouvait s'arrêter satisfaite, à la conquête des vérités isolées? Après avoir eu le bonheur de connaître et de révéler quelques-unes de ces grandes lois éternelles qui régissent les phénomènes naturels, le regard sûr et pénétrant du maître ne pouvait manquer d'entrevoir leur immortel auteur. La pureté de son zèle scientifique méritait cette récompense, et le vénérable vieillard qui n'est point encore près de prononcer son *nunc dimittis* a déjà pu dire : *Viderunt oculi mei salutare tuum.*

Vous avez déjà vu à la suite de la lettre de l'abbé Lamazou l'hommage au sentiment religieux et au Dieu de paix.

Plus tard dans l'éloge de Béhague à la Société d'agriculture (1874) il dit, que cet homme de bien a couronné son œuvre en satisfaisant aux besoins religieux des cultivateurs qu'il avait instruits.

Mais voici un passage qui peut passer pour une sorte de profession de foi, malgré sa longueur vous

me permettrez de vous le lire presqu'en entier. Il emprunte d'ailleurs une sorte de solennité de plus au temps et au lieu où il fut prononcé. C'était à l'Académie des sciences le 26 décembre 1870, pendant la plus terrible période du siège de Paris.

L'insistance avec laquelle il revenait sur la nécessité de la méthode expérimentale *à posteriori* avait suscité de la part d'un journal alors très répandu (1837), *le Courrier français*, une diatribe où il était taxé de matérialisme ou tout au plus d'une vague *métaphysique indienne!* Revenant 35 ans plus tard sur cette accusation qui lui tenait au cœur il fit entendre à l'Institut les paroles que je vais vous lire :

« Eh bien ce grand fait de la vie, je ne puis le concevoir, ce qui n'est pas l'expliquer, sans le rattacher à une cause première intelligente, et ce sont ces effets merveilleux, successifs, toujours les mêmes qui rentrent dans cette harmonie préétablie, font de celle-ci une résultante qui selon nous, ne peut être l'effet d'un hasard aveugle (page 32).

« M'aidant d'une comparaison qui exclura, je l'espère, désormais, toute équivoque de ma pensée : voici un monument; le génie de l'artiste qui l'éleva brille dans toutes les parties de l'œuvre mutuellement dépendantes les unes des autres. L'harmonie est partout si parfaite, pas une bouche qui ne proclame la gloire de l'artiste.

« Cette admiration ne s'enquiert pas de la nature des pierres de l'édifice ; peu importe qu'elles soient calcaires, siliceuses ou magnésiennes, marbre, grès, granit ou porphyre. C'est donc la pensée intelligente, le génie de l'artiste qui a inventé cette forme, dont la beauté cause l'admiration de tous.

« Eh bien, la cause immédiate des phénomènes si variés que les êtres vivants présentent à l'observation du savant, ne conduit qu'à une connaissance correspondant à la matière des pierres du monument. »

....

« Nous, appréciateurs de la lenteur des procédés de ce mode d'interroger la nature vivante, ne voulant pas devancer le

temps pour nous exposer plus tard à reculer et plein de foi dans le progrès, nous ne prétendons pas que nos travaux soient la limite de la science; mais quelque petite que soit la hauteur où nos efforts l'aient élevée, quelque restreinte que soit l'étendue du champ de la nature organique où ils ont été incessants, notre esprit a été entraîné, non malgré lui, non en obéissant à une imagination fougueuse et déréglée, mais en se laissant aller à une contemplation grave et pourtant pleine de charme, noble et vraie poésie de la science, qui l'a porté, par la loi de la continuité des idées, bien au-delà des limites où l'observation rigoureuse de la *méthode « a posteriori » expérimentale* l'avait arrêté. Mais loin de se soustraire à la sévérité de la méthode, il pensait lui être fidèle en contemplant cet ordre auquel chaque être vivant est assujetti; s'il était bien alors l'homme qui admire l'œuvre de l'architecte, en ne contemplant pourtant que la forme d'un ensemble de pierres stables, fixées à la place où le maçon les a posées, combien la réflexion élevait ce sentiment d'admiration lorsqu'elle se reportait sur les fonctions dont il avait pu suivre, par l'observation la plus sévère, l'enchaînement et la succession indispensable aux conditions de la vie !

« Quelle différence entre la beauté de l'œuvre humaine et la merveille de cet être vivant! quelle variété dans les formes qu'il affecte! Il peut être fixé au sol, dans l'air et dans les eaux! Il peut marcher, ramper, nager, voler dans les airs! Ses parties en harmonie entre elles, le sont elles-mêmes avec les conditions du milieu de la vie où il l'accomplit, et l'observation des organes intérieurs de l'être vivant est aux yeux du philosophe un spectacle incomparable à celui de la vue des plus belles formes de l'art humain,

Toutes les formes spécifiques se conservent et se perpétuent, le mouvement est partout dans l'être; la matière s'y renouvelle incessamment, et la vie ne l'anime qu'à cette condition. Ce mouvement intérieur, commençant avec sa vie et ne finissant qu'à sa mort, présente un spectacle sublime auquel rien n'est comparable dans les œuvres humaines, et qui conduit l'observateur à cette conclusion que l'être vivant, dépassant tout le savoir humain, n'a pu être imaginé et créé que par une PUISSANCE DIVINE!

« Le raisonnement est rigoureux, tandis que le contraire ne l'est pas. Spiritualistes timorés, croyez-moi, ne craignez pas que l'étude sérieuse de la matière vivante conduise jamais au matérialisme! »

On peut remarquer que *puissance divine* est en petites capitales dans le texte même. Chevreul veut que cet hommage frappe l'œil du lecteur. Il oppose aux spiritualistes timides, ce résultat de l'étude de la matière vivante qui loin de le jeter dans le matérialisme l'a conduit à *Dieu!*

Ce que nous demanderons donc à cette puissance divine pour notre admirable centenaire, ce ne seront pas seulement des années, le second siècle qu'il aime à rêver, mais des années pleinières, nourries et prolongées par cet aliment souverain, le vrai, qui l'approche de plus en plus du Dieu de vérité et de lumière.

De la lumière, encore plus de lumière.

Dr E. FARGE.

NOTA. — La Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (ancienne Académie), vient de faire placer à ses frais et avec l'autorisation de l'Administration municipale, une plaque commémorative de la naissance de notre illustre concitoyen, Michel-Eugène Chevreul, président d'honneur de ladite Société.

C'est dans la maison qui porte actuellement le n° 11 de la rue des Deux-Haies, appartenant à M. le Dr Farge, que naquit le savant chimiste, le jeudi 31 août 1786, sur le territoire de l'ancienne paroisse Saint-Pierre d'Angers.

LA

COUTUME D'ANJOU

EN 1411

La première rédaction officielle de la coutume d'Anjou remonte à l'année 1411, devançant ainsi d'un demi-siècle celle de la coutume de Touraine qui est de 1461. Mais cette rédaction officielle de 1411 avait été précédée d'autres rédactions dont j'ai déjà parlé en rendant compte de l'ouvrage de M. Beautemps-Beaupré. Je vais résumer en quelques mots l'histoire des rédactions successives de la Coutume, qui ont préparé celle du xve siècle, et en préciser le caractère.

Les deux plus anciens textes de la coutume d'Anjou n'avaient rien d'officiel : La *Compilatio de usibus et consuetudinibus Andegavie* et les *Coustumes d'Anyou et dou Maigne* ne sont en réalité que des collections de décisions judiciaires ou d'enquêtes par tourbes, recueillies au jour le jour par quelque jurisconsulte [1].

[1] *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, par M. Beautemps-Beaupré, textes A et B.

Ce sont des œuvres d'un caractère purement privé, d'une utilité toute pratique. On notait les décisions, on les transcrivait sans ordre, sans méthode, sans aucune prétention théorique. Ce ne sont pas des œuvres de science, mais de simples constatations; pas l'ombre d'arrangement systématique, de classement régulier dans ces deux compilations. On passe d'un sujet à un autre sans suivre aucune règle fixe. Le texte des *Coustumes* est plus long que celui de la *Compilatio* ; il compte 177 articles, tandis que celui-ci n'en renferme que 113. Mais ils ont absolument le même caractère; on remarque dans les deux documents le même mode de rédaction, la même absence d'idées générales, de méthode et de classement. Ces deux textes toutefois ne dérivent pas l'un de l'autre et quelle que soit l'époque à laquelle on doive les attribuer il faut les considérer comme des recueils, indépendants, faits l'un et l'autre pour les besoins de l'audience, mais sans aucun lien entre eux. Chacun des deux auteurs a recueilli de son côté ce qu'il a vu et entendu, sans paraître avoir eu connaissance de l'autre collection. Les articles ne sont pas rangés du tout dans le même ordre, et ne se correspondent en aucune façon [1].

Le livre I des *Établissements de Saint-Louis*, à partir du chapitre X, n'est autre chose que le texte même

[1] La *Compilatio de usibus et consuetudinibus Andegavie* relate une sentence rendue par Aimeri de la Chevrelière (c. 101). Or ce personnage vivait en 1240. Le 30 avril 1240, à l'assise de Saumur, il scelle un jugement rendu par Geofroy Payen, bailli du roi en Anjou et au Maine, (D. Housseau, tom. VII, n° 2,876, arch. de l'abbaye du Loroux.)

des *Coustumes*, sauf quelques variantes assez peu importantes, mais avec gloses insérées dans le texte même [1]. En rapprochant les Établissements et les Coutumes on remarque en effet que les articles sont placés absolument dans le même ordre et présentent presque toujours une rédaction identique. La filiation de ces deux textes est donc incontestable.

Les *Coustumes glosées* d'Anjou et du Maine ne sont, comme le livre I des Établissements, qu'une reproduction du texte des *Coustumes* cité plus haut [2]. Les articles se suivent dans le même ordre, sans aucun classement systématique ; mais ici les gloses ne sont plus insérées dans le texte, comme cela a été pratiqué par le rédacteur des Établissements ; elles sont distinctes du texte et bien plus longues que celles de cette compilation. Ce ne sont plus de simples renvois au droit romain ou au droit canonique, mais de vrais commentaires relatant souvent des décisions nouvelles qui complètent et quelquefois même modifient profondément l'ancien droit relaté dans le texte. Ceci n'a rien d'étonnant, puisque les premières rédactions de la Coutume, simples recueils de décisions judiciaires, n'avaient aucun caractère officiel ; leurs dispositions pouvaient être changées par des décisions contraires.

La *Compilatio de usibus* n'a pas eu la même influence que le texte des *Coustumes*. Ce document est resté isolé ; ce n'est certainement pas lui qui a servi

[1] Comparez les *Établissements de Saint-Louis*, par M. Viollet, avec le texte B. de M. Beautemps-Beaupré, tome I.
[2] M. Beautemps-Beaupré, texte C.

de type pour la rédaction des Établissements de Saint-Louis; le plus sommaire rapprochement suffit pour prouver le contraire. L'insertion des gloses dans le texte des *Coustumes* qui a servi à former les Établissements, prouve que ce dernier avait été plus apprécié des jurisconsultes. La *Compilatio* a été oubliée de très bonne heure. Tout autre a été le sort des *Coustumes* et des *Establissements-le-Roy*.

La première œuvre officielle que nous rencontrions date de 1391. Les Grands jours d'Anjou, du Maine et du Loudunois tenus à Angers édictèrent des *correccions* aux coutumes d'Anjou ; mais ces corrections ne portent que sur la procédure; elles laissent de côté le droit civil proprement dit, le droit féodal et le droit criminel [1].

C'est en 1411 qu'eut lieu la première rédaction officielle de la Coutume d'Anjou. Les *Coustumes et stilles observez et gardez es pays d'Anjou et du Maine faiz aux Grands jours d'Anjou par les gens du conseil desdiz pays en l'an mil IIII^c et onze* [2], constituent une œuvre vraiment législative et importante, rédigée par les délégués des trois ordres de la province. C'est une véritable réforme de la coutume, divisée méthodiquement en seize parties et comprenant 350 articles. On y voit pour la première fois régner l'ordre, la méthode, on y reconnait un plan raisonné et à peu près suivi. C'est un tableau complet de la législation civile et criminelle qui régissait notre province. C'est

[1] M. Beautemps-Beaupré, textes D[1] et D[2].
[2] M. Beautemps-Beaupré, texte E.

un véritable code ayant force de loi pour toutes les branches du droit et sur tous les pays soumis à cette coutume. Ce n'est plus un simple recueil de décisions judiciaires non classées, ni une œuvre privée comme les textes plus anciens. On y rencontre toutefois quelques redites, montrant que cette rédaction officielle avait eu elle-même pour type et pour modèle les premiers recueils de décisions non classées dont nous avons parlé ci-dessus.

Ainsi l'Anjou a possédé une coutume codifiée et rédigée par le pouvoir législatif, un texte officiel ayant force de loi plus de quarante ans avant l'ordonnance de Montil-les-Tours. Par cette ordonnance, Charles VII prescrivit la rédaction officielle des coutumes; elle est datée du mois d'avril « l'an de grâce 1453, avant Pâques, de notre règne le 32e. »

Notre coutume fut réformée une première fois par l'ordre du roi René en janvier 1463[1] et une seconde fois en 1508, par les commissaires du roi, toujours assistés des délégués des trois ordres.

Je ne parle point ici de l'œuvre de Claude Liger, fort importante sans doute au point de vue de l'histoire du droit en Anjou, mais qui n'est qu'une œuvre scientifique et privée. C'est un savant commentaire des coutumes d'Anjou et du Maine « *intitulées selon les rubriches de code* » c'est-à-dire codifiées suivant la méthode du droit romain et rapprochées de cette législation que l'on commençait à considérer, sous l'influence des universités, comme la raison écrite.

[1] Date ramenée au nouveau style.

Je ne parlerai pas non plus des divers manuscrits de la coutume d'Anjou, dont j'ai déjà entretenu la Société d'Agriculture, sciences et arts en rendant compte du grand ouvrage de M. Beautemps-Beaupré. Je me bornerai à analyser la coutume 1411, en la rapprochant de celle de 1463, de laquelle elle diffère fort peu.

Au xve siècle, l'Anjou et le Maine étaient régis par la même coutume; c'est ce que montrent le titre et l'*explicit* de la rédaction de 1411 [1]. Mais il résulte aussi de cette rédaction que notre texte n'était pas applicable à la Touraine, bien que les deux coutumes d'Anjou et du Maine d'une part, de Touraine et du Loudunois d'autre part aient eu un point de départ commun, à savoir la vieille coutume non officielle d'Anjou-Touraine connue sous le nom d'Établissements de Saint-Louis [2].

Ces observations faites sur l'origine de notre coutume, je passe à l'analyse de ses principales dispositions.

I

DROITS SEIGNEURIAUX ET FÉODAUX

La Coutume d'Anjou reconnaît des comtes, barons, châtelains, et au-dessous d'eux des bacheliers. Ceux-

[1] « Ce sont les coustumes et stilles observez et gardez ès pays d'Anjou et du Maine faiz aux grands jours d'Anjou par les gens du Conseil desditz pays en l'an mil IIII^c et unze. » ..... « Explicit les Coustumes d'Anjou et du Maine » (M. Beautemps-Beaupré, texte E.).

[2] Les *Établissements de Saint-Louis*, par M. Viollet. Introduction.

ci tiennent châteaux, forteresses, grosses maisons; ils ont leurs justices comme leurs seigneurs, bien qu'elles soient moins étendues [1]. Les comtes et barons ont le droit de donner à leurs hommes et vassaux la haute, moyenne et basse justice dont ils jouissent eux-mêmes. en retenant le ressort et la souveraineté; mais le châtelain, le bachelier et le simple justicier ne jouissent pas du même privilège [2]. Le roi ne peut mettre coutumes dans les terres de ses barons sans leur assentiment, ni de même ceux-ci sans le consentement de leurs vassaux.

Les comtes, barons et châtelains ont en Anjou la connaissance des trois grands cas : rapt, meurtre, *ancis*, c'est-à-dire viol, assassinat et avortement, pour parler le langage du droit moderne. A ces crimes il faut ajouter l'incendie, presque toujours réservé par les chartes des XIe et XIIe siècles, qui ne parlaient point de l'ancis. Il faut ajouter aussi le brigandage, ou vol de grands chemins, souvent aussi mentionné par ces mêmes chartes de l'époque féodale [3]. Les justices inférieures ne connaissaient pas de ces cas réservés aux justices d'un ordre plus élevé [4]. Mais les barons pouvaient eux-mêmes être dépouillés du droit de juger ces grands crimes. Si la dénonciation est por-

[1] Cout. d'Anjou de 1411, art. 25. — Cout. de 1463, art. 35.

[2] Art. 7. — 1463, art. 11. — Les articles cités sans autre désignation sont ceux de la Coutume de 1411.

[3] « Le conte et le baron comme dessus est touché, ont la cognoissance, correccion et pugnicion des trois grans cas... Et aussi sont desdiz cas embrasement de maisons, désorpilleurs de chemins et autres cas qui en dépendent. » (art. 76. — 1463, art. 94).

[4] Art. 5. — 1463, art. 9.

tée pour meurtre, larcin, embrasement, femme violée, ou ravie, batture ou mutilation de guet à pensée, directement en la cour du prince, jamais le vassal n'en aura la cour ou le renvoi; il est dessaisi de plein droit, tandis que pour les autres cas moins graves, le vassal peut être sur sa demande renvoyé devant le juge seigneurial (art. 28).

Les comtes, barons et châtelains peuvent donner trèves et les ôter; les simples hauts justiciers peuvent les donner, mais non les ôter (art. 15). Les comtes et barons ont seuls le droit de rémission (art. 1). La fortune d'or, c'est-à-dire le trésor découvert composé de pièces ou objets d'or est pour le roi, la fortune d'argent est au comte [1]. Le châtelain a droit d'avoir châtel, chemin peageau, prévôté, foire, marché [2]; il peut connaître des gages de bataille, mais les simples justiciers n'ont pas le même droit (art. 11). Le haut justicier peut ardoir, c'est-à dire condamner à la peine du feu; celui qui n'a que simple voirie peut enfouir (enterrer vif), mais non ardoir (art. 32). L'aubenage, c'est-à-dire le droit de recueillir l'héritage de l'aubain, appartient au seigneur foncier (art. 17). Je dois signaler enfin une particularité relative au droit de banalité; celui qui (noble ou roturier, sans distinction) tient à foi et hommage son hébergement, n'est pas tenu de moudre au moulin banal. L'exemption est attaché à la noblesse non de la personne du propriétaire, mais à celle de la tenure; elle ne profite

[1] Art. 6. — 1463, art. 10.
[2] Art. 10. — 1463, art. 14-15.

pas au fermier, qui reste soumis à la banalité (art. 20).

La matière des hommages féodaux n'offre pas de particularités remarquables. Le vassal devait rendre foi et hommage à son seigneur, et en l'absence de celui-ci, il se présentait à son manoir et rendait hommage à ses officiers, à peine de saisie. L'homme de foi doit faire l'hommage en personne, à moins qu'il ne soit fou ou idiot [1]. Le rachat est dû au seigneur féodal duquel le fief relève, en cas de mutation de vassal; les héritiers du premier degré, c'est-à-dire les fils ou frères du vassal défunt en sont exempts; mais il est dû par le petit-fils, par les neveux et par les autres collatéraux. Il consiste dans la perception d'une année de revenu, et un droit d'habitation de quarante jours au profit du seigneur dominant [2]. L'héritier a quarante jours pour rendre hommage avant que le seigneur puisse saisir le fief faute par le vassal d'avoir rempli ce devoir. Le mineur a délai jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un bail ou d'un tuteur. Quand une femme possesseur de fief se marie, son mari fait la foi et paie le rachat [3]. En Anjou, le rachat est dû pour l'échange comme pour la vente, il n'en était pas de même en Touraine [4].

Le seigneur de fief avait aussi le droit de retrait c'est-à-dire celui d'obliger l'acquéreur d'un domaine

[1] Art. 61, 66. — 1463, art. 77, 84.
[2] Art. 42, 62. — 1463, art. 55.
[3] Art. 55, 56, 58, 60. — 1463, art. 70, 72.
[4] Art. 67. — 1463; art. 85, 127. — Le droit de vente est de 20 den. par livre, soit 7,1/5 %.

relevant de lui à le lui céder, c'est ce qu'on appelle *faire de son fief son domaine.* Il pouvait exercer ce droit pendant un an à partir du jour où l'acquéreur lui avait exhibé son contrat et offert les ventes et devoirs. Il le perdait par la prescription d'an et jour et par l'acceptation du rachat et des autres devoirs féodaux [1].

Les aides féodales sont dues dans les trois cas suivants : quand le seigneur est fait prisonnier, quand il marie sa fille, quand il fait armer son fils chevalier; le vassal est alors tenu de doubler ses devoirs féodaux [2]. Le vassal devait aussi le roncin de service et les *estages* ou gardes en certains cas et suivant l'usage du fief [3].

Les cas de commise ou perte du fief sont réglés par la coutume pour tous les délits féodaux dont un vassal peut se rendre coupable : s'il a mensongèrement reproché à son seigneur de lui avoir dénié le droit de sa cour; s'il a fait défaut en cour souveraine après y avoir appelé son seigneur; s'il a entendu accuser son seigneur de trahison et ne l'en a pas informé ; s'il a mis la main sur son seigneur, sur la femme de celui-ci ou sur son sergent; s'il a commis trahison contre son seigneur; si en faisant aveu pour son fief il n'a pas déclaré consciencieusement tout ce qu'il tient au fief; s'il a pêché dans l'étang de son seigneur et pris ses connils; s'il a séduit la femme de

[1] Art. 205, 264 et suiv.
[2] Art. 68. — 1463, art. 86-88.
[3] Art. 72, 73. — 1463, art. 89, 90.

son seigneur ou la fille encore pucelle de celui-ci [1]. Réciproquement le seigneur perd l'obéissance de son vassal et la mouvance du fief s'il est condamné pour avoir commis contre son vassal quelqu'un des faits ci-dessus énoncés [2].

Le vassal qui relâche un larron sans le consentement de son seigneur perd sa justice [3].

Dans l'origine il était interdit de démembrer les fiefs ; ce qui s'appelait *despier le fief*. Mais la rigueur du droit féodal primitif s'était adoucie et l'on avait tourné la difficulté en permettant l'aliénation d'une portion du fief, sous certaines conditions. La coutume d'Anjou renferme sur ce point des dispositions assez compliquées qui peuvent se résumer ainsi : on peut aliéner le tiers de son fief en réservant la foi et hommage, avec un devoir annuel ; il ne suffirait pas de réserver le droit de justice. L'acquéreur devient alors vassal du vendeur et arrière-vassal du suzerain. C'est ce qu'on appelle *faire de son domaine son fief*. Si postérieurement à cette aliénation on veut en faire de nouvelles, on ne peut plus retenir la foi et hommage ; les acheteurs deviennent directement vassaux du suzerain. Il en est de même si le vassal n'a pas réservé l'hommage et devoir féodal en aliénant le tiers de son fief [4].

Il faut bien entendre qu'il ne s'agit pas seulement ici de la terre, de l'immeuble féodal, mais aussi des

[1] Art. 120-128 ; — 1463, art. 145, 146, 150-156, 164.
[2] Art. 129 ; — 1463, art. 162.
[3] Art. 132 ; — 1463, art. 161.
[4] Art. 133, 134, 139, 140, 141. — 1463, art. 165 et suiv.

rentes et devoirs dus au seigneur; celui-ci ne pouvait aliéner plus du tiers de ces divers profits du fief sans qu'il y eût lieu à *despié de fief* et par suite à la perte de la mouvance. Toutefois le fief n'est pas réputé démembré quand il est donné par les parents à leurs enfants en dot ou en avancement d'hoirie (art. 135). Le parage dont nous parlerons plus loin n'est pas réputé non plus un démembrement du fief.

Notre coutume nous donne aussi un long tarif d'amendes pour les manquements aux devoirs féodaux [1]. Elle exige la solidarité entre frarescheurs; c'est-à-dire entre copartageants pour le paiement des devoirs féodaux (art. 119).

II

BAIL ET TUTELLE

L'organisation du bail et de la tutelle attestent l'influence du régime féodal. Le père et la mère sont *bails* naturels de leurs enfants. Ils ne paient pas le rachat pour le fief du mineur. Au Maine, la mère remariée perd le bail; en Anjou elle ne perd pas le bail, mais son second mari est tenu de payer le rachat [2]. A défaut de père ou de mère ou de frère en âge, le bail passe à la sœur qui exclut alors les collatéraux plus éloignés. Si elle se marie, elle ne perd pas le bail, mais son mari paie le rachat [3]. S'il n'y a ni

[1] Art. 108 et suiv. — 1463, art. 128-130 et suiv.
[2] Art. 43-45. — 1463, art. 56-58.
[3] Art. 47. — 1463, art. 60.

père ni mère, ni frère, ni sœur, le plus proche lignager de chaque ligne prend le bail des biens de sa ligne [1]. Mais les collatéraux n'ont jamais la garde du corps de l'enfant mineur; elle ne peut appartenir qu'au père ou à la mère, bail de leur enfant [2]. Le bail noble dure jusqu'à vingt ans pour les mâles et quatorze ans pour les filles [3].

Il ne faut pas oublier que le bail féodal avait pour objet d'assurer dans l'origine le service du fief au profit du seigneur dominant; de là la distinction entre la garde de la terre et celle du mineur.

Il n'en était pas de même en ce qui concerne les domaines non hommagés. Pour les héritages roturiers tenus par des roturiers il y a tutelle et non bail. Le tuteur, à la différence du baillistre, ne fait pas les fruits siens et doit rendre compte des revenus du mineur. Celui qui exerce le bail noble au contraire fait les fruits siens et prend les meubles à la charge de payer les dettes mobilières du mineur [4]. C'était pour lui l'indemnité des obligations que lui imposait le vieux droit féodal.

La tutelle roturière finit à quatorze ans pour les enfants des deux sexes. Mais si le roturier possède des biens hommagés il ne peut tenir son fief qu'à vingt ans, comme le gentilhomme (art. 306).

Outre le bail et la tutelle il y a le pouvoir paternel. Si un don d'héritage est fait à un mineur *en povoir*

[1] Art. 51. — 1463, art. 65.
[2] Art. 48. — 1463, art. 61.
[3] Art. 43 *in fine* et 306.
[4] Art. 50 et 243 *in fine*. — 1463, art. 64.

paternel ou maternel, le père, et en cas de prédécès du père, la mère non remariée jouit de l'usufruit de ce don[1]. La coutume ne distingue pas entre les nobles et les roturiers sur ce point. Cet article toutefois paraît s'appliquer plus spécialement aux roturiers; cette disposition était inutile pour les pères et mères nobles qui avaient la jouissance des biens de leurs enfants mineurs en vertu du bail. La coutume ajoute ensuite qu'à défaut de père et de mère non remariée le tuteur gouverne les choses du mineur; ce qui montre qu'il s'agit ici d'un droit concédé aux parents roturiers[2].

III

COMMUNAUTÉ CONJUGALE ET DOUAIRE

La communauté conjugale en Anjou s'applique aux meubles, aux acquêts et aux dettes. La veuve, noble ou roturière, n'est pas tenue des legs pieux de son mari; mais au décès de celui-ci elle prend la moitié des meubles et paie la moitié des dettes. Elle peut, en renonçant à sa part, s'exonérer des dettes, pourvu que ce ne soit pas en fraude des créanciers[3]. Cette communauté pour les meubles et les dettes ne

[1] Art. 243. — 1463, art. 274.
[2] Art. 243, *in fine*.
[3] Art. 162. Il faut remarquer que cet article est placé sous la rubrique *des Successions*. — Voir aussi la Coutume de 1463, art. 193, qui ne permet la renonciation qu'à la femme noble et non à la femme roturière.

s'acquiert toutefois que par un an et un jour d'habitation commune. Si l'un des époux trépasse avant l'an et jour le survivant reprend son apport et les héritiers du trépassé, celui dudit défunt [1]. Quant aux acquêts faits en mariage ils restent au survivant pour moitié en propriété et pour moitié en usufruit, sa vie durant. Les acquêts faits au fief de l'un des époux passent à ses héritiers [2]. Dans la baronnie de Mayenne la coutume locale faisait exception au droit commun de l'Anjou ; les acquêts ne s'y partageaient pas entre le survivant et les héritiers de l'époux prédécédé (art. 196).

Il n'était pas dû de rachat au seigneur pour le partage des acquêts faits en mariage et l'attribution au survivant de sa part. Cette disposition nous montre que déjà l'on considérait le survivant des époux comme ayant dès le mariage un droit acquis de copropriété sur les acquêts (art. 202). D'autre part le mari peut acheter, il peut vendre les acquêts et les meubles sans le consentement de sa femme, ce qui lui attribue pendant la durée du mariage un droit plus étendu que la simple administration. Le droit de la femme ne s'ouvre qu'au décès du mari ; mais celui-ci par testament ne peut donner que sa propre part [3]. On voit que le système actuel de la communauté était

[1] Art. 348, sous la rubrique *de la Communauté*. — 1463, art. 398.

[2] Art. 191, 192, sous la rubrique *des acquisitions faites entre homme et femme, leur mariage durant*. — 1463, art. 225, 226.

[3] Art. 197, 198, etc. — 1463, art. 231. — D'après un ms. cité par M. Beautemps-Beaupré, le mari ne peut donner les conquêts sans le consentement de sa femme (tom. I, p. 508, note 4).

déjà presque tout formé en Anjou dès le xv[e] siècle. On n'était plus au temps où le droit de la femme sur les acquêts n'était encore qu'un droit de veuve, une sorte d'augment de douaire, une extension du morgengab. Il était devenu un véritable droit de communauté.

Le mari peut encore vendre le bien de sa femme sans le consentement de celle-ci. Dans ce cas la vente tient durant le mariage seulement; mais dans l'an qui suit la mort du mari la femme ou ses héritiers se peuvent ensaisiner du bien vendu : « Et pour ce « qu'elle n'a puissance ne auctorité constant le ma- « riage s'il ne vient du mari qui est administrateur, « après son trépassement peut-elle retourner à son « héritage » (art. 307). Si le mari a vendu l'héritage de sa femme pour acquitter sa propre dette, *il peut*, dit le texte de la coutume, la récompenser sur son propre bien de la valeur semblable et non plus [1]. Cette faculté est devenue sous l'empire de la loi moderne une obligation absolue et c'est justice. La défense de donner plus que la valeur exacte de la dette payée vient de ce que l'on ne voulait pas que sous prétexte de récompense on fît un avantage indirect à la femme. Mais ses droits et ceux de ses héritiers étaient sacrifiés le plus souvent ; aussi Loisel disait-il qu'il est de l'intérêt du mari de se lever la nuit pour vendre le bien de sa femme. Les droits des femmes sont aujourd'hui beaucoup mieux sauvegardés.

En ce qui cencerne le douaire la femme noble

[1] Art. 231. — 1463, art. 265.

prend le tiers des héritages du mari et la femme coutumière la moitié[1]. Si le douaire porte sur les biens des ascendants, la veuve doit attendre leur décès, mais il lui est dû une provision. Il peut y avoir concurrence entre le droit au douaire de la veuve du fils et celui de la veuve du père et même de l'aïeul. Dans ce cas la veuve de l'aïeul prend son tiers, celle du père le tiers de ce tiers et celle du fils le tiers de ce qui reste ; il peut y avoir ainsi deux ou trois douaires portant sur une même terre[2]. Entre nobles, la femme héritière n'a pas de douaire légal, elle ne peut avoir que le douaire conventionel, lequel ne peut excéder le tiers des biens du mari, c'est-à-dire la valeur du douaire légal. Quand la femme a reçu un douaire conventionnel inférieur au douaire légal elle est tenue de s'en contenter. Le douaire peut comprendre les successions directes venues après le décès du mari, mais non les successions collatérales, à moins qu'elles ne soient échues avant sa mort[3].

La femme roturière prend pour douaire en Anjou la moitié des censives et le tiers des biens nobles ; la femme coutumière mariée à un noble doit avoir le douaire noble ; la femme suit en effet la condition de

[1] Art. 221. Cet article ajoute que la veuve prend la moitié des meubles et paie la moitié des dettes ; qu'elle n'est pas tenue personnellement des legs pieux faits par son mari (*elle ne met rien en l'aumône son mari)*; qu'elle peut renoncer à sa part de meubles pour s'affranchir des dettes. Cet article fait double emploi avec ceux dont nous avons parlé ci-dessus et nous rappelle l'origine des droits de communauté, primitivement confondus avec le douaire.

[2] Art. 212, 213. — 1463, art. 240, 241, 245.

[3] Art. 206 et suiv — 1463, art. 238, 239.

son mari. Au Maine, la femme roturière n'a que le tiers des biens du mari, comme la femme noble. Qu'elle soit héritière ou non le droit de celle-ci est le même ; elle ne peut demander hébergement s'il n'est dans son douaire [1].

La femme ne peut cumuler don et douaire à la fois, elle a l'option entre les deux. Elle ne jouit des fruits qu'après sommation ; elle est tenue de bien entretenir les domaines soumis au douaire, etc. [2].

Le douaire de la femme du bâtard comprend le tiers au Maine et la moitié en Anjou des acquêts faits par lui avant le mariage, et quant aux conquêts faits durant le mariage elle en a la moitié à viage et la moitié en propriété [3].

La coutume de Touraine exclut les sociétés taisibles ou tacites, c'est-à-dire formées sans contrat exprès et n'admet de communauté de biens qu'entre époux. La coutume d'Anjou de 1411 admet au contraire les sociétés taisibles aux conditions suivantes : que les communistes soient roturiers ; pas de société taisible entre nobles (pour eux il faut un pacte exprès) ; que les communistes soient *personnes estranges*, c'est-à-dire non parentes ; qu'il y ait eu mise de biens en commun et demeure commune pendant l'an et jour. Les propres héritages des associés et les acquêts antérieurs à l'établissement de la société restent propres, les acquêts faits après la mise en commun se parta-

[1] Art. 214, 215. — 1463, art. 246.
[2] Art. 216 et suiv. — 1463, art. 247, 248.
[3] Art. 220. — 1463, art. 252.

gent également[1]. Les successions mobilières qui échoient aux membres d'une société taisible tombent dans la communauté[2].

En cas de second mariage, la communauté s'établit entre les mineurs du premier lit et les époux remariés (parce que le second époux est pour eux une personne étrangère) au bout de l'an et jour d'habitation commune. Les enfants du premier lit ont dans ce cas un tiers et les deux époux, chacun un autre tiers, s'il plaît aux mineurs d'accepter la communauté ; s'ils ne veulent l'accepter ils prennent la moitié des meubles pour la part de leur parent trépassé et rien aux conquêts[3]. Mais si le mineur a demeuré chez son tuteur, il ne peut lui demander que son compte de tutelle, la société taisible ne se formant pas entre parents[4]. Si la société s'établit entre des mineurs orphelins et un ménage, les mineurs comptent aussi pour un chef de communauté ; l'homme et la femme mariés prennent les deux tiers des biens communs et les mineurs, l'autre tiers[5]. Si la femme du fils ou le mari de la fille vient demeurer avec les parents il y a société au bout de l'an et jour pour les meubles et pour les conquêts, mais dans ce cas les enfants issus d'un autre mariage ne font pas société[6].

[1] Art. 342-344. — 1463, art. 391-393.
[2] Art. 347. — 1463, art. 397.
[3] Art. 349. — 1463, art. 399.
[4] Art. 345, — 1463, art. 394, 395.
[5] Art. 346 ; — 1463, art. 396.
[6] Art. 350. — 1463, art. 400.

IV

SUCCESSIONS

Le droit d'aînesse était la règle essentielle des successions nobles ; il était plus rigoureux en Anjou qu'en Touraine. L'aîné prenait les deux tiers de la succession avec le principal manoir et ses cours, jardins, etc. ; mais les cadets mâles, au lieu de recevoir leur tiers en pleine propriété, comme en Touraine, ne la recevaient qu'en bienfait, c'est-à-dire leur vie durant et en usufruit seulement ; l'aîné seul avait la qualité d'héritier[1]. La coutume locale du Vendômois faisait toutefois exception ainsi que celle de la portion du Maine située au delà de la rivière de Braye; là les puinés succédaient par héritage comme en Touraine[2]. A défaut de mâles la fille aînée avait aussi les deux tiers de la succession avec le principal manoir; les filles cadettes, plus heureuses que les frères puinés, recevaient leurs tiers en pleine propriété. Toutefois pour les garçons comme pour les filles il y avait droit d'accroissement entre les puinés avant le partage ; autrement dit, si l'un d'eux ou d'elles venait à décéder avant d'avoir partagé leur tiers, sa part appartenait aux autres puinés, mais après le partage, c'est l'aîné qui hérite seul de ses cadets[3]. Il en était de même en Touraine. La représentation existait dans les deux provinces.

[1] Anjou ; 1411, art. 153. — 1463, art. 68, 183 et suiv.
[2] Art. 157. — 1463, art. 189.
[3] Art. 154. — 1463, art. 186.

Le droit d'aînesse s'étendait jusqu'aux meubles tant en succession directe qu'en collatérale; l'aîné prenait les meubles à la charge de payer les dettes. A défaut d'enfants la succession mobilière passait aux ascendants[1].

Les puinés n'étant point héritiers étaient tenus de faire sommation à leur aîné d'avoir à leur délivrer leur part[2]; les fruits ne leur appartenaient qu'à partir de l'exécution de cette formalité. S'ils trouvaient leur part trop restreinte, ils avaient le droit de refaire le partage en trois lots, en laissant le choix à l'aîné[3].

La matière si compliquée des parages était réglée en Anjou à peu près comme en Touraine; le partage n'entraîne pas despié de fief, puisque le fief n'est pas réputé partagé au regard du suzerain. Le parage n'a lieu qu'entre nobles personnes[4]. Il dure jusqu'à la quatrième génération ou quatrième degré canonique (huitième degré du droit civil). Tant que dure le parage le seigneur supérieur ne peut demander hommage pour despié de fief. L'aîné des frères ou l'aîné de la branche aînée porte seul en effet l'hommage au suzerain, et garantit ses cadets pour le fief entier. Mais s'il y a eu aliénation celui qui tient une portion détachée du fief doit faire la foi par despié de fief. Celui qui tient en parage a même justice que le paraigeur et tient aussi noblement et aussi gentiment que lui, à moins qu'il ne s'agisse d'un grand fief

[1] Art. 160, 161. — 1463, art. 191, 192.
[2] Art. 159. — 1463, art. 190.
[3] Art. 187. — 1463, art. 220.
[4] Art. 135, 143.

titré, d'un comté ou d'une baronnie dont les droits et prérogatives ne se départent point [1].

Quand la parenté s'éloigne le paraigeur, c'est-à-dire le chef de la branche aînée, peut obliger le paraigeau, autrement dit le cadet ou descendant du cadet, à lui conter sa généalogie. Si le parage est failli, ce qui arrive quand la parenté est à un degré assez éloigné pour que le mariage soit canoniquement permis entre les deux branches, le paraigeau doit rendre foi et hommage au paraigeur pour les choses anciennement parties de la foi, ou détachées du fief. Il doit la foi simple ou la foi lige au paraigeur, suivant que celui-ci doit lui-même au chef seigneur l'hommage simple ou l'hommage lige, et il doit être établi un devoir sur le fief departi. Il n'est pas dû de rachat pour le premier hommage rendu pour parage failli [2].

Il est évident que ces dispositions ne pouvaient s'appliquer qu'aux descendants des filles qui avaient reçu leur portion en pleine propriété [3]. En ce qui concerne les garçons, comme ils n'étaient pas propriétaires, le parage ne durait pour eux que pendant une génération seulement; l'aîné étant dans ce cas propriétaire et héritier. Pas de parage quand un fief était donné en entier aux filles (art. 158).

Si le paraigeur aliène une partie de son fief, c'est-à-dire une portion, si petite qu'elle soit, des deux tiers qui lui restent, il y a despié de fief et les cadets portent leur hommage au suzerain. Mais s'il aliène

[1] Art. 144-146. — 1463, art. 176-178.
[2] Art. 147, 148, 152. — 1463, art 179 et suiv.
[3] C'est ce que dit formellement la Coutume de 1463, art. 176.

sa part en totalité il n'y a pas despié, ni hommage à rendre au suzerain par les cadets ; l'acquéreur est substitué aux droits de l'aîné et garantit l'hommage des cadets tant que dure la parenté avec l'aîné, et comme il l'eût fait lui-même [1]. Si c'est le paraigeau qui vend sa part, l'acquéreur devient vassal du paraigeur ; *ce qui soulait être son domaine est devenu son fief* (art. 151). L'acquéreur doit au paraigeur l'hommage et tous les devoirs féodaux ; il devient arrière-vassal du suzerain.

La règle du partage des baronnies et fiefs supérieurs était encore plus sévère que celle des fiefs inférieurs, car *baronnie ne se départ point entre frères*, si le père n'a fait à ses fils cadets leur part en son vivant. L'aîné prend la baronnie en entier, mais il doit faire *advenant bien fait* à ses frères et doter ses sœurs. Ces dots sont prises sur les autres biens de la succession s'il y en a ; mais s'il n'y a que la baronnie on les prend alors sur ce domaine féodal, sauf les dignités et prérogatives attachées à la dite baronnie qui passent à l'aîné sans se départir [2].

En succession collatérale le droit d'aînesse est encore plus absolu qu'en succession directe. L'aîné prend tous les biens provenant des lignes collatérales ; les puinés mâles n'y succèdent pas ; les filles puinées prennent un tiers en propriété. S'il n'y a pas de fils, la fille aînée prend les deux tiers [3]. La part de la fille religieuse passe à l'aîné ou à l'aînée, le

[1] Art. 149, 150. — 1463, art. 181, 182.
[2] Art. 188. — 1463, art. 221.
[3] Art. 155. — 1463, art. 187.

religieux étant mort civil (art. 169). Quant aux acquêts il faut faire une distinction. L'aîné succède aux acquêts des puinés s'ils proviennent de son bienfait, c'est-à-dire de la terre patrimoniale qui leur a été donnée en usufruit ; mais l'aîné ne succède pas aux acquêts provenant de l'industrie ou travail des cadets; les acquêts de cette origine passent aux enfants de ceux-ci [1].

La fille est exclue pour inconduite si elle a failli à son honneur avant l'âge de vingt-cinq ans. Cette disposition empruntée au droit romain existait en Anjou comme en Touraine ; la fille avait droit de semondre son père de la doter [2].

En ce qui concerne les successions roturières il faut distinguer entre les biens hommagés et les censives, entre les fiefs anciens ou tombés en tierce foi, c'est-à-dire appartenant à la famille depuis trois générations, et les fiefs nouveaux. D'après l'ancien droit de l'Anjou les fiefs tombés en tierce foi se partagent noblement, autrement dit avec droit d'aînesse, entre roturiers ; les nouveaux acquêts et les censives se partagent roturièrement et par parts égales [3]. Le parage ne devant exister qu'entre nobles personnes, la Coutume veut que pour les héritages hommagés tombés en tierce foi l'aîné garantisse le tiers des puinés ; le fief est tenu de lui, les puinés lui doivent devoir. Mais s'il ne retient devoir les puinés font directement hommage au seigneur suzerain ; il est à

[1] Art. 156. — 1463, art. 188.
[2] Art. 171. — 1463, art. 202.
[3] Art. 173, 174. — 1463, art. 204, 205, 208.

leur choix de relever de leur aîné ou du chef seigneur. Ils relèvent directement de celui-ci quand ils ont un fief entier[1].

Le mode de partage des fiefs nouveaux paraît être facultatif car, d'après un texte de la coutume, s'il parvient un fief à des coutumiers et qu'ils le partagent également et par tête, chacun fait la foi au seigneur pour sa part et portion ; mais s'ils laissent les deux tiers à l'un d'eux, il fait la foi et garantit aux autres leur tiers : « car par la coustume et loy il convient que celuy qui garantist les autres tienne les deux pars et retienne devoir » (art. 179).

En cas de mésalliance, si une femme noble épouse un roturier, les enfants succèdent à leur mère tant pour les héritages que pour les meubles et les acquêts noblement, pour la première fois, bien qu'ils soient nés roturiers. C'est en effet la condition du *de cujus* qui règle le mode de succession. *Vice versa*, si c'est un gentilhomme qui a épousé une roturière le partage des biens de la mère se fait roturièrement pour la première fois bien que les enfants soient nobles[2]. Dans les deux cas c'est la condition du *de cujus* qui règle le mode de succession.

Entre roturiers pour les biens roturiers la complète égalité des partages était la règle absolue ; les enfants succédaient sans distinction d'âge ni de sexe. Il n'y avait pas non plus de distinction entre les enfants de plusieurs lits; les demi-frères et les demi-

[1] Art. 178, 179. — 1463, art. 208, 209.
[2] Art. 172. — 1463, art. 203.

sœurs succédaient à leur père et à leur mère avec les enfants du premier lit [1].

En cas de décès d'un enfant sans hoirs, les père et mère succèdent aux meubles de celui-ci. Quant aux héritages, ils passent aux frères et sœurs du défunt, et à leur défaut aux parents plus éloignés. La règle *propres ne remontent* est en vigueur pour les rotures comme pour les fiefs [2]. De plus, les meubles, à défaut de père et de mère, passent aux collatéraux de préférence aux aïeux [3]. La règle *paterna paternis, materna maternis* est également en vigueur. Les collatéraux de chaque ligne prennent les biens provenant de leur ligne. A défaut de parents dans une ligne, le seigneur de fief recueille la part afférente à la ligne défaillante [4].

Entre roturiers l'aîné fait les lots et les cadets choisissent par rang inverse d'âge en commençant par le plus jeune. — Défense de mettre bornes ou devises entre copartageants sans l'intervention de la justice, à peine de 60 s. d'amende [5].

V

Donations

La faculté de disposer de ses biens par testament ou même entre-vifs était fort restreinte en Anjou

[1] Art. 175, 184. — 1463, art. 212, 213.
[2] Art. 175, 181. — 1463. art, 206.
[3] Art. 182, 186. — 1463, art. 216.
[4] Art. 185. — 1463, art. 214.
[5] Art. 189, 190. — 1463, art. 222, 223.

comme en Touraine. Il faut distinguer les donations entre nobles et les donations entre roturiers. Le gentilhomme ne peut donner à son aîné plus que sa part héréditaire. Il peut disposer du tiers de l'héritage et en outre des conquêts et des meubles, au profit de ses puînés, de sa femme ou d'un étranger[1].

Si le père noble fait un don à son puîné, celui-ci doit le rachat au seigneur par la raison qu'il n'est pas héritier (art. 53). La part donnée en héritage au puîné par le père passe aux descendants de celui-ci; mais s'il n'a pas d'hoirs elle revient à l'aîné (art. 170). C'est qu'en Anjou, à défaut de disposition spéciale prise par le père de famille, le puîné ne succédait pas *ab intestat* en pleine propriété, mais seulement en usufruit. L'aîné noble a un droit de retrait sur les acquêts faits dans le fief et donnés au puîné par le père (art. 203).

Le père noble peut donner à sa fille plus que son avenant, mais pas au delà du tiers. Si elle a reçu moins du tiers elle ne peut cependant rien réclamer tant qu'il y a hoir mâle (art. 224). Un autre article en reproduisant cette disposition ajoute : *ne fût-ce qu'un chapel de roses*[2].

Mais la fille est mieux traitée quand elle est mariée par son frère ; dans ce cas elle peut faire compléter son avenant, mais seulement après la mort de son mari. Elle a droit aux acquêts faits par son frère, mort sans hoirs[3]. La fille noble mariée à un roturier

[1] Art. 223. — 1463, art. 257 et suiv.
[2] Art. 163. — 1463, art. 195.
[3] Art. 164, 166. — 1463, art. 197.

peut revenir à la succession de ses père et mère, si elle n'a pas renoncé à leur succession, en rapportant toutefois sa dot (art. 165).

Lorsque le fils aîné a été marié en qualité d'aîné et principal héritier, le père ne peut plus disposer de rien à son préjudice. Il en est de même pour la fille aînée, mariée en qualité de principale héritière[1].

Entre roturiers la règle était, comme nous l'avons vu, l'égalité absolue pour les successions *ab intestat*. Les dispositions testamentaires ou autres ne pouvaient porter aucune atteinte à cette règle. Il était interdit au père de famille d'avantager un de ses enfants au préjudice des autres (art. 234). Les enfants sont tenus de rapporter tout ce qu'ils ont reçu de leurs parents en avancement d'hoirie ou autrement; cette obligation est absolue : « car nule personne coustu-« mière ne peut faire la condition d'aucun de ses « héritiers présumptiz pire ou meilleur l'un de « l'autre[2]. » Les biens rapportés s'estiment suivant leur valeur au moment du don. La règle est la même, qu'il s'agisse de dispositions entre-vifs ou de disposition à cause de mort. Les fruits des biens donnés et les *frais d'escole* ne sont pas rapportables (art. 177). Il paraît qu'à cette époque de ténèbres les roturiers fréquentaient quelquefois les écoles, c'est-à-dire les universités.

Voici maintenant quelques règles communes aux nobles et aux roturiers. Le don par testament ou *causâ*

[1] Art. 167. — 1463, art. 198.
[2] Art. 176. — 1463, art. 207.

mortis peut être révoqué, changé, accru, pourvu que l'accroissement ne dépasse pas le tiers de l'héritage. Nul homme, noble ou coutumier, ne peut en effet disposer en Anjou que du tiers de ses biens hommagés et de la moitié des censives qu'il possède; au Maine, du tiers de l'héritage, sans distinction [1]. Nul ne peut avoir à la fois don et partage d'une même succession. Nul ne peut donner de son bien à viage plus qu'à héritage (en usufruit plus qu'en pleine propriété) [2]. Quand il n'y a pas de patrimoine, mais seulement des conquêts, ils tiennent lieu de patrimoine et l'on n'en peut donner dans ce cas que la moitié en Anjou et le tiers au Maine [3].

En cas d'échange le bien acquis par cette voie prend la place du bien sorti de la famille et se partage de même (art. 244).

L'homme ou la femme, soit noble, soit roturier, ne peut rien laisser à son bâtard par testament. Il ou elle ne peut lui faire qu'un don entre-vifs, en le mettant immédiatement en possession (art. 242). C'est ce que nous appelons aujourd'hui le don manuel. Le bâtard lui-même n'a point d'héritage ou biens propres de famille. S'il laisse des enfants légitimes il peut, soit entre-vifs, soit par testament, disposer de la moitié de ses conquêts en Anjou et du tiers au Maine. Mais s'il n'a pas fait de dispositions et s'il meurt sans enfants, ses conquêts et ses meubles appartiennent au seigneur

[1] Art. 235, 236. — 1463, art. 269.
[2] Art. 225, 237. — 1463, art. 268.
[3] Art. 238. — 1463, art. 270.

sur le fief duquel il demeure[1]. L'enfant naturel n'a pas de famille collatérale ; il n'a d'autres héritiers que ses enfants légitimes ou son seigneur.

Les donations entre époux sont permises sous certaines conditions. Mari et femme peuvent se faire *donaison mutuelle* de leurs meubles et acquêts et du tiers de leurs héritages. En Anjou les roturiers peuvent donner la moitié des censives et le tiers des biens hommagés, à la charge des dettes. Au Maine la règle est la même, qu'il s'agisse de biens hommagés ou de censives (art. 226). La femme (sauf le cas de don mutuel) ne peut rien donner entre-vifs à son mari ; elle ne peut lui donner que par testament, parce que la donation pourrait être inspirée par la crainte ou par un amour désordonné (art. 227). La donation mutuelle entre-vifs est irrévocable, à moins que les deux parties ne consentent à sa révocation. La donation même mutuelle faite par testament est toujours révocable[2]. Tout don entre concubins est formellement interdit[3].

La coutume d'Anjou, comme celle de Touraine, admet la donation universelle *de se et sua*. On peut se donner avec tout ce que l'on possède, à la condition d'être logé, nourri, vêtu par le donataire. Mais cette donation est considérée comme une aliénation à titre onéreux[4].

[1] Art. 240, 241. — 1463, art. 272.
[2] Art. 229, 230. — 1463, art. 259, 260.
[3] Art. 239. — 1463, art. 271.
[4] Art. 232, 233, 234. — 1463, art. 266, 267

VI

Retrait lignager

Le retrait lignager était une des institutions fondamentales du droit ancien. Il a lieu en Anjou dans toute vente, au profit du parent lignager le plus proche du vendeur. Celui-ci doit l'exercer dans l'an et jour de la vente. Il n'y a pas de retrait en cas d'échange[1]; mais il y a lieu au retrait au profit des prochains lignagers, en cas de saisie et de cession de biens, pendant l'an et jour (art. 339).

Le parent lignager passe avant le seigneur féodal qui voudrait exercer le retrait féodal[2].

Pour les ventes à réméré, si le terme du réméré n'excède pas neuf ans, il n'y a pas lieu à retrait; mais si le terme excède neuf ans il y a lieu à retrai tlignager, comme au paiement des ventes au seigneur[3]. En cas d'arrentement il n'y a pas lieu à retrait, à moins qu'il n'y ait soulte en argent; mais si la rente est amortie dans l'an il y a lieu à retrait, car dans ce cas l'arrentement est une vraie vente avec paiement fait dans l'année. Mais si l'amortissement a lieu plus tard, le lignager n'a le retrait que de la rente et il est au choix du preneur d'abandonner le fond au lignager ou de lui servir la rente[4].

[1] Art. 245, 247, 254, 286. — 1463, art. 277 et suiv.
[2] Art. 246. — 1463, art. 278.
[3] Art. 250. — 1463, art. 281. La coutume de 1463 accorde le retrait dans les deux cas.
[4] Art. 248, 249. — 1463, art. 279 et suiv.

Pour exercer le retrait il faut être de la ligne de laquelle provient le bien vendu. Si ce bien provient de plusieurs sources, l'acheteur a le choix ou de retenir ce qui n'est pas de la ligne du demandeur ou d'exiger qu'il prenne le tout.

Les fraudes commises soit par l'acquéreur soit par le lignager sont punies. Si l'acquéreur nie de mauvaise foi le lignage du demandeur il perd à la fois le bien et le prix; le lignager reprend le bien sans rembourser l'acquéreur de mauvaise foi [1]. S'il a mis dans son contrat une somme plus forte que celle qu'il a réellement payée, le lignager ne sera pas tenu de rembourser le surplus frauduleusement porté à l'acte, et l'acquéreur sera puni en outre d'une amende arbitraire [2].

Le lignager a un droit de suite sur le bien dans le cas où il a été revendu par l'acheteur après l'ajournement en cause de retrait [3]. Le retrait peut s'exercer sur le bien vendu pour dettes et par autorité de justice (art. 282).

La demande en retrait lignager doit se faire en justice; elle est soumise à une procédure spéciale [4]. Les deniers offerts par le lignager doivent être payés dans la huitaine [5]. Durant l'année au cours de laquelle les lignagers ont le droit d'exercer le retrait, les acquéreurs ne peuvent pas détériorer l'objet acquis, et

[1] Art. 255. — 1463, art. 287.
[2] Art. 257. — 1463, art. 289.
[3] Art. 280. — 1463, art. 312.
[4] Art. 263 et suiv. — 1463, art. 294, 310 et suiv.
[5] Art. 256. — 1463, art. 288.

s'ils font des améliorations, le lignager retrayant n'est pas tenu de les rembourser[1]. L'acquéreur fait les fruits siens quand il n'y a pas eu fraude de sa part; il est à son choix de prendre la récolte et de payer les frais de culture ou de l'abandonner au retrayant en laissant les frais à sa charge[2]. En réalité un acquéreur n'est définitivement propriétaire qu'au bout de l'an et jour qui suit son acquisition (art. 315).

Il peut y avoir conflit entre plusieurs lignagers pour l'exercice du retrait. Dans ce cas le bien doit être adjugé au plus prochain en degré. S'ils sont plusieurs parents au même degré, ils partagent entre eux[3]. Si le lignager revend le bien à un étranger à la famille, le premier acquéreur a droit de le reprendre, en remboursant le premier prix de vente[4]. Si l'acheteur revend avec bénéfice, le lignager n'est tenu de payer que le prix primitif; mais le premier acheteur doit rembourser la différence au second (art. 273).

Si deux époux ont acheté un bien provenant de la ligne de l'un d'eux et meurent sans héritiers directs, les héritiers du trépassé ont la moitié de l'héritage acheté et peuvent acquérir l'autre moitié si elle provient de leur ligne, en payant le mi-denier de l'acquêt au survivant, comme lignagers. Le survivant garde néanmoins son droit d'usufruit[5]. Si l'acquêt a été fait par deux époux au fief de l'un d'eux, les héritiers du

[1] Art. 260. — 1463, art. 291.
[2] Art. 260-262.
[3] Art. 270. — 1463, art. 303.
[4] Art. 272. — 1463, art. 306.
[5] Art. 194, 199-201. — 1463, art. 304.

trépassé auquel revient le fief peuvent garder l'acquêt en payant le mi-denier aux héritiers de l'autre (art. 275). On suppose dans ce cas les deux époux décédés.

Si quelqu'un fait acquêt en son fief, et laisse des héritiers de deux lignes, à sa mort les lignagers du côté duquel provient le fief peuvent prendre l'acquêt en payant aux autres le mi-denier (art. 274).

Le retrait lignager ne s'exerçait pas seulement sur les propres de ligne qu'il avait pour objet de maintenir dans les familles; il pouvait s'appliquer même aux héritages acquis par le vendeur (art. 252).

Le retrait peut être exercé contre celui à qui a été faite une donation *de se et sua* soit par un noble, soit par un roturier, si le donataire est héritier présomptif du donateur. Ce retrait peut être exercé par tous les frarescheurs ou cohéritiers. Le délai pour intenter l'action dure trente ans si le donataire n'a pas fait signifier le don à ses cohéritiers, et pendant l'an et jour seulement s'il y a eu signification[1].

VII

Servitudes

Notre coutume nous donne des renseignements intéressants sur la manière d'acquérir les servitudes; elle est même très complète sur ce point. Les servitudes rurales, telles que droit de passage, de lavage au

[1] Art. 285. — Voir aussi 233.

vivier, de prise de sable s'acquièrent par titre ou par prescription de trente ans au pétitoire ; mais au possessoire la possession d'an et jour suffit. Pour les servitudes urbaines la prescription s'acquiert par trente ans s'il y a signe apparent, mais à défaut de signe elles ne peuvent s'acquérir par prescription [1]. Le texte ajoute qu'en ville et cité les vues sont de six pieds et demi de haut à fer et barre dormants [2] ; ce qui nous montre que dès cette époque en Anjou la réglementation des servitudes avait été poussée jusque dans ses menus détails.

Les servitudes réelles avec cause continue, comme cours d'eau pour arroser ou faire tourner un moulin, s'acquièrent par dix ans, tandis que les servitudes discontinues, telles qu'égoût ou passage, exigent la prescription trentenaire [3]. Mais en cas de maisons voisines les servitudes de vues, gouttières, canaux, apparentes ou non, ne s'acquièrent pas par prescription ; dans ce cas elles ne peuvent s'acquérir que par titre, et, à défaut de titre, la question est jugée à dire d'expert [4]. Enfin les servitudes personnelles comme l'usufruit s'acquièrent par la prescription décennale [5].

[1] Art. 311, 312.
[2] Comp. Cod. civ., art. 676, 677.
[3] Art. 313. — 1463, art. 349, 351.
[4] Art. 314. — 1463, art. 350.
[5] Art. 313. — 1463, art. 351.

VIII

Prescription

Les différents genres de prescription sont l'objet de nombreuses dispositions de la coutume d'Anjou.

Les meubles s'acquièrent par trois ans de possession [1].

En ce qui concerne les immeubles la possession paisible par an et jour permet de défendre contre tous en matière possessoire, sans titre [2]. Celui qui a obtenu sentence définitive en matière possessoire en cas de complainte et qui depuis la sentence a possédé l'héritage par an et par jour paisiblement et sans ajournement, en acquiert la propriété au regard de celui contre lequel il a obtenu la dite sentence. L'action pétitoire doit être intentée contre celui qui a gagné au possessoire dans l'an de la sentence [3].

Acquéreur contre acquéreur prescrit par an et par jour de possession pour choses acquises depuis trente ans [4]. Il n'en est pas de même contre d'anciens propriétaires possédant depuis plus de trente ans.

Nous avons vu que le délai pour intenter l'action en retrait lignager est d'un an. L'acquéreur d'une rente qui l'a possédée paisiblement pendant an et jour peut au bout de ce temps repousser l'action du ligna-

[1] Art. 287. — 1463, art. 323.
[2] Art. 292. — 1463, art. 328.
[3] Art. 293. — 1463, art. 330.
[4] Art. 294. — 1463, art. 331.

ger qui voudrait la racheter (art. 247). L'acquéreur qui a possédé un an et un jour paisiblement et de bonne foi sans réclamation ni interruption de la part des créanciers, est exempt et déchargé de toutes rentes, charges et hypothèques constituées sur le domaine vendu depuis moins de trente ans, par le vendeur. Il y a exception dans le cas où la vente aurait été faite à un héritier présomptif pour frauder les créanciers. Dans ce dernier cas la durée de la prescription ne peut être moindre de trente ans[1].

Il est facile de reconnaître dans ces différentes applications de la prescription annale la fusion qui s'était opérée au moyen âge entre l'interdit romain *uti possidetis* et la saisine annale d'origine germanique.

Notre coutume reconnaît aussi la prescription par dix et par vingt ans, d'origine romaine. Celui qui possède en vertu d'un juste titre acquiert la propriété par dix ans entre présents et par vingt ans entre absents[2]. Si un métayer a payé pour son maître une rente assise sur un domaine, pendant dix ans, le domaine en reste à l'avenir grevé au préjudice du propriétaire du fond et au bénéfice du crédi-rentier. De même celui qui a acheté un domaine et l'a possédé dix ans sans payer une rente, en prescrit la libération, si elle ne lui a pas été réclamée pendant ces dix années. La libération ne pourrait toutefois s'acquérir que par trente ans, si l'existence de la rente lui avait été certifiée au moment de la vente[3].

[1] Art. 289-291.
[2] Art. 295. — 1463, art. 332.
[3] Art. 300, 301.

A défaut de juste titre la prescription acquisitive est de trente ans tant entre absents qu'entre présents (art. 296). Entre frarescheurs, s'il n'y a pas eu de partage régulier, chacun devient propriétaire de son lot par dix ans de possession, à moins que le demandeur ne prouve que les lots n'étaient départis que par provision et en attendant un partage définitif.

On ne peut prescrire contre celui qui a été ensaisiné, par tenement moindre de trente ans [1]. La durée de l'action pour lésion d'outre-moitié est aussi de trente ans ; elle n'a lieu qu'en cas de contrat de vente [2]. La prescription libératoire pour purger un héritage baillé à rente, du paiement de la dite rente, est de trente ans [3].

La prescription trentenaire s'applique même aux biens d'église qui peuvent être acquis par trente ans de possession, au profit des particuliers, quand ils ont été acquis par l'Église elle-même depuis moins de trente ans. Mais pour les anciennes possessions, c'est-à-dire pour celles qui sont tombées dans le domaine ecclésiastique depuis plus de trente ans, elles ne peuvent plus être acquises par les particuliers au préjudice de l'Église que par une possession de quarante ans [4].

Entre le seigneur de fief et son sujet, la prescription tant acquisitive que libératoire est de trente ans ; autrement dit le vassal ne peut acquérir contre son

[1] Art. 298, 299. — 1463, art. 335, 336.
[2] Art. 297. — 1463, art. 334.
[3] Art. 302. — 1463, art. 383 *in fine*.
[4] Art. 296, *in fine*. Art. 309, 310. — 1463, art. 347, 348.

seigneur ou se libérer de ses rentes et devoirs envers lui que par la prescription trentenaire [1]. Lorsque l'héritage d'un décédé n'est réclamé par personne et tombe en déshérence, le seigneur de fief, après l'an et jour, le fait bannir par trois fois et peut le bailler à exploiter au plus offrant. Au bout de dix ans de possession il devient propriétaire définitif, à moins que l'héritier ne soit encore mineur [2].

La prescription ne court point contre les mineurs. Ils viennent dans l'an et jour de leur majorité, à la saisine de tous les biens dont leurs parents étaient possesseurs et ensaisinés au moment du décès [3]. Ils doivent aussi réclamer dans l'an et jour de leur majorité les biens dont le seigneur s'est emparé, comme il vient d'être dit (art. 304). La prescription court toutefois contre le mineur quand elle avait commencé du vivant des père et mère, mais non quand elle n'a commencé à courir qu'après leur mort [4].

La prescription peut courir contre les femmes mariées; mais sa durée ne peut être moindre de trente ans contre elles. Si le mari n'a pas réclamé une succession échue à sa femme, celle-ci pourra la revendiquer après le décès du mari, pourvu que la prescription trentenaire ne soit pas encore accomplie [5].

Il y a en outre la prescription pour interruption de

[1] Art. 303. — 1463, art. 341.
[2] Art. 304. — 1463, art. 343.
[3] Art. 305. — 1463, art. 344.
[4] Art. 316. — 1463, art. 354.
[5] Art. 307 *in fine*, 308. — 1463, art. 345, 346.

procès, ce que nous appelons aujourd'hui la péremption. En matière de retrait et de querelle pour tenement d'acquéreur contre acquéreur, l'interruption de procès d'an et jour entraîne *perte de querelle*. En toutes autres actions réelles ou personnelles, la perte de querelle est de dix ans [1]. Le délai est aujourd'hui plus court ; toute instance civile s'éteint par interruption de poursuites pendant trois ans [2].

IX

EXPONCE

L'exponce est une sorte de cession de biens par laquelle on peut se décharger des obligations féodales ou autres qui grèvent un domaine. Le possesseur peut abandonner son fond au seigneur du fief duquel il relève, et dès lors, lui et ses héritiers cessent d'être obligés au paiement des rentes féodales. Pour cela, le vassal qui veut faire cession doit payer les arrérages, livrer la chose en bon état et faire la cession au jour où la rente est due [3].

Les règles sont les mêmes pour l'exponce d'un héritage chargé de rentes non féodales. Le propriétaire débiteur peut aussi se décharger de la rente en abandonnant le fond grevé au crédi-rentier [4].

[1] Art. 317. — 1463, art. 355, 356.
[2] Cod. de Proc., art. 397.
[3] Art. 318, 319. — 1463, art. 358.
[4] Art. 320. — 1463, art. 359.

X

HYPOTHÈQUES

Notre coutume renferme d'assez nombreuses dispositions sur les hypothèques. Elles constituent un régime hypothécaire assez complet et beaucoup plus développé que celui de la coutume de Touraine de 1463. Faut-il en conclure qu'il y aurait eu en Anjou un mouvement de capitaux plus important qu'en Touraine, ou que la science du droit y était plus avancée? Cette seconde hypothèse me paraît la plus probable.

Les immeubles seuls peuvent être soumis à l'hypothèque; *meuble n'a pas de suite*, dit la coutume [1]. L'hypothèque est indivisible; le créancier d'une rente hypothéquée peut s'adresser à qui bon lui semble de ses débiteurs soumis à l'hypothèque; l'hypothèque ne se divise pas non plus entre les héritiers du débiteur [2]. Il en est de même des devoirs féodaux; quand il y a partage de la terre sujette, le seigneur peut exiger que le devoir soit payé sans division [3].

Quand le créancier requiert exécution sur son débiteur, la justice doit tenir *en main de cour*, les choses de l'obligé, jusqu'à la valeur de la dette [4]. Ceci vient de ce que la publicité des hypothèques n'était pas orga-

[1] Art. 288. — 1463, art. 324.
[2] Art. 321, 322. — 1463, art. 360, 361.
[3] Art. 323, 325. — 1463, art. 362.
[4] Art. 324. — 1463, art. 363.

nisée comme elle l'est aujourd'hui. L'hypothèque ne différait guère alors de l'antichrèse. Pour assurer l'exécution des droits du créancier, il fallait commencer par mettre la chose hypothéquée sous la main de la justice.

Le créancier hypothécaire est préféré aux créanciers personnels, pourvu qu'il soit en possession et saisine de sa rente. S'il n'est pas en possession et saisine de la rente, toutes les dettes se paient par contribution et au *pro rata*[1]. Les rentes créées par avant trente ans, sont préférées à celles créées depuis trente ans seulement[2]. La rente assise sur un héritage baillé à la condition du paiement de cette rente, passe aussi avant les autres rentes[3]. En réalité, cette préférence n'est autre que le privilège du vendeur. Mais le créancier perd sa rente s'il n'est plus en possession depuis trente ans (art. 326).

La priorité de date du contrat ne donne toutefois aucun privilège en matière de paiement, à moins que le créancier n'ait possession et saisine de la rente, par an et par jour[4]. Les créances établies par lettres obligatoires, validées par serment, sont préférables à celles non établies par lettres. Les premières tombent en exécution, les autres en action[5], c'est-à-dire qu'il faut intenter une instance et obtenir jugement pour les faire exécuter. De nos jours aussi, les contrats

[1] Art. 327, 328. — 1463, art. 366 et suiv.
[2] Art. 331. — 1463, art. 370.
[3] Art. 331.
[4] Art. 329. — 1463, art. 368.
[5] Art. 330. — 1463, art. 369.

notariés, revêtus de la formule exécutoire, emportent exécution parée, tandis que les sous-seings doivent être validés par jugement pour être mis à exécution.

Si plusieurs créanciers sont en possession et saisine d'une rente, ils viennent par contribution au *pro rata* sur les biens de l'obligé, sans égard à la date des contrats. *Priorité de contrat n'a pas lieu en Anjou*; il n'y a pas *vest et devest* envers le seigneur; les contrats ne sont pas publiés comme en Bretagne et en Normandie. Eu Anjou, on préfère celui qui est en possession de fait, n'eût-il pas payé les ventes au seigneur, à celui qui les lui a payées, mais sans avoir touché la rente [1].

Entre plusieurs acquéreurs successifs, le premier ou celui qui a obligation et hypothèque, doit faire ajourner les autres acquéreurs avant qu'ils aient saisine ; mais s'il n'a pas fait ses diligences, il y a lieu de partager au *pro rata*. On n'a pas égard aux dates des contrats; entre créanciers saisis, le partage s'opère par contribution [2].

En cas de saisie, les créanciers non saisissants doivent produire, avant l'adjudication, à peine de perdre leurs rentes (autres que celles créées pour raison de cession d'héritage sous cette condition), si elles datent de moins de trente ans. Mais ceux qui ont des rentes datant de plus de trente ans, ne perdent que les arrérages et pas le droit à la rente. Les seigneurs

[1] Art. 332. — 1463, art. 371, 372.
[2] Art. 333, 334. — 1463, art. 374.

sont privilégiés et ne perdent ni la rente, ni même les arrérages[1]. Si le débiteur vend l'héritage hypothéqué, le créancier d'une rente assise depuis moins de trente ans, doit le faire ajourner dans l'an de la vente sous peine d'être forclos; il en est de même s'il y a eu des sous-aliénations ou dons faits par l'acquéreur[2].

Enfin le tenement de dix ans purge toutes hypothèques antérieures à trente ans, et celui d'an et jour, les hypothèques de moins de trente ans, quand il y a concours d'acquéreur contre acquéreur[3]. Cette disposition me paraît résumer toute l'économie du système hypothécaire du xv[e] siècle. L'hypothèque de trente ans et plus l'emporte sur les autres; le créancier qui a la saisine annale l'emporte sur celui qui ne l'a pas pour les hypothèques de moins de trente ans; tels sont, avec le privilège seigneurial et celui du vendeur d'un bien cédé à rente foncière, les seuls privilèges que reconnaisse la loi d'alors; tel est l'ordre des hypothèques entre elles; mais entre créanciers non saisis et dont l'hypothèque remonte à moins de trente ans, on partage au *pro rata.* Il en est de même s'il y a concurrence entre plusieurs hypothèques également privilégiées, par exemple ayant plus de trente ans. A part ce cas, *priorité de contrat n'a lieu* et les créanciers hypothécaires sont égaux entre eux.

Remarquons enfin, qu'il est presque toujours question de rentes et non de prêts. Cela vient de ce qu'au

[1] Art. 335. — 1463, art. 375.
[2] Art. 336. — 1463, art. 376.
[3] Art. 341. — 1463, art. 383.

xv[e] siècle, le prêt à intérêt étant à peu près interdit par les lois ecclésiastiques, on le déguisait sous la forme de rentes constituées : le débiteur désignait un immeuble qui servait de garantie pour le paiement de la rente.

Nous avons vu que le bailleur de fonds était privilégié et passait avant les créanciers de rentes créées postérieurement à la sienne.

Le créancier a trois moyens de se faire payer : il peut subhaster, c'est-à-dire faire vendre à la barre du tribunal, les immeubles du débiteur, après cris de huitaine, de quinzaine et de quarantaine. L'adjudication a lieu quarante jours après le dernier cri. Avant l'adjudication, le juge doit ouïr les oppositions faites par ceux qui veulent être préférés ou venir au *pro rata*, suivant la nature de leur dette (art. 340). Le créancier peut en second lieu accepter une cession de biens ; dans ce cas, les autres créanciers ont action contre lui pendant l'an et jour, et leur action doit être reçue à moins que le premier ne puisse prouver qu'il ait le droit d'être privilégié. Les héritages sont estimés par prud'hommes à ce connaissants. Si le débiteur cède ses meubles, et c'est le troisième cas prévu par la loi, les autres créanciers ont huit jours pour venir à la rescousse et se faire payer par contribution ; les meubles doivent être vendus publiquement [1].

[1] Art. 337, 338, 340. — 1463, art. 377-382.

XI

DROIT PÉNAL

Le droit criminel était d'une effrayante simplicité, bien que notre coutume soit sur ce point comme sur plusieurs autres, plus complète et plus développée que celle de Touraine[1]. Pour un premier larcin, sans brisure (effraction), oreille coupée; pour larcin avec brisure ou en cas de récidive, la loi prononce pendaison contre l'homme, enfouissement contre la femme[2]; pour infanticide volontaire, peine du feu[3].

La coutume de Touraine était moins sévère et ne prononçait ce terrible châtiment qu'en cas de récidive. Les guetteurs de chemins, *désorpilleurs* de passants sont traînés ou pendus; il en est de même des sacrilèges. Le vol d'un cheval est puni de la pendaison, celui d'un bœuf ou d'une vache, de la perte d'une oreille ; le voleur d'avettes en ruche a les yeux crevés. Vol de connils en garenne ou de poissons en vivier, de nuit, pendaison; vol d'instruments aratoires dans les champs, même peine[4].

Les complices ou recéleurs sont punis comme les auteurs principaux. Mais ceux qui sont arrêtés avant

[1] La coutume de 1463 prononce contre les hommes, pour les trois grands cas (assassinat, viol, encis), la pendaison après avoir été traînés; contre les femmes, la peine du feu, avec confiscation des meubles contre les uns et les autres.

[2] Art. 33, 85. — 1463, art. 101-104.

[3] Art. 34. — 1463, art. 104, alinea 2.

[4] Art. 86, 87, 91-95. — 1463, art. 95-116.

d'avoir commis leur crime, ne sont pas punis, quand même ils seraient en route pour le commettre[1].

Le faux commis par un notaire est puni de la potence ; cependant l'usage tendait dès lors à n'appliquer dans ce cas, que la peine du fouet. Les faux témoins sont aussi pendus[2].

Pour simples battures sur la tête ou au visage, il n'y a qu'une amende de 60 s., avec dommages pour le plaignant ; l'amende n'est que de 20 s. avec dommages, si les coups ont porté plus bas. Simples injures verbales, 10 s. d'amende en Anjou, 20 s. au Maine, avec dommages pour la partie plaignante, à l'appréciation du juge. Pour *injures déloyaux*, amende de 60 s. et dommages[3]. Il est à remarquer que l'injure ainsi qualifiée répond assez exactement à ce que la loi de 1819 qualifie *d'injure renfermant l'imputation d'un vice déterminé.*

Enfin, l'infraction à la trève est punie de la potence. Il en est de même dans le cas de refus d'accorder la trève demandée. Celui qui refuse est assimilé à celui qui enfreint la trève[4].

[1] Comp. C. Pénal, art. 2, sur la tentative; art. 59-62, sur la complicité et le recel. — Cout. d'Anjou de 1463, art. 107, 109.

[2] Art. 98, 99. — 1463, art. 118, 119.

[3] Art. 100-103. — 1463, art. 120-122.

[4] Art. 104, 105. — 1463, art, 124, 125.

XII

PROCÉDURE

Le texte de notre coutume renferme peu de dispositions relatives à la procédure; on y trouve cependant quelques règles qu'il sera intéressant de citer. La compétence des divers degrés de la juridiction seigneuriale est de ce nombre.

Les barons, les châtelains et les seigneurs supérieurs peuvent connaître des gages de bataille, mais non les justiciers inférieurs (art. 11).

Les moyens justiciers connaissent des actions personnelles et des actions en bornage. Les justices inférieures peuvent avoir aussi la connaissance des actions personnelles, en vertu d'un titre spécial ou de la possession (art. 16).

Notre coutume nous montre aussi la hiérarchie des justices féodales. Le prince a ressort et souveraineté sur ses vassaux qui tiennent de lui, et de même les autres comtes, barons et châtelains, sur leurs vassaux (art. 26). Ceci n'est que l'application du principe de la hiérarchie féodale; mais le prince et tous les justiciers supérieurs, de degré en degré, ont en outre par prévention la connaissance de tous cas criminels ou civils, de toutes actions réelles ou personnelles jusqu'à ce que la contestation soit faite en cause (*litis contestatio*), c'est-à-dire jusqu'à ce que le procès soit lié par les conclusions des parties (art. 27). De même, en matière de dénonciation criminelle applei-

gée pour l'un des grands cas, devant la cour du prince, la justice royale seule est compétente; celle du vassal ne peut pas en avoir la cour, et de même à tous les degrés (art. 28). Si la dénonciation est faite par le même demandeur devant les deux cours, le juge premier saisi en a seul la connaissance (art. 29).

Quand un malfaiteur est poursuivi devant la cour d'un seigneur dont il n'est pas sujet (estagier), son seigneur propre peut réclamer le droit de juger l'inculpé, pourvu qu'il ait une justice de rang égale à celle du premier et non vassale de la sienne. Si le haut justicier a emprisonné l'estagier de l'un de ses sujets et que celui-ci le réclame, on doit le lui rendre quand il a justice suffisante pour juger le cas et que l'accusé se défend et nie[1].

En matière réelle, le seigneur ne renvoie pas la cause à son vavasseur, si l'héritage est assis en plusieurs juridictions (art. 35). En matière d'exécution de lettres obligatoires passées sous le sceau du prince et en cas de falsification de sceaux, la connaissance en appartient aux juges du prince seul; mais elle appartient aux juges des comtes, barons et châtelains, si les lettres ont été passées sous leur scel (art. 37).

Le prince a l'exécution des sentences de ses juges, et les comtes, barons et châtelains ont celle des sentences de leurs officiers[2]. Il en est de même des trêves; la connaissance des infractions appartient au juge

[1] Art. 30, 31.
[1] Art. 38, 39.

en la cour duquel elles ont été données, à moins que le prince n'en ait eu connaissance par prévention (art. 40).

Notre coutume énumère quatre cas dans lesquels le souverain ne se dessaisit pas au profit de ses barons, et de même ceux-ci à l'égard de leurs vassaux justiciers: empêchement de chemin péageau; délit commis sur un grand chemin, quand le souverain en a la connaissance par prévention; mesure à fausse aune; bris de marché et de dénonciement (art. 41).

On trouve dans le texte de notre coutume quelques termes de procédure et quelques allusions à la manière de procéder en justice. Il y est question d'ajournements, d'appleigements et de contre appleigements, de sentences définitives et de sentences sujettes à appel[1]. On y mentionne les actions possessoires et les actions pétitoires, les actions réelles et les actions personnelles (art. 317), ce qui montre que l'étude théorique du droit et de la procédure avait été déjà poussée assez loin. La différence des actes exécutoires par eux-mêmes et de ceux dont l'exécution doit être réclamée devant les tribunaux s'y trouve indiquée[2]. Nous avons déjà parlé de quelques procédures spéciales, notamment de celles qui concernent l'ordre, la saisie soit mobilière, soit immobilière, l'adjudication des biens saisis, etc.[3]. L'emploi de la preuve par record des actes judiciaires est un reste des usages primitifs des cours féodales (art. 284).

[1] Art. 293 et *passim*; art. 26.
[2] Art. 322, 330.
[3] Art. 335, 338, 340.

Un document antérieur de quelques années à notre coutume témoigne du zèle des législateurs angevins pour la réformation de la justice. Ce texte renferme en effet un code de procédure assez incomplet, mais où l'on a formulé cependant les règles élémentaires de cette partie importante du droit civil et criminel et qui en assure l'exécution [1].

Ce document nous montre que jadis en Anjou le plaideur perdant ne payait pas de frais; la règle contraire, fort sage du reste, fut introduite seulement en 1391. L'ancien usage germanique de la triple assignation fut aboli à la même époque; dès lors, un seul ajournement suffira. Il n'y aura qu'une seule attente (remise de cause) en chaque cause, après laquelle il sera donné défaut. L'extension donnée à l'usage de la procédure par enquête, substituée dans un grand nombre de cas à la procédure par duel judiciaire, donne lieu à diverses dispositions. Un juge enquêteur était délégué avec un adjoint pour recevoir les dépositions des témoins. L'obligation imposée aux notaires de rédiger leurs actes avec le concours d'un collègue ou de deux témoins instrumentaires figure parmi les dispositions prises aux Grands Jours d'Anjou. Notre document relate aussi diverses règles relatives aux sergents et destinées à prévenir les abus et

[1] « Cy après s'ensuyvent les correccions, faictes ès Grans Jours d'Anjou, du Maine et de Loudunois, tenus à Angiers, l'an de grâce mil CCCIIII[xx] et unze, des stilles et observances anciennement gardées ès déduccions des causes en Anjou et ou Maine, etc. » (M. Beautemps-Beaupré, texte D[1].) Le texte D[2] n'est qu'un abrégé du précédent.

à empêcher les exécuteurs des sentences de pressurer les débiteurs et de mésuser de leurs fonctions. Le tarif des frais des sergents et huissiers est aussi fixé.

Le dénonciateur qui ne pouvait faire preuve de son dire n'était pas pour cela traité comme calomniateur; mais s'il prêtait serment qu'il avait agi loyalement et de bonne foi, il en était quitte pour une amende de 20 s. au Maine, et de 10 s. en Anjou. Nul ne doit être arrêté sur une simple dénonciation et avant l'information; le défendeur doit fournir pleige (caution) et si le dénonciateur fait défaut, le défendeur comparaîtra d'ores en avant sur simple ajournement.

La procédure par gages de bataille est encore maintenue, mais sous les cinq conditions suivantes:

1° Que le cas soit criminel;

2° Qu'il soit advenu;

3° Qu'il y ait véhémente présomption;

4° Que le fait ne puisse être prouvé;

5° Qu'il ne s'agisse pas d'un larcin de meubles.

Si quelqu'un veut en appeler un autre par gage de bataille, il a huit jours pour le faire, après que le fait est venu à sa connaissance; ce délai passé, il serait forclos.

Terminons cette étude par quelques observations générales. Quand on compare la rédaction de la coutume d'Anjou de 1411 à celle de 1463, rédigée sous le roi René, on remarque que leurs dispositions principales et essentielles sont identiques. Les grandes lignes sont tracées dès le commencement

du xv[e] siècle. Le fond du droit est le même ; l'ordre des articles n'a pas changé, mais la science juridique a marché. Des lacunes ont été signalées et des décisions nouvelles sont intervenues au cours de ce demi siècle pour les combler. Aussi cinquante et un articles nouveaux ont-ils été intercalés parmi les anciens, afin de les compléter et d'en préciser le sens et la portée[1].

En ce qui concerne la procédure, le texte D, ci-ci-dessus cité, ne renferme qu'un très petit nombre d'articles[2]. On voit qu'à cette époque, la procédure ne consistait encore qu'en usages non écrits. Avec le temps, elle devait recevoir, comme le droit civil lui-même, une réglementation plus complète. La science des procès n'est pas restée stationnaire. Aussi les *stiles* d'une époque postérieure sont-ils beaucoup plus complets[3]. Je ne puis entrer dans le détail de ce développement pris par la procédure au xv[e] siècle, il suffit de l'indiquer.

Les restrictions apportées à l'usage des combats judiciaires et des guerres privées, les dispositions protectrices des trèves sont les heureux résultats de l'influence exercée par l'Église et par la Royauté sur la société du moyen âge. Au xv[e] siècle, la féodalité va s'affaiblissant, tandis que le pouvoir royal s'affermit. Une justice régulière est peu à peu substituée par ses

[1] La coutume de 1411 renferme 350 articles; celle de 1463 en contient 401.

[2] Le texte D[1] comprend 27 articles, réduits à 22 dans le texte D[2].

[3] M. Beautemps Beaupré, textes G et H. — Le premier, antérieur à 1458, renferme 109 articles, et le second, qui date de 1463, en comprend 160.

efforts au droit de la force. L'étude du droit romain, profondément modifié par la civilisation chrétienne, et celle du droit canonique amènent un progrès remarquable de la législation et une transformation complète des usages juridiques. Le mouvement commencé dans ce sens au XIII[e] siècle s'accentue de plus en plus. Il est incontestable pour quiconque a étudié sans parti pris et avec impartialité, l'histoire de notre ancien droit que les législateurs de cette époque étaient imbus du désir de réprimer la violence, de faire régner l'équité, de rendre facile à tous l'accès des tribunaux, et de protéger les faibles contre les abus de la force et de la rapacité.

G. D'ESPINAY.

MÉMOIRE

SUR

LA VIERGE AU LIVRE[1]

Ce titre de *Vierge au Livre*, convient-il à cette peinture ? Je ne sais, aussi l'employons-nous sous réserve, n'ayant d'autre but que de signaler l'existence d'une œuvre qui n'est pas dénuée d'intérêt.

Nos soins se borneront donc à la décrire et à mentionner, avec exactitude, les appréciations qu'elle a suscitées dans le cours de près d'un demi-siècle.

Ce tableau qui nous appartient, fut trouvé au Lion-d'Angers.

Rien n'est à dédaigner dans cet objet d'art, même au point de vue matériel. Ainsi, le panneau que recouvre la peinture est d'une seule pièce et a dû provenir d'un arbre d'assez grand diamètre : noyer, chêne blanc, selon les uns, cèdre, d'après les autres.

Ce panneau, eu égard à son étendue, se serait gon-

[1] Tableau sur bois du XVIe siècle. Hauteur, 0m94, largeur, 0m76.

dolé, si l'on n'eût pris soin d'y remédier. L'ouvrier, on ignore à quelle époque, en tout cas ancienne, sut à l'aide de traverses mobiles maintenir ferme le dos du panneau. Cet appareil de traverses horizontales et mobiles, bien qu'un peu grossier, valait cependant la peine d'être indiqué.

Le cadre, façon italienne, concave et large de $0^{m}13$, était-il primitivement doré ? Je l'ignore, mais il l'est actuellement ; deux tenons à sa partie supérieure indiquent qu'une tringle s'y ajustait, permettant à un rideau de glisser à volonté sur ses anneaux, ainsi que cela se pratique encore pour des tableaux de prix.

Des connaisseurs nous ont fait remarquer que sur enduit de blanc à la colle, certains contours des personnages, bras, mains, jambes, etc., etc., furent tracés, avant peinture, à l'aide d'une pointe sèche — bois ou ivoire, — procédé, nous dit-on, habituel à l'atelier de Léonard de Vinci ; est-ce exact ? Or ces rainures légères se voient sur le tableau.

Au point de vue artistique, il convient, maintenant, de passer à la description du sujet.

Il représente la Vierge nimbée, souriant à Jésus et à saint Jean-Baptiste, chastes dans leur nudité et s'embrassant avec tendresse ; le premier se distingue par un triple rayonnement, le second par un simple nimbe.

Les deux *bambini* se jouent aux pieds de Marie, assise sur un tertre, en pente, que domine une colline où se voient : à droite, des ruines quelque peu fantastiques ; à gauche, des rochers qui ne le sont pas

moins, puis des villas, clochers et castels, enfin un grand arbre et de petits vallons ombreux.

Des hauteurs, descend une végétation, harmonieusement distribuée, jusqu'au bord d'une fontaine embellie de fleurettes minutieusement peintes, à ce point de pouvoir être reconnues du botaniste.

Ce paysage, artistement étagé, mais non sans certains légers défauts de perspective, met agréablement en relief, la scène simple et naturelle du divin groupe; il fait même, avec avantage, valoir l'élégante souplesse de la Vierge, sa tunique d'un rouge éclatant et vif, son manteau bleu-ciel, coquettement retenu sous la gorge, par une agrafe losangée, dans un quatre-feuilles entouré de perles.

Les traits du visage sont remarquablement empreints de ce *sfumato* merveilleux, propre à l'école de Léonard.

Du sommet de la tête, descend une chevelure *mordorée*, divisée en deux mèches, ondoyant en avant des épaules.

La main gauche, finement déliée et posée sur un livre ouvert, est d'un geste indicateur précis et gracieux; quant à la droite, la sollicitude maternelle s'y traduit avec un charme infini.

Toutes ces délicatesses proviennent, bien plutôt d'un sentiment intime de la nature que d'une étude attentive de l'antique.

Ainsi que le voulaient, autrefois, de respectables traditions liturgiques, les pieds divins devaient être représentés nus. Le seul paraissant, ici, en dehors de la robe, l'est en effet. Avant un premier nettoyage,

ce pied, unique chose alors visible de cette peinture, naguère restée longtemps enfumée, ce pied, dis-je, sembla tellement beau de modelé, qu'un amateur jouant sur les mots, répéta cette phrase connue : *A l'orteil on connaît le géant;* il ne croyait pas dire si vrai, car sous l'épaisse couche de crasse noire qui dérobait l'ensemble du sujet, nous découvrîmes des parties non moins remarquables d'exécution. Ajoutons, que sous les traits de la Vierge, on reconnut cette délicatesse féminine, cette morbidesse un peu sensuelle, qu'avaient inspirées, à l'école de Léonard, de célèbres beautés qui s'appelaient : *Mona Lisa*, femme de Francesco del Giocondo, *Lucrezia Crivelli*, et *Cecilia Gallerani.*

Quoi qu'il en soit, à quel atelier notre tableau peut-il appartenir ?

Est-il une copie ou un original?

Avant, toutefois, de faire connaître diverses appréciations équivalentes à des réponses, disons, de suite, qu'en 1855, nous vîmes au Musée de Naples, un groupe d'enfants, semblable à celui de notre panneau, et qu'on y lisait : *Dalla Scuola di Leonardo di Vinci.*

D'un autre coté, des amateurs distingués nous apprirent, qu'à l'une des grandes expositions de Paris, ils avaient remarqué un groupe absolument pareil où Jésus et saint Jean, chose étrange, étaient désignés sous les noms de *Castor* et de *Pollux.*

Que conclure de ces peintures *fragmentées*, si ce n'est qu'il est plus rationnel de voir dans le tableau complet — c'est-à-dire dans le nôtre, — la vraie peinture originale?

On a prétendu que notre panneau était une copie *de la Vierge aux Rochers*, d'autant qu'il en existe plusieurs répétitions fort belles, une entr'autres au Musée de Nantes.

Sans doute, les rochers d'une forme fantastique et même un grand air de famille, dans la physionnomie et le modelé des têtes, prêtent à ce rapprochement ; mais notre tableau en diffère, notamment par l'absence d'un ange, qui se voit sur le chef-d'œuvre de Léonard au Louvre, mais qui ne se rencontre pas sur notre panneau où Jésus et saint Jean s'embrassent, tandis qu'au Louvre, Jésus assis, bénit saint Jean que lui présente Marie. Les deux scènes sont différentes. Notre tableau, à ce point de vue, n'est donc pas une copie.

Laissons parler, d'ailleurs, des personnes beaucoup plus compétentes que nous, en matière d'art.

Vers 1847, lors d'une tournée que firent à Angers, MM. Mérimée et Charles Lenormand de l'Institut, afin de s'opposer à l'idée d'établir deux nefs collatérales à notre cathédrale, nous eûmes l'honneur de les inviter à voir notre panneau, et voici quel fut le résultat de leur examen.

Ils tombèrent d'accord qu'il s'agissait d'un tableau d'école, c'est-à-dire fait dans l'atelier d'un maître et sous sa direction; que ce maître, à leur sens, était Léonard ; ils n'hésitèrent pas à y voir, sinon partout, du moins, en certaines parties, la touche du célèbre artiste.

Autre appréciation ! Vers 1851, lorsque M. de Longperrier, également de l'Institut, vint à Angers, afin

de traiter au nom de l'État, de l'acquisition du *sacellum romain*, dit d'Altençon, près de Brissac, pour le musée du Louvre, j'eus l'avantage de le recevoir et de lui présenter le tableau en question, qui lui parut être du pinceau de *Bernardino Luini*, l'un des éléves de Léonard. Et en cela, il n'était pas en complet désaccord, avec le jugement qu'en avaient porté, quatre années auparavant, MM. Mérimée et Lenormand, puisque cette œuvre sortait pour eux tous, du même célèbre atelier.

Appréciation plus récente : Vers 1871, pendant la commune, M. Paul Flandrin, réfugié à Angers, eut, maintes fois, l'occasion de voir notre panneau et nous répéta, maintes fois aussi, qu'il partageait plus spécialement, l'avis des deux premiers appréciateurs, penchant davantage du côté de Léonard que de Luini.

Tout récemment encore, M. Guillaume Alaux, ancien élève de Bonnat, ne se lassait pas d'admirer notre peinture, accueillant sans hésiter l'opinion qu'il s'agissait ici d'un *tableau d'école*, peint dans l'atelier de Léonard qui, d'après Frédéric Villot, retouchait souvent l'ébauche faite par un élève [1].

A ce propos, nous ne pouvons mieux faire que de citer un extrait du dictionnaire de P. Larousse au mot *Vinci*, passage qui nous prouve combien il faut se tenir en garde contre ou pour l'authenticité des œuvres mêmes de Léonard, mais passage aussi, qui

[1] Notice des tableaux exposés dans les Galeries du Musée impérial du Louvre, par Frédéric Villot, conservateur des peintures. — Paris, 1854.

établit que de son atelier, sont sorties, fruits d'un labeur commun, entre lui et ses élèves, d'éclatantes œuvres.

« Chef d'une école habile et fervente, dit Larousse,
« Léonard a eu de nombreux élèves qui ont souvent
« travaillé *d'après ses dessins ou sur ses cartons; et il*
« *est quelquefois, si difficile de distinguer leurs ouvrages*
« *des siens, que les connaisseurs les plus compétents s'y*
« *sont trompés...* »

Voir surtout Charles Blanc, où on lit que les *élèves de Léonard se confondaient presqu'avec lui*, etc., etc.

Pour tout dire, et nous finirons par là : L'atelier de Vinci fut moins un atelier d'élèves qu'un atelier d'amis, où ceux-ci répétaient ses compositions *que lui-même aussi répéta plus d'une fois*; compositions dont le type féminin est si parfaitement identique, qu'il défie souvent pour l'authenticité, les appréciateurs les plus sagaces.

Nul doute que notre tableau, s'il n'est pas de Léonard lui-même, ne se rattache, du moins, à ce brillant atelier où tout rayonnait fraternellement en commun : génie du maître et talent des élèves.

J'oubliais de dire que notre vieille peinture avait figuré à deux expositions rétrospectives d'Angers, sous les numéros 16, puis 107 et que si personne n'osait alors affirmer qu'elle fût de Léonard, personne non plus n'osait prétendre qu'elle n'en fût pas; mais tous tombaient d'accord qu'elle n'était point indigne du maître.

Ici, c'est le cas de remercier M. Berthault, qui grâce à l'intervention de M. Blouin, a bien voulu se charger

du soin très délicat de reproduire notre vieux tableau, je dis très délicat, car dans les anciennes peintures, généralement altérées, les fonds *bleus*, *jaunes* et *rouges*, tournant au noir, se confondent, trop souvent, sans ménagement de nuances; et c'est ce qui n'a pu guère manquer d'arriver sur la photographie présentée à la Sorbonne, malgré toutes les précautions possibles de l'artiste, dans l'atelier duquel le cliché demeure déposé.

V. Godard-Faultrier.

P.-S. — Avant de clore ces lignes, me revient en souvenir, de la part d'un homme d'esprit qui a beaucoup lu et beaucoup vu, cette critique à mon adresse : « On ne raisonne pas l'évidence! Votre « tableau s'impose; c'est un Léonard, les timides « seuls peuvent en douter. »

Nota. — Nous venons de trouver page 279 (*Bulletin du Ministère de l'Instruction publique*, année 1844), ce qui suit :

« Léonard a beaucoup peint sur bois, sur des préparations de « détrempes molles, sur lesquelles il traçait des contours, avant « de peindre, avec une espèce de stylet ou de burin, afin de « conserver la pureté du trait. J'ai vu (continue Alexandre « Lenoir) plusieurs tableaux de ce grand homme où ce système « se répétait..... »

Or, ce système se distingue sur le tableau de la *Vierge au Livre*.

LE MOUVEMENT

ET LA PRÉTENDUE SENSIBILITÉ

CHEZ LES VÉGÉTAUX

Messieurs,

La plante est un être vivant ; elle doit, par conséquent, avoir, d'une part, la faculté de conserver, d'entretenir, d'accroître ses différentes parties, et d'autre part, celle de reproduire son espèce ; d'où deux ordres de fonctions, celles de *nutrition* et celles de *reproduction*.

Toute l'activité de la plante tend vers l'un ou l'autre de ces deux buts. Il n'y a donc pas, chez les végétaux, un troisième ordre de manifestations vitales comme chez les animaux, celles que l'on désigne sous le nom de *fonctions de relation*. Toutefois, on ne saurait méconnaître que les plantes sont le siège de phénomènes qui offrent une analogie manifeste avec certaines opérations qui sont plus ordinairement le fait des animaux et qui se rapportent à la faculté de relation, à

savoir, la *sensibilité* et le *mouvement*, celui-ci étant le corollaire obligé de celle-là.

Ce sont ces phénomènes sur lesquels je vous demande la permission d'attirer pendant quelques instants votre bienveillante attention.

La *sensibilité* et le *mouvement volontaire* sont les caractères physiologiques prédominants des Animaux, ceux qui permettent le mieux d'établir une distinction entre eux et les Végétaux, les premiers seuls montrant d'une façon certaine ces propriétés dites pour cela *animales*.

Il se passe cependant chez un grand nombre de plantes des phénomènes capables de faire illusion. On connaît, en effet, un certain nombre de végétaux inférieurs qui se déplacent en totalité comme s'ils étaient mus par une volonté intérieure, leur déplacement semblant dirigé vers un but utile ; en outre la plupart des plantes, même de l'organisation la plus parfaite, exécutent dans telle ou telle de leurs parties des mouvements non moins remarquables.

Mais, dans tous les cas, il est manifeste que la volonté, la spontanéité fait défaut ; bien loin que ce soit une force intérieure indépendante qui détermine ces mouvements, ce sont toujours les mêmes circonstances extérieures, les mêmes agents, les mêmes excitations qui en provoquent le retour ; de sorte que la plante n'est pas libre de les produire ou de s'y soustraire. Qu'il s'agisse par conséquent de végétaux inférieurs ou de leurs corpuscules reproducteurs qui nagent avec agilité dans un liquide, ou bien d'un végétal d'organisation plus élevée, enfonçant avec

persistance sa racine vers le centre de la terre, au lieu de la diriger vers l'atmosphère, ou l'inclinant vers un endroit humide pour s'écarter d'un point plus aride, etc., dans ces différents cas, il est impossible d'admettre l'exercice d'une volonté et l'existence d'une sensibilité proprement dite, *sentie*, si l'on peut ainsi parler. Les agents extérieurs, lumière, chaleur, oxygène, etc., agissent sur la substance vivante de ces organismes, sur leur protoplasma, et y déterminent une réaction, d'ailleurs encore assez mal expliquée, mais qu'assurément on ne peut caractériser du nom de *sensation*. — Les mouvements exécutés par les végétaux sont de deux ordres, les uns généraux, les autres partiels. Dans le premier cas, la plante se déplace en totalité ; on en rencontre de nombreux exemples dans les espèces les plus inférieures. Dans le second cas, ce sont seulement certaines parties qui subissent des changements dans leur direction, comme un grand nombre de végétaux d'organisation plus parfaite nous en fournissent des exemples. Nous allons étudier successivement les uns et les autres.

Un grand nombres d'organismes inférieurs que l'on croit devoir classer dans le règne végétal auquel ils appartiennent par l'ensemble de leurs propriétés, jouissent d'une locomotilité très marquée. Ainsi, sur le tan ou tannée, dont se servent les corroyeurs pour apprêter les cuirs, on rencontre souvent des masses larges de plusieurs décimètres et épaisses de plusieurs centimètres qui se déplacent en rampant et peuvent monter même le long de parois verticales. Ce sont les

Myxomycètes, sortes de Champignons muqueux, d'organisation très simple, formés d'un protoplasma très actif, qui émet des espèces de bras ou pseudopodes, servant à fournir des points d'appui à l'organisme pour permettre à toute la masse de se déplacer.

Ces infiniment petits, connus sous le nom de Microbes, Bactéries, répandus dans tous les liquides où ont infusé des substances organiques, les milieux où se trouvent des substances végétales ou animales en décomposition, sont doués de mouvements variés d'oscillation, d'ondulation ou de rotation sur eux-mêmes, au moyen desquels ils cheminent souvent avec rapidité.

Dans l'eau de nos ruisseaux, de nos mares, se trouvent des Algues filamenteuses, d'une belle couleur verte, formées de cellules placées bout à bout sur une seule file, et qui exécutent des mouvements lents et continus d'oscillation, ce qui leur a valu le nom d'Oscillaires.

Les Diatomées, charmantes Algues microscopiques, revêtues d'une couche siliceuse et extrêmement abondantes dans nos fossés, exécutent des mouvements singuliers de reptation, au moyen desquels elles se déplacent.

D'autres, les Volvocinées, par exemple, petites algues de forme arrondie, tourbillonnent avec rapidité dans l'eau.

Les mouvements, enfin, que montrent nombre de corpuscules reproducteurs d'algues, sont tellement vifs, paraissent dans certains cas si spontanés, et sont si manifestement appropriés à un but déterminé,

qu'on se croirait en présence d'organismes animaux, d'où le nom de *zoospores* qu'on leur a donné. Les *anthérozoïdes* ou corpuscules reproducteurs mâles des Cryptogames, exécutent des évolutions non moins intéressantes à étudier.

Ces divers mouvements exécutés par les végétaux d'ordre inférieur ou par leurs corpuscules reproducteurs sont difficiles à expliquer. Un certain nombre d'entre eux sont pourvus, il est vrai, de cils vibratiles, qui sont des prolongements de la substance vivante intérieure ou protoplasma cellulaire, et dont le mouvement détermine le déplacement de toute la masse de ces petits organismes. Mais encore faudrait-il expliquer en vertu de quelle force s'agitent ces prolongements vibratiles. En outre, beaucoup d'espèces n'offrent aucune disposition de ce genre et sont cependant fort agiles.

Un des mouvements les plus constants chez les végétaux est celui en vertu duquel la racine se dirige vers le centre de la terre, et qu'on appelle le *géotropisme positif*, tandis que la tige s'élève dans l'atmosphère, sous l'influence d'une autre force appelée le *géotropisme négatif*. On ne sait pas à quoi attribuer sûrement cette direction en sens inverse des deux extrémités de l'axe végétatif. L'action de la pesanteur paraît toutefois y jouer le rôle prédominant, car si on vient à la neutraliser en faisant germer des plantes sur une roue disposée verticalement et mise en mouvement de façon à exécuter environ 150 tours par minute, les racines des différentes plantes en expé-

rience, sous l'influence de la force centrifuge qui se substitue à l'action de la pesanteur, se dirigent toutes vers l'extérieur ; toutes les tiges, au contraire, se portent vers le centre de la roue ; et si l'expérience a lieu avec une roue tournant horizontalement, la tige se dirige encore vers le centre, mais les racines, obéissant à la fois à la force centrifuge et à l'action de la pesanteur qui n'est plus complètement annihilée, se portent encore en dehors, en s'inclinant toutefois vers le centre de la terre sous un angle d'autant plus près de l'angle droit que la rotation de la roue est moins rapide.

Il existe quelques exceptions à la direction ordinaire suivie par la racine ; ainsi les racines des Orchidées et des Aroïdées qui, nées à une hauteur variable de la tige, sont flottantes dans l'air, se recourbent souvent vers le haut, au lieu de se diriger constamment en bas ; les racines adventives de plusieurs plantes aquatiques amènent leur extrémité jusqu'à la surface de l'eau. De plus, ce qui vient d'être dit ne s'applique qu'au pivot de la racine et, à un degré un peu moindre, aux racines de second ordre qui en naissent. Quant aux racines du troisième degré, elles sont complètement soustraites au géotropisme et se dirigent dans le sol suivant toutes les directions.

Un mouvement spécial à certaines tiges seulement est celui qui consiste dans leur enroulement autour d'un support, ce qui leur a valu le nom de tiges *volubiles*. La plupart s'enroulent constamment dans le même sens, les unes à droite comme le Haricot,

le Liseron, les autres à gauche comme le Chèvrefeuille ; quelques-unes indifféremment dans un sens ou dans l'autre, par exemple la Douce-amère.

A ce mouvement se rattache celui des vrilles, dont bon nombre de végétaux demi-ligneux sont pourvus, sortes de mains qui se cramponnent, s'enroulent autour des supports voisins et se contournent en spirales pour soutenir la plante, comme on le voit dans la Vigne, la Bryone, les Pois; et, chose remarquable, si les vrilles ne réussissent pas à s'accrocher, elles ne ne sont plus que des organes inutiles, qui se flétrissent et tombent.

Qu'il s'agisse d'une tige grimpante ou d'une vrille, on observe que le côté qui se trouve en contact immédiat avec le corps étranger qui sert de support, s'accroît moins, tandis que la partie opposée s'allonge davantage, d'où résulte une courbure, la partie interne étant concave et l'externe convexe. Ce phénomène d'accroissement inégal, connu sous le nom de *nutation* est, on le comprend, la cause qui détermine l'enroulement de l'organe.

Pour se diriger vers la lumière, les différentes parties de la tige modifient leur direction. C'est ainsi que les plantes renfermées dans un appartement allongent leurs rameaux et leurs feuilles du côté de la fenêtre. C'est ce qu'on appelle l'*héliotropisme*, qui est dit *positif*, dans le cas où les choses se passent comme il vient d'être indiqué, et *négatif*, quand les parties de la plante se dirigent en sens opposé, fuyant la lumière, comme le Lierre en offre un des rares exemples que l'on connaisse.

Sans insister sur les effets du géotropisme, ordinairement positif, des feuilles, en vertu duquel elles se dirigent en haut, et de leur héliotropisme, en vertu duquel elles se portent vers le point le plus vivement éclairé, nous passerons à ce qu'on a appelé leur état de *veille* et leur *sommeil*.

Dans un grand nombre de plantes, les Légumineuses notamment, les feuilles ont, pendant le jour, une direction différente de celle qu'elles affectent dans la nuit. Dans le premier cas, elles sont épanouies, étalées, tandis que dans le second elles se replient les unes sur les autres, se rapprochent des rameaux, qui paraissent alors moins garnis. Les unes se dirigent en haut comme dans la Luzerne, le Tabac, le Mouron, tandis que les autres s'abaissent, dans le Lupin, la Surelle, par exemple.

Or, le siège, le point de départ de ces mouvements semble résider dans un renflement que l'on trouve à la base des pétioles et qu'on appelle *renflement moteur*.

La Sensitive (*Mimosa pudica*), plante légumineuse très abondante au Brésil, offre l'exemple le plus souvent cité du mouvement des feuilles. Non seulement, en effet, à l'approche de la nuit, les folioles de ses feuilles composées se rabattent les unes sur les autres pour s'appliquer toutes le long des rameaux, de sorte que la plante paraît flétrie, mais de plus, on peut par un simple attouchement de ses feuilles, de leurs pétioles et surtout de leur renflement moteur, déterminer en elles un effet semblable. Il faut même moins encore : l'ébranlement du sol par le galop d'un che-

val, un nuage qui passe, un souffle de l'air suffisent à le produire.

De ce fait que certaines plantes relèvent leurs feuilles, malgré l'action de la pesanteur qui les sollicite en sens inverse, tandis que d'autres les abaissent pendant ce qu'on est convenu d'appeler leur sommeil, il est manifeste qu'il n'y a rien là de comparable au sommeil des animaux. Ce n'est pas un temps de repos ; c'est un moment pendant lequel les circonstances extérieures étant différentes, les manifestations vitales se modifient simplement. On va voir, en effet, que bien loin que leurs tissus soient dans un état de relâchement, de flaccidité, en pareille circonstance, il y a, au contraire, augmentation de rigidité. Le mécanisme semble résider entièrement dans la structure du renflement moteur qui, pendant la nuit, se gonfle d'eau, devient turgescent, et suivant qu'une structure particulière permet que sa partie supérieure ou sa partie inférieure se gonfle davantage, car toujours l'une des deux l'emporte sur l'autre, la courbure de la feuille se fait vers le bas, ou au contraire vers le haut. Quant à la cause même du gonflement du nœud moteur, on l'attribue à ce que la transpiration de la feuille venant à diminuer lorsque la lumière s'affaiblit et disparaît, l'eau qui afflue vers la feuille gorge le pétiole et notamment le renflement en question. De plus, la substance sucrée, la glycose, que la plante a formée pendant le jour, sous l'influence de la matière verte, s'accumule dans certains organes, notamment dans les nœuds moteurs, pour servir à la nutrition de la plante pendant la nuit. En vertu de son grand pou-

voir endosmotique, cette substance attire l'eau en quantité et amène la tension du ressort à son plus haut degré. Cet état est surtout marqué pendant les premières heures de la nuit, puis diminue vers minuit ou une heure du matin, pour disparaître peu à peu à mesure que le jour approche.

Un certain nombre de plantes présentent dans leurs feuilles d'autres mouvements très intéressants sous l'influence d'excitations diverses; telles sont en particulier les plantes dites carnivores.

Il y a quelques années, Ch. Darwin a montré par un grand nombre d'observations, que certains végétaux ont la faculté de digérer, au moyen de leurs feuilles ou de certains autres organes, des substances azotées, telles que des petits fragments de viande, du blanc d'œuf, des insectes, d'où le nom de *plantes carnivores*, sous lequel on les a désignées. La première observation de ces faits singuliers est mentionnée par le naturaliste anglais Ellis, dans une lettre qu'il écrivait à Linné en 1768; mais c'est à Diderot qu'est due l'expression de *plantes carnivores*.

Je sais que plusieurs botanistes croient devoir faire certaines réserves au sujet de l'exactitude de cette expression. Il me paraît cependant qu'il y a des cas où l'on ne peut guère mettre en doute que la plante dissout réellement et absorbe les substances azotées que l'on a déposées sur ses feuilles. Je citerai d'abord comme exemple une modeste plante de notre pays, le *Drosera rotundifolia* qui, au moyen d'une sécrétion visqueuse et de mouvements imprimés à des espèces de tentacules dont ses feuilles sont hérissées, agglu-

tine et retient l'insecte qui a l'imprudence de venir se poser sur elle. Cette petite plante appelée aussi *Rosolis* (rosée du soleil), qui croît dans les endroits marécageux de notre pays, au milieu des Mousses, des Sphaignes, est pourvue seulement de quelques feuilles (2 à 5 ou 6) un peu plus larges que longues et dont toute la face supérieure est garnie de filaments ou tentacules, dont les plus longs occupent les bords de la feuille, et tous renflés à leur extrémité en un bouton glandulaire. Chacun de ceux-ci étant entouré d'une gouttelette d'un liquide visqueux qui brille au soleil comme une petite perle, cette disposition a valu à la plante son nom de *Rossolis*. Ces poils glandulaires de structure complexe, ont la remarquable propriété de s'infléchir, de se courber vers le centre de la feuille sous l'influence de quelque excitation venue du dehors. Qu'un insecte vienne se poser sur une de ces feuilles, ses pattes s'engluent ; il cherche à s'envoler, mais ses ailes touchent à leur tour le liquide visqueux, et sous l'influence de l'excitation causée par ses mouvements, les tentacules de la feuille se recourbent sur lui, l'enveloppent et le retiennent prisonnier ; ce sont d'abord les plus voisins qui se mettent en mouvement, puis l'excitation se communiquant de proche en proche, les tentacules les plus éloignés s'inclinent à leur tour. Tout cela demande un temps fort long, de une à plusieurs heures, en général. Après un temps qui varie de 1 à 7 jours ou un peu plus, les tentacules se relèvent, la feuille reprend son aspect ordinaire et est prête à recommencer son manège ; mais dans l'intervalle, l'insecte a dis-

paru, à l'exception de ses parties cornées, de ses téguments solides. Si au lieu d'un insecte on a placé un petit morceau de blanc d'œuf coagulé ou de viande, il n'en restera plus trace. Ajoutons qu'un objet non azoté ou même inorganique, comme un petit fragment de verre ou de pierre, provoque les mêmes mouvements et la même sécrétion acide ; mais alors la feuille reprend bien plus vite sa position première qu'au cas où on lui offre une substance qu'elle peut digérer.

Le *Dionœa muscipula* ou *Dionée gobe-mouche*, de la famille des Droséracées, est une plante des plus étonnantes ; on la trouve seulement dans l'est de la Caroline du Nord, où elle habite les endroits marécageux. Chaque feuille est formée de deux lobes ovalaires disposés à peu près à angle droit ; au milieu de chacun d'eux se voient trois petites épines placées en triangle et d'une extrême irritabilité, car au moindre attouchechement elles déterminent le reploiement de la feuille, dont les deux lobes viennent aussitôt s'appliquer l'un sur l'autre. En outre, les bords de la feuille sont armés d'assez longs piquants qui s'entrecroisent quand elle se ferme, et forment une sorte de grillage qu'un insecte même assez gros ne peut guère franchir.

Enfin la surface de la feuille est pourvue d'un très grand nombre de petites glandes d'une teinte rouge, portées par de courts pédicules. Ces glandes ne sécrètent un liquide que lorsqu'elles se trouvent au contact d'une substance azotée, qu'elles peuvent par conséquent dissoudre et absorber, tandis que dans le cas du Drosera au contraire, nous avons vu que tout

objet excite la sécrétion ; en outre le liquide est encore plus acide que celui de cette dernière plante.

Ajoutons que les pluies et le souffle du vent ne sont pas, paraît-il, de nature à provoquer la sécrétion et les mouvements des feuilles de la Dionée, alors que tout autre excitant détermine la brusque fermeture des valves ; le Drosera d'ailleurs a donné lieu à la même observation.

Les différentes parties d'un grand nombre de fleurs exécutent aussi des mouvements. Ainsi, le *périanthe* en offre assez souvent de périodiques, qui consistent dans son épanouissement à une heure déterminée et son occlusion à heure fixe. Linné a pu ainsi établir qu'à chaque heure de la journée, un certain nombre de fleurs s'épanouissaient, et dresser de la sorte l'*Horloge de Flore*. L'*ornithogalum umbellatum* est vulgairement connu sous le nom de *Dame d'onze heures*, pour la régularité avec laquelle cette plante épanouit ses fleurs à l'heure que son nom indique. Certaines autres, comme le Pissenlit, ne s'épanouissent pas à une heure déterminée d'avance, mais dès le matin, si le temps est beau, dans l'après-midi seulement si le temps est gris, et restent même complètement closes, si le ciel est tout à fait sombre.

Les *étamines* d'un certain nombre de plantes se penchent vers le pistil à un moment donné, pour y déposer le pollen (Marronnier d'Inde, Capucine, Fraxinelle, Géranium).

Quelques-unes présentent cette propriété à un degré poussé fort loin. Ainsi, on voit celles de la Rue s'incliner alternativement une à une et dans un ordre

parfait, suivant la place qu'elles occupent, vers le pistil et y rester quelque temps en contact pour se relever ensuite et être remplacées par une autre.

Les étamines des *Berberis* et des *Mahonia* ont une telle irritabilité qu'il suffit de toucher avec une aiguille leur filet, pour les déterminer aussitôt à se courber vers le pistil et amener le contact de l'anthère avec le stigmate.

Enfin, le pistil lui-même est parfois le siège dans son style ou ses stigmates de mouvements divers qui semblent avoir pour but de le rapprocher des anthères et de favoriser par là même la fécondation. Ainsi, dans les Nigelles, le style se courbe pour que les stigmates puissent venir au contact des étamines situées bien plus bas qu'eux.

Chose remarquable ! l'illustre physiologiste Claude Bernard a montré que l'espèce de sensibilité ou plutôt d'irritabilité, manifestée par un grand nombre de plantes, était modifiée, supprimée, comme celle qui est propre aux animaux, par l'action des agents anesthésiques. L'action de ces agents est seulement moins rapide ; ainsi, un oiseau mis sous une cloche où l'on glisse ensuite une éponge imbibée de chloroforme, devient insensible au bout de 4 à 5 minutes, tandis que dans les mêmes conditions, la Sensitive ne perd la sienne qu'après un temps cinq fois plus long. On a beau alors toucher la plante dans ses parties naguère les plus irritables, celles qui réagissent le mieux au contact des excitants, c'est-à-dire au niveau des renflements moteurs, les feuilles restent étalées et ne se rétractent plus. Si l'on supprime l'action des vapeurs

anesthésiques, au bout d'un temps qui se trouve être notablement plus long que pour l'oiseau, notre Mimosa devient de nouveau excitable.

Ces observations, qui ont été également faites sur d'autres espèces que la Sensitive (Berberis, Centaurées, etc.), établissent un rapprochement manifeste entre les deux règnes vivants ; elles trouvent sans doute leur explication dans ce fait que le protoplasma, c'est-à-dire cette matière que l'on peut appeler la substance vivante, parce que sans elle aucune manifestation vitale n'est possible, ce protoplasma, disons-nous, est doué de propriétés essentielles semblables chez l'Animal et chez la Plante, qu'il est contractile, mobile et sensible ou pour parler plus exactement *irritable*, c'est-à-dire susceptible de réagir sous l'influence d'excitations diverses.

C'est ainsi que se trouve une fois de plus justifiée cette vue profonde que Linné avait portée sur l'ordre magnifique que le Créateur a établi dans ses œuvres, et que le grand naturaliste suédois avait exprimée par ces mots restés célèbres : « *Natura non facit saltus ;* » que nous pouvons traduire ainsi : « Tout s'enchaîne dans la nature. »

Dr P. Maisonneuve.

LES

JUGES ORDINAIRES D'ANJOU

ET DU MAINE

1371-1508

La justice dans l'Anjou et le Maine fut à l'origine, comme dans tous les grands fiefs, rendue par les comtes en personne. A mesure que leurs domaines s'étendirent, que les affaires devinrent plus nombreuses et plus compliquées, ils durent se faire remplacer par quelqu'un, et dans nos provinces ils s'adressèrent à celui de leurs officiers qui approchait le plus de leur personne, qui avait la plus grande part dans leur confiance, le sénéchal. A partir du milieu du XI[e] siècle, sa juridiction s'affirme de plus en plus, et on peut la considérer comme définitivement constituée depuis le règne de Henri II. Il tient dès lors tous les trois mois régulièrement ses assises à Angers, Saumur, Baugé et au Mans.

Viagère jusqu'à la fin du XIe siècle, la sénéchaussée d'Anjou et du Maine fut en 1099 donnée héréditairement à Guillaume des Roches par Artur, dont les dispositions furent confirmées par Philippe-Auguste. Guillaume des Roches, tant qu'il vécut jusqu'en 1222, ne manqua pas de s'acquitter exactement de ses fonctions tant que les circonstances de sa vie guerrière et agitée lui permirent de rester dans ses immenses domaines de l'Anjou. Après sa mort, la sénéchaussée héréditaire passa à sa fille Jeanne mariée à Amaury de Craon, puis aux enfants de celui-ci jusqu'à Amaury III qui, en 1330, la vendit au roi de France, Philippe de Valois.

Les documents concernant les sénéchaux de la Maison de Craon ne sont pas très nombreux, mais il me paraît en résulter que leur vie se passsa pour la plus grande partie sur les champs de bataille, et que dans l'Anjou et le Maine ils s'occupèrent plutôt de faire rentrer les revenus attachés à leur sénéchaussée que de remplir les fonctions judiciaires auxquelles ils étaient obligés. Aussi ils se firent remplacer de très bonne heure par des délégués qui portèrent le titre soit de baillis, soit de lieutenants du sénéchal, dont les premiers que j'ai retrouvés sont contemporains de Guillaume des Roches, mais qui remontent très probablement à ses prédécesseurs.

Jusque vers le milieu du XIVe siècle, la justice fut rendue dans l'Anjou et le Maine par les baillis des sénéchaux, ou par les baillis du comte avec lesquels on voit quelquefois entrer en conflit le bailli du Roi. Cependant ce fut la juridiction du bailli du

comte qui finit par prévaloir jusqu'à l'époque contemporaine de celle à laquelle l'Anjou et le Maine passèrent dans la Maison de Valois, époque à laquelle nous retrouvons d'une manière permanente le sénéchal ou son lieutenant exerçant leurs fonctions d'une manière plus active; c'est à eux que sont adressés le plus souvent les mandements soit du Roi de France, soit du duc d'Anjou comte du Maine.

Les documents que j'ai pu recueillir et qu'il serait trop long d'analyser ici me permettent, je crois, d'affirmer que postérieurement à 1341, et probablement vers 1350, le bailli d'Anjou et du Maine a cessé ses fonctions, ou du moins qu'elles ont été bien réduites puisque la seule mention qui le concerne est une liste de 1358 donnée par Yves Darien [1] constatant la remise au trésorier de France de lettres destinées à être envoyées à plusieurs baillis royaux; qu'elles ont même dû être supprimées à une époque incertaine, mais qui n'est pas de beaucoup postérieure, puisque nous voyons le Roi de France adresser au sénéchal ceux de ses mandements qui sont relatifs à l'Anjou et au Maine, et cela jusqu'à 1370, date de la création du bailli des exemptions d'Anjou et du Maine qui était un magistrat royal. Ce sont également le sénéchal et le prévôt d'Angers que le Roi de France établit en 1364 conservateurs des privilèges royaux de l'Université d'Angers [2]: il est bien probable que s'il y avait eu en ce moment un magistrat de même rang et de

[1] Recueil des Ordonnances, t. III, p. 692.
[2] Recueil des Ordonnances, t. IV, p. 474.

même autorité que le lieutenant du sénéchal, et à plus forte raison d'un rang supérieur, le Roi l'aurait établi conservateur des privilèges en même temps que lui [1], et même de préférence au prévôt dont les sentences pouvaient être déférées au juge ordinaire comme juge d'appel.

La juridiction du juge ordinaire n'existait pas, je crois pouvoir l'affirmer, en mai 1370. Je tire cette preuve des privilèges des Poissonniers d'Angers dont une copie en date du 4 mai de cette année sous le sceau de Pierre d'Avoir, seigneur de Château-Fromont, sénéchal, est reproduite dans les registres de la Chambre des comptes [2]. Dans ces privilèges les Poissonniers allèguent que comme marchands royaux ils ne doivent répondre devant nuls autres que le sénéchal ou son lieutenant; si le juge avait existé, il est certain qu'ils l'auraient mentionné.

L'établissement de la juridiction du juge ordinaire me paraît pouvoir être fixé à l'année 1371 environ; il est dit en effet dans l'article 10 de l'ordonnance de décembre 1370 sur les fonctions du bailli des ressorts et exemptions, etc., que ledit bailli devra surseoir jusqu'à ce qu'il ait autre mandement du Roi à mettre en Anjou et au Maine siège royal, lieutenant, sergents et tabellions, et à y tenir siège d'assises, encore que le Roi le pût faire s'il lui plaisait [3]. Le Roi de France n'usa pas de la faculté qu'il s'était réservée. Les juridictions du duc d'Anjou comte du Maine restèrent

[1] V. mon tome II, pag. 19 et 20.
[2] Archives nationales, P 1334[4], f° 111 r°.
[3] Rec. des Ordonnances, t. V, p. 369.

avec leur qualité de juridictions seigneuriales jusqu'à la mort du Roi René en 1481 ; aucune juridiction royale ne fut établie dans l'Anjou et le Maine pendant cette période, et les actes de la juridiction du bailli des ressorts et exemptions, etc... ne s'y présentent que d'une manière exceptionnelle. Mais aussi il est vraisemblable que les ducs d'Anjou, rois de Sicile, furent laissés en possession de leurs juridictions presque indépendantes parce que d'un côté ils surent maintenir avec l'aide du Parlement la main royale dans tous les cas où elle resultait de la coûtume ou d'actes émanés de l'autorité souveraine ; de l'autre la magistrature des seigneurs du pays offrait par sa constitution même les conditions d'une bonne administration de la justice. Ce sont là, je dois l'avouer, des hypothèses, mais ces hypothèses sont, je le crois, bien voisines de la réalité.

Ces juridictions sont devenues royales par la réunion définitive de l'Anjou et du Maine à la couronne après la mort du Roi René et de son frère Charles comte du Maine ; mais elles n'ont subi aucun changement important avant les premières années du XVIe siècle, et le procès-verbal de réformation des coûtumes en 1508 nous donne encore un tableau à peu près exact des juridictions ; et il est certain que longtemps même après la réunion définitive de l'Anjou et du Maine, les assises d'Angers, Saumur et Baugé étaient tenues par le Juge ordinaire ou à son défaut par le lieutenant du sénéchal avec la même régularité qu'au milieu du XVe siècle.

C'était un personnage très important que le Juge

ordinaire. Nul autre ne pouvait tenir l'assise à sa place qu'en cas d'absence ou d'empêchement. Il ne tenait pas ses pouvoirs du sénéchal d'Anjou et du Maine comme les autres magistrats qui étaient des lieutenants du sénéchal : sa situation était beaucoup plus grande; c'était presque un magistrat royal quoiqu'il ne le soit devenu que plus tard. Il prenait le titre de « Juge ordinaire d'Anjou et du Maine pour très excellent prince mon très cher et doubté seigneur le duc d'Anjou »... C'est le titre que prend Jehan de Rumilly, et presque un siècle après nous trouvons que Jehan Breslay s'intitule : « Juge ordinaire d'Anjou pour très hault, excellent et puissant prince, le Roy de Jherusalem et de Sicile, duc d'Anjou, etc. »

I

JEHAN DE RUMILLY

Le plus ancien juge ordinaire d'Anjou et du Maine dont j'aie constaté l'existence est Jehan de Rumilly. Le 30 août 1378, il donne commission à Jehan Le Baudroyer son enquesteur au Maine d'entendre des témoins sur un procès entre les chartreux de Parc-en-Charnie contre le vicomte de Beaumont. Cette enquête eut lieu, et par sentence dudit juge donnée à l'assise du Mans le 11 mars 137 $^{8}/_{9}$ elle fut tenue pour publiée [1].

Le lundi après la Saint-Leu 1380 il tient l'assise

[1] Bibl. nat. 13078 (fonds Gaignieres, 180), pag. 249.

de Baugé où il rend un jugement au profit de l'abbaye de Mellinais contre l'abbaye de Loroux pour une redevance de quatre pipes de vin [1].

II

THIBAUT LEVRAUT

Thibaut Levraut était sans doute avant d'être juge ordinaire d'Anjou et du Maine un personnage notable ; il était juge de la Chastellenie de Sablé. Les archives du Mans conservent parmi les titres de l'abbaye de La Couture les originaux des deux sentences du 6 décembre 1378 par lesquelles il maintient le prieur de Soulesmes dans la possession de ses droits de haute justice sur les eaux de la Sarthe dans l'étendue de son prieuré [2].

Sa nomination aux fonctions de juge ordinaire d'Anjou et du Maine est postérieure à 1380 ; la première mention que j'ai trouvée le concernant est du 1er octobre 1384 : à cette date les mémoires de Jehan Lefèvre, évêque de Chartres, chancelier du Roi de Sicile [3], font mention de lui comme siégeant au conseil où furent prises diverses mesures sur l'administration de l'Anjou et l'expédition des lettres de justice pendant l'absence du Roi de Sicile Louis. Ce prince mourut à Bari, le 20 septembre 1384, mais la

[1] Titres et chartes de l'abbaye de Mellinais, pag. 190, Bibl. Ste-Geneviève.

[2] Archives de la Sarthe, La Couture, H. 32, entre les nos 84 et 85.

[3] Bibl. nat. Fr. 5015, fo 33, ro.

nouvelle de sa mort n'était pas encore arrivée à Angers à la fin d'octobre.

Aussitôt qu'elle fut connue, une réunion du Conseil auquel assistaient entre autres Thibaut Levraut et le chancelier fut d'avis unanime de conseiller à la Reine de prendre la garde et le bail de ses enfants.

Cette réunion eut lieu le 4 novembre 1384 en l'hôtel de Me Jehan Haucepié, trésorier de l'église d'Angers. Peu de jours après, le 19 novembre[1], le sceau du Roi Louis fut solennellement cassé en présence du Conseil où assistait Thibaut Levraut : Jehan Lefevre fut maintenu dans ses fonctions de chancelier et prêta serment entre les mains de la Reine de Sicile ; le même jour la Reine maintint Thibaut Levraut dans ses fonctions de juge ordinaire d'Anjou et du Maine, le chancelier reçut son serment ainsi que celui d'Etienne Torchart auquel elle conservait les fonctions de son procureur général ; et le lendemain 20 novembre[2], Levraut eut la lettre de son office de juge à 300 livres tournois de gages, et pouvoir de composer en cas de crime, « dont je me merveille » ajoute le chancelier : extension de pouvoirs qui prouve de quelle considération auprès de la Reine jouissait le juge ordinaire. Ces lettres ne furent cependant scellées que le 17 septembre 1387[3]. Le jour où il recevait ses lettres il en recevait d'autres en vertu desquelles il devait mander aux lieutenants de sénéchal qu'ils fissent sous lui ce

[1] Mémoires de J. Lefevre ff. 34 r°, 38 v°.
[2] Eod. f° 39 r°.
[3] Eod. f° 177 r°.

qu'ils faisaient sous le sénéchal, jusqu'à ce que la Reine y eût autrement pourveu.

Le 6 décembre 1384, le chancelier d'Anjou scelle une procuration [1] pour la Reine où sont procureurs Thibaut Levraut et Pierre Croleavainne *pro factis judicialibus.*

Au commencement de l'année 1387 (n. s.), la reine de Sicile voulut lever un aide sur les comtes d'Alençon, de la Marche, et sur le sire de Laval [2]. Elle s'adressa d'abord au comte d'Alençon, pour qu'il payât ceux qu'elle lui réclamait à raison des terres qu'il tenait d'elle dans l'Anjou et le Maine. Jehan Lefevre se rendit au Mans où il trouva le sire de Laval qui, après quelques observations, consentit à venir avec lui auprès du comte d'Alençon, mais à la condition que le juge ordinaire y viendrait aussi ; il vint en effet le retrouver au Mans, d'où ils allèrent ensemble à Seez où était le comte d'Alençon. Après les conférences qui eurent lieu entre eux, une réunion du Conseil du 14 mars 138 $^{6}/_{7}$ décida sur le rapport fait par J. Lefevre des réponses qui lui avaient été faites ainsi qu'au juge ordinaire par les comtes d'Alençon, de La Marche, et le sire de Laval, qu'aucun aide ne leur serait demandé.

Le 23 février 13$^{89}/_{90}$, tenant l'assise du Mans, il reçoit au nom de la reine de Sicile les hommages de Jehan Vaalin, maître et administrateur de la Maison-Dieu-de-Confort près le Mans [3], des choses qu'en

[1] Eod. f° 41 v°.
[2] Eod. ff. 146 v°, 148 r°.
[3] Archives nationales, P 344, n° L.

cette qualité il tient du comté du Maine. Cet acte constate que, outre sa qualité de juge ordinaire d'Anjou et du Maine, il avait celle de juge et garde de la de la justice baronnie de Chasteau-du-Loir.

Le 7 juin 1390 avec Amaury de Clisson, sénéchal d'Anjou et du Maine, et Etienne Torchart, procureur général d'Anjou au nom de la reine de Sicile [1], il prend part à un accord entre la Reine et Hardouin de Bueil, évêque d'Angers, et les gens d'église d'Anjou, Maine, et Touraine au sujet des redevances réclamées par les curés pour les funérailles et les dîmes.

Le 21 avril 1391 il est remplacé par Lorens Detorte pour tenir l'assise du Mans [2].

Il n'a pas dû rester bien longtemps en fonctions après cette époque, son successeur était en fonctions le 27 novembre de l'année suivante.

III

ROBIN HERICZON

Cette forme de son nom paraît être la vraie; elle se trouve dans une sentence par lui rendue le 19 novembre 1392 à l'assise du Mans, par laquelle il autorise Macé de Villiers, tuteur de ses enfants mineurs, à vendre la terre de Congé-sur-Orne [3]. Il était à l'assise du Mans le 27 novembre suivant.

Deux ans après, le 29 novembre 1394 il tenait

[1] Dom Housseau, t. VIII, n° 3747, archives de Saint-Maurice.
[2] Arch. nat. P 343, n° L.
[3] Archives nationales, J 175 B, n° 58.

encore l'assise du Mans [1]. Son nom dans les différents documents qui le concernent est écrit de plusieurs manières qui peuvent être lues Helicon, Halicon, ou même Lucon.

Il est remplacé par Etienne Fillastre au mois de juin ou juillet de l'année suivante.

IV

ETIENNE FILLASTRE

Dans une délibération du Conseil d'Anjou du 15 décembre 1402 [2], Etienne Fillastre déclare qu'il était en fonctions depuis sept ans et demi environ. Son entrée en fonctions est donc à peu près du mois de juin ou juillet 1395.

Dans la séance du Conseil du 4 décembre précédent il avait été décidé qu'il devait répondre de ce qu'il avait reçu pour lettres de *debitis* induement délivrées par lui du temps qu'il fut lieutenant du sénéchal. Cette décision qui s'appliquait à plusieurs magistrats de l'Anjou et du Maine ne fut pas suivie d'effet, et elle est bâtonnée sur le registre avec une mention spéciale, mais elle n'en constate pas moins que Fillastre, avant d'être juge ordinaire, avait exercé les fonctions de lieutenant à Angers.

Cet exercice des fonctions de lieutenant est confirmé par une sentence conservée dans le cartulaire

[1] Arch. nat. P 383, nos XXXVII et LXI ; P 345, 3, no XXXI, fo 158 ro.
[2] Arch. nat. P 1334[4], fo 61 ro et vo.

de La-Haye-des-Bons-Hommes [1], par laquelle il condamne les doyen et chanoines de Saint-Laud à laisser passer gratis les denrées, vins et provisions des quatre francs-bourgeois appartenant aux religieux de La-Haye près Angers, sur leur terre de Rusebouc. Cet acte attribue à Fillastre la qualité *de lieutenant audit lieu* (Angers) *en office de sénéchal commis à ce*, et il est daté du 20 mars 1395, d'après l'extrait conservé par Dom Housseau. Si cette date est exacte, et si Dom Housseau n'a pas tenu compte de l'usage de faire commencer l'année à Pasques, il en resulterait que Fillastre aurait encore été lieutenant le 20 mars 1396, et que par conséquent ses fonctions en décembre 1402 auraient duré six ans et demi, au lieu de sept ans et demi.

Etienne Fillastre nous présente un exemple de ces cumuls de fonctions que nous venons de voir pour Thibaut Levraut, et que nous rencontrerons assez souvent pour d'autres magistrats d'un rang presque aussi élevé que le sien. Il était bailli de la terre de Mayenne, et en cette qualité il fait, le 4 mai 1401, au conseil un rapport sur l'état où se trouvait cette terre [2]. Il s'agissait de rentes dues sur cette terre, il déclare « qu'il avoit été sur ledit fief, et l'avoit trouvé grandement amendé. »

Les papiers de la Chambre des Comptes constatent sa présence et sa participation à plusieurs des actes les plus importants relatifs à ses souverains.

[1] Dom Housseau, t. VIII, n° 3760.
[2] Arch. Nat. P 1334 [4], f° 53, v°.

Il était au Conseil à Angers :

Le 28 avril 1401 lorsque furent arrêtées les lettres par lesquelles le Roi Louis « reconnoissoit à sa femme les seigneureries de Mirebeau, Saumur et Louppelande[1] » ;

Le 28 décembre 1405 pour les lettres du douaire accordé par le Roi de Sicile à Yolande d'Aragon, sa femme[2] ;

Le 15 juillet 1407 lors de la donation faite à la Reine Yolande pour son douaire[3] ;

Le 1er mars 141 $^2/_3$ il est présent avec Robert Lemaczon avocat fiscal aux accords de mariage entre Jean, comte d'Alençon et Yoland, fille de Louis II, Roi de Sicile, etc.,[4] ;

Le 3 juillet 1417 il est un des témoins des conventions de mariage entre le duc d'Anjou et la fille de Jean, duc de Bretagne[5] ;

Le 28 juin 1419, c'est lui qui apporte en la Chambre des comptes le testament de Louis II, Roi de Sicile, etc.[6] ;

Il était encore en fonctions le 20 décembre 1427. Il est mentionné dans des lettres du Roi René du 14 janvier 144 $^3/_4$ comme ayant donné à cette date[7] des lettres pour l'exécution des lettres-patentes de

[1] Arch. Nat. P 334, n° LXII.
[2] Eod. n° LXIII.
[3] Eod. n° LXV.
[4] Arch. Nat. P 333, n° CXXXIV.
[5] Eod. n° CXXXVI.
[6] Arch. Nat. P 1334[4], f° 140 v°.
[7] Arch. Nat. P. 335, n° XX.

Yoland, Reine de Jherusalem et de Sicile, etc., du 15 septembre 1427.

Il me paraît même être mort après le 20 janvier 142 7/8. Par ses lettres du 15 septembre 1427, la Reine Yoland, imposant silence à son procureur, mettait fin à un procès que celui-ci soutenait à l'assise d'Angers contre l'église de Saint-Jean-Baptiste, et reconnaissait les droits de cette église à une maison qui faisait l'objet du litige. Etienne Fillastre juge ordinaire donna le 20 décembre des lettres scellées de son sceau par lesquelles il mandoit à Jehan Riou, sergent de la Reine, de mettre les doyens et chapitre de Saint-Jean-Baptiste en possession de la maison litigieuse et de ses dépendances. Les lettres du Roi René à cet égard s'expriment ainsi : « Par vertu desquelles lectres feu Me Estienne Fillastre en son vivant juge ordinaire d'Anjou mist lesdictes lectres à execucion (celles du 15 septembre 1427)... et les fist d'abondant mectre par Jehan Riou sergent de nostredicte dame et mere en possession et saisine... ainsi que par les lectres du dit feu juge et sergent seellées de leurs sceaux données, c'est assavoir celles dudit juge le xxe jour de décembre an cccc vingt et sept, et celles dudit sergent le xxe jour du mois de janvier ensuivant oudit an nous est apparu. »

Les expressions des lettres patentes de René me semblent bien de nature à faire conclure que Fillastre vivait encore quand le sergent qu'il avait commis a rendu compte de sa mission et a fait les lettres constatant l'exécution dont il avait été chargé.

Ces lettres furent vérifiées en la Chambre des

comptes d'Angers le 5 mars suivant, 142 $^{7}/_{8}$; mais la présence du juge n'est mentionnée que par la désignation de sa qualité.. « *presentibus judice ordinario et procuratore Andegavie ac quampluribus aliis de consilio...* » Il est vraisemblable que s'il y avait eu un nouveau juge ordinaire en ce moment il aurait été désigné par son nom ; mais je n'insiste pas sur cette date ; ce qui est certain c'est qu'avant le mois de juillet 1428, son successeur était en fonctions.

V

Jehan Fournier, sieur de la Gueriniere

Les lettres patentes de la Reine Yoland du 15 septembre 1427 dont je viens de parler mentionnent Jehan Fournier comme faisant partie du conseil du Roi de Sicile ; il en était au moins depuis le 3 septembre 1415[1] ; c'était donc déjà un personnage très notable lorsqu'il fut appelé aux fonctions de juge ordinaire d'Anjou et du Maine.

Gaignieres (650 p. 82), le mentionne à la date du 15 juillet 1428, comme juge ordinaire d'Anjou et du Maine, et il lui donne en outre la qualification de *senechal du Palais d'Angers* que je n'ai trouvée nulle part ailleurs. L'acte auquel Gaignieres l'a empruntée faisait partie des archives du chapitre de Saint-Maurice d'Angers qui ont disparu pour la plus grande partie lors de la Révolution.

[1] Arch. Nat. P 335, n° xx ; P 1334^{4}, f° 132 v°.

Ce qui est encore plus certain, c'est que le 17 septembre suivant il était juge ordinaire. L'assise d'Angers[1] était tenue ce jour-là par Pierre Guiot en l'absence de Jehan Fournier juge ordinaire.

Pendant sa magistrature, l'assise de Baugé fut tenue deux fois au moins à Angers à cause des guerres, en novembre 1432[2] et en novembre 1433[3]. Dans aucune de ces circonstances il n'est fait mention du magistrat qui tenait l'assise, juge ou lieutenant. Peut-être même cette tenue de l'assise à Angers eut-elle lieu une troisième fois au mois de juillet 1434, du moins c'est ce qu'on peut conclure de la mention d'un aveu pour un fief dépendant de Baugé présenté le 8 juillet 1434 à l'assise d'Angers[4], sans autre indication. Les aveux devant être présentés à l'assise dans le ressort de laquelle étaient situés les fiefs pour lesquels ils étaient faits, il est bien probable qu'il s'agit de l'assise de Baugé tenue à Angers.

La dernière mention que j'aie trouvée concernant Jehan Fournier est du 10 juillet 1434 ; ce jour-là l'assise d'Angers est tenue par Pierre Guiot pour et en l'absence de Jehan Fournier[5].

[1] Arch. Nat. P 337, n° IIIIxxVII (1).
[2] Arch. Nat. P 342, f° 119, r°.
[3] Eod. ff. 64 r°, et 137 r°.
[4] Eod. f° 71 v°.
[5] Arch. Nat. P 340, n° I, f° 216 v°

VI

Gilles de la Reauté

Je le trouve pour la première fois le 18 juin 1435 tenant l'assise de Baugé[1].

C'est pendant qu'il était en fonctions que le Maine fut constitué en apanage par René au profit de son frère, le 4 août 1440. Cette séparation qui mettait Charles du Maine presque sur le même pied que son frère ne porta aucune atteinte aux fonctions de Gilles de la Reauté. Il garda le titre et les fonctions de juge ordinaire d'Anjou et du Maine.

En 1445, il appointe un procès entre l'évêque d'Angers et le procureur du Roi de Sicile duc d'Anjou[2] à l'occasion de la levée d'un homme mort faite par un sergent du Roi de Sicile sur le fief de l'évêque. Le 27 octobre 1446 il assiste avec de nombreux témoins à l'élection de Philippe Tremblaie en qualité de prieur chanoine régulier de l'hôpital Saint Jean-d'Angers[3], et en cette qualité il assiste aux protestations de l'abbesse du Ronceray qui prétendait le droit de prendre part à l'élection avec les frères dudit prieuré.

Le 1er janvier 145 1/2 sa fille Catherine de la Reauté se fait religieuse à Fontevrault[4], et c'est chez lui que

[1] Arch. Nat. P 342, f° 124 v°.

[2] Dom Housseau, t. XIII, 1, n° 9279, archives de l'évêché d'Angers.

[3] Dom Housseau, t. IX, n° 3918.

[4] Cartul. de Fontevrault (coll. Gaignieres), t. I, p. 333, Bibl. Nat. Lat. 5480.

fut rédigé l'acte constatant la profession. Dans ces diverses circonstances on lui donne la qualité de juge d'Anjou et du Maine.

Le 17 janvier 144 $^{6}/_{7}$ il assiste aux conventions du mariage de Jean de la Haye, chevalier, seigneur de Passavant et de dame Ysabeau de Bleymont[1] ; c'était un mariage considérable à raison de la situation des parties, car le Roi et la Reine de Sicile leur faisaient une donation de douze mille écus d'or.

C'est à lui que s'adresse le mandement terminant les lettres de Charles, comte du Maine, du 15 décembre 1447, par lesquelles il décide que tous ceux qui ont des prébendes ou dignités dans l'église collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour depuis l'occupation du Mans par les Anglais (1425 environ) et qui les possèdent actuellement continueront de les posséder malgré tous dons et collations qui auraient pu en être faits à d'autres personnes. Le mandement est adressé au sénéchal du Maine ou juge ordinaire de notredit pays et comté du Maine, à leurs lieutenants et autres gens de nostre conseil audit lieu du Mans. Il faisait donc partie aussi du conseil du comte du Maine en vertu de ses fonctions de juge ordinaire[2]; au surplus les registres du conseil d'Anjou constatent que le juge du Maine y siégeait quelque fois.

Les mêmes registres constatent qu'il tenait l'assise du Mans les 19 août 1451 et 11 novembre 1452[3].

[1] Arch. Nat. P 333, n° CLXIV.
[2] Archives de la Sarthe, G 479, p. 265.
[3] Arch. Nat., P 345, 3, n° XXI f° 154 r° ; P 345, 4, n° XXI, f° 111.

Comme ses prédesseurs et ses successeurs c'était un personnage important; l'acte constatant la profession de sa fille lui donne la qualité de *spectabilis vir*. A la même époque Jehan, duc de Calabre, fils aîné du Roi René fit par lettres patentes du 17 janvier 145 1/2 Jehan de l'Espée boucher aux Ponts de Sée[1] à l'occasion de sa première et nouvelle venue et entrée en la duché d'Anjou; il donne mandement de recevoir le serment dudit de l'Espée à son très-cher et bon ami maître Gilles de la Reauté.

Dans les nombreux papiers de l'ancienne Chambre des comptes d'Anjou que j'ai parcourus aux archives nationales, je n'ai trouvé nulle part qu'il fût question de l'inamovibilité de la magistrature; mais c'est faire encore plus que de proclamer un principe lorsqu'on en pousse le respect jusqu'à éviter ce qu'on pourrait regarder comme un amoindrissement des fonctions des magistrats.

Gilles de la Reauté mourut le dimanche 21 octobre 1453[2]. On peut dire qu'il mourut sur son siège, car il tenait l'assise d'Angers le 19 septembre 1453[3], et le 30 du même mois il siegeait au conseil du Roi de Sicile[4], et prenait part à une décision sur un conflit de juridiction entre Pierre Guiot comme lieutenant du sénéchal et Jehan du Vau comme juge et garde de la prevosté d'Angers au sujet de leurs droits respec-

[1] Arch. Nat. P 1334 [6], f° 64 v°.
[2] Arch. Nat. P 1334 [5], f° 162 v°.
[3] Arch. Nat. P 337, n° LXVI (1).
[4] Arch. Nat. P 1334 [3], 10, f° 63 v°.

tifs en leurs qualités de conservateurs des privilèges de l'Université d'Angers.

Pendant sa magistrature, l'assise de Baugé fut tenue plusieurs fois à Angers pour l'empêchement des guerres; j'en ai trouvé l'indication aux dates suivantes : 17 juin 1435; 28 juin 1437; 24 mars 144 $^{0}/_{1}$; 1er juin 1441 ; 21 juin 1442; 28 juin 1443[1].

Gaignieres (650, p. 87) nous a conservé le testament d'un Jean de la Reauté, peut-être son petit-fils ou autre parent portant le même nom, mais qui n'est certainement pas son fils. Ce Jean de la Reauté, docteur en lois, chanoine d'Angers, était curé de Saint-Pierre-de-Visseca au diocèse de Reims ; il avait deux sœurs, Jeanne et Georgette, toutes deux mariées ; s'il en avait eu une autre religieuse à Fontevrault il n'aurait certes pas manqué de le dire. Il y a là dans tous les cas une similitude de noms qui ne doit pas être passée sous silence.

VII

Jehan du Vau, seigneur du Vau

Les actes relatifs au remplacement de Gilles de la Reauté comme juge ordinaire d'Anjou sont les seuls que j'aie trouvés sur la manière dont s'est faite la nomination à ces fonctions si importantes[2]. Faut-il voir dans ce qui s'est passé à Angers à la fin de 1453

[1] Arch. Nat. P 342, ff. 102 r°; 143 r°; 75 r°; 127 v°; 194 v°; 118 r°.

[2] V. mon t. III, p. 56 à 67.

un fait isolé, consequence de ce que le Roi de Sicile était en ce moment dans la haute Italie[1] ? Faut-il au contraire y voir une application d'une règle suivie jusque-là pour la nomination des juges ordinaires d'Anjou et du Maine, suivie depuis pour la nomination des juges d'Anjou[2] ?

Lorsque j'ai vu ces pièces dans un des registres tenus régulièrement au xv[e] siècle par la Chambre des comptes d'Angers, j'ai été grandement surpris de trouver cette question si grave de la nomination aux fonctions judiciaires les plus importantes résolue dès le xv[e] siècle dans un sens que les esprits les plus sincèrement libéraux ne peuvent qu'approuver pleinement, l'accord du pouvoir, de la magistrature, et de la partie la plus éclairée du pays dans lequel le magistrat doit exercer ses fonctions.

[1] Lecoy de la Marche, t. II, p. 454.

[2] Une obligeante et très importante communication de M. d'Espinay, me permet d'ajouter quelques mots qui confirment une grande partie de ce que j'ai dit dans la notice qu'on vient de lire.

1° L'hypothèse que j'ai émise sur le commencement des fonctions d'Étienne Fillastre est confirmée par les notes chronologiques que contient le Ms. 921 de la Bibliothèque d'Angers. Ces notes portent ce commencement au 15 juin 1396, ce qui est conforme à l'usage généralement adopté par Dom Housseau et ses correspondants de conserver les dates des anciens textes telles qu'elles sont inscrites, sans tenir compte du changement survenu dans la date à laquelle on fait commencer l'année. L'acte qu'il cite d'après le Cartulaire de La-Haye-des-Bons-Hommes doit donc être daté de l'année 1396, selon notre usage de faire commencer l'année au 1[er] janvier ;

2° Les lettres de provision accordées à Jehan Fournier par la Reine Yolande sont du 29 décembre 1427 ; Fillastre vivatt encore

Aussitôt après la mort de Gilles de la Reauté, le Conseil d'Anjou se réunit dans le lieu ordinaire de ses séances, qui était la Chambre des comptes, sous la présidence du chancelier Jean de Beauveau évêque d'Angers, le 25 octobre 1453. S'il faut s'en rapporter uniquement aux termes de la délibération du Conseil, c'est à lui qu'il appartenait de pourvoir à la vacance en présentant au Roi de Sicile duc d'Anjou un successeur au juge décédé, et en prenant immédiatement les mesures provisoires pour l'expédition des affaires. Le Conseil décida que Pierre de Saint-Melayne lieutenant du juge d'Anjou en ferait les fonctions jusqu'à ce qu'un successeur eût été nommé. Ledit lieutenant et Jehan Fournier firent observer qu'en attendant la nomination du juge, les lieutenants du sénéchal en

le 20 décembre. La fin de l'article que j'ai consacré à Fillastre doit donc être modifiée ;

3° Il est dangereux, lorsqu'il s'agit des institutions du moyen-âge, de conclure du particulier au général. C'est pour cela que j'ai éprouvé quelque hésitation à considérer comme l'application d'un usage ce qui s'était passé pour la nomination de Jehan du Vau en remplacement de Gilles de la Reauté. La communication que m'a faite M. d'Espinay doit lever toute espèce de doutes à cet égard. C'est en vertu d'institutions traditionnelles que les choses se sont passées pour donner un successeur à Gilles de la Reauté, comme elles s'étaient passées pour remplacer Étienne Fillastre. Les lettres de provision que je viens de citer nous disent en effet... « avons fait assembler nostre Conseil, et avecques ce de plus notables gens, clers, coustumiers et autres praticiens de nostre ville d'Angers tant d'Église que de cour laie, pour avoir sur ce leur advis, conseil et deliberation ; lesquelz d'un commun assentement, sans contradiction quelconque, ayent esté d'opinion.... ne avoir plus suffisant ou digne de exercer ledit office que nostre amé [et] feal conseiller Jehan Fournier..... »

chaque ressort pourraient pendant la vacance expédier les assises, que cela suffisait, et que désigner ainsi un juge provisoire serait multiplier inutilement les juges et les gages, ce qui pourrait avoir des inconvénients. Malgré ces observations, il fut passé outre.

Le lieutenant qui se joint à Jehan Fournier pour faire ses observations n'est pas Pierre de Saint-Melayne, quoique la construction de la phrase semble le faire supposer ; c'est Pierre Guiot, lieutenant du sénéchal à Angers, auquel on donne plus souvent le titre de lieutenant d'Angers, qui se joignit à Jehan Fournier pour faire cette observation ; car dans la délibération du 25 octobre après l'avoir faite ils ajoutent que si *sede vacante* on devait pourvoir à l'exercice de l'office de juge ordinaire, il leur semblait que c'était de Saint-Melayne à qui on devoit confier cette charge.

En même temps Olivier Binel qui siégeait dans cette réunion fut chargé de faire, en la présence de de Saint-Melayne, de la veuve et des parents de Gilles de la Reauté, l'inventaire de tous les procès et lettres qui touchent le seigneur Roi de Sicile et les parties, et qui peuvent se trouver en sa maison.

Le surlendemain 27 octobre, le conseil se réunit de nouveau. Cette assemblée est encore plus nombreuse que celle du 25, et de plus on y remarque la présence de treize *bourgeoys et marchands* qui y figurent en cette qualité : elle se compose de 51 personnes : 18 gens du Conseil, 7 gens d'église, 13 bourgeoys et marchands, 13 gens de justice. Sept autres

personnes appartenant aussi aux diverses classes de la société donnent leur adhésion le lendemain ou le surlendemain à ce qui avait été fait au Conseil le 27 octobre. Jehan du Vau qui avait assisté à la séance du 25 octobre n'assistait pas à celle du 27.

Le début de cette délibération semble aussi indiquer que le Conseil, en présentant un juge ordinaire en remplacement de Gilles de la Reauté, ne faisait qu'un acte rentrant dans ses attributions ordinaires... « Ou Conseil du Roy de Secile tenu en sa chambre des comptes à Angiers ouquel estoient... a esté mis en delibéracion que om advisast par deçà de adviser homme propice..... affin que om escripsist aud. seigneur pour y estre par luy pourveu à son bon plaisir. »

L'opinion unanime était que les fonctions de juge ordinaire ne pouvaient être mieux remplies par nul autre que par Guillaume Delacroiz, avocat fiscal. Mais celui-ci s'excusa sur sa santé et sur son grand âge qui probablement lui auraient rendu plus pénible l'exercice des fonctions de juge ordinaire que celles d'avocat fiscal, (il était encore en fonctions le 30 juin 1455), et les suffrages se portèrent sur Jehan du Vau élû à Angers pour le Roi, et juge de la prévosté d'Angers.

Son nom rencontra cependant une certaine opposition. Jehan Fournier et Pierre Guiot demandèrent à y penser; tous deux restaient fidèles à la candidature de Delacroiz, Pierre Guiot proposait Richomme si Delacroiz persistait dans son refus.

L'opposition de Pierre Guiot me paraît le résultat

d'une petite rancune personnelle suite d'un conflit qui remontait à peine à un mois, et qui était aussi la suite d'autres plus anciens [1]. Le lieutenant d'Angers ou lieutenant du sénéchal à Angers et le juge de la prévosté, tous deux conservateurs des privilèges de l'Université d'Angers au même titre, entreprenaient à ce qu'il paraît constamment sur la juridiction l'un de l'autre. Le 16 juin 1451, le Roi de Sicile par l'avis et delibération de son conseil, et du consentement du sénéchal d'Anjou chef de la justice dudit pays, avait ordonné que le lieutenant et le juge de la prevosté ne connoîtraient à l'avenir que des cas dont chacun d'eux est fondé de connaître selon la coûtume et usage du pays, sans rien entreprendre l'un sur l'autre, et que lesdits lieutenant et juge de la prévosté en toutes causes civiles et criminelles introduites devant chacun d'eux en connaîtront comme conservateurs sans qu'aucun puisse le contredire et empêcher l'un à l'autre.

Malgré ce règlement qui avait reçu une grande publicité, les entreprises continuèrent. Au mois de septembre 1453 messieurs de l'Université d'Angers élevèrent la prétention de n'avoir qu'un seul conservateur, le sénéchal d'Anjou ou son lieutenant, et par ce moyen d'exclure le juge de la prévosté. Défense leur fut faite au nom du Conseil d'innover en cette matière sans le consentement du Roi de Sicile ou de son Conseil ; vérification fut faite des privilèges de l'Université, et il fut décidé dans deux séances consé-

[1] Archives nationales, P 1334[3], 10, ff. 63 v° à 65 r°.

cutives des 27 et 30 septembre 1453 que Pierre Guiot comme lieutenant du sénéchal et Jehan du Vau comme juge et garde de la prévosté d'Angers, et chacun d'eux, sont conservateurs et juges des privilèges de l'Université et ne doivent rien entreprendre sur les droits des offices l'un de l'autre conformément aux privilèges et à l'ordonnance du Roi de Sicile ; cette conclusion a été bien au long récitée aux deux adversaires par le sire de Precigny avec défenses de rien innover, etc.

Pierre Guiot renonça-t-il à ses prétentions ? Je ne sais. Toujours est-il que, après la lecture qui lui fut faite de la décision du Conseil, il en demanda copie qui lui fut accordée. Jehan Fournier assistait à la réunion du Conseil du 30 septembre, on ne dit pas quelle fut son opinion. Le registre qui constate quelquefois les dissidences dit que tous les membres présents furent d'avis que le juge de la prévosté était dans son droit ; il est bien possible cependant que les débats qui eurent lieu à cette occasion aient eu quelque influence sur l'opinion de Jehan Fournier. Quant à Pierre Guiot cela me paraît certain.

Quoi qu'il en soit, du Vau réunissait 49 voix sur 51 votants, et il faut y ajouter les sept adhérents qui se firent connaître et approuvèrent ce qui avait été fait. La lettre écrite au nom du Conseil par Rayneau, secrétaire du Conseil, fait de du Vau un grand éloge qui est peut-être de style, mais qui ajoute cette phrase que devraient avoir toujours présente à l'esprit ceux qui font des nominations : « et selon ce que congnois-

sons est agréable en général aux genz de touz estatz de vostredit pays. »

Ce fut en conséquence Jehan du Vau qui fut nommé juge ordinaire d'Anjou. Les lettres patentes du Roi de Sicile, qui n'ont pas été conservées, furent lues à la réunion du Conseil du 31 décembre 1453; du Vau prêta le serment en tel cas accoustumé entre les mains de l'évêque d'Angers, chancelier, et fut immédiatement après mis en possession de son office de juge ordinaire. Pierre Guiot et Jehan Fournier étaient présents à cette séance, moins solennelle que les précédentes.

Le même jour, le Conseil décida que Thomas de Servon exercerait à l'avenir l'office de juge de la prévosté en la forme et manière que du Vau l'avait possédée. Mais la nomination de du Vau aux fonctions de juge ordinaire et son installation dans ces fonctions ne paraissent pas avoir suffi pour faire déclarer vacant le siège de juge de la prévosté ; le 10 janvier suivant [1] du Vau résigna son office de juge de la prévosté et conservateur des privilèges, etc. ès mains de l'évêque d'Angers chancelier, du sire de Pressigny et du président des comptes, et Thomas de Servon fut mis en possession de son office par le Conseil après avoir prêté serment de bien et loyaument exercer son office pour le bien du Roi, de la chose publique et des écoliers de l'Université d'Angers.

[1] Arch. nat. P 1334⁸, 10, f° 80 v°.

Du Vau devait être bien vu du Roi René qui lui avait accordé, sans doute à une époque correspondante à sa nomination aux fonctions de juge ordinaire, un droit de garenne à lapins et à lièvres en son domaine de la Herbelotière sis en la comté de Beaufort [1]. Les lettres de ce don furent vérifiées en la chambre des comptes le 15 janvier 145 $^{3}/_{4}$; l'expédition desdites lettres fut autorisée sans difficulté ; il fut constaté que la garenne générale de la comté de Beaufort ne produisait aucun revenu au Roi de Sicile, qu'elle servait uniquement pour son plaisir, et que en conservant le droit de chasse dudit seigneur sur le domaine de la Herbelotière après le don qu'il en avait fait comme auparavant, on pouvait confirmer le don fait à du Vau.

En outre de ses gages qui étaient sans doute de 300 livres tournois par an comme au temps de Thibaut Levraut, le juge d'Anjou avait des émoluments provenant de sa charge. Aussitôt entré en fonctions il s'occupa d'y faire des diminutions et rabais [2], ainsi que l'atteste le chancelier dans une lettre du 24 janvier 145 $^{3}/_{4}$ par laquelle il rend compte au Roi de la prestation de serment et de l'installation de du Vau dans ses fonctions.

Il avait été nommé du Conseil du Roi de Sicile par lettres patentes du 8 mai 1453 au moment où René se préparait à partir pour son expédition d'Italie [3]. Il

[1] Arch. nat., P 337, n° VII; P 1334[5], f° 180 v°.
[2] Mon tome III, p. 67.
[3] Archives nationales, P 1334[5], f° 177 r°.

était aussi élû d'Angers, et c'est très probablement en cette qualité que nous l'y trouvons siégeant le 13 juin 1450 [1].

Du Vau ne resta pas longtemps en fonctions; la dernière mention que j'ai trouvée le concernant est du 9 juillet 1456 [2] ; il a tenu ce jour-là l'assise d'Angers. Il n'était plus en fonctions au mois de février suivant, 145 $^{6}/_{7}$.

Le comté de Beaufort fait partie de l'Anjou et était du ressort de Baugé. Au xv[e] siècle il était litigieux entre le Roi de Sicile et le vicomte et la vicomtesse de Turenne. Cela n'empêcha pas le Roi René de le donner à Jeanne de Laval qu'il venait d'épouser pour assigner son douaire; il est vrai qu'en même temps, 8 octobre 1454, il lui donnait Saumur éventuellement pour le cas où il serait évincé de Beaufort [3]. Jehan du Vau, en même temps qu'il était juge ordinaire de l'Anjou, était sénéchal de Beaufort; je ne sais pas depuis quelle époque, mais il l'était le 20 février 145 $^{3}/_{4}$; il prend la double qualité de juge d'Anjou et de sénéchal de Beaufort dans un rapport qu'il fait à la Chambre des comptes d'Angers sur la visite de locaux baillés à rente à un nommé Jehan Le Bigot, et sur la rente que celui-ci devra faire [4].

Il a exercé cette fonction pendant tout le temps qu'il a été juge d'Anjou; il l'a conservée depuis. Le 29 octobre 1460 il est présent à l'adjudica-

[1] Eod. P 1334[3], 10.
[2] Eod. P 337, n° LVIII.
[3] Arch. nat. P 1334[6], f° 60.
[4] Arch. nat. P 1334[5], f° 186 r°.

tion faite pour trois ans moyennant 2,900 l. par an des revenus de Beaufort levés jusque-là par les officiers de la Reine de Sicile : cette adjudication eut lieu avec une grande solennité, en présence d'un grand nombre de gens des comptes et des finances du Roi de Sicile et des officiers de justice[1]. Il était encore sénéchal de Beaufort en 1468 et avait pour lieutenant Bertrand du Vau, peut-être son fils[2].

Ce Bertrand du Vau est très probablement le même que nous trouvons de 1475 à 1477 sénéchal de Champtoceaux[3].

VIII

JEHAN BRESLAY

De même que son prédécesseur du Vau, Breslay avait était nommé du Conseil du Roi René par les lettres patentes du 8 mai 1453. Il avait été sénéchal de Chemillé en 1436 et 1448. « En ce temps, dit Ménage[4], les personnes de condition de la ville d'Angers ne faisoient point difficulté d'être sénéchaux de village et de petites terres où ils alloient de temps en temps tenir les assises. »

Dans un jugement qu'il rend en l'assise de Sablé le 6 avril 1456 après Pâques, il prend la qualité de « licencié en lois, bailli de Sablé[5]. »

[1] Eod. P 1334[7], f° 135 r°.
[2] Gaignières, t. 650, p. 225; N. D. de La-Haye-des-Bons-Hommes.
[3] Arch. nat. P 350, n° VII ; P 332, n°s CXVIII et XCVIII.
[4] Vita Aerodii quæsitoris Andegavensis, p. 472 et suiv.
[5] Menage, *eod.*

Il avait aussi été pendant longtemps sénéchal de Craon : cela résulte d'une déclaration qu'il a faite au Conseil le 1er mars 145 $^7/_8$: qu'il connoissait bien la seigneurie et revenu de Craon[1] parce qu'il en avait été longtemps sénéchal et en avait ouy les comptes par plusieurs années.

Sa situation dans le Conseil où son nom figure depuis le 27 mai 1450[2], mais probablement à un autre titre que celui de membre du Conseil, était certainement importante. En janvier 145 $^3/_4$, il fut chargé par le Conseil avec le procureur d'Anjou qui était alors Louis Delacroiz, d'aller faire des remontrances au Roi de France, au nom du Roi de Sicile et de son Conseil, sur le projet d'établissement d'un Parlement à Poitiers. L'immense étendue du Parlement de Paris avait toujours préoccupé nos anciens gouvernements, et au moment de l'expulsion définitive des Anglais, il était naturel de conserver à Poitiers l'importance que cette ville se trouvait avoir acquise en restant, depuis le traité de Troyes, le siège du Parlement fidèle au Roi. Il est vraisemblable que le Roi de France fit une enquête sur ce projet; car nous trouvons M. de Landevy, président de la Cour de Parlement, parmi ceux qui prirent part à la séance du Conseil du 16 janvier 145 $^3/_4$ dans laquelle des remontrances furent décidées[3].

Les habitants du Poitou souhaitaient fort avoir chez eux un Parlement. Mais, tout en reconnaissant

[1] Archives nationales, P 1334[6], f° 229 r°.
[2] Arch. nat. P 1334[3], 10.
[3] Arch. nat. P 1334[3], 10, ff. 81 r°, 84 v°, 85 r°.

que leurs prétentions étaient fondées, et que la création de ce Parlement n'aurait fait que continuer en le régularisant l'état des choses créé par la scission dans le Parlement de Paris après le traité de Troyes, il faut reconnaître que la limite projetée entre les deux ressorts qui suivait le cours de la Loire et coupait ainsi l'Anjou en deux tronçons, la rive gauche devant répondre à Poitiers et la rive droite à Paris, n'était pas heureusement choisie; on ajoutait que ce qu'on voulait faire était préjudiciable au Roi de Sicile, à ses droits, pays et seigneuries en même temps qu'à ses sujets, et que par conséquent le Conseil d'Anjou était fondé à s'opposer à l'exécution du projet, au moins tel qu'il avait été présenté. En conséquence, le 13 février suivant une lettre fut écrite au Conseil du Roi de France par le Conseil du Roi de Sicile qui donnait en même temps à ses trois délégués Louis Delacroiz procureur d'Anjou, Jehan Breslay et Thomas de Servon, conseillers du Roi de Sicile, des lettres de créance adressées au chancelier de France pour l'informer plus à plain de toutes les raisons que pouvait faire valoir le Roi de Sicile.

Les registres de la Chambre des comptes d'Angers n'ont pas conservé le compte rendu du voyage des trois commissaires : ce qui est certain, c'est que les opposants à la création d'un Parlement à Poitiers ont fini par l'emporter.

Vers cette époque, le 12 septembre 1455, Breslay vendit au Roi de Sicile le domaine et appartenances des Grandes-Rivetes en la paroisse de Saint-Augustin-des-Ponts-de-Sée, moyennant le prix de mille

écus d'or [1]. Cette vente fut approuvée par sa femme. Le prix fut payé comptant « en cinq tasses d'or pesans ensemble quinze mars deux grox d'or ou environ. »

Breslay avait la qualité de maître des requêtes du Roi de Sicile, fonctions conférées à Guillaume Provost par les lettres patentes du 8 mai 1453 ; elle lui est donnée dans les lettres patentes de René par lesquelles il accorde à des verriers le droit de faire des coupes dans les bois de La Roche-sur-Yon [2]; ces lettres sont du 9 novembre 1456.

Il a commencé ses fonctions de juge ordinaire presque avec l'année 1457 (n. s.) : le 5 janvier il apporte à la Chambre des comptes l'énumération des causes principales que le Roi de Sicile a en la Cour de Parlement avec une indication de l'état où elles se trouvent [3]; et le 9 du même mois il lui est remis copie de la déclaration apportée à la Chambre des comptes par Jehan Dolbeau, chastellain de Montfaucon, des hommages dûs par les nobles de cette chastellenie [4].

La qualité de juge d'Anjou lui est aussi reconnue par un compte approuvé le 8 mars 145 $^{6}/_{7}$ par le Roi René [5] où nous trouvons cette mention : « à maîstre Jehan Breslay à présent juge d'Anjou pour son voiage que naguères il a fait en Normandie, soixante livres. »

[1] Arch. nat. P 335, n° CXLIIII.
[2] Arch. nat. P 1334[6], f° 134 r°.
[3] Eod. f° 139 r°.
[4] Eod. f° 138.
[5] Eod. f° 172 v°.

Cependant à la date du 27 mars suivant les lettres du Roi René [1] contenant transaction avec Marguerite de Savoie sa belle-sœur veuve de Louis II Roi de Sicile sur la restitution de la dot de Marguerite devenue comtesse de Würtemberg, ne font mention de lui qu'après Louis Delacroiz procureur d'Anjou, et en lui donnant seulement son titre de licencié ès loix... « *Per Regem in suo consilio..... magistris Ludovico de Cruce procuratare generali Andegavie, Johanne Breslay et Guillemo Provost in legibus licenciariis, compluribus aliis presentibus...* »

Il n'y a à mon avis aucune contradiction entre ces deux documents rédigés tous les deux sous l'autorité de la Chambre des comptes d'Anjou qui a toujours apporté le plus grand soin à la rédaction et à la tenue de ses registres; la différence des deux dates s'explique facilement : la nomination de Breslay est antérieure au 5 février, mais il faut remarquer que dans les diverses mentions qui le concernent il n'est pas question de lui comme faisant acte de ses fonctions, on lui donne simplement son titre, qu'il s'agisse d'une remise de papiers ou d'une dépense au remboursement de laquelle il avait droit, qu'il fût ou non juge d'Anjou. Le 27 mars il n'était pas encore installé dans ses fonctions, c'est pour cela que dans la séance du Conseil de ce jour il ne figure qu'avec sa qualité de membre du Conseil et après le procureur d'Anjou, qu'il aurait dû au contraire précéder s'il avait été installé dans ses fonctions.

[1] Arch. nat. P. 1334[3], 10, f° 183.

Si le Roi René s'est fait connaître par tant de grandes, belles et bonnes qualités qui ont rendu son souvenir si populaire en Anjou et en Provence, il faut avouer que ce n'est pas par l'ordre dans ses finances que son gouvernement a brillé, à tel point, que James Louet, trésorier d'Anjou, pouvait dire, en pleine Chambre des comptes, au mois de décembre 1457, alors qu'on travaillait à l'examen de ses comptes [1], et sans provoquer de bien vives observations, que « entre cy et Pasques prochain, on seroit ébahi des grandes choses qu'on verroit, » parmi lesquelles il mettait sans hésiter le payement des dettes de la dépense, comme cela se fit autrefois et qu'on le fit crier à son de trompe : après quelques paroles échangées à ce sujet, on continua l'examen de ses comptes.

Il en était des gages des officiers comme des autres dettes du Roi de Sicile. Au moment où Jehan Breslay fut nommé juge ordinaire, il lui était dû quatre mois et demi de ses gages de conseiller, à raison de 50 livres par an; il avait fait à cette époque deux voyages pour les affaires du Roi de Sicile, l'un à Rouen, l'autre à Paris, ce dernier probablement à la suite duquel il avait rapporté l'état de situation des procès du Roi de Sicile devant le Parlement, et n'avait touché aucun payement, si ce n'est pour sa dépense. C'est seulement le 9 octobre 1459 qu'il put obtenir une ordonnance de la Chambre des comptes

[1] Arch. Nat. P 1334⁶, f° 220 v°.

pour se faire payer ce qui lui était dû pour sa pension de conseiller[1].

Il fut un des commissaires nommés par les lettres patentes de René, du 6 octobre 1458, pour la réformation des coûtumes d'Anjou[2], et ce fut lui qui par divers jours en donna publiquement lecture aux Grands Jours, tenus en janvier 146 $^2/_3$ pour leur publication.

Le 12 juin 1462, il avait été témoin aux accords de mariage entre Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, et Louise d'Anjou, fille de Charles d'Anjou, comte du Maine[3], etc...

Dom Housseau[4], d'après les mémoires de Philippe de Commines, dit qu'en 1465, le juge d'Anjou, qui était à cette époque Jehan Breslay, fut un de ceux qui portèrent au Roi Louis XI les articles que le Roi de Sicile lui envoyait. Je n'ai pu retrouver le passage de ces mémoires sur lequel Dom Housseau s'appuie.

Le 8 novembre 1465, le Roi René donna au couvent de la Baumette[5], par lui fondé en 1451, un psautier sur le premier feuillet duquel était écrite la donation qu'en faisait le Roi: cette donation portait la signature autographe de René et mentionnait la présence de plusieurs conseillers, entre autres de

[1] Arch. Nat. P 1334[7], f° 67 r°.

[2] Mon tome III. p. 156 et 165.

[3] Arch. Nat. P 333, n° cxxxii; contrat passé en la court des seelz establiz aux contralz à Poitiers et à Limoges.

[4] Tome XXVII, f° 697 v°.

[5] Menage, Vita Aerodii quæsitoris Andegavensis, p. 472 et suiv.

Jehan de Beauveau sénéchal d'Anjou, et de Jehan Breslay, juge ordinaire[1].

Il résulte évidemment des faits que je viens de rappeler, et qui ne sont pas certainement les seuls, que Breslay était un de ces conseillers tels que le souverain arrive difficilement à pouvoir s'en passer, et il ne faut pas s'étonner s'il le récompense grandement, d'une manière conforme aux usages du temps où ils vivent. Par des lettres patentes du 17 août 1467, le Roi René, prenant en considération les grands, notables et recommandables services rendus et que lui rend « son ame et féal conseiller et juge ordinaire d'Anjou, Maistre Jehan Breslay, tant en son dit office que autres nos affaires ès quelles continuellement l'occupons et aux dépenses qui à cause de lui a convenu et convient chascun jour porter, » lui donne et octroie la somme de 200 livres de pension annuelle, ensemble tout le profit de son seel de grâce, oultre et par-dessus ses gages ordinaires de son office de juge[2]. Ces lettres furent transcrites sur les registres de la Chambre des Comptes sans aucune observation, le 5 mai 1468.

[1] Le psautier dont il est question est à la Bibliothèque d'Angers où il est catalogué sous le nº 16 des manuscrits. Bien qu'il soit imprimé, il a été porté au Catalogue des manuscrits à cause de nombreux passages manuscrits qu'il contient. Une autre raison lui meritait cet honneur, l'authenticité de la date à laquelle il a été imprimé, et que la notice qu'il contenait fixe au plus tard à 1465. Le nom d'un des signataires de cette notice de donation a été mal lu par celui qui l'a copiée, c'est *Salhadin d'Anglcure* et non d'*Angleterre*. Son nom figure très souvent dans les actes du xve siècle.

[2] Arch. Nat. P 1334[8], fº 214 vº.

Le 28 novembre 1467, il est avec Louis Delacroiz, procureur d'Anjou, présent au contrat de mariage entre Bertrand de Beauvau, et damoiselle Blanche d'Anjou, fille naturelle du Roi René. Le 11 janvier suivant, ils sont présents à la vérification par les gens des comptes, qui fut faite avec une grande solennité[1].

Le 23 février 146 $^{8}/_{9}$ le Roi René lui donna pouvoir, ainsi qu'à James Louet trésorier, et Jehan Lelou, avocat fiscal, comme ses procureurs généraux et à certains messagers spéciaux[2], ponr transiger avec le vicomte et la vicomtesse de Turenne, sur un procès pendant entre eux devant le Parlement de Paris, au sujet de la seigneurie de Beaufort, et prendre des arrangements pour leur payer 30,000 écus d'or, convenus antérieurement entre les parties.

Le 28 avril 1469[3], il fut présent à la renonciation faite par la Reine Jeanne au comté de Beaufort.

Le 9 septembre 1471, il fut présent à Angers[4], à l'acte de reconnaissance du contrat de mariage de René, duc de Lorraine et de Bar, petit-fils du Roi René, avec Jeanne d'Harcourt, fille de Guillaume d'Harcourt, comte de Tancarville et d'Yolande de Laval.

C'était, on le voit, un personnage important, et qui ne devait pas seulement son importance à ses fonctions, mais aussi à son influence personnelle.

[1] Eod. ff. 196 r° et 198 v°.
[2] Arch. Nat. J 179, Anjou, n° 103; P 336, n° LXXIX.
[3] Dom Housseau, t. IX, n° 4029.
[4] Menage, l. c.

C'est sans doute ce qui fit dire aux auteurs de son épitaphe *qu'il étoit le premier ouï dans l'Angevin conseil*[1]; aussi quelques contemporains de Menage paraissent avoir cru qu'il avait été chancellier du Roi de Sicile; mais c'est une erreur : le chancelier fut jusqu'en novembre 1467, Jehan de Beauveau, évêque d'Angers, remplacé le 20 de ce mois par Jehan Fournier, sieur de la Guérinière, juge du Maine, qui exerçait encore la fonction de chancelier lorsque Jehan Breslay fut remplacé.

La dernière date à laquelle je trouve le nom de Jehan Breslay est le 11 avril 1472, après Pasques[2]; il tenait à cette date l'assise de Saumur.

On paraît avoir, du temps de Ménage[3], compté parmi les juges ordinaires d'Anjou le fils de Jehan Breslay, René Breslay, sieur des Mortiers. Mais c'est une erreur complètement refutée par Menage qui s'exprime ainsi à cet égard : « ... Dans le registre de l'église d'Angers, du 23 mai 1469, il est fait mention d'un René Breslay, juge d'Anjou, élu conseil du chapitre aux gages de cent souls, qui est sans doute notre René Breslay, sieur des Mortiers. C'est le seul endroit où il est qualifié juge d'Anjou, ce qui me fait croire qu'il ne l'a point été, et qu'il a pris cette qualité que comme survivancier. Dans l'acte d'indemnité donnée par Jeanne de Laval, Reine de Sicile et duchesse d'Anjou, au sujet de la fondation

[1] Menage, l. c.
[2] Arch. Nat. P 345, n° 17.
[3] Menage, *op.* c. p. 475.

de chapelle dans l'église de Beaufort, faite le 22 mai 1488 par Gillette Letumière, un René Breslay est qualifié seneschal de Beaufort. En 1483 il y avait un René Breslay sénéchal de l'abbaye de Saint-Nicolas-d'Angers... Et ce sénéchal de Beaufort, et ce sénéchal de Saint Nicolas est apparamment aussi notre René Breslay, sieur des Mortiers. »

Les différentes dates que j'ai relevées sur la tenue des assises confirment complètement ce que nous dit Menage. Son véritable titre était sans doute *lieutenant en office de sénéchal* à Beaufort, et il prenait celui de sénéchal comme plusieurs magistrats de juridictions secondaires, par exemple, Girart de Montortier, lieutenant à Baugé vers la même époque, qui tient en 1482 et années suivantes, l'assise de la forêt de Monnais, en prenant le titre de sénéchal de ladite forêt [1].

Ce René Breslay était en même temps lieutenant du juge d'Anjou, et c'est sans doute ce qui a donné lieu à l'opinion refutée par Menage. Gaignieres nous a conservé la mention d'une enquête [2] faite par lui et par Aymery Louet, licencié en lois et avocat en cour laye pour les religieuses, abbesse et couvent de Fontevrault à l'encontre de Pierre Damours procureur du Roi de Sicile au ressort de Baugé.

Il est possible qu'il ait eu un autre fils : un fragment d'un registre de Jehan Fournier, chancelier d'Anjou,

[1] Arch. Nat. P 348, n[os] LXVII, LXIX, LXX.
[2] Cartul de Fontevrault (Coll. Gaignières), I, p. 63; Bibl. Nat. Lat. 5480.

pour l'année 1471, mentionne à la date du 28 juin, « une retenue de secrétaire pour Maistre Pierres Breslay, bachelier ès-lois *ad honores* », avec l'annotation *gratis*[1], cad. que les droits de sceau n'ont pas été perçus. Cette dispense qui n'est pas très rare, s'accordait surtout à raison des relations de parenté ou de grande amitié; c'est ce qui me fait penser que ce Pierres Breslay pourrait bien avoir été très proche parent des autres.

IX

JEHAN BINEL

La plus ancienne mention que je trouve de Jehan Binel comme juge d'Anjou, est du mois de novembre 1473, le jour n'est pas indiqué[2]. Il présente avec Jehan Fournier chancelier, et Jehan Lelou, avocat fiscal, des lettres du Roi de Sicile, datées de sa bastide lez Marseille, par lesquelles il demande au chapitre de l'église d'Angers, de mettre en possession de l'abbaye de Toussaints d'Angers, son confesseur Jehan Perrot, qui avait été nommé abbé par le pape de son propre mouvement.

Le Roi Louis III, frère et prédécesseur de René avait donné à Olivier Binel les offices[3] des greffes des eaux et forêts d'Anjou, ceux de la censive d'Anjou et des féages de la vicomté de Sorges, du fief de

[1] Arch. Nat. P 1334[1], 11, f° 16 r°.
[2] Gaignières, 650, p. 115.
[3] Arch. Nat. P 1334[6], f° 146 r°.

Querqueu et de la Chastellenie du Pont de Sée. Lors de son avénement, René donna lesdits greffes audit Olivier Binel et à Jehan Binel leur vie durant et aux survivants d'eux, et il leur en donna lettres.

Par autres lettres patentes du 6 juin 1452[1], René donna à Mr Jehan Binel, maistre ès arts et licencié en lois, l'office de garde des remembrances des assises de son pays d'Anjou.

Tous deux figurent parmi les gens de justice au nombre de ceux qui prirent part à la délibération du conseil du 27 octobre 1453, relative à la nomination de Jehan du Vau, et leurs noms se rencontrent assez souvent sur les registres de la Chambre des Comptes à partir de 1450, comme prenant part aux délibérations du conseil.

Jehan Binel fut un des commissaires désignés par le Roi René en 1458, pour procéder à la réformation des coûtumes d'Anjou.

Il était particulièrement considéré par le Roi René qui le nomma un de ses exécuteurs testamentaires[2], en même temps que la Reine Jeanne, sa veuve, Charles, comte du Maine, son héritier, le duc de Lorraine, son second héritier, Guillaume de Harcourt comte de Tancarville, Guy de Laval seigneur de Loué, sénéchal d'Anjou, et autres personnages importants du pays.

Lors de la réunion définitive de l'Anjou à la couronne de France à la mort de René, il fut

[1] Eod. f° 147 r°.
[2] Menage, *op. c.*, p. 406.

conservé par Louis XI dans ses fonctions de juge ordinaire d'Anjou.

Il s'était fait recevoir docteur en droit civil le 18 novembre 1465[1], et les actes officiels d'Anjou qui le concernent, mentionnent avec soin sa qualité de docteur ès lois avant celle de juge ordinaire d'Anjou. Aux assises d'Angers, Saumur et Baugé, on le voit figurer avec cette qualité[2].

A-t-il été professeur à l'Université d'Angers? Le témoignage de Ménage et de Dom Housseau à cet égard[3], ne me paraît pas reposer sur des documents bien explicites. Ils s'appuient sur un extrait des registres du Grand Conseil du Roi dans lequel il est mentionné avec ses titres de docteur en lois, juge ordinaire d'Anjou et chancelier d'Alençon. Voici, sans qu'il puisse à mon avis y avoir de doute à cet égard, le document auquel Ménage fait allusion :

La Mairie d'Angers, établie par Louis XI en février 147 $^4/_5$ avait été une source féconde de difficultés de tout genre, résultant surtout des empiétements de juridiction. En 1484, ces difficultés se renouvelèrent entre la mairie et les officiers royaux qui exerçaient les mêmes fonctions qu'ils avaient exercées avant la réunion de l'Anjou à la couronne, à la mort de René (10 juillet 1480) : les réclamants étaient les officiers du Roi qui prenaient le rôle de demandeurs. Un appointement eut lieu le 18 mars

[1] De Lens, Histoire de l'Université d'Angers, pag. 196.

[2] Archives Nationales, P 338, n° VI; P 341, ff, 86 r°, et 87 r°; P 345, n° 17. P 347, n° V (2), etc.

[3] Dom Housseau, t. XXII, f° 68.

148 3/4 au Grand Conseil du Roi à Tours[1], et le premier de leurs commissaires est Messire Jehan Binel docteur ès lois et chancelier d'Alençon ; puis le dernier sur la liste, est Messire Marc Travers, docteur régent en l'Université d'Angers, procureur de ladite Université. Si les mots *docteur* et *docteur régent* doivent être considérés comme synonymes, il faudra admettre la tradition adoptée par Menage et par M. de Lens, mais elle ne me paraît pas complètement établie.

En 1486, après la réforme de la mairie d'Angers, qui eut lieu à la suite des discussions que je viens de rappeler, il fut maire d'Angers.

Il mourut à Tours le 18 mai 1491, et fut inhumé devant le crucifix des Cordeliers. Sa sépulture fut honorée de la présence du chancelier de France, de son épouse et des conseillers d'État[2]. Dom Housseau nous atteste en outre, qu'il avait été ambassadeur à Venise et garde du petit sceau de Louis XI.

Dom Housseau nous a également conservé sur lui une tradition d'Angers, qui est son plus grand éloge : il avait, dit-il, une science et une modestie singulière ; il fit fleurir les écoles d'Angers par son érudition et son exactitude, et l'Hôtel de Ville par son intégrité et sa piété.

[1] Recueil des ordonnances, t. XIX, p. 360 et suiv.
[2] Dom Housseau, *l. c.*

X

FRANÇOIS BINEL

Fils du précédent. Menage[1] nous a conservé le procès-verbal d'installation de François Binel dans ses fonctions; elle eut lieu le 13 juin 1491 avec une grande solennité en présence d'un grand nombre de personnages notables, représentant la magistrature et le barreau d'Angers. Le Corps de Ville, dès le 24 mai 1491, lui donna la place d'échevin perpétuel, qu'avait remplie son père[2], par la raison que les fils des conseillers de ville, devaient être préférés *ceteris paribus*.

Il fut aussi maire d'Angers en 1495[3].

Il était encore en fonctions en septembre 1508, au moment de la réformation de la coûtume d'Anjou, et le 6 octobre de la même année, au moment de la publication[4], les procès-verbaux de réformation constatent sa présence dans ces deux circonstances.

Je terminerai cette notice par quelques indications sur les juges ordinaires du Maine qui ont succédé à Gilles de la Réauté.

[1] Vita Ærodii quæsitoris Andegavensis, p. 287.
[2] Dom Housseau, t. XXII, f° 68.
[3] Menage, *op. c.* p. 406.
[4] Coûtumier général, I. IV, p. 584 et 585.

L'Anjou et le Maine étaient séparés presque entièrement sous le rapport de la politique par la constitution de l'apanage en 1440. La séparation devint complète après 1453, par la création d'un juge ordinaire du Maine, qui fut Jehan Fournier, sieur de la Gueriniere, fils d'un autre Jehan Fournier, ancien juge ordinaire d'Anjou et du Maine, prédécesseur de Gilles de la Réauté.

Cette nomination eut lieu postérieurement à celle de Jehan du Vau : l'assise du Mans fut tenue le 9 novembre 1453[1] par André Pequineau, licencié en lois. Jehan Fournier était en fonctions le 30 mars 145 $^3/_4$[2].

Les raisons qui ont fait regretter à Jehan Fournier le siège d'Angers, doivent être classées dans celles qu'on appelle raisons personnelles. Il faisait partie du conseil au moins depuis le 29 mai 1450, et était élû d'Angers[3]. Il était propriétaire à Angers d'une maison avec jardin, au bourg de Saint-Lô, près le boulevart du Château d'Angers. Il les céda au Roi et à la Reine de Sicile en échange d'une rente de 25 livres à prendre sur une autre plus considérable de 40, qui était due au Roi par Jehan des Aubiers en la comté de Beaufort. Cette maison fut donnée à Louis de Beauvau, sénéchal d'Anjou, par le Roi et la Reine; mais la Chambre des comptes trouvait que dans cette circonstance,

[1] Arch. Nat, P. 343, 1, pièce non numérotée, aveu de Tucé.
[2] Arch. Nat., P 343, 2, n° xxx.
[3] Arch. Nat. P 1334[3], 10. Marchegay, Archives d'Anjou, t. II, p. 21, 22, extr. des comptes de la Cloison d'Angers.

comme dans une foule d'autres, le Roi n'avait pas suffisamment garanti ses intérêts, que l'échange n'était pas égal, et ce fut seulement le 22 mars 145 $^6/_7$ qu'elle se décida à vérifier et expédier les lettres d'échange, et encore sur une injonction formelle du Roi[1].

Fournier n'eut sans doute pas à regretter qu'on lui eût préféré du Vau. Il conservait son siège au conseil à Angers; les registres de la Chambre des comptes nous le présentent comme y siégeant un assez grand nombre de fois depuis 1454 jusqu'en 1462, et dans des circonstances où il n'était question ni des intérêts du comté du Maine ni de litiges ayant pris naissance dans le Maine. Je n'en citerai que denx exemples :

En 1456, à propos d'une réclamation pour des droits d'aubenage, s'élevait la question de savoir si un mariage avait été consommé; la solution fut renvoyée devant l'évêque d'Angers[2].

Le 11 août 1462, il assistait à une délibération du conseil qui autorisait la baillée à cens au profit de la D° de la Grezille, femme d'Antoine Tourpin, d'une place vide et inutile à Angers[3].

Jehan Fournier a conservé sa fonction jusqu'au 20 novembre 1467, époque à laquelle le Roi René, sur la recommandation de son frère Charles, le nomma son chancelier.

[1] Arch. Nat. P 1334[5], f° 53 r°, f° 173 r°; P 1334[6], f° 152 v°, 153 R° et V°.
[2] Archives Nationales, P 1334[3], 10, et notamment f° 191 r°.
[3] Arch. Nat., P 1334[8], f° 15 r°.

Le successeur de Fournier fut Pierre de Courthardy que je trouve tenant l'assise du Mans les 16 septembre et 29 novembre 1469. Je le retrouve encore en fonctions lors de la réformation de la coûtume du Maine en 1508[1].

En janvier 1481, il est présent aux lettres patentes du Roi Louis XI, qui érigent la baronnie de Laval en comté relevant nuement de la couronne de France[2].

Entre 1484 et 1487, il fut chargé avec l'évêque de Saint-Papoul, de faire une enquête relative aux foires franches de Lyon[3].

Il tient régulièrement les assises du Mans de 1495 à 1516[4], Il serait ainsi resté 49 ans en fonctions, durée qui nous paraît énorme aujourd'hui, mais qui n'a rien d'absolument impossible. Il aurait été nommé très jeune juge ordinaire, et ces deux circonstances seraient la preuve d'une très grande capacité jointe à une considération qu'il aurait su acquérir de bonne heure.

BEAUTEMPS-BEAUPRÉ.

[1] Cout. gén., t. IV, p. 519, 520.

[2] Dom Housseau, t. IX, n° 4079, Reg. de la Chambre des Comptes de Paris, Bibl. Sangerm., t. VII, f° 217.

[3] Fayard. Anciennes juridictions Lyonnaises, Gaz. des Tribunaux du 8 juillet 1863.

[4] Remembrances et registre des assises royaulx du Maine, Arch. Nat., Z[2], 1305.

LES

ORIGINES DE SAINT-DOMINGUE

Les débuts de Saint-Domingue ont été des plus modestes et au milieu du XVIIe siècle, il eût été assez difficile de prévoir que les aventuriers qui s'étaient fixés sur les côtes de l'île seraient les fondateurs de cette magnifique colonie, célèbre par sa richesse et sa prospérité et qui à la veille de la Révolution excitait la jalousie de toutes les puissances maritimes.

L'île de Saint-Domingue, appelée maintenant Haïti, la plus grande des Antilles après Cuba, est située à l'entrée du golfe du Mexique. Elle occupe de l'est à l'ouest, du cap Tiburon au cap Enganô, un espace de cent soixante lieues de longueur sur une largeur qui varie de soixante à soixante-dix lieues, de la Grande-Pointe au nord à la pointe Béâte au sud. Sa superficie est d'environ 74,000 kilomètres carrés. Cette île fut découverte le 6 décembre 1492 par Christophe Colomb qui mouilla dans une petite baie qu'il appela port de Saint-Nicolas. En 1496, la ville de Santo-Domingo était fondée et donnait son nom à

l'île qui d'abord avait été appelée « Hispaniola. » Les mines d'or attirèrent bientôt de nombreux colons qui se partagèrent les indigènes comme des troupeaux et les employèrent à la recherche du précieux métal. Au bout de quelques années, la population primitive avait presque entièrement disparu. C'est en vain que les ordres religieux avaient élevé la voix en faveur des opprimés. L'on imagina alors de transporter sur ce sol épuisé d'habitants des Africains à la traite desquels se livraient les Portugais. L'esclavage était devenu l'une des institutions du nouveau monde.

Les Espagnols ne devaient accorder qu'une médiocre importance à Saint-Domingue et porter leur activité au Mexique et au Pérou. Aussi cette terre qui avait été le siège de leur premier établissement vit bientôt décliner sa prospérité. A la fin du XVIe siècle, la partie occidentale de l'île était en grande partie déserte; la partie orientale avait conservé une certaine prospérité. La ville de Santo-Domingo offrait même une apparence de luxe ; ses maisons bâties en pierre étaient de véritables palais et la cathédrale, un chef-d'œuvre d'architecture. L'on remarquait encore un hopital richement doté, plusieurs monastères et une université.

Les Espagnols ne devaient pas conserver longtemps la domination exclusive de l'Amérique. Les richesses du Nouveau-Monde allaient bientôt cesser d'être leur monopole. Dès le XVIe siècle, les autres puissances maritimes prenaient la route de ces contrées privilégiées et essayaient d'y fonder des établissements. Au

commencement du XVII[e] siècle, les Antilles attiraient leur attention et de nombreux aventuriers s'établissaient à Saint-Christophe, à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Grenade, à la Barbade, à Saint-Eustache, à Curaçao.

Notre plus ancien établissement aux Antilles est celui de Saint-Christophe. En 1626, les Français avaient fondé une colonie daus cette île et ils commençaient à prospérer lorsque les Espagnols interrompirent leurs progrès par plusieurs descentes qu'ils firent en se rendant au Mexique. Les Français forcés d'abandonner Saint-Christophe, allèrent pour la plupart rejoindre les Hollandais qui faisaient des courses contre les Espagnols et en rapportaient de riches prises. Ils réussirent si bien que le bruit en vint en France. Plusieurs armateurs de Dieppe équipèrent des vaisseaux et les envoyèrent dans la mer des Antilles. Ils furent heureux dans toutes leurs entreprises et le métier de corsaire devint bientôt des plus lucratifs.

L'île de Saint-Christophe servait de refuge à ces hardis aventuriers. Ils venaient s'y ravitailler et y apportaient leur butin. Ils reconnurent bientôt les désavantages de cette île qui était trop éloignée de la route d'Europe, si bien qu'il leur fallait deux ou trois mois pour y remonter, à cause des vents et des courants contraires. Ils résolurent de choisir un lieu plus commode dans le dessein de s'y retirer. Quelques-uns d'entre eux étaient allés à Saint-Domingue pour trouver aux environs quelque petite île qui pût leur servir d'asile. La côte occidentale avait paru réunir

de nombreux avantages. Ils avaient remarqué qu'elle possédait plusieurs baies où les navires pouvaient se mettre en sûreté. De plus les nombreux troupeaux qui parcouraient les savanes constituaient une ressource des plus précieuses. Toutes ces raisons décidèrent les Français à s'établir à la petite île de la Tortue qui n'est séparée de Saint-Domingue que par un bras de mer large de deux lieues.

L'île de la Tortue, ainsi nommée à cause de sa configuration, a huit lieues de long sur trois de large, et un port situé au midi ; ses côtes sont entourées de rochers qui sont d'un accès difficile et lui constituent une défense naturelle. Le sol est montagneux et peu fertile et l'on n'y trouve que quelques sources bien insuffisantes pour l'alimentation. Aujourd'hui encore, ses habitants sont obligés de conserver de l'eau de pluie dans des citernes. Ces inconvénients n'arrêtèrent pas les aventuriers qui avaient trouvé ce qu'ils cherchaient, un repaire pour s'y réfugier et y déposer leur butin. Les Espagnols du reste appréciaient bien l'île de la Tortue. Ils y avaient construit un fortin et mis une petite garnison de vingt-cinq soldats.

Les Français occupèrent l'île de la Tortue sans difficulté dans le courant de 1630. Dès qu'ils eurent pris possession de leur nouveau domaine, ils se divisèrent en boucaniers, flibustiers et *habitants*. Les boucaniers allaient à Saint-Domingue pour y chasser les bœufs et les porcs, les flibustiers continuaient à faire des courses en mer et les *habitants* s'appliquaient au travail de la terre. Cette dernière catégorie était la moins nombreuse.

Notre établissement ne tarda pas à prospérer. Plusieurs navires de France y vinrent faire la troque avec les colons. Les flibustiers y apportaient leur butin, les boucaniers des cuirs et des viandes salées et le tabac que les habitants commençaient à cultiver donnait lieu à un trafic assez important. L'accroissement de la nouvelle colonie ne tarda pas à exciter la jalousie des Espagnols qui résolurent de nous expulser et de rentrer en possession de l'île de la Tortue.

Nos ennemis choisirent le moment où les boucaniers étaient à la chasse et les flibustiers en mer. Les habitants étaient trop peu nombreux pour opposer de la résistance. Le gouverneur de Saint-Domingue dirigeait lui-même l'expédition. Il fit une descente dans l'île, s'en empara sans difficulté et passa au fil de l'épée les quelques colons qui n'avaient pas eu le temps de prendre la fuite. Après cet exploit qui n'avait rien de glorieux il se retira sans laisser de garnison à la Tortue. Il pensait avoir terrorisé les Français et croyait qu'ils n'oseraient pas relever les ruines de leur établissement. Ils lui prouvèrent qu'il s'était trompé dans ses prévisions.

Sitôt le départ des Espagnols, les fugitifs de la Tortue se rassemblent et se remettent en possession de leur île sous la conduite d'un capitaine anglais nommé Villis. Ce dernier s'empressa de faire appel à ses compatriotes qui accoururent en grand nombre. Peu s'en fallut que l'île de la Tortue ne devînt une colonie anglaise. Heureusement pour nous se trouvait à l'île Saint-Christophe le chevalier de Poincy qui y commandait en qualité de général de l'ordre de Malte.

Le chevalier de Poincy résolut d'expulser les Anglais de l'île de la Tortue. Dans ce but, il s'adressa au capitaine Le Vasseur connu par ses aventures et son intrépidité. Le Vasseur part de Saint-Christophe avec quarante hommes et vient mouiller à Port-Margot, situé au nord de l'île de Saint-Domingue; il y recrute plusieurs boucaniers, et leur fait part de son dessein, et au mois d'août 1640, il descend à la Tortue. Les Anglais n'essaient pas de résister et s'embarquent sur un vaisseau qui était en rade. Nous rentrions en possession de notre établissement sans coup férir.

Le Vasseur s'empressa de mettre l'île en état de défense. A environ six cents pas de la rade, se trouvait une montagne qui constituait en quelque sorte une forteresse naturelle. Le Vasseur y fixa sa demeure et y fit bâtir une maison. Cette habitation était une véritable citadelle. Il fallait d'abord gravir dix à douze marches taillées dans le roc; l'on y arrivait ensuite au moyen d'une échelle de fer que l'on tirait en haut quand on était monté. Aux fenêtres se trouvaient plusieurs pièces de canon qui étaient prêtes à éloigner les visiteurs importuns. La colonie n'était en quelque sorte qu'un poste militaire, et ce petit détail montre le peu de sécurité que l'on y trouvait. L'on y était toujours sur le qui-vive. En apprenant que la Tortue était devenue presque inexpugnable, une foule d'aventuriers vinrent s'y fixer et la population s'accrut dans de notables proportions.

Quand les Espagnols virent que nous avions occupé de nouveau la Tortue, ils résolurent de nous en

chasser. Dans ce but, ils arment six vaisseaux, sur lesquels ils embarquent six cents soldats et s'en viennent jeter l'ancre devant le fort qui les reçoit à coups de canon et les force de s'éloigner. Loin de se décourager, les assaillants se retirent deux lieues plus bas à un lieu nommé *Cayonne* et mettent leurs gens à terre. Malheureusement pour eux, Le Vasseur était sur ses gardes ; il fait une vigoureuse sortie et force les Espagnols à regagner leurs navires au plus vite après leur avoir tué plus de deux cents hommes. Fier de son succès, Le Vasseur se laissa éblouir et crut qu'il pouvait tout se permettre. Il considéra les habitants de la colonie comme des serfs destinés à lui obéir et les traita durement. Il tirait d'eux plus de tribut qu'ils n'en pouvaient payer et pour les y contraindre, il les faisait mettre en prison dans une machine de fer, où on les tourmentait si cruellement qu'elle avait reçu le nom *d'enfer*.

Le gouvernement de Le Vasseur était devenu odieux pour tous les colons. L'exaspération était à son comble et une conspiration ne tarda pas à s'organiser. Les conjurés saisirent le moment où Le Vasseur descendait du fort pour aller au bord de la mer visiter un magasin et l'assassinèrent alors qu'il était sans défense et ne se doutait nullement du complot qui devait mettre fin à ses jours.

Pendant que s'accomplissait cette sanglante tragédie, le chevalier de Fontenay arrivait à l'île de la Tortue. Il succéda à Le Vasseur en qualité de gouverneur. Son premier soin fut d'exécuter quelques travaux de défense pour protéger les abords de la

rade. Les aventuriers vinrent plus fréquemment et en plus grand nombre qu'auparavant ; de Fontenay qui avait à sa disposition une petite flottille organisait sans cesse des expéditions qu'il dirigeait lui-même en personne la plupart du temps. Les flibustiers se multipliaient ; on les trouvait à l'entrée des ports, à l'embouchure des rivières prêts à capturer les bâtiments espagnols qui osaient se risquer. Ils étaient redoutables et leurs prises étaient toujours des plus fructueuses ; un seul marchand de Carthagène perdit en moins d'un an plus de neuf cent mille livres.

Les succès que les Français obtenaient sur mer firent qu'ils cessèrent de se tenir sur leurs gardes. Souvent il arrivait que la plupart des colons étaient en course ou à la chasse, et l'île de la Tortue restait presque déserte. Les Espagnols qui étaient renseignés profitent un jour de notre imprudence et débarquent au moment où Fontenay n'avait avec lui que quelques habitants. Malgré son énergie, il fut obligé de capituler après une défense de quelques jours. Pour la deuxième fois, les Espagnols reprenaient possession de l'ile de la Tortue. Ils s'empressèrent de réparer le fort et reprirent la route de Santo-Domingo après avoir laissé une garnison de soixante soldats dans la place dont ils venaient de s'emparer.

Les Espagnols étaient maîtres de la Tortue, mais ils n'avaient pas détruit tous nos établissements. Depuis plusieurs années, un certain nombre de boucaniers s'étaient fixés dans l'île de Saint-Domingue et avaient occupé Port-Margot, Port-de-Paix et quelques autres points moins importants. De cette ma-

nière, ils étaient toujours prêts à entreprendre de nouvelles expéditions. A la nouvelle de la défaite du chevalier de Fontenay, ils s'assemblent quatre à cinq cents, tant boucaniers que flibustiers et habitants, et prennent pour chef un gentilhomme Périgourdin nommé du Rossey. Nos aventuriers se mettent en marche immédiatement, traversent le bras de mer dans des canots et débarquent à l'île de la Tortue. Les Espagnols surpris à l'improviste essaient en vain de résister. Au bout de quelques heures, le fort tombait en notre pouvoir.

Après leur succès, les Français ne songeaient plus qu'à bien garder la Tortue. Ils envoient leurs prisonniers à Cuba qui n'en est éloigné que d'une vingtaine de lieues et nomment du Rossey leur gouverneur. Tous lui jurent serment de fidélité et d'obéissance et le prient d'écrire en France afin d'obtenir une commission. Dès qu'il l'eut obtenue, les habitants, les boucaniers et les flibustiers s'engagèrent à lui payer le dixième de leurs prises, selon l'ordre de l'amirauté. Du Rossey gouverna avec intelligence. Sous son administration, nous nous établissons au Petit-Goave, au Petit-Saint-Louis et à la Grande-Anse et nous occupons quelques postes dans la baie appelée Cul-de-sac.

Dans le but d'obtenir des secours, du Rossey se rendit en France. Il mourut peu de temps après son retour en Amérique et eut pour successeur son neveu de la Place qui suivit la même politique. La colonie gagnait en importance et continuait de s'agrandir. En 1663 nous prenions possession du Grand-Goave et de

Léogane qui appartenaient aux Espagnols, et étaient situés dans le sud. Le Grand-Goave n'était qu'une bourgade ; Léogane était un *présidio* qui tombait en ruines. L'on y voyait les vestiges d'un village indien qui existait à l'arrivée des Européens et portait le nom d'Yaguano. Par corruption il s'était transformé en celui de Léogane. Cette ville qui par sa situation offrait de grands avantages ne tarda pas à se relever et à devenir importante.

Nous avions définitivement pris pied dans l'île de Saint-Domingue.

Notre établissement à Saint-Domingue était dû à l'initiative de quelques aventuriers. Le gouvernement français n'avait pris aucune part à la fondation de la colonie qui n'attira les regards de la mère patrie qu'en 1664 ; aussi il en était résulté que les usages et les habitudes des premiers colons de Saint-Domingue différaient complètement de ceux des habitants de nos autres possessions d'outre-mer. Les mœurs des boucaniers et des flibustiers sont des plus curieuses à connaître. Elles indiquent une grande énergie de la part des Français qui au dix-septième siècle étaient venus se fixer en Amérique et en même temps leur grande facilité à se plier à tous les genres d'existence.

Les boucaniers sont restés légendaires ; les premiers Français qui ont commencé à être désignés ainsi habitaient les petites Antilles. Le nom de boucan qui s'est transformé en celui de boucaniers a été emprunté à la langue des Caraïbes et signifie l'action de fumer et de rôtir la viande des animaux

que l'on tuait à la chasse. Les Espagnols appelaient les boucaniers *monteros*, c'est-à-dire coureurs des bois et les Anglais les nommaient *coulierdiers*, expression qui signifie tueurs de vaches. Ces différentes dénominations indiquent que la chasse était la principale occupation des boucaniers.

Les boucaniers n'avaient pas en effet d'autres métiers que de chasser. Il y en avait de deux sortes. Les uns chassaient les bœufs pour en avoir les cuirs ; les autres tuaient les sangliers qu'ils salaient et vendaient aux habitants. Les uns et les autres avaient la même manière de vivre. Les boucaniers possédaient de nombreuses meutes de chiens ; ils se servaient de fusils dont le canon avait quatre pieds et demi de long et serraient leur poudre dans des calebasses bien bouchées avec de la cire dans la crainte qu'elle ne vint à se mouiller. Leur costume se composait d'un haut de chausse, d'une casaque de grosse toile, et d'un bonnet en drap avec un bord. Leurs souliers étaient de peau de bœuf ou de sanglier. Ils avaient avec eux une petite tente de toile fine qu'ils portaient en bandoulière. Cette tente leur servait lorsqu'ils étaient en course pour se reposer la nuit et se garantir des moustiques. Leurs mœurs étaient nomades et ils couchaient dans les bois partout où ils se trouvaient. Les boucaniers étaient toujours deux ensemble ; les deux associés s'appelaient l'un et l'autre *matelot !* ils mettaient en commun tout ce qu'ils possédaient et avaient souvent des valets qu'ils faisaient venir de France et qui étaient connus sous le nom d'*engagés*.

Quand les boucaniers partaient de la Tortue où ils venaient ordinairement apporter leurs cuirs et prendre en échange ce dont ils avaient besoin, ils s'associaient dix à douze pour aller chasser ensemble dans quelque contrée. Arrivés sur le lieu, ils se choisissaient les uns les autres un quartier différent et quand il y avait du péril ou que le pays leur était inconnu, ils chassaient ensemble ; quand ils comptaient y séjourner quelque temps, ils bâtissaient de petites loges qu'ils couvraient de feuilles de palmier et tendaient leurs tentes dessous. Le matin, ils se levaient dès que le jour commençait à paraître et pliaient leurs tentes s'ils n'espéraient point venir coucher là. Dans le cas contraire, ils laissaient un homme à la garde de leur camp.

La chasse au taureau ne laissait pas de présenter quelque danger et elle donnait aux boucaniers l'occasion de montrer leur sang-froid et leur dextérité. L'on écorchait les bœufs à mesure qu'on les tuait et l'on ne s'arrêtait que lorsqu'on en avait abattu autant qu'il y avait de chasseurs. On faisait cuire alors quelques pièces de viande dont le pîment et le jus d'orange formaient tout l'assaisonnement. Ils ne connaissaient pas le pain et n'avaient que de l'eau pour boisson.

Les boucaniers chassaient les sangliers de la même manière que les bœufs, excepté qu'ils en accommodaient la chair autrement. Le soir chaque chasseur écorchait le sanglier qu'il avait tué et en découpait la chair par tranches ; après quoi il la mettait au boucan. Le boucan était une hutte grossièrement construite. A l'intérieur, il y avait vingt ou trente pieux auxquels

l'on accrochait les pièces de viande que l'on voulait fumer. Les boucaniers brûlaient dans ce but les peaux et les os des sangliers qu'ils tuaient ; ils prétendaient que ces matières combustibles d'un nouveau genre étaient supérieures au bois et qu'elles donnaient même à la viande un goût particulier qu'ils déclaraient être exquis.

L'occupation d'un jour était celle de tous les jours. Quand les boucaniers avaient réuni le nombre de cuirs ou préparé la quantité de viande qu'ils se proposaient de livrer aux navires qui fréquentaient ces mers, ils allaient les vendre dans quelque rade, et partaient ensuite pour de nouvelles expéditions. Cette existence vagabonde passée au milieu des savanes et des forêts ne présentait aucun des agréments de la vie civilisée ; aussi les boucaniers ne connaissaient pour ainsi dire aucune distraction. Après le souper, s'il faisait encore jour, ils allaient se promener en fumant leur pipe ; ils tâchaient de découvrir *quelques avenues*, c'est-à-dire des chemins tracés que les taureaux laissaient dans les bois. Ils s'amusaient à tirer au blanc pendant que leurs engagés hachaient du tabac ou étendaient les peaux des bœufs pour les faire sécher. Souvent ils choisissaient des places où il y avait des orangers et tiraient à qui abattrait des oranges sans les toucher, en leur coupant seulement la queue. Ces gens-là se faisaient toujours remarquer par leur habileté et leur dextérité. Quelquefois ils se réunissaient en grand nombre pour fumer et causer. Dans ces réunions qui étaient toujours fort animées, chacun racontait ses aventures. L'on parlait des expéditions que l'on proje-

tait, l'on s'entretenait de la mère-patrie que l'on appelait le *Pays*. L'on voit que l'on était toujours en France, puisque l'on avait gardé l'habitude de *commérer*.

Les *habitants*, c'est-à-dire les colons qui s'occupaient de cultiver, menaient une vie plus sédentaire. Quand ils voulaient commencer une habitation, ils s'associaient deux ensemble, quelquefois trois et faisaient un contrat par lequel ils mettaient en commun tout ce qu'ils possédaient. Si pendant la société, l'un des deux mourait, l'autre demeurait possesseur de tout ce qui appartenait à son compagnon au préjudice des héritiers qui pouvaient se présenter. Dès que leurs conventions étaient faites, ils s'adressaient au gouverneur pour en obtenir une concession qui avait généralement quatre cents pas géométriques de long sur soixante de large. Le défrichement était le premier travail auquel on se livrait. Les colons s'occupaient d'abord de déblayer le terrain et en brûlant les arbres ils économisaient un temps considérable qu'il aurait fallu pour les abattre. C'est ce qu'ils appelaient *découvrir la terre*. Ils semaient ensuite des pois, des patates, du manioc dont ils faisaient de la cassave, des bananiers et des figuiers. Leurs plantations étaient presque toujours placées le long des rivières ou près des sources dans les lieux les plus bas et les plus humides.

Après avoir pourvu à leur subsistance, les habitants s'occupaient de bâtir une maison qu'ils appelaient *case* à l'imitation des Espagnols. Ils la construisaient eux-mêmes avec l'aide de leurs voisins. Pour

cela, ils taillaient en fourches trois ou quatre arbres de quinze à seize pieds de hauteur qu'ils enfonçaient en terre, et sur les fourches ils plaçaient une pièce de bois qui formait le *faîte;* ils couvraient le bâtiment avec des feuilles de palmier et le fermaient ensuite avec une palissade de roseaux ou de cannes à sucre. L'intérieur d'une case n'avait rien de remarquable, et l'on y trouvait à peine les ustensiles les plus indispensables.

Le mobilier était des plus primitifs; une claie couverte de feuilles de bananier servait de lit et l'on n'en connaissait pas d'autre. Généralement à une certaine distance de la case se trouvait une hutte qui servait de cuisine et où le colon préparait ses aliments.

Dès que le colon était installé, il s'occupait de planter du tabac. Le tabac était alors la principale production de la colonie. Dès qu'il en avait récolté une certaine quantité, il l'expédiait en France et l'échangeait contre d'autres marchandises. L'on songeait avant tout à se procurer du vin et de l'eau-de-vie. La plupart des habitants avaient des *engagés* et le sort des engagés était bien plus misérable que celui des esclaves. Rien ne peut donner une idée de la cruauté avec laquelle on traitait ces malheureux qui étaient venus dans le Nouveau Monde, pour y louer leurs services, y chercher fortune et qui la plupart du temps n'y trouvaient que la mort après des souffrances inouïes.

Les flibustiers formaient la troisième catégorie de la population qui certes n'était pas la moins étrange. Le mot flibustier dérive du mot anglais *flibuster* qui signifie corsaire. Cette désignation nous apprend que

la profession de flibustier consistait à aller pirâter et écumer les mers. Aussi les faits et gestes accomplis par ces aventuriers tiennent-ils du roman et le genre de vie qu'ils menaient nous paraît-il presque invraisemblable.

Les flibustiers s'associaient quinze ou vingt ensemble, tous armés d'un fusil, d'un ou déux pistolets à la ceinture avec un sabre ou un coutelas. Dès qu'ils s'étaient formés en société, ils choisissaient un chef et se procuraient un canot qu'ils achetaient en se cotisant. Quelquefois à l'imitation des Caraïbes, ils se construisaient une nacelle avec un tronc d'arbre. Leur première occupation était de s'emparer d'un navire. Dans ce but, ils réunissaient quelques vivres pour subsister depuis l'endroit d'où ils partaient jusqu'au lieu où ils savaient qu'ils en trouveraient. Ils allaient se poster à l'embouchure d'une rivière ou devant un port où ils prévoyaient rencontrer quelque bâtiment espagnol. Dès qu'ils en apercevaient un, ils s'arrangeaient de manière à l'atteindre à la tombée de la nuit, sautaient dessus et la plupart du temps s'en rendaient maîtres sans coup férir. L'effroi inspiré par les flibustiers était tel que l'on songeait bien rarement à leur résister.

Si le navire n'était pas en bon état, nos aventuriers allaient le caréner dans quelque île écartée. Ils cherchaient ensuite à se recruter et se préparaient à aller en course.

Quand ils se trouvaient quarante ou cinquante, suivant la grandeur de leur bâtiment, ils se procuraient des vivres. Les nombreux troupeaux de porcs que les

Espagnols possédaient étaient mis à contribution, et inutile de dire que les colons qui refusaient de fournir le nombre de porcs que l'on exigeait d'eux ou essayaient de résister s'exposaient à de terribles représailles.

Lorsque les flibustiers avaient réuni tout ce qui leur était nécessaire pour une expédition, ils convenaient du port où ils devaient se rendre et faisaient entre eux un accord appelé *chasse-partie* pour régler ce qui devait revenir à chacun d'eux, dans le partage du butin. Les parts les plus importantes étaient attribuées au capitaine, au chirurgien et aux blessés. La *chasse-partie* était ensuite signée par le capitaine et les principaux de la troupe et elle était toujours scrupuleusement observée ; tous les hommes de l'équipage s'associaient ensuite deux à deux afin de s'aider et de se secourir l'un et l'autre. A cet effet, ils passaient un écrit sous-seing privé, en forme de testament, par lequel s'il arrivait que l'un d'eux mourût, il laissait à l'autre le droit de s'emparer de tout ce qu'il possédait. Souvent cette convention durait toujours entre ces deux associés ; d'autres fois elle n'avait de valeur que pendant la durée d'un voyage.

Après avoir achevé leurs préparatifs, les flibustiers prenaient la mer. Les côtes qu'ils fréquentaient habituellement étaient celles de Caracas, de Carthagène, de Nicaragua, du Honduras et de Cuba. Les ports de Maracaïbo, de Campêche, de la Havane et de Santiago de Cuba attiraient principalement l'attention de ces forbans. Les plus riches prises étaient des bâtiments qui revenaient du Mexique par Maracaïbo et dont la

cargaison consistait principalement en cacao. Les navires qui partaient de Caracas, de la Havane étaient chargés de toute sorte de dentelles, de sucre, de tabac et de cuir. Ceux qui arrivaient d'Europe apportaient avec eux de l'argent. Aussi le métier de flibustier était-il des plus lucratifs et un équipage qui avait de *la chance*, c'est-à-dire la bonne fortune de faire quelque rencontre heureuse arrivait à s'enrichir après un ou deux voyages. Du reste cette vie semée d'aventures plaisait et chaque capitaine trouvait facilement à recruter sa troupe, surtout lorsqu'il jouissait d'une certaine réputation de bravoure et que l'on pouvait citer de lui quelque prouesse ou un coup de main heureux.

En mer, les flibustiers vivaient dans une grande intimité et s'appelaient tous *frères de la côte*. La discipline qui les régissait était sévère; chacun obéissait exactement au capitaine et exécutait les ordres qu'il donnait. La vie de ces aventuriers n'avait rien d'enviable; l'on faisait ordinairement deux repas par jour sur leurs vaisseaux, à dix heures et à cinq heures. La nourriture se composait de viande salée et de mil que l'on faisait bouillir jusqu'à ce qu'il devînt épais comme du riz. L'équipage s'assemblait au nombre de sept pour chaque plat. Le capitaine et les officiers prenaient place à côté des matelots et à table régnait la plus grande égalité. Ces bandits se piquaient même de dévotion. L'on priait Dieu au commencement de chaque repas. Les Français disaient le *Magnificat* et le *Miserere*; les Anglais en qualité de protestants lisaient un passage de la Bible ou récitaient des

psaumes. Aujourd'hui nous avons de la peine à comprendre ces usages qui constituent un outrage à la véritable piété et rappellent les mœurs des brigands de la Sicile, qui avant de commencer une expédition se recommandent à la *Sainte Madone.*

Lorsque les flibustiers découvraient quelque vaisseau espagnol, ils s'empressaient de lui donner la chasse; ils se couchaient sur le tillac à part quatre ou cinq hommes qui étaient chargés de tenir le gouvernail ou de diriger les voiles. De cette manière, ils abordaient le navire sans se mettre en peine, s'il tirait ou non, sautaient dessus et engageaient un combat corps à corps qui se terminait presque toujours à leur avantage; une fois maîtres du bâtiment, ils gagnaient le lieu ordinaire de retraite, qui pour les Anglais était la Jamaïque et pour les Français l'île de la Tortue. L'on procédait ensuite au partage du butin, et chaque aventurier ne songeait qu'à se divertir et à dépenser ce qu'il avait acquis par son brigandage. Les occasions ne manquaient pas, du reste; le jeu était souvent une cause de ruine et le cabaret avait toujours de nombreux habitués.

C'est ainsi que les flibustiers passaient leur vie; quand ils avaient épuisé leurs ressources, ils songeaient à retourner en course et se rendaient avec leurs bâtiments dans la baie du Cul-de-Sac à Saint-Domingue, à la côte de Honduras ou à celle de Carthagène. L'on élaborait de nouveaux projets pendant que l'on réunissait des provisions et que l'on mettait le navire en état de reprendre la mer.

Pendant tout le temps employé à ces préparatifs,

les flibustiers ne se nourrissaient que de tortues et ils prétendaient se reposer ainsi de l'abondance au milieu de laquelle ils avaient vécu pendant plusieurs semaines. Puis ils levaient l'ancre, recommençaient leurs caravanes et s'en allaient jeter la terreur et commettre de nouveaux méfaits.

Plusieurs capitaines flibustiers avaient acquis une grande réputation et étaient devenus presque des héros légendaires dont on aimait à se raconter les aventures. A cette époque, les plus célèbres furent Pierre Franc de Dunkerque, le Hollandais Jean David, le Portuguais Darchelemg, l'Écossais Louis Scott, et enfin le plus célèbre de tous, l'Olonais. L'Olonais était originaire du Poitou, de la petite ville des Sables-d'Olonne dont il avait retenu le nom. Dans sa jeunesse il s'était embarqué à la Rochelle et était venu à Saint-Domingue, où il fut d'abord boucanier. La vie aventureuse de flibustier l'avait bientôt séduit et pendant plusieurs années, il fut l'épouvantail des côtes de Guatemala, de Honduras, de Caracas et de Carthagène. Sa troupe se composait d'environ cinq cents hommes qu'il avait choisis lui-même parmi les plus braves et les plus déterminés. La principale prouesse de l'Olonais est la prise de Maracaïbo. Les flibustiers détruisirent la ville en grande partie et leur rapacité était elle qu'ils allèrent jusqu'à enlever les cloches des églises, sous prétexte qu'ils voulaient construire une chapelle dans l'île de la Tortue. L'Olonais et ses gens gagnèrent à cette expédition plus de cinq cent mille écus, sans compter les marchandises dont ils s'étaient emparés. Ils se rendirent ensuite

à l'île de la Tortue où pendant plusieurs mois, l'on ne vit que danses, que festins, et que réjouissances de toute sorte; inutile de dire que la plupart de ces richesses si mal acquises furent dépensées au jeu ou passèrent aux mains des femmes et des cabaretiers. Cet Olonais termina sa vie aventureuse à l'isthme Darien; il fut massacré par les Indiens au moment où il songeait à exécuter de nouveaux brigandages.

Les commencements de Saint-Domingue, on le voit, n'ont rien qui puisse satisfaire notre amour-propre national. Cependant il ne faut pas se figurer que l'existence que menaient les boucaniers et les flibustiers fût particulière à notre colonie. Les Anglais, les Hollandais, les Portugais, et en un mot tous les Européens qui au dix-septième siècle parurent dans le Nouveau Monde et y créèrent des établissements, n'ont pas agi autrement. En outre, il ne faut pas oublier que la colonie de Saint-Domingue, si l'on peut ainsi nommer la réunion de ces aventuriers qui s'étaient fixés à la Tortue, avait été fondée par l'initiative de quelques Français, en dehors de toute action du gouvernement, et qu'elle vivait d'une vie à peu près indépendante. A partir de 1664, il en fut autrement et Saint-Domingue devint réellement une possession de la mère-patrie.

Colbert était ministre et son patriotisme voulait faire de la France une grande puissance coloniale. De 1664 à 1665, il racheta successivement la Martinique, la Grenade, la Guadeloupe, Saint-Christophe, Sainte-Croix, Saint-Barthélemy aux particuliers qui

s'en faisaient des espèces de principautés féodales. Dès 1624, nous nous étions établis à l'île de Cayenne. En 1657, une compagnie s'était formée en France pour établir une colonie sur la terre ferme de l'Amérique du Sud. Colbert prit cette compagnie pour le noyau d'une grande compagnie des Indes occidentales à laquelle le roi, par lettres-patentes du 28 mai 1664, concéda pour quarante ans toutes les Antilles, l'île de Cayenne, et sur la terre ferme les pays qui s'appelaient la France Equinoxiale et la Nouvelle-France, c'est-à-dire la Guyane et le Canada. Notre établissement de Saint-Domingue était compris dans les domaines de la nouvelle compagnie qui, en 1664, envoya à l'île de la Tortue un navire avec un lieutenant, soixante soldats, plusieurs commis et tout ce qu'il fallait pour y bâtir une habitation. Nous prenions officiellement possession de la côte de Saint-Domingue, et le chevalier d'Ogeron en était nommé gouverneur.

Bertrand d'Ogeron était un gentilhomme angevin[1] qui par ses qualités personnelles et l'étendue de ses connaissances était très apte à jouer le rôle qu'il avait accepté; il était allé pour la première fois dans le Nouveau Monde en 1656. Il avait servi quinze ans dans la marine et s'y était fait remarquer comme l'un des capitaines les plus énergiques. Un naufrage l'avait ruiné et réduit à la nécessité de vivre un certain temps parmi les boucaniers qui avaient conçu pour lui le plus profond respect.

[1] Bertrand d'Ogeron était né à Rochefort-sur-Loire.

D'Ogeron était revenu en France; il avait rassemblé tout ce qu'il possédait et était parvenu à équiper un navire; son intention était de se rendre à la Jamaïque. La fortune ne lui fut pas favorable, et il se trouva sans ressources; sa position critique ne diminua pas son crédit et au contraire, le courage avec lequel il supportait l'adversité et son adresse à se tirer d'embarras lui acquirent une grande réputation à Saint-Domingue et à la Tortue et engagèrent le gouvernement à lui confier la direction de la colonie. Cette tâche était difficile à remplir; il s'agissait de soumettre à l'autorité des hommes indépendants, des corsaires habitués à parcourir les mers sans autre loi que leur volonté; de former au travail des gens qui aimaient à vivre dans l'oisiveté et de faire respecter le privilège d'une compagnie qui avait le monopole du commerce de tous les établissements français. Cette entreprise n'était pas au-dessus des forces d'Ogeron. L'habitude de vivre avec ces aventuriers lui avait fait connaitre à fond leur caractère et il sut tirer parti de toutes les circonstances avec une extrême habileté.

Dès que d'Ogeron eut pris possession de son gouvernement, il songea à l'accroissement de la colonie. Il avait un navire à lui sur lequel étaient venus beaucoup de Français attirés par le bruit de sa réputation. Dans le but de les occuper et de les fixer, il leur fit construire des magasins où l'on déchargea les marchandises que l'on avait apportées; il s'agissait en même temps de retenir les flibustiers qui semblaient déterminés à aller ailleurs fonder des établissements. D'Ogeron y parvint. L'Espagne était alors en guerre

avec le Portugal. Le nouveau gouverneur procura à ses flibustiers des commissions portugaises pour aller piller les Espagnols et leur abandonna la part du butin qui devait lui revenir. De plus il faisait valoir les marchandises des boucaniers, leur prêtait sans intérêts et leur fournissait les moyens de former des habitations. Quant aux cultivateurs, il leur apportait tous les avantages et les encouragements qui dépendaient de lui.

Pour que notre établissement cessât d'être un repaire d'aventuriers, et devînt une véritable colonie, il fallait que ses habitants s'y fixassent définitivement en y fondant des familles; il était indispensable d'inspirer aux nouveaux planteurs le goût des occupations domestiques. C'était le seul moyen de leur faire perdre le souvenir de leur vie passée et d'assurer la tranquillité. D'Ogeron le comprenait mieux que personne. Sur sa demande, cinquante jeunes filles destinées à servir d'épouses aux colons lui furent envoyées de France. Bientôt il lui en arriva cinquante autres. Mais dans la manière dont on en disposa, l'on n'eut aucun égard à l'affection; on les mettait à l'enchère pour stimuler le besoin de fortune chez les colons. Le mariage était ainsi l'objet d'un vil trafic. Ce système évidemment condamnable, était néanmoins le seul que l'on pût mettre en pratique, si l'on voulait éviter les querelles et l'effusion du sang.

Au bout de quelque temps l'on amena dans la colonie d'autres femmes plus méprisables que les premières. Ces femmes contractèrent mariage avec les boucaniers qui les tirèrent au sort sans qu'il survînt entre eux aucune dispute sur le choix. Les colons ne

se faisaient aucune illusion sur les antécédents de leurs épouses, et chacun d'eux s'approchant de la femme qui lui était échue en partage lui adressa ces paroles, qui depuis sont devenues légendaires : « Je ne te demande aucun compte du passé ; tu n'étais pas à moi ! réponds-moi de l'avenir, voilà tout ce que je demande. » En même temps l'aventurier ajoutait en frappant sur le canon de son fusil : « Voilà ce qui me « répond de tes infidélités. Si tu me manques il ne te « manquera pas. »

La population ne tarda pas à augmenter ; en 1676, elle s'élevait à près de 2,000 habitants dont 1,500 cultivateurs et en 1676 à 5,000. A cette époque les exportations atteignaient deux millions de livres qui ne laissaient pas d'être une somme assez considérable eu égard à la situation où se trouvait notre établissement de Saint-Domingue quelques années auparavant. Ce fut d'Ogeron qui colonisa toute la bande du nord de l'île depuis Port-Margot où il s'était construit une belle habitation jusqu'aux trois rivières qui sont vis-à-vis la pointe ouest de la Tortue. Port-Margot était alors le centre le plus important de la colonie et dès 1666, l'on avait commencé à y cultiver le cacaoyer. En 1670, nous fondions la Petite Anse, le Cap-Français, l'Anse-à-Veau, Nippes, et en 1673, le Fonds-des-Nègres et Jérémie. Le pays du Cul-de-Sac, jusqu'alors désert, se couvrait de plantations. Notre possession avait quatre-vingts lieues de long sur dix de large. Sa prospérité naissante avait décidé beaucoup d'émigrants des Antilles et de France à y fixer leur résidence.

Le poste de gouverneur de Saint-Domingue était loin d'être facile, et les aventuriers qui s'étaient fixés dans la colonie formaient une population impatiente de tout frein. D'Ogeron avait besoin de toute son énergie pour faire respecter son autorité et cependant il eut à lutter contre des insurrections qui éclatèrent au Petit-Goave, au Grand-Goave et à Léogane, et parvint à les reprimer ; en même temps il s'efforçait d'adoucir le caractère et les mœurs des hommes qu'il était appelé à commander. Dans cette tâche qui semblait presque irréalisable, il fut puissamment secondé par un de ses compatriotes, un capucin, le P. Marc, d'Angers, qui passa presque toute sa vie à Saint-Domingue et s'y fit constamment remarquer par son dévouement et sa charité. Aussi ce religieux était-il parvenu à gagner la confiance d'un grand nombre de boucaniers et sa parole était généralement écoutée. Le P. Marc, d'Angers, était le chef spirituel de la colonie.

La Compagnie des Indes occidentales avait le monopole du commerce. Elle l'exerçait d'une manière si rigoureuse qu'une rébellion était sur le point d'éclater. Les habitants de la colonie habitués aux moyens violents avaient pris les armes et ils ne les déposèrent que lorsqu'on leur eut promis que tous les vaisseaux français auraient la liberté de trafiquer avec eux en payant à la Compagnie cinq pour cent d'entrée et de sortie.

En 1667, d'Ogeron se rendit en France, dans la pensée de faire connaître l'état de la colonie et les grands profits que l'on pouvait retirer de ce pays ; il

conclut une convention avec plusieurs marchands qui moyennant certains avantages s'engageaient à expédier tous les ans douze navires chargés de produits français. L'année suivante il retourna à Saint-Domingue et son premier soin fut de bâtir un fort dans l'île de la Tortue qui avait toujours conservé une certaine importance, quoique Port-Margot fût devenu le siège du gouvernement.

La faculté qui avait été accordée à tous les navires français de venir trafiquer dans les ports de l'île avait donné d'excellents résultats. Les vaisseaux que nos marchands envoyaient à Saint-Domingue étaient si nombreux qu'ils se nuisaient les uns aux autres. Les colons commençaient à planter la canne à sucre et l'on avait remarqué que le sol était propre à cette culture. D'Ogeron avait fait venir plusieurs familles de Bretagne et d'Anjou qui s'étaient établies dans la colonie. Les boucaniers n'y étaient plus qu'en petit nombre. La chasse y était devenue impossible depuis la destruction à peu près complète des bêtes à cornes. La plupart des aventuriers, forcés de renoncer à leur ancien métier, avaient formé des habitations et s'étaient habitués à la vie sédentaire. Les autres que l'on appelait flibustiers continuaient à aller en course et à écumer les mers. Leur nombre s'était tellement accru que parfois ils s'étaient vus assez forts pour faire des descentes et prendre des villes.

En 1675, plusieurs d'entre eux formèrent le projet de s'emparer de Curaçao. Comme il était difficile de réduire cette place sans avoir des forces considérables, ils s'adressèrent au gouverneur de Saint-Domingue

et lui demandèrent son appui. D'Ogeron n'eut garde de leur refuser. Sans tarder, il rassemble dix-huit navires sur lesquels il embarque quinze cents hommes tous gens résolus et énergiques et ayant à leur tête des capitaines tels que Grammont et Ovinet, capables de conduire une grande entreprise et déjà connus par leurs prouesses.

Le rendez-vous est donné à l'île d'Anet, sur la côte de Saint-Domingue. Les troupes régulières arrivent les premières et sont bientôt rejointes par les flibustiers qui avaient appris la nouvelle de l'expédition avec d'autant plus de joie qu'ils allaient avoir l'occasion de combattre en compagnie de l'armée royale et de faire ainsi admirer leur bravoure.

La flotte prend la direction de Curaçao. Chemin faisant, le long de la côte de Saint-Domingue, un coup de vent s'élève à la nuit tombante et un des plus grands navires, qui portait près de six cents hommes, tant soldats que flibustiers, fut séparé de l'escadre et alla s'échouer à Puerto-Rico. Au lieu de fournir des bâtiments aux Français que la tempête avait jetés dans leur île, les Espagnols les firent tous prisonniers, à l'exception du sire d'Ogeron qui parvint à se jeter dans un canot avec trois hommes et à gagner le large. Les plus considérables d'entre les captifs eurent la ville pour prison ; les autres furent distribués deux à deux chez les habitants qui les employèrent à cultiver leurs plantations. Nos aventuriers dont le caractère répugnait à toute espèce de travail manuel, ne pouvaient accepter leur nouvelle position qui était un véritable esclavage ; aussi ils ne laissaient passer

aucune occasion de tromper la surveillance de leurs maîtres et de s'échapper. Les Espagnols eurent la barbarie de tuer tous ceux qui restaient; quant à ceux qui avaient la ville pour prison, on les enferma en attendant qu'on eût la possibilité de les envoyer à Lima, travailler aux mines du Pérou.

D'Ogeron et ses compagnons étaient parvenus à regagner Saint-Domingue, après de nombreuses souffrances; ils étaient restés plusieurs jours dans un canot sans vivres et n'ayant pour tout équipage que leurs chapeaux qui leur servaient de rames et leurs chemises de voiles. Ils arrivèrent en cet état à l'île de Samana plus morts que vifs; pendant quelque temps l'on désespéra de les sauver et ce ne fut qu'à force de soins que ces malheureux purent reprendre leurs forces et revenir à la santé.

A peine d'Ogeron était-il rétabli qu'il voulut agir. Sans tarder, il rassemble quatorze à quinze cents hommes et va à Puerto-Rico redemander les Français qu'on y retenait prisonniers; il fut indigné en apprenant la conduite des Espagnols qui avaient massacré la plupart d'entre eux et résolut d'en tirer une vengeance éclatante. Il se mit à parcourir l'île avec son monde, brûlant, ravageant et passant au fil de l'épée tout ce qui se trouvait sur son passage, poursuivant les fuyards jusqu'aux portes de la ville, sans que l'on s'opposât à ses incursions, tant était grande la terreur que les flibustiers inspiraient à leurs ennemis. C'était un étrange spectacle que de voir la destruction des troupeaux et des plantations. L'on ne rencontrait de tous côtés que bœufs qui avaient les jarrets coupés,

que porcs tués et maisons brûlées. A la fin nos aventuriers ne trouvant plus rien à saccager pensèrent au retour.

Avant de partir, ils accomplirent un brillant fait d'armes. Le gouverneur de Puerto-Rico s'était enfin décidé à leur livrer bataille. Six mille Espagnols étaient sortis de la ville et s'étaient cachés dans un bois situé sur la route que les Français suivaient pour se rendre au rivage où ils avaient laissé leurs navires. Les Espagnols, qui n'osaient jamais attaquer de sang-froid les flibustiers, s'étaient pour la plupart enivrés avec une boisson faite de jus de canne à sucre et beaucoup plus forte que l'eau-de-vie. Le combat commença à deux heures du matin et dura tout le reste du jour; il fut acharné des deux côtés. Le soir, nos compatriotes malgré leur infériorité numérique restaient maîtres du terrain; ils regagnèrent leurs bâtiments et prirent la mer. Le vent était favorable et au bout de quelques jours, ils étaient à l'île de la Tortue.

Après cette expédition, d'Ogeron gouverna la colonie assez tranquillement, et résolut de mettre à exécution le projet qu'il méditait depuis longtemps, il voulait soumettre à la France l'île entière de Saint-Domingue et dans ce but il avait fait part de ses intentions à la cour de Versailles. Pour lui le succès était certain si l'on consentait à lui envoyer une escadre suffisante pour bloquer le port de Santo-Domingo. En 1675, d'Ogeron laissa le gouvernement à son neveu de Pouancey et retourna en France pour soumettre définitivement son plan à Louis XIV et aux ministres. Arrivé à Paris, d'Ogeron le soumit à plusieurs

personnages qui pouvaient l'aider de leur crédit. L'on regarda généralement l'entreprise qu'il proposait comme impraticable et l'on s'étonnait de l'importance qu'il paraissait attacher à sa colonie. Sur ces entrefaites d'Ogeron fut pris d'une dyssenterie dont il avait contracté le germe en Amérique, il mourut au commencement de 1676, dans une maison située rue des Maçons-Sorbonne, ainsi que le constate une plaque placée dans l'église Saint-Severin; il n'était pas encore parvenu à se faire entendre du roi et de ses ministres.

De Pouancey qui succéda à d'Ogeron, joignait à ses qualités personnelles l'avantage d'être son neveu; il possédait comme lui, l'art de gagner la confiance de tous ceux qui l'approchaient ou qui étaient soumis à son autorité. Les circonstances étaient des plus difficiles. De Pouancey fut constamment à la hauteur de sa mission qu'il remplit toujours avec autant de zèle que d'habileté.

La colonie était loin de vivre en sécurité, elle avait souvent à souffrir des incursions des Espagnols. De plus, les Hollandais avec qui nous étions en guerre, vinrent à plusieurs reprises dans les eaux de Saint-Domingue, avec une escadre et des troupes de débarquement et essayèrent de descendre à terre; ils furent toujours repoussés. De Pouancey fixa sa résidence à Port-de-Paix que nous occupions depuis 1644 et qui était devenu notre principal centre dans l'île de Saint-Domingue; il s'efforçait en même temps d'accroître le Cap-Français, et engageait les colons à s'y fixer. Pour le moment, cet établissement n'avait aucune impor-

tance et consistait en un village dont les maisons étaient couvertes de chaume et de roseaux. La baie du Cul-de-Sac fut mise en état de défense; plusieurs batteries, que l'on construisit sur différents points, permirent à nos vaisseaux de venir y mouiller sans avoir à craindre les attaques des corsaires qui rôdaient dans le voisinage.

La culture du tabac était à peu près la seule à laquelle se livraient les colons de Saint-Domingue. En 1675, la Compagnie des Indes occidentales avait été supprimée, et le roi avait affermé ses droits sur les Antilles aux fermiers du *domaine d'Occident* moyennant une rente de cent mille écus. Le premier acte de ces fermiers avait été de s'emparer du monopole du tabac. La culture cessa d'être libre; comme le tabac était à peu près le seul produit, il en résulta un malaise général. L'on traitait fort durement les habitants qui étaient obligés de vendre leur récolte à un prix fixé d'avance, et tellement bas qu'il avait cessé d'être rémunérateur. Aussi la plupart d'entre eux étaient au désespoir et songeaient à se retirer à la Jamaïque et à Curaçao. Dès que de Pouancey en fut informé, il parcourut les différents quartiers de l'île, en assurant partout que la ferme du tabac serait supprimée à la fin du bail, et convertie en droits d'entrée fort légers. La confiance que l'on avait en lui calma les esprits et chacun prit patience en attendant le terme désiré.

De Pouancey instruisit Colbert de ce qui se passait; il ne lui cachait pas que si l'on ne tenait pas la parole qu'il avait donnée au sujet de la culture du tabac, il

ne répondait pas de la colonie. En même temps, il demandait qu'on expédiât de France des jeunes filles destinées à contracter mariage avec les colons, et qu'elles fussent de mœurs moins déréglées que celles que l'on avait envoyées jusqu'alors et qui trop souvent avaient donné lieu à de nombreux désordres. La situation religieuse le préoccupait vivement et il eût voulut que le gouvernement en prît souci et s'appliquât à former un clergé colonial, recruté parmi les capucins et les dominicains. De Pouancey proposait de fortifier le Petit-Goave et le Cap-Français, et d'y placer des petites garnisons de vingt-cinq hommes. La force militaire destinée à maintenir l'ordre était à peu près nulle, et souvent le gouverneur était obligé d'opérer lui-même l'arrestation des malfaiteurs avec le concours des habitants qui voulaient bien lui venir en aide.

La colonisation était néanmoins en progrès. En 1680, Jacmel avait été fondé. La population de notre possession s'était augmentée et en 1681, elle approchait de 7,000 habitants, dont 4,500 blancs, 2,200 nègres et 200 mulâtres, sans compter 1,000 à 1,200 flibustiers. La traite était alors en pleine vigueur et depuis quelques années, l'on avait commencé à introduire des noirs dans la colonie. Ce nouvel élément faillit amener la ruine de notre établissement.

En 1679, les nègres se soulevèrent. Voici quelles étaient les circonstances qui donnèrent lieu à cette révolte : Un esclave noir, nommé Padrejan, avait assassiné un Espagnol qu'il servait depuis plusieurs années. Après avoir commis ce crime, il s'était

réfugié à l'île de la Tortue, où il avait trouvé un asile. Il avait engagé plusieurs esclaves à prendre les armes en leur persuadant de massacrer tous les blancs; il fut bientôt à la tête d'un parti assez nombreux et envahit le pays jusqu'à Port-Margot, en mettant tout à feu et à sang. Il gagna une haute montagne située entre Sainte-Anne et Saint-Louis et y forma un retranchement avec des troncs d'arbres. De cette espèce de forteresse, il portait au loin ses dévastations et jetait l'épouvante sur toutes les plantations.

De Pouancey se trouvait au Port-de-Paix, sa situation était des plus embarrassantes; il n'avait aucune force qui lui permît de débarrasser le pays de ce brigandage qui faisait chaque jour des progrès alarmants. Sur ces entrefaites, des boucaniers arrivent du Port-de-Paix. Le gouverneur réclame leur concours pour mettre fin à la sédition. Ils acceptent avec joie et marchent du côté de la montagne; ils la gravissent avec une telle intrépidité, et attaquent la forteresse avec tant d'acharnement, que la consternation s'empare des nègres. La plupart, et notamment leur chef Padrejan, succombèrent dans l'action; le reste fut mis en déroute.

Cette révolte avait frappé de Pouancey. Il eût voulu que notre possession ne fût pas une colonie exclusivement cultivée par des esclaves; il y voyait un danger, et pensait qu'il fallait avant tout y introduire de nombreux engagés qui auraient developpé le travail libre et formé à Saint-Domingue une classe de *petits blancs*, semblable à celle que l'on trouvait dans les

Petites Antilles. Il ne voulait pas que la population noire devint trop nombreuse, et dans ce but il interdit à chaque colon de posséder plus de quatre esclaves, et limita à cent cinquante le nombre des nègres que la Compagnie d'Afrique introduisait chaque année dans la colonie.

Dans le désir de faire triompher ses idées, de Pouancey fit un voyage en France en 1681. Ses démarches furent inutiles et il revint à Saint-Domingue au printemps suivant. Il mourut en 1682, en emportant les regrets de tous ceux qui l'avaient connu. Cependant, malgré son zèle et son dévouement, la colonie se trouvait à sa mort, dans une situation déplorable. Le nombre des boucaniers avait extrêmement diminué ; les colons découragés avaient pour la plupart abandonné la culture pour se faire flibustiers. Les plantations tombaient en ruines, et l'on rencontrait dans les bois des bandes de chevaux devenus sauvages. Les flibustiers tendaient à faire de notre établissement un véritable repaire de corsaires ; ils ne faisaient que ruiner toutes les Indes occidentales par leurs déprédations et de plus en répandant la terreur, ils faisaient du tort à notre commerce. Les Français étaient sans cesse exposés à des représailles. Leur indiscipline et la peine qu'ils avaient à reconnaître l'autorité du gouverneur et à exécuter les ordres qui leur étaient donnés, étaient la cause de désordres assez fréquents. De leur côté, les Espagnols, toujours jaloux de nous voir à Saint-Domingue, cherchaient à nous en chasser, ou tout au moins à nous priver de tout débouché hors de l'île

de la Tortue. Les Anglais étaient encore plus animés contre nous et voulaient nous expulser totalement de la mer des Antilles.

Tarin de Cussy fut nommé gouverneur et succéda à de Pouancey en 1683. Un lieutenant du roi, nommé Franquesnay, avait été chargé, par intérim, d'administrer les affaires. A son arrivée, le nouveau gouverneur se rendit compte de la situation. Le désordre était à son comble. Les flibustiers avaient partout répandu des habitudes de violence et de rapine. En fait, ils étaient les maîtres. On en comptait près de deux mille; ils possédaient dix-sept gros navires et une centaine de barques longues. L'on ne parlait que de leurs prouesses. La colonie était dans un tel état de dépravation, que l'on n'y respectait plus ni religion ni justice.

De Cussy s'occupa tout d'abord de pourvoir à l'administration de la justice. Il obtint, en 1685, des lettres patentes qui créaient un conseil souverain décidant en appel et quatre conseils de juridiction qui jugeaient en première instance. Le conseil souverain fut d'abord établi au Petit-Goave, et peu de temps après à Léogane. La situation de cette ville décida de Cussy à en faire la capitale de la colonie. Les sièges des conseils de juridiction étaient Léogane, le Petit-Goave, le Port-de-Paix et le Cap-Français. Chaque conseil comprenait douze conseillers, un procureur général et un greffier et s'assemblait tous les mois pour rendre la justice. Les intéressés venaient eux-mêmes plaider leur cause ; l'office d'avocat était inconnu. Le gouverneur pouvait assister aux séances

et avait voix délibérative. Les conseillers rendaient la justice gratuite, l'épée au côté ; ils étaient aussi compétents en matière de finances et étaient chargés de vérifier les dépenses de la colonie.

La promesse que de Pouancey avait faite au sujet du tabac n'avait pas été tenue; il en résulta que nos établissements eurent à souffrir de la disette et se virent menacés d'une ruine complète. Heureusement que quelques flibustiers, qui avaient vécu parmi les Espagnols et appris d'eux la manière de cultiver l'indigo, ouvrirent un nouvel horizon à la colonie en créant des indigoteries qui acquirent une grande importance et procurèrent l'aisance et même la richesse aux habitants qui possédaient des esclaves.

L'île de la Tortue étant presque déserte, de Cussy tourna ses vues de ce côté, mais ayant reconnu que le sol de cette île produisait beaucoup moins qu'autrefois, il abandonna cette entreprise, et la Tortue qui avait été pendant longtemps notre principal établissement, fut délaissée et ne compta plus que quelques rares habitants. Ces circonstances tournèrent à l'avantage de Léogane et de Port-de-Paix, et surtout de cette dernière ville. Le gouverneur se proposait d'y construire un fort et d'en faire le centre le plus important de la colonie.

L'on se rappelle que d'Ogeron avait proposé de faire la conquête de l'île entière de Saint-Domingue. La Cour de Versailles s'était enfin rangée à cet avis et avait chargé de cette entreprise de Cussy, qui s'empressa de prendre des mesures à cet effet. Dans l'été de 1689, le gouverneur projeta une expédition

contre Santiago, qu'il voulait enlever aux Espagnols et qui était une des places les plus importantes de la partie de l'île qu'ils possédaient. Dans ce dessein, il rassembla neuf cent cinquante blancs avec cent cinquante nègres qui étaient chargés d'accompagner le détachement en qualité de pionniers.

Le petit corps expéditionnaire partit sans délai, et sa marche fut des plus rapides. Arrivé près de la ville, de Cussy la somme de se rendre, et n'ayant pas obtenu de réponse, il se décide à l'attaquer et à s'en emparer de vive force. Il traverse le fleuve Yaké et parvient à un défilé tellement étroit que l'on pouvait à peine passer deux de front. Les Espagnols qui étaient postés sur les hauteurs et avaient l'avantage auraient pu nous écraser. Notre intrépidité les épouvante. De Cussy continue d'avancer, attaque l'ennemi, le chasse de ses montagnes et remporte une victoire complète.

La villè de Santiago tomba en notre pouvoir; les habitants l'avaient abandonnée. L'on trouva les églises ouvertes ainsi que les maisons dont ils avaient emporté les meubles; ce qu'ils avaient laissé en grande quantité, c'était des viandes et des boissons. De Cussy défendit à ses soldats d'en faire usage. Il s'en trouva quelques-uns qui violèrent cette défense; ils furent presque tous malades. L'on en conclut que les vivres avaient été empoisonnés. Les Français, furieux, demandèrent à leur général la permission de brûler la ville. De Cussy y consentit, à condition qu'ils épargneraient les églises et les couvents, Nous ne pûmes mettre nos projets de vengeance à exécution.

Le temps paraissait être à la pluie et tout annonçait un de ces violents orages comme on en voit à Saint-Domingue, qui font déborder les rivières et rendent les communications difficiles. L'on résolut de battre en retraite sans tarder, et quelques jours après le détachement était de retour sur le territoire français. Ses pertes étaient insignifiantes.

Les Espagnols résolurent de se venger de leur défaite; ils rassemblèrent un corps de trois mille hommes, dont trois cents cavaliers armés de lances, et s'avancèrent du côté du Cap, au mois de janvier 1690. Au bruit de leur marche, de Cussy réunit à la hâte un millier de combattants, se mit à leur tête et vint défendre le Cap, qui de ce côté était le boulevard de la colonie. La rencontre eut lieu dans la plaine de la Limonade, à une lieue et demie de la ville et elle fut sanglante. Malgré leur supériorité numérique, les Espagnols commençaient à plier, lorsque les trois cents lanciers qui étaient cachés dans un bois, fondent à l'improviste sur les Français et les forcent à rompre. Les Français se battent en désespérés sans demander de quartier et finissent par être écrasés. De Cussy resta sur le champ de bataille avec six cents hommes, dont trente officiers.

Les Espagnols avaient chèrement acheté leur victoire; douze cents des leurs avaient été mis hors de combat. Ils ne manquèrent pas d'user de représailles envers la ville du Cap, qui fut incendiée et le pays environnant. Hommes, femmes, enfants, habitations, rien ne fut épargné. Leur vengeance s'étendait sur tout ce qu'ils rencontraient. Beaucoup de

Français parvinrent cependant à s'y soustraire en se cachant dans les bois avec leur famille et leurs nègres. Ces derniers se firent remarquer par des traits de fidélité que l'on a souvent constatés chez la race noire. Plusieurs d'entre eux refusaient de profiter de l'occasion que cette circonstance leur fournissait de recouvrer leur liberté en sacrifiant leurs maîtres. Les Espagnols se retirèrent après avoir semé partout la ruine et la désolation.

La fortune ne nous était pas favorable aux Antilles. Dans la même année, les Anglais s'étaient emparés de la partie de Saint-Christophe, habitée par les Français et en avaient chassé tous les habitants. Plusieurs familles se refugièrent à Saint-Domingue. Dumas qui avait succédé à de Cussy et était gouverneur par intérim, les fit distribuer chez les colons les plus riches qui les reçurent avec plaisir. Il y avait un grand nombre de veuves et de jeunes filles qui trouvèrent des maris dans leurs hôtes. La colonie de Saint-Christophe était très policée, et ses habitants étaient renommés par leur piété, leur urbanité et leur courtoisie. Leur arrivée à Saint-Domingue exerça une heureuse influence. Ils y apportaient des sentiments d'humanité et de religion qui malheureusement étaient depuis longtemps oubliés, et les mœurs des colons commençaient à perdre cette rudesse qui ne rappelait que trop les habitudes des boucaniers et des flibustiers.

Ducasse fut nommé gouverneur et prit possession de son poste en 1691. C'était un marin réputé pour sa bravoure et son énergie. Il avait commencé par

être employé par la Compagnie du Sénégal et était devenu l'un de ses directeurs. Louis XIV, qui avait entendu parler de son courage et de son habileté, l'avait appelé dans la marine royale. Il lui donna le gouvernement de Saint-Domingue, pensant avec raison qu'il ne pouvait confier à de meilleures mains le soin de défendre cette colonie dont la perte paraissait prochaine.

Ducasse connaissait parfaitement Saint-Domingue; il fut étonné d'y trouver 4,000 hommes de moins qu'il n'y en avait peu d'années auparavant. La France était en guerre avec l'Espagne et l'Angleterre. Ces deux puissances menaçaient l'île d'une invasion; un officier proposa de réunir tous les colons dans les quartiers du Cap et du fond de l'Ile-à-Vaches, c'est aux deux extrémités de nos possessions. Ducasse ne goûta pas cette proposition; il visita tous les quartiers de l'île, encouragea les habitants, leur promit de prompts secours de France, et décida tous les flibustiers qui arrivaient à rester auprès de lui pour la défense du pays.

Les Anglais parurent peu de temps après avec plusieurs vaisseaux et bâtiments de toute grandeur. Ils tentèrent la descente dans plusieurs quartiers d'où ils furent repoussés. Enfin, ils réunirent leurs forces et vinrent attaquer Léogane. En présence de la défense vigoureuse de cette place, ils furent obligés de se rembarquer avec une grande perte d'hommes. Voyant que la force ne leur réussissait pas, ils envoyèrent un officier sous le prétexte d'échanger les prisonniers, mais en réalité, pour tenter la fidélité des colons. Cet

officier leur représenta que depuis qu'ils s'étaient donnés à la France, loin d'en avoir reçu le moindre secours, elle les avait sacrifiés à l'avidité d'une Compagnie, et qu'ils jouiraient d'un meilleur sort sous le gouvernement de l'Angleterre; il fut interrompu par les cris de : « *Vive le Roi! Nous sommes Français et nous mourrons Français.* » L'escadre anglaise retourna à la Jamaïque, sans essayer une nouvelle entreprise.

Pendant ce temps-là, les Espagnols s'étaient avancés du côté du Cap au nombre de 2,000 hommes, mais ils rebroussèrent chemin à la nouvelle que Laurent de Graff, l'un des chefs des flibustiers les plus redoutés, les attendait avec nombre de braves aussi déterminés que lui. Pour le moment, nous n'avions plus rien à craindre et le danger était passé.

Lorsque les flibustiers virent que l'ennemi s'était retiré, il ne fut plus possible à Ducasse de les retenir, il avait reçu l'ordre d'en faire des colons, des cultivateurs, et de supprimer la *flibuste* que l'on regardait comme de la piraterie. L'exécution de cet ordre était impossible. En outre, Ducasse n'en était pas partisan; il regardait les flibustiers comme les défenseurs de la colonie, comme des gens de guerre, qui harcelaient sans cesse les Anglais et les Espagnols par les descentes fréquentes qu'ils faisaient chez eux, prenaient leurs vaisseaux de guerre, et détruisaient leur commerce en capturant leurs bâtiments marchands. Ils fournissaient ainsi à nos établissements tout ce dont ils avaient besoin, tandis qu'ils ne recevaient pas le moindre secours de France et de ses armateurs.

Pour Ducasse, il était demontré que ces flibustiers, qui n'étaient pas en faveur à Versailles, étaient indispensables à l'existence de Saint-Domingue et qu'il fallait les conserver à tout prix. C'est ce qu'il fit en organisant avec leur concours, la fameuse expédition de Carthagène.

La colonie avait besoin d'un gouverneur tel que Ducasse pour la soutenir dans les circonstances où elle se trouvait; sa chute paraissait inévitable. Ducasse joignait à une fermeté et à un courage extraordinaires, une connaissance parfaite du pays et des hommes qui l'habitaient. Sa douceur, son affabilité et son dévouement lui ralliaient tous ceux qui s'approchaient de lui. Averti exactement de tout ce qui se passait chez nos ennemis, il prévenait leurs desseins; il alla plusieurs fois les attaquer chez eux au moment où ils se proposaient de venir porter la guerre sur notre territoire. Sa principale expédition est la descente qu'il fit en 1691, à la Jamaïque; il saccagea plusieurs villes anglaises, et se retira en emmenant trois mille nègres et une grande quantité d'indigo et d'autres marchandises précieuses. Les Espagnols craignaient que nous ne nous emparions de l'île entière, et les lettres que l'archevêque de Santo-Domingo écrivait au Conseil des Indes, montre combien nous étions redoutés; avec un chef comme Ducasse, les Français se croyaient invincibles.

Les Anglais et les Espagnols se décidèrent enfin à tenter un grand coup. Ils réunissent leurs forces et paraissent dans le courant de 1691, en vue de Saint-Domingue avec une flotte de vingt-deux voiles,

parmi lesquelles il y avait huit vaisseaux de guerre espagnols. Cette escadre portait six mille hommes de troupe. Le débarquement se fit dans la baie de Mancenille. Nos ennemis marchèrent vers le Cap où ils entrèrent en même temps que leurs vaisseaux pénétraient dans le port. Le petit nombre de gens qui habitaient ces quartiers ne permettaient pas de s'opposer à des forces aussi considérables. La résistance ne pouvait être sérieuse et les envahisseurs purent piller la plaine et brûler la ville sans rencontrer d'obstacles, ils suivirent ensuite la côte en promenant partout leurs ravages et arrivèrent au Port-de-Paix.

Après l'abandon de l'île de la Tortue, ce port avait pris de l'importance. Les environs étaient assez peuplés. L'on y avait bâti une bonne forteresse qui était la seule de la colonie. Les ennemis en firent le siège. Cinq cents habitants qui s'y étaient refugiés le soutinrent pendant seize jours; à la fin, s'ennuyant d'être enfermés et voyant qu'ils ne recevaient aucun secours, ils se mutinèrent, en disant que pendant qu'ils défendaient la place, on ravageait leurs plantations et on enlevait leurs femmes, leurs enfants et leurs esclaves. Il fallut bien adhérer à leur avis, et le gouverneur qui aurait dû rester avec ses soldats et les gens de bonne volonté, prit au contraire le parti de se retirer avec les habitants.

L'on sortit la nuit. Les tranchées furent enlevées sans beaucoup d'efforts, mais les assiégeants qui avaient été avertis par un déserteur avaient dressé deux embuscades plus loin dans le chemin par où nous

devions passer. Quoique surpris, les Français s'en tirèrent avec la plus grande bravoure et passèrent sur le ventre à tout ce qui se présenta pour les arrêter. Le siège de Port-de-Paix avait coûté beaucoup de monde à l'ennemi. Nous n'y avions perdu qu'une centaine d'hommes.

Après la prise de Port-de-Paix, la désunion se mit parmi les alliés. Les maladies ne tardèrent pas à faire de grands ravages dans leurs rangs, surtout parmi les Anglais. Ils furent contraints de se retirer en apprenant que les Français se préparaient à défendre énergiquement Léogane, et qu'ils rassemblaient un corps de troupes. Ils abandonnèrent leur conquête et ne furent dédommagés de la perte de tant d'hommes que par la capture de quelques nègres. Ils laissaient des traces de leur passage en incendiant les maisons d'habitation et en détruisant les sucreries qui étaient dans la plaine ; mais comme les bâtiments étaient en bois et couverts de paille, le dégât fut bientôt réparé par les colons.

Après cet événement, la colonie fut assez tranquille ; Ducasse s'attacha à encourager l'agriculture qui était loin d'être florissante. Les flibustiers enlevaient dans leurs courses de grandes richesses qu'ils dissipaient au jeu ou en débauches. Le gouvernement détermina plusieurs d'entre eux à fonder des établissements et à se marier. Depuis la translation de la colonie de Saint-Christophe, il y avait un certain nombre de filles bien élevées à la recherche d'épouseurs. Indépendamment de ces soins, Ducasse prenait ses mesures pour faire la conquête de toute l'île. Il en avait écrit

à Versailles et il ne demandait que de légers secours pour mettre son projet à exécution. Le succès pour lui était certain ; malheureusement l'attention se porta d'un autre côté.

La France était en guerre avec l'Europe et soutenait la lutte sur terre et sur mer. Parmi ses corsaires, l'un des plus intrépides et des plus résolus était Pointis qui avait résolu de s'emparer de Carthagène bien persuadé que le butin qu'il y trouverait le dédommagerait amplement des fatigues de l'entreprise. Le roi approuva ce projet ; des ordres furent donnés à cet effet et au mois de mars 1696 une flotte qui avait été armée à Brest et comprenait vingt-trois voiles, arrivait dans les eaux de Saint-Domingue et venait mouiller au Petit-Goave.

Ducasse avait été prévenu et on lui avait enjoint de joindre ses forces à celles de Pointis. Il quitta Léogane, le lieu de sa résidence, et eut plusieurs conférences avec Pointis, le chef de l'expédition. A la nouvelle que l'on allait piller quelque ville espagnole, les flibustiers se rassemblèrent dans la rade et l'on en compta bientôt un millier. Ils se laissèrent aller à commettre des actes de désordre et Ducasse eut besoin de toute son énergie pour ramener la discipline et forcer à l'obéissance ces aventuriers habitués à ne suivre que leur propre volonté.

La flotte qui était déjà considérable reçut un renfort de huit vaisseaux flibustiers. Un certain nombre de colons s'étaient formés en compagnie pour suivre leur gouverneur. L'expédition partit du Petit-Goave ; elle comptait 6,500 hommes. Après avoir suivi la côte

de Saint-Domingue, elle relâcha cinq jours au cap Tiburon pour s'approvisionner d'eau et de bois. Le 14 avril 1697, elle était en présence de Carthagène.

L'escadre française ouvre le feu sans tarder et après quelques jours d'une vigoureuse attaque où les flibustiers et les créoles se distinguèrent tout particulièrement, la ville était obligée de se rendre ; le 3 mai 1697, le gouverneur de la place signait une capitulation.

Nous avions fait là une riche capture. Carthagène était à cette époque l'une des cités les plus riches et les plus florissantes de l'Amérique. La ville fut mise à sac et Ducasse évalue le butin à plus de trente millions de livres. Pointis reprit la mer et Ducasse retourna à Saint-Domingue sans pouvoir décider les flibustiers à le suivre. Ces aventuriers restèrent à Carthagène pour se livrer à toute espèce de cruautés et d'extorsions ; après quoi ils mirent à la voile. A leur retour, ils furent attaqués par une escadre Anglo-Hollandaise. Deux de leurs plus gros navires furent capturés et un troisième forcé de s'échouer sur le rivage qu'ils venaient de dévaster. Huit cents d'entre eux périrent ou furent faits prisonniers ; les autres se réfugièrent à Saint-Domingue.

Pendant l'expédition de Carthagène, le gouvernement de la colonie avait été confié au comte de Boissy, et il paraît qu'il s'acquitta de cet emploi avec beaucoup de zèle et d'habileté. Il visita en personne les principales places et mit tout dans le meilleur état de défense. Les nègres qui étaient durement traités se soulevèrent, mais il réprima promptement cette

révolte. Il déploya ensuite le plus grand courage contre les Anglais qui avaient fait irruption. Cet officier termina sa carrière d'une manière bien déplorable. En apprenant que Ducasse était de retour dans l'île, il s'était embarqué au Cap-Français sur un bâtiment marchand, dans le dessein d'aller retrouver le gouverneur au Petit-Goave. Il aperçut bientôt une escadre ennemie. Il se jeta dans une barque avec trois nègres et un soldat et essaya de gagner le rivage, dont il n'était éloigné que de deux lieues. Son embarcation fut malheureusement entraînée en pleine mer et après avoir été pendant neuf jours sans rencontrer aucune côte, de Boissy fût jeté dans l'île de Cuba où il mourut de faim et de misère, ainsi que les malheureux qui l'avaient accompagné.

Cependant la guerre continuait avec plus de fureur que jamais. Les Anglais étaient venus faire une descente au Petit-Goave pendant la nuit. Ducasse avait eu à peine le temps de se sauver en chemise ; il parvint néanmoins à rassembler un certain nombre d'habitants et força les Anglais à se rembarquer après leur avoir pris ou tué deux cents hommes. Les Espagnols de leur côté faisaient des irruptions continuelles. Depuis soixante-huit ans que les premiers Français s'étaient établis dans l'île, ils n'avaient pas cessé d'avoir les armes à la main et l'on peut dire qu'il n'y avait pas de canton dans la colonie qui n'eût été disputé pied à pied et n'eût donné lieu à quelque combat. Aussi est-on surpris de voir qu'il y avait toujours autant d'hommes dans un pays où il en périssait en si grand nombre. Mais l'on saura que les ex-

ploits et le butin que faisaient les flibustiers attiraient une infinité de gens de tous pays qui arrivaient en foule et venaient renforcer les rangs des aventuriers.

Si au point de vue maritime, Saint-Domingue jouissait d'une grande célébrité, la colonisation y était peu avancée et depuis quelques années, loin de progresser, elle était en décadence. Le nombre des colons était assez restreint et les terres que l'on avait défrichées étaient délaissées. L'on abandonnait la culture du tabac sur laquelle l'on avait fondé tant d'espérances. Le tabac que l'on récoltait était de qualité inférieure et ne pouvait se conserver par suite de la mauvaise préparation qu'il subissait. Aussi ne pouvait-on le vendre qu'à bas prix et encore trouvait-on difficilement des acquéreurs. La guerre du reste rendait le commerce à peu près nul. Les colons étaient découragés et beaucoup d'entre eux se proposaient d'abandonner l'île. De son côté, le gouverneur de Santiago se proposait de nous attaquer avec plus de vigueur que jamais et un détachement considérable d'Espagnols était déjà arrivé dans les environs du Cap-Français. Tout paraissait annoncer la ruine de notre colonie quand arriva la nouvelle de la paix de Ryswick conclue en 1697. Par ce traité, l'Espagne cédait aux Français la partie occidentale de Saint-Domingue.

La paix de Ryswick inaugure une nouvelle période dans la colonie qui jusque-là n'avait guère été qu'un rendez-vous de corsaires et d'aventuriers. La culture était toujours restée sans grande importance et les

flibustiers s'étaient généralement montrés réfractaires à la vie sédentaire. A partir de ce moment, une révolution pacifique s'opéra et notre possession subit une véritable transformation.

Ducasse resta gouverneur jusqu'en 1700. A cette époque, la colonie était loin d'être florissante. La guerre que nous venions de soutenir avait réduit le commerce à un trafic insignifiant. La population avait diminué et l'on comptait tout au plus 4,000 hommes en état de porter les armes. La province que l'on appelait la partie de l'Ouest était à peu près déserte. Quant à la partie du Nord et à la partie du Sud, elles avaient beaucoup souffert. Des plantations avaient été abandonnées, la plupart des églises brûlées et les chemins étaient si mal entretenus que les différents cantons de l'île ne pouvaient communiquer entre eux qu'avec beaucoup de difficultés. Aussi la paix fut-elle le salut de la colonie.

En France l'on commençait à comprendre l'importance de notre possession et en 1698, une société se forma sous le nom de Compagnie de la *Nouvelle-Bourgogne*. Elle ne tarda pas à perdre le titre de Compagnie de Saint-Domingue. Le roi lui accorda pendant cinquante ans le monopole du commerce dans la partie de l'île comprise entre le cap Tiburon et la rivière de Tsaybe, sur une largeur de trois lieues à partir du bord de la mer. La nouvelle association avait en outre le droit de vendre les terres dont elle était en possession et de les inféoder à telles conditions qu'elle jugerait à propos. La Compagnie s'engageait à importer sur son territoire, dans l'espace

de cinq ans, 1,500 blancs et 3,000 nègres. Parmi ses directeurs nous voyons figurer Crozat, Ducasse et Salaberry. Ses armoiries consistaient en un soleil d'or à côté de deux lys, et ayant pour supports un américain et un nègre appuyés chacun sur une massue d'azur.

La culture ne tarda pas à faire quelques progrès, principalement dans les quartiers du cap de Léogane, où les colons plantèrent des cannes et bâtirent des sucreries. Les premiers cacaoyers qui avaient été importés par d'Ogeron se multipliaient et devenaient une source de richesses. Le tabac, l'indigo, le roucou et le coton avaient attiré l'attention des colons. L'on songeait aussi à établir des fabriques de papier ; le coton aurait fourni la matière première. Il était question d'acclimater le mûrier à Saint-Domingue, afin d'y élever des vers à soie, d'exploiter les carrières de marbre qui étaient assez nombreuses et de tirer parti des bois de construction que fournissaient les magnifiques forêts dont une partie de l'île était recouverte. Nous fondions de nouveaux établissements, et deux centres importants, ceux du cap Tiburon et de Dondon étaient créés en 1698. Ducasse montrait par son activité que chez lui le colonisateur ne le cédait en rien à l'homme de guerre. Il ne devait pas tarder à quitter la colonie. En 1700 il revenait en France et laissait le commandement au marquis de Gallifet.

La paix qui avait été conclue à Ryswick ne fut presque qu'une trêve. La guerre de la succession d'Espagne arma les nations les unes contre les autres. Les Anglais et les Hollandais essayèrent à plusieurs

reprises de s'emparer de Saint-Domingue et firent plusieurs tentatives qui demeurèrent inutiles. L'avénement de Philippe V au trône d'Espagne avait réuni les Français et les Espagnols et notre colonie n'avait plus à redouter d'attaques du côté de la terre. Nous aurions même obtenu d'importants succès dans l'Amérique méridionale, si nous avions été vigoureusement secondés par nos alliés, mais malheureusement les habitants de la partie espagnole avaient conservé contre nos colons un ressentiment qui ne devait s'éteindre que quelques années plus tard.

Sous le marquis de Gallifet, la colonisation progressa et trois petites villes destinées à devenir plus tard assez importantes furent fondées en 1701; c'étaient Saint-Marc, le Môle Saint-Nicolas et Fort-Dauphin qui jusqu'en 1731, fut désigné sous le nom indien de Bayako. La culture se développa et le prix des terres doubla en moins d'un an. Avec la canne à sucre, l'on obtenait les résultats les plus satisfaisants. Aussi la colonie compta bientôt cent soixante-dix sucreries qui, en moyenne, procuraient chacune un bénéfice annuel de 10,000 écus. Le coton, l'indigo et le rocou donnaient lieu à une exportation assez considérable. Les bestiaux ne manquaient pas et l'on trouvait dans les bois un grand nombre d'ânes qui étaient retournés à l'état sauvage. Les sangliers commençaient à diminuer et le gouvernement qui voulait les conserver comme une ressource précieuse défendit de les chasser avec des chiens.

Le marquis de Gallifet n'était gouverneur que par

intérim. Le roi avait eu d'abord l'intention de lui donner la succession de Ducasse, mais il en fut empêché par les plaintes des colons sur son arbitraire et sa partialité.

Le gouvernement de Saint-Domigue fut confié à Auger qui en arrivant trouva la colonie révoltée contre le marquis de Gallifet. Il avait l'ordre de l'arrêter, mais cet officier était déjà repassé en France.

Le nouveau gouverneur, Auger, était né en Amérique et s'était couvert de gloire dans la défense de la Guadeloupe. Ses débuts avaient été des plus pénibles et loin de s'aigrir, son caractère avait puisé sa douceur dans l'infortune. Il possédait toutes les vertus civiles et militaires et quoiqu'il n'administra la colonie que de 1702 à 1705, il lui fit accomplir de notables progrès avec l'aide de Deslandes qui avait été envoyé en qualité de commissaire-ordonnateur. Les habitants de Saint-Christophe qui connaissaient Auger et avaient été de nouveau chassés de leur île par les Anglais, vinrent pour la plupart s'établir à Saint-Domingue. C'était des colons tout formés, généralement nés en Amérique et fort réglés dans leur conduite. Aussi leur arrivée produisit-elle les meilleurs résultats.

Auger ne négligeait rien pour développer la prospérité de la colonie. Les besoins moraux l'occupaient particulièrement et c'est ainsi que nous le voyons bâtir des églises, attacher une grande importance au recrutement du clergé qui était fourni par les jésuites et les dominicains, et fonder deux hôpitaux, l'un à Léogane et l'autre au Cap. En 1702, une messagerie

de chevaux avait été établie au Petit-Goave, ce qui prouve l'importance que notre colonie avait déjà prise. Enfin en 1705, l'on sentit le besoin de séparer les fonctions civiles et militaires et l'on nomma un intendant. Le premier titulaire fut Mithon. Auger mourut sur ces entrefaites et de Charitte le remplaça de 1705 à 1707 à titre de gouverneur par intérim.

Le comte de Choiseul-Beaupré, capitaine de vaisseau dans la marine royale, succéda à Auger. Ses manières affables et la douceur de son gouvernement attirèrent dans la colonie beaucoup de gens et surtout les flibustiers qui s'étaient retirés parmi nos ennemis et revinrent pour la plupart. De Choiseul résolut de tirer parti de ces aventuriers dont la bravoure était légendaire en s'emparant de la Jamaïque, qui située dans le golfe du Mexique à trente lieues de Saint-Domingue, était pour les Anglais un entrepôt fort important. Désireux de se rendre compte de la situation de nos ennemis par lui-même, il s'embarqua sur la frégate la *Thétis* et vint explorer les côtes de la Jamaïque. Une escadre anglaise rencontra son vaisseau en vue de l'île de Cuba. Il s'ensuivit un combat dans lequel de Choiseul reçut plusieurs blessures. On le porta mourant à la Havane où il succomba (1710).

De Valernod prit l'intérim ; il mourait en 1712 à Léogane et avait pour successeurs de Charitte et le comte d'Arguyan. Enfin en 1712 le comte de Blenac, grand sénéchal de Saintonge, arrivait à Saint-Domingue avec le titre de gouverneur général. Notre colonie cessait de relever de la Martinique. Sous le

comte de Blenac, la culture prit une grande extension. Léogane s'embellit et devint une véritable ville. En 1711, la capitale officielle avait été fixée au Cap. Les plantations se multipliaient et le nombre des esclaves s'augmentait grâce à la traite qui était en pleine vigueur. En 1716, l'on avait introduit 3,000 nègres dans la colonie.

En 1713, la paix d'Utrech, avait mis fin aux hostilités et à partir de ce moment la *flibuste* disparut de la mer des Antilles. La colonie reçut un nouvel élément de colonisation. Nous avions cédé l'Acadie aux Anglais. Un certain nombre d'Acadiens se réfugièrent à Saint-Domingue et ne tardèrent pas à se faire remarquer par leur économie et leur industrie.

En 1716, de Blénac était repassé en France ; de Chateaumorand lui succéda et demeura à peine trois ans en fonctions ; en 1718 il était relevé par le marquis de Sorel. De Montholon était intendant.

Depuis de Choiseul, tous les gouverneurs tenaient le plus grand état ; ils faisaient leur résidence à Léogane où le luxe et la magnificence étaient au plus haut degré. Les habitations de cette plaine étaient pour la plupart des sucreries appartenant à des officiers mariés dans le pays, à des créoles élevés en France ou à des Européens qui avaient épousé en France des filles créoles. Chaque habitant avait de nombreux domestiques, des carrosses, beaucoup de chevaux. A partir de 1710, la vie des colons était devenue somptueuse. Le jeu, la bonne chère et les fêtes ne discontinuaient pas. L'or et l'argent y étaient en abondance. Un nouveau débarqué, un peu connu,

quoique sans bien, ne manquait de rien s'il avait de l'activité. Il pouvait facilement faire fortune en se livrant au commerce ou en cultivant une plantation. Cette splendeur ne régnait pas dans tous les quartiers de l'île et s'était concentrée au Cap et à Léogane. Mais partout l'on trouvait une grande prospérité et beaucoup d'hospitalité chez les habitants.

La ville du Cap prenait un grand accroissement. Elle était le principal rendez-vous des vaisseaux qui y portaient des nègres et avec Léogane, l'un des marchés d'esclaves les plus importants. De proche en proche de nouveaux quartiers s'établissaient; en 1705, le Trou et le Terrier Rouge, en 1712 Sainte-Rose et le Limbé, en 1717, en 1718, les Gonaïves Bainet, en 1719 les Cayes et en 1720 Cavaillon. Un canton montagneux, situé à peu distance de Jérémie, avait reçu le nom de Nouvelle-Saintonge, un autre celui de Nouvelle-Gascogne et dans la partie du nord, l'une des plaines les plus riches et les mieux cultivées était appelée le Mirebalais. Une France d'outre-mer se fondait et tout paraissait lui promettre un heureux avenir.

H. Castonnet des Fosses.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 13 JANVIER 1885

La séance est ouverte à sept heures et demie, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la dernière séance et celui de la réunion du Bureau et du Comité de publication (en date du 5 décembre), sont lus et adoptés.

M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. l'abbé Bazin, curé de la Cathédrale, par laquelle ce dernier donne sa démission de membre titulaire. La démission de M. l'abbé Bazin est acceptée.

A la suite d'un rapport de M. Lucas, M. de Jeux est admis comme membre titulaire de la Société; de même, après avoir entendu les rapports présentés par M. Maisonneuve, la Société admet comme membres correspondants M. le Dr Chevalier, de Laval, et M. Fontaine, avoué en la même ville.

Sur la demande du Bibliothécaire-Archiviste, la Société vote l'acquisition de taquets en zinc, destinés à maintenir les livres dans les Bibliothèques.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une communication de M. P. Ratouis, membre correspondant, sur la *Médaille au crocodile du camp romain de Chenehutte-les-Tuffeaux*.

M. d'Espinay, président, donne lecture de son travail sur le *Gouvernement militaire de Saumur*, dans lequel, et à l'aide d'une carte qu'il présente à la Société, il détermine les

limites de ce gouvernement, explique sa configuration singulière, et fait l'historique de sa formation.

La parole est ensuite donnée à M. René Bazin, qui, en racontant un simple souvenir de l'enfance d'un artiste bien connu des Angevins, sait, par la délicatesse de la pensée et la grâce du style, intéresser et charmer l'auditoire.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire, A. MEAUZÉ.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1885

La séance est ouverte à sept heures et demie, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Dans le dépouillement de la correspondance, M. le Président signale une lettre de M. le Secrétaire de la *Société de Statistique des Deux-Sèvres*, acceptant l'échange des travaux de cette Société avec nos *Mémoires*.

M. André Joubert donne lecture de son travail sur le *Château du Plessis-Bourré sous la Ligue*.

Lecture est faite d'une *Notice* de M. Godard-Faultrier sur une peinture qu'il possède, représentant la Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean-Baptiste; peinture qu'il croit pouvoir attribuer soit à Léonard de Vinci, soit à l'un de ses élèves. Une photographie de ce remarquable tableau est présentée à la Société. La Société décide que cette *Notice* sera présentée, en son nom, à la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

M. l'abbé Bouchet expose ensuite le *Résumé climatologique* de l'année 1884.

La parole appartient alors à M. le Dr Grille, qui donne lecture de ses *Stances* à Charles Louvet, auteur des *Essais de philosophie chrétienne*, et termine la séance en lisant plusieurs extraits de l'ouvrage du philosophe chrétien, choisis de

manière à faire apprécier les sentiments de l'auteur et les qualités de son style.

La séance est levée à neuf heures et quart.

Le Secrétaire, A. Meauzé.

SÉANCE DU 3 MARS 1885

La séance est ouverte à sept heures trois quarts, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une circulaire ministérielle relative à la 23e réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne (7-11 avril) et à la nomination des délégués.

La Société délègue MM. Godard-Faultrier, Eugène Lelong, Hy et Réchin.

M. le Président signale une brochure du Ministère de la marine et des colonies, sur la situation agricole du Tonkin.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau, au nom de M. le comte Gérard de Contades, un volume intitulé : *Coblentz et Quiberon :* Souvenirs de M. le comte de Contades, pair de France; —il informe la Société que l'échange de nos *Mémoires* avec la Société historique algérienne *(Revue africaine),* a été accepté.

M. Castonnet-Desfosses écrit qu'il a trouvé des documents concernant le P. Joseph, lors de son séjour à Saumur, où il prêcha plusieurs carêmes, et Bertrand Ogeron, Angevin, gouverneur de Saint-Domingue.

M. Léon Cosnier présente, comme membre titulaire, M. le comte Gérard de Contades, auteur du volume qui vient d'être offert. M. Cosnier est désigné pour faire, à la prochaine séance, le rapport d'usage.

L'ordre du jour appelle la lecture du *Livre d'or de la noblesse d'Anjou,* par M. Gontard de Launay.

M. le président d'Espinay lit une savante *Notice sur une coutume de Touraine de 1461*.

M. Albert Lemarchand nous transporte en plein Moyen-âge, et nous raconte comment la *Rose d'or*, bénite par le Pape le dimanche de *Lætare*, et accordée comme une grande faveur aux princes et aux personnages de distinction fut, pour la première fois, donnée par le pape Urbain II au comte d'Anjou, Foulques-le-Réchin.

Enfin, la séance est terminée par une communication de M. le Dr Duhourcau, qui expose les savants travaux d'un médecin espagnol, M. Ferran, sur l'agent infectieux du choléra.

En considération des vacances de Pâques, la Société décide que la séance du mois d'avril sera fixée au 31 mars prochain.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire-Général, G. Bodinier.

Réunion du Bureau et du Comité de publication.

SÉANCE DU 13 MARS 1885

Une réunion des membres du Bureau et du Comité de publication a été tenue au local de la Société, le 13 mars 1885, à huit heures du soir, sous la présidence de M. d'Espinay. Étaient présents : MM. d'Espinay, Rondeau, Cosnier, Hy, Lucas, Meauzé, Gontard de Launay et Bodinier.

L'ordre du jour appelle l'examen des travaux lus à la Société pendant le premier trimestre 1885 et à publier dans le tome XXVII des *Mémoires*.

Les travaux ci-après, présentés et déposés par le Secrétaire-Général, sont admis à l'impression.

1° *Le Gouvernement militaire de Saumur*, par M. d'Espinay

(la carte y annexée sera publiée à moitié frais avec l'auteur);

2° *La Rose d'or en Anjou*, par M. A. Lemarchand;

3° *Le Château du Plessis-Bourré sous la Ligue*, par M. André Joubert:

4° *Souvenir d'artiste*, par M. René Bazin;

5° *Résumé climatologique de l'année* 1884, par M. l'abbé Bouchet (avec planche aux frais de la Société);

6° *Chroniques saumuroises* : La monnaie au crocodile, etc., par M. P. Ratouis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures.

Le Secrétaire-Général, G. Bodinier.

SÉANCE DU 31 MARS 1885

(Séance d'avril).

La séance est ouverte à sept heures et demie sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la dernière séance et celui de la réunion du Bureau et du Comité de publication en date du 13 mars 1885 sont lus et adoptés.

M. le Président remet aux membres délégués au Congrès de la Sorbonne les cartes d'admission et signale, dans la correspondance, l'exposition organisée par la Société d'horticulture du Calvados.

Sur le rapport de M. L. Cosnier, M. le comte Gérard de Contades est admis comme membre titulaire.

L'ordre du jour appelle la lecture de deux nouveaux chapitres des *Chroniques Saumuroises* de M. P. Ratouis : *La chapelle du Prieuré de Saint-Étienne de la Breille aux* XIII[e] *et* XIV[e] *siècles* et *La maison du Jaguenau*, près le nouveau tunnel de Saumur.

M. André Joubert présente le compte-rendu de l'ouvrage

offert par l'auteur, M. le comte Gérard de Contades, notre nouveau collègue : *Coblentz et Quiberon. Souvenirs du comte de Contades, pair de France.*

M. L. de Farcy donne lecture de son intéressante étude sur les *Écoles d'art chrétien ou de Saint-Luc.* Il fait ressortir combien l'art gothique s'harmonise bien avec les règles de la liturgie. Pourquoi Angers qui possède tant de chefs-d'œuvre d'architecture et dont le goût pour l'art chrétien est si grand, n'aurait-il pas une école qui, comme celle de Saint-Luc, à Gand, donnerait l'enseignement artistique à d'habiles ouvriers ?

Enfin la séance se termine en écoutant M. Victor Pavie lire une poésie, modestement intitulée *Paysage* et qui est tout un petit poème, un pur bijou.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire-Général, G. Bodinier.

SÉANCE DU 5 MAI

La séance est ouverte à sept heures et demie sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Dans le dépouillement de la correspondance, M. le Président signale le Congrès international horticole qui se tiendra à Paris du 20 au 31 mai ; — la 52e session de la Société française d'archéologie qui se tiendra, à Montbrison, à dater du 25 juin ; — le concours pour 1885 institué par la Société académique de Saint-Quentin.

M. le Secrétaire-Général donne lecture de l'extrait du procès-verbal de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, à la Sorbonne, en* 1885, concernant la communication faite par M. Godard-Faultrier au nom de la Société.

NEUVIÈME SESSION

Rapport général sur les travaux de la session, par M. Henry Jouin secrétaire rapporteur du Comité.

. . . .

. . . .

« Vous avez raison de vous plaindre que je ne vous ay « encore rien dit de l'Académie d'Angers, mais ayant esté « prié de la part de ceux qui la composent de n'en parler « que sur leurs mémoires, j'attends qu'ils me les envoyent. »

« Ainsi s'exprimait en octobre 1686, le rédacteur du *Mercure galant.* Il poursuivait en entretenant ses lecteurs du discours de M. le chevalier de Longueil « l'un des trente académiciens de cette nouvelle compagnie. » L'Académie d'Angers est aujourd'hui la Société d'agriculture, sciences et arts, et les trente académiciens de 1686 sont devenus légion. L'un d'eux, M. Godard-Faultrier, non content d'avoir doté sa ville d'un très riche musée archéologique, collectionne à ses heures pour son propre compte les œuvres rares. Il vous a dit l'heureuse fortune qui l'a rendu possesseur d'une peinture ancienne, attribuée par Mérimée à un élève de Léonard, et par Longpérier à Bernardino Luini ? Qu'en est-il de ces attributions ? Une photographie tout à fait insuffisante, seul document mis à notre portée, ne nous permet pas de nous prononcer. Quoi qu'il en soit, ce tableau que M. Godard-Faultrier intitule la *Vierge au livre*, a été visiblement inspiré par la toile de Léonard, l'un des joyaux de notre Louvre, connue sous le titre de la *Vierge aux rochers.* »

(*Journal officiel* du 13 avril 1885, p. 1984.)

La Société écoute avec un vif intérêt l'appréciation de la communication artistique de M. Godard-Faultrier, due à la plume autorisée de M. Henry Jouin, secrétaire rapporteur du Comité.

M. le Secrétaire-Général offre à la Société au nom de M. André Joubert, membre titulaire, sa *Notice* relative à la démolition des châteaux de Craon et de Châteaugontier ; — il

signale, dans le *Moniteur Universel* du 27 avril, la note suivante intéressante pour les archéologues angevins :

UNE DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE

« Le savant archéologue Adamy vient d'établir que l'architecte de la basilique de Steinbach, dans l'Odenwald, n'est autre que le célèbre Eginard, dont la légende a fait le gendre de Charlemagne. Il subsiste encore des restes considérables de la construction primitive, qui offre beaucoup d'analogies avec Saint-Martin d'Angers, et qui fut terminée en 827 ; la crypte surtout en est fort curieuse. Le style de l'œuvre d'Eginard s'inspire du modèle de la basilique antique ; mais il ne manque pas d'originalité ; ce qui le caractérise, c'est l'emploi régulier et méthodique des formes et figures géométriques. M. Adamy revendique aussi pour Eginard la gloire d'être l'auteur du plan sur lequel a été bâtie la célèbre cathédrale d'Aix-la-Chapelle. »

M. L. Cosnier présente comme membre titulaire M. Gustave Genest, ancien manufacturier à Angers. M. Bodinier fera à la prochaine séance le rapport d'usage.

L'ordre du jour appelle la lecture du compte-rendu de M. L. Cosnier sur les *Mémoires de Mme de la Boutetière*. La fin de cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

M. le Dr Maisonneuve lit une *Notice biographique* sur le savant géologue M. Barrande, précepteur de M. le comte de Chambord et auteur d'importants ouvrages sur la géologie.

Enfin la séance est terminée par le poème de M. H. Jouin, membre honoraire, *Le chant du siècle*, lu par M. le Dr Grille.

La séance est levée à neuf heures un quart.

Le Secrétaire-Général, G. BODINIER.

SÉANCE DU 2 JUIN 1885

La séance est ouverte à sept heures et demie, sous la présidence de M. le docteur Grille, le doyen des membres présents.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire-Général donne lecture de deux circulaires ministérielles, l'une relative à la préparation du programme du Congrès des Sociétés savantes en 1886; l'autre concernant l'envoi d'un questionnaire sur les mœurs et le régime des oiseaux de France.

Ce questionnaire est distribué aux membres de la Société qui s'occupent d'ornithologie.

M. André Joubert fait offrir à la Société deux récents travaux : *La Chatellenie de la Jaille-Yvon* et le *Collège de Requeil.* La Société vote des remercîments à l'auteur.

Sur le rapport de M. Bodinier, M. Gustave Genest est admis comme membre titulaire.

M. de Capol s'excuse par lettre de ne pouvoir se rendre à la séance pour y donner lecture de son mémoire : *l'Azote et les plantes améliorantes.*

L'ordre du jour appelle la lecture de l'intéressante analyse, par M. L. Cosnier, des *Mémoires de Mme de la Boutetière.*

Au nom de M. d'Espinay empêché, M. le Secrétaire lit deux chapitres de sa savante étude sur la *Coutume d'Anjou en 1411.*

La séance est levée à neuf heures.

Le Secrétaire-Général, G. Bodinier.

Réunion du Bureau et du comité de publication.

SÉANCE DU 11 JUIN 1885

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. d'Espinay, président. Étaient présents : MM. d'Espinay, Grille, Cosnier, Meauzé, Gontard de Launay et Bodinier.

M. le Secrétaire donne la liste ci-après des ouvrages déposés par les auteurs, et lus à la Société, pendant le 2e trimestre.

1° *Coblentz et Quiberon*, par le comte G. de Contades. — Compte rendu par M. A. Joubert;

2° *Paysage*, poésie par M. Victor Pavie;

3° *Les écoles d'art chrétien ou de Saint-Luc*, par M. L. de Farcy;

4° *Chroniques saumuroises*. — Le Tunnel du Jaguenau; la Chapelle du Prieuré de la Breille, par M. Ratouis;

5° *Notice biographique sur M. Barrande*, par M. le Dr Maisonneuve;

6° Compte rendu des *Mémoires de Mme de la Boutetière*, par M. L. Cosnier;

7° *Le Chant du Siècle*, poëme, par M. H. Jouin.

Ces manuscrits sont admis à l'impression dans le prochain volume de *Mémoires*.

La séance est levée à trois heures trois quarts.

Le Secrétaire-Général, G. Bodinier.

SÉANCE DU 7 JUILLET 1885

La séance est ouverte à sept heures trois quarts sous la présidence de M. d'Espinay, président.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Bardin qui, ayant quitté Angers, demande à échanger son titre de membre titulaire contre celui de membre correspondant.

Il expose ensuite que, les travaux de construction d'un bâtiment au Musée occasionnant un va-et-vient continuel d'ouvriers dans le Jardin fruitier, la porte de la salle sera fermée, malgré l'ouverture de la grille du jardin, en l'absence de la concierge, jusqu'à l'achèvement des travaux. Les membres de la Société qui voudraient consulter ou emporter des ouvrages sont priés de venir de préférence dans la matinée.

M. de Capol présente son travail sur la *Composition chimique des terres*. Il démontre l'inutilité de l'analyse chimique du sol pour le choix des engrais, et la préférence de la méthode expérimentale, appliquée sur des parcelles des terrains étudiés.

M. d'Espinay continue ensuite sa savante étude sur la *Coutume d'Anjou en* 1411.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une intéressante *préface* écrite par M. Faligan pour la traduction d'*Hermann et Dorothée*, due à M. Boré, ancien professeur à l'Université catholique, et membre regretté de la Société.

M. le Dr Grille termine la séance par sa poésie *Le Langage des Fleurs*, où il présente, ingénieusement réunies en un bouquet, toutes les acceptions du mot *Fleur*.

La séance est levée vers neuf heures.

Le Secrétaire, A. MEAUZÉ.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1885

La séance est ouverte à sept heures et demie sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet dernier est lu et adopté.

M. le Secrétaire-Général lit, dans le dépouillement de la correspondance, une circulaire ministérielle donnant le programme du Congrès des Sociétés savantes en 1886; différentes demandes par des Sociétés correspondantes pour compléter la collection des *Mémoires;* ces demandes sont renvoyées au Bureau qui y satisfera dans la limite des réserves des collections; une lettre de M. Léon Lallemand, lauréat de l'Institut, qui offre à la Société son volume sur l' « *Histoire des Enfants abandonnés* ». La Société vote des remercîments à l'auteur.

L'ordre du jour appelle la lecture de la fin de la savante dissertation de M. d'Espinay sur la *Coutume d'Anjou en* 1411.

M. Castonnet-Desfosses expose *les Origines de Saint-Domingue*, colonie dont les deux premiers gouverneurs furent deux Angevins, Bertrand Ogeron et le chevalier de Pouancé. Il termine sa communication en donnant quelques détails sur le P. Rodolphe, capucin angevin, qui joua un rôle dans la diplomatie française au Maroc, au xviie siècle.

Enfin, M. le Dr Farge, sous le titre « *A propos du centenaire de M. Chevreul* » résume à grands traits la vie et les œuvres de notre illustre Président d'honneur, qui vient d'entrer dans sa centième année.

En terminant, M. le Dr Farge propose à la Société de perpétuer le souvenir du lieu de la naissance de notre savant concitoyen en faisant placer, au nom et aux frais de la Société, une plaque commémorative sur la maison qui porte le n° 11 de la rue des Deux-Haies, où naquit Michel-Eugène Chevreul, jeudi 31 août 1786, sur la paroisse Saint-Pierre.

La Société s'associe unanimement à ce vœu et charge une commission, composée de MM. André Joubert et G. Bodinier de remplir les formalités administratives nécessaires et de faire poser cette plaque commémorative [1].

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire-Général, G. Bodinier.

[1] A la demande adressée à M. le Maire d'Angers pour obtenir l'autorisation de faire poser une plaque commémorative de la naissance de Chevreul, sur la maison portant le n° 11 de la rue des Deux-Haies, appartenant à M. le docteur Farge, la réponse suivante a été faite :

« Angers, le 16 décembre 1885.

« Monsieur le Secrétaire-Général,

« Je m'empresse de vous faire savoir que l'Administration ne peut qu'applaudir à la résolution prise par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers de rappeler, par une inscription, le lieu même où est né notre illustre compatriote, Michel-Eugène Chevreul, Président d'honneur de votre Société et qu'elle vous donne très volontiers l'autorisation que vous avez bien voulu lui demander de placer une plaque commémorative sur la maison portant le n° 11 de la rue des Deux-Haies.

« Agréez, etc.

« *Le Maire,* Maillé. »

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1885

La séance est ouverte à sept heures et demie, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Dans la correspondance, M. le Président lit une circulaire ministérielle créant, au sein du Comité des travaux historiques et scientifiques, une section de *Géographie historique et descriptive;* — une demande de souscription à l'édition du *Cartulaire de l'abbaye de Landévennec* publiée par la Société archéologique du Finistère. La Société décide qu'elle souscrira à cette édition.

L'ordre du jour appelle la lecture de la notice inédite de M. Beautemps-Beaupré sur les *Juges ordinaires d'Anjou et du Maine* (1371-1508).

M. d'Espinay lit les principaux passages de cet important travail.

La lecture de M. le Dr Maisonneuve sur la *Sensibilité chez les plantes* intéresse vivement la Société; à la suite de cette lecture une savante discussion s'engage entre M. le Dr Maisonneuve et M. l'abbé Hy qui prétend, avec plusieurs botanistes modernes, que le mot *irritabilité* exprime plus justement le phénomène végétal dont il est question.

En l'absence de M. le Trésorier, M. le Secrétaire expose le compte financier de l'exercice 1885 et le projet de budget pour 1886. Ces compte et projet de budget sont approuvés et la Sociéte vote unanimement des remercîments à son Trésorier pour les soins apportés par lui à la gestion financière.

Les démissions suivantes sont acceptées à la date du 31 décembre prochain, savoir : MM. Guérin de la Roussardière, de Jeux et Paul Rondeau, membres titulaires; MM. de Béjarry, Chesnay, de L'Estourbeillon et de Richecour, membres correspondants.

M. l'abbé Pineau est décédé en mai dernier.

Il est ensuite, conformément au règlement, procédé aux élections des membres du Bureau pour l'année 1886.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Président, M. G. d'Espinay.
Vice-Président, M. Victor Pavie.
Secrétaire-Général, M. Guillaume Bodinier.
Secrétaire, M. André Meauzé.
Trésorier, M. Louis Rondeau.
Bibliothécaire-Archiviste, M. Gontard de Launay.

Sont nommés membres du Comité de publication, pour l'année 1886, M. le Dr Grille, M. Cosnier, M. l'abbé Ravain, M. l'abbé Hy et M. Lucas.

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

Le Secrétaire-Général, G. Bodinier.

Réunion du Bureau et du Comité de publication.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1885

Une réunion des membres du Bureau et du Comité de publication a été tenue au local de la Société, le 3 décembre 1885, à huit heures du soir, sous la présidence de M. d'Espinay. — Étaient présents : MM. d'Espinay, Victor Pavie, Rondeau, Hy, Lucas, Meauzé, Gontard de Launay et Bodinier.

L'ordre du jour appelle l'examen des travaux lus à la Société pendant le dernier trimestre et à publier dans les *Mémoires*.

Les travaux ci-après, présentés et déposés sur le Bureau, sont admis à l'impression, savoir :

1° *Notice* sur un tableau dit *La Vierge au livre*, par M. Godard-Faultrier ;

2° *La Coutume d'Anjou en* 1411, par M. d'Espinay ;

3° *Les juges ordinaires d'Anjou et du Maine* (1371-1508), par M. Beautemps-Beaupré ;

4° *Les Origines de Saint-Domingue*, par M. Castonnet-Desfosses ;

5° *La Sensibilité chez les plantes*, par M. le Dr Maisonneuve.

Dans sa séance du 10 novembre, la Société avait décidé l'impression immédiate de l'*A-propos du Centenaire de M. Chevreul*, par M. le docteur Farge.

La séance est levée à neuf heures.

Le Secrétaire-Général, G. Bodinier.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

ANCIEN PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. le comte de Falloux, de l'Académie française.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM.

Chevreul, membre de l'Académie des sciences.
Mgr Freppel, évêque d'Angers.
Jac, ancien premier président de la Cour d'Appel.
Lenepveu, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

PRÉSIDENT HONORAIRE

Mgr Sauvé, ancien président de la Societé.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1886

MM.

D'Espinay, *président.*
Victor Pavie, *vice-président.*
Guillaume Bodinier, *secrétaire-général.*
André Meauzé, *secrétaire.*
Louis Rondeau, *trésorier.*
Gontard de Launay, *bibliothécaire-archiviste.*

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Le commandeur J.-B. de Rossi, associé étranger de l'Institut de France, à Rome.

Bellanger (Philippe), avocat, bâtonnier de l'Ordre.
Mourin, ancien maire d'Angers, recteur de l'Académie de Nancy.
Jouin (Henry), archiviste de la Commission de l'inventaire général des richesses d'art de la France.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Affichard, avocat, ancien bâtonnier, rue Pocquet de Livonnière, 51.
Allard (Gaston), route des Ponts-de-Cé, à la Maulévrie.
Auriau (Charles), ancien commissaire-priseur, rue Beaurepaire, 67.
Bazin (René), professeur à la Faculté de Droit, rue Desjardins, 50.
Beaumont (l'abbé de), chan. hon., petite rue Volney, 1.
Berger (Eugène), député de Maine-et-Loire, rue Desjardins, 6.
Billard (Gabriel), rue Ménage, 17.
Blois (comte Georges de), château de la Rochejacquelein, à Daumeray.
Bodinier (Guillaume), rue Tarin, 2.
Bonneville, ancien officier, boulevard du Palais, 13.
Bordeaux (Georges), manufacturier, rue Ménage, 2.
Bordereau, peintre-verrier, boulevard du Roi-René, 1.
Bouchet (l'abbé), professeur au pensionnat Saint-Urbain.
Brisset (l'abbé), aumônier du Lycée, au Lycée.
Capol (de), ingénieur civil, rue Boreau, 15.
Chapin, notaire, rue du Mail, 83.
Chataux (A. de), avocat, rue de Brissac, 11.
Chêne (Arthur du), archiviste-paléographe, à Baugé.
Choyer (l'abbé), chanoine honoraire, rue des Bœufs, 16.
Clamens, peintre-verrier, boulevard du Roi-René, 1.
Contades (comte Gérard de), à Saint-Maurice (Orne).
Cosnier (Léon), rue des Arênes, 42.

Dainville (Ernest), architecte du département, place de l'Académie, 6.
Dauge, directeur de l'usine à gaz, rue Boreau, 13.
Delahaye (Dominique), manufacturier, rue Saumuroise, 67.
Dolbeau, imprimeur-libraire, rue Chaussée-Saint-Pierre, 4.
Dubois (l'abbé), rue Hanneloup, 25.
Dussauze, architecte, rue Ménage, 19.
D'Espinay, ancien conseiller à la Cour, rue Volney, 15.
Fairé (Alexandre), avocat, député de Maine-et-Loire, rue Pocquet de Livonnière, 43.
Faligan (Ernest), à Saint-Martin-la-Forêt.
Farcy (Louis de), parvis Saint-Maurice, 3.
Farge (Émile), docteur en médecine, rue des Angles.
Freppel (Mgr), évêque d'Angers, à l'Évêché.
Gardais (l'abbé), supérieur de l'Externat Saint-Maurille.
Genest (Gustave), rue Desjardins, 29.
Godard-Faultier, directeur du Musée Saint-Jean, rue de Bel-Air, 18.
Godard (Hippolyte) docteur en médecine, à Tigné (Maine-et-Loire).
Gontard de Launay, rue Loriol de Barny, 10.
Grille (R.), docteur en médecine, rue Pocquet de Livonnière, 48.
Grimault (l'abbé), chanoine titulaire, rue de l'Évêché, 2.
Halopé, avocat, rue Ménage, 3 *bis*.
Hautreux (l'abbé), vicaire à Saint-Crespin (Maine-et-Loire).
Hervé-Bazin, professeur à la Faculté de Droit, rue du Commerce, 3.
Huault-Dupuy (Valentin), rue Denis-Papin, 47.
Hy (l'abbé), docteur ès-sciences naturelles, professeur à la Faculté des Sciences, rue Loriol de Barny, 5.
Joubert (André), boulevard de Saumur, 49.
Kernaëret (Mgr de), professeur à la Faculté des Lettres, rue Desjardins, 74.
Lac de Bosredon, professeur à la Faculté des sciences, rue des Pépinières, 3.

Lachèse (Eliacin), conseiller honoraire, rue Plantagenet, 83.

Lachèse (Paul), imprimeur, boulevard du Roi-René, 22.

Ledroit, ancien notaire, boulevard du Roi-René. 36.

Le Guay (baron), sénateur de Maine-et-Loire, rue Donadieu de Puycharic.

Lelong (Eugène), archiviste aux Archives nationales, rue Monge, 59, Paris.

Lemarchand, bibliothécaire en chef de la Ville, rue du Musée.

Lemesle (Prosper), ancien architecte diocésain, place du Lycée, 1.

Litter (l'abbé), professeur à la Faculté de Théologie, rue Volney, 2.

Loir-Mongazon, professeur à la Faculté des Lettres, rue Tarin, 41.

Lucas, avocat, professeur à la Faculté de Droit, rue Saint-Julien, 31.

Maisonneuve, docteur en médecine et ès-sciences, professeur à la Faculté des Sciences, rue Volney, 5.

Maricourt (Mgr), recteur des Facultés catholiques.

Meauzé (André), directeur d'assurances, rue Saint-Joseph, 35.

Megnen, peintre-verrier, boulevard du Roi-René, 1.

Pasquier (l'abbé), docteur ès-lettres, doyen de la Faculté des Lettres, place Marguerite d'Anjou.

Pavie (Eusèbe), rue Chèvre, 16.

Pavie (Victor), rue de Bel-Air, 22.

Perrin, avocat, professeur à la Faculté de Droit, rue Desjardins, 4.

Pessard (l'abbé), vicaire général, à l'Évêché.

Ravain (l'abbé), vice-doyen de la Faculté des Sciences, rue Bernier, 14.

Riandière-Laroche, rue Desjardins.

Rondeau (Louis), ancien négociant, rue Flore, 3.

Semery, avocat, rue Desjardins, 47.

Simon (l'abbé), curé de Saint-Laud.

Tarlé (de), avocat, rue Volney, 57.
Téton (l'abbé), aumônier de Bellefontaine.

Villoutreys (marquis Ernest de), château du Plessis, par Montrevault.

MEMBRES TITULAIRES NON-RÉSIDANTS

MM.

Mgr Guérin, avenue de Déols, à Châteauroux.

Hermite (Hippolyte), ancien officier, cité de l'Ouest, Neufchâtel (Suisse).

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

Bardin (l'abbé), professeur à la Faculté des Sciences, à Seiches.
Beautemps-Beaupré, conseiller à la Cour de Paris, 22, rue de Vaugirard.
Bénard (Henry), à Cholet.
Bonneau-Lavarenne, avocat, à Alençon.
Boury (E. de), à Théméricourt (Seine-et-Oise).
Bricard (Georges), 1, rue des Lauriers, à Bordeaux.
Buysson (vicomte du), à Brout-Vernet (Allier).

Castonnet des Fosses (Henri), avocat, 37, rue de l'Université, Paris.
Cellier, docteur en médecine, à Laval.
Chevallier, docteur en médecine, à Laval.
Chevallier (l'abbé), curé de Combrée.

Denais (Joseph), rue Saint-Lazare, 28, Paris.
Duhourcau, docteur en médecine, 16, rue Porteneuve, à Pau.

Fontaine, avoué, à Laval.

Geslin, docteur en médecine, à Beaufort.
Gillet (l'abbé), curé des Rosiers.
Guéret, pharmacien, à Beaufort.
Guillet (l'abbé), curé de Noyant.

Letard, pharmacien à Talmont (Vendée).

Lorière (de), château de la Roche-Chevillé, par Brûlon (Sarthe).

Maisonneuve (l'abbé Daniel), au collège St-Charles, à Vernoux (Ardèche).

Merland de Chaillé, docteur en médecine, à Luçon.

Parant (Victor), docteur en médecine, allée de Garonne, 17, à Toulouse.

Raimbault, docteur en médecine, à Candé.

Ratouis (Paul), ancien juge de paix, à Montpellier.

Réchin (l'abbé), professeur au collège de Mamers (Sarthe).

Rivain, archiviste aux Archives nationales, rue de Rennes, 126, à Paris.

Tijou, notaire à Chemillé.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ABBEVILLE. Société d'émulation.
AIX. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.
ALGER. Association scientifique algérienne.
— Société historique algérienne (*Revue africaine*).
AMIENS. Académie des sciences, des lettres et des arts.
— Société des Antiquaires de Picardie.
ANGERS. Société d'horticulture.
— Société industrielle et agricole.
— Société académique.
— Société des études scientifiques.
— Bibliothèque de la ville d'Angers.
ANGOULÊME. Société archéologique et historique de la Charente.
ARRAS. Académie des sciences, lettres et arts.
AUTUN. Société Eduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles.

BAR-LE-DUC. Société des lettres, sciences et arts.
BAYONNE. Société des sciences et arts.
BELFORT. Société Belfortaine d'émulation.
BÉZIERS. Société archéologique, scientifique et littéraire.
BORDEAUX. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
BOSTON. Américan academy of arts and sciences.
— Society of natural history.
BREST. Société académique.

CAEN. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.
— Société d'agriculture et de commerce.
— Société linnéenne de Normandie.
— Société des beaux-arts.
— Société des Antiquaires de Normandie.
CHALONS-SUR-MARNE. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.

CHALON-SUR-SAONE. Société d'histoire et d'archéologie.
CHARTRES. Société archéologique d'Eure-et-Loir.
CHERBOURG. Société académique.
CLERMONT-FERRAND. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
COLUMBUS. Mechanic's Institute of Ohio.

DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
DOUAI. Société d'agriculture, sciences et arts.

EPINAL. Société d'émulation des Vosges.

GRENOBLE. Académie Delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.

LA ROCHELLE. Académie des belles-lettres, sciences et arts.
LAVAL. Commission historique et archéologique de la Mayenne.
LE HAVRE. Société havraise d'études diverses.
LE MANS. Société historique et archéologique du Maine.
— Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
LE PUY. Société académique d'agriculture, sciences, arts et commerce.
LIÈGE. Société géologique de Belgique.
LILLE. Société des sciences, agriculture et arts.
LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin.
LYON. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles.
— Musée Guimet.

MACON. Académie de Mâcon.
MARSEILLE. Société de statistique.
MEAUX. Société d'agriculture, sciences et arts.
METZ. Académie de Metz.
(Borrani, libraire, correspondant à Paris, rue des Saints-Pères, 9).
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
— Société des sciences, agriculture et belles-lettres.
MONTPELLIER. Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.
MOULINS. Société d'émulation de l'Allier.
MULHOUSE. Société industrielle.

NANCY. Académie de Stanislas.
— Société d'archéologie lorraine.

NANTES. Société académique.

NEVERS. Société nivernaise des sciences, lettres et arts.

NICE. Société des lettres, sciences et arts.

NIMES. Académie du Gard.
— Société d'étude des sciences naturelles.

NIORT. Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres.

ORLÉANS. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.
— Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. Comité des travaux historiques et des sociétés savantes. *(Cinq exemplaires).*
— Institut de France.
— Académie des inscriptions et belles-lettres.
— Académie des sciences.
— Société nationale des antiquaires de France.
— Société nationale d'agriculture (18, *rue de Bellechasse*).
— Société nationale d'horticulture (84, *rue de Grenelle*).
— Société botanique de France.
— Société philomathique (7, *rue des Grands-Augustins*).
— Société Indo-Chinoise (44, *rue de Rennes*).
— Société de géographie (184, *Boulevard Saint-Germain*).
— Société de géographie commerciale (7, *rue des Grands-Augustins*).

PAU. Société des sciences, lettres et arts.

PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

PHILADELPHIE. Academy of natural sciences.

POITIERS. Société des Antiquaires de l'Ouest.
— Société académique d'agriculture, sciences et arts.

QUIMPER. Société archéologique du Finistère.

REIMS. Académie nationale de Reims.

ROCHEFORT. Société d'ag., belles-lettres, sciences et arts.

ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, etc.

ROUEN. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société libre d'émulation, du com. et de l'industrie.
— Société des amis des sciences naturelles.

SAINT-ETIENNE. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.

SAINT-LÔ. Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche.

SAINT-QUENTIN. Société académique.

SAINTES. Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

SENLIS. Comité archéologique.

SENS. Société archéologique.

STRASBOURG. Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOULON. Académie du Var.

TOULOUSE, Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— Académie des jeux floraux.
— Société des sciences physiques et naturelles.

TOURS. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
— Société archéologique de Touraine.

TROYES. Société académique de l'Aube.

VALENCE. Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.

VALENCIENNES. Société d'agriculture, sciences et arts.

VANNES. Société polymathique du Morbihan.

VENDOME. Société archéologique du Vendômois.

VERDUN. Société philomathique.

VERSAILLES. Société des sciences morales, des lettres et des arts.
— Société d'agriculture et des arts.

VESOUL. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

WASHINGTON. Patent office.
— Smithsonian institution.

TABLE DES MATIÈRES

Histoire, Archéologie, Belles-Lettres et Arts

Philosophie, Sciences et Agriculture

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU.

Les séances ordinaires ont lieu le *premier mardi* des mois de JANVIER, FÉVRIER, MARS, AVRIL, MAI, JUIN, JUILLET, NOVEMBRE et DÉCEMBRE, à sept heures et demie du soir, salle du Jardin fruitier, boulevard du Roi-René.

Toutes les communications relatives à l'ordre du jour des séances et les changements de résidence doivent être adressés au Secrétaire général, 2, rue Tarin, à Angers.

86

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME VINGT-HUITIÈME. — 1886

Ce volume contient une *Table générale des Matières* des Mémoires.

ANGERS
IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU
4, Chaussée Saint-Pierre, 4

—

1887

MÉMOIRES

De la Société Nationale

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

NOUVELLE PÉRIODE

TOME VINGT-HUITIÈME. — 1886

Ce volume contient une *Table générale des Matières* des Mémoires.

ANGERS

IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU

4, Chaussée Saint-Pierre, 4

1887

M. ARNAIL

ET

M. DE SAPINAUD DE BOIS-HUGUET

LA PLACE DU PILORY EN 1820

Nous avons dit, dans la première partie de cette étude, que des liens de famille rattachaient à l'Anjou Mme de la Boutetière. Ces liens se resserrèrent par le mariage de son fils, que nous avons vu enfant suivre sa mère en émigration, et qui, devenu colonel du 19e régiment d'infanterie légère, épousa Mlle de Sapinaud, à Angers, en 1825.

La famille de Sapinaud est originaire du Bas-Poitou, mais ses divers membres, distingués par les titres de la Verrie, de la Rairie et de Bois-Huguet, habitant les environs de Mortagne, sur les confins de l'Anjou, dont ils n'étaient séparés que par le charmant cours de la Sèvre, se considéraient comme appartenant aux deux provinces. Cette tradition était d'autant mieux fondée que le chef de l'une de ces branches, connu sous le titre de chevalier Sapinaud de Bois-Huguet,

vint, au retour de l'émigration, se fixer à Angers. Il avait épousé en 1791 Mlle Richard de Beauchamp et de cette union naquirent trois enfants, deux fils et une fille qui devint Mme de la Boutetière et, par conséquent, belle-fille de l'auteur des *Mémoires* que nous avons analysés.

La lecture de cet attachant ouvrage m'a conduit à rechercher ceux que Mmes de Bonchamps et de Sapinaud ont écrits sur la guerre de Vendée. Ces précieux documents de l'un des évènements les plus dramatiques de notre histoire, sont trop peu connus aujourd'hui. Par malheur, Mme de Bonchamps confia la révision de son manuscrit à Mme de Genlis qui a gâté le naturel du texte par la sensiblerie et l'affectation en usage sous le premier empire.

Les *Mémoires* de Mme de Sapinaud furent retouchés par son fils et, s'ils n'ont pas la pureté de style dont M. de Baraute a su orner ceux de Mme de la Rochejaquelein, on y reconnaît du moins le goût et la main exercée d'un véritable ami des lettres.

M. de Sapinaud avait l'esprit très cultivé; continuant de s'instruire, même après d'excellentes études dans un collège de jésuites, il possédait à fond la langue latine, base essentielle d'une instruction sérieuse à laquelle on s'attachait alors bien plus que de nos jours. J'ai beaucoup connu cet excellent homme dont la figure originale est plus oubliée encore que les titres littéraires. Puisque l'occasion se présente, on voudra bien me permettre d'évoquer à son sujet des souvenirs qui ne manquent pas, peut-être, d'un certain intérêt, d'autant plus qu'ils montreront à

nos jeunes contemporains la silhouette d'une société tombée dans le domaine de l'histoire.

Avant de mettre en scène M. de Sapinaud, il nous semble juste de copier la liste de ses ouvrages pour faire comprendre l'importance et la variété de son savoir.

Les *Mémoires* de sa mère revus par lui et suivis de notices sur plusieurs généraux vendéens, ainsi que d'un voyage dans la Vendée, publiés d'abord en 1823, ont eu trois éditions. M. de Lescure les a trouvés si importants qu'il les a insérés dans le 21ᵉ volume de la *Bibliothèque des Mémoires du XVIIIᵉ siècle.*

On doit de plus à M. de Sapinaud les *Psaumes,* traduits en vers français et dédiés à la duchesse d'Angoulême (Paris, 1818, 2 vol. in-18 et 5ᵉ édition, Paris, 1836, in-12). — *Élégie* sur la mort du duc de Berry (le Mans, 1820, in-4° de 16 pages). *Élégies vendéennes* dédiées à Mᵐᵉ la marquise de la Rochejaquelein (in-8°, 1820, de 32 pages) réimprimées sous le titre de *Élégies vendéennes et poésies diverses* (Paris, 1824, in-8°).

Le Cimetière et le Printemps, de Gray, trad. en vers français (Paris, 1822, in-8° de 32 pages). *Heures nouvelles* (Angers, Château, 1835, in-18 de 10 feuilles 1/2). *L'Imitation de Jésus-Christ,* trad. en vers français (Angers, Cosnier et Lachèse, 1838, in-18 de 11 feuilles 1/3). — *L'Ermite,* traduction libre de l'anglais, dédiée à Mᵐᵉ Salmon (in-8° de 12 pages).

Nous sommes heureux de trouver cette liste dans le *Dictionnaire historique* de M. Port, car tous les ouvrages qu'elle contient étant épuisés depuis long-

temps, il est difficile d'en réunir les titres. Ceux que nous venons d'énumérer prouvent deux choses : le succès de ces livres qui ont eu presque tous plusieurs éditions, en outre l'étendue des connaissances de l'auteur, auquel le latin et l'anglais étaient presque aussi familiers que sa langue maternelle. Ce mérite suffirait pour rappeler l'attention sur sa mémoire, et comme de plus, ses qualités personnelles en faisaient un type du temps, je vais tâcher d'en recueillir les traits principaux pour esquisser l'un des groupes de l'aristocratie angevine, d'il y a soixante ans.

Du plus loin que je me souviens de M. de Sapinaud, c'était en 1820 ; il demeurait au bas de la rue Milton et faisait partie du conseil de fabrique de Notre-Dame. M. Ménage, le dernier des arrière-neveux du précepteur de Mme de Sévigné, en était président. M. d'Andigné de Mayneuf, qu'on appelait le chevalier d'Andigné, s'honorait aussi du titre de membre de la pieuse assemblée. Quand, à la procession du Petit-Sacre, ces trois vieux gentilshommes, poudrés à blanc, avec ailes de pigeon, manchettes, jabot de dentelle et petite queue frétillant sur le mince collet d'un habit à la française, défilaient, graves et recueillis, devant la foule respectueuse, je considérais avec une curiosité émerveillée, ces dignes survivants d'une génération, aussi complétement disparue que les neiges d'antan, au premier souffle de la brise printanière.

Ce qui n'était pas moins remarquable c'est qu'après ce premier rang de marguilliers d'ancien régime, selon la tradition la plus fidèle, s'avançait la seconde ligne, composée d'hommes plus jeunes, non moins

considérés, mais représentant des idées plus modernes. C'étaient MM. Duboys, Chedevergne et Jubin. A quel magicien devait-on ce rapprochement de *voltigeurs de Louis XIV* et de *libéraux*, quelque peu entachés de voltairianisme ? Au pasteur de la paroisse, qui simplement, sans effort, avait soumis tous les cœurs à la douce direction de sa houlette, ce qui arrive toujours quand les dépositaires de l'autorité divine réunissent, ainsi que M. Arnail, les dons naturels aux vertus évangéliques.

A l'époque de la Restauration, l'évêché d'Angers présentait, comme depuis, un ensemble de personnalités éminentes, avec un caractère particulier : l'Évêque, qu'on appelait, ainsi que sous l'ancien régime, Monsieur Montault et hors du diocèse Monseigneur d'Angers, les deux vicaires généraux et le secrétaire, en formaient les figures dominantes ; tous quatre étaient de haute taille et d'une distinction pleine de dignité. Monseigneur Montault et M. Denais avec une nuance plus prononcée d'affabilité, M. Prieur et M. Montalant avec un regard plus ferme, mais non moins bienveillant.

Le clergé de la ville était comme aujourd'hui composé d'hommes dévoués à leur sainte mission ; de plus, presque tous ses membres avaient eu l'honneur de souffrir pour la religion dans les cachots, en exil, ou bien en restant, au prix de mille dangers, à la garde de leur troupeau. Il en résultait, pour ces nouveaux confesseurs de la foi, un titre à l'auréole suprême, qui exerçait un prestige moral même sur ceux qui ne s'en rendaient pas compte.

Avec M. Gruget, à l'héroïsme légendaire, qui fut en même temps l'apôtre et le chroniqueur de ces terribles années, M. Arnail était porté par l'opinion à la tête du clergé de la ville.

C'était bien le bon pasteur, selon toute la vérité de l'Évangile. La candeur de son âme rayonnait sur son visage, souriant d'un sourire séraphique ; son abord était plein de grâce et d'agrément, sa voix caressante, son éloquence claire, simple et d'onction pénétrante. Quand il vous parlait il semblait s'adresser au meilleur de ses amis ; rien que son aspect inspirait des pensées consolantes ; on était heureux seulement à le voir aller et venir dans son église ; il la remplissait tout entière. Sans qu'il y fît attention, le moindre de ses actes, le moindre de ses gestes était empreint de son charme. Quand il célébrait les saints mystères, sa voix douce et grave imposait le silence le plus respectueux. Dans la chaire, son début était un peu lent. puis il s'animait par gradation ; dès les premiers mots l'auditoire était sous l'attrait de sa parole, à la fois chaude, élégante et colorée ; tous les cœurs vibraient à ses accents parce qu'il était profondément ému. Sa conviction était si persuasive qu'il n'eût pas trouvé d'incrédule, même au milieu d'auditeurs hostiles de parti pris, tant il est vrai que l'orateur chrétien est toujours sûr de pénétrer au fond des consciences, lorsqu'il est maître d'un beau et pur langage, en harmonie avec l'élévation de son esprit et la tendresse de son cœur.

Enfin je ne peux donner l'idée de l'ensemble des qualités dont la Providence avait comblé l'ancien curé

de Notre-Dame qu'en le comparant à notre cher et bien regretté curé de Saint-Joseph. Il m'est arrivé plus d'une fois en voyant ou en écoutant M. l'abbé Pineau de songer que je l'avais vu autrefois, il y a bien longtemps : je ne me trompais pas, il se nommait alors M. Arnail.

En 1791, la famille de Maquillé, émigrant en Allemagne, avait emmené comme précepteur M. Arnail qui, à peine âgé de 21 ans, était seulement diacre ; il fut ordonné à Munich. Revenu de l'exil, il débuta en qualité d'aumônier du Calvaire. Le chemin ne fut pas long pour se rendre, peu après, tout joyeux, à la Trinité sous le patronage de M. Gruget. En 1811, lors de la disgrâce des Sulpiciens qui, fidèles au noble exemple de leur supérieur, M. Emery, avaient résisté au despotisme de Napoléon, M. Arnail fut chargé par Monseigneur Montault de la chaire de dogme au grand séminaire. Il remplissait en même temps, près de M. Bouillet, le premier curé de Saint-Serge après la Révolution, les fonctions de vicaire avec M. Abailard, son intime ami, qui après avoir émigré en Espagne, occupa pendant près de quarante ans le presbytère de Morannes, où il laissa les titres des mieux mérités à la vénération.

Quand le retour des Bourbons ramena les Sulpiciens au séminaire M. Arnail fut nommé curé de Doué-la-Fontaine. Son succès y fut si grand que peu après il était appelé à la tête de la paroisse Notre-Dame, dont alors l'importance la rangeait immédiatement après la cathédrale. M. Arnail réunit bientôt le renom d'habile prédicateur à celui de savant théolo-

gien, qu'il avait acquis au séminaire. Nous tenons de son petit-neveu M. l'abbé Lailler, curé de Foudon, qui eut le bonheur d'être baptisé par son oncle, et de lui devoir les ressources de son éducation cléricale, qu'on l'appelait « le curé d'Angers » tant il était aimé et considéré de la ville entière. Quand un pécheur malade refusait l'assistance religieuse on allait chercher M. Arnail qui, par ses douces et persuasives exhortations, apaisait si bien toute résistance que jamais il n'essuya de refus. Monseigneur Montault le priait souvent de l'accompagner dans ses tournées pastorales et suivait ses conseils avec une confiance absolue.

M. Arnail était né à Angers, dans le faubourg Saint-Jacques. S'il n'eut pas le bonheur, comme M. Pineau de voir le jour au cœur de la Vendée, il appartenait, du moins, à une famille profondément chrétienne. On ne nous a pas dit si sa mère était d'une nature remarquable, mais nous osons l'affirmer, car les hommes doués comme le furent les deux prêtres que nous aimons à rapprocher ont dû l'élite de leurs qualités à l'éducation maternelle. Ils lui furent surtout redevables de cette grâce suprême, moins rare chez les femmes que chez les hommes, et qui résulte de l'accord de la pureté de l'âme, de l'élévation de l'intelligence, de la bonté du cœur et des avantages physiques. C'est cet ensemble qui constitue le charme, ce quelque chose d'indéfinissable qu'on attribue souvent à tort, mais que la Provideuce n'accorde qu'à ses prédestinés.

Aux obsèques de M. Pineau, une de ses parentes,

voisine de son logis paternel, à Saint-Georges-des-Gardes, nous a raconté qu'à peine âgé de six ans, il improvisait de petits récits avec tant de grâce et d'intelligence, que chacun en restait émerveillé.

Sa mère qui en était modestement fière, le conduisait de maison en maison le dimanche, et quand on les voyait entrer, elle d'une beauté et d'une distinction remarquables dans un pays où ces qualités sont générales, lui charmant de figure comme d'esprit, on était saisi d'un bonheur mêlé de respect, comme si l'on avait vu apparaître la sainte Vierge avec l'enfant Jésus.

De telles vertus ne pouvaient être couronnées sur la terre : Mme Pineau mourut jeune encore, dans la plénitude de sa bienfaisante influence, presque au même âge que son fils, après avoir eu la joie ineffable de le voir, en recevant les ordres sacrés, justifier ses plus chères espérances.

Nous n'avons aucune notion sur les premières années de M. Arnail, mais nous ne doutons pas qu'ayant possédé tant de points de ressemblance avec M. Pineau, il n'ait commencé sa vie, de même que son digne successeur, aussi saintement qu'il la termina.

Dans mon enfance, je passais presque toutes mes soirées, surtout en été, dans le jardin de mon grand-père, attenant à un vieux logis de l'impasse Saint-Michel, qui a résisté à toutes les transformations modernes. Ce jardin était suivi d'une terrasse qui donnait sur le boulevard. De cette éminence, les yeux plongeaient à gauche sur le jardin de l'un des doyens du barreau angevin, M. Chedevergne, et de l'autre

sur celui de M. le curé de Notre-Dame. Quand M. Chedevergne en feuilletant un dossier ou en lisant la *Gazette* — on ne disait pas alors journal — m'apercevait, il me faisait de la main un petit signe affectueux mais un peu banal. Figure approchant du type Prudhomme, ample redingote marron, col de chemise dressé jusqu'aux oreilles, il personnifiait le bourgeois honnête mais absorbé dans les occupations de la terre. Chez notre autre voisin, c'était bien différent. Le bon curé méditant son bréviaire, montait et descendait son allée centrale bordée de plates-bandes d'œillets et de balsamines. En m'apercevant il s'approchait du mur de séparation, et m'adressait de sa voix caressante un bonjour gracieux, qui venait du cœur et qui vous élevait dans une sphère idéale.

L'aimable et radieux souvenir de M. Arnail nous a un peu entraîné, non pas loin de la personne de M. de Sapinaud avec qui l'unissait une vive amitié, mais en dehors de l'appréciation de ses ouvrages. Après une certaine période pendant laquelle nous perdîmes de vue leur auteur, nous le retrouvons en 1830.

Aux journées de Juillet M. Arnail est mort depuis un an, pleuré par tous ses paroissiens, comme M. Pineau, plein de jours aussi et jugé assez riche de bienfaits pour en déposer le trésor aux pieds du Seigneur.

La révolution vient d'éclater ; un nouvel ordre de choses s'établit ; la noblesse s'efface devant la bourgeoisie. Ce fut un grand malheur, car la partie dirigeante de la société française se trouva privée d'une

force nécessaire pour résister à l'invasion de la démocratie excessive. Afin de conserver le glorieux héritage du passé, la patrie, surtout dans les classes éclairées, n'a-t-elle pas besoin de tous ses enfants ? Cette retraite des membres d'anciennes familles se fit regretter, principalement dans l'armée dont ils perpétuaient les traditions élégantes et chevaleresques. Toutefois, l'avénement du nouveau régime n'alla pas jusqu'à provoquer une nouvelle émigration. On se contenta de quitter la ville et d'aller chercher dans les châteaux voisins les consolations de la vie des champs et des réunions intimes.

Cependant, quelques personnes d'un certain âge préférèrent rester à Angers, dans la persuasion que les périls seraient plus menaçants à la campagne, où les massacres et les incendies d'autrefois allaient probablement recommencer. Peut-être aussi l'église Notre-Dame, à cause de sa patronne et de son vénéré pasteur dont le souvenir était encore vivant, leur semblait un asile inviolable. La vérité est que M. de Sapinaud et ses deux sœurs avec lesquelles il habitait depuis son veuvage, ne quittèrent point la ville, au début d'une révolution qui ne ressemblait guère à celle de 93.

Toutefois, les bonnes demoiselles ne jugeant la crise que par certaines appréhensions rétrospectives, s'imaginèrent aux premières clameurs poussées dans la rue, que la Terreur allait recommencer. Dès l'aube elles se réfugiaient à l'église et n'en sortaient qu'à la chute du jour. Comme elles étaient fort charitables on les aimait dans le quartier et les surnoms qui les

désignaient, la *Gazette* et la *Quotidienne* — principales feuilles royalistes du temps — n'altéraient point le respect que l'on portait à ces vertueuses dames.

Il advint même qu'un jour plusieurs notables du voisinage résolurent de faire près d'elles une démarche solennelle pour calmer leur frayeur. Un dimanche, après une revue de la garde nationale, les officiers de grenadiers du 1er bataillon se présentèrent à leur hôtel à l'issue de la grand'messe ; c'étaient, s'il m'en souvient, le capitaine Grégoire, le lieutenant Moreau Frédéric, le sous-lieutenant Adolphe Lachèse et le sergent-major Commeau-Desroches fils, en un mot les hommes les plus pacifiques et les moins révolutionnaires qu'il fût possible d'inventer. Par malheur, ils n'avaient point songé à quitter leur uniforme; l'entrée soudaine de ces innocents guerriers glaça d'épouvante les dignes demoiselles qui allaient se mettre à table. Sans remarquer la bonhomie des figures cachées à demi sous de surplombants bonnets à poil, elles se figurèrent que les Jacobins de leur enfance étaient revenus exprès pour les traîner dans les cachots. Leur émotion fut si vive que l'on eut beaucoup de peine à l'apaiser; il fallut tout un déploiement de loyales protestations pour convaincre les pauvres effrayées de l'inanité de leurs alarmes.

M. de Sapinaud, qui ne les avait pas abandonnées dans ces circonstances critiques, fut si touché de la courtoisie de ses voisins, qu'il ne s'opposa pas au témoignage modeste mais sincère, par lequel ses sœurs voulurent, dès le soir même, témoigner leur reconnaissance.

On fêtait ce jour-là, je crois, l'acceptation par Louis-Philippe de la Lieutenance générale du royaume. Les fêtes sont toujours un moyen d'échapper aux préoccupations de l'avenir.

La ville brillait presque tout entière d'une joyeuse illumination ; quelques ombres tranchaient, il est vrai, avec l'éclat des lumières, mais l'hôtel de Sapinaud ne se joignit point à cette chagrine protestation. Derrière une fenêtre du second étage, dans la chambre sans doute des respectables demoiselles, deux petites langues de feu, s'élançaient de chandeliers d'argent ; les promeneurs observaient avec un sourire bienveillant le tact qui avait su concilier la fidélité aux principes et la gratitude pour les égards des partisans du nouveau régime.

Ici, qu'on nous permette d'ouvrir une parenthèse. Nous venons de dire que l'hôtel Sapinaud était situé au bas de la rue Milton ; par conséquent, il formait un coin de la place du Pilory : or, il ne nous est pas possible de passer sous silence ce quartier du vieil Angers, bien altéré depuis soixante ans, mais dont il reste cependant assez de vestiges pour en rétablir la physionomie.

L'ancienne habitation de la famille de Sapinaud était un logis du XVIIe siècle, de style massif et imposant, comme il convenait à la noblesse ; il existe encore ; la teinte grise de la façade indique qu'elle n'a même pas reçu l'injure du ravalement. De l'autre côté de la rue s'élève une modeste maison en bois, ornée de traverses en losange, occupée autrefois, comme

aujourd'hui, par une boucherie dont la propriétaire se nommait Mme Mallard. Le curieux pignon en colombage, couvert d'un chaperon en ardoises, n'a pas plus changé que la destination du rez-de-chaussée.

Madame veuve Mallard, ou plutôt la mère Mallard, ainsi qu'on la désignait ordinairement, était plus vive qu'une alouette, et son garçon, appelé Harban, plus lent qu'une tortue, si bien que sa maîtresse le morigénait souvent, et comme la voix de celle-ci pouvait rivaliser avec une basse-taille, elle ne prononçait pas un mot sans que son retentissant organe fût entendu de tous les échos d'alentour. Ce n'est pas que Mme Mallard y mît mauvaise intention, mais comme Harban, à force d'être sermoné, était devenu presqu'insensible à ces fréquents appels, il fallait, à ce qu'il paraît, les répéter à satiété pour qu'ils produisissent quelque résultat.

Après la boucherie s'ouvrait la boutique de Mme Veau, laquelle n'avait guère plus d'aspect qu'aujourd'hui. M. Veau tenait la fabrication des cartes à jouer. Le respectable couple qui ne fut jamais très souriant, bien que fort courtois, avait pris une expression austère depuis la perte d'un fils unique, tué par accident, en luttant sur la place voisine avec un camarade du voisinage.

Ce pauvre enfant qui portait le nom singulier d'Agathange, avait une santé fort délicate. Quoique traité par ses parents avec une extrême douceur, on le voyait souvent, assis sur le seuil de la maison, pleurer à chaudes larmes. Cette effusion de chagrin

qu'aucune caresse ne pouvait distraire, était comme un pressentiment de sa fin lamentable. Ses parents ne s'en consolèrent jamais.

Si vous pénétriez le dimanche, entre les offices, par un étroit corridor dans l'arrière-boutique (car le devant n'eût pas été ouvert pour les causes les plus graves), vous trouviez le maître cartonnier juré, le front chauve, la voix grave, lisant à travers ses bésicles, dans une bible in-folio que ses mains dressaient sur la table. Sa femme, près de lui, l'écoutait dans un profond recueillement. En les apercevant, on se retirait avec discrétion, dans la crainte de troubler une scène de Puritains, digne du pinceau rêveur de Miéris ou de Gérard Dow.

M. Veau, dans sa jeunesse, était l'ouvrier de mon oncle Sigogne et Mme Veau veillait au magasin. Quand je dis ouvrier, ce n'est pas assez ; celui que je désigne ainsi, était considéré par son maître comme un membre de sa famille. Telle était alors l'intimité des rapports entre les patrons et leurs subordonnés, rapports qui furent compromis par la suppression des maîtrises et des jurandes. Ces corporations à jamais regrettables sauvegardaient les intérêts et la dignité des deux parts ; comme le reste de notre état social avant 89, elles réclamaient des réformes, mais pas de destruction.

Pour récompenser le dévouement de son ancien apprenti, mon oncle lui avait cédé gratuitement son privilège de cartes à jouer, qu'il avait acquis à beaux deniers comptants, et l'avait marié avec sa fidèle et

intelligente demoiselle de magasin, qu'on appelait simplement jadis fille de boutique.

Mme Veau ajoutait à son commerce de cartes un dépôt d'images religieuses d'Épinal. Le débit n'en semblait pas très actif, car on voyait toujours exposée à la porte, et non sans susciter des réflexions mélancoliques, une estampe coloriée représentant les divers âges de la vie. Au pied d'une colline, couverte de roses d'un côté et de branches de cyprès de l'autre, reposait un nouveau-né dans son berceau ; au sommet sur le plateau, deux jeunes époux rayonnaient de bonheur, et au bas de la pente opposée, deux vieillards s'inclinaient vers une tombe entr'ouverte.

Nous voici maintenant rue des Poëliers ; au premier coin s'ouvrait le vaste magasin de quincaillerie de M. Gabeau, une de ces maisons loyalement et solidement établies qui ne passent de mains en mains qu'après avoir fait la fortune de leurs propriétaires.

A l'autre côté de la rue faisait face l'atelier de M. Voisin, industriel fort intelligent, à qui l'on doit l'amélioration du service des pompes et peut-être la conservation de la tour Saint-Aubin, qu'il prit à loyer pour y installer une fonderie de plomb de chasse, entreprise qui n'embellit pas son local, mais qui, du moins, le préserva de la passion des démolisseurs, jusqu'à ce qu'une édilité bien inspirée en ordonne la restauration.

L'espace entre l'atelier de M. Voisin et le magasin de M. Bedié, aujourd'hui entrée de la rue Basse-du-Mail, était occupé par une cour assez sombre, au

fond de laquelle se trouvait la pharmacie renommée de M. Roujou. C'était un véritable savant, au front élevé, à l'œil fin et observateur, tenue correcte, portant, même dans son officine, habit noir et mince cravate blanche. M. Roujou aimait tellement son art salutaire que, malgré l'importance de sa fortune, il ne pouvait se résoudre à le quitter. Son urbanité égalait son savoir et ce n'était pas peu dire, aussi la considération dont il jouissait s'étendait dans toute la ville.

Mme Roujou représentait la femme forte de l'Évangile. Son doux visage révélait la bonté de son âme. Toujours vigilante et laborieuse elle ne perdait pas un instant en visites ou en causeries inutiles. Levée dès l'aurore, elle présidait aux soins du ménage, puis se rendait aux offices de la paroisse avec tant de régularité, qu'on prenait plaisir en l'apercevant, à régler sa montre ou son horloge. Rentrée chez elle, l'aimable femme se mettait à travailler pour les pauvres, et on était édifié rien qu'en la considérant derrière sa fenêtre, le front penché sur son ouvrage et ne le relevant jamais pour regarder les passants.

Après la pharmacie Roujou venait une construction étrange aux larges proportions, près duquel le petit logis à revêtement ardoisé de Mme Mallard, déjà cité, n'offrait qu'un spécimen du genre. Le vaste logis de M. Bédié, le premier tapissier du temps, était bardé, du faîte au soubassement, de feuilles de schiste On aurait dit un de ces monstres anti-diluviens que l'on représente couverts d'une carapace d'écailles. L'architecte du XVIe siècle, en édifiant ce bâtiment, aura eu sans doute la bizarre idée d'en

faire un énorme échantillon de la principale production du pays.

M. Bédié, fort honnête homme du reste, tenait un peu de la singularité de son habitation. Sans avoir la prétention de rivaliser, comme aujourd'hui, avec le style des diverses époques, il se contentait de faire bon et solide, à des prix consciencieux ; seulement il ne pouvait souffrir d'observations, et quand on lui en adressait qu'il ne trouvait pas justifiées, il se retournait sans dire mot. Son excellente sœur, qui remplaçait sa femme morte bien jeune, était obligée de courir après les clients et d'excuser le silence de son frère par des considérations sur sa taciturnité naturelle, accrue par le chagrin du veuvage.

La voisine presqu'immédiate de M. Bédié ne lui ressemblait guère. C'était une aimable dame, à l'esprit cultivé, qui se plaisait à réunir dans son salon un groupe de personnes instruites et du meilleur ton. M. et Mme de Jully, M. et Mme de Buzelet, M. l'abbé Denais, M. le curé Arnail, le docteur Guépin, Mme de Candé, M. Ménage, M. de la Pastandry, M. de Boucault, tels étaient ses hôtes habituels. A l'époque où je remonte, vers 1820, Mme de la Hussaudière avait conservé tout le charme de ses relations, et ses dîners du jeudi étaient recherchés par la fleur de la société angevine, comme un des plaisirs les plus délicats.

A côté de la noble dame demeurait l'un de ses respectables amis, le comte Jean-Baptiste-Joseph Ménage. Son hôtel qui n'est point encore abattu, s'étend principalement sur la rue Saint-Jacques, toute vouée jadis à l'aristocratie. Cette habitation, com-

posée de grandes pièces un peu sombres et meublées avec une digne simplicité, n'était pas dans la famille depuis longtemps; on sait que Gilles Ménage naquit dans l'hôtel de la rue David, qui appartint ensuite à la famille de Senonnes. Le petit-neveu du célèbre écrivain vivait seul, entouré de vieux serviteurs et consacrant à la charité la majeure partie de sa grande fortune. La Révolution n'avait rien changé à ses habitudes. Après son dîner traditionnel, à une heure sonnante, on voyait le grand et mince vieillard, les cheveux poudrés et relevés sur les tempes, la canne à pomme d'ivoire à la main, se diriger vers une maison située au bas du boulevard de la Mairie, non loin de l'auberge du Grand Saint-Michel. C'était la demeure de M[me] de Chamboureau, veuve d'un ancien juge au Présidial, et dont les printemps suivaient de près les automnes de M. Ménage. Après un entretien sur les incidents du jour, les deux respectables amis sortaient ensemble, à moins que l'inclémence du temps n'y mît obstacle; il fallait que ce fût un déluge pour les empêcher de faire plusieurs tours sur les boulevards et sur le Mail. A leurs côtés une petite compagne jouissait également des douceurs de la promenade. La gentille Diane, blanche comme la neige et frisée comme un amour, était attachée par un ruban rose que sa maîtresse tenait d'une main, écartant de l'autre, du bout de son ombrelle, les importuns quadrupèdes, dont M. Ménage, au besoin, châtiait l'irrévérence.

Ces constantes liaisons entre vieillards, qui rappelaient celle de la Rochefoucauld et de M[me] de la Fayette,

n'étaient pas rares au temps où se passe cette étude ; nul ne songeait à en médire ; on n'y voyait qu'une preuve courtoise de sympathie, un hommage à de pieux souvenirs.

Une large façade, construite en treillis de bois, artistement entretenue, alors comme aujourd'hui, occupait presque tout le côté nord de la place. La famille Michel y tenait *boutique de quincaillerie* depuis 1777, par son auteur, Vincent Michel, originaire de Marseille. La date de 1545, insérée dans un cartouche, lors de la dernière restauration, est celui du plus *ancien titre qu'en possède le propriétaire* (Célestin Port, *Dictionnaire historique*).

A l'autre coin de la rue Saint-Étienne, la boutique du coutelier Foucault s'annonçait par une enseigne mobile, qu'agitait le moindre souffle de vent et qui représentait un cerf fuyant à toute vitesse.

Je ne manquais pas en passant d'admirer sa belle ramure et dans mon imagination d'enfant, je me figurais lancé à la poursuite de l'élégant animal jusqu'au fond des bois, ou sur les bords de grands étangs.

En continuant le tour de la place, à l'angle de la rue Saint-Michel, on trouvait deux épiceries dont les maîtres ont changé, mais non la spécialité. Par une heureuse fortune il n'existait entre elles aucune jalousie, et nous aimons à croire que cette harmonie, une des causes de leur prospérité, continue toujours, malgré le changement de personnes. La première de ces florissantes maisons appartenait à M. Grégoire, ancien officier de l'Empire, dont la loyauté en affaires était aussi proverbiale que sa modération en politique.

L'autre boutique obéissait aux lois de Mme Faucillon. Le débit de ses denrées coloniales était, je crois, fort inférieur à celui de son voisin, mais néanmoins la prévenante dame semblait si satisfaite de son commerce que tout le monde en profitait. Son auxiliaire, Mlle Manette, non moins affable que sa maîtresse et partageant son affection pour les enfants, ne les laissait jamais partir sans leur faire un petit présent de friandises ; aussi les généreuses femmes recevaient de fréquentes visites qui n'avaient pas toujours le désintéressement pour motif.

Après les deux épiceries qu'on pouvait appeler fraternelles, venait la boucherie de M. Lelièvre. L'aspect en était moins attrayant que l'exposition des sucres d'orge et des raisins cabas du voisinage. Cependant; au dire des gastronomes, l'art culinaire s'accommodait mieux jadis qu'aujourd'hui du principal objet, après le pain, de l'alimentaation publique. La qualité des magnifiques bœufs, provenant des bandes vendéennes qui traversaient à pied notre ville pour se rendre à Paris, était supérieure à celle des pauvres animaux que les chemins de fer amènent malades de frayeur, et le prix en était à peu près moitié moins élevé. Il est vrai qu'à cette époque primitive on était si arriéré que dans nulle profession l'idée ne venait qu'il fût possible de se préparer l'aisance de la retraite en moins de trente à quarante ans.

A M. Lelièvre succédait une chapellerie de second ordre, pour l'élégance, mais non pour l'honnêteté. M. Gasnier travaillait surtout pour la campagne. Il participait aux mœurs simples et dénuées d'ambition

de son temps. Après avoir foulé, battu, passé au tour ses couvre-chefs, tout le jour, son grand bonheur, les soirs d'été, consistait à s'asseoir au fond de sa boutique, mais en face des passants, à une table modeste chargée de mets variables mais invariablement accompagnés d'une copieuse salade. Le chapeau sur la tête, les manches de chemise en liberté, le brave homme faisait honneur à son souper avec un air de satisfaction qui semblait dire : « Après un rude travail, j'ai bien le droit de me reposer, et, sachant en profiter, je suis le plus heureux des hommes. »

La clientèle fort étendue de M. Lelièvre, boucher de vieille roche, devait être lucrative ; néanmoins on le vit bien longtemps débiter ses aloyaux et ses côtelettes avec l'aménité qui caractérise la plupart de ses confrères, et qui contraste singulièrement avec leur rude profession.

Enfin, comme dernier anneau de la chaîne que nous avons suivie autour de l'antique place, apparaissait, exhaussée sur un perron de trois marches, la boutique de M. Commeau-Desroches, avenante et proprette comme son maître. C'était le siège de deux commerces bien différents. D'un côté l'on voyait des gerbes de cierges, garnies de manchettes en papier frisé rose et bleu, des piles de bougies en vraie cire, blanche comme la neige. Elle provenait exclusivement du travail des abeilles et n'avait point encore été vulgarisée sous le nom de *l'Etoile* par l'ingénieuse découverte de M. Chevreul.

L'autre moitié du magasin était affectée à l'étalage des divers récipients du *guignolet* que M. Commeau

fabriquait lui-même, en partageant la vogue des produits similaires de Mme Gannereau, la dame Marie Brizard d'Angers qui demeurait rue du Petit-Prêtre. L'invention de cette agréable et inoffensive liqueur est dûe, on le sait, aux Bénédictines du couvent de la Fidélité. Sa bonne renommée, déjà fort répandue au temps des religieuses, s'est accrue depuis. M. Commeau expédiait jusqu'en Amérique des cargaisons du nectar angevin qui luttait avantageusement, au loin comme auprès, avec l'anisette de Bordeaux et le kirsch de Strasbourg.

M. Commeau, petit de taille, large des épaules, ne changea jamais la couleur noisette de sa sorte de redingote, nom venu de l'anglais *reding coat,* qu'on appelait alors *roquelaure.* Sa figure débonnaire et colorée, s'appuyant sur un cou presque imperceptible, prenait facilement des expressions diverses et à peu près simultanées. En outre de ses deux branches de commerce, il était chargé de l'entreprise des pompes funèbres de la paroisse. Après avoir compati aux lamentations des parents éplorés qui venaient lui commander un appareil mortuaire, il lui arriva plus d'une fois en se retournant de sourire à un autre de ses clients qui survenait pour faire emplette de ses produits parfumés. Alors en offrant un échantillon qu'il commençait par déguster, ses petits yeux clignotaient, sa bouche se fendait jusqu'aux oreilles garnies de légers anneaux d'or ; il remettait son verre sur le comptoir d'acajou en faisant claquer sa langue ; l'épreuve était faite, et le client doublait au moins

la demande qu'il avait l'intention d'adresser à l'irrésistible tentateur.

En dépit de l'assiduité laborieuse de M. Commeau, il eût succombé sous son triple ministère, s'il n'avait eu pour le seconder un autre lui-même en son fils que, pour le distinguer de son père, on appelait M. Pierre, et plus souvent M. le fils. A l'époque dont nous parlons, le premier était veuf, et son héritier, encore célibataire, ne se maria qu'en 1829; ils vivaient en une harmonie telle que la préoccupation des projets d'hymen ne dut pas les hanter outre mesure. Si leurs caractères s'accordaient parfaitement, ils différaient beaucoup quant au physique. M. Pierre était grand et sa figure, bienveillante comme celle de son père, frappait d'abord par une certaine irrégularité dans l'organe visuel, provenant sans doute de l'obligation de veiller en même temps sur deux spécialités de l'actif commerce ; quoi qu'il en soit, cette imperfection qui n'était pas sensible de profil, ne nuisait nullement à la popularité de M. le fils. Il la devait surtout à son extrême obligeance. Doué, selon l'expression reçue, d'une *belle main* et d'une grande facilité de rédaction, il se chargeait volontiers non seulement des écritures de sa compagnie de grenadiers, mais encore de toutes sortes de correspondances.

Si, dans le quartier, on avait à faire une pétition, une lettre de compliments ou un compte à débrouiller, en s'adressant à M. Pierre, qui se tenait toujours prêt, la plume en travers de l'oreille, on était sûr d'une acceptation complaisante dans les limites du

possible. Bref, M. Commeau fils était l'écrivain, aussi désintéressé que public pour tout le voisinage, même quand d'autre part les solliciteurs ne pouvaient lui apporter de bénéfices indirects.

Cette surcharge de besogne, jointe à ses devoirs professionnels, en faisait un des commerçants les plus occupés de la cité. Toutefois, l'homme le mieux constitué n'est pas de fer et a besoin d'un peu de repos dominical. Le samedi, vers quatre heures, M. le fils, la carnassière en sautoir et le parapluie à la main, quittait sa boutique pour se diriger vers la *Syrène* où stationnait le coche de Saint-Lambert.

Des écoliers en vacances, prenant la clef des champs, pouvaient seuls présenter une physionomie plus radieuse.

Pour notre consciencieux distillateur il y avait encore une pensée utile dans cet agreste délassement ; la sollicitude pour les cerisiers, richesse de son verger, devenait, lors de sa revue attentive du dimanche, un sujet de joie ou de douleur selon les variations de l'atmosphère ; il ne pouvait en être autrement, puisque la quintessence de leurs fruits constituait la précieuse liqueur, gloire de la maison de commerce.

Pour être fidèle à la vérité, je dois ajouter que le cher domaine de la *Madinière* n'appartint à M. Commeau fils que du chef de sa femme, Mlle Bouchard, qui n'a pas survécu longtemps à son mari en laissant un précieux souvenir de bonté de cœur et de distinction d'esprit.

Vers 1820, MM. Commeau avaient pour maisonde

campagne une modeste vendangeoire nommée les Roches, près de Rochefort d'où leur famille était originaire. Nos relations de ville par le bon voisinage, se resserraient encore aux vacances, par la proximité de nos maisons des champs. En ces temps primitifs, la vapeur ne régnait ni sur terre ni sur ondes. La route de Rochefort était peu praticable; les voitures publiques n'y apparaissaient qu'à de longs intervalles. Pour se rendre à ce délicieux pays, que trois lieues à peine séparent de la ville, il n'y avait de choix qu'entre le trajet pédestre par la charmante vallée des *Jubeaux* et le port *Godard,* ou par *les bateaux.* C'est ainsi qu'on désignait les barques, différant peu des anciens coches d'eau et qui partaient du port de la Basse-Chaîne tous les samedis entre une et trois heures, sous le patronage des cousines et concurrentes *la Dessaix* et *la Gauvain.* Ces braves femmes se tenaient consciencieusement au gaillard d'arrière, avec la mission, sans lâcher leur tricot, de *virer la piautre,* en *mar* ou en *galerne,* selon l'estime de l'aîné de leurs enfants.

Assurément ce mode de transport paraîtrait aujourd'hui bien méprisable à nos ingénieurs, mais, n'en déplaise aux prodiges de leurs inventions, c'est avec un charme indicible que je me rappelle nos impressions variées, lorsqu'assis sur les toiles qui recouvraient la cabane de la nef, nous descendions doucement, au fil de l'eau, *la route qui marche* de nos belles rivières.

Dans l'attitude la plus commode, nous passions en revue la Baumette, les roches de Pruniers, les villas

de Bouchemaine et de la Pointe, puis entrés dans la Loire, entraînés par un courant plus rapide, nous n'avions que le temps d'admirer la corbeille de verdure, qui se nomme l'île Béhuard, avant d'aborder à l'hospitalier rivage des Lambardières.

Ah ! que de bonnes causeries sur ce tillac improvisé de la marine d'eau douce, et que ce dernier terme était bien justifié, surtout quand nous voguions de compagnie avec l'ami d'enfance, l'ami de tous les temps, Timoléon Lardin et avec sa digne mère, qui accueillait si cordialement les amis de son fils ! Le plaisir était très vif aussi, quoique moins intime, quand nous rencontrions des passagers aux relations simples et agréables comme celles de M. Commeau ! C'était alors un échange continu de bienveillants propos, de récits intéressants ou de pensées sympathiques sur les amis communs, ou les affaires du jour, sujets d'entretiens suivis, bien différents des dialogues pénibles et entrecoupés, que permettent les bruyants soubresauts des chemins de fer.

On savait bien quand M. Pierre partait, mais on ne le voyait point revenir : était-ce à pied ou en voiture ? on ne l'a jamais su au juste. La vérité est que les plus diligents voisins, en l'apercevant le lundi de grand matin, assis à son petit bureau, disaient : Ah ! voilà M. le fils revenu ! sans poursuivre plus loin d'indiscrètes informations. Si nous nous sommes un peu attardés dans la multiple boutique de MM. Commeau père et fils, c'est que leurs figures nous reviennent parmi les meilleures et les plus originales de celles qui les entouraient.

Leur souvenir a suivi le sort de la maison si bien achalandée, qui s'est transformée lors de l'ouverture de la rue du Mail. Elle n'était séparée de l'hôtel Sapinaud que par un atelier de modes auquel a succédé un magasin d'orfèvre ; mais celui-ci ne faisait point partie de l'habitation beaucoup plus large de MM. Commeau. Ce magasin a dû être bâti sur le terrain démoli qui se trouvait excéder l'alignement de la voie nouvelle.

L'atelier de modes avait alors pour souveraine Mme Grandmaison. Du reste la tradition s'en est conservée avec honneur. Depuis Mme Deslandes, élève accomplie de Mme Grandmaison, trois générations de maîtresses se sont succédé sous le même toit, toujours avec la même vogue et la même estime ; seulement, il y a quelque temps, les heureuses inspiratrices du goût angevin, dans la grande affaire de la coiffure féminine, sont montées du rez-de-chaussée au premier étage, comme plus favorable au recueillement exigé par une occupation si sérieuse. Un autre motif pouvait bien aussi motiver ce déménagement : Nous ne pouvons cacher certaines distractions que plusieurs incidents de la rue, à cette époque, causaient aux personnes qui en étaient témoins trop rapprochés. Parmi ces joyeusetés il en était une principalement qui ne manquait jamais son effet sur les riverains du haut de la place du Pilory.

Quand, au soir d'une journée d'été, M. Commeau père, animé par la beauté de la température et par l'activité fructueuse de ses affaires, apercevait Mme Mallard gourmander la lenteur d'Harban, lequel,

du reste, ne se pressait pas davantage, il interpellait sa voisine par un quolibet spirituel, immédiatement suivi d'une réplique à l'avenant, mais sur un ton moins attique. Le dialogue continuait de plus belle, assaisonné d'allusions piquantes et d'emprunts naïfs au patois angevin, si drus et si expressifs, qu'on aurait pû en composer un dictionnaire des plus curieux. C'était, pour les plus âgés de l'auditoire, un ressouvenir des interpellations que le légendaire curé Robin adressait aux paroissiens de Saint-Pierre, du seuil de son presbytère de la montée des Forges. En outre de cette joyeuse émulation, le contraste de la voix, fausset suraigu, de M. Commeau, avec le contralto de la mère Mallard, joint à la verve des interlocuteurs, formait un duo si comique, qu'il était difficile de ne pas prendre part à l'hilarité générale.

Il fallait toute l'autorité de Mme Grandmaison pour que ses demoiselles ne quittassent pas leurs tabourets afin d'entendre de première main un dialogue si intéressant ; mais comme la porte restait ouverte, et qu'elles n'étaient pas loin des personnages en scène, les espiègles jeunes filles ne perdaient pas un mot du flux de lazzis dont elles se plaisaient à enrichir leur repertoire.

Du reste, le mouvement était général. Chacun accourait du fond des magasins. Les commis de M. Gabeau sortaient même sur la place pour mieux entendre. Le savant et consciencieux M. Roujou lui-même, très lié avec MM. Commeau, apparaissait pour sourire doucement aux fines plaisanteries de son ami. Bref, sur tout le demi-cercle méridional de la place,

il n'y avait que l'austère M. Veau et le silencieux M. Bédié qui ne se laissaient point aller à un entraînement pour tous autres irrésistible.

En achevant ce tableau rétrospectif, je prévois une question de la part de la majorité de mes lecteurs, si restreint qu'en soit le nombre : « Nous n'avons point connu MM. Commeau; ils sont donc morts depuis bien longtemps? » Je ne sais, mais il y a plus de quarante ans que je les ai perdus de vue ; ils ont dû disparaître de ce monde ensemble, car ils étaient inséparables, au premier coup de hache frappé pour ouvrir la rue haute du Mail. Comment survivre à leur chère officine? Elle ne pouvait, avec son originale physionomie, être transférée ailleurs. Personne ne leur a succédé sur place. Il ne reste plus de ces deux hommes de bien qu'un souvenir souriant chez quelques vieux retardataires ; puisse-t-il se propager et se perpétuer dans les générations présentes et futures!

Une obligeante communication nous a rappelé que M. Commeau, père, mourut en 1840. Son fils après avoir cédé, peu après, son commerce à M. Daignière, établi rue Saint-Aubin, se retira à Saint-Lambert où il termina sa bienfaisante existence en 1859.

Cette digression sur la place du Pilory n'est point un hors-d'œuvre; en tâchant d'esquisser un coin de l'ensemble, nous avons voulu donner une idée du caractère simple et original du vieil Angers, ainsi que de la modération des goûts, de la bonhomie sympathique de nos pères, simplicité et concorde qui régnaient généralement avant la révolution de Juillet,

et que nous avons vues graduellement remplacées par l'uniformité banale des constructions et la passion du luxe chez leurs habitants.

« Le carroy du Pilory, raconte le bon chanoine Péan de la Tuilerie dans sa curieuse *description de la ville d'Angers en 1778,* est une grande place de figure longue qui prend son nom, ainsi que les autres semblables, d'un pilier de bois ou de pierre, portant les armes du seigneur de la terre, pour marque de justice, et garni d'un collier ou carcan de fer pour y attacher les criminels. »

En 1820, la place du Pilory ne servait plus à l'usage inhumain d'où elle tirait le nom qui lui est resté. L'exposition, c'est-à-dire l'échafaud sur lequel les condamnés étaient attachés et les galériens marqués au fer rouge, fut transférée sur la place des Halles, à peu près vis-à-vis la rue Botanique. Cette aggravation de peine ne fut abolie qu'au début de la monarchie de Juillet. C'était également sur la place des Halles, dans sa partie inférieure que l'on représentait les renommés *Mystères,* origine du théâtre moderne, bien infidèle au but moral de ses précurseurs. On croit généralement à tort que ces solennités étaient célébrées sur la place du Pilory. Malgré l'épithète *grande* dont l'a qualifiée l'optimiste Péan de la Tuilerie, elle n'eût pas suffi pour contenir la foule qu'attiraient les pieux drames du temps, entr'autres la *Passion de Notre-Seigneur,* par le célèbre médecin Jean Michel, dont la représentation ne durait pas moins de trois jours.

Le seul spectacle qu'offrait l'antique place, au

temps de notre enfance, avait pour acteurs des baladins, presque toujours italiens, dont le *Vestris* était *il signor Furioso*. Est-ce désespoir de ne pouvoir l'égaler, ou bien, comme tant d'autres choses, décadence de cet art périlleux, toujours est-il que l'on ne voit presque plus de ces émules des oiseaux exécuter sur leur fil aérien des voltiges, dont l'élégante hardiesse nous faisait frissonner de crainte et d'admiration.

A ces représentations émouvantes, auxquelles le populaire assiste aujourd'hui bien moins souvent qu'autrefois, en succédaient d'autres dont il ne jouit plus du tout.

Par exemple, c'était encore un exercice chorégraphique mais qui ne pouvait lutter pour la grâce et la belle humeur, avec les prouesses des danseurs italiens.

Le principal acteur était cette fois un indigène des Pyrénées qui, sous le double entraînement du tambourin et du galoubet, se décidait, après quelques grognements, à valser avec mesure, mais avec un air si gauche et si ennuyé qu'il était difficile de savoir si cet exercice, peu naturel à la pauvre bête, lui était vraiment agréable.

Une autre curiosité de la place du Pilory, — celle-là plus substantielle que les deux précédentes — était la profusion de poissons de toutes sortes qui s'étalaient, les jours maigres, en remontant sur le côté gauche, depuis la rue Saint-Michel jusqu'au-dessus de la rue Milton, et même souvent jusqu'à la rue des Cordeliers. Il semblait que la pêche de Génésareth

se renouvelait chaque vendredi. Et cependant tous ces vaisseaux de forme et de contenances variées, n'étaient guère remplis que de poissons d'eau douce. Les moyens de transport semblaient trop lents pour faire venir dans leur fraîcheur, les produits de l'Océan. Maintenant, les ménagères se plaignent de la pénurie de ces précieuses ressources alimentaires.

La locomotive a fait de tels progrès que les richesses de la mer, comme celles de nos rivières, ne font que traverser la ville pour aller s'engloutir dans le gouffre de Paris. Un autre inconvénient de cette absorption c'est que les deux halles luxueuses dont une, dans tous les cas, eût suffi, manquent d'opportunité, puisque les marchandes qu'elles abritent en vain regrettent la disparition de la marchandise qu'elles débitaient jadis en plein air, on doit ajouter avec plus de verve que de modération,

Enfin, il faut se détacher de ce coin du vieil Angers, de l'Angers de nos prédilections. On voudra bien nous pardonner cette parenthèse, ce point d'orgue peut-être excessif, mais qui n'est pourtant pas tout à fait étranger à notre sujet; il sert de cadre au bienveillant visage de M. de Sapinaud, dont les goûts simples et les vertus du bon vieux temps, se trouvaient en parfaite harmonie avec les pignons gothiques et les naïves physionomies de son voisinage.

Un des motifs pour lesquels on s'attache à ce spectacle que présentait la société française, peu après le début du siècle, c'est qu'on y observait beaucoup de figures originales ; il en existe encore quelques-unes,

mais elles sont bien plus rares et d'un accès plus difficile.

Nos fréquentes révolutions, ainsi que les flots de la mer pour les galets de la plage, ont poli les caractères, au point de n'en faire qu'un type presque unique. Puis, la passion de l'égalité a complété l'œuvre des niveleurs, si bien que les gens, ainsi que les bâtiments, se ressemblent comme s'ils étaient fondus dans le même moule. En résumé, nous ne croyons pas obéir à un accès d'humeur, pardonnable du reste aux vieillards, en affirmant qu'aujourd'hui, la scène du monde, même dans ses groupes les plus modestes, a singulièrement perdu de la variété et de l'agrément d'autrefois.

L. Cosnier.

LES MUSÉES D'ANGERS

D'APRÈS UN OUVRAGE NOUVEAU

Messieurs,

L'inventaire général des richesses d'art de la France est en cours de publication, depuis plusieurs années, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et avec le concours de l'Administration des Beaux-Arts. Une commission spéciale est chargée de cet important travail. Chacune des monographies forme un cahier distinct. Elle ne se borne pas à cataloguer les chefs-d'œuvre qu'elle mentionne; elle enregistre le sujet, la nature, l'origine, la date, les proportions, les particularités, la dernière provenance. Dans l'inventaire d'un musée, elle relève jusqu'à la plus petite esquisse. Tous les tableaux, toutes les statues, toutes les boiseries, ainsi que le trésor de chaque église, sont l'objet d'un examen minutieux. Pour dresser l'inventaire d'une bibliothèque, on étudie le mobilier, on ouvre les manuscrits ornés de miniatures, on en signale la valeur et la rareté. Enfin, avant de franchir le seuil d'un édifice, l'auteur nous

révèle le style, l'âge, les destinations successives du monument qu'il a entrepris de décrire.

Notre éminent et sympathique compatriote, M. Henry Jouin, archiviste de la Commission, vient de faire paraître un volume dans lequel il retrace *l'Histoire et Description des Musées d'Angers* (Musée de peinture et de sculpture. — Musée David. — Cabinet Turpin de Crissé. — Musée Saint-Jean). Une notice préliminaire, très détaillée, est consacrée à chacun de ces musées. La table analytique-alphabéthique, qui termine cet important ouvrage, énumère tous les noms de personnes, tous les titres de compositions peintes, sculptées ou dessinées. Ce beau livre compte 450 pages et est édité à la librairie Plon avec le soin et l'élégance propres à cette maison. La forme est digne du fond.

On sait que le Musée de peinture et de sculpture d'Angers date de la fin du siècle dernier. A la suite des décrets des 13 mai et 16 juillet 1790, qui mettaient à la disposition de l'État les biens du clergé et ceux des émigrés (2 septembre 1792), le comité d'aliénation tenta de sauver de la ruine imminente les œuvres d'art enlevées aux couvents et aux hôtels confisqués. Les objets précieux devaient être déposés au chef-lieu de chaque district. A Angers, ils furent réunis dans l'église Saint-Serge ; malheureusement, comme personne n'était chargé de les garder, beaucoup furent volés ou perdus. Sur la plainte d'un groupe d'artistes et de savants éclairés, la ville, écoutant la demande du département, fit murer le 2 août 1792, les portes de Saint-Serge, pour empêcher la

continuation du gaspillage. Mais les guerres civiles qui bientôt désolèrent notre contrée, l'année suivante, portèrent un grave préjudice aux collections que l'on était en train de transférer dans les hôtels de Villiers et d'Andigné de Mayneuf, ainsi qu'à l'abbaye Saint-Martin. Les divers dépôts subirent alors des pertes considérables. Merlet de la Boulaye en rassembla les débris et les fit transporter dans l'hôtel de Villiers, rue Saint-Georges, où la place manquait en 1794. Enfin, l'École centrale groupa au logis Barrault, autour d'elle, la Bibliothèque et les trois Musées.

M. Henry Jouin donne des détails nouveaux et intéressants sur la formation et l'accroissement successif de ces établissements naissants. L'ouverture du Musée eut lieu en 1801. Aucun don de l'État ne parvint à Angers sous le Consulat et sous l'Empire. Pendant les Cent-Jours, sept toiles furent accordées à la Ville. Les envois sous la Restauration comprennent dix-sept tableaux et dix-huit sculptures ou moulages d'après l'antique; sous le Gouvernement de Juillet, neuf tableaux et une sculpture; sous la seconde République, cinq tableaux; sous le second Empire, dix-huit tableaux et vingt sculptures; de 1870 à 1879, sous la troisième République, trente tableaux et quatre sculptures. L'administration municipale a acquis une quarantaine d'œuvres environ depuis le commencement du siècle. Mais les dons particuliers des artistes ou des amateurs ont été considérables. Le *Musée David* et la *Collection Turpin de Crissé* en font foi.

On peut juger de la richesse du Musée David par

les chiffres suivants : Il renferme six ouvrages couronnés ou envoyés de Rome de 1811 à 1815, vingt et une statues, cinquante bas-reliefs, quatre-vingt-dix-huit bustes, seize statuettes, vingt et un médaillons de proportions colossales, quatre-cent-soixante-neuf médaillons et soixante-cinq dessins. Nul n'ignore que dans le Cabinet Turpin de Crissé figure la *Francesca da Rimini* d'Ingres, qui est l'esquisse du tableau célèbre peint en 1814 par l'illustre artiste et actuellement possédé par M. le baron Seillière. M. Henry Jouin a fait l'historique des pérégrinations curieuses de la *Sainte Famille* de Raphaël, provenant de la galerie Demidoff et donnée en 1864, par M. Robin, de Chalonnes, à la ville d'Angers. Il conclut à l'authenticité de ce tableau considéré par divers critiques comme une copie, avec une légère variante, d'une *Sainte Famille* du couvent de l'Escurial placée aujourd'hui au Musée de Madrid. Les arguments présentés par l'auteur de l'*Inventaire* sont appuyés par des documents précis qui en doublent la valeur.

La courte notice sur le Musée Saint-Jean n'apporte aucun renseignement inédit à ajouter au savant inventaire publié par M. Godard-Faultrier. Nous partageons l'avis que l'auteur exprime en ces termes : « A vrai dire, certaines œuvres d'art appartiendraient, « ce semble, plus naturellement au Musée de pein- « ture et de sculpture qu'au Musée Saint-Jean. Telle « œuvre de Leysner et de Lange, par exemple, aurait « dû être recueillie près des marbres de Falconet et de « Houdon dans les galeries de sculpture. Quant aux « œuvres de David père, il est à coup sûr regrettable

« que le visiteur ait à les chercher dans des Musées « distincts, sur l'une et l'autre rive de la Maine. » Un supplément contient la liste des ouvrages entrés dans les divers musées pendant l'impression.

La monographie des *Musées d'Angers* est digne des précédents travaux de M. Henry Jouin, dont le magnifique travail sur *David d'Angers, sa vie, son œuvre et ses contemporains,* que tous les lettrés et tous les amis du beau ont apprécié à sa juste valeur, a conquis les suffrages des maîtres de la critique les plus renommés.

L'ouvrage si complet qu'il consacre aujourd'hui à la description minutieuse des nombreux objets d'art réunis dans les différentes collections de notre ville, mérite certainement d'être accueilli avec une semblable faveur, et nous sommes heureux de lui souhaiter, auprès des Angevins, le légitime succès dont il est digne à tant de titres. C'est un véritable monument élevé par un fils pieux en l'honneur de sa cité natale.

André Joubert.

LETTRE

DE

FRANÇOIS LANIER

Lieutenant-Général du Sénéchal de l'Anjou

A MONSEIGNEUR LE MARÉCHAL DE BRÉZÉ

Chevalier des ordres du Roi, gouverneur de l'Anjou
à Saumur, 9 avril 1637.

La famille Lanier, dont l'illustration date du XVI[e] siècle et qui tenait rang dans la bourgeoisie angevine dès le XIII[e] siècle, lutta d'influence avec les familles Louet, Ayrault et Lerat [1]. Elle s'armait : *D'azur au sautoir lozangé d'or cantonné de quatre laniers éployés de gueules* [2]. On sait que l'on appelle lanier, en langage de vénerie, un oiseau de proie qui est la femelle du laneret [3].

En 1637, François Lanier, fils de Guy Lanier, sieur de Leffretière, et de Charlotte Lelièvre, s'intitulait sieur de Sainte-Gemmes-sur-Loire. Après avoir rempli de nombreuses et importantes fonctions et avoir été

[1] On écrivait aussi *Lasnier* (Voir le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, t. II, p. 452).

[2] Audouys, mss. 919, 720, 1,002, 1,005.

[3] Voir les traités de vénerie des XVI[e] et XVII[e] siècles.

singulièrement éprouvé par les discordes civiles, il était alors lieutenant-général du Sénéchal d'Anjou [1]. Il était veuf d'Angélique Davy. On trouve son portrait gravé dans le *Peplus* de Ménard. Il adressait, le 9 avril 1637, une lettre fort piquante, qui fait partie de la collection particulière de nos manuscrits, à Monseigneur le maréchal de Brézé, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de l'Anjou [2]. Cette épître est très intéressante, comme le lecteur en jugera ; le style en est à la fois familier et précieux. L'auteur y fait très spirituellement l'éloge d'un cheval de robe longue, « hors d'haleine et ampifré, » qu'il a vendu au comte du Lude, et donne des détails amusants sur les Ursulines d'Angers, établies depuis 1619, dans la maison qu'elles avaient acquise d'Héliand de la Barre [3]. On remarquera tout particulièrement une allusion curieuse aux diables de Loudun, c'est-à-dire à la tragédie où le fameux Urbain Grandier et les possédées jouèrent un rôle si dramatique. On sait que ce célèbre personnage avait été brûlé le 18 août 1634, sur la place publique de Sainte-Croix, à Loudun, après avoir été, dit la

[1] Louvet, *Revue de l'Anjou*, 1855, t. II, p. 60-61, 170-172, etc.

[2] Urbain de Maillé-Brézé, mari de Nicole du Plessis-Richelieu, sœur puinée du cardinal, successivement capitaine des gardes de la reine Marie de Médicis, conseiller d'État et privé, mestre de camp, capitaine des gardes du corps du roi, maréchal de camp, de 1620 à 1630. Chargé de négocier avec Gustave-Adolphe en 1632, il fut créé maréchal de France, en récompense de ses services, le 28 septembre, puis gouverneur de Calais et chevalier du Saint-Esprit en 1635. Le 17 septembre 1636, il avait été nommé gouverneur de l'Anjou, après avoir pris part à la guerre contre les Espagnols en 1635.

[3] C'était l'ancien logis de M. Planchette de la Vincendière.

sentence, « duëment atteint et convaincu du crime de magie, maléfice et possession arrivé par son faict ès personnes d'aulcunes religieuses de cette ville et autres séculières mentionnées au procès [1]. » Le bruit causé par ces événements étranges se prolongea pendant plusieurs années. Timoléon de Daillon, comte du Lude, qui est cité dans notre lettre, vint à Loudun voir les possédées. Son aventure est racontée dans l'*Histoire de Louis XIII* par Levassor [2]. Elle est relatée de nouveau dans l'ouvrage du docteur Gabriel Legué, publié l'an dernier. Gaston d'Orléans rendit aussi visite aux religieuses, ce qui lui attira deux lettres fort impertinentes de Richelieu [3]. Voici la lettre de Lanier, l'orthographe a été respectée, mais nous y avons ajouté la ponctuation.

« Monseigneur,

« L'honneur de vostre presence eust charmé les ennuis de nostre sepmaine saincte, comme l'absence en a redoublé la mortification. Les bonnes Ursulines, qui avoient resolu de s'espuiser pour la melodie, en portent le dueil, avec nous, de sorte que, mesmes

[1] Archives nationales. Carton K 114.

[2] Levassor, *Histoire de Louis XIII*, livre XXXVI.

[3] Voir Avenel, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*... Dans la première, il dit qu'il est « ravy de sçavoir que les diables de Loudun ayent converti votre altesse, et que vous ayiez tout à fait oublié les serments qui auparavant estoient assés ordinaires en vostre bouche pour donner lieu à Bautru de penser que vous fussiés un de ses disciples. » Dans la seconde, il lui offre « les exorcismes du bon père Joseph. » *(Ibid.)*

dans l'armonie destinez à la court celeste, il s'y est aussi, par ceste disgrace, rancontré quelque faux ton. Monseigneur, frere du Roy [1], qui est venu confirmer les miracles d'Aniou, nous scaura peut estre bon gré de ce preiudice, que ie vous supplie tres humblement, Monseigneur, vouloir reparer sitost que son Altesse aura pris congé de nostre dame des Ardillers [2].

« Monsieur le Compte du Lude publie que le hongre [3], dont il est soulagé, estoit la plus grande rosse de la prouince, et descrïe ce pauvre animal, sans considerer qu'un cheval de robe longue, hors d'haleine et ampifré, ne peut pas fournir, qu'avec un peu de loisir, aux rudes secousses du sieur de Boislou ou de ses determinez picqueurs, qui suivent à outrance une meutte de chiens courants, vittes comme des leuriers.

« Je ne puis pas estre soupçonné d'avoir fait le moindre tour de maquignon, en ce rancontre, où cinquante gentilshommes des voisins dud. seigneur compte voudroient avoir achepté beaucoup ma condition, pour se r'acquitter dune imfinité de forbeuz, sortiz de son escurië, poliz et lisez a dessein de les prandre pour duppes. S'il n'eust desiré que des choses raisonnables de ce courreur appesanty par le manque d'exercice, comme d'aller en housse au palais et suiure led. train des plus vites pratticiens, ou bien d'assister aux ceremonies de l'arriereban, mesmes aux funerailles des nobles que la barque a mal conduits,

[1] Gaston d'Orléans.

[2] Cette chapelle avait été restaurée en 1634 par Richelieu. Le 30 août 1635, on y avait inhumé la maréchale de Brézé.

[3] Cheval non entier.

il n'eust pas manqué de s'acquitter de son petit debvoir; mais, de l'avoir recherché sur la dilligence, en un temps que mesmes les diables de Loudun n'en ont pas pour la retraitte, vous jugerez, Monseigneur, qu'il n'a pas tout le tort, et que ferez une grace très parfaitte si vous avez agreable de croyre touiours que ie n'auré jamais de plus forte passion que d'estre toute ma vie de cœur et d'ame,

« Monseigneur,

« Vostre très humble, très obeissant et très obligé serviteur

« Lanier.

« Angers, ce 9 avril 1637. »

Certes, le poulet est galamment troussé. L'écrivain a la plume alerte, le tour vif et enjoué. On sent qu'il a fréquenté une bonne école et qu'il n'ignore pas la façon de dire en usage à l'hôtel de Rambouillet. Il a bien plaidé sa cause auprès du maréchal de Brézé, et il a mérité de la gagner. Deux ans après, Lanier s'éteignait, en pleine vigueur, laissant le souvenir d'un personnage de grand sens, jugement, mémoire, savoir, expérience, « qui estoit comme une teste d'or dans le corps de sa patrie [1], » en dépit des brocards dirigés contre lui par les mauvaises langues de l'époque [2].

André Joubert.

[1] *Archives de Maine-et-Loire*, GG. 138.

[2] Voir Louvet et Bruneau, qui citent des extraits et les titres de brocards, qui malmenaient le caractère et les mœurs de Me François, qui « fait les mères, » comme on l'avait surnommé.

PROCESSIONS

ET

FOIRES D'ANGERS

Doucement, doucement! Tenons notre mémoire en bride, et ne nous exaltons pas dès le début. A ce mot de foire, si cher à l'enfant d'autrefois, voilà mon cerveau qui s'allume, et ma tête chauve qui prend feu. Ce que c'est que d'avoir deux vies en soi, privilège ou disgrâce particulière à ma génération! Mes enfants, déjà, n'ont pas trop de toute leur bonne volonté pour comprendre ce qu'ils ne sauraient jamais faire accepter de mes petits-enfants, à savoir : que 1830 est le plus large et le plus profond abîme creusé dans notre histoire, et que d'une rive à l'autre, les mêmes hommes qui se regardent ont besoin de se tâter à trois reprises pour se convaincre de leur identité. L'effort sanglant de 93 devait logiquement amener dans les mœurs, artificiellement transformées, une réaction dont la Révolution de Juillet, avec ses tendances bourgeoises et ses pacifiques allures, ne pouvait être suivie. Le développement de l'industrie, la vulgarisation de la science, le progrès du bien-être, toutes ces nouvelles sollicitudes d'une société déviée

de ses traditions originelles pour entrer à pleines voiles dans le domaine des intérêts, allaient changer la face du monde et transformer ceux de la veille en revenants du lendemain. Tous ne s'en vantent pas, — les uns n'ayant rien ressenti jusque-là, — d'autres ayant, avec prudence, étouffé en eux tous les germes et coupé toutes les racines de l'homme antérieur; d'autres encore ayant à leur insu, jour à jour, pas à pas, subi l'évolution progressive du siècle. Moi je m'en vante, ou, si mieux aimez, je m'en accuse et n'hésite pas à me donner pour l'un des plus dépaysés de notre époque où c'est un de mes aînés, pourtant, qui tient le timon de l'État et le dirige docilement vers ses nouvelles destinées.

Et la foire? — Ah! la foire?... Eh bien j'y suis. Qu'on se reporte, non pas à 1788, mais à trente années de là, au début de la Restauration, alors que le bourgeois d'Angers faisait une fois en tout le voyage de Paris en compagnie de sa jeune femme, que l'inconnu pour nous commençait aux portes de la ville, qu'au travers de nos murs, debout et crénelés encore, rien du dehors ne pénétrait, que les produits du crû étaient les éléments exclusifs de la consommation physique et intellectuelle, et l'on ne s'étonnera plus de la prodigieuse attraction que les foires, avec leur entassement de baraques et de boutiques, leurs enseignes voyantes, leur population interlope, leur étrange et bruyant appareil exerçaient deux fois l'année sur notre enfance.

Elles étaient comme les portes des deux saisons. La Fête-Dieu nous offrait la primeur de ses cerises,

la Saint-Martin celle de ses marrons. Nous leur présentions en retour celle de nos accoutrements d'été et d'hiver, tout fraîchement façonnés, le plus souvent taillés dans les défroques paternelles par un artiste *ad hoc*. Le sieur Billon, dit Galland, taillait et cousait, jambes croisées, sur une table du magasin à papier. La brise du passé m'apporte au nez, par certains vents, l'arôme *sui generis* qui émane d'un vieil habit reposé dont on détache les coutures. Quant à son nez, à lui, tout piqué et tout vergeté, nous le prenions volontiers pour la pelote où il fixait et d'où il extrayait alternativement ses aiguilles.

On devine, d'après le portrait du personnage et le tableau de son installation, que la coupe du sieur Galland laissait à désirer. Il avait, au dire de Manette, — une de ces *ancillæ* d'autrefois, esclaves du devoir non moins que de l'affection, et dans les veines desquelles circulait le sang de leurs maîtres ; — habillé des messieurs les plus huppés de son temps. — Oui, mais ce temps n'était plus le nôtre, et ce n'était certes pas de son établi nomade que sortaient les costumes si fringants de nos camarades, point de mire de nos regards humiliés.

Je dois dire que je devais à la façon de M. Bigot, le tailleur et l'ami de mon père, un habit bleu de roi à boutons d'or ; mais cet habit, religieusement serré, ne voyait le jour qu'aux circonstances les plus solennelles de l'année, quelque chose comme Pâques, — ou la procession du *Sacre* ; ce qui me ramène à mon sujet.

Dès la veille de ce beau jour, on promenait ses

parents et amis, attirés de fort loin par l'attrait de la solennité dans les rues que la procession devait parcourir, rues assombries déjà par la série d'immenses toiles, qui, dans toute l'étendue de son itinéraire, formaient un *velarium* sur les têtes. Rien n'est charmant comme la veille, et nous respirions avidement au bras de nos convives et de nos hôtes, les bruits, les rumeurs, les propos, les mouvements avant-coureurs de la fête.

La procession, alors, descendait la rue de l'Évêché pour tourner à gauche, au coin de cette porte Chapelière d'où s'élança, dit-on, l'hymne du prisonnier Théodulfe : *Gloria, laus et honor*. M. Bellanger, notre vis-à-vis, marchand de drap (ou sensé tel, ses draps n'avaient pour clients que les mites), nous invitait régulièrement à son balcon. Régulièrement nous déclinions cette hospitalité redoutable, non seulement en raison de l'infinie distance, — les jumelles n'ayant point encore fait leur apparition chez nous, — mais pour les contractions musculaires et les déviations visuelles que les lois de la perspective infligeaient aux infortunés spectateurs. Quant à notre maison, de construction postérieure au nouvel alignement, elle était frappée de cécité par la profondeur de son retrait sur ses aînées. Mais des stalles nous réclamaient rue Baudrière, aux premières loges d'une boutique de quincaillerie, pavée et distribuée pour les besoins de la circonstance, sous les auspices de M. Chassebœuf. Son mécréant de cousin, l'auteur démodé des *Ruines*, avait-il déjà traduit le nom de sa famille en syriaque, lorsqu'il venait s'asseoir, en convive revêche et fron-

deur, à la table frugale de notre vénérable aïeule?

Ne pas confondre avec le Chassebœuf, ancien tambour dans l'armée d'Égypte, lequel passa je ne sais quelle rivière sa caisse sur le dos, nageant d'une main, battant la charge de l'autre, celui qu'au lendemain des *immortelles journées* devant nos populations en armes, le héros de Capri, le général Lamarque pressera emphatiquement et théâtralement sur son cœur au nom de la République et de l'Empire.

Le voici justement sous son kolbach empanaché, brandissant sa canne à pomme et à chaîne d'argent, à la tête des tambours de la garde nationale, vétérans de nos campagnes comme lui. Ils battent aux champs. Le rythme de leur marche s'accentue de la strideur des fifres. Les dames ne tarissent ni d'admiration ni d'envie sur l'opulente chevelure qui pend en catogan et en cadenettes au dos d'un jeune tibicin de douze ans. — Les corps de métiers, précédés, ceux-ci de leurs insignes, ceux-là de leurs chefs-d'œuvre mis en branle par des ressorts invisibles, marchent en tête sur deux files. On se demande si le doyen des jardiniers de Saint-Laud, vieillard courbé sous le poids des labeurs et des ans, reconnaissable à sa longue torche pavoisée de roses de haut en bas, va paraître, On croit l'avoir trouvé, — ce n'est pas lui, on cherche encore, on le signale avec un redoublement d'émotion. Et bien d'autres après : « Tiens ! Un tel ! — et un tel ! » Et les gestes et les saluts de s'échanger. Quelle pêche dans cette mêlée ! C'est le moment, pour les anciens, d'évoquer le souvenir des douze torches d'autrefois, chefs-d'œuvre de sculpture sacrée,

dont chaque année voyait se renouveler les groupes sous les agiles doigts du figuriste Glédu, et d'une si imposante masse que la plus légère d'entr'elles ne se mettait pas en branle sans mettre en nage quatre porteurs. Aucuns affirment avoir vu, au Sacre de Craon, des figures de bois qui, par un mécanisme ingénieux, plongeaient la main dans des corbeilles, et du haut des fenêtres lançaient sur le pavé de la rue des tourbillons de feuilles et de fleurs.

Attention! Voici le cierge des pêcheurs qui danse, plus joyeux que David devant le tabernacle, au son d'une gigue contemporaine du roi René, et d'une notation impossible. On voit autour du cierge frétiller des gardons postiches dans des ancreaux noués de rubans. La sueur perle déjà sur le front du pêcheur essoufflé ; son compagnon de labeur et d'honneur est derrière lui, prêt à le relever de sa charge, quand il aura fait signe aux petits garçons poudrés, porteurs de l'escabeau, de le descendre de leurs têtes pour l'installer en belle place et solidement sur ses pieds.

A l'aspect du clergé, si diversement éprouvé dans les troubles de la patrie, surcroît de commentaires et de récits. Voici M. Gruget, curé de la Trinité qui, d'une lucarne entr'ouverte place du Ralliement, avait laissé tomber les bénédictions de l'Église sur les victimes de la Terreur. L'on racontait comment M. Tardif, oncle du nôtre, prédicateur robuste et véhément mais interminable, avait été coffré en descendant de la chaire, par la police de l'Empire, non pas pour la longueur, mais pour la hardiesse de son sermon. Dans la tenue soignée et la physionomie

avenante de M. Denais se reflétait l'urbanité du dernier siècle. Est-ce à M. Prieur, grand-vicaire, et grand-oncle du futur premier Président Métivier, ou au cardinal Consalvi qu'appartient ce profil de marbre jauni d'une finesse et d'une perspicacité à déjouer les ruses de la diplomatie ? Voilà M. de Mantelon, à la marche lourde et haletante, borgne à droite, boiteux à gauche, point de mire des controverses que ses honorables blessures ne manquaient jamais de soulever.

La plupart de ces prêtres, les uns brisés par l'âge, les autres verts encore, avaient subi qui la persécution, qui les cachots, qui l'exil en Angleterre ou en Espagne. L'Espagne, avec l'enthousiasme de sa foi et la ferveur de son prosélytisme, semblait la patrie même de M. Breton, curé de Saint-Maurice, cœur d'apôtre à travers les austérités d'une discipline dont ses pénitents, s'il en reste, ont conservé le souvenir.

A vous maintenant, pasteur heureux et populaire entre tous ceux de la cité, vous à la séduction duquel on n'a jamais ouï dire que nul pécheur ait échappé, vous que les spectateurs désignent du geste et du regard en murmurant le nom de M. le curé de Notre-Dame !

Et les bedeaux masquant sous leur robe de procureur la vulgarité de leurs occupations quotidiennes, et le contraste des deux chantres chappés, Guay si replet, Mousseaux, d'une maigreur si ascétique, et la grimace populaire du chantre Parmentier en surplis, et le bossu Beurrier, gonflant de son souffle les replis

de son serpent à embouchure de corne, et la burlesque majesté du suisse de la cathédrale !

C'était le jour de l'expansion et de l'effusion par excellence. Il n'était si pauvre hère, invisible et enfoui dans cette haie de curieux qui n'attrapât quelque sourire d'un garde national marquant le pas à contre-mesure, son habit saupoudré de blanc au contact de ses buffleteries, son col de chemise en insurrection contre la discipline militaire et son mouchoir à carreaux rouges et bleus, réfugié entre les ailes de son tricorne,

Mais, à l'approche du dais qui s'annonçait de loin par les accords vibrants d'une musique militaire, tout rentrait en silence, tous les fronts se courbaient pour se relever l'un après l'autre sous l'émotion universelle du mystère qu'il abritait.

Pour les petits enfants, dont l'œil enfin rouvert cherchait à s'y reprendre en poursuivant avidement cette pompe dans une fuyante perspective, Monseigneur l'Évêque et le bon Dieu ne faisaient qu'un. D'une taille imposante et d'une dignité proverbiale, célèbre par l'éclat d'une rétractation dont nos parents ne nous entretenaient pas de peur de nous initier à la chute, Mgr Montault, sans prédécesseur depuis l'ouverture des temples, s'identifiait tellement pour nous à la cathédrale, au chapitre, au diocèse tout entier, que nous ne supposions pas que la mitre pût reposer sur une autre tête que la sienne.

Les plis et les replis du serpent à Beurrier ne donneraient qu'une idée incomplète des sinuosités sans

nombre imposées à la marche des processions d'Angers par l'irrégularité de ses rues. La rue Baudrière, entre toutes, présentait une série d'inflexions que les nouvelles maisons substituées aux vieux logis sur une ligne inflexible n'avancent pas à rectifier. Il faut ajouter que ceux-ci, coupés de ressauts et de redans, accostés de figures dont les airs étonnés et hagards imprimaient leur accent à la curiosité populaire, semblaient érigés pour la circonstance. Pour les décorations, point d'uniformité, de dépendance aucune et nul recours aux fournisseurs. On s'ingéniait de son mieux, chacun à sa guise, ou plutôt chacun relevant à son insu, dans son inspiration naïve, du caractère ou du caprice de la maison qu'il habitait.

Un mot encore, et je retourne irrévocablement à la foire. Mon père était trombone dans la musique de la garde nationale; je fus admis à marcher près de lui, porteur de ses cartons. Or il y avait rue Beaurepaire, dans la maison de l'un des musiciens, buffet ouvert à l'adresse de la compagnie. Elle s'y précipitait, pour vaquer à la réfection en toute hâte, et gagner au galop la porte de l'église de la Trinité, où la procession faisait halte et où la bénédiction se donnait. L'on eût dit, à l'activité de mon rôle devant ce mémorable buffet, que c'était moi qui avais soufflé dans le trombone de mon père.

La foire donc! Elle s'annonçait par l'arrivée de nos pratiques, en souliers ou en sabots, suivant la saison. Il en venait de tous les arrondissements et de par delà ; nous logions les uns et hébergions les autres. Cholet nous envoyait le frère de l'ancien adjudant-

général Talot et le bonhomme Bourasseau, champion d'une autre cause, en veste vendéenne, en culotte courte et des bésicles sur le nez. Aussi nasillait-il en faisant à mon père qui venait de lui verser un petit verre de Frontignan, cette réponse digne de l'histoire : « M'est avis que ç'a-t-un petit goût d'amertume. » — Et il tendait son verre qu'il avait vidé d'un seul trait. De Saumur nous venait Mme Bouillaud, renommée pour les œufs de poule de Barbarie dont elle avait gràtifié ma grand'mère. De Châteaugontier, M. Homeau qui visait à l'esprit, et M. Lecoq, un hercule à verbe haut, à taille courte, qui d'un coup d'épaule rangeait les charrettes sur son passage. Nous tirions de Chemillé les deux Grellier, *pater et filius*, ce dernier grand mangeur de soupe. D'où cette exclamation malheureuse : « Ah papa! en a-t-il gros ; plein son assiette ! » — Et le regard foudroyant que le cher père lança sur moi.

Cependant les apprentis de l'atelier, qui des premiers avaient humé l'air de la foire, nous en dénombraient les splendeurs, tout en tirant de la cuisine, où nous mangions nos beurrées de miel, du menu bois pour allumer les poêles. Ces rapports captivants étaient maintes fois interrompus par Manette, indignée du gaspillage de ces drôles, et qui leur arrachait le bois des mains. On voit ici que nos souvenirs se reportent de préférence vers la foire de la Saint-Martin, plus prestigieuse par l'éclat des lumières, par l'attrait des veillées en plein vent, fût-ce sous la nuée, et par l'agglomération plus

intense de la population ramenée de la villégiature à ses quartiers d'hiver.

« — Allons, Noton, en route ! »

Et nous l'entraînions, cette sœur d'antiquité et de fidélité de Manette, vers la Halle où les boutiques inalignées chevauchaient les unes sur les autres sans plus de souci de la discipline que les maisons. Au bruit des marrons qui détonaient comme des pétards dans les poêles secouées sur les réchauds, nos têtes se montaient.

« — Un quarteron de marrons, Noton, vite, vite ! »

Et bientôt nos mains de plonger, à droite, à gauche, dans ses poches, aussitôt vides que remplies.

« — Noton, à la musique des sauteurs ! — Non ! aux tableaux de la ménagerie !... à la parade des marionnettes, ma petite Noton ! »

« — La petite Noton n'y tient plus, mes enfants, elle est brisée, elle est à bout. Voilà que le plus jeune a déchiré la poche de mon tablier ; toi, l'aîné, tu me tires et me tires si fort, si loin, que je ne saurais te suivre. J'ai ordre de vos parents de ne point vous risquer dans la foule. Si vous m'échappez, je vous laisse et m'en retourne seule, et vous ramènera qui voudra. »

Elle n'en marchait pas moins et n'en suivait pas moins, l'humble et débonnaire créature, fascinée par l'inexplicable ascendant de ses deux enfants sur elle, et tournant comme une girouette au vent de leurs caprices, même en lutte et en désaccord.

Dame, aussi, quelle force irrésistible d'entraînement ! Ces familles de bateleurs, qui par les excentri-

cités de leurs poses et la légèreté de leurs costumes, paraissaient moins tenir de la terre que de l'air, — ces nains qui du fond de leur boîte passaient au dehors leurs *menottes* pour échantillon de leur personne, l'accent inimitable de ce polichinelle dont Nodier, plus avisé que nous, n'a jamais su trouver les jambes! Et quels appels faisaient à des imaginations de dix ans les légendes des forêts, des montagnes et des mers brossées à larges traits sur les toiles de la ménagerie; un mandrille à cheveux blancs appuyé d'une main sur son bâton, serrant de l'autre celle de deux voyageurs émerveillés et attendris, — une sirène surprise par un pêcheur dans ses filets, — une volée d'aigles que signalent avec anxiété dans les nues un groupe de généraux romains !

« — Noton, un Turc, mais un vrai Turc ! Vois-tu, il a mis son nom sur son enseigne. — Et ce paillasse qui avalait de la filasse depuis une heure, le voilà qui maintenant vomit la flamme à pleine bouche. — C'est le Vésuve ! — Non ! c'est l'Etna ! »

— « Allons, mes petits enfants, point de querelles, et que l'on s'aime bien. »

Ce n'était certes rien moins que de l'attraction, c'était je ne sais quelle obsession sinistre que le Salon de Curtius produisait particulièrement sur moi. Cet excès, cet abus, j'allais dire cette insolence de similitude matérielle associée à la vulgarité des types et au néant de l'expression me tenaient immobile et captif devant des groupes exposés à la lueur des quinquets sur la rampe extérieure. Nul ne souriait moins que moi aux quolibets de la parade, assombri

que j'étais par le pressentiment des tragiques annonces qui l'allaient clore. Parfois le soubresaut d'un pas lourd en contact avec l'élasticité des planches imprimait aux raides figures d'un grenadier mourant aux bras d'une sœur de charité, ou d'un groupe de pestiférés de Barcelone, un mouvement formidable qui amenait la pâleur sur mon front.

Les tableaux qui représentaient les scènes réservées à la portion payante du public, — *Voltaire à son lit de mort*, — *un prisonnier dévoré par des serpents*, — *l'assassinat de Fualdès* agrémenté de ses plus lugubres accessoires, n'avaient point pour effet d'atténuer mes épouvantes. A chaque bouffée de visiteurs qui, vomis de l'enceinte, allaient se résorber dans la foule, j'épiais avidement le reflet de leurs impressions. Pas l'ombre d'une contraction sur leur visage! N'y pouvant rien comprendre je m'enhardissais par instants. — Entrons, disait mon frère, inaccessible à ces chimères, en tirant de la poche de Noton le reste des châtaignes auxquelles je ne songeais plus depuis longtemps. — Oui, entrons!... Puis je lâchais pied et j'ajournais, alléguant des prétextes qui me conduisaient ainsi depuis le lundi jusqu'au dimanche, jour auquel il fallait s'expédier sans plus de façon. — Jour le meilleur, du reste; Manette, bien autre que Noton, était de la partie, ce qui me donnait contenance, et puis la masse des visiteurs, plus compacte, tenait comme en respect ces terribles figures, et conjurait d'autant leur influence. J'optais pour les secondes places, beaucoup moins par économie qu'afin de me garer en ménageant entre l'estrade et moi le plus

large espace possible. Une fois dedans, une fois la baguette du pitre abaissée sur les figures qui se dressaient en hémicycle devant nous, Dieu sait par quelle série d'ingénieux stratagèmes j'essayais de me soustraire à la perception directe, tant du récit que du spectacle. Précautions superflues ! Mieux eût valu peut-être voir et entendre comme tout le monde que de glisser furtivement un œil et une oreille à travers les créneaux faits des épaules de mes voisins ; ces obliques visées, ces échappées contraintes et haletantes à la fois n'en étaient que plus fertiles en réactions sur mon pauvre cerveau. Aussi ne rentrais-je au logis ce soir-là que la tête farcie d'hallucinations et de chimères, et avec des provisions de cauchemar pour quinze nuits consécutives. Réveils en sursaut, coups de sonnette en style de beffroi, lumière, lumière ! Veillées sans rémittence de la malheureuse Noton au chevet de mon lit. — Voilà ce qui de nos jours serait inadmissible, mais ce qui l'était moins alors que les superstitions populaires avaient encore un pied dans le foyer, que les réalités elles-mêmes revêtaient, par le pittoresque de l'horreur, le caractère de la légende, que précisément en regard du crime de Rodez, le crime du Moulin-d'Ivré, chuchoté par les bonnes malgré la défense des parents, entretenait la terreur dans les jeunes esprits et les mettait à la merci des circonstances.

J'avais mes défaillances, — j'avais aussi mes héroïsmes soudains et spontanés, un peu de l'école de Condé jetant son bâton de commandement dans les rangs de l'ennemi à Rocroy pour l'aller reprendre.

Témoin la résolution avec laquelle (pauvre Noton, c'est bien à toi que le cœur battit ce jour-là !) je relevai ce défi d'un physicien à quatre sous, lequel tenait séance au rez-de-chaussée d'une maison bourgeoise, place des Halles :

« Y aurait-il quelqu'un de l'honorable société qui voulût bien monter sur le tabouret ci-présent, et se prêter aux expériences de physique, les mêmes qui ont ravi leurs Majestés de France et de Navarre ? »

Silence dans la salle ; on entendait sauter les puces.

Je m'élançai. A peine installé et debout sur le tabouret aux pieds de verre, je devins le point de mire de l'assemblée qui se récriait sur l'intrépidité du *petit jeune homme*. En contact avec le merveilleux appareil, voilà que mes cheveux se dressent comme les dards d'un porc-épic. De mon nez et de mes oreilles, de mes mains et de mes pieds jaillissent des étincelles ; je deviens une source vivante d'effluves, qu'à leur tour recueillent et se disputent les spectateurs ébahis. Le Dieu s'emparait de moi — *En Deus, ecce Deus* — quand, les opérations terminées, je descendis de l'escabeau aux applaudissements de l'assistance, pour redevenir le *petit jeune homme* de devant.

Paulo majora ! En quelle vénération ne tenions-nous pas ce couple de chanteurs qui chevrotait une complainte devant une châsse de saint Hubert, en s'accompagnant, le mari sur un violon fêlé, sa femme sur un tambour de basque ! L'on achetait le cantique et l'on suivait le chant d'une voix timide et attardée.

L'épaisse couche brune produite par le frottement du pouce sur l'*umbo* du tambour s'était si nettement identifiée à mon souvenir, qu'à mon premier voyage du Pouliguen, en face du magnifique tapis que déployaient sur l'avant-plage les touffes d'*elychrisum* brûlées par le soleil, je m'écriai, à cinquante années de distance : « Tiens, voilà le brun riche et doré du tambour de basque de la foire ! »

Je voudrais taire, — et comment omettre pourtant l'un des traits caractéristiques de cette foire Saint-Martin ? En 1818, ainsi qu'en 1826, la Cour d'assises s'ouvrait dans la première quinzaine de novembre. La peine du carcan n'avait pas disparu du Code ; or, c'était place des Halles que l'exposition avait lieu. Figurez-vous en plein marché, au point d'intersection de toutes les voies, entre les boutiques marchandes et les cabanes de baladins qui n'avaient pas encore fait divorce avec elles, pour s'en aller camper sur la butte du Pélican, un poteau dressé ; à ce poteau adossé et fixé par un collier de fer un malheureux, soit seul, soit en compagnie de quelques autres. Figurez-vous cette morne taciturnité en contraste avec les bruits, les rires et les interjections des passants, avec les quolibets des paillasses mêlés aux couacs des clarinettes et aux glapissements des cymbales ; ces fronts ignominieusement baissés à l'encontre de ces nez en l'air, aspirant le mouvement, la joie, l'étrange, l'inconnu, l'inusité de toutes parts...

Maintenant, pour diversion aux pensées que suggère le souvenir de ces navrantes exhibitions, lais-

sez-vous introduire sous la Halle couverte, immense édifice dont le toit suraigu descend du ciel jusqu'à terre. Une averse de novembre, en balayant la place, fait affluer la foule par ses trois portes à la fois. Le robuste enchevêtrement de sa charpente, ou pour parler l'idiome architectural, *sa forêt*, que j'admire aujourd'hui, planait et se développait en pure perte sur des têtes qui ne se seraient pas relevées pour si peu. — Et le beau monde pour ceux-ci, — et les beaux étalages pour ceux-là; — et pour moi la musique d'une *vielle organisée* qui passait au loin sur la place, animant de ses accords magiques les portraits à l'*aqua tinta*, à cheval ou à pied, des généraux de l'Empire! De quelle flamme s'allumait l'œil de Poniatowski, debout, shapska en tête, appuyé sur son sabre, dans l'attitude des héros, tandis que, sur un plan reculé de la même page, le même, réduit, mais non moins grand, s'élançait dans l'Elster, d'un bond de son coursier, blanc d'écume! Quand, plus tard, je me rendis, sous la conduite de mon père, en cabriolet de louage, à mon pensionnat de Paris, nous nous fîmes raconter ce dramatique épisode par le cocher, soldat jadis au corps d'armée du prince, et témoin de la catastrophe. Et comme il nous parlait, les accords de la vielle se mirent à frémir en moi, et le Poniatowski de la Halle, sortant du cadre, se dressa d'une hauteur de cent coudées.

Je ne traversais point la double haie de galeries de l'antique édifice aujourd'hui si déchu de sa popularité passée, sans tomber en arrêt devant un petit harmonica de verre peint en rouge, et que le rusé mar-

chand, qui avait avisé mon faible, ne manquait jamais de faire résonner sur mon passage.

« Gentil harmonica, mon petit monsieur, tout en verres de Bohême, et que le cher papa ne vous saurait refuser. Écoutez-moi cela ! »

Et il promenait son marteau de liège avec un dilettantisme souriant, sur les sept notes de l'octave. J'approchais, j'écoutais d'un air timide et anxieux où mon adroit fascinateur démêlait toutes les perplexités de ma pensée. Le regard que je jetais sur Noton en ces moments-là est de ceux que le peintre renonce à retracer... Si bien qu'un jour, n'y tenant plus, et sans avoir consulté *le cher papa* (à vrai dire, je n'osais) j'entraînai Noton dans cette acquisition périlleuse.

J'arrive à la maison, ma *part de foire* sous le bras. Mon père terminait la lecture d'une *tierce*. Je m'approche de lui non sans quelque embarras, et dégageant de son enveloppe l'instrument tant souhaité, j'en attaquai à la pointe du marteau les premières touches. Ici une grimace de musicien indigné mieux encore que le bras de mon père, m'arrêta court.

« D'où tiens-tu cela ?

— D'un marchand très poli, très avenant, de la Halle couverte.

— Un enjôleur, un charlatan ! faux comme un jeton, son harmonica de Bohême. Le Bohémien, c'est lui. Se jouer ainsi de l'inexpérience d'un enfant ! — Noton, retournez avec mon fils, et tout de suite. Rendez-lui sa musique en échange du premier mirliton qui lui tombera sous la main ; celui-là, du moins,

ne dira que ce qu'on lui fera dire. Et toi qui, sans mon adhésion, t'es aventuré dans cette emplette, sache qu'un instrument de musique n'est rien moins qu'un joujou et que l'oreille n'a point d'âge. »

Le reste se devine, et notre piteuse démarche, et les protestations du galant homme, et la misère de l'échange, et la richesse de la leçon.

Voulez-vous un exemple de la fréquentation de la Halle couverte en ces beaux jours, en même temps que des joyeuses excentricités de nos pères? Vers les premières années du siècle, un dimanche de foire, une société d'élite coulait à pleins bords sous ses voûtes. Une halte se produit. L'on se pousse du coude, — qui donc? — quoi donc? L'attention se porte et les chuchotements se dirigent sur un personnage en robe de chambre de malade avec une fontange sur la tête, seul et qui fend la foule à pas sérieux et pressés.

« Mais c'est lui, voyez donc? — C'est ma foi lui! L'étrange mise, à pareille heure, en pareil lieu! »

Et l'échappé de l'Hôtel-Dieu poursuivait résolument son chemin, non sans lâcher toutefois de droite et de gauche, sur son passage, ces mots révélateurs : « C'est un pari, c'est un pari! »

Mais l'on étouffe ici. Allons respirer l'air du dehors. Quel fumet émanera ce soir du fond de cette boutique qui n'exhale à cette heure que l'arôme des sapins de Nuremberg! L'auvent rabattu, l'heureux couple goûtera du même coup et à la félicité domestique et au poulet rôti flanqué d'une salade à faire épanouir le front hâlé de ses marmots. On récapitu-

lera, coude sur table, les petits profits de la journée, et l'acheteur du matin, s'il applique l'oreille à la fissure du volet, recueillera de précieuses révélations sur la valeur de son emplette.

Encore un de noté sur nos papiers, c'était un petit marchand qui avait pour physionomie de survivre au départ de tous ses confrères, impassiblement cantonné dans les rayons de son étalage, et ne s'ébranlant qu'aux derniers coups de marteau des démolisseurs. Il pleuvait, il ventait, déjà vendeurs et acheteurs avaient déguerpi la place depuis deux semaines, les ours ne grognaient plus, Polichinelle était sans voix, qu'on avisait encore au milieu de ces ruines le petit marchand, plumeau en main, balayant de sa devanture les nuages de poussière, — qu'on l'entendait redire avec la flegmatique urbanité des premiers jours : « Profitez, profitez, Mesdames, de la banqueroute à douze sous. »

A ce nom de Polichinelle, aussi vibrant dans nos souvenirs que les mirobolantes ritournelles de sa pratique, je me retourne pour ressaisir un type ni moins aimé ni moins poursuivi que le sien, qui n'est plus qu'un nom pour la génération présente. Dans les pantomimes annexées aux représentations de nos écuyers et de nos sauteurs figurent volontiers encore le bonhomme Cassandre et son enfariné Pierrot. Mais Arlequin, hélas ! avec ton museau noir, ton chapeau d'un feutre plus souple et plus spongieux que l'amadou, ta batte en évolution perpétuelle, et ta jaquette et ton caleçon losangé des plus voyantes couleurs du prisme ; Arlequin si espiègle, si leste et

si fantasque, toi le mystificateur inépuisable en ressources, et des amoureux le moins transi, toi qui d'un bond t'échappes en trouant la glace du salon au dépit de Cassandre, à l'ébahissement de Pierrot, au rire narquois de Colombine, — où es-tu? Qu'ont-ils fait de toi? Plus d'Arlequin, partant plus de Colombine. C'est au point que je ne puis dire ce qui m'attriste le plus, de cette perte incomparable ou de l'impardonnable plaisir de qui ose applaudir et s'amuser sans lui.

Arlequin donc, banni désormais d'une scène dont il était le motif essentiel, se prodiguait, en 1818, jusque sur les tréteaux de la foire. Au théâtre Cossard, fameuse cabane de sauteurs où pour la première fois j'eus le bonheur de le rencontrer, il était interne et externe, muet divin sur la scène, parleur enjoué sur la parade, la prose ici, la poésie là. Comme les parades étaient gratuites, nous nous initiâmes par l'assiduité de notre présence à tout son répertoire du dehors. Tailleur, maçon, couvreur, escamoteur, etc., tous les tiroirs du personnage s'ouvrirent et se déployèrent successivement devant nous. Cet Arlequin du dehors était le seul dont je me doutasse, quand l'enceinte payante s'ouvrit et que nous en franchîmes le seuil sous les auspices paternels. Aux exercices acrobatiques, la pantomime succédait — mot nouveau, neuve aussi la chose. (C'est *pantomine* que nous disions, par allusion sans doute aux jeux de visage des acteurs.) Le rideau se lève. A l'arrière-plan d'un paysage magique, Arlequin sommeillait pelotonné sur lui-même, la tête dans les épaules, les jambes

reployées sous le corps, et dans une pose si insolite que je le pris pour sa brillante défroque sans rien soupçonner de l'homme en lui. Au dernier coup d'archet de la ritournelle d'ouverture, cela se met à respirer et à remuer, cela se dresse debout, s'évente les tempes à coups de feutre, et sous l'éclat de ses paillettes d'or reflète la splendeur des lustres, pivote sur soi-même et faisant voltiger sa batte, élargit de plus en plus la zone de ses évolutions. Me voilà sous le charme de cette hallucinante figure dont les bagatelles de la porte ne m'avaient présenté, en dépit de mes acclamations, qu'une informe et grossière ébauche. L'ar-en-ciel en personne ne m'eût ni plus illuminé, ni plus ravi. Le motif bergamesque se déroula pendant une heure d'intarissables variations, dont la mesure se battait sur le dos de Cassandre et sur la joue blême de Pierrot, jusqu'au tableau final, le plus beau si, hélas! il n'eût été le dernier, celui des mains unies d'Arlequin et de Colombine sous la baguette de la fée. — On pouvait là-dessus rentrer souper et se mettre au lit à l'abri des cauchemars, sans avoir à donner l'alarme et à semer le trouble autour de soi.

Je placerais Arlequin, vivant et charmant à la fois, au centre de la ligne esthétique qui va de Polichinelle aux personnages de Curtius.

Étonnez-vous donc si, le soir, au carnaval suivant, j'allais déchirer les affiches de bal masqué, afin d'extraire de leur marge deux profils d'Arlequin que je barbouillais de toutes couleurs. On ne s'étonnera pas davantage de me voir, à Paris, assouvir mes pre-

mières curiosités dramatiques dans le théâtre des Funambules où j'ai dû rencontrer Nodier.

Le vide de nos poches en face de ces alléchantes baraques qui nous offraient pour tout régal leurs tableaux, leur musique et leurs parades, nous fit accéder à la proposition que voici :

Il y avait en ce moment pressé à la pliure. Celle qui gérait ce département (la digne femme ! Elle était de Paris, et quelle récolte nous faisions de ses impressions religieuses et de ces indignations monarchiques sur les choses et les hommes vivant à plein ses souvenirs !) succombait sous le faix de la besogne. L'activité de Manette et de Noton, ses deux amies, incessamment relancées par elle qui de la cuisine, qui de la lingerie à l'atelier, ne pouvaient suffire à la tâche. En cette urgence, appel fut fait à notre émulation. Il s'agissait de collaborer, non plus par manière de passe-temps, mais tout de bon, à l'assemblage des feuilles qui devaient passer à la brochure ; une honnête rémunération à tant le cent, assurait le succès de l'entreprise.

L'installation à grand tapage du cabinet de physique de M. Bienvenu, salle du théâtre (mais toujours sur la Halle, hors de la Halle point de plaisir), fut le mobile de l'acceptation. D'après le taux fixé, nous avions l'espoir de gagner chacun le prix de notre place au bout de la semaine, une place de parterre, s'entend. Au parterre, l'on était debout, mais en revanche épaulé et soutenu par la pression des voisins.

Au lever du rideau, la scène représente un arsenal d'instruments sans nom, de mille formes et d'une

destination inconnue, distribués sur des tables dans une infinie perspective; au premier plan un globe immense et métallique suspendu au plafond, et relié par des chaînes à deux machines électriques dont deux tourneurs robustes mettent les roues en mouvement. Du frottement répété des coussinets contre le verre se dégagent des étincelles avec un bruit de robe qui frôle ou de soie que l'on déchire. En perruque, en jabot, avec une douillette par-dessus son frac noir, M. Bienvenu salue respectueusement l'assemblée, et procède à une exposition grave et calme où les mots inintelligibles pour nous de *conducteur*, d'*isolateur*, de *pôles* et de *réservoir commun* reviennent complaisamment sur ses lèvres. On dirait que la jeune fille, son aide et son apparitrice, qui tantôt enfle une bulle au bout d'un chalumeau de verre, tantôt de l'une de ses blanches mains dépose au bord du récipient une palombe en la caressant de l'autre, est une fille artificielle, une créature d'origine étrangère à la nôtre, fruit des conjurations du vieux nécromancien. En face de ces magnificences, je me sentais quelque peu honteux de mes prouesses à la cabane de quatre sous. Les exclamations, de pair avec les expériences, se succèdent.

— De la grêle qui tombe! Gare à ma vitrine! — Gare à vos petits pois, mon voisin!

— Tiens, papa, cette bulle! avec mon chalumeau de paille, j'en fais d'aussi belles que cela!

— Oh! grâce pour l'oiseau!... — Qui n'y succombera pas, mesdames, et qui, grâce à votre généreuse intervention, va bientôt passer de mort à vie.

Quant à la maisonnette sur laquelle plane la foudre, nul souci pour son sort, et devant l'explosion qui menace l'on n'a peur que du bruit. — Le coup part. — Chœur d'interjections de soprani d'un bout à l'autre de la salle. On dirait la chaîne des dames dont l'électricité a fait le tour.

Viennent les jeux hydrauliques, jeux tranquilles, intermède calmant entre les alertes du premier acte et les émotions du deuxième, car les quinquets s'abaissent, un rideau noir s'abat, voici la nuit et des fantômes. — Musiciens de l'orchestre, en mineur, et à tous les violons des sourdines !

A l'apparition du hibou qui, parti du fond de l'arrière-scène s'avance sur la salle en battant des ailes et en roulant ses gros yeux roux, on emmène des enfants qui crient. — Pas un cœur qui ne se serre en face de la blanche vestale murée vive et livrée aux horreurs de la faim. — Un spectre, de son bras décharné, soulève la pierre de son sépulcre, il va sortir... Ici une jeune personne se trouve mal...

Assez, assez. *Presto, presto !* Aux *andante* lugubres, aux banalités mortuaires un rythme brusque et saccadé succède. Un ballet, ma foi ! Ballet de sorcières se démenant avec une si vertigineuse furie que l'on n'en peut saisir que les linéaments confus ; une brume mystérieuse les recouvre, à la satisfaction latente de tel qui avisait avec anxiété leur présence. Au lendemain de la représentation, des spectateurs, abusés par les prestiges de ce mirage, affirmaient que Mlle Bienvenu avait conduit la danse et mené les sorcières au Sabbat.

Il me vient une idée, c'est que le digne M. Bienvenu devait se retrouver plus tard sous la perruque, le jabot, le frac noir et la douillette du respectable M. Barré, professeur de physique au Lycée, en l'an de grâce 1821.

Ce n'était point sur les Halles, c'était cour de l'Académie qu'à de lointains et périodiques intervalles la troupe de Franconi venait camper. Il n'y avait d'exercices équestres que sous ce vocable. La renommée des Franconi était immense. Il en était de leur arrivée dans nos murs comme du retour d'une planète sur l'horizon, signalée de loin par les calculs des astronomes. Les Franconi formaient trois générations. Le grand-père, âgé de bien plus de 80 ans, était le fondateur et le créateur du cirque en France ; on l'exhibait dans l'arène avec un certain appareil, un peu à la façon du vénérable *Traveller*, ce vétéran de la meute de M. de Vezins, que les gardes tiraient de sa boîte aux grandes chasses, où il participait moins à la peine qu'à l'honneur. Il apparaissait, aux acclamations de l'assistance, en lunettes vertes et en habit vert galonné, monté sur un cheval bondissant qu'il mâtait des rênes et de l'éperon, avec ces tics de visage et ces grimaces séniles si curieuses pour les enfants. De ses deux fils, à cheveux déjà très gris, l'un dirigeait les exercices, l'autre saluant le public de son chapeau à plume s'équilibrait en maître sur sa selle, et vaquait aux manœuvres de la haute école avec une classique dignité. Le petit-fils, Adolphe, qui ressemblait au chanteur Nourrit comme son oncle Laurent rappelait le duc d'Angoulême, triomphait dans les poses

équestres, militaires surtout ; on retrouverait sur les pages des carnets de notre David, passionné pour le cirque, de vigoureux croquis du *Lancier défendant son drapeau*. Tel fut celui que nous revîmes, mon frère et moi, trente ans après, gras, alourdi, déchu, travaillant aux gages d'autrui, la chambrière en main, dans le cirque des Champs-Élysées.

Des échappés de la troupe essemèrent bientôt çà et là ; les manèges se multiplièrent. En 1827, un écuyer du nom de Mahier, qui avait monté son affaire à Strasbourg, vint prendre à notre foire de Saint-Martin ses quartiers d'hiver, dans une rotonde en planches érigée butte du Pélican. L'attrait de ses cavalcades se compliquait des prestidigitations d'un sieur Rovère. Leurs affiches s'imprimaient, — je ne dis pas se payaient, — chez nous, circonstance favorable à nos aspirations foraines. Causer avec des gens dont l'un escamotait les personnes comme les muscades ou changeait sa table en parterre de fleurs, dont les autres exécutaient la voltige aérienne ou faisaient le grand écart sur trois chevaux, quelle chance !

Nous avions puisé le goût de l'équitation dans la fréquentation de l'arène, et nous partîmes un jour sur les chevaux du cirque, en société de nos deux amis, pour aller déjeuner à Saint-Barthélemy chez mon père.

Très forte en jambes et en bras, la Société Mahier-Rovère manquait de tête. L'orage qui grondait depuis quelques semaines fondit sur l'établissement. L'intervention de mon père, adjoint au maire d'Angers, atténua le désastre au double point de vue des créanciers et des faillis, Rovère quitta la ville avec sa femme et ses

enfants, emportant sur son dos sa boutique d'escamoteur, dont le syndicat ne savait que faire. Mahier resta. Il se rappela qu'il avait été sauteur autrefois. Il exhuma de ses papiers des estampes jaunies qui le représentaient faisant en l'air le saut de carpe au-dessus des baïonnettes d'un peloton de soldats armés. Ses forces rappelées ne le trahirent pas et l'on vit, à deux reprises, le *clown aérien* bondir sur le tremplin avec l'élasticité de sa première jeunesse. Le rachat à bon compte, de quelques-uns de ses chevaux, trop inféodés à leur maître pour ne pas regimber sous d'autres éperons que les siens, lui permit d'ouvrir une école dont mon frère et moi fûmes les champions déterminés. J'atteste, sans manquer aux égards dûs à son baptême, que jamais tête plus chevaline ne reposa sur les épaules d'un cavalier. Le manège s'ouvrit dans la salle de spectacle abandonnée, place des Halles, où passait et repassait l'ombre de M. Bienvenu.

Deux de nos camarades, nos devanciers dans l'éternité, ont-ils emporté dans la tombe le souvenir du choc terrible qui leur faillit briser les genoux par la fausse manœuvre de l'un d'eux qui avait inopinément changé de piste ?

Ce qu'il conviendrait mieux de taire que de rappeler, c'est l'entrée par trop cavalière de l'escadron Mahier au château de Serrant, dans les circonstances suivantes : La duchesse de Berry de passage dans notre cité, en repartait le lendemain matin pour Nantes, escortée d'une garde d'honneur. Il devait y avoir, suivant l'usage en pareille occurrence, halte et

fête à Serrant, d'où cette garde formée de l'élite de notre jeunesse, reprendrait la route d'Angers. L'idée vint à Mahier, homme de manifestation s'il en fut, de convoquer sa troupe en grande tenue, frac noir, gants jaunes et pantalon blanc, de se mettre à sa tête et de la diriger sur Saint-Georges, jaloux de conquérir à l'école d'équitation les bonnes grâces de Son Altesse. Or, quand nous arrivâmes, le siège de Serrant était levé ; plus d'Altesse, ni de châtelain parti à sa suite. Mais les portes restaient ouvertes, voire celles du buffet où la réfection de la garde d'honneur avait été servie. Descendus de nos montures et pénétrés de notre importance, nous nous mîmes en mesure de répondre à ce qui nous semblait un acte d'hospitalité à notre adresse. Nous bûmes et mangeâmes en affamés et altérés d'une course d'été par la poussière, et ventre à terre. Le vin de la *Coulée* coula. Jamais le chœur du comte Ory :

Qu'il avait de bon vin
Le seigneur châtelain

ne fut plus de mise qu'en cette matinée mémorable où la pensée ne vint à pas un de ces étourneaux de se demander à quel titre, à quelle heure, en quel lieu l'on se réfectionnait si bien. Puis nous nous remîmes en selle et regagnâmes la ville avec la satisfaction d'un grand devoir accompli.

Seule de la troupe dispersée sous le vent de la tempête, une écuyère du cirque était restée fidèle à la fortune de son directeur. En l'épousant, il s'accréditait près des mères qui rencontraient en elle une maîtresse

d'équitation pour leurs filles. Strasbourgeoise et protestante, elle accepta, au prix de son abjuration, la proposition nuptiale, et notre père fut son parrain.

Bientôt Mahier mourut, non moins oublié que son manège déjà sur le déclin. Fragilité et inconstance.

Les deux frères, derniers débris de l'escadron, s'embrassèrent et tournèrent bride, chacun suivant sa voie : l'un avec Châteaubriand pour guide et pour initiateur vers les savanes du Nouveau-Monde ; l'autre vers l'idéal nouveau dont il subissait l'attraction, ivre de ses promesses et fasciné par son aurore, jusqu'à tomber à genoux sur le seuil de ce cénacle, qui devait hélas ! crouler si tôt.

En terminant cette longue et par trop scrupuleuse nomenclature des impressions foraines plus profondes en nous peut-être qu'en nul de nos contemporains, je sens le besoin d'en constater une fibre spéciale au service de tout ce qui proteste contre le goût étroit et les exigences bourgeoises de nos civilisations de seconde main. L'on peut honnêtement vivre, et vivre longuement sans cela, mais cela existe, on ne le peut nier. Il suffira pour mettre en vibration cette fibre, d'une rencontre inattendue de couleurs ou de nuances, sur le pourpoint usé d'un bateleur, du son que le souffle d'un enfant tire d'un chalumeau de seigle, d'un reflet de forge sur le désordre d'un chantier. Autant de brèches ouvertes sur un monde autre que le nôtre, autant d'accords tombés d'une tonalité lointaine, dont nous ressentons vaguement les aspirations ou les regrets.

La vieillesse n'y peut rien ; c'est une affection pour

la vie. Qu'un orgue de barbarie vienne à passer sous ma fenêtre, par la neige, — adieu la page commencée, et mon feu que j'oublie va s'éteindre dans mon foyer. Je ne rencontre jamais, au carrefour d'un chemin, une carriole dételée, véhicule et logis tout ensemble, — âne broutant, chef de famille rôdant à pas de roi sur la lande, femme au teint brun, trônant sur l'herbe dans un cercle d'enfants hagards et qui regardent avec de l'Orient dans les yeux, — sans regarder moi-même, sans les suivre d'un œil rêveur jusqu'à perte de vue dans la campagne.

VICTOR PAVIE.

M. VICTOR PAVIE

C'est une tâche périlleuse de parler de M. Victor Pavie après les témoignages qui lui ont été publiquement rendus par la presse, par ses amis, par son évêque. Elle est plus périlleuse encore en raison de ces vives amitiés qu'il avait parmi vous : car on ne sait comment toucher à ces blessures récentes auxquelles la louange même est pesante. Enfin, comme s'il fallait qu'une nouvelle difficulté s'ajoutât à celles-là, je n'ai pas été le témoin de sa longue et belle vie, mais seulement de ses dernières années. L'ayant moins longtemps connu, n'est-il pas à craindre que je n'en dise pas assez de bien, tout le bien qu'il faudrait dire ? La sympathie, hélas ! ne peut suppléer, en histoire, à la fréquentation du sujet, et bien des traits devront m'échapper qui n'eussent pas échappé à un contemporain... Ces objections, messieurs, nul ne les aura faites avant moi. Elles m'ont tout de suite apparu. Elles me troublent encore. Il a fallu pour les vaincre les instances réitérées de votre Secrétaire général, la respectueuse affection qui m'unissait à M. Victor Pavie, et la joie qu'il y aura éternellement

à rencontrer et à louer dans un homme la supériorité du talent unie à celle de la vertu.

Il y a vingt-sept ans, l'un des vôtres, qui porte un nom honorablement connu depuis des générations dans cette ville, M. le conseiller Lachèse, racontait dans une notice émue insérée dans vos Mémoires la vie de M. Louis Pavie, ancien imprimeur, dont le père, originaire de la Rochelle, était venu se marier et s'établir à Angers quelques années avant la Révolution. Le ton de ce travail, son étendue, l'écho qu'il eut dans les publications angevines de l'époque, attestent la place qu'occupait parmi ses concitoyens M. Louis Pavie, l'ami de Béclard, de Chevreul, de David d'Angers, le fondateur d'une Société littéraire ancêtre de la vôtre, aux environs de 1815, puis le vice-président de votre Société, l'homme accueillant et répandu, mais par-dessus tout l'homme de bien, fidèle aux convictions religieuses et monarchiques de sa race, dans un temps où la première de ces fidélités était moins commune que la seconde. Les regrets étaient unanimes. Les jugements ne variaient pas en changeant d'interprète. J'en retrouve l'expression et comme le résumé dans cette phrase qu'avait prononcée M. le conseiller Courtiller sur la tombe de M. Louis Pavie, le 3 novembre 1859 : « La ville d'Angers vient de perdre un de ses meilleurs citoyens, un administrateur éclairé, un père de famille modèle de toutes les vertus domestiques, un chrétien voué aux actes de la plus pure charité. »

Eh bien, par une coïncidence heureuse, moins fréquente que le proverbe ne le ferait supposer, l'éloge

du père convient au fils. Aujourd'hui, comme il y a vingt-sept ans, nous pouvons dire que notre ville vient de perdre un de ses meilleurs citoyens, un père de famille modèle de toutes les vertus domestiques, un chrétien voué aux œuvres de la plus pure charité.

Je n'y trouve qu'un trait à effacer et un autre à ajouter.

Il y a un trait à effacer, car M. Victor Pavie n'a pas, comme son père qui fut adjoint au maire d'Angers de 1826 à 1830, rempli des fonctions municipales. Son tempérament l'écartait des affaires autant que sa vertu l'écartait des honneurs. Le haut vol de son esprit, l'habitude de beaucoup lire et de rêver, la préférence qu'il accordait au commerce de l'idée sur le commerce des hommes, se seraient difficilement conciliés avec les exigences multiples de la vie publique; et s'il sacrifia quelque chose de ses goûts, de ses joies intimes de songeur et de poète, ce ne fut pas, du moins, comme tant d'autres, à l'ambition humaine qu'il fit ce sacrifice, mais aux pauvres, c'est-à-dire à Dieu.

Il y a aussi, vous ai-je dit, un trait à ajouter. C'est qu'en effet, si M. Louis Pavie était un homme cultivé et un littérateur aimable, son fils a été un homme supérieur et un écrivain de marque. Je sais bien qu'aujourd'hui les mots passent souvent la vérité et qu'ils vont tomber au delà, dans le ridicule et dans l'oubli. Je suis sûr, cependant, en m'exprimant comme je fais, de ne pas céder à ce travers. Appliquées à M. Victor Pavie ces expressions sont justes,

et je n'aurai point à les défendre devant ceux qui l'ont connu comme vous.

M. Victor Pavie était né le 26 novembre 1808, dans cette maison rue Saint-Laud dont il dit dans un chapitre manuscrit de ses *Revenants* : « Elle était sombre, humide, froide, indignement distribuée, mal exposée, mal entourée, et néanmoins j'ai pris plus dur à m'en détacher qu'un limaçon de sa coquille : j'y suis né[1]. » Tout jeune il perdit sa mère, et fut élevé, avec son frère Théodore, sur les genoux de Manette Dubois, une humble et admirable fille dont le dévouement, qui n'en était pas à ses premières preuves, devait se prodiguer durant soixante années sans s'épuiser jamais. Manette Dubois était entrée au service de la famille Pavie en 1794, dans des circonstances extraordinaires. Le grand père de M. Victor Pavie, arrêté sous la Terreur pour avoir imprimé des placards royalistes et sauvé par l'intervention de Choudieu, arrivait d'Espagne où il s'était réfugié; sa grand'mère sortait des prisons d'Amboise; son père étudiait au collège de la Flèche. Manette elle-même, vendéenne. entraînée à la suite de l'armée de la Loire, prise, interrogée, emprisonnée, sortait des cachots du Bouffay de Nantes, dont la mort de Robespierre venait d'ouvrir les portes.

Je ne sais si je me trompe, mais je soupçonne les récits de cette brigande de n'avoir pas été sans influence sur la formation de deux esprits dont l'un fut de bonne heure épris du merveilleux, l'autre des grands voyages.

[1] Les *Revenants* : Maison rue Saint-Laud.

Celui que Manette appelait « mon petit Victor, » entra vers six ans à l'école, rue de la Serine, chez Mlle Aubert « vieille et corpulente personne à l'œil torve, au nez nicoteux, » assistée dans ses honorables fonctions de Mlle Raguin « embéguinée à la religieuse et perchée sur des sabots à talons hauts ». Imperfection de la méthode ou espièglerie des six ans, l'écolier n'apprit rien sous la direction de Mlle Aubert. « Excellent petit garçon disait-elle, mais que voulez-vous, point de moyens. »

Ce fut le tour de l'institution Delaporte. Victor passa de la rue de la Serine à la rue du Grand-Talon. « Ils étaient là trois doctes, M. Delaporte pour le français, M. Lesourd pour le latin, M. Chesnel pour l'écriture. De là trois martinets ayant chacun son jeu distinct et sa manière respective [1]. » Le résultat fut à peu près le même. Il fallait à cet écolier un enseignement plus intime et plus doux. Il le trouva dans un ami de la famille, qui se chargea d'apprendre aux deux frères les éléments du français et du latin, qui découvrit tout de suite le secret d'être écouté et compris, et fit entrer de plain pied l'aîné en cinquième, au lycée d'Angers.

Victor avait rencontré sur les bancs du catéchisme de Saint-Maurice un camarade dont la vie devait faire un de ses plus chers amis, Jules Morel; il eut pour condisciples au lycée les deux frères de Falloux, Guéranger qu'on appelait déjà le moine, Louvet, futur ministre, prédestiné dès lors à cet avenir « par l'enjouement de son esprit, le charme de ses manières

[1] Les *Revenants* : Écoles et lycée d'Angers.

et cette sérénité d'intelligence qui devait lui permettre de mener de front, sans se troubler, sa famille, sa banque, son vignoble et son ministère [1]. » Tous ces noms devaient retentir un jour dans le monde. Mais celui de Victor Pavie les dominait alors : l'ancien élève de M[lle] Aubert, démentant tout à fait les prédictions de sa première maîtresse d'école, avait pris la tête de la classe et la première place sur les palmarès.

Malgré cela, ou peut-être à cause de cela, il n'acheva pas ses études à Angers, et, en septembre 1824, partit pour Paris où il redoubla sa réthorique et fit sa philosophie au lycée Charlemagne, interne la première année à la pension Favard et externe la seconde, logé chez un vieux prêtre franc-comtois vicaire à Notre-Dame, l'abbé Giraud.

Ses études terminées, M. Victor Pavie revint à Angers à la fin de 1826.

C'est à ce moment, messieurs, qu'il convient d'ouvrir la grosse liasse de correspondances classées par lui sous le titre : *Correspondance de Victor Hugo* ; c'est elles qu'il faut interroger, car elles vont l'appeler à Paris et décider, sinon de sa vocation, du moins de sa direction littéraire.

Je trouve d'abord, frappée d'un cachet de cire rouge armoriée, une lettre du poète du 15 janvier 1827, adressée à M. Louis Pavie, imprimeur du Roi à Angers, lettre de présentation, par conséquent complimenteuse. L'auteur des *Orientales* s'y déclare très honoré et très reconnaissant de ce qu'on ait bien voulu inscrire son nom. — il n'ose pas dire son mo-

[1] Les *Revenants* : Eod. loc.

deste nom, — « sur la liste des lecteurs d'un feuilleton de province qui vaut tous les feuilletons de Paris. » Il remercie surtout de l'envoi d'une certaine pièce, dont les vers sont, dit-il, « tout étincelants de jeunesse et de poésie. » Est-il besoin d'ajouter que les vers sont de Victor Pavie, que le père les a vus et peut-être revus, qu'enthousiaste du talent de son fils comme son fils l'est du génie de Hugo, il n'a pas refusé de les transmettre à Paris et que tous deux se réjouissent du glorieux autographe qu'ont apporté en réponse les messageries royales ?

Quelques mois se passent. Nouvel envoi ; nouvelle réponse où je lis : « Je suis bien orgueilleux que cette ode jeune et véhémente me soit adressée, mais j'aurais plus d'orgueil encore si mon nom, au lieu d'être en tête, était au bas. » La lettre se termine ainsi : « Adieu, Monsieur, adieu, heureux père, embrassez bien notre poète pour moi, en attendant que je puisse l'embrasser pour vous. » Comment résister à de pareilles ouvertures ? Quel cœur de vingt ans n'eût pas bondi de joie à la pensée de voir s'ouvrir le salon de la rue de Notre-Dame-des-Champs ! M. Victor Pavie rêvait depuis longtemps déjà d'un voyage à Paris et d'une entrevue avec le poète. La permission fut donnée. Il partit, et passa à Paris les mois de juin et de juillet.

Quand il revint, il rapportait à son père une nouvelle lettre de Hugo, plus précieuse celle-là, et d'un autre ton que les premières : on y sent moins l'auteur soigneux de sa réputation et davantage l'ami, un peu moins l'esprit et un peu plus le cœur.

« Je ne veux pas, monsieur, écrit-il, que notre bon et cher Victor nous quitte sans vous porter quelques lignes, quelques remerciements de moi. J'aurai déjà dû (et n'accusez, je vous prie, que ma paresse) vous écrire vingt fois depuis que je l'ai vu. J'aurais dû vous remercier d'avoir consenti à vous priver pour quelque temps de cet excellent jeune homme, en qui je ne sais lequel me plaît le plus, de l'ami ou du poète. Vous êtes heureux : vous avez un fils comme tout père doit souhaiter d'en avoir un.

« Souffrez aussi qu'à mes félicitations et à mes remerciements je mêle quelques reproches et quelque importunité. Pourquoi nous l'enlever si tôt? Pourquoi nous le montrer si peu de temps?... Il n'y a qu'une chose qui nous rende son départ moins triste, c'est l'espérance de le revoir en automne, à l'époque du Salon... » Cette espérance ne fut pas trompée. M. Victor Pavie revint en automne à Paris. La séduction était complète, et moins d'un an après il retournait encore, cette fois pour s'y fixer, auprès de ses nouveaux amis. N'étant contrarié ni par l'autorité paternelle, ni par les exigences d'un prompt établissement, il prenait la voie qui mène à tout, même à la poésie, il commençait ses études de droit.

Heureux qui a vécu en ces temps d'espérance, d'activité, d'enthousiasme ! Celui-là a vu renaître les arts, les lettres, la foi, il a vécu de la pleine vie de l'esprit, il a pu croire, ne fût-ce qu'une heure, à la réalisation du plus beau rêve du monde, le relèvement de son pays, et, même après l'illusion tombée, même après le rêve ajourné, il garde de cette vision

un souvenir dont sa vie entière est marquée. Période unique, en vérité, que ces années de la Restauration, période inoubliable et qui échappera toujours par un côté à l'injustice des hommes, dont aucun témoin n'a parlé sans émotion, qu'aucun n'a reniée tout entière. C'est comme une fiancée idéale qui avait pris leurs cœurs : elle est morte depuis, mais quelqu'aient été dans la suite les égarements de plusieurs, ceux-là même ont gardé le culte de l'apparition charmante qu'avait saluée leur jeunesse.

M. Victor Pavie avait alors vingt ans. D'autres moins jeunes et doués d'une moindre imagination eussent été fascinés et conquis par la nouvelle école littéraire. Lui, le fut complètement et pour la vie. Son tempérament le portait d'ailleurs autant que son âge vers cette phalange novatrice, éprise de l'image, mêlant aux hardiesses de la forme la passion un peu superficielle mais sincère du Moyen Age. Les présentations furent faciles, comme on le pense bien, les parrains étant illustres, et M. Victor Pavie fit dès lors partie de la pléiade romantique, associé à ses luttes, à ses inimitiés comme à ses enthousiasmes, à ce voyage dans l'inconnu qui ressemblait encore à une marche triomphale.

Malgré sa timidité qui l'écartait des réunions mondaines et qui le fit plus d'une fois hésiter sur le seuil du bon Nodier, il est peu d'artistes ou d'écrivains de cette époque féconde qu'il n'ait fréquentés ou tout au moins rencontrés. L'amitié de David d'Angers le servit bien, à cet égard; celle de Sainte-Beuve, son commensal, également; ses rares apparitions à l'Ar-

senal ne furent pas sans profit ; mais c'est surtout chez Victor Hugo qu'il assista au défilé des célébrités du temps, petites ou grandes, éphémères ou durables. Il était reçu dans l'intimité, rue de Notre-Dame-des-Champs, et son couvert y était mis tous les lundis. C'est là qu'il rencontra Émile et Antony Deschamps, Paul Foucher, Gustave Planche, Boulay-Paty, Alexandre Dumas, Mérimée, vingt autres, jusqu'au plus illustre, jusqu'au rival de Hugo, Lamartine.

Un jour, en effet, qu'il arrivait à l'heure du déjeuner, il avait trouvé — avec quelque battement de cœur ! — l'auteur des *Méditations* et celui des *Orientales* assis à la même table, se décernant l'un à l'autre les honneurs de l'immortalité et déclinant réciproquement la préséance de la gloire. « Entre nous, mon ami, disait le plus jeune, ni méprise, ni déguisement. Si la France consultée avait à proclamer son poète... [1] » On devine en pareille circonstance, les effusions du néophyte témoin de l'entrevue. Mais ce qu'on ne devinerait pas, c'est qu'elles troublèrent le dieu. La preuve en est sûre pourtant. Quelques jours après, Lamartine adressait à *M. le baron* Victor Hugo le billet suivant : « Mon cher Hugo, donnez-moi, je vous prie, le nom et l'adresse du jeune homme qui a été si bon et si ému pour moi chez vous. J'ai été si troublé moi-même à son émotion que j'en ai été stupéfié et malhonnête. Je voudrais l'inviter à déjeuner. Adieu, à lundi. » Qu'arriva-t-il ? Erreur ou négligence, je ne sais : le billet ne fut pas remis à temps,

[1] Les *Revenants* : Lamartine.

et l'invité de Lamartine ne sut que plus tard la bonne fortune qu'il avait manquée.

Mais, pour une occasion échappée — et seulement à moitié — combien d'autres rencontres heureuses! Comme le hasard servait bien les jeunes gens en ce temps là! Quand M. Victor Pavie, un peu plus tard, fit le pèlerinage de la Chesnaye, c'est au bras de Montalembert — pendant que M. *Féli* achevait la correspondance du jour, qu'il parcourut « les sentiers de ce parc abrupt et indompté comme son maître, près du lac où les eaux dormaient sur un lit de granit [1]. » Une autre fois c'est Rossini trouvé posant chez David; c'est une visite au baron Gros dont l'atelier, en pleine Restauration, était comme un musée des batailles de l'Empire; c'est une rencontre, puis une liaison avec cet excellent peintre qui fut un aimable homme, Paul Huet.

Les études de droit, occasion de cette fête littéraire, furent interrompues au bout de deux ans par la révolution de 1830, qui ramena le jeune étudiant à Angers. Reprises quelques mois plus tard, elles aboutirent à la fin de 1831 à l'obtention du diplôme de licencié en droit. M. Victor Pavie débuta comme stagiaire à Paris, non sans esprit ni sans talent. Ceux qui l'ont entendu parler savent qu'il possédait beaucoup des qualités qui font l'orateur. Je dis l'orateur et non pas l'avocat. Certains hommes ont le privilège d'être à la fois l'un et l'autre. Pour eux la profession confine au grand art. Ils ont la science acquise et le

[1] Les *Revenants* : Montalembert.

don gratuit du mouvement, la dialectique impitoyable et l'émotion communicative, l'aile et la griffe. M. Pavie avait surtout l'aile. De plus, ses plaidoyers se ressentaient de ses relations favorites : ils avaient par instant une teinte romantique dont le Palais, terre éminemment classique, s'étonnait plus que le théâtre ou la presse.

C'étaient là des défauts de jeunesse. des imperfections que la pratique et le temps auraient fait disparaître. M. Victor Pavie se les exagéra. Quand, revenu à Angers, au printemps de 1832, avec son ami M. Cosnier, il y débuta devant la Cour, les éloges qu'il reçut des conseillers ne restaurèrent pas dans son esprit l'idéal judiciaire évanoui. Il ne vit plus que l'aridité des dossiers et ce qu'il appelait irrévérencieusement « la nausée des audiences. » De là à changer de but, à jeter aux buissons la robe et l'épitoge, il n'y avait qu'un pas. Ce pas fut franchi. Et voilà comment M. Victor Pavie revint encore à Paris, comment son stage au barreau se trouva tout à coup transformé en un stage d'imprimeur chez Jules Didot, « cousin de Firmin et fils de Pierre, homme étrange, prodigue, fantasque, journalier, mais de formes charmantes, cavalier accompli et typographe passionné [1]. »

Je n'insisterai pas davantage sur les incidents de ce triple séjour à Paris, dont le dernier fut d'ailleurs très court. M. Pavie les a racontés dans ces mémoires pleins de verve et de fantaisie qu'il a intitulés *les*

[1] *Les Revenants* : Jules Didot.

Revenants. Vous en connaissez plusieurs fragments, et vous pouvez déjà juger du relief qu'il a su donner aux hommes et aux choses d'une époque disparue. Tout le reste est inédit. Mais j'espère qu'une publication prochaine vous procurera, et à d'autres avec vous, le plaisir que j'ai éprouvé à parcourir ce livre. Vous verrez apparaître, sous cette rubrique accueillante, les revenants les plus divers, le peintre Gros, par exemple, et l'imprimeur Jules Didot, Charles Sainte-Foi et le restaurateur Chevet, l'académicien Villemain et l'avocat Eugène Janvier, beaucoup d'autres encore dont j'ai cité les noms, et puis quelques récits d'enfance, vrais chefs-d'œuvre de finesse et d'émotion, entre lesquels je distinguerais, pour leur donner le prix, les vingt pages consacrées à la mémoire de la fidèle servante de la famille, Manette Dubois.

Dans ces souvenirs, M. Pavie n'oublie qu'un écrivain, lui-même, et qu'un succès, le sien. Il n'était pas demeuré inaperçu, cependant, malgré sa réserve et malgré sa jeunesse, dans cette phalange de beaux esprits et de beaux talents. Les plus illustres étaient les premiers à rechercher sa conversation nombreuse, pleine de traits dont plus d'un fut recueilli et relancé par eux, à reconnaître la vigueur de son imagination non moins que la tendresse de son cœur et cette qualité dont il faisait honneur à David, mais qu'il possédait lui-même au plus haut degré, « cette soudaineté d'impression qui renouvelait incessamment autour de lui le domaine des sentiments et des idées [1]. » Les

[1] Gœthe et David, *Souvenirs d'un voyage à Weimar*.

correspondances échangées entre eux et lui atteste-raient au besoin cette estime singulière, née dès le premier jour, et qui devait survivre à de bien autres séparations que celles de l'espace et du temps. Elles ne l'attestent pas seules. Plusieurs écrivains de la Restauration ont parlé publiquement de M. Victor Pavie et consigné dans leurs œuvres la double expression de leur amitié pour l'homme et de leur vive sympathie pour son talent. Aucun ne l'a fait plus souvent ni plus longuement que Sainte-Beuve : aucun surtout ne l'a mieux fait. Son sens exercé de critique et aussi le sentiment intense qui le rappela longtemps vers la vérité religieuse, le rendaient capable de reconnaître et de louer dans un homme des supériorités morales que d'autres n'apercevaient ou ne comprenaient pas. Tandis qu'Alexandre Dumas s'étonnait, dans des notes de voyage publiées par la *Revue des Deux-Mondes*, de la persistance de la foi chez son ami angevin, Sainte-Beuve apercevait en M. Victor Pavie le chrétien de race derrière l'écrivain de choix, discernait, sans s'y tromper un instant, que cette nature poétique était avant tout croyante, et, pour le qualifier par son trait dominant, rendait hommage à l'intégrité de sa jeunesse.

Vous connaissez cette page, placée en tête d'une des *Pensées d'août*, à laquelle je viens de faire allusion. Elle est présente à votre esprit. M[gr] Freppel l'a citée, dans le bel éloge qu'il a fait de son diocésain, du haut de la chaire chrétienne, et après lui je n'aurai garde d'y revenir. Mais cette notice n'est qu'une préface. Les strophes qui la suivent n'ont pas moins d'inté-

rêt. Nul ne les a rappelées encore, et je vous demande la permission de vous en redire l'occasion, l'heure et quelques vers charmants.

C'était au mois d'août 1835. M. Victor Pavie, revenu à Angers depuis dix-huit mois environ et dirigeant depuis cette époque l'imprimerie paternelle, venait de se marier. Il y avait *retour de noces* aux Rangeardières. Les Rangeardières, petit domaine près Saint-Barthélemy, à une lieue d'Angers, moitié bosquet, moitié verger, plantées avec un luxe d'arbres rares qui révélait un botaniste dans le propriétaire, étaient la retraite préférée de M. Louis Pavie. Il y recevait souvent les lettrés de la ville, les artistes de passage, ou quelque angevin notable revenu pour un jour au pays natal, Chevreul par exemple, échappé du Muséum, qui s'en souvient encore. Le 4 août 1835 la fête était complète. Les amis de deux familles et de deux générations, ceux du voisinage et ceux du loin avaient été conviés. Parmi ces derniers plus d'un avait répondu à l'appel et entrepris le voyage — considérable alors — de Paris à Angers : c'étaient Mme Hugo et Léopoldine Hugo, Paul Foucher, Mme David, Gavard, Sainte-Beuve. David, qui avait assisté au mariage, était presque aussitôt reparti. A la fin du repas, Sainte-Beuve lut l'épithalame inscrit dans ses œuvres sous le titre : *A Victor Pavie le soir de son mariage*. Il était ému, si ému, dit-on, que, dans la chaleur du débit, il attira d'un geste involontaire une pêche placée près de lui, l'appuya sur son cœur, et l'y pressa si tendrement qu'il gâta tout à fait le gilet à ramages dont il se faisait gloire.

Les strophes sont un peu diffuses, un peu trop emboîtées les unes dans les autres, mais pleines d'une amitié respectueuse et d'une inspiration bien supérieure à celle qu'offrent, d'ordinaire, les vers de circonstance. Deux strophes, à mon avis, résument les autres, et, dans l'une d'elles, un vers exquis renferme tout le suc de la pièce.

Les voici :

Mais à vous, cher Pavie, en ces jours couronnés,
A vous, jeune homme intègre, aux épis non fanés
Qu'un vif août échauffe et dore,
Qui brillent aux regards et sonnent sous la main
Tels que naguère, au front du moissonneur romain,
Léopold les faisait éclore ;

A vous fidèle en tout au devoir ancien,
Fidèle à chaque grain du chapelet chrétien
Bien qu'ami des jeunes extases,
Qui sûtes conserver en votre chaste sein
Passion, pureté, douceur, l'huile et le vin
Comme à l'autel dans les saints vases,

A vous un mot suffit. . . . . »

Fidèle à chaque grain du chapelet chrétien ! Messieurs, Sainte-Beuve avait connu M. Victor Pavie tout jeune, nous l'avons connu vieux : n'est-ce pas qu'aux deux extrémités de sa vie le même vers peut se répéter? Et nous le répétons avec le double sens que lui donnait l'auteur. Car si la louange s'adressait à la vie, elle s'appliquait aussi au talent de M. Victor Pavie, purs tous deux ; elle est autre chose encore qu'un hommage à la vertu d'un homme, elle marque une originalité littéraire, la plus rare. Cherchez, en effet, rappelez-vous, comptez : parmi tant d'écrivains de la période romantique, en est-il beaucoup qui soient

restés fidèles à chaque grain du chapelet ou seulement aux gros grains ? Je pose la question sans y répondre.

Voilà donc M. Victor Pavie marié, imprimeur pour un temps et angevin pour toujours.

La vie en province n'était point alors ce qu'elle est devenue, et l'attachement qu'elle inspirait n'était pas sans raison. La charmille au fond des jardins, la charmille disparue en dit bien long sur ces temps-là. On avait des voisins avec lesquels on voisinait, des amis que l'on visitait et des livres qu'on lisait. Le foyer s'ouvrait plus souvent et plus largement qu'aujourd'hui. L'hôte qui n'est plus qu'un passant, était encore un voyageur. Les soirées commençaient à huit heures, et l'on y riait. Absents, les amis s'écrivaient sur papier in-4°. On disait : épancher son cœur; nous télégraphions le nôtre sur des cartes de visite. L'activité moins dispersée laissait des loisirs dont profitaient l'urbanité des uns, la curiosité studieuse des autres et les relations de tous. L'attention moins distraite s'appliquait davantage aux affaires et aux sentiments mêmes. Sans vouloir prétendre que tout était alors meilleur ou mieux qu'aujourd'hui, il est permis d'affirmer que les liens qui attachaient l'homme à la terre natale étaient plus forts que de nos jours, que l'amitié, en outre, était plus facile, qu'elle avait plus d'occasions de s'entretenir et moins de chances de se perdre.

La vie de M. Victor Pavie est bien marquée de ce double trait.

Nul ne fut plus ni mieux angevin que lui. Dès l'origine, dès l'éveil de son talent d'écrivain, ce n'est pas

aux revues parisiennes, dont les portes se seraient si facilement ouvertes pour lui, c'est aux humbles *Affiches d'Angers* qu'il envoie de Paris le compte rendu des pièces nouvelles et des livres nouveaux. S'il voyage, en Allemagne avec David ou en Suisse avec son père, il emporte le souvenir de la petite patrie. A Weimar, auprès de Gœthe, il entend par moments retentir à ses oreilles comme « un bruit de fléaux parti des aires de notre Anjou ». De retour dans sa province, il s'y fixe à demeure, il s'y confine avec une sorte de jalousie et de passion, il l'aime avec la violente amour d'un bourgeois du XIIIe siècle. Tandis que son frère, M. Théodore Pavie, si richement doué lui aussi, écrivain, voyageur, orientaliste de premier ordre, parcourt les Indes après les deux Amériques, recueillant la double moisson qu'il en devait rapporter pour les sciences et pour les lettres, M. Victor Pavie s'éloigne peu du foyer. Il s'attache aux monuments du vieil Angers et du vieil Anjou, il les décrit, il en ressuscite la gloire, il parcourt nos campagnes de l'ouest en artiste et en poète. Hors de là, un voyage rapide en Italie, quelques courses dans les Pyrénées, en Normandie et en Bretagne, une visite annuelle à Paris, à l'époque du Salon, c'est tout. Mais c'est assez pour que cette imagination puissante varie et renouvelle à l'infini sa provision d'idées et d'images, pour qu'elle s'élève à la poésie la plus haute et la plus générale. Dans cet horizon restreint, quel voyageur lui aussi ! Tout lui parle. Il a le don si rare de voir. La nature l'attire et l'émeut, surtout la nature pleinement agreste, les coins de landes ou de forêts, qui

sont déserts et solitudes pour ceux auxquels la destinée interdit les routes lointaines. Aucune nuance ne lui échappe. Il connaît tous les secrets du peintre et du marcheur, les routes et les heures propices. Il sait à quel moment fleurit l'insaisissable *liparis* dans les héronnières de Chaloché, ou la *chlore imperfoliée* dans les sables de Fromentine; il va voir le soleil se coucher derrière la tour de Trèves, le printemps naître dans les luisettes argentées de la Loire, ou l'automne descendre sur les futaies de Serrant. Promenade, chasse, herborisation, pèlerinage, tout lui est occasion ou raison d'entreprendre et de recommencer, pour son compte et dans sa région, ce que Nodier n'a fait qu'une fois : le *voyage pittoresque et romantique à travers l'ancienne France*. Ces lieux si souvent revus lui devenaient à chaque fois plus chers. L'habitude et comme une familiarité naissaient entre eux et lui, et ajoutaient d'invisibles liens à ces liens déjà si forts qui l'attachaient à la terre angevine, je veux dire les berceaux qui se multipliaient, — bientôt les tombes, hélas! — le bonheur domestique le plus complet et le plus durable, et ces amis de plusieurs générations qui entouraient M. Victor Pavie, ici comme là-bas, d'une affection vive et respectueuse.

J'ai dit que les temps étaient peut-être alors plus favorables que les nôtres à l'éclosion de l'amitié. Mais de tout temps le grand secret de l'amitié n'a pas été de la faire naître, mais de la faire vivre. Nul ne connut mieux ce secret que M. Victor Pavie. Il était prédestiné à cette heureuse fortune des nombreuses et fortes amitiés, non seulement par son caractère bien-

veillant, par la sûreté de ses relations, la supériorité de son esprit, mais par une qualité qu'il possédait à un degré éminent : l'entière franchise. Avez-vous remarqué que certaines personnes ne sont jamais de leur avis, et toujours de celui des autres. Si vous leur demandez un conseil, elles ne cherchent pas à le donner bon, mais agréable. Avoir une opinion leur paraît une impolitesse, et s'y tenir, une injure. Elles changent les leurs en changeant de compagnie, toujours plus occupées de qui leur parle que du sujet dont on parle. Ces vaines complaisances, qui sont une des formes de la lacheté, et qui consistent à toujours approuver, à toujours consentir et louer, M. Pavie les ignorait. Il était lui-même avec tout le monde, et ne s'abaissait pas à se confondre avec qui que ce fût. Ceux qui sollicitaient une approbation en demandant un conseil s'adressaient mal en s'adressant à lui : c'est le conseil qu'il donnait, tout franc et tout simple. Mais cette franchise était prudente. Sans ménagements pour l'erreur, elle en avait pour les égarés. En un mot, M. Pavie n'était l'homme d'aucune compromission, mais il était celui de toutes les délicatesses ; il jugeait les actes et les doctrines en toute justice, les personnes en toute charité, les uns et les autres sincèrement et d'un mot qui n'était jamais plus court que quand il contenait un blâme.

Sa vertu n'était pas prêcheuse, non plus, et n'en persuadait que mieux. Il prêchait surtout d'exemple, prédication dont personne ne peut se plaindre et qu'on peut même ne pas entendre ; ou bien, s'il le faisait autrement, c'était avec un tact exquis, dans la mesure

où il savait que le conseil avait chance d'être accepté.

Je n'en citerai qu'un exemple.

Chacun sait que David d'Angers, fils d'un républicain, emporté tout enfant sur l'affût d'un canon au milieu des champs de bataille de la Vendée, ne partageait pas la foi religieuse de son ami angevin. Mais il avait l'âme assez haute pour qu'une conquête comme la sienne fût enviable, assez respectueuse pour qu'elle parût possible. M. Victor Pavie lui envoya un jour une petite croix avec ce mot exquis :

« Acceptez-la, cher ami, vous de qui j'ai tant reçu. Relique de famille, elle ne pouvait s'échapper de mes mains que pour passer entre les vôtres. Je vous l'offre en souvenir de nos plus délicats entretiens comme en signe de mes plus sérieuses espérances.

« Ce n'est pas un talisman ni une panacée ; c'est mieux que cela, à moins que vingt siècles n'aient menti : c'est de quoi expliquer le monde et justifier Dieu à travers le rude pèlerinage de cette vie.

« En la portant sur vous dans l'atelier, dans les voyages, dans vos heures amères comme dans vos jours sereins, vous ne vous séparerez plus de celui qui vous embrasse avec confiance et effusion. »

A quoi David répondit :

« Mon cher Victor, c'est avec la plus profonde reconnaissance que j'ai reçu ta noble relique de famille ; elle m'est précieuse comme venant d'un des hommes que j'ai le plus aimés au monde, et j'ai compris tout ce qu'il y a de tendre et de profonde délicatesse de sentiment dans cet envoi qui ne me quittera jamais tant que je serai sur cette terre. »

N'est-ce pas là, de part et d'autre, le langage d'une nature et d'une amitié supérieures? Et cette réponse de David, beaucoup plus âgé que M. Victor Pavie, ne témoigne-t-elle pas de je ne sais quelle déférence envers l'ami plus jeune et plus croyant? n'indique-t-elle pas une nuance d'affection respectueuse particulièrement touchante ici ?

David n'était pas seul à ressentir cette influence, d'autant plus efficace qu'elle s'ignorait peut-être et ne s'imposait jamais. Tout ceux-là l'ont subie qui ont approché M. Victor Pavie, même au début, même à l'époque où il n'était encore qu'un obscur étudiant mêlé à la phalange romantique. Elle apparaît dans cette volumineuse correspondance avec ceux qui ne sont plus, correspondance classée par années, reliée en volumes bleus et dont tant de pièces seraient précieuses pour l'histoire littéraire. Ces lettrés, pour la plupart sceptiques dans leurs œuvres, ne le sont pas toujours dans leurs lettres. Tout au moins, en écrivant à M. Victor Pavie, s'ils ne se font pas meilleurs qu'ils ne sont, ils ne se font pas pires, ce qui leur arrive ailleurs. On sent que le souvenir du destinataire agit sur eux. Ils lui révèlent parfois l'intime douleur de leur doute, les secrets avertissements qu'ils éprouvent de l'erreur où ils sont. Ils lui envient sa foi. La correspondance de Sainte-Beuve, qui commence dès avant 1830, si je ne me trompe, et se continue jusqu'aux dernières années de la vie du critique, est particulièrement curieuse à cet égard. On y trouve un Sainte-Beuve quelque peu différent de celui que des publications récentes ont produit au jour : non

railleur, mais respectueux de l'âme religieuse de son ami, non violent, mais tendre, non aigri, mais faible et tourmenté. Il semble envier ces deux époux « qui suivent leur sentier fidèle à l'ombre de la haie et en vue de la croix. » Je me souviens d'une lettre où il appelle M. Victor Pavie d'un mot heureux, d'un mot trouvé, comme tant d'autres : le gardien et le chapelain de son cœur. « Je suis bien en retard avec vous, dit-il, mais les affaires me gagnent; l'amour, l'amitié, les muses, sont comme les fleurs qu'on ne cultive que tôt ou tard, au matin et au soir de la vie : le malheureux midi est une heure trop lourde, trop chargée : on est heureux de les sauver et de les abriter dans son cœur. Vous y êtes, cher Pavie : vous n'en sortirez jamais, vous et mes meilleurs souvenirs, vous en êtes là-bas, dans votre paisible Angers, à l'ombre de votre Saint-Maurice, vous en êtes le gardien et comme le chapelain fidèle. »

M. Victor Pavie quitta l'ombre de Saint-Maurice au bout de quelques années. Il abandonna l'imprimerie rue Saint-Laud, non pour le repos, mais pour entrer dans une ère d'activité plus haute, et la retraite, commencée pour lui de très bonne heure, fut, en réalité, la partie de sa carrière la plus laborieuse et là plus féconde.

Il semble qu'il n'ait été imprimeur que pour obéir à des traditions de famille et pour faire honneur à ses ancêtres de deux belles éditions, toutes les deux d'œuvres poétiques : celle de *Gaspard de la Nuit* et celle des *Œuvres choisies de Joachim du Bellay*, la pre-

mière une révélation, la seconde une restauration partielle.

Les *Œuvres choisies de Joachim du Bellay* parurent en 1841, sous les auspices de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, comme il est dit à la première page. Elles sont précédées d'une notice étendue de Sainte-Beuve et d'un portrait de du Bellay d'après David, auquel une gravure de la collection Mordret avait servi de modèle. L'éditeur avait trié et ordonné les pièces, établi les textes avec une piété de compatriote et de collègue ; il avait écrit un avertissement qui peut, à tous égards, supporter le voisinage de la notice du critique ; il élevait enfin du Bellay, longtemps négligé, de la médiocrité des éditions in-18 à marges étroites, aux honneurs de l'in-8°, et, suivant ses expressions, aux splendeurs « des marges plus royales que l'avenue d'un château. »

L'édition de *Gaspard de la Nuit, fantaisies à la manière de Rembrandt et de Callot,* date de l'année suivante. Elle a une histoire, un roman triste. L'auteur de cette œuvre étrange, Louis Bertrand, qui s'appelait volontiers *Aloïsius,* poète pauvre et de Dijon, n'avait pas le crédit nécessaire pour hâter l'impression de son livre, annoncé dès 1834 et qui n'était pas encore sous presse en 1840. De chagrin et de misère il tomba malade, entra à l'hôpital Necker, et mourut. David, qui l'avait secouru, voulut que, le poète mort, l'œuvre ne pérît pas à son tour. Il fit bourse commune avec Sainte-Beuve. A eux deux ils se rendirent acquéreurs du manuscrit, et l'enlevèrent aux mains

indifférentes de Renduel, pour le confier à M. Victor Pavie, qui prit sa part du sacrifice en publiant le volume. L'éditeur ne s'en tint pas là. Il était poète, c'est-à-dire d'une espèce d'éditeurs très rare. Non content de révéler un auteur nouveau à la curiosité d'un temps où l'épuisement de la sève littéraire commençait à se faire sentir, il lui fit les honneurs d'une édition de luxe comme à du Bellay. Un peu plus tard même, il écrivit sur *Gaspard de la Nuit* une étude pleine de verve, d'idées, d'images, qui attestait que le jeune adepte de la pléiade romantique n'avait rien perdu en province de son enthousiasme et de son talent d'autrefois.

Il ne devait jamais rien perdre ni de l'un ni de l'autre.

De ses premiers essais d'adolescent qu'il glissait dans les *Affiches d'Angers* jusqu'aux dernières pages qu'il vous lisait hier encore, au mois de juin dernier, que d'articles, que de fantaisies délicieuses! que de prose et que de vers. A l'exception de quelques-unes parues dans l'*Artiste* à Paris, ces œuvres, condamnées par l'humilité et par le patriotisme trop exclusif de leur auteur au demi-jour des publications locales, vous les trouverez éparses dans soixante années des *Affiches d'Angers* ou des journaux qui leur ont succédé, l'*Union de l'Ouest* notamment; dans la *Revue de l'Anjou*; dans les *Annales de la Société linnéenne de Maine-et-Loire;* dans *la Gerbe,* recueil éphémère fondé par M. Pavie et quelques-uns de ses amis; dans l'*Anjou historique et archéologique* de M. de Wismes; dans les deux albums de M. Tancrède

Abraham ; enfin dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts*, où M. Victor Pavie a publié plusieurs de ses meilleurs et de ses plus longs travaux [1].

A ces œuvres publiées, déjà nombreuses, ajoutez d'autres travaux, en grand nombre, demeurés inédits, des discours prononcés par M. Pavie en diverses occasions et particulièrement en qualité de président d'œuvres charitables, ajoutez une correspondance d'un demi-siècle, correspondance étendue et variée, dans laquelle il excellait comme toutes les âmes tendres et intimes, et vous serez étonné de cette acti-

[1] Je relève dans ces *Mémoires,* et par ordre chronologique, dé 1850 à 1886 : — Une notice sur *Henri Aubin de Nerbonne.* — *Un antiquaire de moins* (M. Toussaint Grille), qui devait avoir pour pendant *Un artiste de plus* (Leysener). — *Paysage.* — Une poésie, *Pede libero.* — Une autre poésie, *la Cicogne.* — *Les artistes de l'Anjou et du Maine au salon de* 1859. — Un compte rendu sur le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Angers* par M. Albert Lemarchand. — *Quinze jours en Normandie.* — *Westminster et Fontevrault.* — *Charles Dovalle,* biographie d'un poète Saumurois qu'a loué Hugo et qu'a pleuré Victor Pavie. — *Gœthe et David,* un de ses écrits les plus considérables et son chef-d'œuvre peut-être, récit d'un voyage fait avec David d'Angers à la conquête de deux *modèles* illustres, Walter Scott et Gœthe. — Un discours prononcé sur la tombe de son collègue et ami M. Paul Belleuvre. — Un autre *Paysage,* cette fois en vers. — *Alexandre Dumas père, Charles Nodier, Processions et Foires d'Angers,* trois chapitres détachés de ses *Revenants.* Enfin il convient d'ajouter quelques autres œuvres, non imprimées dans les *Mémoires,* mais dont la Société d'agriculture, sciences et arts a reçu la première communication, un quatrième chapitre des *Revenants, Boulay-Paty et Le Tellier* et certaines poésies, la *Futaie* et le *Mois de Marie,* par exemple, lues dans une de ces séances solennelles que présidaient tour à tour, avec un talent différent et un égal éclat, M. de Falloux et M. Villemain.

Je n'ai pas la prétention de donner ici, avec le soin que mé-

vité littéraire qui, pour n'être pas bruyante, n'en fut pas moins considérable.

Que sera-ce donc, si vous étudiez l'œuvre en elle-même? Vous la trouverez tout entière marquée d'une incontestable originalité, originalité de nature et non de métier, sur laquelle les influences d'école ont pu agir, mais qu'elles n'ont pas faite. Cette personnalité littéraire est si frappante qu'une demi-page, que deux ou trois phrases de M. Victor Pavie suffiraient à le faire reconnaître entre tous. On sent, dans le moindre de ses écrits, une âme sans cesse vibrante, familière avec tous les sommets de la pensée humaine, habituée

riterait une collection dont aucun morceau n'est négligeable, la liste de toutes les œuvres de M. Victor Pavie qui n'ont pas été destinées à la Société d'agriculture. En voici seulement les principales, citées au hasard des sujets et des dates.

Œuvres en prose : — *Le pays de Marie.* — *Une herborisation à Chaloché.* — *Les Angevins au salon de* 1869. — *La chapelle de Sainte-Émerance.* — *Un hiver en Égypte* à propos du livre de M. Eugène Poitou. — *Éloge de David d'Agers,* discours prononcé le 12 mai 1863 à l'inauguration du buste de David au musée d'Angers. — *Un chanteur oublié.* — *Pierre Le Loyer, auteur angevin.* — *Tribulations d'un botaniste.* — *Les Saint-Offange,* importante étude historique sur les derniers ligueurs de l'Anjou. — *Le maréchal de Gié.* — *Quinze jours en Normandie.* — *Mortier-Crolle, l'Escoublère,* dans l'album de *Châteaugontier et ses environs* par M. Tancrède Abraham. — *Le Plessis-Macé, Le Pin, Serrant,* dans l'album d'*Angers et ses environs* du même artiste. — *Hôtel-Dieu d'Angers, Musée d'Angers* (logis Barrault), *Château de Tigné*, *Segré,* dans l'*Anjou historique et archéologique* par M. le baron de Wismes. — Fragments d'un *Voyage en Bretagne,* un *Voyage en Italie,* le *Musée d'Angers,* le *Musée de Nantes, Bonchamps et sa statue.* dans l'*Artiste à Paris.*

Parmi les œuvres en vers : *La Vipérine.* — *Dimidium vitæ.* — *Le mois de Marie.* — *Les nids.* — *Migrations.* — *Nunc et semper.* — *Monument du Roi René.*

à juger de haut, éprise de la nature, inclinée au souvenir; et cette âme s'exprime dans un style elliptique et bondissant, merveilleusement souple et adapté aux ondulations multiples de l'idée, châtié cependant et exact jusque dans l'extrême fantaisie.

Avec M. Victor Pavie, jamais une vulgarité. Il a l'horreur instinctive du banal, du convenu, du mot inutile. Il pousse même cette qualité si loin, qu'elle dégénère en défaut quelquefois, que l'ellipse est forcée, la transition absente et le lecteur un instant arrêté au bord du fossé que l'auteur a franchi d'un bond.

Ce défaut, qui n'est pas à la portée de tous les écrivains, est surtout apparent dans quelques-unes de ses poésies. Mais que de beaux vers et que de belles strophes pour le faire oublier! Il en a d'un souffle, d'une coupe, d'une richesse et d'une pureté de ciselure que nos plus grands poètes lui envieraient. Ses vers sont pleins, rythmés, sonores, comme on les aimait au temps des *Orientales* et des *Feuilles d'automne* et comme certains persistent à les aimer encore.

Mais la plupart des œuvres de M. Victor Pavie sont en prose, et c'est en prose, à mon avis, qu'il excelle et qu'il se montre grand poète. A quel genre se rattachent-elles et comment les classer? Est-ce de l'histoire? Non. De l'archéologie ou de l'érudition? Non. De la critique littéraire ou artistique? Pas davantage.

Il a fait des travaux historiques, sans doute. Mais s'il entreprend de raconter un maréchal de Gié, par

exemple, tout de suite, au-dessus des faits, des guerres, des dates, la figure de ce seigneur de Rohan idéalisée, surprenante de hardiesse et de ton, se dégage, et donne un caractère d'œuvre d'imagination, d'épopée à l'étude historique. Il est archéologue et érudit également. En parlant d'un vieux monument ou d'un vieux livre, il ne se trompera ni d'époque ni de termes, et le mot toujours juste indiquera chez lui la science exacte des choses. Quand il rendait compte, ici même, du catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Angers, par M. Albert Lemarchand, plusieurs se souviennent de quelle main légère et sûre il feuilletait les trésors de nos trois abbayes bénédictines de Saint-Nicolas, de Saint-Serge et de Saint-Aubin. Mais d'un feuillet à l'autre, les souvenirs, les digressions se multiplient, et ce compte rendu de catalogue devient un poème véritable où flotte une vague odeur d'encens, où passent je ne sais combien de visions, pareilles à ces chasses fantastiques qui courent à travers les feuilles sur les marges du vélin. La critique d'art et la critique littéraire, il en a fait aussi, mais à sa manière. Ses portraits d'écrivains ou d'artistes, bâtis sur quelque réminiscence personnelle, tenant des mémoires par la précision des détails et de la légende par la fantaisie de la forme, n'ont, comme les médaillons de David, que peu de rivaux et peu d'ancêtres. Parcourez ses récits de voyage, ouvrez sa correspondance, dans des genres si différents vous le trouverez le même, voyant et jugeant tout à la lumière de ce rayon d'idéal qu'il porte en lui, tout, jusqu'aux choses banales, petites

et vulgaires de la vie. Il revient de la campagne. C'est la millième fois peut-être. Un autre ne remarquerait rien sur la route. Mais lui : « Cher ami, écrit-il, j'ai quitté Feneu par un de ces ciels sans nom que juillet jalouse à septembre. Je vous eusse croisé, n'eût été l'affection que je porte au dernier bac de nos rivières, affection croissante avec l'imminence d'un pont. Tout en filant sur l'eau, à tire de corde, je songeais à la joie qu'aurait le bonhomme Breughels de voir moutons, bœufs, canards, oies, cavales, paître et brouter encore la pelouse rase de nos communs. » Veut-il dire qu'il a sonné, de bon matin, à la porte de Walter Scott, il écrit : « Avant que les troupeaux de daims qui paissent l'herbe de Regent's parck eussent dégagé leurs cornes des brumes de la Tamise, nous sonnions discrètement à la porte du baronnet. » Aperçoit-il un marin qui passe ? « O vie du matelot, s'écrie-t-il, vie large et pleine, vie libre et droite, idéal de la vie par l'amertume de ces temps, car elle n'a d'ennemis que le vent et les vagues ! » Qu'est-ce que tout cela, messieurs ? Vous le voyez et vous le sentez comme moi, c'est l'inimitable fantaisie, c'est le mouvement et la vie, c'est le roi des dons sans lequel il n'y a ni poésie ni art, c'est le don créateur, celui qui rapproche le plus de Dieu. Partout où vous le rencontrerez, saluez, vous êtes en présence d'un esprit supérieur, marqué d'un signe divin.

Et voilà le premier caractère de l'œuvre de M. Victor Pavie.

Il en est un second que la publication de certaines œuvres inédites achèverait de mettre en lumière, je

veux parler de l'esprit. M. Victor Pavie en avait beaucoup et du plus fin. Son esprit n'a rien d'amer, rien non plus du gros rire bruyant et forain. C'est une sorte d'esprit pittoresque; il est semé à profusion dans la partie intime et familière de ses œuvres, dans ses lettres, dans les chapitres des *Revenants* qui touchent aux souvenirs d'enfance. Mais il apparaît plus ou moins dans toutes, tantôt dans la verve piquante d'un mot, d'une réflexion, d'une physionomie esquissée en passant, d'un crayon sobre et sûr, comme par un caricaturiste de grand goût, tantôt dans l'art achevé avec lequel il sait conter une anecdote. Je voudrais pouvoir vous lire le récit d'une des premières visites qu'il fit à un homme en renom, lorsque, nouvellement débarqué des messageries, il alla naïvement porter au docteur Dupuytren les hommages d'un vieil oncle de province opéré de la pierre par l'illustre praticien. A défaut de cette scène un peu longue, voici quelques lignes qui suffiraient à la démonstration, tant l'esprit s'y révèle dans la façon heureuse dont le trait est amené. Il s'agit d'Émile Deschamps.

« Où il était particulièrement précieux, c'était dans les séances littéraires, pour l'intarissable source de ses compliments motivés, pour sa verve d'éloges, pour sa perspicacité à saisir dans telle œuvre, sans lui restée gisante et muette, un semblant de mérite, une chimère d'individualité. L'exemple que voici vaudra pour mille, et le peindra dans l'exercice d'un emploi non moins secourable à l'auditoire qu'au lecteur. Henri Didier, de Genève, venait de lire chez Victor

Hugo un sonnet : sur quoi silence profond ; rien à louer, rien à citer, chacun baissait la tête, attendant de là haut quelque intervention salutaire, quand des rangs de l'assemblée partit ce mot de délivrance : « Comme c'est genevois ! » C'était Émile Deschamps qui, par une de ces inspirations soudaines dont il avait le secret, sauvait l'honneur de la soirée [1]. »

Enfin cette œuvre si vivante et si pleine d'esprit possède encore un autre caractère, le moins contestable et le plus beau de tous : elle ne contient pas une ligne que la morale ou la vérité puisse regretter. Elle est considérable, elle porte en ses diverses parties l'empreinte des diverses phases de la vie, mais à la parcourir on s'aperçoit qu'elle est tout entière pure, suave, élevée, et que si l'on peut y trouver des ombres, on n'y trouve pas une tache.

Il y a, messieurs, d'heureux hasards dans la vie. Comme je cherchais à résumer en quelques mots l'impression que cette œuvre m'avait laissée, quelqu'un qui ne se doutait pas du cours que suivaient mes idées, m'a remis sous les yeux une page de Michelet, une page exquise où j'ai trouvé, toute formulée, l'impression que je cherchais à fixer.

« Jamais, dit Michelet, je ne trouvai une alouette comme celle que j'entendis en juillet sur le promontoire de Vallière. Elle montait dans l'esprit des fleurs, montait dorée du soleil qui se couchait sur l'Océan. Sa voix qui venait de si haut (elle était peut-être à mille pieds), pour être tellement puissante, n'était

[1] *Les Revenants* : Émile et Antony Deschamps.

pas moins modeste et douce. C'était au nid, à l'humble sillon, aux petits qui la regardaient, qu'elle adressait visiblement ce chant agreste et sublime ; on eût dit qu'elle interprétait en harmonie ce beau soleil, cette gloire où elle planait, sans orgueil, les encourageant et disant : « Montez, mes petits. »

L'œuvre littéraire de M. Victor Pavie me paraît ressembler à cette alouette de falaise : elle a des ailes ; elle chante en plein azur ; elle s'adresse au nid ; elle dit aussi : Montez.

Messieurs, vous avez tous connu M. Victor Pavie dans les dix dernières années de sa vie, et dès lors on peut presque dire que vous l'avez toujours connu, car nul n'a été plus fidèle à lui-même que M. Victor Pavie. La bienveillance un peu troublée de son accueil n'était-elle pas comme une ruine reconnaissable de la timidité d'autrefois ? Puis, le premier moment passé, qui n'eût deviné, à sa cordialité, à la chaleur de son âme, des traditions empruntées à une époque avenante et simple entre toutes ? De l'infatigable marcheur il restait un marcheur intrépide. Il faisait les visites courtes et aimait à les recevoir longues : vieille coutume encore, issue de cette double idée que nous devons être avares du temps que le seul plaisir mesure et prodigues au contraire quand l'hospitalité le mesure pour nous. Les mêmes amitiés l'entouraient, les unes vivantes encore, les autres renouvelées dans les fils des amis disparus. Mais c'est l'esprit surtout qui n'avait pas changé. Il était resté fidèle à l'idéal premier, à la poésie, à la jeunesse elle-même. Oui, à soixante-dix ans sonnés, M. Victor

Pavie était plus gai, plus enthousiaste, d'une âme plus énergique et plus vibrante que d'autres ne le sont à trente ans.

Savez-vous quelque chose de plus aimable et de plus enviable que cette jeunesse blanche qui prend sa source dans la sérénité de l'âme et dans l'irréprochable dignité de la vie ? La jeunesse est faite d'espérance. Voilà pourquoi, sitôt que le cercle de nos illusions et de nos projets s'est rétréci autour de nous, certains hommes, qui n'ont pas d'horizons supérieurs, perdent le ressort et la vie intense qui les animaient jusque là. D'autres au contraire, sentant avec les années grandir en eux les espérances immortelles, ne subissent pas cette commune altération de l'âge, et leur âme, ainsi soutenue, reste jeune dans un corps abandonné au temps.

C'est que, précisément, chez M. Victor Pavie, la fidélité par excellence, celle dont dérivaient les autres, a été la fidélité à sa foi de chrétien. Si j'omettais d'en dire quelque chose, l'esquisse serait incomplète, le trait principal manquerait. Le poète est en lui inséparable du croyant. Au fond de la pensée de l'un et de la conduite de l'autre, la même foi s'affirme, vive, entière et joyeuse. Il l'avait reçue telle en héritage, et la vie y avait ajouté la double démonstration qu'elle apporte à plus d'un : elle lui avait montré l'impuissance des doctrines qui ne vont pas jusqu'à l'affirmation de l'Église ; elle lui avait appris également quelle force, aux jours d'épreuves, l'homme puise dans la foi.

Et les épreuves ne lui avaient pas manqué. La plus

commune d'abord et la plus dure de toutes. Lorsque M. Louis Pavie était mort, en 1859, parmi les nombreuses lettres qui étaient venues témoigner de tant de regrets que laissait cet homme de bien, j'en trouve une de M. Chevreul, où l'illustre savant se plaint — déjà ! — de la solitude grandissante que fait la mort à ceux qui vivent. « Oui, disait-il, à mesure qu'aux yeux du monde on semble heureux de vivre longtemps, parce qu'il ne voit que la vie qu'il estime le meilleur des biens, il ne voit pas la peine, croissante avec le nombre des années, de celui dont il envie le sort ; il ne voit pas qu'à chaque moment la mort le prive d'un parent, d'un ami, et tend à l'isoler toujours davantage au sein d'une société sans cesse croissante en nombre de personnes qui ne le connaîtront pas ou auxquelles il paraîtra non un compatriote, un concitoyen, mais un étranger. Tu ne conçois pas la peine que j'ai sentie, dans mes derniers voyages à Angers, en n'y trouvant plus tel parent, tel ami, telle connaissance qui m'étaient enlevés à toujours ! » C'est là, en effet, la grande cruauté de la vie. Celui auquel s'adressait M. Chevreul l'avait déjà sentie plus d'une fois ; il devait l'éprouver encore, frappé dans ses plus intimes et ses plus profondes affections. Autour de M. Victor Pavie, enfants et petits-enfants se pressaient. Je ne sais quels souffles passèrent. Il y eut des vides cruels, inattendus, nombreux, et toute la résignation de ce chrétien ne fut pas de trop pour les remplir.

Ce fut là sa plus grande, mais non sa seule douleur. Il souffrit aussi des malheurs et plus tard des égarements de son pays, qu'il aimait ardemment ; il souffrit

de ce trouble profond et persistant que jettent dans les âmes de tant de Français certains échos du dehors; il eut ses heures de doute et d'interrogation anxieuse; et la seule voix qui répondit : Espérance, fut encore celle de la foi.

Il éprouva enfin une douleur qui, pour n'être pas ressentie par tous les hommes, n'en est pas moins réelle, un chagrin de poète, ce qui ne veut pas dire chimérique. Montalembert s'indignait contre le vandalisme dans l'art, contre les destructeurs et plus encore contre les restaurateurs de nos ruines romanes ou gothiques. Est-il possible de voir disparaître sans mot dire, sous la hache, la charrue, les routes nouvelles et les remblais de chemins de fer, ces autres chefs-d'œuvre, paysages familiers à nos yeux, vieilles futaies, coins d'ombres et de fraîcheur où nous avons joué, un arbre même où nous avons grimpé enfants? La plainte de tout ce qui meurt n'a-t-elle pas un écho naturel en nous? La civilisation est-elle exempte de brutalités, et faut-il nécessairement les nier pour être un homme de son temps? Je ne le crois pas. Eh bien, cette tristesse que cause à certains esprits la transformation des choses qui nous entourent, M. Victor Pavie l'éprouvait et l'exprimait vivement. Il lui est arrivé cependant, de mettre lui-même la réponse à côté de la plainte, réponse superbe qui n'est autre, au fond, que celle qu'il avait déjà faite aux autres épreuves de la vie. Dans son *Voyage au pays de Marie* il raconte qu'au retour d'Arzânno, il arrive à Quimperlé. Déjà le costume national a disparu ; les passants ne portent plus les bragouz ni le

gilet à broderies de soie. Les jalons d'un chemin de fer en construction traversent la campagne bretonne. Quand le voyageur demande des nouvelles du vieux joueur de guimbarde qu'avait connu Brizeux, on lui apprend que Mathelin est mourant sur un lit d'hôpital, et que plus jamais sa guimbarde ne sonnera dans les pardons d'alentour.

« Je me tus, dit-il, et regardai quelques minutes sans rien dire, l'Isole couler à nos pieds avec le silence du temps et la rapidité des années ; enfin, relevant la tête, je dis à mon camarade attristé :

« Confiance, jeune homme ! Dieu qui a créé le monde s'y réflétera toujours malgré les passagères éclipses qu'il serait de l'impiété de prendre pour la nuit. Les poètes ingrats ont pu l'oublier ou le maudire. N'importe ! Il n'est point de génération sur la terre à qui sa miséricorde refuse ce moyen adorable de le comprendre et de l'aimer. La poésie renaîtra. Comment ? je ne sais, mais elle renaîtra, dût-il la faire jaillir du choc de ces rouages qui se déchaînent contre elle avec un si opiniâtre acharnement. Quant à nous, vos aînés, nous à qui elle échappe et qui nous surprenons à murmurer par instants, bénissons-le à genoux du soleil magnifique dont nous avons eu le coucher et dont vous reverrez l'aurore. »

Vous avez raison, poète, la poésie n'est pas morte, et ces lignes suffiraient à le prouver. Mais le fût-elle, Dieu susciterait encore des poètes comme vous pour la pleurer et pour mener son deuil jusqu'à la fin du monde.

M. Victor Pavie, avec cette haute intelligence et

cette foi ardente, avait compris la nécessité de se dévouer et de donner une large part de ses loisirs aux œuvres catholiques. Le choix même qu'il avait fait entre elles est un trait de caractère. Il appartenait à une confrérie pieuse, l'Adoration nocturne ; à une association de charité, la plus ancienne et la mère de toutes, les conférences de Saint-Vincent-de-Paul ; enfin à une œuvre plus jeune, dont l'efficacité sociale ne lui échappait pas, l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers. Il présidait les deux dernières, et la tâche était plus lourde qu'on ne croit. On n'imagine pas, à moins d'en avoir été témoin, ce que la direction d'une œuvre semblable exige de travail et de dévouement, d'obscurs sacrifices d'amour-propre ou de convenances personnelles. M. Pavie, malgré l'âge, ne s'épargnait jamais, traversant la ville en hiver malgré le froid, la pluie et la nuit, revenant l'été de sa campagne de Saint-Melaine, avec une ponctualité admirable, pour présider les réunions hebdomadaires. Que de fois je l'ai vu — il me semble que je le reverrai toujours ainsi — dans la salle où se réunissent les membres du Comité des Cercles, assis devant la table du bureau qu'il dominait de son buste maigre et droit ! Je regardais, sous la lampe, cette tête vénérable, moins ravagée que sculptée par le temps, ces yeux fermes et vifs sous des paupières à moitié baissées par la double habitude de la pensée et de la prière, cette physionomie qu'éclairait soudain et souvent, dès qu'un collègue parlait, dès qu'il allait parler lui-même, un sourire d'une exquise bonté. Et j'admirais la force de cette âme d'élite qui se tenait

captive dans cette petite réunion, occupée d'intérêts en apparence mesquins, dans le détail absorbant du fonctionnement d'une œuvre ; j'admirais comment lui, d'une indépendance presque sauvage, lui, familier avec toutes les hauteurs du rêve et de la métaphysique, il avait assujetti ses ailes et accepté, sans trace d'effort, de diriger ces modestes et utiles débats.

Il les dirigeait avec beaucoup de tact et la prudence consommée d'un vieux capitaine dans le bien, ne parlant qu'autant qu'il était nécessaire, sans jamais déguiser son sentiment et sans jamais blesser ceux qu'il contredisait.

Il vous est arrivé sûrement, messieurs, de finir la phrase d'un orateur, avant qu'il eût achevé de la dire. Avec M. Pavie, cela n'était pas possible. Sa parole avait les mêmes surprises que son style. A la fin des phrases, une idée se tenait toujours en embuscade, échappant aux prévisions et surgissant tout à coup. Cela était remarquable surtout dans les discours d'apparat qu'il prononçait chaque année aux réceptions de Noël à l'évêché, ou dans certaines autres solennités où sa qualité de doyen des œuvres et la haute autorité qui s'attachait à sa vertu lui donnaient droit de parler au nom des catholiques. Vous vous souvenez notamment de ceux qu'il prononça, il y a peu d'années, lors de la réception de Mgr Mermillod et lors de la remise de la crosse d'honneur et des ornements offerts par souscription à Mgr Freppel. Il n'improvisait pas, d'habitude, mais il ne lisait jamais. En l'écoutant il m'est souvent arrivé de penser, voyant la phrase engagée en de dangereux méandres :

Comment finira-t-elle ? Elle finissait toujours, avec aisance, trouvant une issue là où nous avions cru voir une impasse. Et le discours se développait, dans un style qui s'élevait encore avec le sujet et l'auditoire sans quitter le ton juste, je veux dire le ton d'un laïque parlant devant des hommes religieux, mais qui n'est pas chargé du prône et qui n'a pas grâce d'état pour aborder l'homélie.

Quand Mgr Mermillod, dans une circonstance que je viens de rappeler, entendit cette harangue pleine d'images, où vivait par moments la poésie des Alpes, il s'étonna, ne connaissant pas M. Victor Pavie et connaissant très bien l'allure ordinaire des adresses et compliments. Bientôt la surprise se changea en admiration. On le vit suivre l'orateur de toute l'attention du cœur et de l'esprit, s'émouvoir par degrés et, le discours achevé, dire à ceux qui l'entouraient : — Vraiment, messieurs, vous avez là un homme supérieur !

Nous le pensions bien un peu, Monseigneur, et quand vous l'avez eu dit, vous si bon juge en cette matière, nous n'en avons plus douté ; et cependant, laissez-nous l'avouer, c'est d'hier seulement que nous avons compris tout ce que valait M. Victor Pavie ; c'est au vide qu'il a laissé que nous avons pu mesurer, mieux que nous ne l'avions fait jusqu'alors, tout ce qu'en le possédant nous possédions parmi nous de talent et de vertu.

Quand un homme a vécu de la sorte, il est assuré de donner un dernier exemple : celui de bien mourir. M. Pavie n'avait pas à craindre la mort, ayant

toujours été prêt à la recevoir. Dans les dernières années même, il l'avait méditée longuement et à diverses reprises avec un de ses contemporains et de ses plus chers amis, dans des entretiens dont il ne m'appartient pas de dire autre chose sinon qu'ils rappellent des temps plus fidèles et plus héroïques que le nôtre. Il était donc de ceux qu'elle prend, mais qu'elle ne surprend pas. Vous avez entendu, de plusieurs bouches, le récit de cette fin édifiante; vous savéz comment, frappé le 16 août 1886, il succombait le lendemain, entouré de tous les siens, consolé par les secours de l'Église, retrouvant ainsi, pour adoucir la mort, les deux saintes tendresses qui avaient partagé sa vie. Je n'y reviendrai pas. Mais je veux citer en terminant deux pensées de lui, deux phrases extraites de ses œuvres, qui résument la double impression que laissent après elles des fins comme la sienne pleines d'espérances et pleines d'enseignements. Il a écrit de Charles Nodier :

« Mourir ainsi plein de jours, au plus haut degré de soi-même, une main dans celle de la compagne de sa vie, bénissant de l'autre les deux générations agenouillées près de lui, ce n'est pas triste, c'est touchant. »

Il a dit encore sur la tombe d'un de ses amis :

« Rassurons-nous! la mort dont le secret se dégage des marbres funéraires que nous foulons à chaque pas n'est point si cruelle qu'on le pense; elle a des mansuétudes supérieures à ses duretés. C'est pour renouer qu'elle déchire. A tout gémissement parti de nos poitrines répond, au-dessus de nos têtes,

l'hymne joyeux des âmes qui s'appelaient, et qui se retrouvent [1]. »

Messieurs, je ne pouvais faire et je n'ai fait qu'une esquisse. Un autre fera le portrait. Je sens tout ce que cette étude rapide a de nécessairement incomplet. Aussi je la terminerai par l'expression d'un vœu auquel je suis certain que vous vous associerez. Ce que l'humilité de M. Victor Pavie lui a interdit de son vivant, je veux dire la notoriété littéraire, la piété de ses enfants le lui doit après sa mort. Ils sont dépositaires de véritables richesses morales qui, plus que les autres peut-être, obligent à l'aumône. Souhaitons, messieurs, que tant d'œuvres disséminées dans des recueils locaux soient réunies en volumes, que d'autres inédites soient produites au jour, et que cette originale figure d'écrivain prenne enfin dans la littérature contemporaine la place qu'elle mérite : souhaitons-le pour l'honneur d'une mémoire qui nous est chère à tous, pour l'honneur de cette Société et de la patrie angevine.

[1] Discours sur la tombe de M. Paul Belleuvre.

René Bazin.

SAINT-DOMINGUE

SOUS LOUIS XV

Louis XIV était mort en 1715 en laissant un triste héritage à la régence. Le pays avait été épuisé par les dernières guerres. Les finances étaient dans un état déplorable et le commerce maritime pour ainsi dire anéanti, aussi nos colonies étaient-elles dans une situation des plus précaires, à part celle de Saint-Domingue qui, grâce à sa vitalité, continuait malgré les crises qu'elle avait eu à traverser, à grandir et à se développer. En 1713, la paix d'Utrecht avait été un véritable bienfait pour notre possession des Antilles et le gouverneur, le comte de Blénac en avait profité pour imprimer une vive impulsion à l'agriculture et à l'industrie. En 1716, il était repassé en France et son successeur de Chateaumorand avait suivi les mêmes errements. En 1718, ce dernier était relevé de ses fonctions par le marquis de Sorel, de Montholon était intendant.

La colonie de Saint-Domingue commençait à faire parler d'elle par son luxe et sa magnificence. Les planteurs menaient grande vie. Le jeu, la bonne chère, et les fêtes ne discontinuaient pas ; l'or et l'argent étaient en abondance. Cette splendeur s'était surtout concentrée dans les quartiers du Cap et de Léogane. La première de ces deux villes avait pris un grand accroissement. De proche en proche de nouveaux quartiers s'établissaient ; en 1705 le Trou et le Terrier Rougé ; en 1710 Sainte-Rose et le Limbé ; en 1717 Bainet ; en 1718 les Gonaïves ; en 1719 les Cayes ; en 1720 Cavaillon.

La culture ne cessait de progresser et les savanes disparaissaient pour faire place à de belles habitations où régnait la prospérité.

Le système des compagnies privilégiées avait toujours de nombreux partisans. C'est ainsi que sous Louis XIV, l'on avait formé la compagnie de la Nouvelle-Bourgogne, dans l'espoir qu'elle donnerait une vive impulsion à nos établissements de Saint-Domingue. Cette compagnie n'avait eu qu'une existence éphémère ; la compagnie des Indes lui avait été substituée et lui avait succédé dans la possession de ses privilèges. Elle avait en outre obtenu le monopole de la fourniture des noirs. Elle envoya trois directeurs au Cap, à Léogane, à l'Ile à Vaches avec un certain nombre de commis. Les habitants ne les virent pas arriver de bon œil. Les précédentes compagnies leur avaient causé trop de maux, et bientôt il y eut des murmures. Les directeurs, loin de chercher à ramener le calme, se firent au contraire un plaisir de

froisser la fierté des colons, en annonçant qu'ils ne vendraient leurs nègres qu'en piastres de poids. Le mécontentement fut général.

Il est à propos de faire remarquer que l'on ne se servait à Saint-Domingue que de la monnaie d'Espagne à l'époque où nous sommes ; les piastres mexicaines avaient cours de préférence, grâce aux flibustiers qui, à la suite de leurs expéditions en avaient rapporté une grande quantité. Comme ces pièces n'avaient pas de cordon, bien des gens rognaient toutes celles qu'ils pouvaient se procurer. Cela n'empêchait pas qu'elles ne fussent reçues dans le commerce quoique leur poids fut inférieur à celui qu'elles devaient avoir, et que leur valeur réelle fut au-dessous de celle qui leur était nominalement donnée.

A la nouvelle que les nègres seraient vendus au poids de la piastre il y eut une véritable explosion de haine. Partout l'on racontait que la compagnie voulait accaparer les espèces, ruiner la colonie, et que le roi avait été trompé. Les habitants ne se gênaient pas de dire qu'ils étaient disposés à périr, plutôt que de souffrir une tyrannie semblable à celle que l'on voulait leur imposer. Dans tous les quartiers, l'on entendait retentir le cri de « Vive le Roi ! à bas la Compagnie ! »

Des murmures, l'on en vint bientôt aux voies de fait. La ville du Cap se trouva un jour sous les armes. L'on fit embarquer le directeur et ses commis sur un vaisseau de la compagnie que l'on força de mettre à la voile. Le calme se rétablit immédiatement. Le gouverneur et l'intendant qui voulaient protéger le

directeur de Léogane furent arrêtés par les habitants. Les représentants de la compagnie s'embarquèrent sur un bâtiment qui se trouvait en rade. Sitôt leur départ, l'intendant et le gouverneur recouvrèrent leur liberté, et les colons s'empressèrent de protester qu'ils n'avaient pas eu l'intention de porter atteinte à leur autorité et qu'ils n'en voulaient qu'à la compagnie. L'arrivée de quelques vaisseaux chargés de noirs, et qui appartenaient à cette compagnie, excita encore quelque fermentation, mais tout rentra bientôt dans le calme.

Le Gouverneur, qui était le marquis de Sorel, envoya en France un agent, afin d'instruire la Cour de tout ce qui s'était passé. Cet agent, conformément à ses instructions, représenta au ministère combien les compagnies étaient à charge à la colonie, et que jusqu'alors elles avaient arrêté le progrès de la population et de la culture. En même temps, il faisait remarquer combien les habitants de Saint-Domingue avaient rendu de services, et qu'ils méritaient certains ménagements. Le ministre fut persuadé et le roi accorda amnistie générale, dont il n'y eut d'exceptés que les auteurs du soulèvement si l'on parvenait à les découvrir.

Le chef d'escadre, d'Esnos Champmeslin, reçut l'ordre de se rendre à Saint-Domingue ; il avait avec lui le capitaine de vaisseau la Rochalard, qui devait remplacer le marquis de Sorel. Ce dernier avait demandé son rappel. De Champmeslin arriva dans la colonie en 1723, et se rendit à la ville de Léogane qu'il trouva fort tranquille, contrairement à son

attente. Il parcourut les quartiers les plus considérables et fut reçu partout avec de grands honneurs et de bruyantes acclamations. Au Cap, les habitants lui présentèrent un mémoire dans lequel ils s'élevaient avec énergie contre les privilèges exclusifs de la Compagnie qui avaient toujours été un grand obstacle à l'accroissement de la population et au développement de la culture.

La partie du Sud qui était le domaine de la compagnie, était encore bien peu avancée dans la colonisation. Les colons disaient que ce monopole odieux dont ils avaient eu tant à souffrir était l'unique cause des troubles, et qu'il n'y en avait pas d'autre.

De Champmeslin était trop éclairé pour ne pas sentir la vérité et la justice de ces réclamations. Il déclara aux colons que le roi révoquerait les privilèges accordés à la Compagie des Indes, et que tous les vaisseaux français seraient admis à faire le commerce de la colonie et la traite des noirs, et que les étrangers seuls en seraient exclus. L'on ne peut se figurer la joie que cette ordonnance répandit partout. L'on n'entendait que des cris de « Vive le roi! vive M. de Champmeslin! »

Dans le rapport que de Champmeslin adressa à la Cour, il disait qu'il n'avait jamais vu de *meilleur peuple et des gens plus dévoués au roi*. Ainsi finirent ces troubles qui auraient pu avoir les suites les plus fâcheuses sans la modération de Champmeslin et son entente des affaires coloniales. Aussi quant il partit, il emporta les regrets de tous les colons. Beaucoup d'entre eux le reconduisirent jusqu'au bord de la mer,

et lui témoignèrent leurs sympathies par une ovation des plus enthousiastes.

De la Rochalard ne pouvait prendre les rênes du gouvernement dans un meilleur moment. La liberté du commerce procura à la colonie un grand nombre de noirs, et l'abondance de toutes choses. L'argent était commun, et le luxe s'augmenta dans de notables proportions. L'on établit des sucreries dans les principaux quartiers, et de nouvelles paroisses furent créées; Port-à-Piment, en 1725, Plaisance, Port-Salut, Torbec, les Côteaux, en 1726, le Borgne et le Gros Morne en 1728. Le caféier qui avait fait son apparition à la Martinique en 1723, fut introduit à Saint-Domingue, et des essais de cette culture eurent lieu. Des travaux importants étaient commencés. La ville du Cap était transformée, et l'on y construisait des quais, des casernes et des magasins. Les routes étaient améliorées, et pour faciliter les relations qui devenaient de plus en plus fréquentes, l'on se décidait à substituer des ponts de pierre aux passerelles de bois, qui avaient été jetées sur les rivières, et étaient souvent emportées par les eaux au moment de la saison des pluies.

De la Rochalard gouverna la colonie jusqu'en 1731. Son administration fut toujours des plus éclairées. Le progrès moral l'intéressait aussi vivement que les améliorations matérielles, et il fit tout pour le favoriser. En 1724, des religieux de Saint-Jean-de-Dieu s'étaient fixés à Léogane et y avaient fondé un établissement de charité. Des religieuses de Notre-Dame de Périgueux étaient arrivées au Cap et y avaient

une maison assez importante. Un hôpital avait été construit à Fort-Dauphin, et différentes ordonnances étaient venues organiser l'assistance publique dans la plupart des paroisses. La situation de la colonie était bonne. De la Rochalard se fit toujours remarquer par son équité, et les habitants vécurent paisiblement sous son administration.

De Vienne, qui succéda à de la Rochalard, ne vécut que trois mois, et ce fut de Chastenaye qui fut gouverneur par intérim jusqu'à l'arrivée du marquis de Fayet, un capitaine de vaisseau qui pendant quelques années avait été au service de la Compagnie des Indes; il avait séjourné à l'Ile de France, et y avait contracté des habitudes de violence qu'il pensait pouvoir appliquer à Saint-Domingue. Son arbitraire se montra surtout à l'occasion des milices. De Fayet croyait qus son rôle de gouverneur consistait à passer les miliciens en revue; il les convoquait à chaque instant, au grand détriment du commerce et de l'agriculture, et les traitait fort durement. Le mécontentement fut général; plusieurs colons quittèrent l'île; d'autres se rendirent en France pour y exposer leurs griefs. En 1737, de Fayét était rappelé; il mourut sur ces entrefaites, avant l'arrivée de son successeur.

Le nouveau gouverneur, le marquis de Larnage, possédait les plus brillantes qualités. Il était originaire du Dauphiné, et était passé de bonne heure aux Antilles, où il n'avait pas tardé à se faire remarquer. En arrivant à Saint-Domingue, il trouva les colons inquiets et effrayés, le commerce languissant, et une

disposition générale à quitter le pays; grâce à son administration intelligente, de Larnage ne tarda pas à faire renaître la confiance; il se fixa à Léogane, qui était une ville centrale, et quitta le Petit-Goave où les gouverneurs avaient eu leur principale résidence.

Par son équité et sa douceur, de Larnage conquit les sympathies de la population. Tous les habitants de considération allèrent le voir, et furent charmés de son accueil obligeant. Presque tous ceux qui étaient en France revinrent dans le pays. Sa cour était brillante, et le gouverneur de la partie espagnole de l'île, qui se trouvait chez lui le premier jour de l'an était fort étonné du nombre des équipages et de la magnificence des planteurs qui étaient venus saluer leur général, comme l'on disait dans la colonie.

Les quartiers éloignés se peuplaient lentement; quelques-uns étaient encore déserts. De Larnage permit aux Anglais et aux Hollandais d'y amener des nègres et toutes les côtes de l'île, dans la partie française, furent bientôt habitées et cultivées en indigo et en coton. Les sirops et l'eau-de-vie de canne constituaient un produit considérable. Malheureusement la colonie trouvait difficilement à les vendre aux négociants français. De Larnage autorisa les Anglais à venir faire des achats et ouvrit ainsi à nos colons un débouché qui leur procura de sérieux bénéfices.

Nos relations avec les Espagnols étaient devenues des plus nombreuses. De Larnage autorisa leurs bâtiments à venir trafiquer dans nos ports, qui furent bientôt des mieux approvisionnés. L'affluence des

Européens était grande, mais le gouverneur ne cachait pas sa préférence pour les créoles ; il avait soin de lès admettre dans les conseils, leur confiait des emplois et disait qu'ils étaient les vrais colons, tandis qu'il faisait bien peu de cas des Français qui étaient venus à Saint-Domingue avec l'esprit de retour en Europe, et ne cherchaient qu'à y faire rapidement fortune.

La colonie et le commerce se ressentirent bientôt de cette sage administration. Les habitations établies augmentèrent leurs cultures et il s'en forma nombre de nouvelles. L'on planta des bananiers et les bananes entrèrent pour une part considérable dans l'alimentation ; l'on commença à défricher les montagnes. En 1737, le Cap-Dalmarie était fondé ; en 1743, la Croix-des-Bouquets et les Gonaïves qui dataient de 1718 étaient une ville importante et l'un des principaux marchés de l'île.

Cette prospérité toujours croissante profitait au commerce français. Les villes de Nantes et de Bordeaux prenaientt des accroissements surprenants par la quantité et le luxe des maisons que l'on y construisait. Les richesses des négociants, le nombre d'étrangers et d'ouvriers que la consommation des *isles* attirait de toutes parts, la quantité de vaisseaux qui s'y construisaient multiplièrent les fabriques dans tout le royaume. Une révolution économique s'opérait ; la colonie de Saint-Domingue en était la cause.

L'Angleterre avait déclaré la guerre à l'Espagne en 1739. Elle confia un armement formidable à l'amiral Vernon et le chargea d'aller piller les colonies espa-

gnoles en Amérique. De Larnage qui pensait que Cartagène était particulièrement menacée envoya dans cette ville des officiers et des munitions. Ce secours arriva fort à propos ; Vernon échoua dans son entreprise et Cartagène fut sauvée. Sur ces entrefaites, une escadre française avait quitté Brest et jeté l'ancre près du fonds de l'Ile à Vaches. Sa mission était de protéger les navires espagnols. Malheureusement ses équipages furent décimés par les maladies et elle revint en Europe après une campagne inutile.

En 1744, la guerre éclata entre la France et l'Angleterre. De Larnage prit toutes les précautions possibles pour mettre la colonie hors d'insultes. Il attira de nombreux bâtiments qu'il arma en guerre. Il ne tarda pas à succomber et mourut en 1746, emportant tous les regrets des colons. Il mourait pauvre, ne laissant comme héritage à sa famille que l'exemple de ses vertus.

Le marquis de Conflans fut nommé pour succéder à de Larnage ; il fut fait prisonnier en se rendant à Saint-Domingue. De Chastenaye gouverna les colons jusqu'à son arrivée et laissa subsister les choses telles qu'il les avait trouvées.

Malgré la guerre, les colons jouissaient de la plus grande tranquillité et si leurs denrées étaient à bas prix, du moins ils s'en défaisaient et ne manquaient de rien, grâce aux flottes marchandes qui arrivaient de France escortée par les vaisseaux de la marine royale.

Dès que la paix fut signée à Aix-la-Chapelle (1748),

le marquis de Conflans partit pour Saint-Domingue et ce fut lui qui en apporta la première nouvelle. Le nouveau gouverneur voulait se rendre compte par lui-même de la situation en parcourant les différents quartiers de l'île. Le Cap qui était la principale ville de la colonie, était mal fortifiée et en cas de guerre, une escadre ennemie pouvait s'en emparer sans trop de difficultés. La plupart des ouvrages de défense étaient en terre, à peine entretenus et au moment de la saison des pluies, dès éboulements se produisaient assez souvent. De Conflans fit exécuter différents travaux et attira en même temps l'attention du ministre en réclamant la construction de plusieurs batteries destinées à protéger les côtes, il pensait aussi que la garnison devait être augmentée et pour lui nous devions toujours avoir en notre possession un corps de troupes assez nombreux pour nous garantir de toute agression du dehors,

Pendant la guerre, les communications de Saint-Domingue avec la France avaient été difficiles ; il en était résulté que des relations commerciales avaient été moins actives et que pour écouler leurs produits, les colons avaient eu recours aux bâtiments étrangers qui, malgré la paix, continuaient à fréquenter les ports de la colonie et à y importer leurs cargaisons au détriment du commerce français. Les négociants de nos villes maritimes firent entendre leurs plaintes. De Conflans prit différentes mesures dans le but de restreindre le trafic auquel se livraient les Anglais et les Hollandais dans notre colonie, sans cependant le supprimer complètement. De cette manière, il donna

satisfaction aux armateurs de France sans cependant mécontenter les habitants de la colonie.

Le marquis de Conflans était avant tout animé du désir de bien faire; il était affable, généreux, compatissant et savait reconnaître ses torts. Un ami qu'il avait amené de France et en qui il avait beaucoup de confiance l'avait engagé à accomplir quelques démarches injustes et violentes. Dès qu'on l'eut éclairé, il chassa cet homme et répara le mal qu'il avait fait; il fixa son séjour à Léogane où il tenait un grand état. Son urbanité et sa loyauté lui concilièrent la population. Léogane s'agrandissait. Le commerce fleurissait dans la colonie et on y voyait des planteurs vivre avec un luxe qui étonnait *les Européens*; c'est ainsi que les créoles aimaient à appeler leurs compatriotes de la métropole. La colonisation ne cessait de progresser. L'on savait utiliser les nombreuses petites rivières qui arrosaient notre territoire et l'on s'en servait pour irriguer les plantations. En 1750, le Conseil ordonnait l'exécution de différents travaux pour faciliter l'écoulement des eaux dans l'Artibonite. La même année un lac était creusé, sur les bords de la rivière de la Grande-Anse, afin de faciliter les communications entre divers quartiers. Tout prouvait que l'on était dans la voie du progrès.

En 1751, le marquis de Conflans était remplacé par le chef d'escadre, Dubois de la Motte. Quelques temps avant son départ, il avait reçu l'ordre de fonder une ville entre Léogane et le Cul-de Sac, près d'une baie où, en 1706, un vaisseau nommé *Le Prince* avait mouillé. Depuis cette époque, on l'appelait le Port-

au-Prince. L'on avait souvent songé d'y bâtir une forteresse afin de protéger ce port dont le mouillage est excellent. En cas de guerre, les navires marchands pouvaient s'y retirer et être à l'abri d'un coup de main, dont il leur était impossible de se garantir à Léogane et au Cul-de-Sac où il n'y a que des rades foraines. Un officier de marine avait levé le plan et avait proposé un projet qui avait été approuvé par le gouvernement.

La création d'une nouvelle ville était diversement appréciée à Saint-Domingue; aussi pendant longtemps avait-on hésité; cette détermination n'avait été prise qu'en 1745. En 1751, le ministre de la marine, de Maurepas, envoya deux ingénieurs et les travaux commencèrent. Deux sucreries furent achetées à un prix des plus exagérés, et sur leur emplacement l'on traça la cité future. Fidèles aux habitudes de la bureaucratie, les ingénieurs ne voulaient rien écouter et ne pensaient qu'à exécuter le plan qui avait été arrêté à Paris, dut-il en résulter de sérieux préjudices pour la colonie. C'est, ainsi que les habitants du Cul-de-Sac reçurent l'ordre d'abattre leurs maisons et de se transporter à Port-au-Prince qui en est situé à plus de deux lieues.

Le siège du gouvernement fut transféré à Port-au-Prince ; le conseil, la juridiction et l'amirauté quittèrent Léogane qui perdit bientôt toute importance et devint en partie déserte. La nouvelle ville était plutôt tracée que bâtie et pendant quelque temps le gouverneur alla résider sur une plantation voisine. Les débuts de Port-au-Prince furent pénibles. A peine

était-il construit qu'un tremblement de terre le renversa. Plusieurs édifices laissaient à désirer comme solidité. L'hôtel du gouverneur et le fort qui protégeait la rade s'écroulèrent trois fois et il fallut recommencer les travaux. La capitale de la colonie finit enfin par s'achever et l'on y remarquait des casernes, des magasins, des quais, de belles maisons et tout ce qui annonce une grande cité. Les dépenses avaient été considérables et pour y subvenir, l'on avait été obligé d'augmenter la capitation sur les nègres, les droits sur les sucres et les fermes des boucheries. De plus, à cette occasion, les finances de la colonie ne furent pas gérées avec une scrupuleuse économie et certains entrepreneurs et fournisseurs trouvèrent le moyen de s'enrichir avec une rapidité qui, avec raison, parut des plus suspectes.

Le chef d'escadre, Dubois de la Motte, qui avait succédé au marquis de Conflans n'administra la colonie que jusqu'en 1753. A cette époque il fut remplacé par le marquis de Vaudreuil qui est l'un des gouverneurs les plus distingués qu'ait eu Saint-Domingue. Il était vif, franc, allait droit au but quand il s'agissait de faire le bien. De plus, il aimait la colonie et les colons qu'il connaissait depuis longtemps. Pour lui, l'administration devait s'ingérer le moins possible dans la colonisation et il regardait son action comme plus préjudiciable qu'utile aux intérêts de notre possession. Saint-Domingue était en bonne voie et progressait chaque jour. C'est ce qu'il écrivait au ministre en 1754 : « la culture, » disait-il, « va de mieux en mieux ; la population augmente ; tout est

dans un état des plus satisfaisants et il n'y a qu'à laisser faire et agir ceux qui entreprennent quelque chose. Dans une colonie, tout doit s'exécuter et rien ne doit contraindre. Cette liberté a produit de trop bons effets pour ne pas la laisser subsister. »

La paix d'Aix-la-Chapelle avait été le commencement d'une période remarquable pour la prospérité commerciale de notre pays. Les huit années qui suivirent furent les plus belles de la colonisation française au XVIII[e] siècle. A partir de 1740, le sucre français avait chassé le sucre anglais de presque tous les marchés européens. Le café des Antilles avait acquis une supériorité presque aussi marquée. C'était surtout à Saint-Domingue, qu'il fallait voir, ce merveilleux développement. Tandis que la partie espagnole restait stationnaire, la partie française prenait un tel essor qu'elle valait à elle seule toutes les Antilles anglaises.

La colonie faisait de rapides progrès et l'on était surpris de sa prospérité qui s'accroissait chaque jour. Le seul événement fâcheux que l'on eût à déplorer fut la sécheresse qui fut excessive en 1754. Les habitations qui étaient dans la plaine eurent beaucoup à souffrir. Les patates, le maïs, les légumes, les ignames et les bananes manquèrent, et pour subvenir aux besoins, l'on fut obligé d'importer une quantité considérable de farines. La récolte du coton fut inférieure à celle que l'on espérait ; la chaleur avait fait périr un grand nombre d'arbustes. Cependant, quoique la saison fut défavorable, il n'en résulta aucune crise et tout se borna à un malaise passager et sans impor-

tance. Du reste ce qui prouvait la vitalité de notre colonie, c'est que sa situation était des plus satisfaisantes en 1754 et supérieure à celle des années précédentes.

La colonisation avait marché à pas de géant à Saint-Domingue, pendant la première moitié du xviii[e] siècle. En 1700, la population ne s'élevait guère qu'à vingt mille habitants de toute couleur. En 1754, l'on comptait quatorze mille blancs, cinq mille mulâtres libres, et cent soixante-douze mille esclaves. Le nombre des mulâtres libres avait commencé à donner quelque inquiétude, mais de Vaudreuil ne s'en montrait nullement effrayé; il y voyait au contraire un nouvel élément de force et disait que si les blancs voulaient user de certains ménagements, ils s'attacheraient les gens de couleur, et en formeraient une classe intermédiaire qui leur serait d'un grand secours.

La culture était florissante. L'on comptait, en 1754, cinq cents quatre-vingt-douze plantations de sucre et trois mille trois cents soixante-dix-neuf d'indigo. Le sucre et l'indigo étaient les deux principaux produits de l'île. Tout planteur *sucrier* affectait une certaine supériorité et pensait qu'il occupait une position sociale au-dessus de celle de ses voisins, dont les habitations produisaient le coton, le café et le cacao; quant à l'indigo, son usage s'était généralisé, et l'opposition qu'il avait rencontré en se substituant au pastel avait complétement cessé en France en 1727.

Le caféier s'était prodigieusement multiplié; à cette époque, la colonie possédait quatorze millions de

pieds. Pour se livrer à cette culture qui était facile et exigeait moins de capitaux que les autres, un certain nombre de planteurs avaient abandonné celle du coton. Il en était résulté que cette dernière production était restée stationnaire. Le coton avait même tendance à baisser de prix. Cependant, en 1754, notre colonie contenait un nombre assez considérable de cotonniers, six millions quatorze cent mille. Quelques années plus tard, les colons devaient revenir à cette culture et créer de nouvelles *cotonnières* qui devaient contribuer pour une large part au développement de la prospérité de Saint-Domingue.

Au début de la colonisation, le cacao avait été la principale ressource. Les plantations étaient nombreuses, surtout dans les vallées de l'ouest, où l'on trouvait quelquefois jusqu'à vingt mille cacaoyers, réunis sur la même platation. En 1715, un ouragan terrible les avait détruits, et depuis, les habitants de Saint-Domingue avaient négligé cette culture, trouvant que le cacaoyer exigeait trop de soins à cause de sa délicatesse.

En outre, la consommation du chocolat était alors très limitée en France et nous était fourni par les Espagnols et les Hollandais. Sur ce point, il nous était difficile de lutter contre eux. Aussi, ne comptait-on guère qu'une trentaine de cacaoyères possédant près de cent mille arbustes. Enfin, pour terminer cette énumération, disons que notre colonie possédait alors six millions de bananiers et trois millions de plants de manioc. Le recensement avait constaté qu'il existait soixante-trois mille chevaux et quatre-vingt-treize

mille bêtes à cornes. Aussi l'élève du bétail était-elle une industrie fort active et donnait-elle lieu à une exportation importante.

Le commerce correspondait à l'agriculture. D'après les déclarations faites aux douanes, les exportations de Saint-Domingue atteignaient le chiffre de cent vingt millions de francs, et consistaient en sucre, en café, en indigo, en coton, en bois de teinture, etc. Pour bien se rendre compte de ce mouvement commercial, il faut se rappeler que nous sommes en 1754, et à cette époque,' cent vingt millions représentent aisément une valeur actuelle de quatre cents millions. La consommation des denrées coloniales s'élevait annuellement en France à trente millions. Nous vendions le reste à l'étranger qui était ainsi, notre tributaire, pour quatre-vingt-dix millions. La France expédiait chaque année en Amérique pour trente millions de produits, et Saint-Domingue s'en rendait acquéreur pour plus de la moitié Un cabottage s'était établi sur les côtes de la colonie qui avait en outre noué des relations avec le Canada. Elle en tirait du goudron, des salaisons de poissons et de l'huile, et lui vendait des sirops, du tafia, du sucre et du café. La ville du Cap était entrée en rapports avec la Louisiane, et s'y fournissait de bois de construction.

La France se ressentait vivement de la prospérité de notre colonie. Le trafic augmentait chaque jour, et occupait cinq cents navires portant l'un dans l'autre deux cents tonneaux. Les armements se multipliaient, et des manufactures se créaient. L'affluence d'étran-

gers et d'ouvriers que l'on remarquait dans nos ports avait fait renchérir le prix des denrées, principalement à Nantes, à Bordeaux, et à la Rochelle. Saint-Domingue était devenu pour nous une source de richesses et un débouché où nous trouvions à dépenser notre activité.

La prospérité de nos colonies excita l'envie de l'Angleterre, qui était décidée, coûte que coûte, à recommencer la lutte, et eut recours à des procédés de forban. En 1755, sans déclaration de guerre, l'amiral Boscawen capturait deux vaisseaux de ligne française. Le ministère protesta, mais resta six mois sans joindre les paroles à l'action. Pendant ces six mois, les Anglais nous enlevèrent plus de 300 navires marchands, chargés d'une cargaison de trente millions de livres, et montés par dix mille matelots. A la nouvelle des pirateries commises par nos ennemis, la Cour de Versailles avait retiré son ambassadeur de Londres, et au mois de janvier 1750, elle se décida à accepter la guerre qu'on lui faisait depuis un an.

La guerre allait faire courir de sérieux dangers à notre colonie, sans compter qu'elle allait causer un préjudice considérable à son commerce. Le marquis de Vaudreuil se mit en mesure de parer aux éventualités et de résister aux attaques du dehors. Ses craintes étaient plus que fondées. La ville du Cap, par ses richesses, devait attirer la cupidité de nos ennemis. Ses maisons, ses édifices, l'église même étaient en bois, et il était facile de la bombarder et de la réduire en cendres. Le fort de Picolet fut réparé dans le courant de 1756, et le Cap fut en sécu-

rité. L'on fortifia Fort-Dauphin et le Port-au-Prince. et l'on s'occupa de mettre en état de défense le Petit-Geave qui était une place ouverte.

Les ressources dont on disposait se réduisaient malheureusement à peu de chose. L'effectif des troupes régulières était insuffisant. La garnison destinée à garder le Cap et ses environs atteignait à peine sept cents hommes, dont cent soixante-quinze Suisses. Le gouverneur exerçait fréquemment les milices, avait des compagnies de mulâtres et formait une artillerie. Les canons ne manquaient pas, mais l'on avait de la peine à trouver des canonniers. En 1756, une escadre commandée par Périer, visita la colonie et jeta l'ancre au Cap. Ses équipages étaient décimés par les maladies, et la pénurie où l'on se trouvait était telle, que l'on fut obligé de répartir les malades chez les habitants de la ville. L'hospice était insuffisant.

De Vaudreuil cessa bientôt d'administrer la colonie. Il donna sa démission à la suite de difficultés qu'il avait eues avec l'intendant, et fut remplacé, en 1757, par le capitaine de vaisseau, Jean Bart, le petit-fils du célèbre marin. Ce nouveau gouverneur était digne du nom qu'il portait. Il montra une grande activité, et par son énergie il essaya de suppléer à ce qui manquait. Malheureusement on le laissait sans secours. Aussi les côtes de la colonie n'étaient pas à l'abri d'insultes, et l'on vit un jour un bâtiment de guerre anglais pénétrer dans la baie des Moustiques, qui est située à quelques heures de Port-au-Prince, et y enlever un navire marchand. Une autre fois, un

de nos bâtiments fut capturé presque sous le canon du fort Picolet. Nos colons cherchèrent à soutenir la lutte, et la ville du Cap arma six corsaires, qui firent quelques prises. Le fameux Balanqué, qui était la terreur des Anglais, se rendit à Saint-Domingue et séjourna quelque temps au cap Tiburon, pour y mettre son butin à l'abri. Mais ces efforts isolés ne donnaient aucun résultat, et sur mer, la supériorité allait bientôt appartenir à nos ennemis.

En 1759, une escadre sortait de Brest. Elle était commandée par de Kersaint, qui avait pour mission de protéger les Antilles. Arrivé à la Martinique, de Kersaint y laisse une division et s'en vient avec l'autre jeter l'ancre dans la rade du Cap, où il trouva quelques bâtiments. La flotte anglaise qui rôdait dans le voisinage, et comptait six vaisseaux et quatre corsaires, s'empressa de venir l'attendre. Dans la nuit du 20 au 21 octobre, de Kersaint sortait du Cap avec six frégates, trois frégates, une corvette et un shloop. Il était attaqué au point du jour. La lutte fut acharnée. Au bout de quelques heures, les Anglais horriblement dégréés battaient en retraite. La mer qui était houleuse, força de Kersaint à retourner au Cap. Il en repartit au mois de janvier suivant, avec un convoi qu'il avait la chance de conduire à bien sans mauvaise rencontre.

La situation de la colonie ne tarda pas à devenir des plus précaires. Ses relations avec la métropole étaient des plus difficiles. Les Anglais bloquaient les côtes de l'île. Le commerce tomba et les revenus diminuèrent considérablement. Les particuliers s'en-

dettèrent et la culture périclita. Nos navires ne pouvaient faire la traite et nous amener des noirs pour remplacer ceux qui mouraient. Il en résultait que beaucoup de plantations étaient abandonnées. Les parties du nord et du sud pouvaient encore se procurer quelques ressources au moyen des Hollandais et des Anglais qui venaient trafiquer sous le pavillon espagnol. Quant à la partie de l'Ouest, la misère y était excessive. Les habitants qui avaient leurs magasins remplis de sucre ne pouvaient s'en défaire, et manquaient des choses les plus nécessaires. En 1760, pendant quelques mois, il y eut une véritable disette de farines.

En 1758, l'intendant de la Lane était mort: il avait laissé les finances dans un triste état et avait augmenté les impôts. Aussi ne fut-il pas regretté. Son successeur, Clugny de Nuys, était né à la Guadeloupe; il ne put prendre posession de son poste qu'en 1760, et en arrivant il trouva les caisses vides et des dettes. De plus, l'on n'avait aucune confiance dans les papiers royaux, qui perdaient cinquante pour cent. Les magasins de l'État étaient dans un dénuement complet. L'ouvrier ne voulait plus travailler pour l'administration, et les marchands refusaient de lui livrer des fournitures.

De Clugny se mit à l'œuvre et chercha la source du mal. Il examina les dépenses, en supprima un grand nombre et en réduisit d'autres; il prit des arrangements avec les débiteurs de l'État, fit des compensations, et mit tant d'ordre, que dans le courant de 1761, il acquittait pour plus de huit cent mille francs

de dettes anciennes. Le crédit ne tarda pas à se rétablir. Les autres parties de l'administration attirèrent aussi l'attention du nouvel intendant à l'origine, lors de l'établissement des tribunaux dans l'île, chacun plaidait sa cause. Le ministère des avocats et des procureurs ayant été admis dans la suite, il en résulta que les procès traînaient en longueur. En même temps, des nuées de *gens de loi*, comme s'intitulaient des agents d'affaires, souvent véreux, venaient s'abattre sur la colonie et lui causaient un préjudice sérieux. De Clugny s'appliqua à supprimer ces abus autant qu'il le put. Il s'occupa aussi de reformer les fonctionnaires dont le personnel laissait souvent à désirer, et Saint-Domingue lui fut redevable de nombreuses améliorations.

La guerre était loin de nous être favorable : les désastres se succédaient les uns aux autres. Après la perte de la Guadeloupe et de la Martinique, le duc de Choiseul songea à garantir Saint-Domingue, la seule colonie importante qui nous fut restée. A cet effet il réunit une escadre et confia le commandement à de Blénac ; 2,500 hommes de troupes avaient été embarqués et placés sous les ordres du vicomte de Belsunce. Cet armement arriva au Cap dans le courant de 1760.

L'intendant de Clugny n'en avait aucun avis et il lui était impossible de faire face aux dépenses avec les ressources dont il disposait. Les revenus de la colonie étaient réduits à quatorze cent mille livres ; les magasins ne contenaient pas la quantité de vivres nécessaires et les casernes étaient insuffisantes.

De Clugny surmonta toutes les difficultés. Il paya aux troupes l'arriéré de leur solde, procura des subsistances au moyen de requisitions et dans un moment aussi critique, son dévouement sut pourvoir à tout.

L'arrivée de l'escadre eut d'heureux résultats ; l'on cessa de trembler pour l'avenir de la colonie. Du moment que l'on avait l'esprit libre, l'on devait s'occuper des affaires intérieures. C'est ce qui eut lieu. En 1761, la Chambre d'agriculture et de commerce de la ville du Cap s'adressait au roi et lui demandait l'établissement d'une bourse. Elle le priait en même temps de permettre aux bâtiments étrangers d'importer des nègres à Saint-Domingue afin de combler les vides qui s'étaient faits parmi les esclaves de nos plantations. Des travaux assez importants avaient été exécutés au môle Saint-Nicolas et l'on y installait près de trois cents Acadiens qui avaient été obligés de quitter leur pays. Il était question de coloniser le quartier de Jacmel qui était encore désert et l'on se proposait de faire appel à l'émigration européenne. Les Cayes qui en 1759 avaient remplacé Saint-Louis comme capitale du Sud devenaient une ville importante. En 1762, l'on fondait Bombardopolis et des colons allemands venaient s'y établir. Tout cela prouvait la vitalité de la colonie. La crise qu'elle venait de traverser n'avait été qu'un temps d'arrêt et elle allait bientôt reprendre sa marche progressive.

En 1761, Bart avait cessé d'être gouverneur et avait été remplacé par un capitaine de vaisseau de l'escadre de Kersaint, nommé Bory. Ce dernier ne resta que peu de temps en fonctions et eut pour successeur le

vicomte de Belsunce qui commandait les troupes et s'était acquis une grande réputation en Allemagne. La Cour pensait qu'elle ne pouvait faire un meilleur choix pour défendre Saint-Domingue.

De Belsunce était un honnête homme, connu par sa franchise et animé des meilleures intentions. Malheureusement c'était un militaire fort ignorant de l'administration civile. De plus n'ayant jamais quitté l'Europe, il n'avait aucune notion des affaires coloniales et croyait pouvoir agir à Saint-Domingue de la même manière qu'en France. En arrivant au Cap, son premier soin fut de pourvoir à la défense de ce quartier et comme il ne connaissait pas le pays, il commit bien des fautes qu'il aurait pu éviter en s'entourant de gens compétents. Il commença par former trois camps dans la plaine et dans les montagnes pour s'y retirer si l'ennemi forcait la ville du Cap. Les habitants reçurent l'ordre de fournir des nègres, des charrettes, des matériaux et un ingénieur se mit en tête de construire deux redoutes dans un marécage. Le gouverneur avait en même temps formé le projet de former une route carrossable à travers les morves du Cul-de-Sac à la plaine de Mirebalais qu'il considérait comme très importante au point de vue stratégique. Tous ces travaux dispendieux firent périr un grand nombre de noirs et de bestiaux.

Ce qui mit le comble à la désolation ce fut le service militaire qui devint plus fatiguant que jamais. Il fut enjoint à tous les blancs de se réunir une fois par semaine avec les commandants de quartier afin d'apprendre à faire l'exercice suivant une nouvelle théorie.

En outre, les colons étaient requisitionnés à chaque instant pour monter des gardes au bord de la mer et donner l'alarme dès qu'ils apercevaient des vaisseaux ennemis. Les mulâtres libres étaient nombreux ; de Belsunce pensa à les utiliser et à en former des compagnies de chasseurs. Mais il dut renoncer à son projet en présence de la répugnance que les gens de couleur montraient pour le métier militaire.

De Clugny qui connaissait la colonie fit quelques représentations à de Belsunce qui n'y attacha que peu d'importance. Cependant en présence des plaintes des habitants qui augmentaient chaque jour, il fut obligé de se rendre et de changer de conduite. Il mourut sur ces entrefaites. En 1763, une mesure pleine de sagesse ne tarda pas à rendre le calme à Saint-Domingue. Les colons s'étaient adressés directement au roi et lui avaient exposé leurs griefs au sujet des milices qui n'étaient alors d'aucune utilité et nuisaient considérablement à la culture. Leur demande avait été prise en considération et ordre fut donné de supprimer les milices et les commandants de quartiers. Cette mesure fut accueillie avec joie et le mécontentement cessa comme par enchantement.

De Belsunce était mort, le chevalier de Montreuil qui était brigadier général lui succéda en qualité de gouverneur par intérim et administra la colonie jusqu'en 1764. Durant cette courte période, il se passa un fait important dans l'histoire de Saint-Domingue. La métropole avait demandé quatre millions d'impôt pour subvenir à l'entretien des troupes et s'était engagée à exempter les habitants du service de la

milice, des corvées, réquisitions et logements de troupes. Les deux conseils du Cap et de Port-au-Prince se réunirent extraordinairement. Leur session dura deux mois et fut consacrée à voter les contributions que le gouvernement proposait, à examiner les recettes et les dépenses et ..à décider différentes réformes. La capitation des nègres fut supprimée afin de favoriser la culture et l'on se procura des ressources en taxant les produits que l'on expédiait en France. La ferme des boucheries, les péages, les droits que l'on percevait sur les postes et les cafés furent l'objet d'une attention minutieuse. L'intendant de Clugny était chargé de porter la parole devant l'assemblée et il s'acquitta de sa mission en homme pratique et rompu aux affaires. Il en fut de même des membres des conseils qui comprenaient que leur rôle ne devait pas consister à jeter la perturbation dans le pays, mais à améliorer ce qui existait déjà. Le régime représentatif avait été inauguré à Saint-Domingue, aussi la colonisation se développait rapidement et les revenus tant publics que privés s'augmentaient journellement. En 1763, le désastreux traité de Paris était signé : nous perdions le Canada qui devenait possession anglaise et nous abandonnions la Louisiane à l'Espagne notre alliée. Le drapeau français cessait de flotter dans l'Amérique du Nord. Nos défaites loin d'être funestes à Saint-Domingue favorisaient au contraire ses progrès et toute notre activité se porta sur cette colonie, la seule importante que nous ayons pu conserver ; de nouveaux centres de population se créaient et les émigrants débarquaient

en plus grand nombre que par le passé. L'attention se portait plus que jamais sur nos Antilles qui devenaient chaque jour plus florissantes et dépassaient de beaucoup par leur prospérité les îles anglaises ou espagnoles.

En avril 1764, le comte d'Estaing venait remplacer de Montreuil en qualité de gouverneur général ; il amenait avec lui un intendant, Magnon, dont la valeur était loin d'égaler celle de son prédécesseur, de Clugny. L'administration du comte d'Estaing dura jusqu'en 1766. Le nouveau gouverneur, conformément aux instructions du ministre, paraissait surtout se préoccuper des moyens d'assurer la défense de la colonie. L'on était encore sous le coup des désastres de la dernière guerre et l'on voulait avant tout assurer la possession de la colonie. Aussi d'Estaing s'empressa-t-il de faire exécuter différents travaux de fortifications, tracer des routes stratégiques, augmenter l'effectif de la garnison et s'occuper de l'organisation de la milice. Tous les blancs étaient astreints au service militaire et formaient des compagnies d'infanterie et de cavalerie. En cas de besoin ils devaient prendre les armes et en mainte occasion, ils avaient montré leur bravoure et leur patriotisme. Les mulâtres et les nègres libres ou affranchis étaient dispensés de la milice et c'est en vain qu'on avait essayé à plusieurs reprises de constituer avec eux des corps de troupes régulières. D'Estaing pensait avec raison qu'ils avaient autant d'intérêt que les blancs à veiller à la tranquillité et à la défense de la colonie et il les admit dans la milice. Mais en cette circonstance il fut obligé

de compter avec les préjugés de caste et de couleur. Les mulâtres et les noirs furent constitués en compagnies spéciales qui se distinguaient par leur costume de nanking de celles des créoles qui portaient l'habit blanc ou rouge, suivant qu'elles appartenaient à l'infanterie ou aux dragons.

Nous étions en paix avec l'Angleterre et cependant nous avions sans cesse des difficultés avec le cabinet de Saint-James; principalement dans la mer des Antilles. A chaque instant les Anglais des Bahama molestaient les bâtiments de Saint-Domingue qui se rendaient à la pêche aux îles Turques alors inoccupées. Ils détruisaient même les établissements temporaires de nos nationaux sur cet archipel et pour éviter une collision qui aurait dégénéré en guerre, d'Estaing avait besoin de montrer autant d'énergie que d'habileté. Nos voisins d'outre-Manche ne pouvaient voir sans dépit le développement de notre colonie que l'on appelait à juste titre la perle des Antilles.

Le militarisme du gouverneur constituait une charge fort lourde pour Saint-Domingue et cependant ses richesses ne cessaient de croître. La culture du coton se répandait et à cette époque l'Amérique anglaise n'avait pas encore expédié une seule balle en Europe. L'élevage du mouton prenait une grande extension et tout annonçait que cette industrie pouvait devenir pour nous une source considérable de prospérité. De nombreux troupeaux erraient dans les savanes et la production de la laine était considérable, si bien que les débouchés étaient insuffisants. Aussi voyons-nous le conseil souverain de la colonie chercher à en ouvrir

de nouveaux principalement sur les marchés d'Allemagne.

Cette activité que l'on remarquait à Saint-Domingue ne laisse pas de frapper d'autant plus qu'elle était due exclusivement à l'initiative des colons. Le conseil souverain qui se réunissait régulièrement à Port-au-Prince prenait l'initiative de décisions des plus utiles et les planteurs ou négociants qui y étaient appelés montraient un esprit des plus pratiques. Aussi l'on pouvait tout espérer de l'avenir.

En 1766, le prince de Rohan succédait au comte d'Estaing en qualité de gouverneur général. Au moment où il débarquait, une crise commençait à sévir dans la colonie. Le sucre et le café étaient tombés à un prix qui n'était plus rémunérateur, tandis que les objets de consommation que l'on tirait d'Europe, tels que la farine, le vin, les étoffes avaient considérablement renchéri. Aussi la misère des habitants de Saint-Domingue devenait-elle grande et elle augmentait suivant que chacun d'eux avait plus d'esclaves.

Un grand nombre de planteurs permirent à leurs noirs d'aller travailler où ils voudraient parce qu'ils avaient peine à les nourrir. Cette situation déplorable ne pouvait plus se prolonger et d'accord avec le conseil souverain, le prince de Rohan prit une mesure qui constituait une véritable révolution dans le régime économique. La franchise du môle de Saint-Nicolas fut déclarée, et en même temps l'on permettait aux bâtiments étrangers d'y venir trafiquer, sous la condition qu'ils n'y apporteraient que du riz, du bois, des légumes et des animaux vivants. L'exportation

des viandes et des poissons salés fut sévèrement interdite. Ce dernier arrêté souleva une vive opposition de la part des négociants, mais il fut maintenu. L'existence de la colonie était en jeu et le gouverneur général pensait ne pas devoir s'arrêter à des considérations d'ordre privé.

La franchise du môle de Saint-Nicolas ne produisit pas tous les résultats que l'on espérait. Les négociants de cette petite ville s'emparèrent de tout le trafic et si leur part était atténuée, c'était au détriment des autres quartiers de l'île. Le môle de Saint-Nicolas devînt un vaste entrepôt principalement alimenté par la contrebande que l'on pouvait évaluer annuellement sans exagération au chiffre de quinze à vingt millions. Cependant malgré cette somme énorme enlevée au commerce régulier, jamais les exportations sur les bâtiments français ne s'étaient élevées plus haut. Il y eut une véritable reprise des affaires, qui du môle de Saint-Nicolas se répandit sur divers points de la colonie et entre autres au Cap. La spéculation devint plus active que jamais et se porta principalement sur les sirops dont les cours variaient à chaque instant. Des fortunes s'élevèrent rapidement et l'on pouvait considérer la crise commerciale comme à peu près terminée.

En 1770, le prince de Rohan quittait l'île et son successeur était un maréchal de camp, le comte de Nolivos. Le nouveau gouverneur semblait n'avoir qu'à marcher sur les traces du prince de Rohan et continuer d'aider au développement du commerce et de l'agriculture de la colonie. Il en fut malheureuse-

ment autrement et le comte de Nolivos fut témoin du plus grand malheur qui ait jamais frappé Saint-Domingue, avant la tourmente révolutionnaire. Le 3 juin 1770, l'île tout entière fut bouleversée par un tremblement de terre, tel qu'on n'en avait pas vu d'exemples dans les Antilles où, pourtaut, ces phénomènes ne sont pas rares. Les récoltes furent complètement détruites dans la partie de l'ouest et de nombreuses sucreries anéanties. Ce fut surtout le Port-au-Prince qui se ressentit de cette affreuse calamité. Cette ville fondée depuis vingt ans, fut renversée de fond en comble et n'offrait plus qu'un monceau de ruines. Des crevasses s'ouvrirent sur plusieurs points et la mer sortit de ses limites pour déborder sur les rivages. C'était ainsi que la ville de Léogane fut complètement submergée. La partie du nord eut moins à souffrir. Mais dans l'ouest et dans le sud, les dégâts furent considérables. La ruine était complète. Le nombre des victimes s'élevait à près de quinze cents.

La nouvelle de ce désastre fut un coup de foudre pour nos villes maritimes. Les transactions cessèrent immédiatement ; Saint-Domingue fut menacé de la famine et l'on dut réquisitionner tout le biscuit des navires qui se trouvèrent dans les ports. L'on s'occupa de construire des fours et l'on vit des planteurs eux-mêmes travailler comme de simples manœuvres, et remplir les fonctions de maçons et de boulangers. Le pain que l'on fabriquait était de mauvaise qualité et cependant l'on était trop heureux de pouvoir se le procurer. La morue, d'habitude si abondante sur les

marchés de la colonie manquait complètement cette année. Dans la partie espagnole, les *hattes* étaient désolées par une épizootie terrible et la plupart des troupeaux étaient atteints. Plusieurs Espagnols se mirent néanmoins à saler cette viande malade et l'introduisirent dans les établissements français. Ces salaisons communiquèrent aux esclaves la maladie dont elles étaient infestées et une espèce de peste, appelée charbon se répandit dans un grand nombre d'habitations. En moins de six semaines, près de 18,000 blancs, mulâtres ou noirs périrent de cette terrible maladie et ses ravages ne s'arrêtèrent que lorsque le gouverneur et les principaux habitants eurent uni tous leurs efforts pour repousser le fléau.

Ce ne fut pas assez des pertes nombreuses causées par la maladie. Plus de quinze mille noirs moururent de faim, et dans les campagnes l'on ne rencontrait que des malheureux cherchant quelque racine pour subvenir à leurs besoins. Les habitations étaient abandonnées et le nombre des nègres marrons s'augmenta dans de telles proportions que l'on eut les craintes les plus sérieuses pour la tranquillité de la colonie. La sécurité avait disparu et il était imprudent de s'aventurer seul dans les mornes. Les vols se multipliaient et les attaques à main armée étaient en quelque sorte devenues choses habituelles. La situation était déplorable et l'on pouvait désespérer de l'avenir de notre possession.

Heureusement, la vitalité de notre colonie était trop grande pour que ce désastre pût arrêter ses pro-

grès. Le comte de Nolivos s'occupa de remédier aux maux les plus pressants. Il quitta son poste en 1771 et le vicomte de la Ferronnays, brigadier général, le remplaça provisoirement jusqu'en 1772, époque à laquelle arriva un nouveau gouverneur, le maréchal de camp de Vallières.

De Vallières était connu par sa capacité et l'on ne pouvait faire un meilleur choix. Grâce à son activité et aux secours qu'il reçut de la métropole, nos établissements retrouvèrent leur ancienne prospérité. Les plantations étaient de nouveau cultivées et la ville de Port-au-Prince sortait de ses ruines comme par enchantement. Les terres augmentaient de valeur et Saint-Domingue avait recouvré son ancienne prospérité. Parmi les hommes qui secondèrent le plus de Vallières nous devons citer les deux intendants de Montarcher et de Voivre qui se succédèrent l'un à l'autre.

En 1775, de Vallières cessait d'être gouverneur; la colonie apprenait alors la mort de Louis XV, et le règne de Louis XVI commençait. Pour Saint-Domingue allait recommencer une nouvelle période que l'on pouvait appeler à juste titre, la période de la richesse. A cette époque, la population s'élevait à près de trois cent cinquante mille habitants dont vingt-cinq mille blancs, quinze mille mulâtres ou noirs libres et trois cent mille esclaves. Le nombre des plantations s'élevait à près de dix-neuf cents. Le sucre était la principale production; la culture du coton et de l'indigo prenait une grande extension au détriment de celle du café qui était loin de donner des bénéfices aussi considé-

rables. Le trafic se développait et chaque jour des bâtiments français arrivaient dans les ports. C'était un spectacle bien fait pour nous enorgueillir lorsqu'on constatait cette prospérité aussi rapide, surtout lorsqu'on se rappelait que cinq ans auparavant, en 1770, notre colonie avait été couverte de ruines.

La cause de cette vitalité, il faut l'attribuer aux habitants de Saint-Domingue et la plupart étaient originaires des provinces de l'Ouest, de la Normandie, de la Bretagne, de l'Anjou et de la Saintonge. De cette région, partaient chaque année des colons doués d'une grande énergie, et, grâce à leurs efforts, Saint-Domingue était devenue pendant la période qui s'était écoulée sous le règne de Louis XV, la perle des Antilles.

H. Castonnet des Fosses.

LE PÈRE JOSEPH

SA VIE RELIGIEUSE

François le Clerc du Tremblay, si connu sous le nom de Père Joseph, naquit à Paris le 4 novembre 1577, de Jean le Clerc du Tremblay, ambassadeur à Venise, chancelier du duc d'Alençon, président aux requêtes du palais du Parlement, et de Marie de la Fayette, petite-fille de Claude de la Fayette, seigneur de Saint-Romain, frère de Gilbert de la Fayette, maréchal de France. La famille du nouveau-né était illustre tant du côté paternel que du côté maternel et appartenait à la meilleure noblesse du royaume. Le baptême eut lieu au mois de décembre en l'église de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Les parrain et marraine étaient le duc d'Alençon et la duchesse d'Angoulême, fille naturelle de Henry II. Aussi la cérémonie fut-elle célébrée avec une magnificence extrême, au son des tambours, des timbales et des trompettes, nous disent les contemporains. Seigneurs et dames de

la Cour s'y étaient donné rendez-vous. L'affluence des personnes de qualité qui s'y trouvaient était si grande, que l'église pouvait à peine contenir tous ses visiteurs dont bon nombre portaient les plus beaux noms de France.

François du Tremblay passa ses premières années à Paris. Tendrement aimé de son père qui voyait en lui le rejeton destiné à perpétuer sa race, il montra de bonne heure les plus heureuses dispositions. Tout petit enfant, il manifestait un goût particulier pour l'étude et il n'avait encore que huit ans que déjà il possédait assez bien le grec et le latin. Il aimait à se mêler à la conversation des personnes âgées et l'on s'étonnait à bon droit de ses réparties animées et enjouées, de l'instruction dont il faisait preuve à chaque instant et en même temps des jugements qu'il portait sur les hommes et les choses. Aussi tous les amis de la maison avaient-ils plaisir à l'entendre raisonner et admiraient la précocité de son intelligence. On le considérait comme un véritable prodige.

Il avait à peine neuf ans qu'il pria son père de le placer dans un collège où il pût se livrer entièrement à l'étude et puiser une instruction plus complète que celle qu'il possédait. Le sire du Tremblay qui rêvait déjà un brillant avenir pour son fils s'empressa d'acquiescer à sa prière et le mit au collège de Boncourt, à Paris. Le nouveau collégien répondit à toutes les espérances qu'il avait données. L'un de ses professeurs, le célèbre Criton, devint son ami, son compagnon et déjà l'on pouvait prévoir qu'il serait appelé à jouer un rôle des plus brillants. Son père suivait

attentivement ses progrès et pouvait s'en enorgueillir, lorsque la mort vint l'enlever à son fils qui n'avait encore que dix ans.

Ce fut un coup terrible pour François du Tremblay. Il aimait tendrement son père, et la douleur qu'il ressentit fut si vive qu'il tomba malade et que l'on craignit même pour ses jours. A partir de ce moment, un changement complet s'opéra en lui. Jusqu'alors il s'était fait remarquer par sa gaîté et sa pétulance. Il devint grave et réfléchi et ne prit plus plaisir qu'aux exercices de piété et de religion.

L'on était aux mauvais jours de la Ligue et Paris était menacé d'un siège. Les troubles qui désolaient la capitale obligèrent madame du Tremblay à se retirer avec son fils dans un château situé à quelques lieues de Saint-Germain-en-Laye et qui porte le nom du Tremblay[1]. L'on pourrait croire que cet incident allait interrompre les études du jeune François; il n'en fut rien et il profita au contraire de son séjour à la campagne pour s'y adonner avec plus d'ardeur que jamais, et sous la direction de son précepteur il continuait à faire de rapides progrès. L'on remarquait que les Vies des hommes illustres de Plutarque l'intéressaient tout particulièrement : il s'était amusé à traduire plusieurs d'entre elles; en même temps il écrivait un petit discours sur le bonheur de la vie monastique et montrait déjà sa vocation.

Le juriconsulte Muret fut appelé au château du Tremblay pour y enseigner au jeune François la phi-

[1] Ce château appartient actuellement à la famille de Rougé.

losophie, le droit civil et le droit canon : l'élève devint bientôt l'orgueil du maître. Les heureuses dispositions qu'il avait pour les sciences et les arts étaient fécondes en résultats. Il s'adonnait avec passion à l'étude des langues pour lesquelles il avait un goût tout particulier et c'est ainsi qu'il parvint en très peu de temps à posséder l'italien, l'allemand, l'espagnol, l'anglais, le grec et l'hébreu et à les parler avec facilité. L'étude des mathématiques, l'exercice du cheval, des armes, la musique, la danse vinrent compléter son éducation, si bien qu'à l'âge de seize ans, le jeune marquis du Tremblay était déjà un cavalier accompli sous tous les rapports, digne du nom qu'il portait et destiné à le faire briller partout où il se présenterait.

Les succès que le jeune marquis du Tremblay obtenait ne le détournaient pas du projet qu'il avait formé depuis plusieurs années, de la vie monastique qui était l'objet constant de ses désirs. Sa mère avait conçu à son égard les plus hautes espérances et dans le but de faire connaître son fils, le château était devenu le rendez-vous de la meilleure noblesse. Elle entrevoyait déjà le moment où par une alliance il entrerait dans une famille aussi illustre que la sienne, et ses vues s'étaient déjà arrêtées sur une jeune fille que François du Tremblay avait eu occasion de voir plusieurs fois et pour laquelle il éprouvait une réelle affection.

Dans cette intention, elle fait une absence de quelques semaines et vient ensuite retrouver son fils avec nombre de personnes de qualité qu'elle avait invitées à passer plusieurs jours au château. Parmi ces

dernières se trouvait la jeune fille en question. Madame du Tremblay se berçait de l'espoir que cette entrevue serait suivie de fiançailles, et elle attendait ce moment avec impatience. Le jeune marquis qui avait deviné les intentions de sa mère se trouvait fort embarrassé et ne savait quelle résolution prendre ; il ne lui avait pas encore fait part de son intention de se retirer dans un couvent et il pensait que l'heure actuelle ne convenait guère pour une semblable confidence. En même temps, il craignait que l'amour qu'il avait pour cette jeune fille ne se rallumât et ne vînt le détourner de la vie monastique. Inquiet et incertain, il se retire dans son oratoire, se jette aux pieds du crucifix et se met en prières. Sur ces entrefaites deux religieux arrivent au château. François du Tremblay s'ouvre à l'un d'eux qu'il connaissait et lui demande conseil. Ce dernier lui représente que Dieu veut sans doute l'éprouver, et lui donner l'occasion de savoir s'il ne doit pas rester dans le monde plutôt que de vivre dans un monastère. Le futur moine n'hésite plus ; il dissimule son trouble et son embarras, cache ses sentiments, paraît au salon et fait les honneurs de la maison pendant tout le temps que les invités restent au château. Son urbanité et sa courtoisie lui concilient toutes les sympathies. La maturité de son esprit donne une haute idée de sa valeur et chacun pense qu'il jouera bientôt un rôle et ajoutera encore à l'illustration de sa famille.

La paix avait été rendue à la France et sous le gouvernement réparateur de Henri IV, le pays commençait à se relever et à retrouver son ancienne prospé-

rité. Paris avait cessé d'être aux mains des factieux pour redevenir la résidence royale et nombre de personnes de qualité qui avaient quitté la capitale lors des troubles, s'empressaient d'y revenir afin de pouvoir paraître à la cour. C'est ce que fit madame du Tremblay : néanmoins, trouvant que son fils était encore trop jeune pour qu'il pût songer à prendre un parti, ou embrasser une carrière, elle voulut qu'il quittât le royaume et visitât l'Allemagne et l'Italie, persuadée avec raison que les voyages étaient le complément nécessaire d'une éducation complète. Une telle proposition ne pouvait que sourire à François du Tremblay qui allait ainsi pouvoir mettre à profit son érudition et juger par lui-même des pays et des peuples dont il connaissait l'histoire et avait si souvent entendu parler. Dans le courant de 1596, il se séparait de sa mère et quittait Paris sans avoir d'autre compagnon que son valet de chambre Carré qui devait plus tard entrer dans l'ordre de Saint-Bruno et se retirer à la chartreuse de Nantes.

Il n'entre pas dans le cadre que nous nous sommes imposé de raconter les voyages du futur père Joseph. Nous nous bornerons à dire qu'il résida longtemps à Rome et que la ville éternelle avait pour lui un attrait tout particulier. Il se plaisait à visiter ses basiliques et ses sanctuaires ; le Colysée était fréquemment le but de ses promenades. Souvent il s'asseyait sur ces ruines illustrées par le sang des martyrs et restait de longues heures livré à ses méditations. La chaire de saint Pierre était alors occupée par Clément VIII. Le jeune voyageur eut plusieurs audiences particulières

du souverain pontife et en reçut beaucoup de marques de bienveillance et d'estime. Il se confessa même à lui. Il se rendit ensuite à Notre-Dame-de-Lorette et sitôt qu'il aperçut la *casa santa,* il descendit de cheval, se jeta à genoux et adressa à la Vierge une prière avec une ferveur des plus édifiantes. Après Rome, ce fut à Padoue qu'il fit le plus long séjour. La célèbre université de cette ville l'avait attiré et il était heureux de pouvoir suivre assidûment les cours qui y étaient donnés par les professeurs en renom. Après les heures consacrées à l'étude, s'il lui restait quelques loisirs, il les employait à visiter des monastères, à s'entretenir avec les religieux et se fortifiait ainsi dans le dessein qu'il avait d'entrer dans l'ordre de Saint-François. Au nombre des moines que le marquis du Tremblay se plaisait à fréquenter se trouvait un vieux Capucin qui vivait en odeur de sainteté. Les conversations qu'il avait eues avec le jeune gentilhomme lui avaient révélé et son caractère et sa vocation et il ne doutait pas de le voir très prochainement embrasser la vie monastique. Aussi en recevant ses adieux, il ne lui cacha pas qu'il ne tarderait pas à se retirer du monde et dans son enthousiasme il ne put s'empêcher de lui dire que Dieu avait sans doute formé sur lui de grands desseins.

François du Tremblay parcourut l'Italie et l'Allemagne, visitant toutes les villes de quelque importance. Partout où il passait, il s'appliquait à observer les mœurs des peuples et leurs gouvernements, bien plus que les beautés du paysage, et les monuments qui le laissaient assez froid. Tout ce qui touchait au

domaine religieux l'intéressait également, et lorsqu'il se trouvait en pays protestant, ses questions, les recherches auxquelles il se livrait, indiquaient que son esprit se livrait à une étude des plus sérieuses et des plus minutieuses. Après avoir tiré tous les avantages possibles de ses voyages, il revint à Paris dans le courant de 1598 ; son absence avait duré près de deux ans,

A peine était-il de retour, que sa famille pensa qu'avant de prendre une détermination, il devait paraître à l'armée et y gagner ses éperons de chevalier. Les occasions ne manquaient pas, et Henri IV avait fort à faire pour réduire les factieux, et en même temps se délivrer du *diable de l'Eescorial*. Profitant d'un jour où il s'était oublié près de la belle Gabrielle d'Estrées, les Espagnols s'étaient emparés par surprise de la ville d'Amiens, au mois de mars 1597. Des troupes avaient été immédiatement réunies sous le commandement du connétable de Montmorency et étaient venues mettre le siège devant la capitale de la Picardie. Le marquis du Tremblay, vivement engagé par sa mère et ses parents à figurer au siège de cette ville, crut devoir s'y rendre. Il partit avec un équipage convenable à son rang et à sa qualité, et ne tarda pas à se distinguer en mainte circonstance. Le connétable de Montmorency qui l'avait sous ses ordres, l'avait en quelque sorte attaché à sa personne. Sa valeur, son esprit et son jugement l'avaient frappé. Aussi, lorsqu'après la prise de la place, il parla au roi des officiers qui s'étaient le plus distingués, il rendit un témoignage fort avantageux de

la conduite du jeune du Tremblay. Il ajouta même que si jamais il était employé dans les négociations, il servirait utilement son pays. Le futur diplomate s'était déjà révélé.

La carrière des armes s'ouvrait pour le marquis du Tremblay, et il n'eût tenu qu'à lui de la suivre avec honneur. Mais sa résolution était prise, et rien n'aurait pu la modifier. Il n'aspirait qu'au moment où il pourrait embrasser la règle de saint François. Un événement vint le confirmer dans le parti auquel il s'était arrêté. Durant le siège d'Amiens, il s'était lié avec un gentilhomme de distinction, qui mourut d'une blessure reçue à une attaque de la place. Sa douleur fut d'autant plus vive, qu'il ne put recevoir le dernier soupir de son ami, et que ce dernier eut à peine le temps de recevoir les secours de la religion. Cette fin prématurée lui suggéra de tristes réflexions, et il s'empressa de quitter l'armée afin de se retirer au plus tôt dans un monastère, et de mettre à exécution le projet qu'il avait formé depuis si longtemps.

Au moment où le marquis du Tremblay se disposait à quitter le monde, son parent de Mesle de Berreau, était sur le point de se rendre près de la reine Élisabeth, en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Sa mère voulut qu'il l'accompagnât, dans la pensée que ce voyage pourrait peut-être lui faciliter l'entrée dans la carrière diplomatique. François du Tremblay n'eut pas de peine à céder à ce désir, d'autant plus qu'il était fort curieux de connaître l'Angleterre. Durant son séjour à Londres, il employait utilement ses loisirs. La cour de la reine Élisabeth piquait sa

curiosité; en même temps, il ne négligeait aucune occasion de nouer des rapports avec les personnages ayant quelque influence ou jouant un rôle dans le gouvernement. Le futur Père Joseph put aisément se convaincre combien la nation anglaise était attachée au Protestantisme, et qu'il ne fallait pas songer à son retour à l'Église catholique. S'il éprouva une profonde tristesse en constatant que plusieurs millions d'hommes s'entêtaient plus que jamais dans l'erreur, il vit combien il devait de reconnaissance envers Dieu, de l'avoir mis à même de connaître la vérité, et ses rapports avec les Protestants, loin d'ébranler sa foi, l'avaient au contraire affermie. Aussi, quand il revint à Paris, il possédait déjà l'esprit d'un missionnaire.

Tous les parents du marquis du Tremblay n'appartenaient pas au Catholicisme. Plusieurs d'entre eux étaient Protestants, et parmi ces derniers, se trouvait sa propre tante, la sœur de sa mère, la marquise de Feuquières, dont le mari avait été tué à la bataille d'Ivry. François du Tremblay croyait qu'il pourrait la décider à abandonner le calvinisme, et eut avec elle plusieurs controverses sur les matières religieuses. Ses efforts demeurèrent malheureusement sans résultats. Madame de Feuquières était encore trop attachée à la religion dans laquelle elle avait été élevée, et le moment de sa conversion n'était pas encore venu.

François du Tremblay ne pensa plus qu'à mettre son projet à exécution, mais avant d'entrer dans un couvent, il crut qu'il devait s'y préparer en menant

durant quelque temps la vie religieuse tout en restant dans le monde, et en se conformant d'avance à la règle de saint François, le fondateur de l'ordre qu'il avait choisi. Il menait une existence aussi retirée que le lui permettait sa position sociale, passait de longues heures en prières et en méditations, et se bornait à voir quelques rares personnes, principalement le célèbre Duval[1], dont il aimait à prendre conseil, et le Père de Bérulle, le supérieur général des Oratoriens.

Sa mère et ses parents connaissaient ses intentions, et du reste, les pratiques de piété auxquelles il se livrait ne pouvaient laisser aucun doute à cet égard. L'héritier du nom du Tremblay allait bientôt dire adieu au monde, renoncer à un brillant avenir pour embrasser la vie monastique et se retirer dans un couvent. Les familles du Tremblay et de la Fayette étaient également hostiles à ce projet, et dans ce but, elles s'unirent pour détourner leur jeune parent du parti auquel il s'était arrêté. Rien ne fut oublié; on lui faisait valoir les avantages qu'il y aurait pour lui à entrer dans la magistrature où il lui serait facile de remplir les premières charges de robe, ou d'embrasser la carrière militaire, où il s'était récemment illustré. Sa mère, qui avait toujours en tête ses idées de mariage, lui rappelait ses premières affections, lui disait que cette jeune fille l'attendait en quelque sorte, et qu'il suffisait d'un mot de lui pour contracter une union réunissant toutes les conditions de bonheur et d'honorabilité.

[1] Duval était professeur à la Sorbonne.

François du Tremblay se montrait inébranlable. Dans le but de se dérober aux obsessions dont il était l'objet, il se retira au château où il avait passé son enfance. Sa mère s'était empressée de l'y suivre, et il eut bientôt à souffrir de nouvelles attaques. Une de ses parentes, Madame Despois, était venue le retrouver et, pendant plusieurs jours, elle s'efforça de l'amener à changer de résolution, en lui représentant l'affliction que son projet causerait à sa mère. Voyant que ses raisonnements demeuraient inutiles, elle s'avisa de lui dire qu'elle avait fait tirer son horoscope, où elle avaitvu par des signes évidents qu'il était destiné au mariage, et que son devoir était d'épouser la jeune fille que sa mère lui destinait, et que telle était la volonté de Dieu.

Ce dernier argument fit sourire François du Tremblay; il répondit qu'il considérait les horoscopes comme des rêveries et des amusements faits pour récréer les fous et les ignorants. Il ajoute que sa résolution est prise irrévocablement. Sur ces entrefaites, sa mère arrive; elle se jette à son cou, et, les yeux baignés de larmes, elle le supplie de renoncer à son projet. Le futur religieux s'efforce de la consoler, et bientôt il ne peut plus cacher son émotion; il éclate en sanglots, et il donne quelques espérances de se laisser vaincre, afin de gagner du temps. M[me] du Tremblay et M[me] Despois ne se possèdent pas de joie, et se figurent déjà avoir gain de cause. Leur illusion devait être courte, et bientôt elles allaient apprendre que l'événement si redouté venait de s'accomplir.

Le jeune marquis vit combien sa situation était difficile; elle ne pouvait se prolonger davantage. Aussi il se détermina à brusquer les choses et à prendre une résolution énergique. Quelques jours après l'incident que nous venons de raconter, c'est-à-dire en 1598, il quitte le château du Tremblay, donne à entendre à sa mère qu'il se rend à Paris, et sans rien dire à personne, il prend la route d'Orléans, où se trouvait un noviciat de Capucins. Avant de partir, il avait laissé une lettre sur la table de sa chambre, pour prévenir ses parents et leur apprendre le sujet de son absence.

Le supérieur du couvent d'Orléans le reçut avec de grands témoignages d'estime et d'amitié. Sa physionomie ouverte et intelligente, sa distinction le prévenaient en sa faveur. Après une épreuve de quelques semaines, le marquis du Tremblay entrait dans l'ordre des Capucins en qualité de novice; le 2 février 1599, il prenait l'habit et changeait son nom de François contre celui de Joseph, qu'il ne devait pas tarder à rendre illustre.

Mme du Tremblay croyait son fils à Paris. Quand elle apprit qu'il était dans un couvent d'Orléans, ce fut pour elle comme un coup de foudre. Elle ne perd pas un instant, court se jeter aux pieds du roi et en obtient des lettres ordonnant aux Capucins d'obéir à un arrêt du parlement et de lui rendre son fils. Elle arrive à Orléans, accompagnée du procureur général de la Guesle qui devait faire acte d'autorité et user de la force si besoin en était. Elle voit le supérieur du couvent et lui adresse de vifs reproches. Celui-ci lui

répond que son fils est venu de sa propre volonté, et que du reste, il est libre de sortir s'il le veut. Le Père Joseph paraît en présence de sa mère et la conjure de l'écouter. Il lui rappelle que la vie monastique a toujours été son but, qu'il la suivra, si elle le désire, mais alors elle lui enlèvera le repos et la paix. Il la conjure au nom de tout ce qu'elle a de plus cher au monde, de ne pas contrarier sa vocation. Ce langage frappe Mme du Tremblay et opère sur elle une véritable révolution. Elle ne peut retenir ses larmes, mais elle sent que Dieu a appelé son fils, et loin de combattre sa résolution, elle l'y fortifie et l'exhorte à remplir fidèlement les devoirs de la règle de son ordre. Elle demeure même quelque temps à Orléans, pour avoir la consolation de suivre ses progrès dans la vie religieuse. Elle revient ensuite à Paris, et avant de partir, elle demande que le jeune novice vienne faire ses vœux au couvent de la rue Saint-Honoré. Le Père Provincial s'empressa d'acquiescer à cette prière.

Le noviciat du Père Joseph dura une année, et tous ses supérieurs sont unanimes pour dire qu'il se prépara à entrer définitivement dans l'ordre de saint François par les pratiques les plus austères. Sa piété était édifiante. Il prononça ses vœux le 3 février 1600, à Paris, au couvent de la rue Saint-Honoré, entre les mains du Père Ange, auparavant le duc de Joyeuse. La cérémonie se fit avec beaucoup d'éclat. Les familles du Tremblay et de la Fayette avaient voulu y assister, ainsi que beaucoup d'autres représentants de la noblesse la plus ancienne. Nombre de personnes

de la Cour s'y étaient rendues, et rarement un couvent de Capucins avait vu une telle affluence d'illustres seigneurs et de dames de qualité.

Cédant à un sentiment d'humilité, le Père Joseph avait choisi de préférence l'ordre des Capucins. Le marquis du Tremblay était fier d'être compté au nombre de ces moines qui portent la robe de bure, ont des sandales aux pieds et font profession de mendier. En même temps, la vitalité de cet ordre l'avait vivement frappé. La congrégation des Capucins n'était qu'une réforme des Franciscains entreprise en 1525, par Matteo Baschi, religieux observant du couvent de Montefiascone. Elle avait à peine trois quarts de siècle d'existence et elle comptait déjà plusieurs provinces, et quantité de monastères. Vingt-cinq années s'étaient écoulées, depuis le moment où les Capucins s'étaient établis en France, et ils montraient une activité incroyable. La popularité dont ils jouissaient, grâce à leur costume, faisait que leurs prédications réussissaient à convaincre les masses. Les Réformés avaient en eux des adversaires redoutables, l'on peut dire que si le Protestantisme n'a pu devenir la religion de la majorité, on le doit en grande partie à ces moines, dont le langage et les allures pouvaient paraître empreints d'une certaine trivialité, mais avaient l'avantage de battre en brèche le Calvinisme et de lui faire perdre du terrain. Le Père Joseph gémissait de voir brisée l'unité catholique, qui au moyen âge avait fait la force de l'Europe, et désireux de ramener au bercail les brebis égarées, il pensait que sa place était dans un ordre dont le principal

rôle consistait à lutter contre les doctrines de Calvin. En même temps, il se rappelait que lors de son séjour à Padoue, il s'était lié avec les Capucins de cette ville, et que l'un d'eux lui avait en quelque sorte prédit son avenir. Toutes ces raisons étaient plus que suffisantes pour le décider à prendre l'habit des Capucins. Quoiqu'au nombre de plusieurs milliers, ces religieux restaient encore confondus dans la grande famille de saint François, et ils ne furent érigés en ordre spécial que par le pape Paul V, qui ceignit la tiare en 1605. A partir de ce pontificat, leur supérieur prit le titre de général.

Le couvent de la rue Saint-Honoré, à Paris, avait été fondé en 1576, par Henri III. Les Capucins regardaient cette maison comme leur principal établissement dans le royaume et beaucoup de monastères de province venaient y prendre sinon des ordres, du moins des instructions sur la ligne de conduite à suivre. Les religieux qui y résidaient étaient pour le plus grand nombre des hommes distingués, et leur supérieur, le Père Ange, jouissait à juste titre d'un crédit qu'il tenait tant de sa valeur personnelle que de l'illustration de sa famille.

Les supérieurs des Capucins avaient deviné le Père Joseph et ne doutaient pas de le voir jouer un rôle brillant. Son élocution facile et la disposition de son esprit à la polémique leur indiquaient assez de quelle utilité il leur serait, tant pour la prédication que pour les controverses religieuses. Aussi s'empressa-t-on de l'envoyer à Chartres pour y étudier la théologie. Durant un séjour de deux ans

dans cette ville, il se distingua tout particulièrement, et parvint même à ramener à la foi un pasteur protestant qui jusqu'alors avait été considéré comme l'un des plus ardents champions de la Réforme. La deuxième année de son entrée dans l'ordre, c'est-à-dire en 1602, le Père Joseph prenait la prêtrise et revenait ensuite à Paris, au couvent de la rue Saint-Honoré, en qualité de professeur de philosophie. Quelques mois après, il était chargé de la direction d'une maison de novices qui se trouvait à Meudon. Ses nouvelles fonctions lui donnèrent l'occasion de montrer ce dont il était capable. Son zèle ne se ralentissait jamais, et les novices confiés à ses soins goûtaient ses exhortations où la science le disputait à la foi. Il aimait à les entretenir des missions, et quand il leur parlait de la nécessité de reculer les frontières de la chrétienté, de porter l'Évangile chez des peuples barbares, jusqu'au fond de l'Asie et de l'Afrique, sa parole était vibrante, son éloquence entraînante, son œil jetait des éclairs. Les jeunes religieux qui recevaient ses leçons étaient entièrement conquis. L'esprit de propagande s'était réveillé chez eux, et tous s'adressaient au Père Provincial, demandant en grâce d'être envoyés comme missionnaires dans les contrées les plus lointaines.

Les environs de Paris se faisaient déjà remarquer par leur indifférence religieuse. Le Père Joseph n'avait pu le constater sans douleur; dans le but de porter remède à cette situation, il avait composé un certain nombre de quatrains qui contenaient les principales vérités du Christianisme, et au moyen de

feuilles volantes, ces sermons d'un nouveau genre étaient répandus à profusion. Nous ignorons si cette propagande fut féconde en résultats, mais en tout cas, elle piquait la curiosité ; son auteur était en quelque sorte devenu populaire. L'église de Meudon était plus fréquentée qu'autrefois, surtout lorsque le Père Joseph s'y faisait entendre. L'affluence du peuple qui accourait de tous les alentours pour écouter sa parole, fut bientôt telle, que l'église étant devenue trop petite, il était obligé de prêcher en plein air, sur la place publique, ou en rase campagne.

La célébrité de son nom ne faisait que grandir, et Paris désirait l'entendre. Il vint prêcher pour la première fois dans la capitale, en l'année 1604, le jour de sainte Geneviève, en présence d'une foule nombreuse, avide de satisfaire sa curiosité. Les débuts du Père Joseph lui valurent une réputation qui dépassait de beaucoup les espérances de ses supérieurs. Sa profonde érudition, son éloquence énergique et persuasive, son style imagé, avaient séduit ses auditeurs, et au dire des contemporains, « chacun avouait n'avoir jamais ouï un prédicateur si rempli de l'esprit de Dieu. » Il se fit entendre dans différentes églises, et ses sermons étaient toujours suivis avec autant d'empressement. On le courait comme un nouvel apôtre, et c'est du reste ainsi qu'on avait pris l'habitude de le désigner.

La prédication était devenue la principale, sinon l'unique fonction du Père Joseph. Dans le but de lui faciliter les moyens de s'y consacrer exclusivement, ses supérieurs l'envoyèrent à Bourges. Cette ville comptait

un certain nombre de Protestants, et en même temps l'indifférence y avait fait de sérieux progrès. Le Père Joseph avait un champ assez vaste pour son activité ; il n'avait pas prêché six mois à Bourges, qu'il ramenait au Catholicisme nombre de Protestants, et plusieurs jeunes gens appartenant aux meilleures familles de la noblesse et de la bourgeoisie, séduits par ses descriptions de la vie monastique, entraient dans l'ordre des Capucins.

Dans le courant de 1606, le Père Joseph recevait l'ordre de quitter Bourges et de se rendre au Mans, et de là il était envoyé à Angers, où son ordre possédait déjà un couvent. Il se signala tout particulièrement dans cette ville. Il s'y trouvait un peu avant la Fête-Dieu, dans l'espoir de participer à cette grande cérémonie religieuse tout en restant obscur. Sa renommée comme prédicateur l'avait précédé. Le chapitre de la cathédrale n'eut pas plus tôt appris son arrivée à Angers, qu'il le fit prier de prêcher l'octave du Saint-Sacrement. Le Père Joseph accepta l'offre des chanoines et se fit entendre dans l'église Saint-Maurice. L'effet produit par son éloquence fut immense et l'enthousiasme indescriptible. Ce succès attira de nouveau l'attention de ses supérieurs qui s'empressèrent de l'envoyer à Saumur, pensant que sa présence dans cette ville serait d'une grande utilité, aussi bien pour leur ordre que pour les intérêts religieux.

Ce n'était pas mince besogne, qu'une mission à Saumur. Cette ville était une place de sûreté pour les Protestants, et Duplessis-Mornay que sa science,

sa valeur et sa probité avaient fait nommer le *pape des Huguenots* en était le gouverneur. Les Calvinistes s'y trouvaient en grand nombre et formaient la majorité de la population. Ils y avaient créé les arts et l'industrie, et grâce à eux, cette petite ville qui aujourd'hui manque d'animation, était un centre important. Ils y avaient un collège qui était une sorte d'université, et c'est de là que sortaient leurs pasteurs les plus distingués. En même temps, quantité d'étrangers appartenant à la Réforme venaient à chaque instant y visiter leurs coréligionnaires, et faisaient d'habitude un long séjour à Saumur, qui outre la douceur de son climat avait encore l'avantage d'être situé sur la Loire, dans un pays plantureux. Aussi à cette époque, l'on pouvait considérer cette cité comme une des citadelles du protestantisme.

Le Père Joseph n'ignorait aucune des difficultés que présentait la mission dont on l'avait chargé. Il savait que la plupart des habitants avaient embrassé le culte réformé et que l'esprit calviniste y régnait en maître. Les rapports que l'on entretenait avec Genève étaient constants. Ceux des Saumurois qui étaient restés Catholiques ne constituaient qu'une minorité, et. pour la plupart, ils appartenaient à la classe des artisans. Gentilshommes, bourgeois et marchands de quelque importance, tenaient pour la Réforme. Il en était résulté que ces Catholiques l'étaient à peine de nom, que chez eux la foi avait fait place à l'indifférence la plus complète, et que souvent l'on voyait des familles changer de religion plusieurs fois

la semaine, suivant leurs intérêts ou les circonstances.

Les Capucins avaient déjà commencé à attaquer Saumur, et l'un d'eux, le Père Sylvestre, de Laval, était venu évangéliser la ville, mais que pouvait la prédication passagère d'un pauvre religieux contre l'influence prépondérante du gouverneur Duplessis-Mornay dont les ordres étaient aveuglément suivis? Le Père Joseph se rendait compte de la situation. A Saumur, il s'était montré tel qu'il était, et l'on peut dire que ses sermons maintinrent dans le Catholicisme nombre de consciences ébranlées, et qu'à partir du moment où il était entré dans la ville, le Protestantisme avait cessé de gagner du terrain. Ses succès ne l'avaient pas ébloui, et il sentait qu'ils ne seraient durables qu'à la condition de continuer l'œuvre de propagande. Dans ce but, il avait formé le projet de fonder à Saumur un couvent qui lui servirait de base pour les grandes missions qu'il voulait entreprendre dans le Poitou. Plusieurs habitants l'avaient encouragé dans ce dessein; il accepta leur offre avec empressement et promit d'en parler au chapitre provincial qui allait s'ouvrir prochainement à Paris. Tout marchait à souhait, lorsque la division éclate parmi les Catholiques de Saumur; les uns préfèrent les Récollets, les autres tiennent pour les Capucins, et un troisième parti se déclare hostile aux ordres religieux, et dit hautement que le besoin ne s'en fait pas sentir. Le commissaire royal au siège de Saumur, Collin de la Noue, est chargé d'examiner la question; il formule une quatrième opinion, et

demande des Récollets et des Capucins, mais il semble avoir un faible pour ces derniers en écrivant à leur sujet : *Nous ne pouvons avoir trop de tels voisins.* Le Père Ange s'empresse de le remercier dans une lettre datée du 29 décembre 1607. Le chapitre provincial décide l'établissement d'un couvent à Saumur, et charge le Père Joseph qu'il venait de nommer gardien à Rennes, d'en assurer l'exécution.

La fondation d'un couvent dans une ville comme Saumur, d'où, depuis la Réforme, les ordres religieux avaient disparu n'était pas chose facile. La majorité de la population s'y montrait hostile, et les ministres faisaient retentir les prêches de leurs anathèmes contre *l'idolâtrie.* Le gouverneur, Duplessy-Mornay, entendait bien n'avoir pas de Capucins dans la cité qu'il considérait comme sienne, et déclarait catégoriquement que le couvent ne se bâtirait jamais. Cette entreprise paraissait être plus que téméraire, et néanmoins le Père Joseph parvint à triompher de tous les obstacles. Pendant qu'il séjournait à Saumur, il avait profité de son voisinage avec Fontevrault et était entré en rapports avec l'abbesse de cette célèbre abbaye, qui n'était autre que Mme Éléonore de Bourbon, tante unique du roi, et sœur d'Antoine, roi de Navarre, et de Louis, prince de Condé. Sur ses instances, cette princesse s'était décidée à écrire au roi, une lettre qu'elle lui fit porter par un bourgeois de Saumur, M. de Saint-Jean Avril. Une telle protectrice devait triompher de la résistance du *pape des Huguenots.* Henri IV s'empressa de déférer au désir de sa tante, et des lettres patentes du 9 janvier 1608,

autorisaient les Capucins à fonder un couvent à Saumur. Le Père Joseph l'avait emporté, et l'on peut considérer cette victoire comme le début de la grande œuvre religieuse à laquelle il a consacré toute sa vie.

Grand fut le mécontentement de Duplessis-Mornay, lorsqu'il apprit que les Capucins allaient s'établir à Saumur. *Lou gran naz*[1] se chargea de calmer son ami en lui écrivant malicieusement qu'il comptait sur lui pour prendre sous sa protection le couvent de Capucins « qu'il va se bâtir à Saumur. » La construction en commença immédiatement. Le 22 mars 1609, la première pierre de l'église était posée, et en 1619, la dédicace en était faite par l'évêque d'Angers, assisté de l'évêque de Troyes. Tout en faisant de la diplomatie, le Père Joseph n'avait pas oublié qu'il était religieux. Sitôt les lettres patentes accordées, il s'était retiré au couvent de Chinon pour s'y livrer à une retraite des plus rigoureuses. A l'époque de l'Avent, il était revenu à Saumur, et y avait fait, avec le concours de plusieurs Pères de son ordre, une mission qui avait été féconde en résultats. Plusieurs Protestants étaient revenus au Catholicisme. Dans le but de faire connaître les vérités de la religion, que les Catholiques, habitués à de vaines formules, ignoraient aussi bien que les Protestants, le Père Joseph avait fait imprimer et distribuer des pratiques de piété et de dévotion, avec un traité de la meilleure manière d'entendre la messe et de communier sain-

[1] Tel était le sobriquet sous lequel les Gascons désignaient Henri IV. *Lou gran naz*, signifie *le grand nez*.

tement. Tous ces divers opuscules obtenaient un vif succès, et grâce à eux, la bonne semence commençait à germer.

Le Père Joseph serait volontiers resté dans la ville de Saumur pour y continuer l'œuvre qu'il avait commencée, si d'autres affaires, principalement celles de Fontevrault, n'étaient venues l'enlever à son rôle de missionnaire. L'abbaye de Fontevrault dont l'origine remonte à la fin du XI[e] siècle, à Robert d'Arbrissel, était justement célèbre, et souvent des princesses du sang royal étaient venues y oublier la cour et y chercher la paix dans la prière et la solitude. Ainsi que nous l'avons dit, son abbesse était Éléonore de Bourbon; en 1604, le pape Paul V lui avait donné une coadjutrice, Antoinette d'Orléans, de la maison de Longueville, qui, depuis cinq ans, s'était retirée au couvent des Feuillantines, à Toulouse. Cette princesse n'avait consenti à quitter sa maison que sur l'ordre du souverain pontife. La décadence profonde de l'ordre de Fontevrault l'avait frappée. et elle songeait à y porter remède. Elle avait connu le Père Joseph et choisi comme directeur, et ce fut à lui qu'elle dévoila les projets de réforme qu'elle méditait, et avec son concours, elle vint promptement à bout de les exécuter. L'histoire détaillée de cette réforme ne saurait trouver place ici. Nous nous bornerons à dire que pour mener à bonne fin cette entreprise difficile, le Père Joseph dut se mettre en rapport direct avec la Cour de Rome et la Cour de France, et correspondre avec le pape. Sa prudence, sa sagesse et sa prévoyance furent appréciées comme elles le

méritaient. A cette occasion, il entra en relation avec Richelieu, alors simple évêque de Luçon. Le prélat apprécia toute la valeur du Père Joseph, et se lia dès lors inséparablement avec lui. Ces deux hommes étaient faits pour se comprendre, et se complétaient l'un et l'autre.

La réforme de Fontevrault. qui fut le point de départ de la puissance morale du Père Joseph fut son œuvre personnelle. Il commença par retrancher la propriété de tout ce que possédaient les religieuses, établit des dépositaires pour garder les pensions, et modifia entièrement le mode d'administration des biens; il régla les heures d'oraison, de travail et de récréation, et conformément à ses instructions, la coadjutrice écrivit à toutes les supérieures des maisons de son ordre, des lettres circulaires pour répandre l'esprit de régularité, qui dorénavant devait succéder aux anciens abus. Le Père Joseph se montrait inflexible; tout pliait devant sa volonté, depuis la plus humble religieuse jusqu'à la coadjutrice. Il obligea même cette dernière à se séparer de deux Feuillants qu'elle avait amenés avec elle de Toulouse, dans la crainte que ces religieux, qui appartenaient à un ordre autre que le sien ne cherchassent à lui faire opposition. Cette énergie brisa toutes les volontés, et en peu de jours l'abbaye de Fontevrault fut en quelque sorte transformée. Toute la France regarda ces événements comme une sorte de miracle, et il en rejaillit une grande gloire sur le Père Joseph, qui fut surnommé le *Réformateur* et le *Réparateur* de Fontevrault.

L'abbesse de Fontevrault, Éléonore de Bourbon, mourut en 1611, à l'âge de 78 ans[1]. Il semblait tout naturel que la coadjutrice, Antoinette d'Orléans, qui était en même temps sa nièce, recueillît sa succession, et cependant il n'en fut rien. Cette princesse poursuivait avec plus d'ardeur que jamais le projet qui lui était cher; elle songeait à se retirer, avec quelques religieuses qui partageaient son enthousiasme, dans une solitude, à y élever un monastère, et à y vivre avec la plus grande austérité. Le Père Joseph, tout d'abord, s'était opposé aux intentions d'Antoinette d'Orléans, mais il ne tarda pas à se ranger à son avis et l'aida puissamment à poursuivre l'œuvre qu'elle avait entreprise. Bientôt grâce à leurs efforts réunis, une nouvelle congrégation, celle de Notre-Dame du Calvaire, était fondée. Ses constitutions étaient basées sur la règle de saint Benoît. Comme le Père Joseph ne perdait jamais de vue l'image d'un Dieu crucifié et qu'il n'y avait pas encore d'ordre qui se fît un devoir spécial d'honorer par une méditation perpétuelle la Vierge pleurant son fils mourant sur la croix, il confia cette mission à la congrégation qu'il venait d'instituer. Aussi, l'on peut dire qu'il en fut le seul créateur, et qu'Antoinette d'Orléans ne faisait que mettre en pratique ses avis, et se conformer aux conseils qu'il lui donnait.

A l'époque où nous sommes, c'est-à-dire dans la

[1] A cette nouvelle, le Père Joseph qui prêchait le carême à Chatellerault, accourut à Fontevrault et y prononça l'oraison funèbre de l'abbesse.

première moitié du xvii[e] siècle, la foi renaissait en France plus vive et plus active. Les luttes que l'on avait soutenues contre la Réforme avaient donné aux ordres religieux l'occasion de montrer leur vigueur, et en même temps développé l'esprit de prosélytisme. La congrégation de Notre-Dame du Calvaire devait réussir, et sa première maison qui fut établie à Poitiers en 1614, ne tarda pas à compter un grand nombre de religieuses. Le Père Joseph désirait assurer à la nouvelle institution la protection du Saint-Siège. Dans ce but, il n'hésita pas à entreprendre le voyage de Rome, et il quittait la France au mois de mai 1616. Il eut plusieurs audiences du pape, et lui communiqua les trois grands desseins qu'il avait formés. Le premier était de ramener à l'Église catholique les Calvinistes du royaume, au moyen de missions répandues dans toutes les provinces; le second, d'abattre la puissance des Turcs, et d'arracher la Terre Sainte aux Musulmans, en conviant tous les princes de la chrétienté à une croisade; le troisième regardait la congrégation de Notre-Dame du Calvaire. Le pape encouragea le Père Joseph dans ses projets et accorda un bref pour l'ordre qu'il venait de fonder. Le Père Joseph avait obtenu ce qu'il désirait; aussi désireux de réaliser son projet sans tarder, il se hâta de revenir en France, et dans le courant de 1617, il était de retour. L'institution du Calvaire allait avoir à traverser de nombreuses difficultés; la nouvelle congrégation était complétement indépendante de Fontevrault; l'abbesse de cet ordre, Louise de Lavedan de Bour-

bon, fille de Jean de Lavedan, et de Françoise de Silly, avait vu sa création avec dépit. Elle ne craignit pas d'entrer en lutte avec le Père Joseph, et pourtant elle aurait dû se rappeler qu'elle lui devait sa nomination. Peu lui importait, elle regardait la fondation du Calvaire comme une atteinte portée à la puissance de Fontevrault. Elle appela comme d'abus du bref du pape ; quand elle apprit que des religieuses du nouvel ordre se rendaient de Poitiers à Angers pour établir une maison dans cette ville, elle fit placer des gens armés sur leur route, avec mission de s'emparer de leurs personnes. Le Père Joseph déjoua heureusement ce piège. Le 29 avril 1619, les Calvairiennes arrivaient à Angers, et s'installaient provisoirement au vieux logis du Saint-Esprit. Des lettres du roi accordaient l'autorisation de l'établissement du Calvaire, et le 22 décembre de la même année, Marie de Médicis vint elle-même en grande pompe, et avec un cortège aussi brillant que nombreux, planter la croix du nouveau monastère en un lieu nommé la Pierre-Mauconseil. La nouvelle congrégation n'avait plus rien à craindre et était désormais assurée de l'avenir. Elle se développa rapidement, et d'Angers, elle passa à Paris, à Laval, à Saint-Pol-de-Léon, et dans une vingtaine d'autres villes situées pour la plupart dans la région de l'Ouest.

Si le Père Joseph apportait tant d'activité à l'institution du Calvaire qu'il regardait comme une œuvre personnelle, il n'oubliait pas qu'il était Capucin, et son zèle pour les intérêts de son ordre ne se ralentissait jamais. Il appartenait à la province de Paris, et

en 1610, son séjour dans l'ouest de la France était sur le point de prendre fin. Mais sa présence dans cette partie du royaume était déjà regardée comme indispensable, et nombre d'habitants de la Touraine, du Poitou et de l'Anjou, s'étaient adressés à ses supérieurs, demandant avec instance qu'on ne leur enlevât pas un religieux dont la mission avait été si fructueuse. Il avait été fait droit à ces réclamations, et par une obédience du 3 janvier 1611, le Père Joseph avait été transféré dans la province de Touraine qu'il ne quitta plus. Peu de temps après, il était nommé définiteur, puis commissaire, et chargé, en cette qualité, de visiter les maisons de la province, et enfin provincial. Parfois, on lui avait donné des fonctions qui demandaient la résidence dans un couvent, alors qu'il était sans cesse en route, menant l'existence d'un apôtre, il avait su néanmoins répondre à la confiance qui lui avait été témoignée, et toujours rempli scrupuleusement l'emploi dont on l'avait chargé, quelque minime qu'il fût. Sa valeur était appréciée par tout son ordre, et sa personnalité était si grande que l'on dérogeait en sa faveur aux règles et aux constitutions, sans que cela tirât à conséquence. Le Père Joseph n'usait de la latitude qui lui était accordée qu'avec la plus grande discrétion. Les services signalés qu'il ne cessait de rendre faisaient que sa situation exceptionnelle n'était pas considérée comme un privilège, mais comme un moyen de lui faciliter l'exécution de ses projets et de ses entreprises.

En même temps qu'il ranimait la ferveur et le zèle

au sein des communautés religieuses, le Père Joseph n'avait pas oublié le but qu'il avait poursuivi de préférence, la chute du Protestantisme en France et s'efforçait de ramener les Calvinistes à la foi catholique. Il se montrait infatigable et son zèle rappelait celui des apôtres. Le jour de Noël 1617, il avait ouvert à Lusignan la mission du Poitou dont la fondation du couvent de Saumur n'avait été dans sa pensée que le premier jalon. Il avait avec lui six religieux de son ordre. Les résultats de ces prédications dépassèrent toutes les espérances et furent un splendide triomphe pour le Catholicisme. Le Père Joseph ne se possédait pas de joie et dans son bonheur, il rendait compte à sa mère des faits dont il avait été témoin en lui écrivant la lettre suivante que nous croyons devoir reproduire :

« Le nombre des ministres et des hérétiques convertis dans la mission du Poitou est incalculable. Nos Pères sont suivis comme pouvaient l'être les apôtres aux premiers jours de l'Église. Dans tel bourg, il y a seulement six mois, on ne trouvait pas un seul Catholique et hier nous y donnions la communion à treize mille personnes. Un de nos Pères, prêchant un jour de Pâques dans un bourg où jamais auparavant les Capucins n'avaient pu pénétrer, a excité un tel enthousiasme que tout son auditoire a demandé, par acclamation, à être conduit processionnellement à Notre-Dame-des-Ardilliers de Saumur, sanctuaire fameux dans ces contrées. Nos Pères de la mission ont accompagné le peuple, qui en signe de sa foi, chantait les louanges de Dieu tout le long du

chemin. Environ quinze mille pèlerins ont passé trois jours à Saumur ou dans les environs. »

Plusieurs auteurs contemporains évaluent à plus de trente mille le nombre des Protestants convertis dans la mission du Poitou. Le Père Joseph envoya ensuite des missionnaires Capucins dans l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois. Ils y produisirent des résultats analogues et leurs prédications étaient toujours couronnées de succès. Ces religieux jouissaient d'une grande popularité. Leur costume et l'habitude qu'ils avaient de se mêler au peuple leur avaient donné un immense crédit et ils ne négligeaient rien pour le conserver. C'est ainsi qu'ils pensaient qu'il était nécessaire de piquer la curiosité des fidèles, et à Noël, pendant la semaine sainte, ils représentaient les mystères comme au moyen âge ; la plupart du temps, la cour du convent servait de scène à ce genre de spectacle et l'affluence y était toujours nombreuse. Il arrivait fréquemment qu'une ville demandait des Capucins et lorsqu'il avait été fait droit à sa demande, les habitants attendaient avec impatience l'arrivée des Pères. Quand ce jour était venu, la plupart d'entre eux se portaient sur la route à leur rencontre et le retour dans la ville donnait lieu à de bruyantes manifestations. Des bourgeois tiraient de l'arquebuse en signe de réjouissance. Parfois le cortège marchait précédé des artisans d'une corporation qui jouaient du violon et témoignaient ainsi de leur allégresse. Aujourd'hui, nous avons peine à comprendre cet enthousiasme et cependant à cette époque, il semblait chose toute naturelle ; aussi, l'archevêque de Paris,

Pierre de Gondy, écrivait-il avec raison à Clément VIII : « Après Dieu, c'est à l'ordre des Capucins que la religion catholique, en France, doit son rétablissement. »

Les missions du Poitou et la fondation de la congrégation du Calvaire terminent la première période de la vie du Père Joseph. Son zèle d'apôtre, son ardeur de missionnaire nous sont suffisamment connus ; il va bientôt se révéler comme homme d'état, et parvenu au faîte de la puissance, nous verrons combien sa piété était sincère. Aussi l'on peut dire que cette grande figure de moine a été méconnue jusqu'à présent et à peine quelques historiens l'ont-ils imparfaitement esquissée.

Henri IV avait été assassiné en 1610 et sa mort avait été un malheur irrémédiable pour la France, il avait laissé pour successeur un enfant de neuf ans et le Parlement avait nommé la reine-mère, Marie de Médicis, régente du royaume. A peine cette princesse eut-elle en mains les rênes du gouvernement, qu'elle donna toutes ses faveurs au maréchal d'Ancre, Concini, Italien de naissance. L'élévation et l'arrogance de cet étranger éveillèrent la jalousie des grands, ranimèrent les factions assoupies, une ligue se forma et bientôt l'on fut à la veille de la guerre civile. Conformément au traité de Sainte-Ménehould que la Cour avait signé avec les rebelles, les États-Généraux étaient convoqués à Paris en 1614. Il n'entre pas dans le cadre que nous nous sommes imposé de retracer l'histoire de ces États-Généraux qui furent les derniers que l'on tint en France avant

1789. Nous nous bornerons à dire que les députés du Tiers-État qui comptaient dans leurs rangs nombre de Protestants se laissèrent aller à subir leur influence et demandèrent une déclaration formelle disant que le roi étant souverain dans ses états, n'y reconnaissait aucun supérieur ni spirituel ni temporel. L'adoption d'une semblable déclaration eût été le schisme en germe et il est probable que l'Église de France se serait à peu près rendue indépendante du Saint-Siège. Le clergé s'empressa de combattre cette proposition et les États-Généraux se séparèrent sans se prononcer définitivement sur ce sujet.

Les auteurs de la proposition usèrent de stratagème et s'assurèrent de l'appui de la plupart des seigneurs qui dirigeaient le parti des mécontents. La Cour avait été circonvenue ; elle venait de signer un traité avec les princes et ces derniers pour se ménager l'appui des Réformés avaient fait insérer dans la convention un article qui reproduisait la déclaration que le clergé avait combattue aux États-Généraux. Le Père Joseph se trouvait alors dans le Poitou, à Saint-Maixent, où étaient aussi le prince de Condé et la plupart de ses alliés. Il n'hésite pas, entre en pourparlers avec le prince et parvient à le persuader de contribuer à maintenir les droits du Saint-Siège et à empêcher l'*Église gallicane, la fille aînée des apôtres et des martyrs, de devenir protestante*. L'article fut rayé du traité. L'on ne saurait trop avoir de gré au Père Joseph en cette circonstance et si notre pays resta uni à Rome, c'est à son habileté et à sa persévérance que nous le devons et nous ne saurions trop

lui être reconnaissants de nous avoir préservés des malheurs d'un schisme.

Nous nous rappelons que le Père Joseph avait le projet de réunir dans une croisade tous les États chrétiens de l'Europe afin d'abattre la puissance des Turcs et de délivrer la Terre sainte du joug des Musulmans. Fier des encouragements que le Pape lui avait donnés pour l'encourager dans ses desseins, il était impatient d'agir, et en 1618, il avait l'habileté de se faire envoyer à Madrid pour déterminer le roi d'Espagne à se joindre à la ligue qui se formait. Il reçut un bon accueil et ses propositions furent favorablement accueillies. Le Père Joseph n'oubliait pas qu'il était Français et sa qualité de religieux ne lui faisait pas perdre de vue ce qu'il devait à son pays Aussi pendant qu'il entamait des négociations avec les ministres de Sa Majesté Catholique, réveillait leur zèle pour une croisade, il nouait des rapports avec les Maures de l'Andalousie et s'y ménageait des partisans. Il pensait avec raison que la France allait bientôt entrer en lutte avec la maison d'Autriche, et qu'il ne fallait négliger aucun moyen pour abattre cette puissance redoutable et briser l'unité de l'empire germanique, alors sur le point de s'achever et si contraire aux intérêts de la nation française.

Au mois de janvier 1619, le Père Joseph était de retour à Paris et rendait compte de son voyage au roi, au nonce et à son général. Il consacra le reste de l'hiver à l'accomplissement de son projet ; il méditait l'établissement d'un ordre militaire sous le titre de milice chrétienne et composé de gentilshommes

de toutes les nations catholiques, mariés ou non mariés. Le nouvel ordre devait comprendre cinquante mille chevaliers, dépendre du Saint-Siège et avoir à sa tête un grand maître électif. L'entretien de cette milice devait être supporté partie par le pape et la noblesse d'Europe, partie par les aumônes des fidèles. Le duc de Nevers, Charles de Gonzague, qui était complètement entré dans les vues du Père Joseph, avait pris l'initiative de l'entreprise et sa ville ducale était devenue le rendez-vous de nombreux gentilshommes désireux de montrer leur bravoure. Le Père Joseph se rendit à Nevers dans le courant de 1619, en qualité de commissaire du Saint-Siège et le jour de la Toussaint, il prêchait dans la cathédrale en présence d'une quantité de chevaliers qui ne respiraient plus que d'en venir aux mains avec les Turcs et recevait leurs serments. Jamais il ne s'était montré plus éloquent et il avait profondément ému son auditoire en rappelant les anciennes croisades, en évoquant le souvenir de Godefroy de Bouillon et en retraçant les malheurs de Jérusalem qui gémissait sous le joug abhorré des disciples de Mahomet.

Ce mouvement était général et n'était pas particulier à la France. En Autriche, en Allemagne, en Italie, il n'était plus question que d'attaquer les infidèles. Le duc de Saxe, le prince de Radzivill, le duc de Savoie avaient voulu se croiser. Le roi de Pologne était disposé à agir ainsi que toute sa noblesse, et plusieurs vaisseaux avaient déjà été armés. Les Capucins travaillaient avec une ardeur

infatigable à multiplier le nombre des chevaliers conformément aux instructions du Père Joseph qui avait pleins pouvoirs du Pape et de son général. Leurs couvents étaient devenus autant de centres d'où partait l'appel aux armes. Des relations étaient nouées avec les Valaques, les Serbes et autres peuplades soumises aux Turcs. Les Chrétiens d'Orient n'attendaient que le signal pour se soulever. Le Père Joseph s'était en même temps assuré du concours des Kosaques pour faire une diversion dans la mer Noire et de l'alliance du Négouss d'Abyssinie pour envahir l'Égypte. Il espérait préparer ainsi ces nations schismatiques à revenir au catholicisme. Il composait plusieurs petits traités qu'il répandait à profusion. Bornons-nous à citer : *Les dispositions à la guerre contre le Turc. — L'instruction pour les princes. — L'intérêt des princes pour cette entreprise. — L'état déplorable de la chrétienté et la manière de la relever. — Traité de la milice chrétienne et les moyens de l'établir et de la faire subsister.*

Le vieil esprit des croisades s'était réveillé en Europe et tout annonçait que les Turcs allaient être rejetés en Asie. Si ce projet avait pu être mis à exécution, notre influence serait devenue prépondérante en Orient et la possession de la Syrie nous eût largement indemnisés de nos sacrifices et donné la suprématie dans le monde civilisé. L'on voit aujourd'hui clairement, mais trop tard, combien était profonde la prévoyance de ce grand homme ; si comme il le voulait, le Turc eût été chassé de l'Europe, et si un royaume chrétien avait été établi sur des bases

solides, à Constantinople, avant l'avénement de la Russie, il n'y aurait pas de nos jours une *question d'Orient* et une cause de guerres épouvantables eût été supprimée. Mais pour exécuter les projets du Père Joseph, la paix était indispensable à la chrétienté et malheureusement, il ne devait pas en être ainsi. La guerre de Trente ans était sur le point de commencer et de plus, les dissensions politiques suivies de prises d'armes désolaient le royaume.

La France n'avait pas cessé d'être en proie à la guerre civile. Après l'assassinat du maréchal d'Ancre, la reine-mère avait été reléguée en 1617 à Blois. Une réconciliation avait été ménagée entre elle et le roi, et le Père Joseph en avait été le négociateur. De la part de Marie de Médicis, cette conduite n'était qu'une feinte. Elle avait fixé son séjour dans l'Anjou qu'elle avait été obligée d'accepter en échange de la Normandie, et la petite cour qu'elle tenait à Angers était devenue le centre de toutes les coteries et le refuge de tous les mécontents. La guerre commence. Le cardinal de Retz et l'archevêque de Sens persuadent à Louis XIII de se réconcilier de nouveau avec sa mère et de se servir à cet usage du Père Joseph qui se trouvait à Angers. Le religieux y consent et mène si bien les pourparlers que bientôt il annonce au roi, que la reine-mère était disposée à recevoir des conditions raisonnables, et qu'il n'y avait plus qu'à envoyer des députés pour traiter de la paix.

A cette nouvelle, le roi qui était en Normandie à la tête d'une armée, occupé à réduire des rebelles, s'a-

vance vers l'Anjou avec une telle précipitation que les partisans de la reine-mère sont terrifiés. Il s'arrête à La Flèche pour y attendre la conclusion de la paix et se rend, le 5 août 1620, au château du Verger qui appartenait à la famille de Rohan. L'armée royale forte de 6,000 hommes et de 800 chevaux était campée dans la plaine de Trelazé à quelques kilomètres d'Angers. Louis XIII apprend que la paix est faite, mais comme les députés tardaient à lui apporter le traité, il s'impatiente et ordonne à ses troupes d'aller reconnaître les gens de la reine, et de découvrir leurs retranchements. Les Royaux s'avancent jusqu'aux Ponts-de-Cé ; ils y trouvent l'armée de la reine-mère forte de 3,000 fantassins, 400 cavaliers avec deux pièces de canon et l'attaquent dans la journée du 7 août. Leur victoire fut complète ; leurs ennemis se débandèrent et s'enfuirent dans les champs. Beaucoup d'entre eux furent massacrés par les paysans.

Cette aventure faillit changer la situation. Marie de Médicis pensait n'être plus en sûreté à Angers et sur l'avis de ses partisans, elle voulait quitter la ville, passer la Loire à Ancenis et se retirer dans le Poitou où les ducs de Mayenne, de Montmorency et d'Epernon avaient encore des forces considérables. La cavalerie qu'elle avait à sa disposition lui rendait facile l'exécution de ce projet. Un conseil s'assemble et il est décidé que l'on évacuera Angers ; mais en même temps, il est arrêté qu'on désarmera tous les habitants de cette ville, qu'on fera sortir les filles et les femmes et qu'on livrera le reste au pillage. Dans la soirée, entre six et sept heures, cette triste nou-

velle est publiée à son de tambour, dans les rues et sur les carrefours.

La population d'Angers fut affolée de terreur. Les couvents étaient assiégés de gens qui voulaient s'y réfugier avec ce qu'ils avaient de plus précieux, dans l'espoir d'y être en sûreté ; quelques bourgeois voulaient organiser la défense, mais une résistance ne pouvait qu'amener un massacre général. Plusieurs personnes notables, parmi lesquelles se trouvaient le comte de Soissons, le duc et la duchesse de Nemours, le comte de Montraveau, Joachim du Bellay, le Père Joseph se réunirent et délibèrèrent pendant deux heures à la fin d'envoyer un délégué à la reine pour tâcher de la faire revenir sur sa décision. Mais où prendre l'homme courageux qui voudrait se charger d'une pareille ambassade ? La reine était dans une fureur indescriptible, une telle démarche ne pouvait qu'exciter sa colère et l'ambassadeur était exposé à payer de sa tête sa témérité. Le Père Joseph s'offre pour remplir cette périlleuse mission et, sans tarder, il part pour les Ponts-de-Cé, où se trouve la reine.

Le Père Joseph est introduit près de la reine, et sans préambule, il aborde résolument le sujet de sa mission. Il lui rappelle l'entrée qu'elle fit dans la ville d'Angers, la fidélité que ses habitants lui ont constamment témoignée, et il la prie de révoquer l'ordre qu'elle vient de donner. Ce langage ébranle à peine la reine. Le Père Joseph laisse alors libre cours à son indignation, menace la reine de la colère de Dieu et flétrit en termes énergiques l'acte horrible

qu'elle a ordonné. Il lui dit que si elle persiste dans son barbare et cruel dessein, elle *sera damnée à tous les diables et qu'il n'y aura pour elle, ni salut, ni paradis*. De plus elle se rendra odieuse à tous les habitants du royaume. La reine consent enfin à révoquer l'ordre qu'elle a donné. La nouvelle en est immédiatement portée à Angers et publiée dans tous les carrefours de la ville.

Dans leur reconnaissance, les Angevins décernèrent à leur sauveur le titre d'*Ange tutélaire d'Angers*. Le Père Joseph était encore désigné sous ce nom au commencement du XVIII[e] siècle.

Quelques jours après les événements que nous venons de raconter, Louis XIII et Marie de Médicis se réconciliaient au château de Brissac. Le Père Joseph ne voulut aucune récompense personnelle et se contenta de demander le chapeau de cardinal pour Richelieu qui avait été son confident durant toutes les négociations qu'il avait si habilement menées. Le duc de Luynes promit, mais à la place de l'évêque de Luçon qui lui portait ombrage, il proposa l'archevêque de Bordeaux. Richelieu ne fut élevé à la dignité de cardinal que deux années plus tard, en 1622, par le pape Grégoire XV.

Le Père Joseph poursuivait ses projets avec une opiniâtreté incroyable : l'un de ceux qui étaient l'objet de ses préoccupations constantes était la conversion des Protestants de France et leur abaissement comme parti politique. Prêtre catholique et apôtre zélé, le Père Joseph voulait le salut de ces égarés. Mais pour les ramener au Catholicisme, il n'usa

jamais de coercition et se contonta de la persuasion. Homme d'état, il voyait les dangers que le Protestantisme faisait courir ; l'unité française était menacée. Les Réformés voulaient former une république ; déjà ils avaient divisé leurs sept cents églises en huit cercles. En possession des places fortes et des villes qu'ils avaient obtenues de Henri IV, ils pouvaient lever des troupes nombreuses, et en même temps, ils entretenaient des relations avec l'Angleterre, l'Allemagne et la Hollande dont ils recevaient des secours en hommes et en argent.

A Brissac, le Père Joseph attira l'attention de la cour sur cette question et prononça un discours en présence du nonce du Pape, du cardinal de Retz, du duc de Luynes et d'une foule d'autres seigneurs, il y représenta qu'il était urgent de combattre la puissance des Réformés qui formaient un état dans l'État, et qu'il fallait en particulier élever les autels dans le Béarn. En 1570, le Catholicisme avait été proscrit dans cette province par la reine Jeanne d'Albret et il en avait presque complètement disparu, il était défendu d'y célébrer la messe et la Réforme y régnait en maîtresse. Cette situation avait indigné le Père Joseph qui s'était écrié que l'heure était venue d'agir et que Dieu montrait par des signes évidents, que telle était sa volonté.

Ce discours détermina le roi à entreprendre en personne l'expédition du Béarn que couronnèrent les succès les plus éclatants. Le Père Joseph accompagna le roi et le 19 octobre 1620, il célébrait la messe à Pau ; depuis cinquante ans, elle était interdite dans

cette ville. Le Père Joseph se distingua par les conversions qu'il fit dans cette province et avant son départ, il y établit plusieurs couvents de Capucins pour continuer ses missions et un collège de Jésuites auquel il confia l'instruction de la jeunesse ; il accompagna le roi à Saumur et assista au siège de Saint-Jean-d'Angely. Cette dernière ville tenait toute entière pour la Réforme et s'était soulevée contre l'autorité royale. Elle se rendit, à la suite d'une capitulation. A peine Louis XIII y avait-il fait son entrée que le Père Joseph se mettait à prêcher ; il ne tardait pas à établir un couvent de Capucins et parcourait la Saintonge avec plusieurs religieux de son ordre, pénétrant jusque dans les plus humbles villages et parvenant toujours à ramener quelques Réformés au Catholicisme.

Louis XIII s'était rendu dans le Languedoc pour y assiéger Montauban. Le Père Joseph ne l'avait pas suivi et était revenu dans le Poitou, il y avait recommencé ses missions et, grâce à ses efforts, le Calvinisme ne cessait de perdre du terrain ; il surveillait en même temps la noblesse de cette province qui semblait disposée à remuer et entretenait des intelligences avec la Rochelle ; il engagea vivement les mécontents à ne pas se soulever, en leur disant que « dorénavant les révoltes étaient des feux de paille dont la fumée étouffait ceux qui s'y chauffaient. » Ces raisons furent écoutées, et ramenèrent plusieurs seigneurs, les ducs de Sully, de Bouillon, de Lesdiguières et le comte de Chatillon. Peu de temps après le duc de Lesdiguières embrassait le Catholicisme et

c'est au Père Joseph qu'il faut surtout attribuer le mérite de cette conversion.

Au mois d'avril 1622, Louis XIII venait à Saumur; le Père Joseph s'était empressé de venir l'y retrouver pour lui rendre compte de ce qu'il avait fait, lui exposer la situation du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge et lui parler en même temps de l'état des missions. L'année suivante, en 1623, il se rendait à Paris à la prière du cardinal de Richelieu et peu de temps après, il était appelé à Orléans, où s'assemblait le chapitre de l'ordre. Un religieux jaloux de sa gloire poussa la haine jusqu'à l'accuser en plein chapitre d'hérésie et d'avoir répandu plusieurs propositions erronées dans son livre « De l'oraison mentale ; » il ajoutait même que durant son séjour à Angers, il avait été interdit par l'abbé de Morion Constantin, doyen du chapitre de cette ville, pour ses opinions hérétiques. Cette accusation n'était pas fondée. Le livre en question ne contenait rien qui ne fût conforme à l'enseignement de l'Église, aussi le Père Joseph reçut une réparation publique de celui qui l'avait offensé; cette attaque rehaussa encore son prestige, et malgré toutes ses résistances, il fut élu Provincial, il n'allait pas tarder à se démettre de sa charge. Les confidences que lui avait faites Richelieu l'avaient suffisamment instruit, et il pensait que son ami allait prochainement être appelé à prendre la direction des affaires publiques. Le Père Joseph croyait qu'il lui serait difficile de garder la dignité de Provincial alors qu'il serait absorbé par d'autres fonctions. Ce moment était plus proche qu'il ne le supposait. Dans le cou-

rant de 1624, il avait convoqué un chapitre à Orléans, où il annonçait que malgré son désir, il ne pouvait rester Provincial. Sur la fin du chapitre un exprès est introduit. C'est son frère, qui venait de Compiègne, où se trouvait la Cour, lui annoncer que Richelieu était nommé ministre. Le cardinal lui écrivait lui-même pour lui communiquer cette bonne nouvelle et l'inviter à partager avec lui le maniement des affaires. Dans sa lettre, il lui disait : « Vous êtes le principal agent dont Dieu s'est servi pour me conduire dans tous les honneurs où je me vois élevé. »

Le Père Joseph ne pouvait refuser l'offre de son ami à l'élévation duquel il avait tant contribué ; c'est ici que commence sa vie politique, et on peut dire que si Richelieu parvint à se maintenir au pouvoir, à abattre ses ennemis et en même temps à accomplir ses vastes projets, c'est en grande partie au Père Joseph qu'il le doit. De 1624, jusqu'au moment de sa mort en 1638, c'est-à-dire pendant quatorze ans, l'union de ces deux hommes resta toujours intime ; Richelieu avait pris le Père Joseph comme confident ; il le choisit comme confesseur, pensant qu'il ne pouvait pas trouver un directeur spirituel plus capable de comprendre et de juger ses intentions que trop souvent les historiens ont déclarées coupables, lorsqu'on ne peut leur reprocher qu'un ardent et violent patriotisme.

La vie politique du Père Joseph serait intéressante à écrire, et il serait curieux de se rendre compte du rôle qu'il a joué et de la part qu'il a prise entre autres à la *journée des dupes*. Mais dans cette notice, nous voulons simplement nous borner à étudier sa vie

religieuse; nous allons montrer que, quoique devenu homme d'état, le Père Joseph n'oublia jamais qu'il avait juré obéissance à la règle de saint François et qu'il resta toujours un simple religieux, tant par son esprit que par sa conduite.

Sitôt la lettre de Richelieu, le Père Joseph s'était rendu à Saint-Germain-en-Laye, où se trouvait la cour. Le cardinal espérait le garder près de lui; grande fut sa déception lorsqu'il apprit qu'en sa qualité de Provincial, son ami devait se rendre à Rome; il eût été facile au Père Joseph d'obtenir une dispense en s'adressant au roi; il n'en fit rien et au mois de mars 1623, il quittait Paris. Le mois suivant, il arrivait à Rome.

Le pape Urbain VIII occupait alors la chaire de saint Pierre. Alors qu'il n'était que cardinal, il avait connu le Père Joseph. Il le reçut avec plaisir, et toutes les semaines, il lui donnait deux audiences pour traiter des affaires de France. En même temps, il l'obligea d'accepter la direction des missions du Maroc, du Levant et du Canada, avec le pouvoir de faire tout ce qu'il jugerait à propos dans ces pays où il enverrait des missionnaires. Le pape Urbain VIII qui depuis plusieurs années connaissait son zèle, pensait que l'activité dont il avait constamment fait preuve, allait se montrer plus que jamais dans le vaste champ qui lui était ouvert, et que grâce à elle, les frontières de la chrétienté allaient être reculées. Il ne se trompait pas, et l'avenir allait répondre à ses espérances. Le Père Joseph poursuivait l'accomplissement de son projet favori, la chute de l'empire turc.

Malgré ses nombreuses occupations, il avait trouvé le temps de composer un poème latin, la *Turciade,* dans le but d'animer les princes de l'Europe à faire la guerre aux Turcs et le présenta au pape Urbain VIII. Ce dernier apprécia fort ce poème, en l'appelant l'*Énéide chrétienne* et ne dédaigna pas d'adresser quelques vers à l'auteur où il le louait de son enthousiasme et de son érudition.

Le chapitre général des Capucins se réunissait à Rome. En qualité de Provincial, le Père Joseph était venu pour y assister. Avec l'influence dont il jouissait, il eût pu briguer les plus hautes charges de son ordre. Il s'effaça au contraire autant qu'il put, et s'il sortit de la réserve qu'il s'était en quelque sorte imposée, ce fut pour appuyer l'élection du Père Marie de Noto à la dignité de général. Son candidat obtint l'unanimité des suffrages, et les Capucins ne pouvaient pas confier en de meilleures mains le soin de leurs intérêts. Le Père Marie de Noto s'était constamment fait remarquer par sa piété et son dévouement, et grande était la confiance qu'il inspirait à tous. C'était un véritable enfant de saint François.

Le Père Joseph revint en France dans le courant de 1625, et nous savons la part considérable qu'il prit *aux affaires de la Valteline.* Les soucis de la politique, le rôle qu'il jouait, ne lui faisaient pas oublier qu'il était directeur des missions, et à peine avait-il été investi de ces fonctions, qu'il se mettait résolument à l'œuvre. En vertu de ses instructions, des maisons avaient été achetées dans différentes villes de l'Orient, ainsi que les ornements nécessaires pour

célébrer l'office et administrer les sacrements. Il choisit cent Capucins, principalement dans la province de Touraine, et les envoya deux à deux, quatre par quatre, à Constantinople, dans la Grèce, l'Arménie et la Palestine. Le choix de ces missionnaires avait été l'objet de tous ses soins. Il connaissait personnellement la plupart des religieux à qui il confiait la conquête spirituelle de l'Orient, et tous étaient capables d'un grand dévouement. Aussi cette généreuse entreprise fut-elle couronnée de succès.

A notre époque, où les destinées de l'Europe se jouent en Asie, sur la route des Indes, l'on ignore les missions du père Joseph, et cependant que de renseignement précieux nous pourrions y recueillir! Dans la première partie du xvii[e] siècle, la Turquie était entrée en pleine décadence, et un réveil semblait se produire parmi les Chrétiens orientaux. Le roi de Géorgie s'était réuni à l'Église de Rome, et grâce aux prédications des Capucins, plusieurs milliers de Jacobites, de Nestoriens et de Grecs étaient revenus à l'unité catholique. A Salonique, des Juifs s'étaient convertis, et les Maronites se montraient plus Français que jamais. Ce mouvement était dû au zèle du Père Joseph, qui ne cessait de demander des secours d'argent à Louis XIII, et sitôt qu'il les avait obtenus, il les employait à acheter des vases sacrés, des ornements, des livres pour les églises de Turquie, et à répandre des aumônes partout où se trouvaient des religieux de son ordre. Des Capucins avaient construit des monastères à Constantinople, à Alep, à

Smyrne, à Chio en Arménie, à Bagdad, et ouvert des écoles où l'on enseignait le français. Notre influence ne cessait de s'accroître, et partout notre suprématie était reconnue et acceptée.

Encouragé par les résultats merveilleux qu'il obtenait, le Père Joseph voulait pousser ses efforts sur toutes les contrées où jadis, au temps de la domination romaine, le Christianisme avait été si florissant et qui étaient alors possédées par l'Islamisme. Son intention était d'envoyer des Capucins en Égypte, à Tunis, à Alger, et le pape l'encourageait dans ces desseins. Le Maroc avait également attiré son attention, et dans le courant de 1629, plusieurs religieux de son ordre, entre autres le Père Rodolphe d'Angers, en vertu de ses instructions, accompagnaient l'envoyé du roi de France et nouaient des négociations avec le gouvernement marocain. Si le Père Rodolphe d'Angers et ses compagnons avaient une mission politique, ils n'oubliaient pas les devoirs que leur imposait leur caractère. Ils visitaient les esclaves chrétiens, s'efforçaient d'apporter quelque soulagement à leur misère, et les ressources dont ils disposaient étaient destinées à leur rachat. L'importance du Maroc avait frappé le Père Joseph, et il pensait que la France devait mettre la main sur ce beau et riche pays. Le politique français se souvenait que saint François y avait autrefois envoyé cinq de ses religieux qui y avaient été martyrisés, et pour lui, cette contrée était en quelque sorte une terre de promission pour les enfants de ce grand patriarche.

La décadence de l'Église grecque attirait le Père

Joseph, et il ne pouvait dissimuler son émotion lorsqu'il parlait de la patrie d'Homère et de Sophocle qui gémissait dans l'esclavage et dans l'ignorance. Il avait foi dans l'avenir, et croyait que les populations d'origine hellénique reviendraient à l'unité catholique, si elles étaient certaines de trouver un appui chez une nation de l'Occident. La France, pour lui, devait être cette nation, et dans le but de poursuivre la réalisation de ce projet si doublement favorable aux intérêts catholiques et à ceux de notre pays, il s'était mis en rapport avec l'archevêque de Naxos. Sur sa prière, ce prélat vint en France en 1626, et dans les entretiens qu'il eut avec Louis XIII, il lui assura que tous les Chrétiens des îles de l'Archipel regardaient le successeur de saint Louis comme leur souverain légitime et plaçaient dans leurs prières son nom immédiatement après celui du pape.

Au moment où le Père Joseph arrivait aux affaires, les peuples de la vieille Europe tournaient leurs regards du côté de l'extrême Orient, et cherchaient la route la plus directe pour pénétrer dans l'Inde. Le Père Joseph pensait que la France devait s'assurer de la prépondérance en Asie, et dans ce but, il créa de nombreuses missions et fonda plusieurs couvents sur le chemin des caravanes. Un religieux de son ordre, le Père Pacifique de Provins, restait de longues années en Turquie, à la cour d'Ispahan, et obtenait l'autorisation de posséder des monastères et des hôpitaux. Le Père Vincent d'Angers, et le Père Raphaël du Mans, parcouraient la Perse, et grâce à leur concours, nous avions de précieux renseigne-

ments sur ce royaume, et commencions à nouer des relations avec ses habitants. Les Capucins pénétraient bientôt dans l'Inde; en 1639, ils avaient une maison à Surate, et l'un d'eux, le Père Ambroise de Preuilly, allait nous faciliter les rapports avec le Grand Mogol. L'on ne peut se défendre d'une certaine émotion, lorsqu'on se reporte à cette époque, et que l'on se représente ces pionniers à la robe de bure, explorant des régions presque inconnues, propageant l'Évangile, faisant aimer le nom de la France, ne se laissant abattre par aucun obstacle, et donnant sans cesse des marques de leur dévouement. Aussi éprouve-t-on un profond sentiment d'admiration pour leur chef, encore si méconnu, et qui cependant est l'une des plus grandes figures de notre histoire.

Les missions d'Orient n'empêchaient pas le Père Joseph de suivre attentivement les événements qui s'accomplissaient en France, et d'y jouer un rôle important. Richelieu avait engagé la lutte avec le Protestantisme et assiégeait la Rochelle, le boulevard de la Réforme. La place tomba en 1629. Le Père Joseph assistait au siège, et ses conseils furent des plus utiles. Il n'avait pas oublié que jadis, il avait porté les armes. Il se montra plein de mansuétude pour les vaincus. Le 30 octobre, les troupes royales étaient entrées dans la ville; le 1er novembre, le cardinal célébrait la messe dans l'église de Sainte-Marguerite; le Père Joseph montait en chaire, et dans l'allocution qu'il prononça, il eût été difficile de trouver un sentiment d'orgueil; il se bornait à exhorter les assistants, à rendre des actions de grâces

à Dieu. Un *Te Deum* fut chanté, et le Saint-Sacrement fut porté dans une procession solennelle dans toutes les rues et sur toutes les places de la ville, en présence d'une foule nombreuse. Richelieu marchait seul à cheval devant le roi, et le précédait. Quant au Père Joseph, il restait confondu dans le cortège, et ses traits étaient impassibles. Il était témoin d'une victoire française, et se trouvait ainsi largement récompensé.

Louis XIII n'ignorait pas les services des Capucins; aussi s'était-il empressé de leur donner l'hôtel que la duchesse de Rohan possédait à la Rochelle, et en même temps il leur permettait de choisir l'emplacement qu'ils jugeraient le plus convenable pour y bâtir un couvent. Le Père Joseph transforma en hôpital l'hôtel de la duchesse de Rohan, et des Capucins vinrent s'établir dans la cité de Guitton.

Leurs prédications furent bientôt couronnées de succès, et l'on remarquait chez bon nombre de Réformés une tendance à revenir au Catholicisme. Dans le but d'encourager ces dispositions, le roi se proposait d'ériger l'Aunis en diocèse et d'en donner la direction au Père Joseph, mais ce dernier refusa, malgré les instances de Richelieu, la dignité épiscopale qu'on lui offrait. Tout récemment, il n'avait pas voulu accepter l'évêché d'Alby, et sa réponse fut identique. Il disait : « qu'il n'y avait rien au monde qui pût lui faire quitter la règle et l'habit de saint François. » De retour à Paris, le Père Joseph fut en butte aux reproches de ses parents qui ne comprenaient pas comment il voulait rester un simple

moine au lieu de se servir de son crédit pour arriver à occuper une grande situation dans l'Église de France. Toutes ces représentations le laissaient inébranlable ; sa résolution était prise, et les conseils que ses proches se croyaient en droit de lui donner ne pouvaient la modifier.

La chute de la Rochelle n'avait pas mis fin aux séditions des Protestants. Le Languedoc était en feu ; le roi se rendit lui-même dans cette province avec une armée et s'en vint mettre le siège devant plusieurs cités rebelles qui ne tombaient qu'après une vive résistance. Richelieu était venu le rejoindre ainsi que le Père Joseph. Ce dernier venait d'accomplir une mission politique près du duc de Mantoue, et ses démarches avaient été couronnées de succès.

La ville de Privas s'était tout particulièrement distinguée par son attachement à la Réforme. Elle refusait de reconnaître l'autorité royale ; aussi fut-elle prise d'assaut, brûlée et saccagée. Le Père Joseph prit une part active au siège, et malgré l'ardeur qu'il montrait à réduire la sédition, il se distingua constamment par sa modération et son humanité, et parvint à sauver la vie à plus de trois cents Protestants, la plupart habitants de Privas. Les troupes exaspérées par la résistance qu'elles avaient rencontrée n'accordaient pas de quartier et pour mettre fin à leurs excès, le Père Joseph décida Richelieu à monter à cheval avec lui ainsi que deux cents gentilshommes. La présence du cardinal et de son escorte réussit à calmer la fureur impitoyable du soldat. Si en cette circonstance, le sang français fut épargné, il faut en

savoir d'autant plus gré au Père Jòseph, que peu de mois auparavant, plusieurs Capucins du couvent de Valence avaient été massacrés par des Huguenots.

La paix ne tarda pas à être rétablie par le traité d'Alais. Les conditions étaient dures pour les Protestants; toutes les fortifications de Nîmes, de Castres, d'Uzès et de Montauban devaient être rasées et les Catholiques rentraient en possession de leurs églises. Le roi revint à Paris et Richelieu et le Père Joseph restèrent quelques mois en Languedoc afin d'y maintenir la tranquillité et d'assurer l'exécution des clauses du traité. Le Père Joseph établissait partout des missions de Capucins et entretenait en même temps des rapports suivis avec les ministres du culte réformé, il aimait à discuter avec eux et ces derniers aimaient à se trouver avec lui; sa franchise leur plaisait, son patriotisme les séduisait et plusieurs d'entre eux ne se montraient pas éloignés de se rapprocher de l'Église catholique. Le Père Joseph trouvait que l'occasion était trop belle pour la laisser échapper; son intention était de réunir dans une même assemblée un nombre égal de théologiens catholiques et de pasteurs protestants et de provoquer une discussion. Cette assemblée se serait tenue avec l'autorisation du Pape et des commissaires nommés par le Saint-Siège y auraient assisté. Cette réunion aurait-elle donné de meilleurs résultats que le colloque de Poissy ? nous l'ignorons, mais le Père Joseph se montrait plein de confiance. Chaque jour, des Protestants revenaient à l'unité catholique. Pour lui, un courant irrésistible se serait produit et la Réforme n'aurait plus compté

qu'un petit nombre d'adhérents dans notre pays.

Malgré son désir, le Père Joseph ne put mettre son projet à exécution; au milieu de l'année 1629, il partait pour l'Allemagne et se rendait à la diéte de Ratisbonne. Lorsqu'il se fut acquitté de sa mission qu'il remplit avec l'habileté que l'on sait, il revint à Paris et trouva à occuper son activité. Depuis la publication du livre du docteur Edmond Richer, « La puissance ecclésiastique et politique [1] » la Sorbonne était divisée en deux camps et les controverses étaient si vives qu'elles contenaient les germes d'un schisme. Le Père Joseph s'était interposé et ses conseils avaient décidé le docteur Richer à abandonner ses erreurs et à se soumettre au jugement de la cour de Rome. Le 7 décembre 1629, Richer signait une rétractation entre les mains de Talon, curé de Saint-Gervais et du Père Joseph. La Sorbonne retrouvait son unité et cessait d'être un champ de disputes dont les dangers ne s'étaient déjà que trop fait sentir.

L'union entre Richelieu et le Père Joseph était grande et cependant un malentendu faillit la rompre. Le Père Joseph et l'ambassadeur M. de Léon avaient rapporté un traité; ils y avaient joint un long mémoire contenant des éclaircissements sur chaque article et les raisons pressantes qui les avaient déterminés à signer les conditions du traité avec tant de promptitude. Toutes ces pièces avaient été apportées dans le cabinet du cardinal qui s'empresse de les ouvrir, sans les parcou-

[1] Ce livre avait été publié en 1611.

rir. A ce moment le roi le demande ; il s'empresse d'obéir. Pendant son absence, un courtisan avide de satisfaire sa curiosité s'empare du mémoire justificatif. Le cardinal revient et prend connaissance du traité ; il s'étonne que le Père Joseph et l'ambassadeur l'aient signé avec tant de promptitude, d'autant plus qu'il ne trouve aucune raison de cette manière d'agir. Le mémoire justificatif qui avait été soustrait lui aurait tout expliqué. Sa colère éclate et il envoie un courrier porter l'ordre au Père Joseph de se retirer dans son couvent de la rue Saint-Honoré.

Le Père Joseph arriva à Paris au mois de décembre 1630 ; il rentra dans son couvent avec autant d'indifférence que s'il n'eût fait que sortir d'un autre. Il trouvait dans la solitude des douceurs qui lui tenaient lieu de consolations, s'il avait eu moins de désintéressement. Il s'agenouillait fréquemment au pied du crucifix et répétait en se frappant la poitrine : « *Virga tua et faculus tuus, ipsa me consolata sunt.* » Tout ce que sa mère et ses parents purent obtenir de lui, c'est qu'il envoyât au cardinal une copie du mémoire justificatif qui avait été soustrait. Richelieu était revenu de sa colère lorsqu'il apprit la fraude qui avait été commise, il s'empresse d'aller voir le Père Joseph et par les marques d'amitié qu'il lui donne, il le détermine à revenir à la cour et à partager avec lui les soins du gouvernement. A partir de ce moment l'intimité qui existait entre ces deux hommes fut plus grande que jamais et rien ne vint l'altérer.

Le Père Joseph était plus puissant que jamais et cependant il n'usa jamais de son crédit pour procurer

des avantages à sa famille. Si son frère était devenu gouverneur de la Bastille, c'est uniquement à lui-même qu'il le devait. Le Père Joseph croyait, avec raison, qu'il était indigne d'un religieux d'user de son influence pour assurer des privilèges aux siens. En étant le confident de Richelieu, il n'avait qu'un but, l'intérêt du pays et cependant il n'oubliait jamais qu'il était Capucin; aussi le voyons-nous, à différentes reprises, obtenir la fondation de plusieurs couvents ou des aumônes pour ceux qui existaient déjà. Mais il ne songea jamais à faire prédominer son ordre au détriment des autres, et lorsqu'on étudie sa vie, il est impossible de signaler chez lui, la moindre trace de cette rivalité que malheureusement nous ne trouvons que trop souvent ailleurs. Son esprit restait étranger à ces mesquineries et était trop élevé pour se laisser envahir par ces idées étroites, indignes d'un religieux.

L'une des affaires les plus étranges dont le Père Joseph se soit mêlé est assurément l'affaire des possédés de Loudun et la mort de Grandier. Il n'entre pas dans le cadre que nous nous sommes imposé de faire une étude approfondie de ce procès; nous dirons seulement que l'intervention active du Père Joseph dans cette affaire est presque nulle, et ses détracteurs ont voulu bien à tort lui imputer une responsabilité qu'il n'a jamais eue. Du reste, Grandier, le curé de Saint-Pierre de Loudun était loin d'être un homme recommandable; son caractère turbulent, ses aventures et ses mœurs déréglées avaient mis tout le pays en rumeur. Ainsi si l'on veut attaquer le Père Joseph,

ce n'est pas en discutant de nouveau le procès des possédés que l'on pourra affaiblir sa valeur morale. Dans cette affaire, la part prise par lui se réduit à peu de choses et si quelqu'un doit être responsable, c'est Richelieu ; il ne peut y avoir de doute à ce sujet.

Il n'en est pas de même en ce qui concerne les *illuminés*. Cette secte dont l'origine est assez obscure a fait son apparition en France dans le courant de 1634 ; depuis longtemps, elle existait en Allemagne et ses adhérents portaient le nom de *Frères de la rose-croix ;* ses doctrines étaient aussi dangereuses au point de vue civil qu'au point de vue religieux, elles recrutaient de nombreux adeptes dans les couvents et trouvaient un accueil favorable parmi la population. Plusieurs Capucins, principalement en Picardie et à Chartres, y avaient adhéré et se faisaient les apôtres de cette nouvelle croyance. Le Père Joseph montra une activité incroyable et son énergie fut telle que nous la connaissons. Les *illuminés* avaient trouvé en lui un adversaire redoutable et si leurs progrès furent désormais insignifiants, c'est à lui que nous le devons. Il parvint ainsi à préserver notre pays de ces sectaires dont l'action eût été funeste pour la sûreté de l'État comme pour la paix religieuse.

A raison des services que le Père Joseph avait rendus à l'Église, Richelieu demanda pour lui une récompense éclatante, et sur son conseil, le roi le proposa dans les derniers mois de 1635 au cardinalat pour la première promotion que le Pape accorderait aux couronnes. Si Urbain VIII ne voulut pas acquiescer à la prière de Louis XIII, il faut en attribuer la

cause au cardinal San Onofrio qui ne voulait pas qu'un religieux de son ordre fît en même temps que lui partie du sacré collège. Les détracteurs ont voulu interpréter le refus du souverain pontife comme un acte de flétrissure. Cette opinion ne peut se soutenir en présence des faits dont l'évidence est manifeste. Du reste quelques années plus tard, le Père Joseph devait être nommé cardinal et l'argument de ses adversaires tombe de lui-même.

Quand le Père Joseph se vit obligé de demeurer à la Cour, il régla toutes les heures de ses occupations et les partagea de telle sorte qu'il pût faire tous les jours la même chose, comme s'il eût été dans son couvent; il se levait à quatre heures, faisait une heure d'oraison et récitait son bréviaire jusqu'à six heures avec le Père Ange, son compagnon, qui ne le quittait jamais; il dépouillait ensuite sa correspondance toujours des plus volumineuses, répondait aux lettres qui lui étaient adressées et donnait des instructions aux ambassadeurs et agents diplomatiques. Le Père Ange lui était d'un grand secours; ses fonctions consistaient principalement à déchiffrer les dépêches et à mettre en chiffres celles que l'on expédiait. A neuf heures, le Père Joseph donnait ordre d'ouvrir les portes de son appartement et recevait les secrétaires d'état; il se rendait avec eux chez le cardinal; à midi il allait dire la messe et en rentrant chez lui il trouvait toujours quantité de gens qui l'attendaient. Il ne renvoyait personne, et tâchait toujours de satisfaire les solliciteurs, surtout si leur condition était obscure, ou s'ils se trouvaient sans protecteurs

ou sans appui ; aussi le plus ordinairement, il était toujours plus d'une heure lorsqu'il se mettait à table.

Son ordinaire n'avait rien qui puisse tenter un gourmet. Son dîner se composait d'un potage et d'un seul plat de viande et son dessert d'un morceau de pain d'épice. Le Père Joseph avait un faible pour cette friandise et il la mit tellement à la mode que tous les courtisans s'empressaient d'en manger, afin de se donner quelque importance. C'est à partir de cette époque, que fut inaugurée la foire au pain d'épice, devenue depuis si célèbre.

Le plus ordinairement, le Père Joseph dînait seul avec le Père Ange, à moins que quelque ami ne vînt partager son modeste ordinaire. Pendant la durée du repas, un Capucin faisait une lecture édifiante tirée d'un livre de piété. Le Père Joseph donnait ensuite audience à tous ceux qui désiraient lui parler. Sur les quatre heures, il se rendait dans le jardin ou dans quelque galerie pour y réciter le reste de son office avec le Père Ange et se mettait ensuite en oraison. A cinq heures, il se retirait dans son cabinet et travaillait jusqu'à huit aux affaires de l'État. A ce moment, il soupait et allait ensuite passer le reste de la soirée chez le cardinal.

L'appartement qu'il habitait se distinguait par sa simplicité. L'on n'y voyait ni tapisseries, ni tableaux, ni meubles. Son lit consistait en un matelas sans draps et sans paillasse. Il ne s'exempta jamais de la nudité des pieds, des jeûnes et de toutes les autres austérités de sa règle. Il n'y avait pas de semaine

où il ne se retirât un jour ou deux dans un des couvents de son ordre, à Paris, pour y travailler avec le Père Léonard aux missions étrangères ou prononcer quelque allocution dans des maisons religieuses de la Congrégation du Calvaire. Telle fut la vie religieuse du Père Joseph et l'on voit que les affaires politiques auxquelles il s'est trouvé mêlé ne lui avaient rien enlevé de son caractère de Capucin.

Pour compléter ce que nous avons dit du Père Joseph, nous achèverons de le faire connaître en parlant tant soit peu de son extérieur. Il était grand, assez bien fait, et d'une grande maigreur; la petite vérole l'avait tellement défiguré que ses traits étaient empreints d'une laideur des plus prononcées. Dans sa jeunesse, il avait les cheveux et la barbe d'un roux un peu ardent. S'étant aperçu de la répugnance que Louis XIII avait pour cette couleur, il s'était décidé à la faire teindre, jusqu'au moment où il avait blanchi. Au premier abord, son aspect rebutait, mais ses yeux quoique petits étaient pleins de feu et lorsqu'il parlait son visage s'animait tellement qu'il se transformait en quelque sorte. Chacun de ses regards respirait le génie, et tous ceux qui s'approchaient de lui subissaient son ascendant, il s'imposait en quelque sorte et souvent pour conquérir un adversaire, il lui suffisait de l'entretenir durant quelques instants.

La vie que menait le Père Joseph l'avait vieilli avant le temps, et si son intelligence restait toujours aussi vive que par le passé, ses forces physiques avaient commencé à s'user de bonne heure. Au mois de mai 1637, il avait eu une attaque d'apoplexie et

était tombé sans connaissance. Cet accident fut pour lui comme un avant-coureur de la mort et il pensa à s'y préparer. Il quitte la cour, se retire chez les Capucins de Senlis, y fait une confession générale et se rend ensuite à Paris chez les religieuses du Calvaire du Marais où il prononce une allocution en prenant pour sujet : « La fragilité des choses humaines. » Après être demeuré deux jours dans cette maison, résolu de ne plus se mêler de rien, il va frapper à la porte du couvent de la rue Saint-Honoré ; il déclare qu'il ne songe plus qu'à se préparer à paraître devant Dieu.

Il n'appartenait pas au Père Joseph de pouvoir vivre dans la solitude. Le Parlement de Paris avait rendu un arrêt pour supprimer les droits que la Cour de Rome prenait pour les provisions des bénéfices. Le Nonce protesta ; une lutte entre le Saint-Siège et la couronne de France était imminente. Le Père Joseph sortit de sa cellule et décida Louis XIII et Richelieu à ne rien faire qui fût de nature à troubler la paix entre la papauté et le fils aîné de l'Église. Ses conseils furent suivis et grâce à eux toute cause de conflit fut désormais écartée.

Cette dernière démarche l'avait extrêmement fatigué ; ses forces s'affaiblissaient tous les jours et parfois sa parole était embarrassée. Cependant son zèle était infatigable et il ne négligeait jamais de se rendre à la maison du Calvaire. Le 5 septembre 1638, il y prononçait un sermon, lorsqu'un courrier arrive, pénètre dans la chapelle et vient lui annoncer la nouvelle de la naissance d'un Dauphin, le futur

Louis XIV. Le Père Joseph s'interrompt, descend de la chaire, monte à l'autel; dans son enthousiasme, il entonne un *Te Deum* et le fait ensuite chanter par ses religieuses.

Les intérêts de son ordre le préoccupaient d'autant plus, qu'à ce moment des germes de division s'étaient introduits parmi les Capucins à propos de l'égalité des custodes. Les couvents de France et d'Espagne réclamaient la création de nouvelles provinces, afin d'envoyer un plus grand nombre de représentants au chapitre et d'enlever ainsi la majorité aux Italiens qui nommaient toujours un général appartenant à leur nation. Le Père Joseph s'efforçait de ramener l'union et s'il n'eut pas la joie de voir ses désirs se réaliser complètement, cependant son influence devenait plus grande que jamais. Les conseils qu'il donna en cette circonstance furent toujours empreints d'un grand esprit de conciliation. Aussi l'ordre des Capucins ne devait pas tarder à retrouver cette unité, dont il a toujours depuis fait preuve et qui constitue pour lui un élément de force et de puissance. Tant de zèle pour la religion devait recevoir sa récompense et aux quatre-temps de septembre 1638, le Père Joseph était promu cardinal. Il ne devait pas jouir longtemps de sa nouvelle dignité. Sa santé s'affaiblissait. Il ne sortait que très rarement du couvent de la rue Saint-Honoré où il s'était retiré et ne voyait plus que quelques amis intimes. Il fit une retraite de dix jours dans le mois de novembre, et comme elle devait être la dernière de sa vie, il n'y eut point de pénitence et de mortifications qu'il ne pratiquât.

En apprenant que son ami donnaït de sérieuses inquiétudes, Richelieu lui écrivit pour l'inviter à venir le voir à Ruel. Le Père Joseph se hâta de répondre à cet appel et le 14 décembre 1638, il assemblait toute la communauté au grand parloir pour lui dire adieu, montait en litière et arrivait à Ruel au bout de quelques heures. Le lendemain, il restait suivant son habitude jusqu'à midi occupé à dicter sa correspondance. Cette fois une affaire l'intéressait particulièrement. Il avait reçu des lettres des missionnaires qu'il avait envoyés en Éthiopie. Il célébrait ensuite la messe et se confessait au Père Ange, comme s'il avait eu quelque pressentiment. L'après-midi, après avoir eu une longue conférence avec Richelieu, il se retira dans sa chambre pour y réciter son office et se livrer à une méditation. Il pria ensuite le Père Ange d'écrire une lettre circulaire pour toutes les maisons du Calvaire; dans cette lettre le Père Joseph ne cesse de les exhorter à persévérer dans l'union et dans la pratique des exercices qu'il leur avait enseignés. L'on eût dit qu'il sentait que sa fin était proche et qu'il voulait leur laisser ses dernières instructions.

L'heure du souper était arrivée. Le Père Joseph et le Père Ange se mettent à table. Un religieux lisait le récit de la première croisade; le Père Joseph paraissait accorder une attention toute particulière à l'histoire de la conquête de la terre sainte, principalement aux exploits de Godefroy de Bouillon, lorsque son compagnon le voit tout à coup pâlir, et s'affaisser sur lui-même. C'est en vain qu'il fait plusieurs efforts

pour parler, ses paroles sont inintelligibles. Il était frappé d'une attaque d'apoplexie.

Cette nouvelle se répandit immédiatement et dès le lendemain, le général des Capucins qui se trouvait alors à Paris, le Provincial et le supérieur du couvent de la rue Saint-Honoré arrivaient à Ruel. Si le Père Joseph n'avait pu retrouver l'usage de la parole, il avait conservé ses autres facultés. Il se frappait la poitrine, couvrait de baisers le crucifix que lui présentaient les assistants et c'est ainsi qu'il reçut l'absolution et l'indulgence plénière suivant les privilèges de son ordre.

Son état était désespéré; cependant durant quelques instants, il recouvra l'usage de la parole et au grand étonnement de tous ceux qui l'entouraient, il s'écria à plusieurs reprises : « Je vais rendre compte à Dieu » ; ses forces s'épuisaient de plus en plus et il fut bientôt incapable de faire le moindre mouvement. Richelieu vint le voir et essaya de se faire comprendre de lui sans y réussir. A ce moment nos troupes assiégeaient Brissach; il pensa qu'en ayant recours à un généreux mensonge et en lui annonçant une victoire prématurée de la France, il pourrait peut-être le rappeler à la vie. Aussi dans ce but, il s'écria : « Père Joseph, Brissach est à nous. » Le Père Joseph était incapable de répondre, mais l'on remarqua que ses yeux lancèrent un regard significatif; il mourait heureux d'apprendre le triomphe de son pays. Il expira le 18 décembre 1638, à onze heures du matin, à l'âge de soixante et un ans. Il en avait passé quarante dans l'ordre des Capucins.

Sitôt que le Père Joseph fut mort, Richelieu fit porter son corps en grande pompe au couvent de la rue Saint-Honoré où il arriva le soir à la lueur des flambeaux. Il y fut reçu par le général de l'ordre, accompagné par près de deux cents religieux. Il fut exposé le lendemain toute la journée et visité par un concours de gens de toutes conditions qui voulaient lui rendre les derniers devoirs. Il fut enterré au pied du grand autel, et sur sa tombe Richelieu fit mettre une pierre de marbre avec l'épitaphe suivante que nous croyons devoir reproduire :

Æternæ memoriæ

R. P. Josephi Parisini le Clerc capucini.
Hic jacet cujus virtus nunquam jacebit, qui ut jugum domini, ab adolescentia portaret,
Nobilis prosapiæ titulos et opes invitis parentibus reliquit.
In pauperimo ordine pauperimus semper extitit,
Ecclesiam scriptis concionibus illustravit,
Provincialis officio in ordine,
Tam sancte quam prudenter functus,
Ad publica negotia, sic ita disponente Deo.
A Christianissimo Ludovico vere justo vocatur,
Quo munere Deo, Regi et Patriæ fideliter interveniens
Summi ingenii prudentiam et curam
Cum seraphica devotione et mira spiritus
Tranquillitate composuit,
Integram promissæ regulæ observantiam,
A tribus licet summis pontificibus,
Pro totius Ecclesiæ bono legitime dispensatus,

Ad ultimum vitæ retinuit;
Hæresim consiliis et missionibus in Gallia
Et Anglia oppugnavit.
Orientis Christianos erexit;
Inter curiæ delicias et opes austerus et pauper,
Vixit et mortuus est.
Cardinalis designatus.
Ann. Dom. M. D. C. XXXVIII.

H. Castonnet des Fosses.

CHRONIQUES SAUMUROISES

La Seigneurie de Jagueneau. — Le Fief seigneurial du Petit-Puy au XVII[e] siècle

I

Le vocable de Jagueneau n'a trait dans l'histoire de Saumur qu'à la maison qui servit de refuge à M[me] de Montespan ; il avait pourtant, avant la venue de cette dame, une dénomination terrienne et nobiliaire.

Ceux qui le possédaient prenaient le titre de *seigneurs de Jagueneau*. Nous trouvons cette qualité rapportée dans *de vieux actes* annexés aux deux autographes inédits que nous avons publiés dernièrement [1].

Nous allons donner à ce sujet quelques détails qui serviront de préface à l'histoire du Jagueneau de M[me] de Montespan.

II

En 1645, le cinquième lot du partage des biens de noble homme Florent Brouilly, receveur des tailles à

[1] Ils appartiennent à M. J. Rottier, notre parent, nous l'avons dit précédemment.

Saumur, et de demoiselle Renée Godin, son épouse, décédés, attribua à dame Catherine Brouilly, leur fille, mariée à *François Prestre,* vivant conseiller du roy en la sénéchaussée de Saumur, *la propriété et seigneurie* du clos et jardin appelé *Jagueneau,* aux charges des cens, rentes et devoirs féodaux envers le fief du Petit-Puy.

Devenue veuve, Mme Brouilly vendit, le 3 novembre 1689, *la propriété et seigneurie* du clos et jardin à Me Jean Avril, greffier des sièges royaux dudit Saumur. Le tout est ainsi décrit :

« Clos et jardin prosche les révérends prestres de « l'Oratoire de Notre-Dame des Ardilliers de cette « ville; d'un costé le chemin de Saumur à aller aux « costaux, d'un bout un autre chemin pour monter « au petit puy, d'un bout un autre chemin tendant « dudit lieu du petit puy à aller dans l'enclos desdits « prestres dans lequel il y a une petite chambre cou- « verte d'ardoises, plus une cave en roch, située au- « dessus dudit clos dans laquelle il y a un four et une « autre à côté où il y a un pressoir » [1].

Cette vente fut faite à la charge de laisser jouir de la propriété et seigneurie, durant la vie de la venderesse, le sieur François Prestre, son fils aîné, *seigneur de Jagueneau,* auquel elle a cédé cette jouissance par acte du 19 juin 1682.

Le jour même de la vente du 3 novembre 1689, le sieur Jean Avril déclara qu'il était acquéreur pour et

[1] Cette description s'applique à toute la partie haute de l'enclos planté en vignes. La partie basse appartenait déjà aux Oratoriens en 1629.

au profit de Me Julien Hudault, avocat ès-sièges royaux de Saumur, époux de Jeanne Prestre, fille de la venderesse.

III

A la suite d'une transaction, le sieur François Prestre, seigneur de Jagueneau, ayant renoncé à sa jouissance, par acte du 29 avril 1690, les sieur et dame Hudault arrentèrent le clos et jardin aux Oratoriens par acte du 5 juin 1697, aux charges féodales, envers le fief du Petit-Puy. — Parlons de ce fief.

IV

Au-dessus de l'enclos du Jagueneau, s'élève pittoresquement, sur la crète du coteau qui domine la Loire, le hameau du Petit-Puy.

Ses maisons sont, en majeure partie, adossées au rocher, voire même creusées dans le tuf qui le compose.

Des caves, des pressoirs s'y rencontrent pour le service des vignes complantées sur le sommet et sur le versant du coteau.

Une habitation domine les autres, celle qui fut embellie dans ces derniers temps par feu M. Jouffrault. L'ensemble de ce paysage constituait jadis le fief seigneurial du Petit-Puy.

V

Au temps de la prospérité du vignoble saumurois, les allées et venues des vendangeurs, le transport du raisin des clos voisins répandaient une grande ani-

mation dans ce hameau du Petit-Puy : le jus divin coulait à plein bord de ses pressoirs et remplissait les tonneaux des caves.

L'oïdium, le phylloxéra pèsent aujourd'hui sur cette récolte et paralysent la vieille gaieté gauloise...

Le panorama, néanmoins, n'a pas perdu son charme à l'œil : des vignerons l'animent encore, ils cultivent le cep et attendent le retour du bon vin.

VI

En 1699, M. Noé-Moreau, seigneur du fief, n'existait plus. Sa succession tombée vacante était administrée par un sieur Jean Tinebaut, curateur à la vacance ; tandis que les biens étaient cultivés par un sieur Pierre Beausse, fermier judiciaire. C'est en présence de ces deux personnes que, par un dernier acte, les prêtres de l'Oratoire amortirent la rente due à M. et Mme Hudault pour la *propriété et la seigneurie du Jagueneau,* ensemble les droits dûs au fief du Petit-Puy. L'acte d'amortissement fut signé le 2 mai 1699.

PAUL RATOUIS.

SAINT-MICHEL DU TERTRE

D'ANGERS [1]

CHAPITRE XIX

Décadence civile des paroisses. — Ayrault, Lanier et Louet.

A l'avénement de Richelieu au pouvoir nous abordons une époque de décadence pour nos paroisses. Elle est progressive dans une période de dix ans et se produit par étapes coïncidant exactement avec le degré d'autorité que prend le cardinal lui-même.

Créateur en France du régime autocratique, celui-ci, nous le savons, a pour irrévocable maxime que toute autorité doit disparaître devant celle du roi. Le triomphe de ce système, œuvre de sa vie entière, le suit dans sa fortune.

[1] Voir les *Mémoires de la Société* (1877-1878), page 97 ; (1879), page 179 ; (1880), page 233 ; (1881), page 328 ; (1882), page 441 ; (1883), page 313 ; (1884), 252.

Il nous arrive à Angers, en 1619, à la suite de la reine Marie de Médicis dont il devient le confident.

En 1624, il entre au Conseil du roi.

En 1629, il devient premier ministre avec pouvoir omnipotent.

C'est ce même progrès que nous rencontrons en sens inverse sur nos paroisses.

La lutte est digne des vaincus. Les paroisses cèdent à la force mais protestent de leur droit.

Nous avons reproduit l'historique du gouvernement de la reine Marie de Médicis à Angers et celui de sa lutte contre le pouvoir de son fils.

Nous avons admiré dans ce conflit la sagesse et la fermeté du maire Lanier dont le dévouement méconnu à certains jours lui valut un exil de quelques semaines.

Nous avons constaté en outre que Marie de Médicis revenue à d'autres sentiments avait tenu à proclamer son erreur en réintégrant solennellement son serviteur dans toutes ses fonctions tant municipales que judiciaires.

Cette réparation ne lui suffit pas ; elle voulut davantage. L'année 1620 allait expirer. Lanier comme maire touchait à sa fin d'exercice. Le recommander à ses électeurs au 1er mai, pour la rénovation de son mandat semblait à la reine-mère, la meilleure occasion de lui témoigner sa gratitude.

Un tel hommage, qui paraissait d'ailleurs servir les intérêts des Angevins, avait, ce semble, les chances d'un bon accueil. Le contraire pourtant se produisit.

Soit jalousie d'indépendance chez les électeurs, soit

cabale de rivalité chez les concurrents. Lanier se vit en butte à une opiniâtre opposition qui se retournait naturellement contre la souveraine. Son plus rude adversaire, son rival de culte et d'influence, dans la population angevine, était son beau-frère le président Ayrault.

Déjà dans leur église paroissiale de Saint-Michel nous avons été témoins de leur jalousie de préséance qui eut pour conséquence l'édification successive de leurs chapelles particulières.

La candidature à la mairie était inspirée par la même passion exploitée chez Ayrault par une considération d'empiètement de la part du pouvoir sur les franchises communales.

L'adversaire de Lanier, patroné par Ayrault, était le procureur Gabriel Jouet qui n'avait ni la notoriété ni les droits de son concurrent. Et pourtant, grâce à l'influence du président, une seule voix lui manqua pour triompher.

Lanier, de ce fait, fut proclamé maire pour deux ans ; mais ni Ayrault, ni aucun de ses partisans ne voulut se mêler à son cortège d'installation, et moins encore accepter l'offre gracieuse de son dîner. Ces orages électoraux furent les seuls obstacles que rencontra Lanier dans son administration qui, arrivée à son terme, fut cédée par lui sans compétition au procureur Jouet.

De caractère dur et impérieux celui-ci s'aliéna vite les sympathies des petites gens et la population toute entière ne tarda pas à partager cette répulsion quand

elle crut pouvoir constater ses connivences avec les bas agents du fisc.

Les grandes guerres, projetées alors par le pouvoir royal, nécessitaient des dépenses hors de proportion avec les traditions anciennes et motivaient ainsi de lourds impôts d'autant plus impopulaires qu'ils atteignaient surtout les classes inférieures.

A ces répulsions déjà si grandes venait encore s'ajouter le vice d'une perception arbitraire opérée le plus souvent par des gens sans aveu connus sous le nom de maltôtiers. On comprendra dès lors sans peine, tous les efforts de résistance qu'on se permettait pour y faire obstacle.

L'exercice de Jouet expirait au 1er mai 1625. Sous son administration les affaires du fisc avaient si bien prospéré qu'on souhaitait vivement en haut lieu de le voir prorogé dans ses fonctions de maire. Mais pour y réussir il fallait obtenir le succès de l'élection et Jouet, abandonné de ses anciens patrons, n'avait plus d'autre appui que le pouvoir.

Il avait pour antagoniste l'avocat Barbot aussi intègre qu'indépendant.

Comme l'élection se faisait à deux degrés, le premier intérêt se trouvait dans les paroisses convoquées au dimanche 27 avril pour le choix des délégués.

Dans ce premier scrutin, pronostic du second, l'opinion publique ne se méprit pas sur ses véritables intérêts.

Jouet, toutefois, ne se découragea pas. Le lendemain, 28 avril, il prit à tâche de visiter tous ses élec-

teurs, n'épargnant près d'eux ni flatteries, ni promesses.

D'autre part le gouverneur du Bellay, à la veille de l'élection, reçut de la reine-mère l'injonction formelle d'intervenir de toute son influence pour le succès de l'entreprise. La pression du pouvoir d'une part, la résistance des adversaires de l'autre, faisaient présager une lutte qui pouvait devenir émouvante. Dans ces conditions, au retour de la messe du Saint-Esprit, avant d'entrer en séance, le lieutenant-général fut requis par l'assemblée d'avoir à faire respecter l'élection quelque résultat qu'elle dût donner.

A cinq voix de majorité Barbot fut élu et proclamé maire, malgré les prostestations du conseiller Boutru. Acte en fut dressé par le lieutenant-général et Jouet, en sa qualité de maire sortant, fut requis de recevoir le serment de son successeur. Barbot, ensuite, aux acclamations de la foule, accomplit les formalités habituelles du cérémonial d'installation.

Jouet pourtant, ne se tenait pas pour battu. Il dépêchait au plus vite son greffier pour Paris porteur d'un faux acte imputé, semblait-il, à la corporation des Marchands, laquelle protestait contre la sincérité de l'élection.

En dépit de la réprobation populaire contre un pareil mensonge, au mépris d'un monitoire épiscopal lu dans les chaires des églises pour éclairer l'opinion, sans souci de la justice dans la poursuite qu'elle exerçait contre l'auteur d'une pièce taxée de faux, l'élection de Barbot fut annulée avec ordonnance aux habitants d'Angers de reconnaître Jouet pour maire.

Le Présidial en son audience du 20 juin, dut recevoir son serment et la population subit son administration l'année courante.

Cette année expirée, Barbot allait reprendre ses fonctions. Il revenait sous les plus sinistres auspices, au début de la peste, la plus horrible qu'ait essuyée notre ville. Les victimes allaient se produire sans nombre, les maisons se vider, les rues devenir désertes. Le président Ayrault devait en ouvrir la liste, Barbot en faire la clôture. Rien de plus émouvant que les récits du temps.

L'année 1625 venait de se terminer sombre, anxieuse à l'aspect du fléau qui s'avançait, promenant ses désastres aux alentours de notre ville, sur les paroisses de Corné, Villevêque, Le Plessis, Foudon, Corné, Andard.

Vainement défend-on aux habitants de ces paroisses l'accès de nos murs, en interdisant sur nos marchés les produits de leur sol. Aux premiers mois de 1626, le faubourg Saint-Michel est atteint.

Des barricades, un cordon sanitaire essaient de le séquestrer. Vains efforts : les miasmes pestilentiels franchissent les murs et s'abattent sur la prison. Une prison, quel lieu favorable à l'éclosion du fléau ! La vider au plus vite était la mesure la plus urgente. C'était dans ce but que le 28 avril 1626 le président Ayrault convoquait au présidial les notabilités angevines.

Après un court exposé des motifs de la réunion, il venait d'ouvrir la délibération quand sans proférer

une parole, sans pousser un soupir, il s'affaissa sur son siège et tomba. On l'emporta sans mouvement et il mourut dans la nuit.

La stupeur, l'effroi, résultat naturel d'un tel événement, n'étaient pas de nature à calmer la panique. Toutefois, le maire Barbot ne s'y laissa pas entraîner. Recueillant au contraire tout son sang-froid il s'empressa d'organiser les services médicaux dont on avait tant besoin.

Des sanitats dans la ville, dans la banlieue des baraquements, des lits improvisés sont rapidement créés. Mais quelque diligence qu'il fit, le mal le débordait. La peste était partout, dans toutes les rues, dans toutes les maisons, présentant, au même jour, jusqu'à neuf cents malades.

Si par la pensée on se représente la ville de ce temps, ses rues étroites, mal pavées, privées d'air et de soleil, ses allées sombres et puantes obstruées de détritus de toute nature, de mares d'eau croupissante ; quand d'ailleurs on se voyait privé des immenses ressources que nous offre aujourd'hui la charité, on ne s'étonnera pas d'un chiffre de 8,000 malades et 2,000 morts en six mois.

Les médecins de la ville, les professeurs de la Faculté rivalisent de zèle, mais il leur faut des aides et quand les sœurs de la Charité ne sont pas inventées, où trouver des infirmiers à toute épreuve, que l'argent ne paie pas, que la mort ne peut effrayer ?

Ils se rencontrèrent pourtant et comme toujours au foyer du cloître à l'ombre de la Croix, ce furent les Récollets. La contagion les pourra décimer, mais

sans pouvoir entamer leur courage. On les verra le jour parcourir les rues au service des vivants et ramasser les morts. La nuit ils creuseront les fosses et le fusil à l'épaule disputeront les cadavres aux loups en bande qui les viennent déterrer.

Par mesure d'hygiène on arrose les rues qu'on nettoie deux fois la semaine;

On allume des feux sur les places;

On désinfecte les maisons;

On impose la quarantaine à qui s'est mis en contact avec les malades;

On parque ceux-ci quand ils viennent à mieux;

On ferme les boutiques de fripiers;

On suspend les services religieux;

Rues, maisons, églises subissent le froid glacial de la mort.

L'année toute entière se dépensa dans ces angoisses et ce marasme. Ce fut aux premiers mois seulement de l'année 1627 qu'apparut l'éclaircie. Le mal cédait alors, la mortalité diminuait graduellement pour disparaître enfin. Quelle joie de respirer librement dans nos rues, sur nos places, de fermer le sanitat! Cette fermeture ne s'accomplit pas sans solennité. Elle fut précédée d'une procession d'action de grâce à laquelle la ville entière assista.

L'allégresse, toutefois, ne fut pas sans mélange. Dans les calamités, après la grande moisson de la mort, il y a des victimes attardées, des victimes de la seconde heure, que la fatigue et l'émotion saisissent dans la sérénité de l'accalmie.

Ce fut au 17 décembre 1626, l'épouse du lieutenant général Lanier ;

Au 6 avril 1627, l'avocat Etienne Dumesnil, ancien maire d'Angers, l'un et l'autre enterrés dans l'église Saint-Michel du Tertre.

Au 13 mars 1628, le maire Barbot lui-même touchait à sa fin d'exercice; il entrevoyait les loisirs d'un repos si bien mérité quand il fut frappé. Il disparut vivement regretté et fut enterré aux Cordeliers avec les plus grands honneurs.

L'inspirateur de tous ces dévouements, le pasteur de la paroisse Saint-Michel, le curé Croux dont nous avons tant parlé, allait aussi disparaître. Peu d'hommes ont laissé un meilleur souvenir que ce prêtre aussi dévoué que savant. Louvet et nos archives nous dépeignent en ces termes le deuil qu'il causa :

« Le samedi huitième jour de décembre 1629, feste de Notre-Dame, vénérable et discret, M. Pierre Croux, natif de Billon en Auvergne, Curé de l'église Saint-Michel du Tertre de ceste ville d'Angers, a esté inhumé et enterré au devant du grand autel en ladite église, lequel serait décédé en son logis presbytéral de laditte église lejeudi sixième de ce dict mois d'une grande longueur de maladie durant laquelle il a esté grandement assisté de tous ses paroissiens qu'aultres et particulièrement de tous les ecclésiastiques tant religieux que prédicateurs et personnages doctes et savants tant de la ville que faubourgs, pour estre le dict deffunt grandement aymé de tous les habitants de la ditte ville à raison de sa doctrine et saincte vye

dont il vivait et à raison de ce, cité et regretté généralement tant de ses paroissiens que de tous les dicts habitants pour les assistances qu'il faisait de visiter les mallades, aumosnes qu'il faisait aux pauvres, sermons et prédications qu'il faisait.

« A l'enterrement duquel tous les dicts paroissiens ont avec un grand regret et pleur assisté depuis les plus grands jusqu'aux plus petits de la paroisse comme aussi tous les curés et prédicateurs de la ville et grand nombre d'autres personnes de qualité, lequel deffunct durant sa vie a résigné sa ditte Cure entre les mains de M. Avrillon, chanoine en l'église d'Angers [1]. »

Au registre de l'État-Civil est consigné la note suivante :

« Le huitième jour de décembre de l'année 1629, jour de la Conception de la Sainte-Vierge a été enterré en l'église Saint-Michel-du-Tertre d'Angers, sous la marche du grand autel, M. Pierre Croux, docteur en théologie, curé de cette paroisse de Saint-Michel-du-Tertre, lequel a gouverné son troupeau l'espace de dix-neuf ans et quelques mois avec une grande vigilance.

« Il mourut le jour Saint-Nicolas à neuf heures du soir, au grand regret de tout le monde hormis des gens qui mènent une vie libertine [2]. »

[1] GG. 138, f° 119.
[2] GG. 138, f° 133.

La Rochelle venait de se rendre au roi ; et la guerre étrangère se préparait avec ses exigences d'hommes et d'argent. L'impôt toujours mal assis devenait de jour en jour plus vexatoire.

Aux maltôtiers, les agents secrets du fisc, allait se joindre une milice ostensible et avouée, celle de la Gabelle, composée d'étrangers, à l'œil inquisiteur, à la figure sinistre. Cette troupe armée de carabines, revêtue de casaques rouges aux armes du roi, avait établi son quartier général à la Pointe. Son chef qui prenait le titre de Prévôt provincial de la Gabelle en Anjou avait fixé son domicile à l'extrémité des Lices dans le voisinage des Récollets. Leur apparition aux premiers mois de 1670 avait jeté l'épouvante en notre ville. Leur début en fonction, dans la journée du 9 avril, fut de triste augure et faillit leur devenir funeste. On s'ameuta contre eux au faubourg Saint-Michel et l'un de la bande traqué par la populace ne dut son salut qu'à l'agilité de ses jambes.

Des placards clandestins au lendemain de ce jour, affichés en divers quartiers, exprimaient avec éloquence les sourds murmures de la population. C'étaient sous ces présages inquiets que se préparait l'élection du maire. On cherchait un homme énergique et prudent se pouvant dévouer au salut commun.

On crut le rencontrer dans la personne du lieutenant civil Ch. Louet, d'une grande fortune, d'un grand nom et aussi d'un grand cœur. Son fastueux hôtel de la place des Halles, si souvent honoré des plus illustres réceptions, était également accessible aux peines et

aux misères. Protecteur du faible, caressé du pouvoir Ch. Louet réunissait en sa personne les plus heureuses conditions d'influence et de popularité. L'empressement des paroisses en sa faveur dans leur premier scrutin fut aussi spontané que décisif. Toutefois si le résultat final au 1er mai ne pouvait présenter de doute, l'émotion de la foule n'en motivait pas moins d'indispensables précautions de police. Doubler l'escorte d'honneur répondait à ce besoin. Aussi pour cet objet toutes les compagnies de paroisses furent-elles appelées à fournir leur contingent.

Dès le matin du 1er mai, réunies à l'hôtel de ville, elles se disposaient à conduire le corps municipal aux Cordeliers où se célébrait, de tradition, la messe du Saint-Esprit.

Tambours et fifres en tête, on descendait les degrés de la mairie quand au bas de ces mêmes degrés on trouva le peloton des Gabeleurs sous les ordres de son chef qui se disposait à prendre le tête du cortège.

Une explosion soudaine de réprobation partit de toutes les bouches et aux paroles ne se fût assurément pas bornée l'indignation sans l'intervention instantanée du lieutenant-général qui fut assez heureux pour pouvoir commander le respect. Congédier toute escorte lui sembla le moyen radical d'éviter tout conflit.

Sur son ordre donc la milice urbaine dut rentrer à l'hôtel de ville et celle de la Gabelle regagner son quartier. La retraite de celle-ci toutefois ne s'accomplit pas sans avanie. Suivis par la populace qui les

harcelait d'invectives, les Gabeleurs se virent contraints de se refugier dans l'église de l'Oratoire.

Lanier fut de sa personne tout le palladium du Corps municipal qui, sans nul obstacle, accomplit son élection. Élu sans concurrent, Ch. Louet put remplir tout à l'aise, aux acclamations de la ville entière, son programme d'installation. Mais ce vulgaire cérémonial ne pouvait suffire à une populace ivre de son maire. Lui planter un mai et s'en réjouir un jour entier était un bonheur que ne lui pouvait refuser celui qui devenait son idole.

Le 21 mai fut le jour choisi pour cette réjouissance. Le plus beau chêne de la terre de la Barre arraché et chargé sur deux charrettes fut amené au faubourg Brionneau. Au jour assigné, toutes les compagnies dans leur meilleure tenue s'y rendirent pour l'escorter jusqu'à la place des Halles. Dressé et planté à la porte même de l'hôtel Louet, il fut l'objet des ovations des hommes d'armes et des vivats de la foule.

Un banquet comme toujours fut la fin de si belle fête. Précédés de l'évêque, du gouverneur, du Présidial, tous les officiers prirent place aux côtés de leur maire dans ses immenses salons.

Les soldats, en outre, reçurent dix sous chacun, somme alors suffisante aux frais d'un bon dîner.

Cette brillante manifestation allait avoir son lendemain. Un meurtre suivi de vol s'était commis en ville. On en accusait deux agents de la Gabelle que par précaution on avait emprisonnés.

Leur qualité d'agents royaux et d'autre part la

prévention générale des habitants contre eux rendait l'instruction fort délicate. Un esprit ferme et prudent un caractère indépendant et résolu étaient les qualités qui s'imposaient dans cette mission et que personne ne présentait au même degré que le lieutenant civil. Ce fut là raison du choix qu'on en fit.

Il débutait dans cette œuvre par une confrontation qui s'opéra au sanilat de la Papillaie. Il s'y était rendu le 13 juin, revêtu de ses insignes de magistrat, assisté du procureur et du greffier avec ses prisonniers sous faible escorte.

Il y procédait avec calme quand apparut inopinément le prévôt de Lalande. Louet le crut de passage, se rendant à La Pointe pour affaire de service. Il s'avança vers lui sans défiance et d'amitié lui tendit la main pour le saluer. Mais celui-là l'invectivant avec violence le somma, le pistolet au poing, de lui rendre ses prisonniers. Le lieutenant civil était sans armes et en robe de palais, mais surexcité par le péril et l'indignation, il bondit sur son adversaire, le terrassa et le désarma. Puis, effrayé de sa victoire, quand il se vit sans défense contre un ennemi qui pouvait revenir en force, il adressa un exprès au lieutenant-général pour lui signaler sa détresse et lui demander assistance.

Quelque audacieuse que nous paraisse l'entreprise du Prévôt elle avait été conçue avec réflexion et combinée avec habileté. On ne tarda pas à constater que de Lalande n'agissait point isolément. Des escouades de

gabeleurs, échelonnés au faubourg Saint-Jacques et sur le chemin de la Papillaie, dans le secret du projet, avaient l'ordre de soutenir leur chef et de concourir au succès de son œuvre. Il ne fallut rien moins que l'énergie du lieutenant civil pour la faire avorter. Cinq heures venaient de sonner quand l'émissaire de Louet put remplir son message près du lieutenant-général.

Devant la gravité des faits, Lanier n'a pas d'hésitation. Le lieutenant civil à protéger dans son existence, la justice à faire respecter dans un magistrat en fonction, sont pour lui des devoirs également sacrés.

Des cavaliers dépêchés à l'avance, satisfont aux premiers besoins. Puis s'adjoignant à la hâte les Conseillers du Présidial qu'il peut rencontrer, il se met à leur tête en robe de palais et prend le chemin de la Papillaie.

L'étrange sortie, à six heures du soir, du Présidial escorté de gens armés, la rumeur exagérée de l'attentat du Prévôt qui se répand, jettent la ville en émoi. Tambours et trompettes sonnent l'alarme. Tout le monde descend dans la rue. Chacun s'arme de fusils, de sabres, de hallebardes, de broches, de triques et court à la suite du Présidial.

A la porte Saint-Nicolas le grand flot se divise. Un essaim se détache qui se donne mission d'aller combattre en sa maison même le prévôt de Lalande. Le gros de la troupe suit le faubourg Saint-Jacques et ne tarde pas à rencontrer un premier détachement de la

Gabelle qui devant lui prend la fuite à toute jambe. Des portes s'ouvrent et c'est à grand'peine que les murs protègent les fuyards. Deux gabeleurs attardés sont saisis et massacrés sur place.

On arrive à la Papillaie et on y trouve sain et sauf le lieutenant civil qu'on disait mort. Ce vaillant magistrat, c'est le maire adoré qu'à quelques jours seulement de là on fêtait et on acclamait. C'est en triomphe qu'on le veut ramener. Pour échapper au délire de la foule, Louet monte à cheval et revient en ville, assourdi de vivats. Ces frénétiques acclamations le poursuivent jusqu'en son hôtel où il va rentrer pour trouver du calme quand on lui dit que la maison du Prévôt est en feu.

Le détachement que nous avons vu quitter le grand courant à la Porte Saint-Nicolas, après avoir franchi la rivière parvint à la maison de Lalande qui joignait, avons-nous dit, le couvent des Récollets aujourd'hui le presbytère Saint-Laud.

Fouillée du grenier à la cave cette maison était heureusement vide de tout habitant. Y mettre le feu, la réduire en cendres, fut l'impérieux besoin qui s'imposa à la rage populaire. Mais le couvent aussi va brûler et autant on abhorre la Gabelle, autant on adore les Récollets, ces martyrs de la contagion. A leur prière on épargne la maison, mais on trouvera moyen d'assouvir sa rage sur le mobilier.

On le déménage et sur place on se donne le plaisir d'un feu de joie. Louet arrive sur ces entrefaites et veut s'opposer à ce vandalisme, mais la foule en délire

ne veut rien écouter. Il lui faut une pâture qu'elle savoure à son aise.

Ces excès avaient été trop violents pour n'être pas réprimés.

Des meurtres avaient été commis, une maison pillée, un mobilier incendié, son propriétaire menacé de mort.

Les victimes étaient les gens du roi, et ce roi avait Richelieu pour ministre.

La coupable était une foule aveugle, inconsciente de ses actes, provoquée dans ses intérêts et ses affections avec un complice au profit de qui se commettaient ces fautes, mais ce complice en cas de légitime défense dans ses fonctions les plus sacrées ignorait les excès qu'on commettait pour lui. Généreux et dévoué, son crime était d'être populaire.

Tel était le procès à instruire dont la mission était confiée à un maître des requêtes du roi, à L. Lemaître, sieur de Bellejambe.

Ce personnage qui s'était fait précéder de mesures arbitraires et violentes, nous arrivait au 8 août.

Son premier acte fut de sommer le maire, de lui donner les clefs de la ville avec sa démission.

De caractère indépendant et fier, Louet lui dit tenir ses pouvoirs de ses électeurs et du roi, qu'eux seuls l'en pouvaient relever. Impuissant dans sa tentative, Bellejambe se contenta d'une indemnité de 7,000 livres au profit de Lalande, représentant la valeur du mobilier brûlé et retourna à Paris, pour y rendre compte de sa mission.

Richelieu ne s'en put contenter, Louet fut mandé au conseil du roi, et suspendu jusqu'au jour de la transmission de son mandat de maire d'Angers. Ce jour-là, une lettre de petit cachet limita le droit des électeurs qui n'eurent plus que des candidats à présenter au choix du roi pour la mairie.

L. Rondeau.

LES

ÉTABLISSEMENTS DE SAINT-LOUIS

Par M. PAUL VIOLLET

L'ancien droit de notre province d'Anjou a le privilège d'attirer les regards des savants de Paris. Nous devons nous en féliciter puisque les documents qui permettent de l'étudier ne sont pas entre nos mains provinciales. Cela montre d'autre part la haute importance du droit angevin et l'influence qu'il a exercée sur le développement historique du droit français. M. Beautemps-Beaupré nous a fait connaître tous les textes des coutumes d'Anjou, depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'à la réforme définitive de 1508. M. Viollet vient de terminer son grand ouvrage en quatre volumes sur les Établissements de Saint-Louis, qui nous permet de remonter plus haut encore et d'étudier la coutume d'Anjou pendant le XIIIe siècle; c'est l'époque où le droit commence à se fixer et à sortir des langes de la barbarie féodale et germanique.

I

L'ouvrage de M. P. Viollet comprend :

1° Une savante introduction de quatre cent quatre-vingt-deux pages;

2° Le texte des Établissements de Saint-Louis;

3° Les textes primitifs ayant servi au rédacteur pour la composition des Établissements, et les textes dérivés, c'est-à-dire ceux où se trouvent des traces de l'influence des Établissements;

4° Les notes des anciens éditeurs, sur les Etablissements et de nouvelles notes ajoutées par M. Viollet;

5° Une table avec glossaire.

L'introduction se divise elle-même en quatre parties :

1° Les sources des Établissements de Saint-Louis;

2° Le droit d'après les Établissements;

3° L'influence de ce document sur les coutumes des diverses provinces;

4° Une étude sur les manuscrits tant des Établissements mêmes que des textes primitifs et des textes dérivés.

M. Viollet avait déjà publié à part en 1877 la première partie de son introduction, celle qui traite des sources des Établissements, et j'ai eu l'honneur d'en rendre compte à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, en 1880. Je ne reviendrai donc point ici sur cette question. Je me bornerai à rappeler les conclusions de l'auteur.

Le livre connu sous le nom d'*Établissements de Saint-Louis* ou *d'Établissements-le-Roi* n'est point une œuvre officielle émanée du roi; ce n'est pas une ordonnance publiée avec l'avis et le consentement des barons, ni même en leur présence. C'est une œuvre privée, une compilation faite par un jurisconsulte. C'est à tort qu'on a fait figurer ce document dans la grande

collection des ordonnances royales. La préface et la formule de promulgation qu'on lit dans quelques manuscrits sont des pièces fausses.

Quatre textes anciens ont été réunis pour former celui des Établissements :

1° Un règlement de procédure au Châtelet de Paris, correspondant aux chapitres 1 et 2 des Établissements ;

2° L'ordonnance de saint Louis sur le duel judiciaire reproduite presque textuellement dans les chapitres 3-9 des Établissements ;

3° Une ancienne coutume d'Anjou et de Touraine, comprenant tout le reste du liv. I des Établissements (ch. 10-175) ;

4° Une ancienne coutume d'Orléanais et de Sologne, qui a fourni le texte entier du liv. II.

A ces documents anciens juxtaposés et qui ne concordent pas toujours parfaitement entre eux, le rédacteur, ou plutôt le compilateur, a ajouté de nombreuses citations qu'il a empruntées au droit romain et au droit canonique. Il les a insérées dans les vieux textes comme des gloses et souvent même d'une manière assez maladroite, au milieu des phrases qu'il coupe, ce qui les rend quelquefois peu intelligibles. Il a fait appel en outre aux usages de France, à ceux des cours laies, des cours de baronnie, de l'hôtel du roi, c'est-à-dire à certaines coutumes non écrites et traditionnelles sur la manière de procéder en justice devant les diverses juridictions du royaume. Telles sont les sources des Établissements de Saint-Louis que M. Viollet a analysées et dégagées du texte actuel,

avec une rare sagacité. Il a fait en quelque sorte l'analyse chimique de ce célèbre document juridique[1].

A cette partie de l'introduction correspondent les textes primitifs publiés par M. Viollet; ce sont les pièces justificatives de sa théorie sur la formation de la compilation dite Établissements de Saint-Louis. Ces textes primitifs sont au nombre de quatre :

A. — L'ordonnance sur la procédure au Châtelet, correspondant aux deux premiers chapitres du livre I des Établissements ;

B. — L'ordonnance de saint Louis contre les duels correspondant aux chapitres 3-9 des Établissements.

Ces deux documents se retrouvent dans divers manuscrits que cite M. Viollet.

1° L'ordonnance sur la procédure au Châtelet et celle contre les duels sont transcrites dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, écriture du XIIIe siècle, ayant appartenu à Antoine Loysel. Il paraît avoir été détaché d'un autre manuscrit contenant *Le Livre à la Roine*. Ils proviennent l'un et l'autre de la bibliothèque de la reine Christine[2].

2° L'ordonnance sur la procédure au Châtelet et celle de saint Louis contre les duels se trouvent reproduites dans *Le Livre de Jostice et de plet*. Le manuscrit du XIIIe siècle contient en outre l'ordonnance de saint Louis de 1254. On y lit une note du XIVe siècle, ainsi conçue : « Tu fus à moy en décembre

[1] *Établissements de Saint-Louis*, par M. Paul Viollet; tom. I. Introduction ; liv. 1, p. 1-85.

[2] Biblioth. nationale, ms. 773 et 1451. *Le Livre à la Roine*.

« l'an mil CCCLXXIX. Mon nom dessus, » et une note de M. Marnier [1].

3° L'ordonnance de saint Louis contre les duels était relatée dans le registre Saint-Just de la Chambre des comptes, d'après Brussel [2].

4° Un fragment de l'ordonnance de saint Louis contre les duels se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque nationale du XIII[e] siècle, qui contient en outre l'accord de 1222 entre le roi de France et l'évêque de Paris, *Le Livre de la reine Blanche* et un tarif de droits dûs par les bateaux chargés de sel sur la Seine. Sur un feuillet on voit une annotation que l'on croit être de la main de De Thou, et signée *Jac. Aug. Thuani.* Ce manuscrit provient de la collection Colbert [3].

5° Un autre manuscrit du XIV[e] siècle comprend partie du *Miserere* du Reclus de Moliens, le Roman de Charité du Reclus de Moliens, l'ordonnance sur la procédure au Châtelet et l'ordonnance contre les duels, l'accord de 1222 entre le roi et l'évêque de Paris, le Conseil de Pierre de Fontaine, le recueil des droits dûs par les bateaux sur la Marne et sur la Seine, etc. Ce manuscrit provient de Saint-Germain, Harlay [4].

Ces divers manuscrits ont servi à former le texte de l'ordonnance de la procédure au Châtelet et celui de l'ordonnance contre les duels publiés par M. Viol-

[1] Bibl. nat., ms. franç., n° 2844.
[2] *Usage général des fiefs,* p. 976.
[3] Bibl. nat., ms. 1279.
[4] Bibl. nat., n° 20048, f° 37 et suiv.

let[1]. Ils sont tous analysés dans son introduction[2]. Le texte de ces documents ne présente que de légères variantes avec celui des Établissements de Saint-Louis.

C. — L'ancienne coutume de Touraine-Anjou est la source la plus importante des Établissements, puisque le compilateur lui a emprunté le premier livre presque tout entier, du chapitre 9 au chapitre 175 et dernier. Le texte reconstitué par M. Viollet ne comprend pas moins de 102 pages d'un caractère assez fin[3]. Il n'existe point de manuscrit reproduisant le texte exact et primitif de cette coutume. M. Viollet l'a reconstitué tant à l'aide des manuscrits des Établissements de Saint-Louis que de ceux des anciennes coutumes de l'Anjou. Il a retranché de son texte de la Coutume toutes les gloses ajoutées par le rédacteur des Établissements. En note, notre auteur a marqué les variantes existant entre les manuscrits des Établissements et ceux des plus anciennes coutumes d'Anjou[4]. De cette façon il a pu refaire le texte aujourd'hui perdu sur lequel a travaillé le compilateur, auteur du livre attribué à saint Louis. C'est un travail de géologue reconstituant un fossile avec des ossements retrouvés épars, ou d'archéologue rebâtissant

[1] *Établissements de Saint-Louis,* par P. Viollet, tom. I, p. 483-493.
[2] Tom. I, p. 422-425.
[3] Tom. III, p. 3-104.
[4] Les divers manuscrits des Établissements sont désignés dans l'ouvrage de M. Viollet, par les lettres de l'alphabet latin ; les autres manuscrits des anciens documents dont il s'est servi, le sont par celles de l'alphabet grec.

un édifice avec des débris de colonnes ou de frises brisées.

Je ne dirai rien ici des anciens manuscrits de la coutume d'Anjou dont s'est servi M. Viollet. Ils ont été publiés déjà par M. Beautemps-Beaupré, dans son grand ouvrage sur les *Institutions de l'Anjou*. Ceux qu'a consultés M. Viollet sont au nombre de trois; ce sont les plus anciens ; ils correspondent aux textes B et C de M. Beautemps-Beaupré. J'ai parlé de ces importants documents dans le compte-rendu que j'ai fait ici du livre de M. Beautemps-Beaupré.

D. — La reconstitution du texte de l'ancien *Usage d'Orlenois* auquel le rédacteur des Établissements a emprunté tout le livre II a été tentée par M. Viollet; elle est plus conjecturale que celle de l'ancienne coutume d'Anjou. Notre auteur n'avait point ici la ressource des manuscrits du XIIIe ou du XIVe siècle, comme pour le livre I ; il a dû se borner à prendre le texte des Établissements et à en retrancher les parties qui semblent être des gloses analogues à celles ajoutées à la coutume d'Anjou ; puis il a corrigé ou complété certains passages d'après diverses inductions [1].

M. Viollet a publié en tête du livre II, un prologue en vers, d'après le ms. N. des Établissements. Ce prologue est extrait d'une pièce dite *Li droiz au clerc de Vaudoi*. Il se retrouve dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, et dans un manuscrit de celle de l'Arsenal, du XIIIe siècle [2].

[1] Tom. Ier, p. 495-520.

[2] Bibl. nat., ms. franç. n° 1593, f°s 109 et suiv. — *Idem*, ms. franç. n° 837, f°s 31 et suiv. — Bibl. de l'Arsenal, ms. 3516,

Je ne parlerai pas de l'origine orléanaise du livre II des Établissements de Saint-Louis. J'en ai déjà parlé en analysant *Les Sources des Établissements* de M. Viollet. Cette origine est établie par divers passages du texte, et par sa conformité avec les plus anciennes coutumes d'Orléans. On y remarque le fréquent emploi de cette formule : *Selon l'usage d'Orlenois* et quelquefois. *Selon l'usage d'Orlenois et de Seloigne* (Sologne), la mention des abbayes orléanaises de Sainte-Croix, de Saint-Aignan, celle des Sergents de Sologne, etc.

La publication de ces divers documents reproduits soit d'après des manuscrits authentiques et encore existants, soit même au moyen d'un travail d'épuration qui a consisté à supprimer les gloses ajoutées par le compilateur, fournit la preuve la plus complète du système de M. Viollet sur le mode de composition des Établissements. En rapprochant les textes primitifs publiés par M. Viollet de celui des Établissements, il est facile de se rendre compte du procédé usité par le compilateur qui n'a fait que juxtaposer ces textes anciens et y insérer des commentaires empruntés au droit romain et aux décrétales. M. Viollet me permettra toutefois une légère critique de détail. Il a reproduit dans son tome I[er] à la suite de l'introduction les documents correspondants aux chapitres 1-9 du livre I des Établissements et l'usage d'Orléanais, tandis qu'il a rejeté la coutume d'Anjou-Touraine au

f° 352. — Ces manuscrits sont analysés par M. Viollet, tom. I' p. 428-429.

tome III, après le texte même des Établissements et avec les textes dérivés. La série des documents primitifs se trouve ainsi coupée et interrompue. Le lecteur eût plus facilement saisi la suite et l'enchaînement de ces textes primitifs s'ils eussent été tous placés les uns à la suite des autres et sans interruption.

La seconde partie de l'introduction traite du droit, d'après les Établissements ; je parlerai de cette partie si importante de l'ouvrage de M. Viollet à la fin de ce travail. C'est un tableau très complet et très consciencieux de l'état de la législation et des usages juridiques du XIIIe siècle, qui mérite d'être étudié à part et dont l'analyse exige d'assez longs développements.

M. Viollet donne dans la quatrième partie de son introduction une étude fort remarquable sur les manuscrits des Établissements et sur ceux des textes primitifs et des textes dérivés. J'aï déjà parlé des textes originaux qui ont été les sources des Établissements, je passe maintenant aux différents manuscrits des Etablissements eux-mêmes ; je parlerai ensuite des textes dérivés.

La Bibliothèque nationale possède plusieurs manuscrits des Etablissements de Saint-Louis.

L'un, qui porte le nom de Jehan Bretonnière, paraît avoir appartenu à Chopin et peut-être aussi à la Thaumassière[1] ; l'écriture est du XIIIe siècle.

[1] Bibl. nat., ms. franç. n° 5278.

Un autre se termine ainsi :

Explicit iste liber
Sit scriptor crimine liber ;
Nomen scriptoris
Est H. Beneamoris.

Anno Domini M° CCC° XL V ante festum beati Jeronimi [1].

Un troisième renferme, outre le texte des Etablissements, un petit traité sur les testaments et la *Compilatio de usibus Andegavie,* dont j'ai eu l'occasion de parler déjà en rendant compte du grand ouvrage de M. Beautemps-Beaupré [2].

Le quatrième manuscrit cité par M. Viollet paraît avoir été aux mains de Ducange ; plusieurs feuillets font défaut. On y lit cette note : « donné par le marquis de Quincy, grand baillif d'épée du Nivernois, à la bibliothèque du roi, le 1er août 1775 [3]. »

Puis vient un autre manuscrit renfermant les *Établissements-le-roi-Philippe,* à la suite des Etablissements de Saint-Louis ; on y lit cette note sur un feuillet de garde : « L'an mil deux cens quatre vingtz. Ex biblioth. A. Hurault [4]. »

Le sixième manuscrit cité par M. Viollet, écriture du xiv° siècle, est incomplet, mais il contient, outre les Etablissements de Saint-Louis, un recueil de textes orléanais publiés par La Thaumassière et diverses notes de droit canonique [5].

[1] Bibl. nat., ms. franç. 1075.
[2] Bibl. nat., ms. franç. 13985.
[3] Bibl. nat., 13987.
[4] Bibl. nat., 5899.
[5] Bibl. nat., 5977.

Le septième est d'origine toulousaine, écriture du commencement du xiv[e] siècle; quelques feuillets manquent; il renferme d'autres textes en vers et en prose et provient de Montchal, archevêque de Toulouse [1].

Le huitième renferme, outre les Etablissements, les anciens usages d'Artois, publiés par Maillart et les coutumes de Ponthieu, Vimeu, Amiens, publiées par Marnier en 1840 ; l'écriture est de la fin du xiii[e] siècle. A la fin du volume on lit la note suivante, dont l'écriture appartient au xvi[e] siècle :

« Che livre chy est à Hugue d'Aux et le a acheté à Yve Baron [2]. »

Le neuvième, écriture fin xiii[e], renferme des lacunes importantes. On y lit cette note : « les establissements « du roy de France. Sez présent livre ast estez donez « à Monseigneur, Monseigneur de Vodemont, de la « part de son très-obéissant serviteur Nicolas Hau- « toys. »

Ce manuscrit a appartenu à Chantereau-Lefebvre ; c'est celui qu'a reproduit du Cange [3].

Le dixième manuscrit porte cette note : « *Ex bibliotheca ms. Coisliana, olim Segueriana, quam illustr. henricus du Cambout, dux de Coislin, par Franciæ, episcopus Metensis, etc. Monasterio S. Germani à pratis legavit, an. M. DCC XXXII.* » L'écriture appartient au xvii[e] siècle [4].

[1] Bibl. nat., 15352.
[2] Bibl. nat., 5248.
[3] Bibl. nat., 18096.
[4] Bibl. nat., 16198.

Le onzième est ducommencement du même siècle, d'après le caractère de son écriture. On y lit cette note : « Le présent livre a esté extrait et deuement collationné à son original escript en lettres antiques sur parchemin velin daté de l'an 1270. Et lequel original a esté donné à Monseigneur de Vaudemont par Monsieur Nicolas du Hautoys, seigneur de Recicourt, et se concordent de mot à autres [1]. »

Le douzième de la fin du XIIIe siècle, avec lacune, contient le petit texte sur les testaments déjà cité. Sur le f° 88 on lit cette note curieuse : « Je entre en l'ostel maistre Hennery Simopon (?), le dimanche des Brandons VIe jour de mars mil IIII^c^ L. VI, à XXX escuz de pension par chascun an ; et est tenu ledit Hennery, etc. [2] »

La bibliothèque de l'Arsenal possède une table des Etablissements dont l'écriture est de la fin du XIIIe siècle [3]. Ce manuscrit commence par ces mots : *in manus Sarracenorum*... Quelques bibliothèques de province possèdent des manuscrits des Etablissements, et d'abord il existe dans celle de Nantes un manuscrit du XIIIe siècle renfermant le texte seul des Etablissements, avec une table et le prologue ; ce dernier document ajouté au XVIIIe siècle d'après le manuscrit de Chantereau-Lefèvre. Il provient de l'Oratoire de Nantes [4].

La bibliothèque de la Faculté de médecine de Mont-

[1] Bibl. nat., 2839.
[2] Bibl. nat., 13986.
[3] Bibl. de l'Arsenal, ms. 391, f° 270, r°.
[4] Bibl. de Nantes, ms. 6882.

pellier est aussi du nombre de ces rares privilégiés et possède un manuscrit provenant du président Bouhier. Ce manuscrit ne contient que les Etablissements; il est ainsi daté *(in fine) : anno Domini M° CC° LXX° tertio, die lune ante festum beati Johannis Baptiste.* Cette mention est précieuse; elle a permis de fixer à quelques mois près la date de la rédaction des Etablissements [1].

A la bibliothèque de Troyes on voit aussi un manuscrit des Etablissements de Saint-Louis, dans lequel se trouvent des lacunes importantes. Il est ainsi daté *(in fine) : anno Domini millesimo CC° octuogesimo primo, mense aug.* Ce document provient de l'abbaye de Clairvaux, comme il résulte d'une note ainsi conçue, du xv° siècle : *Liber sanctæ Mariæ Clarevallis* [2].

Les archives municipales de Beauvais possèdent un manuscrit des premières années du xiv° siècle, d'après l'écriture. Ce volume qui contient le *Conseil de Pierre de Fontaines, les Etablissements de Saint-Louis,* un traité de *moralités* et un cartulaire de la commune de Beauvais, se nomme le *Livre à cinq clous* [3].

Le comte de Ségur possède un manuscrit des Etablissements provenant de Daguesseau et qui renferme, outre le texte des Etablissements de Saint-Louis, du xiii° siècle, le petit traité sur les testaments déjà cité et un second texte des Etablissements. On lit sur le premier de ces textes des notes de la main de Brodeau;

[1] Bibl. de la Faculté de médecine de Montpellier, ms. 395.
[2] Bibl. de Troyes, ms. 1709.
[3] Arch. municipales de Beauvais, reg. A A 2.

il paraît avoir été aux mains de Chopin. Le second a été souvent utilisé par Laurière dans ses notes; il s'est plus rarement servi du premier [1].

M. Viollet passe aussi en revue les manuscrits des bibliothèques étrangères.

Au Vatican, un manuscrit provenant de la reine Christine, écriture fin du xiii[e] ou commencement du xiv[e] siècle, avec chapitres numérotés, renferme des lacunes importantes; on y lit à la fin :

Explicit iste liber
Sit scriptor crimine liber [2].

Un autre de la même source, écriture du xiv[e] siècle, avec chapitres numérotés, sans table [3].

Un troisième a la même origine ; écriture du xiii[e] siècle, sans numéros et sans table. Il comprend à la suite des Etablissements une traduction française des Institutes de Justinien; au bas du premier f° on lit : *Pa. Petavius* (Paul Pétau)[4].

Un quatrième provient du cardinal Ottoboni; il est de la fin du xiii[e] siècle, avec table et chapitres numérotés, mais non rubriqués; il renferme des lacunes importantes [5].

La bibliothèque de Stockholm possède un manuscrit des Etablissements de la deuxième moitié du xiii[e] siècle, avec table et chapitres numérotés; il est orné de miniatures et ne contient que le texte des

[1] Bibl. du château des Nouettes (Orne).
[2] Bibl. vaticane, reine Christine, ms. 608.
[3] Bibl. vaticane, reine Christine, ms. 780.
[4] Bibl. vaticane, reine Christine, ms. 1927.
[5] Bibl. vaticane, Ottoboni, ms. 3026.

Etablissements. Il porte sur divers folios les noms de plusieurs de ses anciens propriétaires : maistre Greffier, demeurant à Paris, Symon de Gymardes, bailly, de Boullongne, Jehan Méry, demeurant à Paris, Claude Foullon, etc. [1].

A la bibliothèque de Munich se trouvent des fragments non reliés des Etablissements, consistant en deux feuillets, chacun de quatre pages, dont l'écriture remonte au XIII[e] ou au XIV[e] siècle [2].

En Angleterre, on trouve aussi quelques manuscrits des Etablissements. Un manuscrit de la bibliothèque de Cheltenham, écriture du XIV[e] ou du XV[e] siècle, contient, outre les Etablissements de Saint-Louis, les *Etablissements le roi* Philippe ; les chapitres ne sont pas numérotés.

A la même bibliothèque se trouve un autre manuscrit, écriture du XIII[e] siècle, orné de miniatures et qui ne contient que les Etablissements de Saint-Louis ; il porte cette note : *de Conventu fratrum Celestinorum Sanctæ Trinitatis de Marconssiaco* [3].

M. Viollet mentionne enfin trois manuscrits non retrouvés, mais cités par des érudits : l'un par Charondas le Caron et Chopin, un second par Pithou et le troisième par La Thaumassière, qui l'appelle *mon manuscrit*.

Ces divers manuscrits, au nombre de trente, ont tous été étudiés par M. Viollet qui donne sur chacun

[1] Bibl. de Stockholm, XXV.
[2] Bibl. de Munich, cod. gall., n° 43.
[3] Cheltenham, ms. 810, 811.

d'eux une notice complète dans sa savante introduction [1].

C'est d'après tous ces manuscrits que M. Viollet a publié son texte des Etablissements qui remplit tout le tome II de son grand ouvrage. C'est une édition critique, la plus savante, la plus complète que nous possédions. Des notes aussi consciencieuses que nombreuses mises au bas des pages signalent les variantes des divers manuscrits et renvoient à ces différents textes. On a ainsi sous les yeux en un instant toutes les leçons sur chaque passage des Etablissements.

L'auteur indique en outre en tête de chaque chapitre la source à laquelle le rédacteur a puisé ce chapitre ; j'ai déjà fait connaître quelles sont ces sources. M. Viollet a eu soin de mettre en italiques tous les passages qu'il considère comme des gloses interpolées par le rédacteur des Etablissements au milieu du texte des anciens documents dont il a composé son œuvre. Le lecteur, en supprimant par la pensée ces gloses ainsi signalées, retrouve de suite le texte du document primitif. Ces passages sont empruntés, comme je l'ai déjà dit, au droit romain ou aux décrétales. Je citerai quelques exemples pour faire saisir ce procédé.

Au chapitre 3 du livre I, qui est extrait de l'ordonnance de saint Louis contre le duel judiciaire on lit :

« ... Et en leu de batailles nous metons prueves de tesmoinz et de chartres ; *et ce est escrit au code de pactis*

[1] Tom. I, p. 396-422.

l. Pactum quod bona fide interpositum, et codice, de transactionibus, l. cum te transegisse. Et si n'ostons mie les autres prueves bones et loiaus qui ont esté acostumées en cort laie jusques à ores. »

Les mots en italiques n'appartiennent pas au texte de l'ordonnance ; ils forment une glose ajoutée au texte et intercalée par le rédacteur des Etablissements [1].

On lit au chapitre 28; du même livre I[er], extrait de l'ancienne coutume d'Anjou, au sujet des forbannis (contumaces) :

« ... Et se aucuns tex malfeitor sen fuioit et ne peust estre trové li bers le doit faire semonre par jugement ou leu don il esteroit *selonc droit escrit au Code, De foro competenti, l. Juris ordinem, et en la Décrétale De dolo et contumaciâ, Capitulo Causam quæ, où il est escrit de ceste manière,* et au mostier de la parroche dont il seroit que il viègne à droit dedans les VII jors et les VII nuis, por conoistre ou por deffendre ; et si le feroit en apeler en plain marchié, etc. »

Les mots en italiques sont une évidente addition au texte primitif, insérés au milieu même d'une phrase [2].

Ces citations suffisent pour faire comprendre la manière dont l'auteur a procédé et comment il a établi son texte.

Il a en outre ajouté certains passages, fort rares

[1] Comp. le texte de l'ordonnance reproduit par M. Viollet (tom. I, p. 488) avec celui du chap. 3 des Etablissements.

[2] Comp. le texte des Etablissements avec celui de la cout. d'Anjou publié par M. Beautemps-Beaupré, texte B, ch. 23.

du reste, qui ne se trouvent pas dans les manuscrits des Etablissements, et qu'il a empruntés aux plus anciens textes de la coutume d'Anjou ; ces passages sont mis entre crochets et permettent de saisir le rapport des Etablissements avec les autres textes primitifs des coutumes angevines [1].

Le volume se termine par un appendice comprenant le prologue avec l'ordonnance de promulgation, d'après les trois manuscrits de la Bibliothèque nationale qui renferment ces pièces apocryphes. Faut-il croire que ces documents aient été fabriqués de mauvaise foi ? Les chapitres 3-9 des Etablissements étant la reproduction d'une ordonnance authentique de Louis IX, la formule de promulgation de cette ordonnance a pu servir de modèle et l'imagination des copistes aura fait le reste; ce serait alors le résultat de quelque confusion. Cette opinion me paraît d'autant plus vraisemblable que le prologue ne se trouve pas placé en tête du livre I, dans les manuscrits qui le renferment mais au second f° seulement. Puis viennent deux tables reproduites aussi d'après les anciens manuscrits et enfin celle du manuscrit de l'Arsenal qui s'y trouve seule et isolée de son texte [2].

La troisième partie de l'introduction du livre de M. Viollet est consacrée à mettre en lumière l'influence exercée par les Etablissements de Saint-Louis sur le

[1] *Etablissements de Saint-Louis*, par P. Viollet, tom. II.

[2] 1re Table : ms. de la Bibl. de Stockholm ; de la Bibl. nat. franç. nos 13985 et 5899 ; de Cheltenham, nos 810. — 2e Table : Bibl. nat. franç. nos 5278, 1075, 18096, 13986 ; Bibl. de Nantes ; Vatican, ms. Ottobonien, n° 3026. — 3e Table : Bibl. de l'Arsenal, ms. 391, f° 270, r°.

droit de diverses provinces de France. Cette influence est établie par l'étude de plusieurs textes que M. Viollet appelle textes dérivés [1].

Le premier de ces textes est une glose qui accompagne dans l'un des manuscrits de la Bibliothèque nationale le texte des Etablissements de Saint-Louis. Ce document provient d'un anonyme poitevin et prouve que l'influence des Etablissements s'était fait sentir en Poitou [2].

Cette influence se manifeste très clairement encore dans un vieux coutumier poitevin appelé *Le livre des droiz*, rédigé au XIVe siècle et dont l'auteur a pris pour base les Établissements et les anciennes coutumes d'Anjou. Ce document a été publié par M. Beautemps-Beaupré ; il forme un ouvrage en deux volumes distinct de son grand travail sur les Coutumes et Institutions de l'Anjou [3].

L'influence des Etablissements s'est aussi étendue en Champagne, comme le prouve un abrégé du livre rédigé pour les jurisconsultes de ce pays et publié par M. Viollet, d'après deux manuscrits, l'un de la Bibliothèque nationale, l'autre du Vatican, provenant de la collection de la reine Christine [4]. Ils paraissent, d'après notre savant auteur, copiés l'un et l'autre sur un manuscrit plus ancien.

La Bretagne a subi aussi l'influence des Établisse-

[1] Tom. I, p. 280-395.
[2] Bibl. nat. franç., ms. 13985.
[3] *Le Livre des droiz*, Paris, Durand, 1865, deux vol. in-8°.
[4] Bibl. nat. franç., ms. 19760. — Bibl. vaticane, reine Christine, ms. 779.

ments attribués au pieux roi de France, ou plus exactement celle de l'ancienne coutume d'Anjou-Touraine ; elle est évidente dans une ordonnance du duc Jean II, de l'an 1301, et dans un vieux recueil breton de *Règles coutumières ;* celui-ci divisé en deux séries. Ces deux documents sont fort importants pour l'étude du droit angevin et montrent quelle extension nos usages ont pris en Bretagne, où ils ont singulièrement modifié, notamment en matière successorale, les vieux principes du droit breton [1].

L'ordonnance du duc Jean II est reproduite dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, daté de l'an 1454, avec d'autres documents bretons, savoir : la très ancienne coutume de Bretagne, l'Assise au comte Geoffroy, les coutumes de la mer, les constitutions faites au Parlement de Bretagne et diverses ordonnances ducales [2]. Sur ce manuscrit on lit ce distique humoristique, écrit par l'un de ses anciens propriétaires :

« Cestes coustumes sont à Pierre de Toulbadon

« A qui Dieu doint
« Ce qu'il n'a point. »

Un autre manuscrit de la Bibliothèque nationale contient aussi la très ancienne coutume de Bretagne et quelques autres documents législatifs bretons ; l'écriture est du XVIII[e] siècle [3].

La bibliothèque de l'Arsenal possède un manuscrit

[1] Introduction, tom. 1, p. 287-308.
[2] Bibl. nat. franç., ms. 14398.
[3] Bibl. nat. franç., ms. 22316.

du xve siècle comprenant la très ancienne coutume, l'Assise au comte Geoffroy, l'ordonnance du duc Jean II de 1301, le rôle d'Oleron, etc.; on y lit cette note : « pour servir à mon maistre le prieur de Quer-« duel, séneschal de Guémené, 1621 [1] »

Un manuscrit de la bibliothèque de Nantes, du xve siècle, renferme comme les précédents la très ancienne coutume et d'autres documents de droit breton. Il paraît avoir appartenu au célèbre jurisconsulte breton Hévin.

Quant aux Règles coutumières, la première série se trouve dans le manuscrit ci-dessus cité de la Bibliothèque nationale [2], et la seconde dans celui de la bibliothèque de Nantes.

M. Viollet a découvert enfin des traces de l'influence des Etablissements de Saint-Louis et du droit angevin dans les provinces de Beauvoisis (on en trouve en effet un écho dans Beaumanoir), d'Artois, de Picardie et jusque dans le Hainault et les Flandres [3]. La *somme rurale* de Bouteiller a fait aussi quelques emprunts aux vieilles coutumes angevines ; on en trouve même des traces jusqu'à Castres.

L'ancien droit de la Touraine et du Loudunais est à peu près identique à celui des Etablissements; mais ici il n'y a pas eu à proprement parler d'influence exercée par ce document. La similitude provient de la communauté d'origine. La coutume de Loudun dérive de celle de Touraine, et la Touraine

[1] Arsen., ms. 2570.
[2] Ms. franç. 22316.
[3] Introd., tom. I, p. 280-362.

a été régie primitivement par les mêmes usages juridiques que l'Anjou et le Maine; aussi M. Viollet désigne-t-il sous le nom de coutume d'Anjou-Touraine le document qui a passé presque tout entier dans le liv. I des Etablissements, à partir du chapitre 10[1].

Notre auteur, après avoir démontré l'influence des Etablissements dans son introduction, donne une analyse des divers manuscrits sur lesquels il appuie sa thèse[2]; il publie sous le nom de textes dérivés tous ces documents si importants pour l'étude du développement du droit coutumier au XIII[e] et au XIV[e] siècle[3].

M. Viollet a joint à ces divers documents la *Compilatio de usibus et consuetudinibus Andegavie,* déjà publiée par M. Marnier et par M. Beautemps-Beaupré[4]. Ce texte n'offre qu'un rapport indirect avec les Etablissements et bien qu'il renferme quant au fond des dispositions analogues et atteste les mêmes usages juridiques, il n'a pas été reproduit par le rédacteur des Etablissements comme la coutume d'Anjou-Touraine reconstituée par M. Viollet. Il ne peut servir que de terme de comparaison, et n'est relativement aux Etablissements ni un texte primitif, ni un texte dérivé, ni un ancêtre, ni un descendant, mais seulement un collatéral.

[1] Tom. I, Introduction; p. 362-394.

[2] Tom. I, p. 429-433.

[3] Tom. III, p. 105-227.

[4] Marnier, *Anciens usages inédits d'Anjou*; 1853. — Beautemps-Beaupré, Coutumes et Institutions de l'Anjou, tom. I, texte A. — P. Viollet, tom. III, p. 117-139.

M. Viollet, après avoir publié tous les textes primitifs et tous les textes dérivés, a consacré la seconde moitié de son troisième volume et son quatrième volume en entier à des notes destinées à préciser le sens de tous les chapitres des Etablissements. Chacun d'eux a en effet son commentaire particulier. Ces notes ont une double origine. M. Viollet reproduit celles de Ducange, de De Laurière et de l'abbé de Saint-Martin qui ont conservé de l'intérêt. Il ajoute à ces anciens commentaires ses observations personnelles, et çà et là quelques variantes qui n'avaient pu trouver place parmi les notes placées au bas du texte principal des Etablissements. Il complète et quelquefois rectifie les observations de ses prédécesseurs. Toutefois M. Viollet se borne souvent à renvoyer à son Introduction qui est le commentaire général de toute l'œuvre législative attribuée à saint Louis, lorsqu'il est inutile de fournir de nouvelles et plus précises explications. Sous chaque chapitre il donne un aperçu des textes postérieurs aux Etablissements qui ont subi l'influence de cet ouvrage, sans distinguer l'influence exercée par les Etablissements eux-mêmes de celle provenant directement de la vieille coutume d'Anjou-Touraine. Il cite souvent aussi des chartes et autres documents antérieurs aux Établissements et qui font connaître l'origine de leurs dispositions. Il discute, lorsqu'il y a lieu, l'opinion des anciens commentateurs.

On comprend quel intérêt présente un pareil travail, quelles recherches patientes et minutieuses il a demandées. Chaque phrase est expliquée, chaque

mot est éclairci ; rien n'échappe au regard scrutateur de notre consciencieux auteur. Qui voudra bien connaître les Établissements devra lire et méditer ces notes. Mais quel que soit l'intérêt de ce commentaire, nous devons nous borner à en indiquer la haute valeur; il est impossible de le résumer; il échappe par sa nature même à toute analyse.

L'ouvrage se termine par une table alphabétique servant à la fois d'index et de glossaire. Ce système est très ingénieux et très commode pour le lecteur qui trouve à la fois sous chaque mot l'indication du volume et de la page où il a été employé et l'explication de ce mot lorsque le sens qu'il présente est obscur ou peu connu. L'auteur a même pris soin de mettre en italiques les mots qui figurent dans les textes anciens publiés ou cités au cours de l'ouvrage. On retrouve ainsi facilement l'origine des termes de l'ancien droit français.

Le livre de M. Viollet est assurément ce qui a été fait de plus complet et de plus savant sur les Établissements de Saint-Louis.

II

M. Viollet a consacré la seconde partie de son introduction à l'étude interne du droit, c'est-à-dire aux dispositions mêmes des Établissements, aux coutumes juridiques qu'ils nous révèlent.

Il commence par relever une assez grande différence entre le mode de rédaction, le style de la coutume d'Anjou, qui forme la plus grande partie du

livre I des Établissements, et celui de l'usage d'Orléans qui remplit le livre II. La coutume d'Anjou accuse encore la naïveté des premiers âges ; le style juridique est concret, embarrassé ; celui de l'usage d'Orléans est plus précis, plus abstrait et atteste plus d'expérience des études juridiques [1].

Quant au fond même du droit, M. Viollet est convaincu que le droit germanique a exercé une grande influence sur la législation coutumière du nord de la France. En cela il diffère d'opinion avec M. Beautemps-Beaupré qui ne lui en accorde presque aucune [2]. Je crois avec M. Viollet qu'il est difficile de ne pas voir dans beaucoup de dispositions du droit coutumier des restes du droit barbare.

Ces généralités posées, M. Viollet passe à l'examen des textes qui rappellent le caractère collectif des premières propriétés immobilières, ou les premiers modes d'appropriation. Pour notre auteur les droits de vaine pâture et autres droits analogues dont jouissaient les habitants des paroisses sont des restes de la primitive propriété collective. Le droit de chasse et celui de pêche, qui jadis appartenaient à tous, ont été successivement restreints par les garennes seigneuriales, et finalement celui de chasse est devenu un privilège nobiliaire [3].

Le four banal et le moulin banal sont des restes de la vie commune de l'époque patriarchale, devenus

[1] Introduct., p. 86 et suiv.

[2] *Coutumes et institutions de l'Anjou*, par M. Beautemps-Beaupré, préface, p. 1 et 2.

[3] Introd., p. 98 et s.

plus tard privilèges seigneuriaux. M. Viollet cite des textes desquels il résulte que le meunier et le fournier étaient souvent considérés comme serviteurs de la communauté, et quelquefois même élus par les habitants, et cela en pleine féodalité. M. Viollet voit aussi des restes de l'antique copropriété de la tribu dans la restriction apportée à la peine de la confiscation qui ne pouvait s'appliquer qu'aux meubles ainsi que la garantie des créances [1].

M. Viollet fait dériver la prescription annale de l'ancienne appropriation annale du droit germanique, par laquelle un étranger acquérait au bout d'un an le droit de cité dans un village. Il étudie ensuite les actions possessoires, la complainte et la réintégrande, la première d'origine germanique, la seconde d'origine romaine et canonique. Je partage absolument la manière de voir de M. Viollet sur ces questions assez compliquées de l'histoire de notre droit. Comme il le dit fort exactement, on a perdu de vue les origines, et la confusion s'est faite sur ces matières. C'est seulement en revenant à l'étude des textes qu'on peut s'en rendre un compte exact, et préciser la marche du droit et son développement historique [2].

Vient ensuite l'examen des textes relatifs au régime des biens dans la famille. A la collectivité de la tribu ou du village a succédé celle de la famille. Cette collectivité est nettement accusée dans l'intervention si commune des héritiers aux actes d'aliénation; de là est sorti le retrait lignager, d'après lequel

[1] Introd., p. 104, 105 et s.
[2] *Idem*, p. 110, 112 et s.

les héritiers de chaque ligne avaient le droit de racheter pendant l'an et jour à partir de la vente, l'immeuble de famille vendu par leur parent lignager, en payant le prix déboursé par l'acheteur. Il en est de même de l'intervention de la famille pour la constitution d'un *dotalicium* [1].

La prééminence de la succession *ab intestat* sur la succession testamentaire est encore un reste de la vieille copropriété. Quant au mode de partage, l'égalité dérivant à la fois du droit romain et du droit germanique est la règle, le droit d'aînesse n'est que l'exception. Les baronnies sont indivisibles et passent en entier à l'aîné seul. Pour les autres terres, en Anjou, l'aîné noble prend les deux tiers du domaine, les puinés l'autre tiers. Cette portion leur appartenait en propriété, d'après M. Viollet, et non pas seulement en usufruit, comme cela fut décidé plus tard. Entre filles, l'aînée prend le manoir seulement, à titre de préciput.

En Orléanais l'aîné noble obtient les deux tiers, s'il n'a qu'un frère, la moitié s'il a plus de deux frères ; entre filles ce préciput est le même qu'en Anjou. Quant aux successions collatérales entre frères nobles elles sont recueillies, en Anjou par l'aîné seul, en Orléanais par tous les frères. Entre roturiers règne le partage égal entre tous les enfants, sans distinction de sexe, comme en droit romain ; le privilège germanique des mâles a disparu. Il était du reste battu en brèche dès le temps des formules de Marculf [2].

[1] Introd., p. 117-119.
[2] *Idem*, p. 121 et suiv.

M. Viollet se demande pourquoi le droit d'aînesse était dans l'origine, sauf en ce qui concerne les baronnies, aussi mitigé en Anjou. Cela provient d'après lui de ce que beaucoup de fiefs étaient primitivement des alleux régis par la règle du partage égal. Ces domaines soumis d'abord seulement à la juridiction seigneuriale devinrent peu à peu des fiefs par voie d'assimilation et sans qu'il soit intervenu pour cela de convention expresse ni de recommandation entre le vassal et le suzerain [1]. Cette explication de la transformation des alleux en fiefs est non seulement ingénieuse mais très vraisemblable. Quant aux baronnies, c'étaient des offices héréditaires qui étaient de vraies charges publiques; il était naturel qu'elles fussent soumises au droit d'aînesse absolu, comme les anciens bénéfices de concession; c'était une conséquence dérivant de leur nature même.

Le droit de tester a toujours été renfermé dans la France coutumière, dans des limites fort restreintes. Le roturier ne peut porter aucune atteinte aux droits de ses héritiers; aucune cause légitime d'exhérédation n'est même reconnue par la Coutume. Les familles bourgeoises de l'Anjou étaient tellement attachées à l'égalité des partages, que Louis XI ayant accordé la noblesse aux officiers du corps de ville d'Angers, et leur ayant laissé la liberté d'opter entre le partage noble et le partage coutumier, ces nouveaux nobles optèrent pour le partage coutumier,

[1] Introd. p. 124.

à cause des inconvénients de l'autre système [1]. Ce qui n'empêche pas nombre de gens fort lettrés de croire que l'égalité des partages est un droit moderne et révolutionnaire. Il est vrai que la France est le pays du monde où l'on connaît le moins l'histoire des institutions nationales.

Quant au père noble il peut en Anjou disposer de tous ses acquêts et du tiers de ses propres. En Orléanais le roturier peut comme le noble disposer de ses meubles, de ses acquêts et du cinquième seulement de ses propres [2]. La quotité disponible était donc bien plus restreinte dans nos coutumes du centre qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Le testament, tel qu'on le pratiquait au moyen âge, avait surtout pour but les legs pieux ; aussi nos vieux coutumiers, en parlant du droit de disposition, emploient-ils le mot *aumosner*. Le roturier angevin peut aumosner la moitié de ses propres, dont il ne peut disposer en faveur d'un cohéritier; le gentilhomme peut aumôner le tiers. M. Viollet croit qu'il ne pouvait disposer de ce tiers, autrement qu'en faveur de l'Église ou de ses enfants puinés. En Orléanais le legs pieux ne peut excéder le cinquième des propres [3].

La *foris familiatio* consistait en ce que l'enfant doté était exclu de la succession paternelle. C'était un vieil usage germanique provenant de la copropriété familiale primitive. Celui qui avait reçu sa part et

[1] Pocquet de Livonnière, *Coutumes du pays d'Anjou*, tom. I, col. 715.

[2] Introd. p. 127-128.

[3] *Idem*, p. 129-130.

était sorti de l'association ne pouvait plus y rentrer ; la succession n'appartenait qu'aux enfants restés *en celle*, c'est-à-dire dans la maison paternelle. En Anjou, au XIIIe siècle, le principe n'existe plus que pour la fille noble dotée par son père ; en Orléanais, le vieux principe s'applique à tous les enfants dotés, nobles ou non, sans distinction de sexe. Ce système n'était pas à l'avantage de l'enfant doté qui était censé avoir reçu toute sa part. Il eût mieux valu pour lui être admis à la succession, en rapportant sa dot [1].

M. Viollet étudie aussi les origines du douaire et celles de la communauté conjugale. La première institution est bien connue ; elle dérive du morgengab germanique dont elle est une transformation. Les avis sont partagés sur la seconde ; pour les uns elle est sortie de la communauté taisible qui s'opérait entre les gens de condition mainmortable, par un an d'habitation commune ; pour les autres c'est encore une transformation du droit qu'avait la veuve au tiers ou même à la moitié des acquêts, d'après l'ancien droit des Francs. C'est cette dernière opinion qu'adopte M. Viollet. Pour lui, le droit de la femme sur une part de la fortune immobilière du mari concernait en réalité l'ensemble des biens immobiliers. Ce droit de la femme au tiers ou à la moitié de la fortune commune comprend les deux éléments qui dans certaines coutumes restent confondus et produisent le système de la communauté universelle, et qui sur d'autres points de la France se distinguent et

[1] Introd., p. 131-132.

se séparent pour s'appeler l'un *douaire*, et l'autre *communauté conjugale*[1]. En Anjou la transformation du *dotalicium* était complète au XIII[e] siècle. Ce n'était plus comme l'ancien morgengab un droit de propriété, mais un simple usufruit au profit de la veuve[2].

En ce qui concerne la communauté des acquêts elle existait en Anjou sous sa forme moderne; la veuve avait droit à la moitié des meubles et des acquêts, tandis qu'ailleurs elle ne prenait que le tiers. En Orléanais, la femme paraît encore au XIII[e]. siècle avoir exercé sur son douaire un véritable droit de propriété, car les enfants succédaient au douaire, et non le mari. Elle prenait aussi la moitié des meubles et des acquêts[3].

Notre auteur passe ensuite à l'état de la femme. L'intervention nécessaire du père, et, à défaut du père, celle de la famille paternelle dans le mariage, sont des restes de l'ancienne tutelle ou *mundium* germanique. Après son mariage, elle est soumise à la tutelle de son mari, et ne peut ester en justice sans son consentement, à moins qu'elle ne soit marchande publique, ou qu'il ne s'agisse d'un outrage ou de voies de fait dont elle aurait été personnellement victime[4]. Le code civil laisse aujourd'hui moins d'initiative à la femme mariée que les anciennes coutumes d'Anjou et de Touraine.

La coutume d'Anjou interdit à la femme mariée

[1] Introd., p. 132-135 et suiv.
[2] *Idem*, p. 137-138.
[3] *Idem*, p. 139 et suiv.
[4] *Idem*, p. 143 et suiv.

toute donation entre-vifs en faveur du mari, mais elle peut lui faire une donation à cause de mort; le mari peut donner entre-vifs à sa femme[1].

La veuve est pour ainsi dire dépouillée de son propre bien, en ce sens qu'elle n'a pas le droit d'en disposer au préjudice de ses enfants : « *dame n'est que bail de son héritage, puisqu'ele a oir mâle, ne ele ne peut doner, ne changier pour quoi ce soit à l'amenuisement de l'oir*[2]. » C'est là un reste de la vieille tutelle germanique des femmes, d'après M. Viollet. J'y verrais plutôt une application du principe de la copropriété familiale; en tout cas c'est un reste du droit barbare. Mais d'autre part, la veuve est sous la protection toute spéciale de l'Église, dont elle a droit d'invoquer la juridiction, et sous celle du roi; c'est un souvenir du *mundium* germanique[3].

En Anjou, la mère est tutrice (baillistre) de ses enfants mineurs, quand ceux-ci n'ont pas un frère aîné capable d'exercer la tutelle. Le droit donné dans ce cas à la mère ne provient ni du droit germanique, ni du droit romain primitif, mais du droit impérial; c'est une émanation des constitutions de Théodose et de Justinien, une création du droit chrétien. Cette influence du droit byzantin est même restée imparfaite, puisque le frère aîné passe avant la mère, ce qui semble provenir de l'esprit féodal. Quand il n'y a que des parents plus éloignés, on dédouble la tutelle; il y a alors le bail de la personne et celui des biens;

[1] Introd., p. 149 et suiv.
[2] *Établiss.*, L. I, ch. LXVIII.
[3] Introd., p. 151, 152.

mais ce double bail paraît avoir été spécial pour les familles nobles. Le roturier mineur pouvait prendre pour tuteur qui bon lui semblait. M. Viollet démontre que ce système qui nous paraît étrange était tout germanique[1].

La coutume d'Anjou admet deux majorités : celle de quinze ans pour le roturier et celle de vingt et un ans pour le gentilhomme. La fille noble est majeure à quinze ans, la fille roturière l'est peut-être dès l'âge de douze ans. Il en est de même en Orléanais. L'âge de la majorité avait été retardé sous l'influence féodale, car il était plus précoce chez les Germains, ainsi que le montre la loi Ripuaire. L'influence romaine devait faire admettre la restitution en entier pour cause de lésion jusqu'à l'âge de 25 ans[2].

En un mot, dans toute la partie qui concerne l'organisation de la famille, les Établissements conservent encore de nombreuses traces du droit germanique et barbare. M. Viollet nous semble l'avoir démontré par de savants rapprochements entre les coutumes du XIIIe siècle, les lois barbares, les chartes et le droit allemand.

Nous passons à l'examen des textes relatifs à l'organisation sociale, et d'abord à la féodalité. M. Viollet rappelle les transformations du bénéfice qui, en s'affermissant sur la tête du détenteur, est devenu le fief, les divers cas où il y avait perte du fief, les obligations réciproques du seigneur et du vassal, etc.

[1] Introd., p. 153 et suiv.
[2] *Idem*, p. 157 et suiv.

On lit à ce sujet dans la partie des Établissements empruntée à la coutume d'Anjou :

« Quant li Sires vée à son home le jugement de sá « cort, et il en puisse estre provés, il ne tendra jamais « riens de lui, ainz tendra de celui qui sera par desus « son seignor. Et einsi seroit-il se il gisoit o la fame « son home ou o sa fille, se ele estoit pucele, ou se li « home avoit aucune de ses parentes et ele estoit « pucele, et il l'aüst bailliée à garder à son seigneur, « et il la despucelast, et il ne tenroit jamais riens de « lui[1]. »

Les fiefs nous amènent aux droits de justice et à ceux qui les exercent. Pour M. Viollet, les hauts justiciers ou barons du XIII[e] siècle répondent assez exactement aux anciens comtes et vicomtes de l'époque carolingienne; les barons se transmettent héréditairement les droits que les *comites* tenaient du roi. Le fonctionnaire carolingien s'est dédoublé ; il est remplacé dans l'ordre féodal par le baron, dans l'ordre administratif par le bailli. Quant aux bas-justiciers, ils ont pris la place des vicaires, voyers, centeniers du IX[e] siècle. On trouve quelquefois au XIII[e] siècle, un juge royal d'ordre inférieur, appelé *sergent*[2].

Des terres féodales, M. Viollet passe aux personnes. Les nobles ne sont autres que les hommes libres dont la famille possède depuis longtemps des fiefs. En

[1] *Établissements*, liv. I, chap. LVI. — Ce texte, soit dit en passant, est peu favorable aux écrivains qui croient encore au *droit du seigneur*.

[2] Introd., p. 160, 163, 164 et suiv.

Anjou, les possesseurs de fiefs partagent noblement à la troisième génération et les descendants sont réputés nobles. En Orléanais, la terre anoblissait aussi. A cette époque, la noblesse était une classe à part, mais non fermée. Le noble seul peut être fait chevalier. Pour être admis au rang des chevaliers, il faut être fils d'un père noble. Le fils d'une femme noble et d'un roturier ne peut être fait chevalier, à peine de voir ses éperons brisés sur le fumier. Mais si le noble seul peut être fait chevalier, le roturier n'en est pas moins obligé d'aller à l'ost du roi[1].

En ce qui concerne les serfs, les Établissements ne contiennent rien sur ce qui se passait en Anjou; cependant ils nous apprennent que dans la région orléanaise, on suivait la maxime romaine d'après laquelle l'enfant né d'une femme libre et d'un serf était libre, maxime contraire au système général du droit coutumier, ainsi formulé par Loisel : « en for« mariage, le pire emporte le bon[2]. »

Les Établissements de Saint-Louis conservent aussi des traces de la procédure barbare et germanique. Ils paraissent permettre la guerre privée, moyen primitif de se faire justice soi-même, non seulement aux vassaux entre eux, mais même au vassal contre son seigneur, en cas de déni de justice. Le vassal perd son fief s'il entre en guerre contre son suzerain avec des auxiliaires autres que les membres de sa famille. Tel était le droit d'après la coutume d'Anjou; la cou-

[1] Introd., p. 168 et suiv.
[2] *Idem*, p. 175 et suiv.

tume orléanaise est moins explicite, mais laisse deviner que les guerres privées n'étaient pas encore abandonnées dans cette région. L'asseurement est un des premiers remèdes que l'on ait cherché à apporter aux guerres privées. Par cette procédure, la partie qui ne voulait pas de la guerre avait le droit de s'y soustraire en contraignant son adversaire à une paix forcée [1]. Le duel judiciaire qui est, suivant l'heureuse expression de M. Viollet, la guerre privée en miniature, existait encore en Anjou au XIIIe siècle. Il était usité dans un grand nombre de contestations civiles ou criminelles, pourvu que la valeur du litige dépassât cinq sols [2].

Les Établissements ont conservé quelque chose du droit de saisir le gage, qui jadis appartenait *ipso facto* au créancier sur son débiteur ou sur la caution de celui-ci sans recours à l'autorité publique. On trouve aussi dans nos coutumes le *cri* ou *clameur publique*. La *clameur de haro* du droit normand n'est autre chose que ce cri de la voix publique qui a servi aux praticiens à élever tout un système de procédure [3].

Les délais de procédure conservés dans les Établissements sont d'origine toute germanique. M. Viollet en retrouve la source dans la loi salique et dans un capitulaire de l'an 803. C'est aussi un usage franc qui ne permet de prononcer le défaut contre le défendeur défaillant qu'après la fin du jour, et impose l'obliga-

[1] Introd., p. 180 et suiv.
[2] *Idem*, p. 183, 184.
[3] *Idem*, p. 185 et suiv., 188, 189.

tion de l'attendre jusqu'au coucher du soleil. Cet usage tudesque existait encore en Anjou au XIIIe siècle[1].

L'action criminelle est encore à cette même époque une action privée; elle doit être intentée par l'homme même contre lequel le crime a été commis, ou par un parent de la victime. Cette solidarité de la famille germanique, qui devait embrasser les querelles d'un parent et venger sa mort, est mentionnée par Tacite; il y a donc tout lieu de croire que chez nous elle vient du droit barbare. Mais on trouve dans notre vieille coutume angevine l'usage de source romaine d'enfermer l'accusateur comme l'accusé jusqu'à la solution du procès[2].

On trouve encore au XIIIe siècle, et peut-être même au XIVe, en Anjou, l'emploi tout germanique du serment des cojurateurs. Les Établissements ne les mentionnent pas, il est vrai, mais cet usage est relaté dans la *Compilatio de usibus Andegaviæ* et dans divers actes anciens[3]. D'autre part, les Établissements parlent des témoins *de visu et auditu* pris dans le sens moderne du mot et relatent la règle canonique de la nécessité de deux témoins : « *prover sa dete soï tierz* », lit-on dans un passage du vieux coutumier angevin[4]. Le droit canonique n'était pas favorable au serment; aussi était-il d'usage que les prêtres ne le prêtassent pas. Les témoins jurent sur les reliques, le prêtre affirme seulement *par*

[1] Introd., p. 192 et suiv.
[2] *Idem*, p. 196 et suiv., 199.
[3] *Idem*, p. 201.
[4] *Établissements*, liv. I, ch CXXVI.

paroles de prévoire. La formule « *Si Dieu m'aït* (m'aide) » paraît être la forme adoucie du serment au moyen âge[1].

M. Viollet nous montre aussi comment se composait le tribunal et de quelle manière étaient rendus les jugements. Ce n'est pas le bailli qui rend le jugement; il convoque la cour, la préside et fait exécuter la sentence; mais, dit l'usage orléanais : « *Li juges ne* « *doit pas faire le jugement*[2]. »

Il exerce cependant une grande influence sur les juges; s'il trouve qu'ils se sont trompés : « *si lor doit* « *faire retraire ce qu'ils auront jugié* » suivant la vieille coutume d'Anjou. Il semble résulter de quelques passages des Établissements qu'en Anjou il fallait être gentilhomme, ou tout au moins possesseur de fief, pour juger, tandis qu'en Orléanais les bourgeois paraissent être admis comme juges; ce qui toutefois n'est pas certain[3].

Autre chose est la *jurée du pays*, sorte d'enquête générale par tourbe, d'après laquelle les juges prononcent d'après leur connaissance personnelle et sont à la fois témoins et juges. La *compilatio* exige la jurée du pays pour les constatations entre deux seigneurs de terre sur chemins communs ou sur *pêcheries d'eives*[4].

Le droit angevin condamne le plaideur qui a perdu son procès, au paiement des frais dans quatre cas : bataille vaincue, défaut prouvé, instance renouvelée

[1] Introd., p. 203, 204 et suiv.
[2] *Idem.*, p. 210.
[3] *Établissements*, liv. II, ch. IV.
[4] *Compilatio de usibus Andegaviæ*, ch. I.

sur chose déjà jugée, procès perdu sur complainte de nouvelle dessaisine. Le vieux droit coutumier n'admettait pas la condamnation aux dépens; le droit de Justinien la prononçait au contraire contre le perdant, ce qui est du reste fort équitable[1].

La voie de recours contre le jugement rendu, c'est de le fausser, c'est-à-dire de provoquer les juges au duel judiciaire. Ce moyen barbare était encore admis en Anjou au XIIe siècle contre les décisions des cours féodales, mais non contre celles des baillis. On pouvait par voie de supplication demander au bailli l'amendement, c'est-à-dire la rétractation de son jugement, et, s'il s'y refusait, on pouvait alors recourir au roi, autrement dit faire un appel en règle devant le parlement[2].

Quant au record du jugement, c'est-à-dire à la constatation officielle de ce qui a été décidé, il ne peut être fait en Anjou que par les juges qui ont pris part à la sentence. Il paraît qu'en Orléanais on admettait même de simples témoins du jugement, *les bones gens créables*, ceux qui auraient été aptes eux-mêmes à prendre part au jugement[3].

Viennent ensuite quelques procédures spéciales assez curieuses, et d'abord la procédure d'entiercement, mentionnée dans l'usage orléanais, d'après laquelle le demandeur devait poser quatre deniers sur l'objet revendiqué. C'était une petite somme destinée dans l'origine à indemniser l'individu soupçonné à

[1] Introd., p. 215, 216.
[2] *Idem*, p. 217 et suiv.
[3] *Idem*, p. 221, 222.

tort de recéler l'objet volé et chez lequel le revendiquant faisait une perquisition domiciliaire[1].

En Anjou, les abeilles étaient l'objet d'une règle particulière. Le propriétaire qui les a suivies sans les perdre de vue jusqu'au moment où elles se sont réfugiées chez un autre propriétaire, peut les revendiquer. On trouve le même usage dans *Le livre de Justice et de plet* : « li gitons qui sen est volez de « nostre vessel est nostre, tant come nos le poons « voier et prandre légièrement, et s'il est autrement « il est à celui qui le puet prendre. » C'est la traduction d'un passage de Gaïus[2].

La contrainte par corps au XIIIe siècle paraît n'avoir existé qu'en faveur des créances du roi. Une constitution des empereurs Gratien, Valentinien et Théodose, la maintenait contre les débiteurs du fisc[3]. Le texte orléanais semble s'en être inspiré[4].

L'exécution parée est mentionnée dans la *Compilatio de usibus Andegaviæ,* mais elle ne l'est pas dans le livre I des Établissements de Saint-Louis. On la trouve d'autre part dans le livre II, ce qui prouve qu'elle existait en Orléanais. Pour assurer son droit à cet égard, on voit dans certains actes le créancier faire confesser à l'avance par le débiteur devant l'officier rédacteur du contrat, l'existence de l'obligation. Quelquefois on met même à la fin de l'acte une formule finale qui présuppose une sentence de condamnation

[1] Introd., p. 223.
[2] *Idem,* p. 224 et suiv.
[3] Cod. Théod., l. X, t. XVI, const. 4.
[4] Introd., p. 226, 227.

contre le débiteur : *per judicium curiæ nostræ sententialiter condempnavimus*[1]. Ce procédé est assurément fort curieux.

La seconde partie de l'introduction se termine par l'examen des textes relatifs à la criminalité et à la pénalité. M. Viollet les divise en trois groupes : ceux de source germanique ou carolingienne, ceux d'origine religieuse ou canonique et ceux enfin de provenance mêlée ou douteuse.

Les anciennes lois germaniques ne considéraient l'homicide qu'au point de vue purement matériel, et punissaient l'homicide involontaire comme l'homicide volontaire. M. Viollet voit un reste de ces usages barbares dans l'ancienne coutume d'Anjou, d'après laquelle une somme de 100 s. 1 d. appelée *relief d'homme* est due par le propriétaire d'une bête domestique qui a occasionné la mort d'un homme. Le propriétaire de la bête doit même être pendu s'il avoue qu'il connaissait le vice de l'animal[2].

L'homicide avec guet-apens était puni d'après la loi salique d'un wergheld triple de celui de l'homicide simple. L'homicide avec guet-apens est ce que notre vieille coutume appelle meurtre[3]. D'après la terminologie moderne, au contraire, on qualifie meurtre un homicide volontaire, sans doute, mais sans préméditation ni guet-apens ; l'homicide prémédité s'appelle aujourd'hui assassinat[4].

[1] Introd., p. 229 et suiv.
[2] *Idem*, p. 232 et suiv.
[3] *Établissements*, l. I, ch. XXVII.
[4] C. Pénal, art. 295 et suiv.

M. Viollet croit à l'origine germanique de la pénalité qui frappe le crime appelé *encis* ou *ancis*. D'après la coutume primitive d'Anjou, l'encis est le meurtre d'une femme enceinte et de l'enfant dont elle est grosse [1]. Notre auteur fait observer que le wergheld de la femme d'âge à être mère était triple chez les Francs de celui de l'homme, et que les violences contre les femmes étaient toujours plus sévèrement punies que les autres [2]. Je ferai à ce sujet une observation de linguistique. Ou le mot *encis* dérive du latin *incendium*, et alors il n'a aucun rapport avec le crime contre les femmes dont il est ici question, ou il dérive du mot *inseco* [3], et dans ce cas l'expression *encis* ne peut désigner que les manœuvres abortives. Or ce crime n'est pas celui que la loi salique et le rédacteur de la vieille coutume d'Anjou ont eu en vue au passage cité par M. Viollet. Le texte de la loi franque et celui de la coutume s'appliquent au meurtre ou aux mauvais traitements envers une femme enceinte ayant occasionné la mort ; ce qui est un crime essentiellement distinct du précédent. L'idée de punir l'avortement est une idée chrétienne et moderne, étrangère aux peuples barbares. Je suis très porté à croire pour ma part, que le mot *encis* dérive d'*incendium*, et que c'est à tort que le rédacteur de la coutume angevine lui a donné le sens de meurtre ou de sévices commis sur une femme enceinte. Dans toutes les chartes du

[1] *Coustumes d'Anjou et du Maigne*, ch. XX. — Établiss. de Saint-Louis, ch. XXVII.
[2] Introd., p. 241 et suiv.
[3] M. Beautemps-Beaupré, préface, p. 35 et suiv.

moyen âge, les quatre grands crimes réservés à la justice supérieure, sont : le meurtre, le viol, le brigandage et l'incendie [1]. Il n'y est jamais question de l'avortement, ni du genre de violences contre les femmes dont parle M. Viollet. Si la pénalité qui frappe les sévices commis contre les femmes enceintes par la coutume d'Anjou dérive de la loi salique, le mot qui sert à désigner ce crime a une origine fort obscure et a été détourné de son sens primitif.

M. Viollet retrouve aussi la tradition germanique dans le système des pénalités adoptées par l'ancienne coutume d'Anjou ; elle punit un premier vol par la mutilation de l'oreille, un second par l'amputation du pied, le troisième par la peine de mort ; ce qui est assez conforme à la législation carolingienne [2]. Le recel est puni comme le vol, ce qui est très juste. L'évasion de prison est châtiée par la pendaison, ce qui est d'une excessive rigueur [3].

Le droit orléanais condamne le faux monnayeur à mort, comme le droit romain ; la coutume d'Anjou au contraire l'assimile au voleur, ce qui est plus humain et plus conforme à la vraie nature du crime [4].

Le taux des amendes fixé par nos vieilles coutumes semble provenir des capitulaires. En somme cette partie du droit angevin est plutôt carolingienne que vraiment germanique [5].

[1] *Murdrum, raptus, latrocinium, incendium* (Cartulaires angevins, *passim).*

[2] Introd., p. 243 et 244.

[3] *Idem,* p. 251.

[4] *Idem,* p. 244.

[5] *Idem,* p. 245.

L'infanticide paraît n'avoir été puni que de peines ecclésiastiques, pour la première fois, en Anjou; mais la peine du feu était appliquée en cas de récidive [1].

L'hérésie, la sodomie, l'usure sont des crimes ecclésiastiques pour lesquels le bras séculier prêtait son concours à l'Église. La répression de ces crimes provient plutôt des ordonnances royales que du vieux droit coutumier; cependant ces ordonnances avaient été admises dans nos provinces et figurent parmi les dispositions du droit angevin et du droit orléanais, au XIII[e] siècle. Le roi confisquait les meubles de l'hérétique, le baron ceux de l'usurier [2].

En ce qui concerne les excommuniés, la coutume d'Anjou fait une distinction. L'excommunié est tenu de se faire absoudre dans l'an et jour sous peine de confiscation, à moins qu'il ne s'agisse d'une dette non payée ou d'une affaire intéressant des biens immobiliers, cas auquel les biens devaient seulement être mis sous le séquestre. Si l'État prêtait dans certains cas l'appui du bras séculier à l'Église, il se réservait cependant le droit de ne pas le faire sans examen préalable, celui de distinguer les circonstances et conservait une certaine indépendance vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique [3].

M. Viollet termine sa savante introduction par un rapide résumé, dans lequel il rappelle tout ce qu'il a dit sur les différents objets auxquels se rapportent les

[1] Introd, p. 248 et suiv.
[2] *Idem*, p. 252 et suiv.
[3] *Idem*, p. 256 et suiv.

anciennes coutumes d'Anjou et d'Orléanais, qui ont fait le fond des *Établissements* dits de Saint-Louis, et résume en quelques mots ses conclusions. Il insiste sur les différences tant de forme que de fond existant entre le droit angevin et le droit orléanais ; celui-ci plus romain, plus canonique, plus avancé, celui-là plus germanique, plus féodal, plus arriéré [1].

Je ne puis mieux faire que de transcrire ici la dernière page de notre auteur; elle fera parfaitement comprendre l'esprit dans lequel il a conçu son remarquable travail sur l'état du droit en Anjou et dans l'Orléanais au XIIIe siècle :

» Ce résumé très rapide suffit à dégager un fait important, à savoir que le droit orléanais a subi des influences romaines et canoniques plus nombreuses que le droit angevin, et qu'il sent un peu moins les mœurs germaines. En effet, la guerre privée s'accuse plus franchement en Anjou qu'en Orléanais, l'appel d'un jugement par la voie du duel, le système des cojurateurs, l'affectation exclusive des meubles au paiement des dettes, la simple mutilation des faux monnayeurs se retrouvent en Anjou et non en Orléanais. L'action possessoire n'a rien de romain en Anjou; elle est romano-canonique à Orléans. La cession de biens, conception toute romaine, figure dans l'usage d'Orléanais et n'apparaît pas dans les textes tourangeau-angevins du XIIIe siècle. Le principe romain que tout enfant né d'une femme libre est libre, est clairement énoncé dans

[1] Introd., p. 259 et suiv.

nos textes orléanais. Voilà autant de traits qui distinguent le droit orléanais et accusent un degré de culture supérieur. Mais l'humanité ne marche dans la voie du progrès que d'un pas boiteux; le droit orléanais, en dépouillant les traditions germaniques, perd malheureusement le système salutaire de la non confiscation des immeubles.

» Je constate, en finissant, que les caractères intrinsèques du droit tourangeau-angevin et du droit orléanais correspondent parfaitement à la physionomie tout extérieure des deux coutumes dont j'ai essayé de donner quelque idée au début de ce livre. J'entrevoyais je ne sais quelle harmonie entre la forme et le fond, entre le style et le droit; l'examen juridique des deux coutumes m'a prouvé qu'en effet l'accord existe et que l'expression naïve et jeune correspond au plus primitif des deux droits, tandis que l'expression déjà plus concise et plus ferme est, à Orléans, le vêtement d'idées et de conceptions juridiques plus avancées [1]. »

M. Viollet, dans son grand travail sur les Établissements de Saint-Louis, a fait preuve à la fois d'une profonde érudition et d'une rare sagacité. Non seulement il a compulsé tous les manuscrits, les a comparés entre eux, et nous a donné un texte des *Établissements* aussi parfait que possible, mais avec une grande pénétration d'esprit, il a résolu d'une manière définitive la question depuis si longtemps controversée de l'origine de ce célèbre document législatif. Il

[1] Tome I, introduct., p. 263 et 264.

a distingué avec netteté les diverses sources auxquelles a puisé le compilateur du XIIIe siècle, et opéré le triage des divers éléments qui ont servi à la composition des *Établissements*. Il les a tous mis sous les yeux du lecteur. M. Viollet ne s'en est pas tenu là; il nous a fait connaître en outre la législation du XIIIe siècle, l'esprit du droit de cette époque. On voit, en étudiant son livre, comment l'état social du Moyen Age a mis sa profonde empreinte sur nos vieux coutumiers.

Le prix Gobert, que l'Académie des inscriptions a deux fois accordé à notre auteur, est la juste récompense due à sa belle étude sur l'œuvre législative, connue sous le nom du plus grand roi du XIIIe siècle. Le livre de M. Viollet et celui de M. Beautemps-Beaupré constituent un ensemble de documents parfaitement élaborés, profondément étudiés et qui renferment l'histoire complète du droit angevin pendant l'époque coutumière.

G. D'ESPINAY.

Extrait des **Mémoires** *de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.* — 1886.

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU.

LE COMTE DE FALLOUX

A la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Si notre temps présente beaucoup de côtés tristes, il ne faut pas cependant être trop sévère à son égard; même sous le rapport littéraire, il laissera des œuvres dignes d'estime et qui serviront de modèle aux générations studieuses. Les grandes compositions, celles dont le nom désigne leur siècle, sont rares; mais chaque année, presque chaque jour, voit éclore des productions qui éclairent les détails, si elles ne font pas resplendir l'ensemble. C'est la succession d'Alexandre, la monnaie de M. de Turenne. En histoire, en biographie particulièrement, nombre d'auteurs se livrent à des recherches courageuses. Une fois le sujet choisi, on ne s'épargne aucune peine, on veut tout lire, tout compulser, tout fouiller. Si on ne se sent pas de force à découper dans une époque un tableau d'histoire, ou à dessiner le portrait en pied d'un personnage célèbre, eh bien ! quand on est sage, on se borne à raconter un épisode qui donnera l'idée

du temps auquel il aura été emprunté, ou bien on essaiera de reproduire, dans une miniature, quelques traits de la figure dont on n'aura pas osé mesurer la hauteur naturelle.

Sans aller bien loin chercher nos exemples, nous citerons, entre autres, M. de la Brière, qui a laissé de son administration à Baugé un souvenir des plus agréables. Il a cru avec raison ne pouvoir mieux employer les loisirs de sa révocation qu'en les consacrant à l'étude des lettres de M[me] de Sévigné. N'osant pas entreprendre une histoire complète de la célèbre marquise, après les maîtres en critique de la première moitié du siècle, il s'est attaché à réunir tous les passages épars dans l'incomparable correspondance et relatifs au même sujet. C'est ainsi qu'il a groupé dans un chapitre tous les fragments qui ont rapport aux *Rochers*, et, dans un autre, tous les incidents survenus aux diverses stations de la marquise à Vichy. Ne pouvant cueillir tout le parterre, le délicat collectionneur s'est contenté d'assortir les fleurs du même coloris et du même parfum.

Sans vouloir établir d'analogie complète entre la plus spirituelle des mères et M. de Falloux, bien qu'il y eût une grande affinité entre ces deux hautes et originales intelligences, l'étude du second personnage n'ouvre pas un champ moins vaste que le génie de la femme pour laquelle il professait une sympathique admiration. On peut considérer notre éminent compatriote à des points de vue si variés que l'on est stupéfait en réfléchissant qu'un seul homme ait réuni un tel faisceau de mérites. Il n'y a qu'à choisir pour

l'apprécier, soit comme écrivain, orateur, homme d'Etat, agriculteur, chrétien charitable, enfin soit comme passé maître dans la causerie intime, cet art charmant qui ne fleurit qu'en terre française, et que les étrangers nous envient sans pouvoir le transplanter.

La liste des spécialités de M. de Falloux est si longue que l'on pourrait l'étendre encore par des subdivisions : ainsi comme orateur, on l'a vu passer avec la même aisance et la même distinction, de la tribune parlementaire aux conseils du gouvernement, des assemblées de bienfaisance aux distributions de prix de Combrée, ainsi qu'aux réunions du comice de Segré ; comme écrivain, il a su traiter avec la même supériorité, d'une plume souple et ferme à la fois, les questions les plus sérieuses de l'histoire, et raconter avec enjouement, dans ses biographies, des anecdotes à propos de personnages célèbres ou peu connus, avec lesquels il eut des relations ; enfin il descendait, avec le même naturel et le même charme, sans qu'on s'aperçût de la distance, des considérations transcendantes de la politique aux entretiens familiers de notre chère Société.

C'est ce dernier thème que je dois développer aujourd'hui ; si modeste qu'il paraisse, je vous avoue que plus d'une fois j'ai regretté l'engagement irréfléchi de rappeler à votre mémoire les traces bienveillantes dans nos annales de notre président d'honneur.

Comment apprécier la puissance et la finesse de ses jugements, l'abondance et la variété des dons que

la Providence s'était plu à lui départir ? Comment donner une idée juste de ses avantages particuliers qui frappaient tout d'abord les esprits les moins observateurs, la spontanéité de ses pensées qui naissaient sur ses lèvres comme les fleurs sur une terre féconde, l'à-propos soudain de ses réparties, et surtout ces inspirations charmantes et originales qui, sans effort, caractérisaient d'un mot heureux, les personnes et les choses ?

En admettant que je puisse suivre ces souvenirs de plus loin que nos collègues (c'était mon seul titre), je n'écoutai que le désir de vous satisfaire et le bonheur de parler de l'un de nos compatriotes dont le nom se reflétait avec le plus d'honneur sur tout ce qui l'entourait. Mais, lorsque je me mis à la tâche, en considérant mon sujet, je vous avoue que je fus pris d'une grande frayeur. Il en est d'un homme justement célèbre, après sa mort, comme d'un monument des anciens âges, du mont Saint-Michel par exemple : plus on s'en éloigne, plus ses proportions semblent s'élever. J'avais beau me dire que mon travail se bornait à quelques traits de cette figure magistrale, au découpage, pour ainsi dire, d'un petit coin du tableau, le courage me manquait à la pensée qu'il fallait tenir le crayon d'une main assurée, et que, si superficielle que fût l'esquisse, elle ne devait pas être infidèle. C'est à vous, messieurs, de juger si vous avez été trop indulgents dans le choix de votre interprète, et si celui-ci ne fut pas téméraire en acceptant une mission au-dessus de ses forces.

On répète souvent : il n'est point d'homme qui ne

puisse être remplacé. Cette assertion est contraire à la vérité historique. Sans remonter à Turenne, frappé à Saltzbach, au duc de Bourgogne mort à trente ans, tenons-nous en à nos contemporains, aux Angevins, honneur de notre pays à des titres divers, l'abbé Gourdon, David, Bordillon, M. de Quatrebarbes, Eugène Boré, l'abbé Bodaire, Eugène Poitou, Louvet, M. de Civrac[1]; tous ces hommes à physionomie puissante et originale n'ont pas eu de successeurs directs et ne pouvaient en avoir, précisément parce qu'ils avaient un caractère à part, tout individuel. Loin de nous l'injustice de prétendre qu'il ne nous reste plus de concitoyens éminents. Grâce à Dieu, il en existe assurément; mais ils ne ressemblent pas aux premiers, ils ont d'autres facultés auxquelles on doit rendre hommage, mais qui ne font point oublier celles de leurs devanciers.

M. de Falloux était un de ces esprits privilégiés qui dominent de leur hauteur la mesure de la foule. Tout en lui était grand : les traits, le corps, le regard. Quand, à sa promenade habituelle de midi, on le voyait s'avancer sur nos boulevards d'un pas ferme, simplement et fièrement à la fois, on pensait à la noble attitude de Charles Ier dans le portrait de Van-Dick. Il ne manquait que le costume chevaleresque du temps de Louis XIII; mais celui de M. de Falloux, contraint de suivre la mode peu artistique de nos jours, eût semblé des plus simples, si une élé-

[1] On remarquera qu'un nom manque à cette liste, mais cette étude était terminée en mai 1886, trois mois avant la mort de notre cher vice-président Victor Pavie.

gance personnelle ne l'eût relevé. A ce propos qu'on nous permette une digression.

Une des qualités dominantes de notre illustre président était l'ardeur de son patriotisme ; il en était si richement doué qu'il en possédait trois sortes : d'abord l'amour de la France, puis l'amour de l'Anjou et enfin celui du Bourg-d'Iré. C'est en vertu de cette prédilection qu'il regardait comme un devoir d'accorder la préférence aux fournisseurs de la localité qu'on habite. Un matin qu'il procédait à sa toilette : « Regardez donc mon pantalon, me dit-il, n'en trouvez-vous pas la coupe heureuse ? » Et comme je me récriais d'admiration : « Eh bien, ajouta-t-il d'un air satisfait, c'est à mon petit tailleur du Bourg-d'Iré qu'en revient le mérite. »

Que l'on ne qualifie pas ce détail d'insignifiant. Chez un homme de la valeur de M. de Falloux, rien n'est négligeable ou inconsidéré. Le choix du tailleur travaillant dans son voisinage venait de la règle sociale qu'il faut employer les ressources et les bras autour de soi. Il déplorait la manie de dédaigner les honnêtes commerçants et ouvriers de la province au profit des immenses bazars de Paris et d'ailleurs, qui abusent de la bonne foi de leur imprévoyante clientèle. Ces excès d'un monopole immoral peuvent enrichir une association de spéculateurs ou même un seul individu, mais c'est en ruinant des milliers de maisons estimables. La passion qui animait M. de Falloux pour tous les produits matériels ou intellectuels de son pays explique l'intérêt qu'il portait à notre Société. C'est pourquoi les considérations que nous

venons d'émettre, bien que surabondantes, peut-être, nous ont semblé un avant-propos nécessaire pour aborder enfin le sujet de notre étude.

Les premières relations de M. de Falloux avec la Société d'agriculture, sciences et arts, remontent à 1842, c'est-à-dire à non moins de 44 ans. Il y attachait une sérieuse importance, d'abord en vertu de son goût pour toutes les choses angevines, ensuite parce que l'ampleur de notre titre, contenant trois appels aux amis du travail, convenait à la variété de ses connaissances et de ses aptitudes. Ce fut, je crois, en cette même année 1842 que sa candidature fut présentée par notre respecté président, M. de Beauregard, car c'est l'époque de sa première lecture ; il n'était pas homme à laisser en souffrance la dette traditionnelle du discours de réception.

Alors M. de Falloux était à peine âgé de 30 ans. Après les brillants succès de ses études classiques, arrêté dans sa carrière de prédilection, la diplomatie, par la révolution de Juillet, il avait beaucoup voyagé sous les auspices les plus favorables, se recommandant de lui-même par la naissance, la distinction et le mérite. Prenant intérêt à toutes les nobles causes, avide de connaître tous les groupes d'élite de la société de Paris, j'allais dire de l'Europe, dans les diverses sphères de l'intelligence, familier avec le monde des lettres et des arts, il connaissait surtout à fond le monde religieux ; enfin, c'était un homme fait, dans toute la force et la grâce de son grand esprit.

Cette première étude est intitulée *Olivier de Serres*. Nul sujet ne convenait mieux à l'auteur comme début

parmi nous, puisqu'il révélait dès lors les prédilections auxquelles M. de Falloux resta constamment fidèle ; il personnifia, pour ainsi dire, notre institution dans un savant agriculteur qui fut en même temps un charmant écrivain et un zélé patriote.

Son premier essai fut un coup de maître. On trouve dans l'éloge de l'auteur du *Théâtre de l'agriculture*, cette élégance de forme, cette fermeté de jugement, et, en même temps, cette souplesse de nuances, cette abondance de traits heureux qui éclosent sous sa plume et qui caractérisent sa manière, à la fois pleine de force et d'agrément.

En passant la revue des diverses lectures que M. de Falloux a faites à notre Société, je me garderai bien d'une analyse pédantesque ; ce serait une prétention qui ne conviendrait ni à votre dignité, ni à mon insuffisance. Je me contenterai d'extraire de chaque travail quelques passages saillants, si l'embarras du choix ne m'arrête pas. Cette façon de procéder aura l'avantage de vous offrir, comme dans une gerbe de riches épis, les souvenirs réunis des plus pures jouissances de l'esprit et des plus nobles sentiments du cœur.

« Les livres d'agriculture, ainsi débute notre au-
« teur, sont-ils utiles ou nuisibles à cet art qui se
« compose surtout de pratique et qui ne s'acquiert
« que par la fréquentation assidue des cultivateurs de
« profession ? Cet art, guidé du fond du cabinet par
« des hommes de théorie et par conséquent d'imagi-
« nation, ne court-il pas le risque de s'égarer à leur
« suite et d'amener des résultats diamétralement

« opposés à son but, c'est-à-dire des déceptions pour « produit net et la ruine au lieu de l'amélioration des « terres et des fortunes ? C'est là une question, Mes- « sieurs, souvent et vivement controversée ; c'est un « débat que, pour mon compte, je me garderai bien « de renouveler aujourd'hui, estimant que vous « l'avez tranché dans le sens le plus conciliant, puis- « que vous réunissez dans la même opération l'agri- « culture, la science et les arts, puisque vous invitez « à un mutuel secours, à une émulation réciproque, « ces trois grandes branches de l'intelligence humaine, « qui ne sont jamais plus puissantes que quand elles « se serrent en faisceaux. »

A propos de la rencontre du roi populaire et du paternel agriculteur, M. de Falloux trace ainsi le portrait d'Henri IV : « Ce fut, Messieurs, une glo- « rieuse et singulière destinée que celle d'Henri IV : « promoteur ardent des premières guerres civiles, il « lui fut donné d'en guérir toutes les plaies ; soldat et « capitaine intrépide, il imprima l'impulsion à toutes « les propriétés de la paix ; grand politique, il fut « aussi grand administrateur et, en cette dernière « qualité, fixa son œil pénétrant sur l'état de l'agri- « culture. C'était faire déjà beaucoup pour elle que « d'appeler Sully aux affaires, mais Henri IV n'était « pas homme à s'en tenir là. Le prince qui n'est qu'un « grand roi peut se reposer sur d'habiles auxiliaires « habilement choisis. Henri IV était plus qu'un grand « roi, c'était un grand homme. Il ne demeura point « oisif sur le trône et, comme il avait travaillé pour y « monter, il travailla pour la dignité de sa couronne,

« pour la restauration du pays, pour la richesse du « peuple, pour le développement à la fois de tous les « éléments de grandeur publique. »

Dans son impartialité, l'écrivain royaliste ne craint pas de louer Bonaparte à côté d'Henri IV et de Louis XIV, comme protecteur de l'agriculture : « Ce « mot, déjà cité dans la dédicace à Henri IV : *le roi* « *consiste* (ancien verbe venu de *consistance*) *quand le* « *champ est labouré*, frappa Bonaparte. Le premier « consul avait besoin de consistance : c'était, au « retour d'Egypte et d'Italie, la seule chose qui lui « manquât. Il avait besoin, non pas que Cincinnatus « quittât la charrue, mais que Brutus voulût bien y « retourner. Le travail est un grand moralisateur « de l'homme et par conséquent un grand modéra- « teur des prétentions anarchiques. Il fallait que la « population, qui ne se rangeait pas sous l'ascendant « et la discipline du génie militaire, quittât pourtant « les allures turbulentes de la place publique, et c'est « là que le travail des champs offre des avantages « qui lui sont particuliers. Aucun autre genre d'indus- « trie n'est également ami de l'esprit de propriété, et « l'esprit de propriété engendre l'esprit de justice. « Mais ces éléments préalables de tout ordre social ne « sont rien encore sans un lien religieux, ce que « n'ignorait pas l'homme prédestiné qui allait rouvrir « les églises. Eh bien! aucune profession n'est chré- « tienne, dans la plus rigoureuse acception de ce mot, « autant que la culture, que l'amélioration naturelle « des produits de la terre. Le laboureur n'attend que « du ciel le succès de ses travaux ; c'est vers le ciel

« qu'il lève avec espérance ou inquiétude son front « baigné de sueur. Dans les industries mécaniques, « le génie humain semble quelquefois, par la puis- « sance de ses inventions, maîtriser les éléments, se « substituer à Dieu et, égaré par l'orgueil du succès, « il peut oublier son maître ou tourner contre lui le « miracle de ses dons. Aussi la Providence semble-t- « elle à dessein placer les plus extrêmes périls dans les « plus surprenantes découvertes, afin de mêler subi- « tement la leçon du néant à l'enivrement des jouis- « sances. Dans le travail du laboureur, dans ses plus « glorieuses conquêtes, un tel châtiment n'est pas « nécessaire parce qu'une telle ingratitude n'est pas « possible. En confiant la semence à la terre, c'est à « Dieu qu'il la confie ; il le sait, il le sent, il le voit ; « Dieu lui est indispensable à chaque heure du jour, « à chaque jour de l'année ; le sommet de l'arbre « comme la racine, la fleur comme la moisson, rien « ne peut se passer de l'assistance du ciel et il est in- « contestable que les populations les plus agricoles « de l'Europe sont en même temps les plus chré- « tiennes. »

Vous vous souvenez, Messieurs, sinon pour y avoir assisté, du moins pour en avoir beaucoup entendu parler, de la dixième session du *Congrès scientifique de France*, qui s'ouvrit dans nos murs le 1er septembre 1843. Cette féconde institution que l'on dut à l'initiative persévérante de M. de Caumont, jetait sur les villes, choisies chaque année pour en être le siège, un éclat extraordinaire. La session angevine fut une des plus brillantes ; elle réunit plus de six cents adhé-

rents de toutes les provinces, sans que la politique en troublât l'harmonie. Notre Société y prit la part la plus importante. Les apprêts de ce grand festival de l'intelligence, confiés à une commission provisoire, composée de M. Planchenault, secrétaire général, et de MM. Guillory, Godard, Guinoyseau, exigèrent beaucoup de soins, dont les organisateurs, presque tous nos collègues, s'acquittèrent à la satisfaction unanime.

La première séance débuta par un discours solennel de M. Planchenault. Quand le silence succéda aux applaudissements, on procéda par bulletins à l'élection du bureau définitif qui fut constitué ainsi :

Président, M. le comte de Las Cases, conseiller d'État, membre de la Chambre des députés ;

Vice-présidents : MM. de Caumont, correspondant de l'Institut, à Caen; le chevalier Bertini, président de la Société médico-chirurgicale de Turin ; Puvis, correspondant de l'Institut, à Bourg (Ain), et Jullien. délégué de la Société philotechnique de Paris.

Pendant huit jours, des séances d'un haut intérêt se succédèrent dans les six sections entre lesquelles on partagea les travaux. Les orateurs dont le talent fut le plus apprécié dans ces discussions éminemment instructives furent MM. de Caumont, de Quatrebarbes, de la Sicotière, Goguel, pasteur à Strasbourg, Boreau, Marchegay, Freslon, Victor Pavie, de Vaudoré, Dr Roux, de Marseille, Taillard, de Beauvais, etc. Tous ces dignes savants furent écoutés avec une sympathique attention, et si, dans l'exposé de leurs doctrines, ils ne captivèrent pas toujours une adhésion

sans réserve, on ne cessa de leur témoigner un intérêt plein de courtoisie et même de reconnaissance.

Quel que fût le mérite de ces maîtres de la parole, à l'avis de tous, l'incident capital de ce tournoi d'éloquence fut le débat approfondi sur les origines de la Saint-Barthélemy entre M. de Falloux et M. Trouessard, professeur de sciences au Lycée. Inutile d'ajouter que l'avocat de la vérité était le premier des deux antagonistes. Cependant on dut reconnaître que le second défendit sa thèse avec un talent et une érudition fort remarquables. D'ailleurs, à cette époque, la question historique sur le funeste événement n'était pas élucidée complètement; il n'était pas rare d'entendre des catholiques soutenir que certains membres du clergé ne furent pas étrangers au complot du 26 août 1572. M. de Falloux réfuta victorieusement ces erreurs et démontra avec une évidence irrésistible que le massacre n'avait pas été prémédité, et que l'astucieuse Catherine de Médicis en était principalement responsable.

Le succès final dans la courtoise et ardente lutte était d'autant plus flatteur pour M. de Falloux que d'abord il était loin de posséder la majorité de l'assistance. Cette grave discussion fut, je crois, son début en public. Il y déploya les avantages naturels et les facultés acquises qui l'élevèrent au premier rang de nos orateurs. Noble attitude, simplicité de gestes, voix émouvante, un peu voilée mais vibrante dans les grands effets, choix d'expressions toujours justes, dialectique inattaquable, sang-froid apparent, mais

passion profonde qui ne se troublait jamais dans la propriété des mots ; il possédait tous ces mérites qui sont d'ordinaire répartis entre plusieurs. De plus, grâce à la pureté de sa jeunesse laborieuse, au trésor de connaissances amassées dans l'âge de la mémoire, à la richesse de son imagination et à la spontanéité de ses idées, il se montra dès le premier jour si puissant dans ses répliques qu'il réduisit au silence ses antagonistes du congrès, tant redoutables qu'ils fussent, MM. de la Saussaie, Freslon et Trouessard, comme plus tard, sur un théâtre plus retentissant, il contraignit à la retraite Jules Favre et Victor Hugo.

On a dit que ce fut M. Marchegay qui fournit à M. de Falloux les éléments de sa discussion. Nous voyons bien dans le procès-verbal de la mémorable séance que le savant archiviste fit connaître à l'apologiste catholique l'origine de la légende de Thomasseau de Curzay, mais on ne dit pas à quelle obligeance il dut la communication des documents angevins, relatifs à la terrible tragédie et déposés aux archives de l'Hôtel-de-Ville. Dans tous les cas, si c'est M. Marchegay qui les a indiqués, cette générosité lui fait honneur, puisqu'elle prouve qu'il savait au besoin fléchir ses préjugés de protestant devant le respect de la vérité historique.

Un an après la solennité du Congrès, M. de Falloux nous apportait une nouvelle étude sur un second bienfaiteur de l'agriculture.

« Le 17 août 1737, nous dit-il, naissait en Picardie l'enfant obscur d'une des plus humbles familles de la

petite ville de Montdidier. Cet enfant, devenu véritablement homme de bien, obtient aujourd'hui, sans l'avoir ni recherché ni prévu, la reconnaissance de toutes les générations qui lui ont succédé. Un monument s'élève à l'aide de deniers recueillis sans bruit, sans faste, au seul souvenir des travaux et des bienfaits de Parmentier. J'ai pensé que notre Société ne voudrait pas demeurer étrangère à ce mouvement de sympathie, et je lui demande du moins la permission d'en faire passer les titres sous ses yeux. »

Après avoir raconté les pénibles débuts de Parmentier et rendu justice à ses courageux efforts, M. de Falloux continue ainsi :

« L'Académie de Besançon venait de proposer pour sujet de prix la recherche des substances alimentaires propres à atténuer les calamités d'une disette. Parmentier s'empara de cette question, remporta le prix, et, une fois sur cette trace, ne la quitta plus. A force de recherches et d'études, il en vint à proclamer la supériorité des pommes de terre sur tous les végétaux analogues.

« Les passions sont ingénieuses, et Parmentier « était dévoré par l'une des plus nobles qui puissent « dominer l'imagination humaine : La passion du « bien public. Il n'y eut donc sorte de moyens qu'il « ne mit en usage pour provoquer l'examen des corps « savants ou des simples particuliers... Il lui fallait « un protecteur assez intelligent pour le comprendre, « assez puissant pour le seconder ; il le trouva. Il « fallait en outre que ce protecteur consentît à braver « les railleries toujours si promptes à déconcerter, à

« décourager la candeur de l'homme de bien. Ce « protecteur promet d'affronter le gros rire des « badauds de la capitale et la dédaigneuse ironie des « courtisans de Versailles ; il pousse la hardiesse « jusqu'à recevoir un bouquet de fleurs nouvelles et « à les porter toute une journée à sa boutonnière, en « présence de la cour. Ce courageux protecteur, on « le sait, était le Roi lui-même qui, non content de « cette démonstration significative, avait livré cin- « quante arpents de la plaine des Sablons aux mains « de Parmentier, transporté de joie, de confiance et « de gratitude. A partir de ce jour, la tige qui reposa « sur le cœur de Louis XVI n'a cessé de germer et « de fleurir pour le bien-être du peuple... »

De l'année 1844 nous passons à 1857. Durant cet intervalle, bien des événements se sont succédé dans l'histoire de France. Il en a été de même pour M. de Falloux. Élu député en 1846, représentant en 1848, nommé ministre des cultes et de l'instruction publique en 1849, vous savez, Messieurs, avec quel éclat notre compatriote remplit ces divers postes. Dès le premier jour qu'il eut sa part dans la direction des affaires publiques, on peut dire qu'il s'éleva au premier rang des orateurs et des hommes d'État.

Nous arrivons à la séance solennelle du 18 juin 1857, une des plus brillantes assurément de toutes celles que l'on peut signaler dans les annales de notre Société, depuis sa reconstitution, au XIXe siècle.

A cette époque notre vice-président, M. Pavie père, eut l'excellente idée d'offrir une médaille d'or à la meilleure pièce de vers sur le château d'Angers, sujet

choisi par une commission. Ce choix ayant été ratifié, une grande publicité fut donnée au programme, indiquant les conditions de la lutte. Le terme du concours arrivé, la Société se trouva en possession de huit manuscrits. Après examen et comparaison approfondis, le rapporteur de la Commission. M. J. Sorin, proposa de donner le prix à M. Coulon, chef d'institution à Saumur, l'accessit à M. Labbé de Glatinay, décédé conseiller à la Cour d'appel d'Angers, et la mention honorable à M. Paul Belleuvre.

Le jour de la distribution des récompenses allait être fixé, lorsqu'on apprit que M. Villemain, attaché par des liens récents à notre ville, venait d'y arriver. Le célèbre académicien promit sa présence à la cérémonie. On espérait, on attendait, on se détermina à solliciter plus encore, et bientôt l'on sut qu'il prendrait la parole. Pour un pareil jour, notre Société [1] devait réunir toutes ses forces. M. de Falloux qui venait de succéder à M. Molé, à l'Académie française, pensa qu'il était désigné tout naturellement pour faire des premiers, à son savant collègue, les honneurs du logis.

L'annonce de ces deux noms était comme un défi porté à l'étendue et aux ressources de nos plus nombreuses réunions. M. le préfet Vallon, avec cette bonne grâce qui lui avait concilié tant d'amis parmi nous, s'empressa d'accorder à nos commissaires la vaste nef de l'Orangerie, alors vide de ses hôtes

[1] Compte-rendu de M. Eliacin Lachèse.

parfumés. Du reste, un poète de l'ancienne école aurait pu dire qu'en s'ouvrant à nos invités, elle ne changeait point de destination ; c'était toujours un parterre de fleurs, puisque l'élément féminin formait la majorité des heureux possesseurs de sièges, et cependant l'on n'en avait pas disposé moins de huit cents. Parmi ceux à qui l'on avait réservé des places d'honneur, on remarquait MM. Daillière et Poitou, lesquels, par une heureuse coïncidence, venaient de remporter au palais de l'Institut, sur le rapport de M. Villemain, l'un le prix de poésie pour la *Translation des restes de saint Augustin*, le second le prix d'éloquence pour une étude sur le *Duc de Saint-Simon*.

La séance étant ainsi préparée, et la foule des auditeurs se trouvant placée le mieux possible, une pensée générale de regret dut se porter vers notre président si digne et si zélé, qu'une indisposition retenait à Saumur. Si l'on n'eut pas le plaisir d'entendre l'allocution de M. de Beauregard, elle a du moins été imprimée. Entre autres mérites elle a celui d'établir la filiation de notre Société en démontrant, avec une évidence incontestable, qu'elle est bien l'héritière légitime de l'ancienne Académie d'Angers.

Il était deux heures quand le bureau a pris place. Notre vice-président, M. Pavie père, s'est assis, ayant à sa droite M. Villemain, à sa gauche M. de Falloux. Certes le voisinage était glorieux, mais aussi non moins redoutable. Malgré toute la confiance que j'avais en la haute valeur littéraire de l'un des plus respectables et des plus dévoués amis de ma famille, j'éprouvai un respectueux frisson en le voyant se

lever, sans l'aide d'un manuscrit, le visage empourpré à la Paul Véronèse, — nous étions au 18 juin, — et le front baigné de sueur. Heureuse influence des hommes supérieurs ! Ce fut leur contact qui, loin d'intimider, exalta M. Pavie. Il n'oublia rien, pas même, selon la charmante tradition française, un délicat compliment aux dames. Sa vaillance fut dignement récompensée. Les applaudissements unanimes qui accueillirent son allocution d'une paternelle aménité, se prolongèrent avec transport lorsque l'on vit M. de Falloux accepter de se lever pour répondre à la gracieuse invitation de notre président. Il me semble le voir encore promener sur l'auditoire frémissant son beau et clair regard. Puis un silence religieux s'établit, et notre grand orateur prononça, pour nous humbles admirateurs de province, comme si nous avions été ses pairs, un de ces discours après lesquels on répète à l'envi : « Ah ! que c'était beau ! jamais il ne fut mieux inspiré ! »

Ne pouvant détacher un fragment de cet ensemble si parfait, je me permets, Messieurs, de le reproduire en grande partie, dans la persuasion que vous me remercierez de vous faire goûter un si noble plaisir.

Après les souhaits de bienvenue à son illustre collègue, M. de Falloux continue ainsi :

« Comme votre prédécesseur Laharpe, que vous « rappelez sur quelques points, et que vous avez fait « oublier sur tant d'autres, on se plaît à vous nommer « le Quintilien français. Nous répéterons bien volon- « tiers le mot en ce qu'il exprime de pureté et d'élé- « vation dans l'éloquence, mais nous ne pouvons

« l'accepter comme un hommage suffisant à l'en-
« semble de votre vie et de votre caractère. Quintilien
« n'a donné que des préceptes ; aux préceptes, Mon-
« sieur, vous avez toujours joint les exemples ; vous
« n'avez point été comme lui le gouverneur des petits
« neveux de Domitien, mais vous avez été l'un des
« guides volontaires et favoris de l'élite des enfants
« d'une grande nation, reine et dominatrice universelle
« dans l'ordre des idées. L'auteur de l'*Institution ora-*
« *toire* luttait contre une époque de décadence ; vous
« avez eu le mérite, plus difficile encore, de présider
« magistralement à une époque de transition ; parlant
« la langue de Pindare et d'Homère comme celle
« d'Horace et de Cicéron, la langue de Milton et de
« Shakespeare comme celle de Corneille et de Bos-
« suet, vous avez élargi les limites sans les dépasser,
« et fait de la règle un appui sans en faire jamais une
« entrave. Vous ne séparez pas, dans vos leçons à la
« jeunesse, l'art de bien parler du devoir de bien
« penser et de bien agir ; vous recommandez à son
« étude les Pères de l'Église en même temps que les
« chefs-d'œuvre de l'antiquité classique ; vous lui
« apprenez, selon le proverbe des anciens, à verser
« l'huile de la patience dans la lampe de ses veilles et
« de ses labeurs courageux.

« Ausone prétend que Quintilien avait été consul ;
« d'autres affirment qu'il fut décoré seulement des
« insignes consulaires. Vous, Monsieur, vous avez
« pris une part réelle à l'histoire politique de votre
« temps ; vous avez appartenu à nos assemblées,
« ému leurs délibérations. Vous avez su entrer au

« pouvoir et en sortir avec le même désintéressement ;
« enfin vous avez élevé la critique académique à un
« degré de hauteur et de puissance qu'elle n'avait
« pas atteint avant vous. Lorsque vous décernez des
« récompenses, vous promulguez, en matière de
« goût, des arrêts que notre génération médite et que
« la postérité ratifiera.

« Soyez donc le bienvenu sur le sol angevin, Mon-
« sieur ; notre pays est digne de vous accueillir. Il
« sait comprendre les grandes choses, car il sait les
« faire. Vous connaissiez déjà le vieil Anjou par son
« roi René, dont la statue s'élève aujourd'hui sur
« l'une de nos places publiques, grâce, non seulement
« aux deniers, mais aux travaux érudits d'un noble
« concitoyen dont l'absence en cette journée est sen-
« sible à tout le monde et qui en éprouvera lui-même
« de vifs regrets ; par Boylesve et notre maréchal
« Scépeaux de la Vieuville, dont j'aperçois les des-
« cendants dans la foule qui vous entoure ; par notre
« jurisconsulte Bodin, par Bautru, Ménage et Mme Da-
« cier. Vous trouverez que notre pays n'a point
« dégénéré en vous mêlant à nos Sociétés savantes,
« en interrogeant notre Académie archéologique et
« même notre Société industrielle, qui ne se croit pas
« tenue à se renfermer trop étroitement dans les
« limites de son nom ; en visitant nos archivistes et
« nos bibliothécaires, qui savent d'une main si habile
« et si sûre explorer leurs trésors et nous y faire
« participer.

« Notre cher Angers vous aura frappé, je l'espère,
« par un cachet qui lui est propre ; c'est l'heureuse et

« naturelle harmonie dans laquelle se confondent « sans se heurter l'ancienne et la nouvelle ville ; la « nouvelle ne pénétrant pour ainsi dire, qu'avec res-« pect dans la vieille cité, et l'enveloppant de toutes « parts sans cesser de la conserver [1]. Vous retrouverez « le même mérite dans l'esprit moral de notre pro-« vince. Ici, les hommes qui gardent le plus fidèle-« ment les affections et les traditions du passé, ne « ferment point leur intelligence ni leur raison aux « aspirations équitables ou généreuses de la société « moderne, et ceux qui sont ou croient être plus pré-« voyants et plus avancés dans les voies de l'avenir, « gardent la justice envers le passé. Ici, Monsieur, « le cœur de la patrie tout entière bat dans la poi-« trine de chacun. Aussi, vous le voyez, dès qu'une « occasion nationale se présente, tous les esprits et « toutes les convictions se rapprochent, sans effort, « toutes les mains se pressent, toutes les âmes s'unis-« sent et s'exaltent du même enthousiasme.

« Ce pays était donc fait, Monsieur, plus que beau-« coup d'autres, pour vous présenter une famille « adoptive, et vous l'y avez en effet rencontrée. « Puisse maintenant la fille que vous aimez tant « agréer à travers les sentiments que nous vous « témoignons, ceux que nous osons respectueusement « lui offrir ; puisse celle qui vous amène aujourd'hui « nous demeurer toujours et vous attirer souvent ! »

Malheureusement, Messieurs, pour ceux d'entre

[1] Hélas ! cet éloge à peu près juste à l'heure où il fut prononcé, a depuis, bien lamentablement, cessé d'être à propos.

vous qui n'ont pas assisté à cette mémorable séance, je ne puis vous donner qu'une faible idée de l'effet que la noblesse de l'attitude ajoute au prestige du langage. L'enthousiasme soulevé par cette grande scène ne peut non plus se reproduire à notre époque refroidie par tant de tristesses. Néanmoins c'est un devoir pour nous, rares témoins de ces beaux exemples, d'en conserver le souvenir pour nos descendants, qui verront, nous en avons le ferme espoir, des jours plus heureux que ceux du déclin de notre âge.

Cet épisode des relations de M. de Falloux avec notre Société nous a entraînés trop loin pour que nous n'accordions qu'un regard en passant, au rapport de M. Sorin, sur le concours de poésie, objet de la séance. Notre savant professeur de rhétorique déploya dans ce travail considérable toutes les ressources de son ingénieuse critique, avec une sûreté de goût, une variété de traits et une connaissance des maîtres de l'art qui attirèrent plus d'une fois à l'auteur un sourire approbateur de l'incomparable triumvir [1] de la Sorbonne, comme s'il y reconnaissait un disciple éminent de sa grande école. Nous voudrions aussi reproduire le jugement de notre ancien secrétaire général sur l'improvisation de M. Villemain, mais nous devons nous borner à une appréciation que nous ne savons comment restreindre.

Cependant nous demandons grâce pour un incident si remarquable de la fameuse séance que nous l'avons conservé dans toute sa fraîcheur.

[1] On s'était plu à donner ce titre aux trois célèbres professeurs de la Sorbonne : MM. Villemain, Guizot et Cousin.

Portant ses regards sur la vaste enceinte où s'élève sa voix, M. Villemain se réjouit de voir la poésie venir s'y placer sous les auspices des sciences qui soutiennent et vivifient l'humanité; l'agréable s'y range près de l'utile ; l'éloquence et les lettres y brillent au sein d'une Société qui emprunte le premier de ses titres à l'agriculture. Et, à ce mot, levant les yeux vers les guirlandes de fleurs et de verdure qui décorent l'antique voûte : *Salve, magna parens frugum, Saturni tellus* [1], s'écria-t-il, avec un accent où une aimable gaîté se mêle à l'enthousiasme et qui rappelle ces traits soudains qui soulevaient les transports des étudiants, lorsque, au nombre de plus de mille, nous allions entendre l'éloquent enchanteur. C'était dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, où régnaient avec lui, à une non moindre élévation, sans se ressembler, mais sans se nuire, MM. Guizot et Cousin.

Lorsque M. Pavie, ainsi que nous venons de le rappeler, proposa de décerner une médaille d'or à l'auteur de la meilleure pièce de vers sur le *Château d'Angers*, il pressentait bien assurément qu'il allait susciter parmi ses concitoyens une noble émulation ; mais il était loin de supposer tout ce que cette proposition contenait en germe. C'est le sort des idées saines et généreuses de produire tôt ou tard des fruits inespérés. Non seulement l'appel fut entendu et de nombreux concurrents se présentèrent, mais la séance publique du 18 juin 1857 eut un éclat extraordinaire, grâce surtout à la présence de MM. Ville-

[1] Salut, mère féconde des moissons, terre de Saturne (Géorgiques).

main et de Falloux ; la Société, à dater de ce jour, se sentit transformée et rajeunie.

On se rappelle qu'immédiatement après la solennité, et tout ému encore des discours prononcés par les deux illustres académiciens, M. Vallon prit l'engagement de demander au Conseil général une allocation destinée à consolider l'œuvre si heureusement fondée par M. Pavie. Le projet de M. Vallon ne pouvait trouver aucun obstacle sérieux, et, quelque temps après, le Conseil général l'accueillait avec la plus vive sympathie.

Déjà, depuis plusieurs mois, un second sujet qui, cette fois, devait être traité en prose, avait été mis au concours : l'*Éloge de David d'Angers*. En apprenant le vote du Conseil général, notre Société s'empressa d'annoncer qu'un autre prix serait accordé, en 1858, à l'auteur du meilleur mémoire sur l'histoire, l'archéologie ou la topographie de l'Anjou. De là divers travaux importants, et une nouvelle distribution de récompenses académiques eut lieu le 21 février 1859, au Jardin fruitier, sous la présidence de M. le comte de Falloux.

La salle des réunions ordinaires de la Société avait été ornée, pour cette fête, avec beaucoup d'élégance et de goût. Son seul défaut était de se trouver trop étroite pour le nombre des invités. On remarquait dans l'enceinte Mgr Angebault et ses vicaires généraux, le général d'Angell, plusieurs magistrats et une partie des membres du Conseil général et du Conseil municipal.

M. Courtiller, qui présida notre Société pendant

trop peu d'années avec tant de distinction, ouvrit la séance par un discours dans lequel la justesse de l'expression rivalise avec la délicatesse de la pensée. En voici le début, adressé directement à M. de Falloux :

« Notre Société vous remercie de l'honneur qu'elle « reçoit de vous en ce moment. Obscure et modeste « académie de province, nous ne pensions pas que « l'attention publique se portât sur nous, comme elle « l'a fait il y a deux ans, comme elle le fait encore « aujourd'hui. Nous devons ce bonheur inespéré à « votre présence dans ce fauteuil, qu'a bien voulu « occuper aussi votre illustre collègue à l'Académie « Française, M. Villemain, devenu presque l'un de « nos compatriotes par les liens qui attachent sa fille « à notre pays. Nous sommes fiers de voir que deux « hommes qui occupent une place si distinguée dans « le premier corps littéraire de l'Europe aient daigné « accepter le titre de Président d'honneur de notre « Société, vous surtout, Monsieur, qui, comme l'un « des fils de l'Anjou, avez tant de droits à notre res- « pectueuse sympathie. Après avoir consacré aux « lettres les premières années de votre vie, vous avez « été porté aux plus hautes fonctions publiques qui, « abordées par vous sans transition, n'ont rien eu « cependant que de facile pour votre rare intelligence, « et vous y avez déployé cette éloquence d'un goût « si pur et d'une distinction si exquise, qui vous a « placé au premier rang de nos orateurs. Vous êtes « rentré dans la vie privée pour vous livrer de nou- « veau au culte des lettres, délassement de tous les « nobles esprits. Vous avez mieux fait encore : grand

« propriétaire, vous avez donné l'exemple de l'amour « des champs et de l'agriculture ; vous avez consacré « votre fortune à encourager, à faire prospérer cet « art, le premier de tous, qui nourrit, qui enrichit la « patrie, qui forme la pépinière de ses défenseurs les « mieux préparés aux fatigues de la guerre, et qui a « surtout le précieux avantage de moraliser les ouvriers « qu'il emploie et d'en faire des hommes paisibles et « de bons citoyens... »

« M. de Falloux, dit M. Lemarchand à qui nous devons l'excellent procès-verbal de la séance, a voulu répondre de suite à cette allocution empreinte d'une douce gravité et dictée par l'amour des paisibles études. Il faudrait reproduire ici en entier sa fine et gracieuse improvisation ; mais le charme qu'on éprouve en écoutant une parole éloquente, donne des défaillances à la mémoire, et, pour qu'on ne nous accuse pas d'être un écho infidèle, nous nous bornerons à celles des phrases qui sont restées à peu près littéralement dans notre souvenir. Il en est des délicatesses de certains esprits supérieurs comme des jeux de la lumière : on a beau les suivre attentivement, il est impossible d'en saisir toutes les ondulations, d'en analyser les mille reflets. »

Après avoir remercié M. Courtiller des sentiments exprimés au nom de tous, « il ne me manque, ajoute « M. de Falloux, que de me croire digne de tels « témoignages; mais je ne veux pas insister sur une « matière aussi délicate ; il y a quelque chose de plus « modeste que de repousser l'éloge, c'est de n'en pas « parler du tout. On vous félicitait tout d'abord

« d'avoir pour président d'honneur un maître célèbre,
« qu'on peut strictement nommer son collègue, mais
« dont on n'est jamais l'égal dans l'art d'enseigner
« les principes du beau et les règles du goût. On avait
« raison, et l'appui de M. Villemain donne une
« haute autorité à votre institution. Mais vos succès,
« Messieurs, vous les devez surtout aux mérites réels
« et divers de vos travaux. C'est là ce qu'a voulu
« attester le Conseil général lorsqu'il a fondé le prix
« que vous décernez aujourd'hui. C'est ce qu'avait si
« bien compris M. Vallon, au caractère duquel je suis
« heureux de rendre ici un hommage public.

« Ce qui fait encore votre force, ce qui vous recom-
« mande à l'attachement et à la reconnaissance de
« tous dans ce pays, c'est votre titre lui-même, c'est
« votre sollicitude pour les progrès des entreprises
« agricoles, jointe à vos préoccupations pour tout ce
« qui intéresse les lettres et les arts. L'agriculture,
« en effet, est digne de toutes les alliances. Autrefois,
« nos bœufs étaient liés au char de l'État. On a bien
« fait de les dételer, ils n'eussent pas marché assez
« vite. Mais laissons-les toujours figurer dans nos
« fêtes, comme un symbole de vraie et féconde
« richesse... »

Permettez-moi, Messieurs, d'ouvrir ici une parenthèse. Interrogeons-nous : si l'éloge contenu dans cette dernière phrase était juste à l'époque où elle fut prononcée, l'est-il aujourd'hui ? Hélas ! nous avons perdu les collègues initiés aux graves problèmes de l'agriculture, MM. Pavie père, Béraud, Courtiller, Parage, Joseph de Mieulle ; mais ne comptons-nous

plus dans nos rangs de capacités spéciales en ces capitales questions? Il ne s'agit que de stimuler leur zèle. L'agriculture est en grand péril; il est donc plus important aujourd'hui de la défendre qu'à l'époque où elle était florissante. La livraison que j'analyse en ce moment contient une étude très remarquable de M. Courtiller sur le commerce des céréales et l'échelle mobile qui le protégeait si efficacement. Ne serait-ce pas un honneur et même un devoir pour notre Société de traiter cette matière à nouveau, en usant du beau travail de notre ancien président? Rien, à mon avis, ne serait plus opportun que de faire valoir les bienfaits d'une loi économique qui préserverait les consommateurs de la disette, en même temps qu'elle assurerait aux producteurs la rémunération de leurs avances et de leurs peines.

Revenons à notre séance. Quand les applaudissements qui couvrirent les dernières paroles de M. de Falloux eurent cessé, on entendit les rapports sur les deux concours de poésie et d'histoire. Le premier accordait une mention très honorable à M. Hippolyte Durand, professeur de seconde au Lycée, et l'on proposait de décerner le prix du Conseil général à notre ami Godard-Faultrier, pour son *Mémoire sur les monuments gallo-romains de l'Anjou.*

Ces conclusions ayant été adoptées par la Société, il ne restait plus qu'à remettre aux lauréats les titres de leurs récompenses. Ils les reçurent de la main de M. de Falloux qui, à cette occasion, prit une seconde fois la parole. Essayons encore, dit M. Lemarchand, de retrouver quelques-unes des ingénieuses pensées

qu'il sait exprimer dans une langue tout à la fois si ferme, si transparente et si concise.

« La tâche du rapporteur sur l'éloge de David, « a-t-il dit, était difficile à remplir. Deux choses mili- « teront toujours en faveur du grand statuaire, à « quelque point de vue qu'on se place pour apprécier « ses convictions : la bonne foi qui atténue jusqu'au « jugement de Dieu et le désintéressement qui carac- « térise les natures élevées. David figure d'ailleurs « aux premiers rangs dans l'histoire de l'art. Il y a, « comme on sait, deux écoles distinctes parmi les « artistes de notre époque, l'une qui prétend que l'on « ne peint jamais mieux que lorsqu'on ne sait pas « dessiner, l'autre qui soutient l'opinion contraire. « L'auteur de Bonchamps, de Fénelon et de tant « d'autres chefs-d'œuvre populaires, a su se tenir en « dehors de ces exagérations et respecter les tradi- « tions classiques sans interdire à son ciseau ni les « hardiesses ni les délicatesses de l'art moderne... »

Dans son appréciation improvisée des travaux des lauréats et des rapports auxquels ils ont donné lieu, M. de Falloux émet des idées ingénieuses qui éclosent successivement et viennent se ranger dans son plan, selon le privilège des orateurs prédestinés. C'est ainsi qu'il termine sa distribution d'éloges aussi finement nuancés que justement décernés :

« Le compte rendu qu'on nous a fait des mémoires « de MM. Bonneserre et Godard, justifie complète- « ment la décision de la Société à l'égard de ces deux « remarquables ouvrages. M. Bonneserre a obtenu « seulement une mention honorable, — pour sa

« *Notice sur Château-Gontier,* — mais il n'a été vaincu « que par M. Godard, et cette particularité doit augmenter beaucoup pour lui la valeur de la récompense. Quant à M. Godard, qu'il me permette de lui « dire — ceci ne saurait amoindrir le mérite de son « œuvre — que la Société, en lui donnant le prix du « Conseil général, a voulu couronner son passé tout « entier. L'érudition, le talent et le caractère sont les « qualités qui le distinguent. Il pouvait prétendre à « toutes les carrières. Le culte des lettres et des arts « l'a exclusivement captivé, et l'amour du pays a fé« condé tous ses travaux.

« L'un des rapporteurs nous a dit qu'il existait « encore de nombreuses lacunes dans l'histoire de « l'Anjou. Elles seront comblées, je n'en doute pas, « car notre province est une heureuse mère qui pos« sède des fils laborieux et dévoués. Ici, par exemple, « c'est M. d'Espinay qui compulse avec une rare per« spicacité les recueils des *Formules angevines,* pour y « étudier les institutions des premiers âges de la mo« narchie ; là, c'est M. Aimé de Soland qui interroge « les débris de nos monuments, recherche les frag« ments perdus de notre histoire locale, et met au « service de notre sagesse actuelle les maximes « oubliées du vieil esprit gaulois. Un savant magis« trat, M. de Beauregard, s'est chargé de la statistique « de notre département ; un autre, M. Bougler, écrit « la vie de nos représentants avee une scrupuleuse « impartialité et dans un style qui n'atteste pas moins « la droiture de son cœur que la virilité de son esprit. « Ce sont là, Messieurs, de sûrs garants de l'avenir,

« et les travaux de tant d'hommes distingués rehaus-
« sent singulièrement le prix des concours que vous
« décernez. »

De 1856, nous franchissons un espace de plus de dix ans. Adolphe Lachèse est notre président depuis 1861, et, cédant à nos instances, il occupera le fauteuil pendant dix-sept ans, c'est-à-dire que son règne dura non moins que les plus favorisés des quatre régimes qui depuis moins d'un siècle ont gouverné la France. On peut ajouter qu'ainsi que Sylla, mais sans autre ressemblance avec le terrible dictateur, il abdiqua sans être contraint par une révolution.

Vous vous souvenez, Messieurs, avec quelle bonhomie, quel tact, quel entrain, mon beau-frère dirigeait nos séances. Esprit éminemment sociable, il savait faire profiter notre Académie des relations qu'il s'était attachées dans le monde. C'est ainsi que nous vîmes siéger successivement à notre bureau NN. SS. Angebault, Freppel, MM. de Falloux, de Rouvre, et même plusieurs illustrations du dehors, MM. Villemain et Beulé.

Pour caractériser l'influence de Lachèse sur une période de notre Société, nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter un passage de l'excellente notice que notre digne président a consacrée au souvenir de son prédécesseur.

« ... M. Sorin avait exercé les fonctions de président pendant plusieurs années ; il était difficile de prendre la place d'un littérateur aussi distingué ; sa retraite laissait la Société découragée, et le triste mot de dissolution s'était déjà fait entendre.

« M. Lachèse sut donner à nos réunions une vie nouvelle. A maintes fois différentes, il fit appel aux plus grands noms de la littérature et sut attirer à nos séances les hommes les plus éminents ; avec leur concours, elles brillèrent d'un vif éclat. Le 27 juillet 1862, M. Villemain présidait la séance. M. Lachèse évoqua devant lui les grands souvenirs des cours de la Sorbonne en 1828, alors que les Guizot, les Cousin, les Villemain y attiraient l'élite de la jeunesse française. Il sut flatter le maître avec adresse et bon goût... »

Une de nos réunions les plus mémorables fut celle du 4 février 1867. M. de Falloux la présidait et devait y lire l'éloge de M. Bougler. Avant cette lecture, qui promettait tant d'intérêt à cause du sujet et à cause de l'auteur, devait s'agiter la question des statues de Fontevrault.

Bien que près de vingt ans se soient écoulés depuis cette époque, on n'a pas oublié, surtout dans le monde lettré, l'émotion produite par la menace de l'enlèvement des Plantagenets inhumés, suivant leur vœu, de 1189 à 1254, dans la célèbre abbaye de Robert d'Arbrissel. A l'origine, *le Cimetière des Rois* désignait six tombeaux posés en tête de la nef de l'église majeure du monastère. Une statue était couchée sur chaque tombeau. Il n'en reste plus que quatre : Henri II, Richard Cœur-de-Lion, Éléonore d'Aquitaine et Isabelle d'Angoulême. Toutes quatre sont très remarquables, surtout sous le rapport de l'art et comme œuvres presque contemporaines des personnages qu'elles représentent.

L'intérêt qui se rattache à ces figures historiques est si puissant qu'elles ont souvent excité la convoitise de nos voisins d'outre-Manche. En 1818 et 1819, leurs démarches furent si pressantes qu'il fallut pour résister à ces prétentions, toute l'énergie du préfet, M. de Wismes, dont le nom se retrouve dans toutes les occasions de faire montre de patriotisme angevin; cependant on ne voit dans notre ville aucune trace de reconnaissance envers cet éminent administrateur, toujours prêt à défendre chaudement ses intérêts.

En 1846, nouvelles démarches de l'Angleterre pour enlever nos statues, qui ont moins d'importance pour elle que pour nous, puisque la famille qui règne sur la Grande-Bretagne ne descend point des Plantagenets, deuxième race de nos princes angevins. Le ministère, présidé alors par M. Guizot, crut adopter le meilleur moyen de complaire au roi et de se soustraire à des réclamations importunes, en faisant transporter et installer au Musée historique de Versailles les objets de ces infatigables convoitises.

En 1849, sur l'initiative de M. Godard, au dévouement éclairé de qui nous devons la conservation de tant de vestiges précieux de l'art antique, notre Société profite de la présence de M. de Falloux au conseil du gouvernement pour demander la réintégration des pauvres exilées. La requête fut admise, et l'on fut charmé en les recevant de voir que le voyage leur avait profité; car, pour qu'elles fussent accueillies dans le somptueux palais, il avait fallu leur faire un peu de toilette. Aussi nous revinrent-elles dans un état parfait de restauration.

Toutefois, les vicissitudes de nos anciens souverains, même six siècles après leur mort, n'étaient pas terminées. Dans un voyage en France, la reine d'Angleterre, qui n'oublie pas plus que ses sujets ce qui peut tourner à son avantage, s'y prit si habilement pour obtenir les statues, qu'il fut impossible à l'Empereur de les refuser.

Afin d'éviter l'éclat d'une opposition prévue, on résolut de procéder à l'enlèvement la nuit et en grand secret. Deux personnes seulement devaient se trouver sur les lieux, un fonctionnaire des domaines pour enregistrer la livraison et un agent du ministre pour la recevoir. Par un malentendu inexpliqué, le premier seul se trouva au rendez-vous, et le directeur, qui était M. Christaud, devenu depuis curé de la Madeleine, refusa net d'obtempérer à sa sommation tant qu'on ne lui présenterait pas un ordre officiel. Le succès de cette spoliation, comme on voit, tint à très peu de chose. Le complot avait été cependant bien ourdi ; car, quelque temps avant l'arrivée combinée des deux exécuteurs, un honorable clergyman, sir Georges Musgrave, non moins diplomate que prédicant, était venu à Angers, où j'eus l'honneur de le recevoir. Il s'adonnait à tant d'informations aux dépens de l'ingénuité angevine, que je l'ai toujours soupçonné d'être venu dans notre ville bien moins pour en étudier les vestiges antiques que pour préparer le dépouillement de Fontevrault.

Quoi qu'il en soit de nos suppositions, le jour même de la tentative heureusement déjouée à Fontevrault,

le 8 février 1867, une séance extraordinaire de notre Société fut convoquée. M. de Falloux la présidait. Selon son rôle, Godard sonna la cloche d'alarme. Prévenu par M. de Caumont du malheur qui nous menaçait, il rappelle à M. de Falloux que, ministre de l'instruction publique en 1848, il y a dix-huit ans, il avait pris les statues sous sa protection et avait gagné leur cause, en les faisant réinstaller dans leur premier sanctuaire, le *Cimetière des Rois*. Aujourd'hui, en sa qualité de membre de l'Institut, il voudra bien la plaider de nouveau devant le premier corps savant de l'Europe.

L'assemblée, qui était très nombreuse, accueillit ces vœux par des acclamations. M. de Falloux s'empressa de s'associer à ces sentiments patriotiques, en promettant de s'en faire l'interprète et de ne rien négliger pour leur assurer la sympathie et le concours de ses illustres confrères.

Malheureusement on n'a pas conservé cette allocution toute improvisée. Nous nous souvenons bien de l'effet qu'elle produisit en exprimant avec un vrai bonheur des pensées que chacun trouvait et reconnaissait dans son propre cœur. Entre une foule de traits, de mots heureux qui jaillissaient des lèvres de l'orateur comme d'une source naturelle, nous nous rappelons celui-ci : « Richard Cœur-de-Lion est Français ; je n'en vois d'autre preuve que son surnom. S'il eût été Anglais, on l'aurait nommé *Cœur-de-Léopard.* » Remarquez, Messieurs, que ces mots étaient dits avant 1870. Plus tard, c'eût été difficile

pour quelques-uns ; mais pour M. de Falloux, il était de ces hommes qui pouvaient tout dire après comme avant nos désastres.

Vous savez, Messieurs, que notre président d'honneur ne s'en tint pas à des promesses. Nous voyons dans les procès-verbaux des séances qui suivirent celle du 4 février, avec quelle énergie fut conduite la campagne pour la conservation du dépôt sacré qui complète l'abbaye et qui, hors de son cadre splendide, perdrait toute sa valeur. L'émotion soulevée dans notre Société par M. Godard, accrue par MM. de Falloux et Adolphe Lachèse, gagna de proche en proche. Toutes les autorités y prirent part. Une protestation concluante au double point de vue angevin et juridique fut adressée aux ministres compétents. M. Beulé en saisit l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. M. Vitet, au nom de M. de Falloux, provoqua une séance extraordinaire de l'Académie française. MM. Berryer et Dufaure y prirent la parole et demandèrent une consultation au barreau d'Angers. M. Bellanger, alors bâtonnier, s'empressa de la rédiger avec une vigueur et un enchaînement de preuves qui enlevèrent l'adhésion de tous ses confrères. Cette défense éloquente des reliques royales n'obtint pas moins d'approbation de la part du Conseil de l'Ordre à Paris. Elle fut signée, entre autres, par MM. Allou, bâtonnier, Albert Gigot, Marie, Salvetat, et par MM. Berryer et Dufaure qui, après avoir témoigné de leur sympathie comme académiciens, voulurent encore concourir à l'œuvre comme avocats.

Dans la séance du 20 mars, le président Adolphe Lachèse informe la Société que le dimanche précédent M. le préfet Poriquet, arrivé la veille de Paris, s'est empressé de lui faire connaître qu'il avait eu un long entretien avec M. de la Valette, ministre de l'intérieur, relativement aux statues de Fontevrault. Son Excellence l'a prévenu que l'Empereur a non seulement renoncé à l'enlèvement de ces statues, mais a encore ordonné que leur installation fût améliorée et rendue digne de leur vénérable passé.

Sur la proposition du président, la Société décide que des remerciements seront adressés à M. le Préfet, à Mgr l'Évêque, à M. le Directeur de Fontevrault et à toutes les personnes désignées ci-dessus, dont l'intervention gracieuse et empressée a conservé en Anjou les statues de ses anciens princes.

En outre, le titre de membre honoraire de la Société est décerné à :

MM. Berryer, Dufaure et Vitet, membres de l'Académie française ;

MM. de Las-Cases, Louvet et Segris, députés du département ;

M. Ph. Bellanger, bâtonnier de l'Ordre des avocats.

Je me suis étendu peut-être un peu trop sur cet incident de nos annales, mais j'ai été guidé par deux motifs : le rôle important que remplit notre Société dans cette revendication nationale, et ensuite la part considérable qu'y prit M. de Falloux. S'il ne fut pas l'inspirateur de cette croisade, il en dirigea toutes les évolutions avec la science d'un stratégiste consommé.

En lisant l'éloge de M. Bougler, M. de Falloux termina la séance, déjà si bien remplie par les incidents de la grande affaire des statues de Fontevrault, où notre Société joua un rôle mémorable.

Nul ne pouvait mieux apprécier M. Bougler. En peignant le portrait de son ami, il traçait une partie du sien. Quand je dis portrait, je dois ajouter intime; car, autant ils se ressemblaient de ce côté, autant ils différaient à l'extérieur. L'un était grand et pâle, l'autre trapu et coloré; le premier marchait à longues enjambées, le second avait l'air de trotter sous lui; celui-là avait une expression grave, celui-ci souriait à tout venant. Comment tant de contrastes en apparence et tant d'analogie au fond? En religion, en politique, en littérature, en fait d'opinions sur les choses ou sur les gens, harmonie complète, jamais le moindre dissentiment, la plus légère nuance de contradiction; de sorte que, après avoir écouté l'un, on savait ce que pensait l'autre. On pouvait même être surpris qu'ils trouvassent tant de bonheur à se rencontrer, puisque leur jugement sur toutes choses ne différait jamais. Oui, mais ce qui les attirait, c'est qu'ils possédaient tous deux une mémoire prodigieuse, enrichie d'une foule de traits et d'anecdotes qu'ils échangeaient avec délices. Bien que leurs goûts, leur condition, leurs habitudes fussent différents, ils se traitaient d'égal à égal et se ressemblaient par les plus précieuses des analogies, les principes religieux, la pureté des mœurs et la conviction que la principale science de la vie consiste à tâcher d'unir tous les hommes de bonne volonté.

« ...Les livres de M. Bougler, dit M. de Falloux,
« sont nés de sa conversation, sans plus d'effort, sans
« plus d'apprêt, avec la même bonne grâce, avec la
« même bonhomie, aussi facilement sérieuse qu'en-
« jouée, toujours sereine et placide. Là encore il était
« magistrat ; sa conscience le nommait d'office l'avo-
« cat de tous ceux qui comparaissaient sous sa plume.
« Il avait d'autres paroles pour Bonchamps que pour
« Choudieu, pour d'Autichamp que pour Volney, sans
« quoi ce n'eût été ni l'histoire, ni la justice ; mais il
« a toujours le même accent, celui de l'honnête
« homme qui aimerait mieux sacrifier un applaudis-
« sement qu'une vérité, et qui redouterait le succès
« aux dépens de la plus sévère impartialité. C'est
« ainsi qu'il a écrit son *Mouvement provincial en 1789*.
« Ces deux volumes conçus et publiés avec tant de
« modestie pourraient être considérés comme une
« histoire de la Révolution tout entière, d'après la
« célèbre méthode de Cuvier à qui il suffisait d'un
« seul débris pour reconstituer tout un corps dans son
« ensemble. Le mouvement des amours-propres, le
« jeu des passions, le conflit des intérêts, l'aspiration
« légitime vers des améliorations nécessaires, la
« résistance opiniâtre contre des innovations indé-
« finies ou incomprises, tout cela est peint de main
« de maître, ou plutôt de main d'ami, car M. Bougler
« aime tous ceux avec qui il vit. Il avait compris
« mieux que personne que dans un monde où nul
« n'est innocent, l'indulgence appartient autant à la
« justice qu'à la bonté, et il eût inventé les circons-
« tances atténuantes si son cœur n'eût été devancé

« dans nos codes. Aussi, et personne plus que moi « n'a le droit de l'attester, son commerce n'était pas « seulement instructif et aimable, son amitié était « *commode,* éloge d'un haut prix, puisque c'est celui « que Bossuet, du haut de la tribune la plus auguste, « décernait à l'amitié du grand Condé.

« Je dois ajouter que M. Bougler puisait sa haute « équité dans le sentiment chrétien qui régla toujours « sa vie comme sa pensée. On aurait pu dire de lui, « dans la langue de Montaigne, qu'il était un chrétien « de l'*ancienne marque*, travaillant sans relâche à « rendre sa piété raisonnable, mais avec la même « ardeur à rendre la raison pieuse. M. Bougler demeura « simplement conseiller durant dix-sept ans, se gar- « dant de l'ambition pour conserver son intégrité, et « gardant de l'ambition pour conserver aussi, je dois « le dire, ce qu'il plaçait dans son cœur immédia- « tement après le devoir, c'est-à-dire ses habitudes, « sa vieille maison, son jardin, sa curieuse biblio- « thèque, ses amis, pour conserver enfin le loisir des « recherches et des travaux historiques, qui étaient « devenus pour lui une seconde magistrature et pres- « que une passion,

« L'esprit de M. Bougler était animé, piquant, ingé- « nieux; mais sa conversation était encore supérieure à « son esprit, parce qu'elle s'enrichissait de tous les « trésors d'une mémoire incomparable. Il ne pouvait « rien oublier de ce qu'il avait vu, lu ou entendu. « Aussi la citation historique, l'anecdote contem- « poraine, le bon mot gai ou malicieux sans amer- « tume se pressaient-ils sur ses lèvres avec une abon-

« dance inépuisable et un à-propos toujours naturel. « Il n'était jamais pressé de citer, et il ne citait « jamais qu'entraîné par l'occasion ; mais cette occa- « sion renaissait sans cesse et toujours avec le charme « de la nouveauté, car il n'y avait pas un son de la « voix humaine qui n'éveillât en lui dix échos pour « un, pas un accident, pas un événement de la litté- « rature ou de la politique, qui ne rappelât en foule « des souvenirs empruntés à Tacite ou à Saint-Simon, « à Mme de Sévigné ou à Mme de Staël, à la Révolution « d'Angleterre ou à la Révolution française... »

Je m'arrête, Messieurs, et non sans effort, car, entraîné par le charme de la vérité si bien dite sur un de nos anciens confrères qu'on aimait dès qu'on le connaissait, nous reproduirions la notice entière, sans y ajouter un raccord de notre crû ; vous y gagneriez de renouveler le plaisir goûté à la première lecture et de ne pas subir mes réflexions indiscrètes. Vous vous rappelez le remercîment qu'une grande dame russe adressait à l'académicien M. Auger, qui lui avait fait hommage de l'édition de Racine, annotée de sa main. « Ah ! Monsieur, que vos tragédies sont belles ! Mais pourquoi a-t-on gâté vos œuvres par les notes au bas des pages ? »

Au risque de m'attirer un compliment dans le genre de celui qui dut être bien sensible au pauvre M. Auger, je vais oser joindre quelques souvenirs personnels à ceux qui vous rappellent deux charmeurs, qu'on ne peut mieux louer qu'en disant qu'ils étaient dignes l'un de l'autre.

Après la mort de M. Bougler, ses neveux, qu'il

aimait d'une affection paternelle, me prièrent de procéder au partage de sa bibliothèque. Nous nous attendions à trouver de nombreux manuscrits, matériaux nécessaires de ses ouvrages, surtout du *Mouvement provincial*, résumé substantiel d'une foule de documents. Nous eûmes beau fouiller armoires et tiroirs, notre surprise fut extrême de ne découvrir que des notes ou des brouillons sans forme. Avait-il fait disparaître ses documents? Ses vieilles et fidèles servantes, interrogées, ne se souvinrent nullement d'avoir vu leur maître déchirer ou brûler des amas de papiers. Il fallait donc conclure de cette absence de destruction que notre consciencieux auteur, ainsi que certains poètes pour leurs drames, possédait dans sa tête toute son œuvre et qu'il n'avait pour la mettre au jour que la peine de la transcrire.

Nous venons d'appliquer à M. Bougler l'épithète de consciencieux. Voici une preuve de la justesse de l'expression. Dans une série de notices sur les familles de l'Anjou dont la noblesse remontait aux Croisades, il n'avait pas craint de répéter un passage du *Journal de Louvet* concernant un certain gentilhomme qui, au temps des Valois, s'était plu à choisir, comme point de mire à son arquebuse, un couvreur perché sur le donjon de son château. Le lieutenant-criminel, Pierre Ayrault, dont l'humeur austère n'admettait pas ce genre de récréation, avait sommé le gentilhomme de venir s'expliquer en justice. Mais, comme le délinquant se faisait attendre, l'intègre magistrat, à la tête d'hommes d'armes, alla lui-même le chercher, l'amena aux prisons d'Angers, et, après jugement

régulier, le fit pendre haut et court sur le *carroy* du Pilory.

Le nom de ce chasseur trop passionné est encore porté en Anjou par une famille très respectable. M. Bougler était lié avec un de ses arrière-neveux. Un jour qu'il entrait dans la salle de lecture du cercle dit *du Collège,* il vit son ami, le coude sur la table et la joue droite dans la main, les yeux fixés sur une livraison ouverte de la *Revue de l'Anjou.* Doué d'une excellente vue, M. Bougler regarda par dessus l'épaule du lecteur à l'attitude mélancolique. Juste c'était le terrible épisode de la généalogie de la famille de... Notre auteur se retira à pas discrets, vint en souriant nous raconter l'aventure et ne reparut de 15 jours à son cercle. Quand il y revint, une des premières personnes qu'il rencontra fut M. de ..., lequel, n'ayant plus d'attitude mélancolique, lui tendit cordialement la main, et je ne sache pas qu'aucune allusion rétrospective soit venue depuis troubler l'harmonie de leurs relations.

En analysant les deux séances où fut traitée la grande question des statues de Fontevrault, j'éprouvai une vive émotion en lisant au bas des procès-verbaux les noms de nos secrétaires d'alors. Vous penserez comme moi que ce serait une ingratitude de perdre l'occasion de leur consacrer quelques lignes. Ils étaient si heureux d'appartenir à notre Société qu'ils aimaient et pour le genre de ses travaux et pour les affections qui les attachaient à plusieurs d'entre nous! Non seulement ils avaient la passion des lettres, mais ils possédaient le dévouement des saints. En voici

pour chacun d'eux un seul exemple : le premier, M. Biéchy, Alsacien et professeur de philosophie au Lycée, était célibataire, mais sa sœur, femme d'un médecin de Schelestadt, était mère d'une famille nombreuse, élevée avec peine. Elle pria son frère de l'aider en se chargeant d'une de ses filles dont il était le parrain. Le bon frère s'empressa d'accepter ; mais il fut un peu surpris en voyant descendre du wagon avec sa filleule deux petits frères et une vieille bonne de Strasbourg. Sans se plaindre, son parti fut pris à l'instant. Le bien-être et les loisirs furent sacrifiés, et tout le temps que lui laissait le devoir consciencieusement rempli de sa chaire, il l'employait, descendant des hauteurs de la métaphysique, à donner des répétitions à des élèves de classes élémentaires. C'est ainsi qu'il put subvenir à l'entretien des pupilles que la Providence lui avait confiés. Elle le récompensa en leur inspirant une docilité à l'égal de la bonté de leur père adoptif. « Comment vous y prenez-vous donc, lui demandai-je un jour, pour vous faire obéir de cette jeunesse ? — Oh ! j'ai des moyens infaillibles, répondit-il, avec cette candeur naïve qui s'allie parfois aux spéculations de la plus haute philosophie. » Ces moyens consistaient en avertissements qui feraient sourire les mères les plus indulgentes.

Il faut que ces menaces aient peu été suivies d'exécution, car les trois pupilles du bon oncle, après l'avoir indemnisé de ses peines par le succès de leurs études, ont parfaitement réussi dans leurs diverses carrières. Ce fut une grande consolation pour

M. Biéchy surtout quand, du Lycée d'Angers, il fut envoyé à celui de Nancy. Sa foi catholique devait l'empêcher de rester longtemps dans la ville du roi Stanislas. Mis à la retraite et ne voulant pas retourner dans sa terre natale foulée par le pied de l'étranger, il mourut peu après à Lyon, heureux de voir ses trois élèves atteindre le but de leurs désirs : sa nièce religieuse, je crois, et ses neveux l'un chirurgien militaire et l'autre professeur de l'Université.

Si vous n'avez pas oublié M. Biéchy, vous vous souvenez également de son successeur comme secrétaire. Michel Chollet. Tous deux avaient entr'autres points de ressemblance, la candeur et le sentiment du devoir ; tous deux étaient animés de la passion de l'enseignement et pensaient, comme M. de Falloux, qu'à l'internat des collèges de l'État devaient succéder des pensionnats privés, faisant profiter leurs élèves du talent des professeurs, tout en restant fidèles, pour les soins de l'éducation, aux traditions des familles chrétiennes. Pénétré de l'excellence de cette idée, à peine muni du diplôme de bachelier, Chollet résolut de la mettre sans retard à exécution. Simple sous-maître de l'institution Mini, pas plus que le lieutenant de la *Dame blanche*, il n'avait découvert dans son modeste traitement le secret d'amasser des économies. Il venait d'épouser une jeune femme dont les précieuses qualités étaient une fortune. Mais comment les développer ? Le moyen fut très simple. Un orphelin se présente, laissé sans ressources par des amis du jeune ménage. On l'adopte sans s'inquiéter

de la surcharge. Ce sera le noyau de la pension et Dieu voudra bien bénir la confiance en son aide surnaturelle.

On sait comment cet espoir fut amplement réalisé. Trente années d'un labeur persévérant furent couronnées d'un solide succès. Les deux époux y contribuaient également en se fondant, pour ainsi dire, l'un dans l'autre, à tel point que l'on attribuait au mari la douceur patiente d'une femme et à l'épouse l'énergique initiative d'un homme.

Tous les sacrifices nécessités par une carrière si laborieuse ne semblèrent point suffisants à nos amis pour se présenter devant le juge suprême. Au moment où ils pouvaient jouir du fruit de leur travail, ils adoptèrent non pas seulement un orphelin, mais plusieurs membres de leur famille tombés en détresse. Pour les secourir, ils s'imposèrent les privations les plus pénibles. Chollet succomba à la peine et sa veuve ne put lui survivre ; ils avaient vécu trop unis pour que Dieu permît à la mort de les séparer.

Je ne m'éloigne pas de mon sujet en m'arrêtant à la rencontre de deux de nos anciens et meilleurs confrères, de deux de ces hommes devant lesquels on ne peut passer sans les saluer d'un regard sympathique. Dégagés de ces petites passions qui s'attaquent aux imperfections des plus grands hommes, ils admiraient sans réserve M. de Falloux et saisissaient avec bonheur les occasions d'exprimer leurs sentiments à l'égard de ses actes et de ses paroles, avec une grande indépendance, car ils le connaissaient à peine de vue. Que l'on juge du plaisir ressenti par Chollet, lorsqu'il

eut occasion de rendre compte de deux séances consécutives, que remplit et domina M. de Falloux de toute la hauteur de ses rares facultés.

« Le 13 novembre 1868, dit Chollet, dans son excellent procès-verbal, M. le comte de Falloux entre dans la salle ordinaire des réunions, garnie d'une surabondante assistance, et prend place au fauteuil entre M. Sorin et M. Lachèse. L'ordre du jour est aussi riche qu'il devait l'être. Après une notice sur une ancienne croix de la commune de Champtocé, on entend la lecture de M. Rondeau sur le curé Robin et l'origine de la place du Ralliement ; puis viennent les *Derviches,* de M. Fernand de Perrochel, la Définition enfantine de la neige, et deux anecdotes sur Mgr de Hercé, par Julien Daillière, et enfin un dithyrambe sur la vie entière de M. de Falloux, tableau fidèle dans lequel chacun se plut à reconnaître notre Président d'honneur, et applaudit les heureuses inspirations de l'auteur [1], à la fin de chaque strophe, surtout de la dernière :

« Et la presse demain dira quelle affluence
« Attira dans ces lieux votre aimable présence ;
« Quel succès plus complet !
« Et la foule écoutait, attentive et charmée,
« Palpitante aux accents d'une voix bien-aimée,
« Quand de Falloux parlait. »

Celui-ci seul n'accepte pas de tels éloges, il les attribue à l'enthousiasme du poète. Sur un point cependant il est moins sévère pour lui-même : il

[1] Le docteur Grille.

avoue qu'il est heureux de voir son patriotisme reconnu et apprécié. « Le patriotisme, ajoute-t-il, se montre sous trois formes diverses : il y a le patriotisme national, celui que j'appellerai provincial, et un autre encore qui consiste à aimer le pays qui vous a vu naître, où vous passez votre vie. » C'est ce patriotisme, cet amour du pays qui lui fait éprouver du bonheur à venir présider notre réunion et à grouper dans un centre commun des noms éclatants et chers à l'Anjou. « C'est ce patriotisme qui vous rend heureux et fiers de retrouver dans la croix de Champtocé le souvenir de deux grandes figures : l'illustre croisé du XIII[e] siècle, saint Louis, et le vaillant croisé du XIX[e] siècle, Lamoricière.

« On aime aussi par ce temps de transformations de toutes sortes à voir reparaître, sous les débris de notre ville bouleversée, les restes d'anciens monuments qui attestent et l'ancienneté et l'éclat de notre vieil Angers. Toutefois ces récits qui nous représentent notre clergé français, notre clergé angevin, livré à des discussions, peuvent paraître futiles [1] ; ne nous arrêtons pas à la surface, allons jusqu'au fond, voyons ce même clergé, au moment de l'épreuve, se lever comme un seul homme en confessant sa foi et la vérité éternelle.

« On parle d'ultramontanisme, on oublie qu'il est l'œuvre de la Révolution. Elle a voulu séparer avec violence ce qui était uni, et les membres se res-

[1] Allusion aux différends du curé Robin avec le chapitre de la Collégiale.

serrent, se groupent avec plus d'énergie autour de leur chef.

« On est heureux encore quand on voit la jeune génération de son pays marcher avec ardeur et succès dans la voie du travail, et préparer à notre France des hommes à l'esprit orné, au cœur riche de nobles sentiments.

« A notre époque, dans notre pays et aussi dans notre religion, nous ne pouvons qu'applaudir à l'ingénieuse satire, dans laquelle votre jeune poète a si bien raillé cette classe d'hommes qui, semblables aux Derviches, s'imaginent que la première place auprès d'Allah appartient de droit au meilleur jarret, aux poumons les plus vigoureux. »

« Quelques mots de félicitation et de remerciement à M. Daillière sur ses charmantes compositions; puis une aimable causerie témoignant du plus vif intérêt pour notre Société, complètent le programme de la soirée.

« Il est dix heures. M. de Falloux lève la séance que tous les auditeurs, sous le charme de sa parole, auraient voulu prolonger encore. »

Nous arrivons à une date bien mémorable dans les annales de notre Société. Le 15 décembre 1868, dès midi et demi, la salle ordinaire des séances était plus remplie encore que l'avant-veille. L'ordre du jour annonçait la lecture d'un drame inédit de M. Daillière, sous la présidence de M. de Falloux. Cette assistance empressée s'expliquait. On avait dit tout bas le titre du drame : *Jeanne d'Arc*, et une foule de dames n'avaient pas craint de braver l'inclémence

de la saison, pour venir dans notre modeste asile, écouter de beaux vers, exprimant, dans un langage digne du sujet, les plus généreux, les plus nobles sentiments.

Vous vous souvenez, Messieurs, vous qui étiez nos confrères il y a dix-huit ans, de l'effet que produisit l'heureuse pensée d'avoir invité à cette solennité littéraire, l'auditoire qui apporte aux fêtes le plus de charme et d'éclat. L'attention se concentra lorsque M[mes] de Falloux furent introduites dans la salle et conduites au premier rang des chaises. Cette impression continue à l'entrée de Daillière, donnant le bras à sa respectable mère, vêtue selon sa modeste condition. Un mouvement unanime de sympathie se manifesta quand on vit M[me] la marquise de Caradeuc et M[mes] de Falloux se lever à l'approche de la bonne vieille et l'obliger de la manière la plus gracieuse à s'asseoir près d'elles. On admirait cet échange de courtoisie entre les trois grandes dames et la digne femme du peuple, rapprochées par la parenté idéale des deux héros de la fête. Tous les cœurs étaient émus par cette scène touchante, privilège de la société française où les femmes savent si bien pratiquer la véritable égalité, celle des vertus, avec une distinction simple et une grâce toute naturelle.

Puisque M[mes] de Falloux entrent en scène, ce n'est pas sortir de mon cadre que de les y comprendre à côté de la figure principale qui domine son voisinage. Ainsi que la plupart des hommes supérieurs, M. de Falloux eut pour mère une femme de grand mérite. Bien jeune encore M[lle] de Fitte de Soucy fut élevée à

l'école du plus saisissant des malheurs, la chute de grandeurs incomparables dans l'abîme de catastrophes inouïes. Sa mère, sous-gouvernante des enfants de France, ne put pas suivre, malgré ses instances, la famille royale au Temple, où on ne laissa entrer que Mme de Tourzel, mais elle accompagna la sainte fille de Louis XVI hors de France, lorsque la jeune princesse fut échangée contre les prisonniers d'Olmutz.

On conçoit quelle impression ces événements durent produire sur l'imagination d'une enfant douée d'une riche nature. Elle y puisa surtout l'élévation des idées, le détachement des biens de la terre, et une foi inaltérable en la Providence. Sa famille ayant été ruinée par la Révolution, elle épousa presque sans dot le comte de Falloux, qui, passionné pour l'agriculture, préférait le séjour de la campagne à la ville. Sa jeune femme. loin des Tuileries où elle était accueillie comme de la famille, se résignait, pour suivre l'éducation de ses fils, à demeurer dans le petit logis de l'impasse des Jacobins, bon tout au plus comme dépendance de l'hôtel voisin que l'on vendit pour subvenir aux améliorations agricoles. Ce fut là que naquit Alfred de Falloux, qu'il apprit à ne tenir compte de la richesse qu'en manière de surcroît, et à observer cette simplicité pleine de grandeur qui distinguait sa mère, aussi aimable, aussi affable, aussi grande dame dans son état de gêne qu'après l'arrivée de la fortune, sous la forme de l'héritage de M. de la Crossonnière.

Dans son tendre respect pour les traditions maternelles, M. de Falloux se plaisait à choisir cette hum-

ble demeure pour y passer l'hiver de ses dernières années. Ayant perdu ce qui faisait le charme principal de son foyer, la solitude du Bourg-d'Iré, durant la saison rigoureuse, lui semblait d'autant plus désolée qu'elle était plus vaste et plus somptueuse,

Il retrouvait à l'impasse des Jacobins, avec les souvenirs de son enfance, la douce compagnie de ses amis fidèles, et l'occasion fréquente de répandre ses libéralités, d'une main non moins heureuse de donner que ses obligés étaient charmés de recevoir.

C'était dans cette chambre d'anachorète, dont eût fait fi un étudiant de première année, à laquelle on gravissait par un escalier de moulin, que se succédaient journellement, à part les heures de travail, les grandes dames et les sœurs de charité, les hauts personnages et les petites gens. Là aussi il recevait soir et matin une correspondance, qui ne restait jamais plus de deux jours sans réponse, si importante et si multipliée qu'elle fût.

Les jours partagés entre ses réceptions, la dictée de ses *Mémoires* et les soins donnés aux dernières éditions de ses œuvres, occupaient son temps sans relâche, mais sans fatigue apparente. C'était toujours avec la même liberté d'esprit qu'il accueillait ses visiteurs comme s'il n'eût pas d'autre souci que de leur être agréable, et c'était toujours avec la même aisance, la même grandeur de manières, qu'il présidait le cercle de sa pauvre chambre, comme s'il eût habité un hôtel de ministre.

Prévoyant la haute destinée de son fils, Mme de Falloux ne s'attacha pas, comme Mme de Lamartine,

pour le grand poète, à le préserver de toutes les peines de la vie ; elle voulut lui donner une éducation virile, exposée à toutes les leçons de maîtres sévères, mais justes, à toute les épreuves du contact de condisciples qui s'entendent merveilleusement à corriger leurs défauts réciproques.

Lorsque Mlle Marie de Caradeuc devint Mme la comtesse de Falloux, elle n'exerça pas moins d'influence sur son mari que sa belle-mère, mais d'une autre façon. Douée d'une bonté angélique, accompagnée d'une fine intelligence et d'un esprit très cultivé, elle voilait sous un air de jeune fille qui rougissait au moindre mot une haute raison et un caractère décidé. Quand son mari sortait, par un mouvement passionné, de l'empire qu'il exerçait sur lui-même, il suffisait d'une parole caressante, d'un accent de cette voix si douce pour ramener au calme le fier impatient, pour changer en sourire l'éclair de son regard.

Ce qu'était pour son mari Mme Alfred de Falloux, elle l'était envers tous, envers les petits particulièrement, s'il y avait une différence dans l'accueil plein de grâce qu'elle faisait aux uns et aux autres. Afin de donner l'idée de son incomparable charité, que sa mémoire bénie me permette d'en citer un seul exemple : sans rien épargner pour faire honneur à la situation de son mari, elle réservait les privations pour elle-même, afin de consacrer aux pauvres sa bourse privée presque intacte ; elle confectionnait ses chapeaux, et quand le froid sévissait, elle s'en garantissait en revêtant une seconde robe d'été, car elle n'en avait plus pour l'hiver. Hâtons-nous d'ajouter

que la sainte femme avait tant de distinction et de goût que nul ne s'apercevait du contraste d'une toilette plus que simple avec la richesse de ses rares qualités.

Mme la marquise de Caradeuc, type de caractère breton dans toute sa franchise et sa cordialité, plus démonstrative que sa fille, ne lui ressemblait guère d'apparence, mais au fond la conformité était parfaite. Même délicatesse, même piété, même charité ; toutes deux, avec une intelligence supérieure et une instruction variée, se tenaient à la hauteur de toutes les grandes questions du temps. Toutes deux également heureuses et fières du grand homme dont elles partageaient et charmaient l'existence, ne se mêlaient qu'avec réserve aux entretiens qui se succédaient devant elles ; mais une pensée émise à propos, un assentiment donné aux plus sages, un encouragement aux plus timides, prouvaient qu'elles saisissaient les points difficiles avec une remarquable justesse d'esprit, et contribuaient, en mettant chacun à l'aise, à rendre les divers interlocuteurs aussi satisfaits des autres que d'eux-mêmes.

Si grand que fût le dévouement des deux aimables femmes à M. de Falloux, il faut bien dire qu'en politique elles n'étaient pas tout à fait au même diapason. Bien que partageant ses idées de fusion et de conciliation, elles penchaient davantage vers l'opinion qu'on appelait d'extrême droite ; ce n'était qu'une nuance, mais elle était visible. Cependant elle n'entraînait jamais le plus faible dissentiment ; au contraire, elle devenait un moyen gracieux de pacification. Quand M. de Falloux ou l'un de ses invités

dépassait un peu la mesure d'une habituelle équité, un regard bienveillant de sa belle-mère ou une tendre observation de sa femme arrêtait soudain la vivacité de la discussion, et le calme renaissait avec l'indulgence et la courtoisie qui rendaient le Bourg-d'Iré l'égal des salons où se perpétuent les plus nobles traditions de la société française.

On conçoit combien l'influence de ces deux femmes éminentes par l'esprit comme par la vertu, a dû être heureuse pour M. de Falloux. Assurément elle ne lui a pas donné ses grandes qualités de mémoire et de jugement, fructifiées par le travail et la règle de conduite ; mais elle a contribué à développer sa délicatesse de sentiments et ce charme de sociabilité qui lui ont attaché tant de précieuses affections. Nous aurions encore beaucoup à dire sur tout ce qu'il dut à l'influence féminine. Il nous resterait à parler de l'action de Mme Swetchine, si nous ne craignions de changer notre étude partielle en une biographie complète. Contentons-nous d'ajouter que la femme célèbre, qui fut encore plus grande chrétienne que grande personnalité littéraire, exerça sur M. de Falloux le même empire que sur le P. Lacordaire ; elle le relevait de ses abattements en le fortifiant par l'espérance et tempérait les ardeurs un peu hautaines de son caractère en lui montrant la croix de Celui qui fut par excellence doux et humble de cœur. M. de Falloux s'acquitta envers son illustre amie en l'associant aux auteurs classiques de notre langue, tout en lui conservant son rôle de médiatrice efficace pour la conversion de son pays. C'est une double gloire pour

l'un comme pour l'autre, et qui continuera à exercer sur les natures d'élite françaises et russes une propagande, aussi durable que bienfaisante.

Après cet hommage à ce groupe charmant, qui encadre, dans nos souvenirs, l'image du grand orateur, revenons à notre séance du 15 décembre 1868. Au reste, nous ne nous en sommes pas écartés puisque les convenances nous obligent à parler des principales assistantes, compagnes inséparables du président de la réunion.

En manière de lever de rideau de la tragédie, dont la promesse inspire un si vif intérêt, M. de Perrochel récite un dialogue en vers de deux momies, spirituelle fiction rapportée de son voyage en Egypte. Les applaudissements qui l'accueillent continuent avec une nouvelle énergie quand on voit M. Daillière se lever pour commencer sa lecture. En employant ce mot je me trompe, car M. Daillière a bien son manuscrit à la main, mais c'est pure forme : il déclame, sans broncher, les quinze cents vers dont se compose son œuvre, et l'on sait avec quel sentiment et quelle animation !

« Dans les trois actes qui ont été lus, dit le secrétaire, M. Chollet, nous voyons la vierge de Domrémy au milieu de ses compagnes, dans sa famille, en présence des seigneurs, enfin devant le roi lui-même. Le quatrième acte a pour titre Orléans et le cinquième Reims. Pour faire un compte-rendu de cette pièce, il faudrait la citer textuellement, s'arrêter à chaque scène, presque à chaque vers.

« Telle n'est pas la tâche du procès-verbal. Du

moins il peut et doit consigner le puissant intérêt, l'émotion profonde de toute l'assemblée à certains passages, les applaudissements unanimes et répétés, qui, à diverses reprises, ont interrompu cette lecture, et le regret profond éprouvé par tous les assistants de ne pouvoir en entendre la fin, regret si chaleureusement exprimé par M. de Falloux, interprète de l'assemblée tout entière.

« Dans l'appréciation qu'en a faite notre président d'honneur, il passe en revue les divers auteurs qui ont traité ce sujet et ont essayé de le mettre sur la scène. Plusieurs sont des maîtres en l'art d'écrire ; mais tous, par quelques points, sont inférieurs à leur entreprise : le cœur, l'imagination, l'oreille, ne sont pas satisfaits ; à peine dans quelques scènes à effet, Jeanne d'Arc apparaît, et ce ne sont presque que des récits. M. Daillière, mieux inspiré, nous présente son héroïne à tous les actes, passant d'un groupe de personnages à un autre, toujours avec le même naturel, la même simplicité, et reproduisant avec un rare bonheur tous ses mots historiques. A M. Daillière encore appartient cette pensée heureuse de terminer son drame au triomphe de Jeanne d'Arc, après l'accomplissement de sa mission, et de couvrir d'un voile ce qui ne peut être qu'un sujet de deuil et de regrets pour la France.... »

Nous franchissons maintenant un grand intervalle, du 15 novembre 1868 au 13 mars 1872. La guerre a éclaté avec toutes ses horreurs. Il y avait bien des rapports entre l'invasion anglaise du xve siècle et l'invasion prussienne de 1870. Malheureusement une

sœur de Jeanne d'Arc ne se leva point pour sauver la pauvre France. Enfin, bien que les blessures de la patrie fussent encore saignantes, on put recommencer le cours de nos pacifiques réunions ; et cette reprise ne pouvait être plus brillante, puisqu'il ne s'agissait de rien moins que d'accueillir Mgr Freppel, comme membre de la Société.

Avoir la double chance d'ouvrir ses portes à un récipiendaire aussi éminent que notre évêque, et posséder pour fêter sa bienvenue le comte de Falloux, c'était une de ces bonnes fortunes qui n'arrivent qu'à l'Académie française, ou qu'à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Dans son allocution improvisée à l'ouverture de la séance, entre autres traits charmants, M. de Falloux s'excusa de prendre la parole avant l'éloquent candidat, en provoquant des sourires sympathiques avec l'anecdote du sonneur de la cathédrale de Clermont. « Massillon, dit-il, venait de parler. Son brillant auditoire se retirait tumultueusement sur la place, et, tout ému, s'entretenait de la grande parole que l'on avait entendu vibrer tout à l'heure. Le sonneur vint à passer, et, fier de la satisfaction générale, n'y tenant plus, de s'écrier : — Ce beau discours de Monseigneur, c'est moi qui l'ai sonné ! — »

Puis M. de Falloux, s'adressant en même temps à l'écrivain et à l'évêque, fit ressortir, dans des termes aussi élevés que frappants, la touchante et fidèle alliance des lettres et de la religion, alliance qui s'est particulièrement manifestée au temps de nos *Grandes Ecoles* et que révèle le titre seul d'un grand nombre de

nos institutions scientifiques et littéraires, telles que la Sorbonne, la Bibliothèque Sainte-Geneviève, la Bibliothèque Mazarine, enfin, au sein de notre chère ville natale, l'antique et glorieuse Université, dont le projet de renaissance a été salué par tous les cœurs angevins avec tant de sympathie.

Puisque cette brillante allocution n'a été ni écrite, ni imprimée, nous ne pouvons en reproduire le texte ; mais nous ne devons pas oublier la façon délicate avec laquelle l'habile orateur sut introduire un trait que l'un de nos confrères lui communiqua, après l'avoir lu le matin même dans le dictionnaire de Bouillet. « La fondation d'une Université, dit M. de Falloux, est une œuvre si mémorable qu'on lit cette seule inscription sur la tombe de l'un des plus grands ministres qu'ait possédés l'Espagne : « Ici repose *le cardinal Ximenès, fondateur de l'Université d'Alcala.* »

Après cette digne préface de la plus belle séance, peut-être, qu'offre l'histoire de notre Société, on entendit la lecture du travail de Lachèse sur l'ambulance de la Gare et la première partie du *Voyage à Weimar*. Inutile de vous rappeler le nom de l'auteur. Malgré tout l'éloge que méritent ces deux études, de nature bien différente, il nous est interdit d'en parler aujourd'hui. Seulement, si l'on veut jouir d'un nouvel et très vif intérêt, nous conseillons de les relire, et nous passons à la *Notice de M. de Quatrebarbes*. C'est tout simplement un chef-d'œuvre. M. de Falloux n'a rien écrit de plus parfait, et cela devait être, puisque M. de Quatrebarbes était, au jugement de tous ceux

qui ont eu le bonheur de le connaître, l'idéal de la perfection humaine.

« Le comte Théodore de Quatrebarbes, nous dit l'auteur de la notice, plus préoccupé de l'éternité que de son immortalité, n'a rien préparé pour son éloge. Y a-t-il jamais songé? » Espérons que le temps permettra de recueillir tous les documents, et, sous cette impression, il réduit au titre d'esquisse le beau portrait qu'il va nous donner. « Tout le monde connaît la généalogie des Quatrebarbes. Partout ils ont porté leur nom dignement; aussi nobles par la stature que par les traits, par les traits que par le caractère, ce qui faisait dire à Saint-Simon, peu flatteur en général, du marquis de la Rongère, l'un d'eux : « C'était un fort honnête homme, de taille et de visage à se louer sur le théâtre, pour faire le personnage des héros et des dieux. »

Nous voyons le jeune de Quatrebarbes entrer à Saint-Cyr, devenir officier d'état-major et partir pour la campagne d'Espagne. L'ancienneté de race n'excluait point chez lui un grand penchant pour les lettres, alliance fréquente dans l'histoire, dont Villehardouin et Joinville, Commines et Sully, de Maistre, Châteaubriand et Montalembert, donnent un éclatant témoignage.

Son premier exploit littéraire coïncide avec ses premiers faits d'armes, et il débute, comme toutes les imaginations éprises de grandeur, par une tragédie en vers, *le Siège de Corinthe,* imité de lord Byron, composé en 1827, à Xerès, au fond de l'Andalousie, en dix-sept jours de captivité, exigés par une jaunisse

et un bras cassé rapportés d'un voyage de Grenade. Après la campagne d'Espagne, l'expédition d'Alger, puis le coup de foudre qui brise ses rêves de gloire et le refus de serment qui le condamne à la retraite dans la vigueur de l'âge.

« Un mariage, qui devait lui donner toutes les consolations du bonheur chrétien, et doubler, dans la plus touchante communauté, sa puissance de bonnes œuvres, le fit châtelain de la belle demeure de Chanzeaux. Il lui donna un caractère féodal, approprié à son cœur et à notre époque, sans fossés et sans pont-levis, ouvert à toute heure, accessible à tous venants, et la main toujours pleine de bienfaits. Son génie d'activité et d'amélioration s'étendit bientôt à toute la contrée et créa là une géorgique moderne, une sorte de poème agricole, tant il se plaisait à embellir tout ce qui peut être utile, et à rendre utile tout ce qui peut embellir et charmer la vie.

« Oui, le comte de Quatrebarbes était bien un homme des anciens temps, car jamais il ne vit dans les avantages de la naissance ou de la fortune autre chose qu'une dette contractée envers la Providence et exigible au profit de l'humanité. Jamais vous ne surprendrez dans ses actes ou dans ses écrits un sentiment isolé, personnel, séparé de l'intérêt public. S'il recueille les souvenirs de la campagne d'Afrique, c'est pour rendre hommage à ses chefs et mieux faire comprendre à ses frères d'armes l'importance de la conquête. S'il réédite la *Chronique de Bourdigné*, c'est qu'il veut exciter l'émulation de ses contemporains par le souvenir des ancêtres, c'est qu'il veut doter

l'Anjou d'un double monument, un monument littéraire et un monument en bronze, trophée des gloires angevines dû à un illustre ciseau angevin.

« Après 1846, la sympathie universelle qui l'avait porté au Conseil général le porte à la députation, et toutes les fractions de la Chambre lui rendent l'hommage qu'il mérite.

« La révolution de 1848 interrompt cette nouvelle carrière et le ramène en Anjou. Bientôt le Souverain Pontife est menacé, et, à l'appel de son ami, le général Lamoricière, il quitte tout, biens, repos, famille, pour voler au secours de l'Église. Il dérobe quelques jours sa résolution à la tendresse qui veillait sur lui, mais ce ne fut que pour mieux assurer cette résolution même, et, lorsque Mme de Quatrebarbes attendait une lettre de voyage datée de Suisse, elle reçut la lettre d'un Croisé, datée de Rome et bientôt d'Ancône.

« Ne point signaler M. de Quatrebarbes dans la conversation et dans la vie intime, ce serait laisser dans l'ombre deux traits saillants de ce type accompli. Ce furent là, au retour de l'Italie, ses dernières consolations et les derniers rayons du souvenir qu'il allait nous léguer.

« Émule de son ami, de notre ami à tous, M. Bougler, dans la verve anecdotique, il excellait à mêler les souvenirs historiques et les chroniques locales aux mouvements primesautiers de son imagination active et enjouée. Il savait tant de choses qu'il n'eût tenu qu'à lui d'être médisant, s'il n'avait été avant tout le plus bienveillant des hommes, et, lorsqu'il se trou-

vait entraîné vers quelque à-propos pénible pour quelqu'un, ou il taisait le nom de ses personnages, ou il savait découvrir un sujet d'éloges qui contre-balançait amplement ou couvrait le côté fâcheux. Il eût été un père incomparable, on en peut juger par son inconcevable douleur à la perte d'un fils unique enlevé dès le berceau ; on en peut juger aussi par cette paternelle sollicitude reportée sur chacun de ses neveux, devenus tous des fils adoptifs, par ses larmes à la mort des deux chères victimes dont il disait avec simplicité : « Dieu a choisi parmi nous les plus jeunes, parce qu'ils étaient les meilleurs. » Mais plus il mettait d'énergie à surmonter sa douleur, plus cette douleur concentrait et creusait son ravage au fond de son âme. Bientôt il fut visible que tant de deuils publics et privés allaient triompher de sa puissante organisation. Il mourut comme un saint, comme il avait vécu.

« Le dernier coup de la mort lui fut porté par la défaite de la France. Pour les âmes ainsi trempées, le patriotisme c'est la vie même. La nature s'éclaire ou s'assombrit selon que le soleil resplendit ou se voile ; les cœurs comme celui de M. de Quatrebarbes s'épanouissent ou s'assombrissent aussi, selon que la grandeur de la patrie se relève ou s'abaisse, et, quand la patrie est vaincue, ils n'ont pas toujours la force de survivre... »

Vous ne me reprocherez pas, messieurs, ces extraits de la notice de M. de Quatrebarbes. Plus je la relisais avec bonheur et plus ma peine était grande de faire un choix dans une étude si parfaite qu'on la dirait

fondue d'un seul jet, comme ces statues historiques qui représentent l'image fidèle des grands hommes.

Vous avez tous connu M. de Quatrebarbes, et plusieurs d'entre vous furent honorés de son intimité. N'est-il pas vrai qu'il est, de nos compatriotes, celui sur la mémoire duquel on revient avec le plus de charme et d'admiration ? Pour moi, si j'ose me citer, quand j'éprouve quelque tiédeur ou quelque abattement, je n'ai qu'à évoquer cette figure martiale, ce beau regard si doux et si franc, cette parole chaude, généreuse, ce sourire si cordial, et je me sens ranimé, encouragé. *Sursum corda !* Que ne ferait-on pas à l'exemple d'un tel modèle, d'un tel inspirateur ?

Un officier supérieur [1], à qui j'avais prêté le *Siège d'Ancône*, me dit en me rendant ce livre dont il connaissait à peine l'auteur : « M. de Quatrebarbes avait le génie de l'art militaire. S'il fût resté au service et s'il n'eût pas été tué à la tête de troupes que mieux que personne il savait entraîner, il serait aujourd'hui maréchal de France ! »

Sorti au premier rang de Saint-Cyr, il rentra dans ses foyers avec le grade, glorieusement gagné, de capitaine d'état-major. Comme tant d'autres, la carrière de M. de Quatrebarbes fut brisée avant l'heure, et il n'a pu consacrer à son pays tout l'emploi de ses éminentes facultés. C'est un chagrin des plus poignants de voir que la démocratie, poussée à l'excès, est envieuse de toute supériorité. Notre époque est assurément aussi riche qu'aucune autre en capacités

[1] Le général Goury.

politiques et militaires, comme en artistes et en écrivains ; mais combien peu d'hommes d'État sont restés au pouvoir, et combien d'autres n'ont pu l'aborder ?

Un soir, en sortant de l'une de nos séances, sous l'émotion des accents de M. de Falloux, je me dis avec tristesse : « Par quelle fatalité cet homme digne de diriger les destinées de son pays, est-il réduit, dans ses loisirs forcés, à discourir, pour le charme de ses auditeurs, devant une modeste académie de province ? » Vous me pardonnerez cette réflexion, car elle n'est pas égoïste. Puis, en suivant la pente de ma pensée, j'en vins à composer un ministère ne réunissant que des notabilités angevines contemporaines : Président du conseil, M. de Falloux ; des affaires étrangères, M. de Civrac ; des finances, Louvet ; de la guerre, le général Lamoricière ; de la marine, l'amiral du Petit-Thouars ; de l'instruction publique, Freslon ; de la justice, M. Segris ; de l'agriculture, M. Bineau ; du commerce, M. Beulé ; de l'intérieur et des cultes, M. de Quatrebarbes. Si vous voulez bien, messieurs, méditer un instant sur cette liste, vous vous convaincrez qu'elle n'est pas trop fantastique, car la plupart de ses membres, tous morts aujourd'hui, ont passé au ministère trop peu de temps, hélas ! mais assez pour y laisser des souvenirs encore vivants d'un grand esprit de justice et d'urbanité. Quand on cite dans les bureaux, nous a-t-on dit, un des noms de MM. Bineau, Freslon, Lamoricière, de Falloux, Louvet, Segris, Beulé, auxquels nous devons ajouter M. de Cumont qui, seul, leur a survécu : « Ah ! s'écrie-t-on, c'était un des ministres angevins.

Quel bonheur, s'il s'en retrouvait de pareils! » Ce n'est pas si facile, dirait à son tour notre Du Bellay, car cette bienveillance, cette belle humeur dont vous faites l'éloge, sont un des privilèges de la *doulceur angevine*. S'il eût été possible, il y a une vingtaine d'années, de former un tel ministère, composé d'hommes de la même génération et du même département, élite qui n'est point particulière à notre province et qui devait se trouver en beaucoup d'autres, que l'on juge, en n'employant que peu ou point toutes ces personnalités puissantes, à quel amoindrissement de forces vives notre pauvre France s'est condamnée.

Mais revenons de notre excursion dans le monde idéal des regrets, sur la terre des faits heureusement accomplis; et parmi ceux qui concernent nos annales, il n'en est point qui l'emporte sur la mémorable séance du 13 mars 1872.

Pour aider vos souvenirs, nous emprunterons à notre ancien secrétaire Paul Belleuvre la fin de son compte rendu. Vous vous rappelez, Messieurs, l'attrait qu'il savait donner à ses procès-verbaux dont il faisait des œuvres originales. Il n'a jamais été mieux inspiré en écrivant avec l'abondance de son cœur et la grâce de son esprit.

« ...Monseigneur devait parler le dernier dans une séance, à l'éclat et au charme de laquelle il apportait une si grande part. Il se lève avec cette expression de satisfaction et de confiance affectueuse qu'on éprouve quand on se sent désiré et entouré de sympathique respect. Il veut bien nous exprimer sa reconnais-

sance pour l'hommage que nous lui rendons, nous qui lui en devons une si vive pour nous en fournir l'occasion. Il attribue cet honneur non à sa personne, mais au mérite de ses devanciers les évêques d'Angers, qui assistaient de droit aux séances de l'*Académie royale des sciences, arts et belles-lettres,* dont il voit en nous les héritiers et les continuateurs.

« Cependant, Messieurs, continue le grand orateur, permettez-moi de vous le dire, ce n'est pas sans quelque tristesse que j'évoque devant vous ces souvenirs du passé. Malgré le soin pieux que vous mettez à recueillir l'héritage des siècles précédents, vous n'êtes pourtant qu'un reste de cette puissante vie scientifique et littéraire dont la ville d'Angers était jadis le foyer. Vous le voyez, je ne sais pas éviter les pièges que l'on me tend ; et, dès les premiers pas, je cède à la tentation de traiter un sujet qui, depuis quelque temps, est toujours sur mes lèvres, parce qu'il est dans mon cœur, et comme l'a dit l'Évangile : *Ex abundantia cordis os loquitur*. La faute en est un peu à votre président d'honneur, qui s'entend merveilleusement à faire vibrer les cordes sensibles. Il vient de se comparer modestement au sacristain qui sonnait les sermons de Massillon. Cette comparaison je ne saurais l'admettre, comme trop flatteuse pour moi et trop humble pour lui. Mais s'il y tenait absolument, je serais obligé d'ajouter que ses discours, à lui, n'ont pas même besoin d'être sonnés, tant il est sûr d'avance de voir toujours son auditoire au complet. Et, en tout cas, Messieurs, si quelque cloche a été touchée ce soir, je dois avouer que, pour moi,

c'est la bonne, celle qui frappe juste et me va droit au cœur. C'est pourquoi je n'hésite pas à y répondre, en me rendant de bonne grâce à l'invitation qui m'est faite.

« Reportons-nous donc, si vous le voulez, à cette année 1686, où l'intendant de Nointel installait solennellement l'Académie des belles-lettres, dont vous avez repris les traditions trop longtemps interrompues. Quelle était alors, au point de vue qui m'occupe, la physionomie de cette ville, qu'un roi de France, Charles V, pouvait appeler déjà, en 1364, une source incessante de sciences *qui produit depuis des siècles des hommes de haut conseil....* »

Monseigneur nous entretient ensuite des cinq grandes facultés qui, comme cinq branches vigoureuses, partaient du tronc antique et vénérable de l'Université. Ce n'est pas seulement l'Anjou qui alimentait cette source féconde de vie intellectuelle, les *nations* de Bretagne, du Maine, de Normandie, d'Aquitaine, venaient chaque année y verser leur tribut de France et d'Allemagne. Quel lustre et quel honneur pour l'ancienne capitale des Plantagenets et comment ne chercherait-on pas à le reconquérir? Depuis un siècle nous avons eu, au lieu de l'unité, l'uniformité et la centralisation. Nous en avons vu et subi les tristes conséquences. « Qu'on le veuille ou non, dit Monseigneur, en fait de science ou d'instruction, le monopole tend naturellement à glisser dans la routine, tandis que l'existence de plusieurs corporations rivales active le progrès, en leur créant à toutes un stimulant réciproque. L'Université ne se contenterait

pas d'ouvrir à ses élèves la voie des carrières sociales ; au sortir des cours, elle les prémunirait contre tous les dangers dont on est assailli dans cette période de la vie. Elle leur réserverait des conseils donnés par des voix amies et autorisées, et des associations où les délassements honnêtes excluraient jusqu'à l'idée du plaisir qui avilit et qui dégrade. Non, le développement de l'esprit ne souffre pas des élévations du cœur, et, comme le disait un ancien, Pindare : « Ce « n'est qu'avec le secours de Dieu que l'intelligence « humaine se pare des fleurs de la science. » (XIIe Olymp., 10.)

« Notre ville est donc prédestinée pour cet honneur, par la raison principale qu'elle y a déjà été prédestinée une première fois et qu'elle a su justifier et au delà cette suprême distinction. Notre passé s'impose, malgré tout, et l'on sent que le doigt de Dieu est là... » Le jour où Monseigneur verrait s'accomplir cette grande chose, il n'aurait plus rien à demander à Dieu, et il chanterait le *nunc dimittis* avec joie et sans regret. La résurrection de notre Université serait pour nous le principe d'une vie nouvelle. « Être admis dans votre sein, dit en terminant notre évêque, ce sera une palme de plus, et l'on passera de l'Université à l'Académie comme on passe du mérite à la récompense et du travail à l'honneur. »

« Après ces mémorables paroles, rapporte notre zélé secrétaire Paul Belleuvre, il a fallu lever cette séance si rapidement écoulée, qui fait époque dans notre ville et que tant d'autres cités nous envient, cette scène vraiment et sérieusement académique, où

nous avons vu l'art s'élever si haut. Jamais orateurs, doués d'un talent plus magistral, n'étaient venus parmi nous se faire entendre à la même heure : l'un, au nom des grandes institutions perdues ou menacées ; l'autre, au nom d'une grande individualité éteinte, tous deux au profit de la religion, de la science et de la civilisation ; l'un avec le langage des Chrysostome, des Ulger, des Thomas d'Aquin, prêchant la croisade du savoir et de la foi, et donnant à nos âmes vers les sphères lumineuses un essor inconnu ; l'autre, à travers les larmes, cette éloquence du cœur, faisant vibrer dans un accent magique et inspiré les fibres les plus tendres de la sensibilité, semblable, entre les sépultures de Chanzeaux et de Castelfidardo, à l'ombre de Jérémie, au milieu des tombes de ceux dont il évoquait le souvenir aux accords sublimes de sa harpe désolée. Rencontre pleine d'enseignements, dont le seul écho nous charmera encore au dernier jour, qu'il sanctifiera ; passe d'armes brillante et courtoise dans cette lice étroite et modeste, où nous avons vu descendre deux maîtres de la pensée et de la science, non pour se combattre, non pour se vaincre, mais pour confondre leurs idées et leurs nobles aspirations, et dans laquelle ils ont cueilli, avec un mérite égal, quoique varié, des palmes d'autant plus pures et d'autant plus glorieuses qu'elles n'étaient le prix de la défaite de personne. »

Cette grande idée de la résurrection de l'Université d'Angers, seulement à l'état de projet lors de la séance du 13 mars 1872, ne tarda pas à être réalisée,

et vous savez, Messieurs, au prix de quels efforts et de quels sacrifices. Vous savez aussi quels avantages moraux et matériels en résultent pour notre ville; or, ces avantages, déjà considérables à plusieurs points de vue, s'accroîtront dans des proportions incalculables lorsque l'institution, dégagée des entraves qui en compriment l'essor, pourra, dans des temps plus heureux, produire tous les fruits que l'on peut en attendre. L'essentiel est d'assurer son existence dans des conditions supportables, durant l'époque transitoire que nous traversons. C'est donc aux personnes, favorisées en même temps par les dons de la fortune et les mérites d'une haute intelligence, qu'appartient surtout le beau rôle de protecteurs de la grande œuvre; elle contribuera plus que toute autre à la prospérité de son lieu de naissance et lui assurera, sans compétition possible, une suprématie intellectuelle dans l'Ouest de la France.

Cette incomparable séance de 1872 fut la dernière, je crois, à laquelle assista M. de Falloux. Il s'informait toujours avec intérêt de nos travaux; mais les soins de sa santé, qui lui interdisaient de sortir le soir, l'empêchaient de continuer à prendre une part active à nos réunions. Il ne manquait pas de se faire lire le contenu de nos *Mémoires*, dès la mise au jour, et n'oubliait jamais à l'occasion d'en adresser aux auteurs son appréciation, avec cette grâce sincère et bienveillante dont il savait orner la moindre de ses paroles.

Tous les amis et admirateurs de M. de Falloux savent à quel point il était touché des plus simples

égards. Sa nature de sensitive se trahissait souvent, en dépit de l'empire qu'il exerçait sur lui-même. Le bureau de notre Société tenait à honneur de le comprendre dans ses visites du premier de l'an. Bien que ce fût un devoir de notre part, il en était profondément touché. Hélas! ce fut la dernière visite qu'il reçut. Cependant, lors de notre présentation, le 1er janvier dernier, rien ne faisait prévoir une fin si prochaine ; il nous accueillit avec son aménité ordinaire, trouva le moyen d'adresser à notre cher vice-président[1], qu'il aimait toujours à distinguer, quelques mots gracieux, puis, passant à l'historien de nos traditions indigènes, il lui dit que peu de jours auparavant il s'était plu à faire admirer le musée Saint-Jean par un érudit anglais, lord Mansfeld. A propos de cet éminent personnage, notre hôte se laissa aller, de ce ton naturel et avec ce charme d'abandon qui caractérisaient sa manière de raconter en grand seigneur, il se laissa aller à nous dire qu'il avait eu jadis le plaisir de recevoir lord Mansfeld, non pas à Angers, mais au Bourg-d'Iré, et voici à quelle occasion :

« Il y a une vingtaine d'années, dit-il, sir Mansfeld, alors membre de la Chambre des Communes, était venu à l'improviste voir à Paris son ami Augustin Cochin, et, sans façon, avait frappé à sa porte hospitalière. Peu auparavant, j'avais profité des derniers jours d'automne pour inviter Berryer, l'évêque d'Orléans, le duc de Broglie, Montalembert et Cochin. Vous jugez quelle fête c'était pour nous tous. La

[1] Victor Pavie.

veille du rendez-vous, une lettre de Cochin m'annonça que la présence de son hôte l'empêchait de venir. Je levai l'obstacle en lui télégraphiant de l'amener au rendez-vous commun. Le premier soir, réunis autour d'un foyer d'octobre, nous écoutions, très émus, Montalembert lisant, ou plutôt déclamant, avec le feu qui était dans sa nature, une tragédie de Corneille. Nous n'en perdions pas un mot. Seul sir Mansfeld, la tête appuyée sur le dos de son fauteuil, rêvait sans doute à quelque débat entre Whigs et Torys. Un silence profond régnait, lorsque tout à coup il fut interrompu par un bruit sonore, trop facile à expliquer. Montalembert jeta son livre sur le guéridon près de lui, en s'écriant : « C'est trop fort ! passe encore pour dormir, mais ronfler ! » Sans se troubler, le phlegmatique Anglais répondit en s'éveillant : « Pardonnez-moi ; la nuit est venue ; je me croyais à Westminster [1], c'est l'heure du Parlement. » Vous pensez bien que cette candide réponse nous désarma tous, même l'impatient offensé qui reprit sa lecture, à l'émerveillement unanime.

« L'autre jour, en revenant très satisfait du musée de M. Godard, lord Mansfeld me fit l'honneur d'accepter à dîner, puis je l'invitai à coucher. « Pardonnez-moi, me répondit-il en souriant. Il est huit heures ; je reprends l'express. En acceptant votre offre hospitalière, je craindrais... vous vous rappelez... c'est l'heure du Parlement. »

[1] On sait que les Anglais, par économie de temps, pour ne pas nuire aux affaires privées de jour, traitent la nuit les affaires publiques.

Nous n'aurions pas osé reproduire cette anecdote si elle n'avait été la dernière sortie des lèvres de l'incomparable conteur. Nous savons trop que la fleur, passant par nos mains, court grand risque de perdre son parfum. Après nos souhaits d'une année qui devait être si courte pour lui, M. de Falloux ne reçut plus de visites. Sa voix s'affaiblit graduellement. A peine les quelques intimes, admis par privilège, pouvaient l'entendre. On peut dire que nous vîmes briller la dernière étincelle de ce foyer qui projeta tant de lumière pendant un demi-siècle. Il s'éteignit quelques heures après notre entrevue, mais non sans refléter dans l'âme de ceux qui en furent éclairés, l'image bienfaisante de la grandeur idéale de l'esprit, unie à l'intelligence suprême des affaires temporelles.

M. de Falloux termine son portrait de M. de Quatrebarbes par un coup de pinceau qui achève le chef-d'œuvre. Les deux amis étaient des types de grands caractères, mais plus d'une nuance les diversifiait. Toutefois ils avaient beaucoup de points de contact. Que l'on en juge par le passage que nous allons citer ; il est frappant de vérité, et, ce qui est d'un haut intérêt, c'est que l'auteur, en l'écrivant, ne pensait pas se peindre si bien lui-même.

« Pour apprécier dans son ensemble et dans sa vérité tout ce que fut et tout ce qu'aurait pu être M. le comte de Quatrebarbes, il faut, Messieurs, se reporter à des temps où la société eût présenté toutes ses conditions normales, et où notre éminent compatriote eût pu donner pleine carrière à tous les élans de son cœur, à toutes les facultés de son esprit. La

vie publique prête de grandes forces aux hommes qu'elle n'écrase pas; elle empêche la flamme intérieure de ne briller que par éclairs et de se consumer rapidement, faute d'aliments; elle impose les grands efforts en traçant les grands devoirs; elle stimule et contient l'ambition, en lui proposant les grands buts, et quand, après la tâche accomplie, elle remet à l'histoire le devoir de récompenser les serviteurs de la patrie, elle se prépare d'avance un cadre pour le portrait, ou un piédestal pour la statue. Dans les temps de révolution, les destinées sont plus inégales : il y a des hommes qui renoncent à leur part dans le patrimoine commun, qui, mutilés ou bannis volontaires acceptent, au sein même de leur pays, quelques-unes des tristesses de l'exil, et préfèrent l'austère approbation de la conscience à un sourire de la fortune. M. de Quatrebarbes fut de ce nombre, et, ne pouvant pas nous donner l'un des plus beaux modèles de l'homme de guerre il nous a laissé du moins l'un des plus rares et des plus parfaits modèles de l'homme de bien. »

Remplacez dans ces admirables lignes *l'homme de guerre* par *l'homme d'État;* figurez-vous M. de Quatrebarbes parlant au lieu de M. de Falloux, et vous conviendrez qu'il n'aurait pu faire de son ami un éloge plus vrai et plus éloquent.

J'ai fini, Messieurs. Peut-être trouverez-vous que mon étude, longue et monotone, manque à la fois de concision et de variété; mais veuillez observer que mon cadre embrasse une période de 43 ans. Lorsque notre digne président me chargea de cette tâche, je

ne m'en dissimulai point les difficultés, et ce ne fut qu'après maintes méditations, et je dois ajouter, non sans de nombreux scrupules, que je me décidai à l'entreprendre. Le désir de répondre à une confiance qui n'est due qu'à l'ancienneté de mes souvenirs, et, de plus, le plaisir que j'éprouverai toujours, par justice et par reconnaissance personnelle, à louer M. de Falloux, me donnèrent le courage de mettre la main à une œuvre considérable. Je la commençai laborieusement ; mais à mesure que j'avançais, la masse des documents semblait plus légère et ce qui avait débuté par être pénible devint bientôt rempli d'attraits.

A quelles causes ai-je dû cet heureux changement? D'abord, aux mérites d'un sujet capable d'inspirer l'imagination la moins sensible ; ensuite, dans ce travail rétrospectif, je ressentis un bonheur réel à relire, au moins à effleurer une foule d'œuvres remarquables qui font de nos *Mémoires* un recueil des plus précieux ; enfin, vous l'avouerai-je, Messieurs, j'y retrouvai avec autant d'attendrissement que d'intérêt, bien des noms d'amis disparus avant l'heure, et qui ont laissé dans le cœur des rares survivants de ma génération des souvenirs pleins de regrets et d'espoir.

Pouvais-je passer devant ces chères images, sans les saluer d'un hommage respectueux ? Vous me pardonnerez, Messieurs, de les avoir introduites dans mon essai de tableau ; elles étaient aimées, au moins connues de la figure principale dont elles forment l'entourage naturel. Je ne sais si c'est illusion, mais il me semble qu'à la veille de la disparition de vos doyens, le moment ne peut être mieux choisi pour

donner à nos successeurs une idée des pures jouissances que l'on goûte dans le culte des travaux de l'esprit.

Nous ne pouvons, tous, prétendre à égaler les maîtres ; mais c'est déjà un grand bienfait de la Providence, de nous avoir donné la faculté de les comprendre. Le bonheur est encore plus grand lorsque, du vivant des auteurs, on a pu aimer les personnes en admirant leurs œuvres.

LÉON COSNIER.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 12 JANVIER 1886.

La séance est ouverte à sept heures et demie sous la présidence de M. le Dr Grille, le doyen des membres présents.

Les procès-verbaux de la dernière séance et de la réunion du Bureau et du Comité de publication sont lus et adoptés.

M. l'abbé Ravain écrit pour présenter, comme membre titulaire, M. l'abbé Hautreux, vicaire à Saint-Crépin (Maine-et-Loire).

M. G. Bodinier présente M. Eusèbe Pavie, comme membre titulaire, et M. Joseph Denais, comme membre correspondant.

Il sera statué sur ces présentations à la prochaine séance, après les rapports d'usage.

M. le Président se fait l'interprète des sentiments de tous les membres présents en proposant à la Société de lever la séance, en signe de deuil, à l'occasion de la mort de M. le comte de Falloux, président d'honneur de la Société.

La séance est immédiatement levée à huit heures.

Le Secrétaire général, G. Bodinier.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1886.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. de Blois remerciant la Société de l'honneur qu'elle a rendu à la mémoire de M. de Falloux, son président d'honneur, en levant la séance de janvier.

Il porte à la connaissance de la Société une circulaire ministérielle apportant certaines modifications au programme des questions proposées au Congrès des Sociétés savantes en 1886, et une autre portant communication d'un sujet d'étude sur les *Assemblées générales de communautés d'habitants en France sous l'ancien régime.*

Il signale, dans la correspondance, le programme des prix proposés par l'Académie des sciences morales et politiques ; — l'annonce d'un Congrès horticole organisé (6-9 mai) par la Société nationale d'horticulture de France ; — le programme d'une exposition horticole par la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand ; — le programme des prix proposés par la Société académique de Nantes pour l'année 1886 ; — une convocation à une réunion du Conseil de la Société des agriculteurs de France ; — enfin l'annonce, par le Comice agricole de Montdidier, du centenaire de Parmentier.

La Société vote un crédit de 86 fr. pour la pose de rayons dans la salle de bibliothèque.

M. le Dr Duhourcau quittant Angers, est, sur sa demande, admis à échanger son titre de membre titulaire contre celui de membre correspondant. Après les rapports d'usage, MM. Hautreux et Eusèbe Pavie sont admis comme membres titulaires, et M. Denais, comme membre correspondant. M. Beautemps-Beaupré est présenté comme candidat au titre de membre correspondant.

M. André Joubert lit son étude sur « *Les musées d'Angers d'après un ouvrage nouveau* » et une « *Lettre de François Lanier, lieutenant-général d'Angers,* » au maréchal de Brezé.

Lecture est faite de la notice de M. Godard-Faultrier sur une *Lettre inédite et sur le portrait de l'amiral Armand de Maillé-Brezé.* Cette notice sera présentée au nom de la Société à la réunion des Société savantes à la Sorbonne.

M. Léon Cosnier lit ensuite la première partie de son travail sur « *La place du Pilori en* 1820, *et M. Arnail, curé de Notre-Dame.* »

La séance est levée vers dix heures.

Le Secrétaire, A. Meauzé.

SÉANCE DU 2 MARS 1886.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président lit la circulaire ministérielle convoquant à la Sorbonne, du 28 avril au 1er mai, les délégués des Sociétés des beaux-arts. La Société décide que la notice de M. Godard-Faultrier, membre titulaire, ayant pour titre : « *Deux ivoires sculptés* : I. Ancien bas relief: la Vierge immaculée ; II. Olifant du Musée d'antiquités d'Angers, sera lue au nom de la Société [1].

Il donne ensuite connaissance de la circulaire ministérielle annonçant l'ouverture du 24e Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne (du 27 avril au 1er mai). A ce Congrès, lecture sera faite de la communication de M. Godard-Faultrier, approuvée à la dernière séance, ayant pour titre : « *Lettre inédite de l'amiral Armand de Maillé-Brezé* (xviie siècle) ».

La Société désigne, comme délégués, MM. Godard-Faultrier, Hy, Eusèbe Pavie et Eugène Lelong.

M. le Secrétaire général informe la Société que la plaque commémorative de la naissance de Michel-Eugène Chevreul, votée dans la séance de novembre dernier, a été posée sur la maison qui porte le n° 11 de la rue des Deux-Haies.

[1] Cette notice a été imprimée dans le volume publié par le ministère de l'Instruction publique : *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à la Sorbonne, en 1886*, pages 93-101.

Cette plaque, en marbre noir, avec lettres gravées et dorées, porte la mention suivante :

Michel-Eugène Chevreul
EST NÉ DANS CETTE MAISON
le 31 aout 1786

Enfin, M. le Président lit la lettre qui lui a été adressée par M. H. Chevreul fils.

« Paris, 26 février 1886.

« Monsieur le Président,

« Mon père, trop souffrant pour écrire, me charge de vous remercier de l'envoi du travail si exact, si bien pensé et si bien écrit de M. le D[r] Farge (*A propos de son centenaire*) et de la lettre où vous lui annencez que la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, vient, avec l'autorisation de la municipalité, de faire placer une plaque commémorative de sa naissance sur la maison de la rue des Deux-Haies.

« Mon père est profondément touché de cet honorable souvenir de votre Société et de sa ville natale.

« Veuillez, etc.

« Henri Chevreul. »

Sur le rapport de M. le Président, M. Beautemps-Beaupré, conseiller à la Cour de Paris, auteur d'importantes publications sur les coutumes de l'Anjou, est admis comme membre correspondant.

M. Godard-Faultrier présente M. Bonneau-Lavaranne, avocat à Alençon, comme candidat au titre de membre correspondant.

L'ordre du jour appelle la fin de la lecture de M. Cosnier, « *La place du Pilori en* 1820. » Ces souvenirs du vieil Angers sont écoutés avec le plus vif intérêt.

M. Eusèbe Pavie, lit ensuite la première partie de sa savante étude historique « *Concession de l'Anjou par Louis XIII à Marie de Médicis.* » La suite de la lecture est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général, G. Bodinier.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1886.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait connaître à la Société une lettre du Directeur des Beaux-Arts au ministère de l'Instruction publique, annonçant que le mémoire de M. Godard-Faultrier sur « *Deux ivoires sculptés,* » sera soumis à l'examen du Comité des Sociétés des Beaux-Arts, sous le patronage de notre Société.

Il signale dans la correspondance une demande d'échange de nos *Mémoires* avec ceux de la *Société historique et archéologique de l'Orne,* demande qui est acceptée; — une lettre de la *Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Loire* annonçant, par contre, que cette Société est obligée de suspendre l'échange de ses *Mémoires,* par suite de raisons budgétaires; — une communication concernant le *centenaire de Parmentier,* et deux lettres de la *Société d'horticulture de France* fixant au 11 mai l'ouverture de son exposition, et au 13 celle de son Congrès horticole.

La Société vote cinquante francs pour sa souscription à *l'Institut Pasteur.*

Après le rapport d'usage, M. Bonneau-Lavaranne est admis comme membre correspondant.

M. Cosnier présente M. de la Frégeolière comme candidat au titre de membre titulaire, et M. l'abbé Ravain pré-

sente M. l'abbé Dalibon, professeur de physique au Collège de Combrée, comme candidat à celui de membre correspondant.

M. Eusèbe Pavie lit la suite de son travail sur la « *Concession de l'Anjou par Louis XIII à Marie de Médicis.* »

M. le Président donne lecture d'une communication de M. Ratouis, sur « *La seigneurie du Jagueneau* ».

La séance est terminée par la première partie du travail de M. de Capol, sur « *La sidération.* »

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire, A. Meauzé.

SÉANCE DU 4 MAI 1886.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts, sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Après les rapports d'usage, les candidats présentés à la séance précédente sont admis, savoir : comme membre titulaire, M. Reynold de la Frégeolière, demeurant à Angers, et comme membre correspondant, M. l'abbé Dalibon, professeur de physique au Collège de Combrée.

M. le Secrétaire général donne lecture des comptes rendus, insérés au *Journal officiel*, des communications faites par divers membres de la *Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, aux réunions de la Sorbonne, en 1886.

A la section d'histoire :

« M. Godard-Faultrier, membre de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers adresse communication d'une lettre inédite de l'amiral de Maillé-Brézé écrite vers 1643 et relative à un épisode de la carrière maritime de l'amiral. Il joint à cette lettre un commentaire sur la vie de l'amiral, tué glorieusement devant Orbitello en 1646, sur les

portraits qui restent de lui et sur les médailles frappées en son honneur. »

A la réunion des Sociétés des Beaux-Arts (Séance du 29 *avril)* :

« En l'absence de M. Godard-Faultrier, M. Lelong, archiviste aux Archives Nationales, et membre délégué de la Société, donne lecture de deux notices rédigées par M. Godard sur « *Deux ivoires sculptés* : 1° *ancien bas-relief : la Vierge immaculée ;* 2° *l'olifant du musée Saint-Jean.* » Les conclusions de M. Godard sur ces deux objets, d'un sérieux intérêt, sont adoptées par les archéologues les plus autorisés présents à la séance. »

Dans son rapport général, M. H. Jouin, secrétaire du comité, s'exprime ainsi sur la communication de son éminent compatriote :

« L'étude de M. Godard-Faultrier, de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, a trait à deux ivoires sculptés. L'un provient d'un diptyque ou d'une couverture de livre et représente divers symboles relatifs à l'Immaculée Conception. A quel siècle appartient ce travail ? La forme d'une tiare timidement ciselée dans le bas-relief justifie le raisonnement de M. Godard-Faultrier. Il est indiscutable que la tiare décorée d'un seul diadème nous reporte au treizième siècle. Mais l'ivoire en question compte-t-il autant d'années que ce détail le laisse supposer ? Qui nous dit que l'artiste anonyme auquel est dû ce bas-relief n'est pas un homme du dix-septième siècle qui aura volontairement traité son sujet dans un sentiment archaïque ? Si nous sommes en face d'une reliure, l'ivoirier s'est peut-être appliqué à ressaisir le style des maîtres du Moyen Age, afin que son travail parût être contemporain du manuscrit auquel il allait servir d'enveloppe. Hypothèses, me direz-vous. Eh ! sans doute, messieurs, mais quelque désir que l'on ait de se faire une certitude de toutes choses, pour peu que l'on soit sincère, on n'y parvient pas du premier coup. D'ailleurs, quelle qu'en soit la date, l'ivoire décrit par votre confrère présente des particularités dignes d'attention.

« M. Godard-Faultrier vous a parlé aussi de l'olifant du musée Saint-Jean. Nous nous garderons d'émettre la moindre hypothèse sur l'origine ou l'usage de ce précieux ivoire. Les scènes fantastiques qui le décorent ont exercé la sagacité des archéologues. Cet olifant vient-il de Damas ? Est-il un ressouvenir de la trompe de Roland sonnant les charges légendaires de Roncevaux ? Le temps nous presse. Laissons à M. Godard-Faultrier, l'un des doyens des conservateurs de nos musées, le soin de scruter cette énigme. Aussi bien, je ne puis l'oublier, la Société d'agriculture, sciences et arts à laquelle appartient M. Godard, héritière directe de l'Académie d'Angers, célèbre, cette année même, son deuxième centenaire. Cette longévité, qui n'a rien de la vieillesse, nous rassure. Il n'est pas de problème dans les sciences, l'art ou les lettres que l'Académie d'Angers ne soit certaine de résoudre. Car voilà deux cents ans que des générations laborieuses s'y rencontrent, et les ancêtres au déclin de leur vie peuvent toujours adresser à leurs successeurs le mot de Varon,

Nunc cursu tibi lampada trado.

« Mais quelle imprudence est la nôtre ! Qu'est-ce que l'Académie d'Angers, sinon la sœur cadette de l'Académie de peinture, dont le secrétaire perpétuel daigne présider en ce moment à vos débats ? En ce qui aggrave notre faute, c'est que cette sœur cadette n'est pas du même lit que son aînée. »

La communication faite par M. Castonnet des Fosses, membre correspondant de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, à la *Section de Géographie historique et descriptive* est ainsi rapportée par le *Journal officiel* :

« M. Castonnet des Fosses résume un certain nombre de documents inédits ou peu connus recueillis dans les archives de Lisbonne, sur les établissements des Portugais aux Moluques. C'est peu de temps après la conquête de Malacca, en 1511 ou 1512, que la route des îles aux Epices leur fut révélée par les Chinois, qui étaient alors les maîtres du commerce de la Malaisie, et dont les jonques sillonnaient en très grand

nombre les mers de Sumatra, de Java, de Bornéo et même de la Nouvelle-Guinée. Très expérimentés dans la navigation de ces parages, ils allaient même peut-être en Amérique. Les Portugais, d'après les documents inédits que nous ont laissés leurs navigateurs, rencontraient incessamment leurs jonques sur toutes les côtes qu'ils visitaient.

« M. Castonnet des Fosses, expose rapidement l'histoire des établissements des Portugais à Ternate, à Amboines, etc., et montre en particulier les forces qu'ils employèrent pour dominer les indigènes, empruntées à des éléments chinois encadrés d'officiers européens. Nous sommes établis au Tonkin et en Annam. Pourquoi ne pas suivre les Portugais du seizième et du dix-septième siècle en empruntant aussi pour dominer les indigènes des engagés chinois ou d'autres asiatiques qui, solidement encadrés, formeraient une armée coloniale d'une réelle valeur ? »

L'ordre du jour appelle la fin de la lecture de l'étude de M. Eusèbe Pavie, sur la « *Concession de l'Anjou par Louis XIII à Marie de Médicis.* » La Société a entendu avec le plus vif intérêt la lecture de cet important travail qui a demandé à l'auteur des recherches considérables dont il a su tirer un excellent parti.

La séance est terminée par la fin de la notice de M. de Capol sur « *La sidération* » où il traite de l'influence bienfaisante du soleil sur les récoltes.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général, G. BODINIER.

SÉANCE DU 1er JUIN 1886.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une circulaire ministérielle

relative à la publication d'un catalogue des manuscrits appartenant aux Sociétés savantes. La *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers* ne possède pas de manuscrits.

M. le Président fait appel au zèle de tous les membres en vue du Congrès des Sociétés savantes en 1887.

M. le Secrétaire informe la Société du décès de M. Charles Auriau, membre titulaire.

L'ordre du jour appelle la lecture par M. G. Bodinier, d'une notice sur « *Les élections de l'Anjou et du Saumurois aux États-Généraux de* 1789 ».

M. Victor Pavie lit ensuite un nouveau chapitre des « *Revenants : Processions et foires d'Angers* ». Ces souvenirs angevins de la fin de la Restauration, écrits avec le charme tout particulier de ce qui sort de la plume de M. Victor Pavie, intéressent vivement l'assemblée.

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

Le Secrétaire général, G. Bodinier.

Réunion du Bureau et du Comité de publication.

SÉANCE DU 5 JUIN 1886.

Une réunion du Bureau et du Comité de publication a été tenue le 5 juin 1886, à 3 heures, au local de la Société, sous la présidence de M. d'Espinay.

Étaient présents : MM. d'Espinay, Victor Pavie, Rondeau, Cosnier, Ravain, Hy, Meauzé et Bodinier.

L'ordre du jour porte sur l'examen des travaux lus pendant le 1er semestre de 1886 et à publier dans le prochain volume des *Mémoires*.

Les travaux suivants déposés par les auteurs sont admis à l'impression :

M. Arnail et M. de Sapinaud de Boishuguet ; la place du Pilori en 1820, par M. L. Cosnier.

Les Musées d'Angers, d'après un ouvrage nouveau, par M. André Joubert.

Lettre inédite de François Lanier, lieutenant-général d'Angers, à M. le maréchal de Brézé, par M. André Joubert.

La seigneurie du Jagueneau, par M. Ratouis.

Les Revenants : Foires et processions d'Angers, par M. Victor Pavie.

La réunion décide qu'il sera proposé, à la prochaine séance générale de la Société, de désigner un *agent de la Bibliothèque,* qui, moyennant une rétribution mensuelle, viendrait en aide au bibliothécaire-archiviste pour classer l'importante bibliothèque de la Société et veiller par la suite quelques heures par semaine à son bon ordre.

Sur la proposition de M. le Secrétaire général, celui-ci est chargé d'entreprendre la *Table générale des matières* des *Mémoires* de la Société depuis la fondation. Cette *Table* serait publiée, en annexe, dans le prochain volume des *Mémoires.*

La réunion décide aussi qu'après la publication de cette *Table* elle commencera une *nouvelle série* des *Mémoires.* Quelques années sont entièrement épuisées et il y a lieu de clore la série en cours de publication.

Ces diverses résolutions seront soumises à l'approbation de la Société lors de la prochaine séance générale.

Le Secrétaire général, G. Bodinier.

SÉANCE DU 6 JUILLET 1886.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts sous la présidence de M. le Dr Grille, le doyen des membres présents.

Les procès-verbaux de la dernière séance et de la réunion du Bureau et du Comité de publication, en date du 5 juin, sont lus et adoptés.

La Société, sur le rapport de M. le Secrétaire général,

décide qu'une allocation de 10 francs par mois sera allouée à l'agent de la Bibliothèque choisi par le Bureau.

Plusieurs membres protestent contre la cérémonie du deuxième centenaire de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers qui a eu lieu le 1er juillet dernier, sur l'initiative de la Société académique d'Angers. Ils demandent que la protestation rédigée et adressée aux Sociétés savantes correspondantes, lors de l'arrêté préfectoral accordant à la *Société académique* le titre « d'Académie d'Angers » soit renouvelée et communiquée à la presse.

Une Commission composée de MM. Cosnier, Lucas, Ravain et Bodinier est nommée pour rédiger les termes de cette protestation [1].

L'ordre du jour appelle la lecture du compte rendu par M. Lucas de l'ouvrage de M. Lallemand, lauréat de l'Institut, sur « l'*Histoire des enfants abandonnés.* » Cet intéressant résumé de la question traitée par M. Lallemand soulève une discussion sur les secours à donner à l'enfance abandonnée.

M. Rondeau lit ensuite un chapitre de l' « *Histoire de la paroisse Saint-Michel du Tertre* », intitulé : *Ayrault, Lanier et Charles Louet*, et nous raconte les terribles ravages causés à Angers par la peste.

La séance est levée à neuf heures un quart et rendez-vous est donné à la séance de rentrée en novembre prochain.

Le Secrétaire général, G. Bodinier.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1886.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la séance de juillet dernier est lu et adopté.

[1] V. à la fin des *procès-verbaux*, la protestation adressée aux sociétés correspondantes, p. 383.

M. le Président se fait l'interprête des sentiments unanimes des membres de la Société en faisant, en quelques mots, l'éloge de notre regretté vice-président, M. Victor Pavie. Il annonce à la Société qu'à sa prochaine séance, M. René Bazin lira une notice sur cet homme de bien qui fut aussi un littérateur éminent.

Dans le dépouillement de la correspondance, M. le Président informe l'assemblée que l'*Institut canadien français d'Ottawa* lui a décerné le titre de membre honoraire. La Société applaudit à cette distinction accordée à son savant Président et décide qu'elle nomme membre honoraire M. Campeau, président de l'Institut canadien-français d'Ottawa; l'échange des *Mémoires* entre les deux Sociétés est accepté.

Lecture est donnée de deux circulaires ministérielles, la première sur un projet de fixation de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne pendant les vacances de la Pentecôte; la seconde sur les sujets d'études proposés par la Section des Sciences économiques et sociales.

M. André Joubert fait hommage à la Société de sa brochure sur les « *Monnaies anglo-françaises frappées au Mans au nom de Henri VI* (1425-1432) » ; et M. Castonnet des Fosses de son étude sur l' « *État des personnes avant* 1789 ». Des remerciements sont adressés aux auteurs.

M. le Secrétaire général informe la Société qu'à la date du 30 août dernier, il a adressé à M. Chevreul, à l'occasion de son centenaire, au nom de la Société, le télégramme suivant :

La Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers adresse à son illustre compatriote et président d'honneur l'expression de sa respectueuse admiration.

M. le Secrétaire général donne communication d'une lettre de M. le comte de Blois le priant d'exprimer à la Société les regrets qu'il éprouve de ne pas pouvoir assister à la séance où M. Cosnier lira l'éloge de M. de Falloux.

M. Cosnier commence la lecture impatiemment attendue : « *M. de Falloux à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'An-*

gers. » L'assemblée écoute avec une vive sympathie, le panégyriste ému du grand citoyen qui aimait tant la Société d'Agriculture et qui, maintes fois, avait bien voulu relever l'éclat de ses séances par le charme de sa parole académique. La fin de la lecture de l'article de M. Cosnier est renvoyée à la prochaine séance.

M. d'Espinay lit ensuite un compte rendu de l'œuvre de M. Paul Viollet sur les *Établissements de Saint-Louis*. La fin de cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

Enfin la parole est donnée à M. Castonnet des Fosses pour deux communications qui intéressent également l'Anjou: « *Saint-Domingue sous Louis XV,* » et « *la Vie religieuse du Père Joseph.* »

La Société entend ces communications avec un intérêt qui lui fait oublier l'heure, car il est dix heures et demie lorsque la séance est levée.

Le Secrétaire général, G. Bodinier.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1886.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts sous la présidence de M. d'Espinay, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Dans la correspondance, M. le Président signale le programme des concours ouverts pendant l'année 1886-87 par l'Académie de Metz.

Sont présentés comme candidats au titre de membres titulaires : M. Geoffroy de la Villebiot, par M. d'Espinay; M. le docteur Lecacheur, par M. de Capol et M. l'abbé Jouitteau, par M. Ravain. La Société statuera sur ces demandes d'admission à la prochaine séance après avoir entendu les rapports d'usage.

M. le Trésorier présente le compte rendu financier de l'exercice clos et le projet du budget pour 1887. Il résulte des chiffres donnés que l'état financier est des plus satisfai-

sants ; la Société adopte le compte de l'exercice clos se soldant en recettes par 1,208 fr. 05, et vote des remerciements à son Trésorier.

M. René Bazin a la parole pour lire une *Notice sur M. Victor Pavie*, vice-président de la Société. Pendant trois quarts d'heure l'assemblée est sous le charme, en écoutant l'éloge si littéraire et si complet de l'éminent collègue qu'elle a perdu.

La lecture que devait faire M. Cosnier est remise à la prochaine séance sur la demande de l'auteur.

M. le Dr Grille, de qui l'on pourrait dire avec le poète latin :

« Quidquid *tentabat* scribere, versus erat »

célèbre, en quelques strophes pleines de verve les noces d'argent de M. le trésorier Rondeau, qui valent au poète et à notre ministre des finances les applaudissements unanimes de l'assemblée.

Il est ensuite procédé aux élections du Bureau pour l'année 1887.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Président, M. d'Espinay.

Vice-Président, M. le Dr Grille.

Secrétaire général, M. G. Bodinier.

Secrétaire, M. A. Meauzé.

Trésorier, M. L. Rondeau.

Bibliothécaire-Archiviste, M. Gontard de Launay.

M. René Bazin est élu membre du comité de publication en remplacement de M. le Dr Grille, élu vice-président.

Ce comité, pour l'année 1887, se trouve ainsi composé : M. Cosnier, M. l'abbé Ravain, M. l'abbé Hy, M. Lucas, M. René Bazin.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général, G. Bodinier.

Réunion du Bureau et du Comité de publication.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1886.

Le 15 décembre 1886, à quatre heures du soir, les membres du Bureau et du Comité de publication se sont réunis dans la salle des séances ordinaires pour examiner les travaux destinés à être insérés dans le prochain volume des *Mémoires* de la Société.

Etaient présents : MM. d'Espinay, président, Dr Grille, Cosnier, Rondeau, Ravain, Lucas, Meauzé, René Bazin et Bodinier.

Les travaux ci-après sont admis à l'impression :

1° *M. Victor Pavie*, par M. René Bazin.

2° *M. le comte de Falloux*, par M. L. Cosnier.

3° *Les établissements de Saint-Louis*, par M. Paul Viollet, compte rendu par M. d'Espinay.

4° *Le Père Joseph*, par M. Castonnet des Fosses.

5° *Saint-Domingue*, par M. Castonnet des Fosses.

6° *Saint-Michel-du-Tertre* (chapitre XIX), par M. L. Rondeau.

Il est en outre décidé que la *Table générale des matières* des 42 volumes des *Mémoires* de la Société, préparée par M. le Secrétaire général, sera publiée dans le prochain volume.

Sur la proposition de M. le Secrétaire général, la réunion vote la reliure de la collection particulière des *Mémoires* de la Société.

La séance est levée à cinq heures.

Le Sécrétaire général, G. BODINIER.

A la date du 10 juillet 1886, et conformément à la décision de la Société, prise dans la séance du 6 juillet, la protestation suivante a été adressée aux présidents des Sociétés savantes avec lesquelles la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers est en correspondance :

Monsieur le Président,

La *Société Académique de Maine-et-Loire,* fondée le 28 janvier 1857, a été autorisée, le 10 juin 1881, par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, à remplacer son titre par celui d'*Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers.*

Le 24 juin 1886, M. Parrot, président de cette Société, adressait au Président de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, l'invitation suivante qui était également envoyée à un certain nombre de personnes et de Sociétés savantes :

« Le Président et les Membres du Conseil d'administration de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers ont l'honneur d'inviter *Monsieur le Président de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts,* à assister à la séance solennelle que l'Académie tiendra le jeudi 1er juillet, à trois heures, dans l'ancienne Cour d'appel, nouveau siège de ses réunions.

« Cette cérémonie aura pour but la célébration du double centenaire de l'Académie.

Pour le Conseil :

A. DE VILLIERS, *secrétaire perpétuel.*

« Angers, 24 juin 1886. »

L'annonce de cette séance a été portée à la connaissance du public par la voie de la presse.

La prétention de la nouvelle Académie d'Angers (ancienne Société Académique) d'être *l'héritière légitime de l'ancienne Académie royale des Sciences et Belles-Lettres d'Angers,* a déjà

fait l'objet d'une protestation, en date du 1er juillet 1881, adressée par le bureau de la *Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, à toutes les Sociétés savantes correspondantes et rendue publique par la voie de la presse.

La séance du 1er juillet 1886, oblige le Bureau de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers à réserver expressément tous les droits de la Société qu'il représente au titre d'*Ancienne Académie d'Angers* et à maintenir énergiquement la protestation du 1er juillet 1881, dont nous reproduisons ici l'expression :

« La Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, fondée le 18 janvier 1828, reconnue comme établissement d'utilité publique par ordonnance royale du 5 mai 1833, a seule le droit de se dire héritière de l'ancienne Académie d'Angers. C'est ce que constate M. Port dans son *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, t. I, p. 93. Après avoir tracé l'histoire de l'Académie des Belles-Lettres et du Bureau d'Agriculture, et rappelé leur suppression à la Révolution, il continue ainsi : « Après plus de vingt années d'isolement, « et dans le vif mouvement littéraire qui est resté l'honneur « de la Restauration, le centre qui manquait à Angers se « créa enfin par l'initiative de quelques esprits éclairés, « Millet, Beauregard, Blordier-Langlois, Pavie et nombre « d'autres qui entreprirent de renouer les traditions long- « temps chères à la province, et malheureusement interrom- « pues, de l'ancienne *Académie des Belles-Lettres* et du *Bureau* « *d'Agriculture*, sous le titre commun de *Société d'Agriculture*, « *Sciences et Arts.* »

Dans l'introduction historique au tome Ier des *Mémoires* de la Société, Blordier-Langlois écrivait dès 1831 : « Depuis « longtemps, à Angers, des savants, des gens de lettres et « des agronomes, aspiraient à renouer les fils rompus de « l'*Académie* et de la *Société d'Agriculture*. En 1827, plusieurs « se réunirent dans ce dessein. Elles n'avaient point été léga- « lement supprimées ; elles n'étaient que tombées en désué- « tude par l'effet des circonstances. Des règlements furent

« rédigés et soumis à l'autorité locale, qui permit à la Société « nouvelle de s'assembler provisoirement. C'est de cette « époque que date effectivement l'existence de la *Société* « *d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, comme confondant en* « *elle les deux Sociétés de* 1685 *et de* 1761... *Elle existe donc* « *comme continuation des deux établissements précédents.* »

« Enfin, les *Mémoires* de la Société portent en sous-titre les mots : ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

« La Société d'Agriculture, Sciences et Arts, est du reste la seule Société savante du département qui ait été reconnue d'utilité publique, et qui ait, par suite, le droit de porter le titre de *Société nationale.*

« Elle comptait trente années d'existence, lorsqu'en 1857, la Société qui se prétend aujourd'hui « l'héritière légitime de l'Ancienne Académie royale d'Angers », fut fondée sous le titre de *Société Académique de Maine-et-Loire*, sous le patronage de M. de Las-Cases, qui en fut le premier président. La nouvelle Société prétendait alors si peu à l'héritage de l'Académie royale qu'elle n'a jamais élevé aucune réclamation contre le sous-titre pris par son aînée.

. . . .

« Il n'appartient à personne d'empêcher les faits d'être ce qu'ils sont, et toutes les prétentions de la nouvelle Société ne peuvent faire que la Société d'Agriculture, Sciences et Arts n'ait été fondée trente ans avant la Société Académique, dans l'intention, affirmée par ses fondateurs mêmes, de faire revivre dans une institution unique l'ancienne Académie d'Angers et l'ancien Bureau d'Agriculture.

. . . .

« La Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts devait la communication de ces documents aux Sociétés avec lesquelles elle a l'honneur d'être en relations.

« Elle ne veut rien y ajouter.

« Le monde savant jugera, entre les deux Sociétés d'Angers, laquelle a le droit de se dire continuatrice de l'ancienne Académie d'Angers.

« Il appréciera aussi de quel côté se rencontrent dans

cette affaire la courtoisie et la bonne confraternité académique. »

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Le Bureau de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts (Ancienne Académie d'Angers),

D'Espinay, *président*; V. Pavie, *vice-président*; G. Bodinier, *secrétaire général*; A. Meauzé, *secrétaire*; L. Rondeau, *trésorier*; Gontard de Launay, *bibliothécaire-archiviste*.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

ANCIEN PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. le comte de Falloux, de l'Académie française.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM.

Chevreul, membre de l'Académie des sciences.
Mgr Freppel, évêque d'Angers.
Jac, ancien premier président de la Cour d'appel.
Lenepveu, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

PRÉSIDENT HONORAIRE

Mgr Sauvé, ancien président de la Société.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1887

MM.

D'Espinay, *président.*
Grille (Dr), *vice-président.*
Bodinier (Guillaume), *secrétaire général.*
Meauzé (André), *secrétaire.*
Rondeau (Louis), *trésorier.*
Gontard de Launay, *bibliothécaire-archiviste.*

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Le Commandeur J.-B. de Rossi, associé étranger à l'Institut de France, à Rome.

Bellanger (Philippe), avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre.
Mourin, ancien maire d'Angers, recteur de l'Académie de Nancy.
Jouin (Henry), archiviste de la Commission de l'inventaire général des richesses d'art de France, à Paris.
Campeau, président de l'Institut canadien-français d'Ottawa (Canada).

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Affichard, avocat, ancien bâtonnier, rue Pocquet-de-Livonnière, 51.
Allard (Gaston), route des Ponts-de-Cé, à la Maulévrie.
Bazin (René), professeur à la Faculté de Droit, rue Desjardins, 50.
Beaumont (l'abbé de), chan. hon., petite rue Volney, 1.
Berger (Eugène), député de Maine-et-Loire, rue de l'Arcade, 34, Paris.
Billard (Gabriel), rue Ménage, 17.
Blois (Comte Georges de), château de La Rochejacquelein, à Daumeray.
Bodinier (Guillaume), rue Tarin, 2.
Bonneville, ancien officier, boulevard du Palais, 13.
Bordeaux (Georges), manufacturier, rue Ménage, 2.
Bordereau, peintre-verrier, boulevard du Roi-René, 1.
Bouchet (l'abbé), professeur au pensionnat Saint-Urbain.
Brisset (l'abbé), aumônier du Lycée, au Lycée.
Capol (de), ingénieur civil, rue Boreau, 15.
Chapin, notaire, rue du Mail, 83.
Chataux (Ambroise de), avocat, rue de Brissac, 11.
Chêne (Arthur du), archiviste-paléographe, à Baugé.
Choyer (l'abbé), chanoine honoraire, rue des Bœufs, 16.
Clamens, peintre-verrier, boulevard du Roi-René, 1.
Contades (comte Gérard de), à Saint-Maurice (Orne).
Cosnier (Léon), rue des Arènes, 42.
Dainville (Ernest), architecte du département, place de l'Académie, 6.
Dauge, directeur de l'usine à gaz, rue Boreau, 13.

Delahaye (Dominique), manufacturier, rue Saumuroise, 67.
Dolbeau, imprimeur-libraire, rue Chaussée-Saint-Pierre, 4.
Dubois (l'abbé), rue Hanneloup, 25.
Dussauze, architecte, rue Ménage, 19.
D'Espinay, ancien conseiller à la Cour, rue Volney, 15.
Fairé (Alexandre), avocat, député de Maine-et-Loire, rue Pocquet-de-Livonnière, 43.
Faligan (Ernest), 11, quai d'Anjou, Paris.
Farcy (Louis de), parvis Saint-Maurice, 3.
Farge (Émile), docteur en médecine, rue des Angles.
Frégeolière (vicomte Reynold de la), rue des Arènes, 17.
Freppel (Mgr), évêque d'Angers, à l'Évêché.
Gardais (l'abbé), supérieur de l'Externat Saint-Maurille.
Genest (Gustave), rue Desjardins, 29.
Godard-Faultrier, directeur du Musée Saint-Jean, rue de Bel-Air, 18.
Godard (Hippolyte), docteur en médecine, à Tigné (Maine-et-Loire).
Gontard de Launay, rue Loriol-de-Barny, 10.
Griffaton (Julien), avocat, rue Béclard, 14.
Grille (Romain), docteur en médecine, rue Pocquet-de-Livonnière, 48.
Grimault (l'abbé), chanoine titulaire, rue de l'Évêché, 2.
Halopé, avocat, rue Ménage, 3 *bis*.
Hautreux (l'abbé), vicaire à Saint-Crespin (Maine-et-Loire).
Hervé-Bazin (Ferdinand), professeur à la Faculté de Droit, rue du Commerce, 3.
Huault-Dupuy (Valentin), rue Denis-Papin, 47.
Hy (l'abbé), docteur ès-sciences naturelles, professeur à la Faculté des sciences, rue Loriol-de-Barny, 5.
Joubert (André), boulevard de Saumur, 49.
Jouitteau (l'abbé), rue Volney, 16.
Kernaëret (Mgr de), professeur à la Faculté des Lettres, à la Faculté.
Lac de Bosredon, professeur à la Faculté des Sciences, rue des Pépinières, 3.
Lachèse (Éliacin), conseiller honoraire, rue Plantagenet, 83.
Lachèse (Paul), imprimeur, boulevard du Roi-René, 22.
Lecacheur, docteur-médecin, rue de la Préfecture, 16.
Ledroit, ancien notaire, boulevard du Roi-René, 36,

Le Guay (baron), sénateur de Maine-et-Loire, rue Donadieu-de-Puycharic.

Lelong (Eugène), archiviste aux Archives nationales, rue Monge, 59, Paris.

Lemarchand (Albert), bibliothécaire en chef de la Ville, rue du Musée.

Lemesle (Prosper), ancien architecte diocésain, rue Desjardins, 7.

Lucas (Fernand), avocat, professeur à la Faculté de Droit, rue Saint-Julien, 31.

Maisonneuve (Paul), docteur en médecine et ès-sciences, professeur à la Faculté des Sciences, rue Volney, 5.

Maricourt (Mgr), recteur des Facultés catholiques.

Meauzé (André), directeur d'assurances, rue Saint-Joseph, 35.

Megnen, peintre-verrier, boulevard du Roi-René, 1.

Pasquier (l'abbé), docteur ès-lettres, doyen de la Faculté des Lettres, place Marguerite-d'Anjou.

Pavie (Eusèbe), rue Chèvre, 16.

Perrin (Charles), avocat, professeur à la Faculté de Droit, rue Desjardins, 4.

Pessard (Mgr), vicaire général, à l'Évêché.

Ravain (l'abbé), vice-doyen de la Faculté des Sciences, rue Bernier, 14.

Riandière-Laroche, rue Desjardins.

Rondeau (Louis), ancien négociant, rue Flore, 3.

Semery, avocat, rue Desjardins, 47.

Simon (l'abbé), curé de Saint-Laud.

Tarlé (de), avocat, rue Volney, 57.

Téton (l'abbé), aumônier de Bellefontaine.

Villebiot (Geoffroy de la), rue Desjardins.

Villoutreys (marquis Ernest de), château du Plessis, par Montrevault.

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS

MM.

Guérin (Mgr), avenue de Déols, à Châteauroux.

Hermite (Hippolyte), ancien officier, cité de l'Ouest, Neufchâtel (Suisse).

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

Ballu (Camille), 58, faubourg Bannier, à Orléans.
Bardin (l'abbé), professeur à la Faculté des Sciences, à Seiches.
Beautemps-Beaupré, conseiller à la Cour de Paris, 22, rue de Vaugirard.
Bénard (Henry), à Cholet.
Bonneau-Lavaranne, avocat, à Alençon.
Boury (E. de), à Théméricourt (Seine-et-Oise).
Bricard (Georges), 1, rue des Lauriers, à Bordeaux.
Buysson (vicomte du), à Brout-Vernet (Allier).
Castonnet des Fosses (Henri), avocat, 37, rue de l'Université, Paris.
Cellier, docteur en médecine, à Laval.
Chevallier, docteur en médecine, à Laval.
Chevallier (l'abbé), curé de Combrée.
Dalibon (l'abbé), professeur de physique, à Combrée.
Denais (Joseph), rue Saint-Lazare, 28, Paris.
Duhourcau, docteur en médecine, 16, rue Porteneuve, à Pau.
Fontaine, avoué, à Laval.
Geslin, docteur en médecine, à Beaufort.
Gillet (l'abbé), curé des Rosiers.
Guéret, pharmacien, à Beaufort.
Guillet (l'abbé), curé de Noyant.
Letard, pharmacien, à Talmont (Vendée).
Lorière (de), château de la Roche-Chevillé, par Brûlon (Sarthe).
Maisonneuve (l'abbé Daniel), au collège Saint-Charles, à Vernoux (Ardèche).
Merland de Chaillé, docteur en médecine, à Luçon.
Parant (Victor), docteur en médecine, allée de Garonne, 17, à Toulouse.
Raimbault, docteur en médecine, à Candé.
Ratouis (Paul), ancien juge de paix, à Grenoble.
Réchin (l'abbé), professeur au collège de Mamers (Sarthe).
Rivain, archiviste aux Archives nationales, rue de Rennes, 126, à Paris.
Tijou, notaire, à Chemillé.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

ABBEVILLE. Société d'émulation.
AIX. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.
ALENÇON. Société historique et archéologique de l'Orne.
ALGER. Association scientifique algérienne.
— Société historique algérienne *(Revue africaine)*.
AMIENS. Académie des sciences, des lettres et des arts.
— Société des antiquaires de Picardie.
ANGERS. Société d'horticulture.
— Société industrielle et agricole.
— Société académique.
— Société des études scientifiques.
— Bibliothèque de la ville d'Angers.
ANGOULÊME. Société archéologique et historique de la Charente.
ARRAS. Académie des sciences, lettres et arts.
AUTUN. Société Éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles.
BAR-LE-DUC. Société des lettres, sciences et arts.
BAYONNE. Société des sciences et arts.
BELFORT. Société Belfortaine d'émulation.
BÉZIERS. Société archéologique, scientifique et littéraire.
BORDEAUX. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
BREST. Société académique.
CAEN. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.
— Société d'agriculture et de commerce.
— Société linnéenne de Normandie.
— Société des beaux-arts.
— Société des antiquaires de Normandie.
CHALONS-SUR-MARNE. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.
CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'histoire et d'archéologie.
CHARTRES. Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Cherbourg. Société académique.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts.
Épinal. Société d'émulation des Vosges.
Grenoble. Académie Delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
La Rochelle. Académie des belles-lettres, sciences et arts.
Laval. Commission historique et archéologique de la Mayenne.
Le Havre. Société havraise d'études diverses.
Le Mans. Société historique et archéologique du Maine.
— Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
Le Puy. Société académique d'agriculture, sciences, arts et commerce.
Lille. Société des sciences, agriculture et arts.
Limoges. Société archéologique et historique du Limousin.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles.
Macon. Académie de Mâcon.
Marseille. Société de statistique.
— Muséum d'histoire naturelle de Marseille.
Meaux. Société d'agriculture, sciences et arts.
Montauban. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
— Société des sciences, agriculture et belles-lettres.
Montpellier. Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.
Moulins. Société d'émulation de l'Allier.
Nancy. Académie de Stanislas.
— Société d'archéologie lorraine.
Nantes. Société académique.
Nevers. Société nivernaise des sciences, lettres et arts.
Nice. Société des lettres, sciences et arts.
Nimes. Académie du Gard.
— Société d'études des sciences naturelles.
Niort. Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres.
Orléans. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.
— Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. (*Cinq exemplaires.*)
— Institut de France.
— Académie des inscriptions et belles-lettres.
— Académie des sciences.
— Musée Guimet (30, *avenue du Trocadéro*).
— Société nationale des antiquaires de France.
— Société nationale d'agriculture (18, *rue de Bellechasse*).
— Société nationale d'horticulture (84, *rue de Grenelle*).
— Société botanique de France.
— Société philomathique (7, *rue des Grands-Augustins*).
— Société Indo-Chinoise (44, *rue de Rennes*).
— Société de géographie (184, *boulevard Saint-Germain.*)
— Société de géographie commerciale (7, *rue des Grands-Augustins*).

PAU. Société des sciences, lettres et arts.

PERPIGNAN. Société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

POITIERS. Société des Antiquaires de l'Ouest.
— Société académique d'agriculture, sciences et arts.

QUIMPER. Société archéologique du Finistère.

REIMS. Académie nationale de Reims,

ROCHEFORT. Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.

ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, etc.

ROUEN. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie.
— Société des amis des sciences naturelles.

SAINT-LÔ. Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche.

SAINT-QUENTIN. Société académique.

SAINTES. Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

SENLIS. Comité archéologique.

SENS. Société archéologique.

TOULON. Académie du Var.

TOULOUSE. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

TOULOUSE. Académie des jeux floraux.
— Société des sciences physiques et naturelles.
TOURS. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
— Société archéologique de Touraine.
TROYES. Société académique de l'Aube.
VALENCE. Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.
VALENCIENNES. Société d'agriculture, sciences et arts.
VANNES. Société polymathique du Morbihan.
VENDOME. Société archéologique du Vendômois.
VERDUN. Société philomathique.
VERSAILLES. Société des sciences morales, des lettres et des arts.
— Société d'agriculture et des arts.
VESOUL. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

ÉTRANGER

BOSTON. American academy of arts and sciences.
— Society of natural history.
BRUXELLES. Société royale malacologique de Belgique.
COLUMBUS. Mechanic's Institute of Ohio.
LIÈGE. Société géologique de Belgique.
METZ. Académie de Metz.
(Borrani, libraire, correspondant à Paris, rue des Saints-Pères, 9).
MOSCOU. Société impériale des naturalistes de Moscou.
MULHOUSE. Société industrielle.
OTTAWA (Canada). Institut Canadien-Français d'Ottawa.
PHILADELPHIE. Academy of natural sciences.
STRASBOURG. Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.
WASHINGTON. Patent office.
— Smithsonian institution.

TABLE DES MATIÈRES

Histoire, Archéologie, Belles-Lettres et Arts.

TABLE DES MATIÈRES

SUIVIE D'UNE

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS

PAR M. GUILLAUME BODINIER

Secrétaire Général.

AVANT-PROPOS

Les *Mémoires* de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (ancienne Académie), comprennent *trois séries*, formant ensemble 42 volumes.

1. *Première série* (1831-1848), 6 volumes in-8° [1] ;
2. *Deuxième série* (1849-1857), 8 volumes in-8 ;
3. *Troisième série* [nouvelle période] (1858-1886), 28 volumes in-8°.

Les matières contenues dans ces *Mémoires* ont été distribuées conformément au tableau suivant :

I. AGRICULTURE.

II. SCIENCES NATURELLES.

- *a*. Zoologie et anthropologie.
- *b*. Botanique.
- *c*. Minéralogie et géologie.

III. SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES ; MÉTÉOROLOGIE.

IV. MÉDECINE ET HYGIÈNE.

V. DROIT ET ÉCONOMIE POLITIQUE.

VI. HISTOIRE.

- *a*. Histoire et biographie générales.
- *b*. Histoire angevine.
- *c*. Biographie et nécrologie angevines.

VII. ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS.

- *a*. Archéologie et architecture.
- *b*. Peinture et sculpture.
- *c*. Musique.

[1] Une *table des matières* des 6 volumes de cette première série a été précédemment faite. Elle a été refondue dans la table que nous publions. Consulter cependant cette ancienne table pour l'*horticulture*.

Outre la collection des *Mémoires*, la Société a publié, depuis son origine, les volumes suivants, qui ne sont pas compris dans la présente table.

Travaux du Comice horticole.

Projet de statistique, par P. A. Millet. Angers, E. Lesourd, in-8°, 1832.

Statistique de Maine-et-Loire. Première partie, Statistique naturelle, par M. Desvaux. Angers, L. Pavie, in-8°, 1834.

Statistique horticole de Maine-et-Loire. Angers, V. Pavie, in-8°, 1842.

Statistique du département de Maine-et-Loire, par de Beauregard. Angers, in-8°, 1842; 2e édition, 1850.

Souvenirs de l'Exposition de peinture et de sculpture anciennes, de 1839. Angers, Cosnier et Lachèse, 1 vol. gr. in-8°, 1840, avec dessins de Hawke.

Souvenirs de l'Exposition de 1842, dessinés et lithographiés par Hawke, avec une notice de V. Godard-Faultrier. Angers, Cosnier et Lachèse, 1 vol. in-4°, 4 pages et 6 planches.

Tapisserie de Saint-Florent, dessinée par Hawke, avec une notice de V. Godard-Faultrier, correspondant du Ministère de l'Instruction publique. Angers, Cosnier et Lachèse, 1 vol. in-4°, 20 pages et 11 planches.

Nouvelles archéologiques. 1847-1855, in-8° (54 nouvelles, pagination séparée).

Répertoire archéologique de l'Anjou. Angers, Cosnier et Lachèse, 1858-1869, 10 vol. in-8°.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES 42 VOLUMES DE

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS

(Ancienne Académie)

1831-1886

I. AGRICULTURE

II. SCIENCES NATURELLES

A. Zoologie et Anthropologie.

BERAUD (T.-C.). — Catalogue des oiseaux d'Europe du cabinet d'histoire naturelle d'Angers, dressé le 1er août 1850, 2e s., I, 196.

— Réponses aux questions adressées par M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce sur l'ichtyologie, la pisciculture et l'exploitation des eaux du département de Maine-et-Loire. 2e s., II, 195.

— Rapport sur le catalogue des Lépidoptères des environs d'Angers, de G. Toupiolle. 2e s., VII, 16.

BUZELET (Ctesse de). — Catalogue des coléoptères de l'Anjou. 2e s., III, 269.

COURTILLER jeune. *Harpya Erminea;* sa chenille (figures). 1re s., I, 261,

— Mœurs des insectes. 3e s, I, 51.

— Observations sur le passage périodique des étourneaux. 3e s., II, 5.

DESVAUX (A.-N.). — Essai d'ichtyologie des côtes océaniques et de l'intérieur des poissons observés ou Diagnose des poissons observés. 2e s., II, 210.

FARGE (Dr). — Un point d'anthropologie. La circonférence horizontale maximum. 3e s., XXIV, 177.

HOSSARD — Mélanges d'histoire naturelle, 1re s, VI, 2e p. 163.

MAISONNEUVE (Dr P.). — De l'individualité dans le règne animal. 3e s., XXIII, 445.

— L'instinct et l'intelligence. 3e s., XXV, 275.

MILLET (P.-A.). — Crustacé nouveau (figures). 1re s., I. 55.

— Anodontes; deux espèces nouvelles de Maine-et-Loire (planches). 1re s., I, 57.

— Mollusques terrestres et fluviatiles, espèces nouvelles (figures). 1re s., V. 122

— Libellulidées de Maine-et-Loire. 1re s., VI, 1re p. 1,

— *Helix carascalensis;* sa nourriture. 1re s., XI, 1re p. 85.

— Localités entomologiques de Maine-et-Loire. 1re s., VI, 2e p. 157.

PAVIE (Th.). — Des migrations des oiseaux. 1re s., IV, 204.

TOUPIOLLE (G.). — Catalogue des lépidoptères des environs d'Angers. 2e s., VII, 21.

B. Botanique.

BASTARD (T.). — Botanique départementale. 2e série, III, 359.

BERAUD (T.-C.). — Jardin des plantes d'Angers. 1re s., V, 326, 358.

— *Viola arvensis;* de la coloration en bleu de ses pétales, et d'autres espèces de la section *melanium.* 1re s., V, 326.

— *Linaria elatine et spuria;* leurs organes sexuels. 1re s., V, 338.

— *Rosa borœana;* nouvelle espèce sauvage d'Anjou. 1re s., V, 358.

— *Stellaria neglecta* (Weihe), *viola suavis* (Rieb), nouvelle pour la France, découverte en Anjou. 1re s., VI, 1re p. 95.

C. Minéralogie et Géologie.

III. SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES ; MÉTÉOROLOGIE.

SICOT (J.). — Rapport de la commission chargée d'examiner le compteur Piau. 3e s., XII, 60 (cf. XII, 48.)

IV. MÉDECINE ET HYGIÈNE.

BILLARD (Dr). -- Rapport sur le mémoire de M. Hossard sur les difformités dans l'espèce humaine. 1re série, I, 96.

BLAVIER. — Rapport sur les opérations de drainage à exécuter dans le cimetière de l'Est. 2e s., IV, 52.

COSNIER (Léon). — Réponse au questionnaire de la commission d'assistance dans les campagnes. 3e s., XV, 337.

FARGE (Dr). — La peste et la police de santé (Angers, 1582-1584). 3e s., I, 283.

HOSSARD (J.). — Nouvelles observations sur l'inhalation des vapeurs d'éther. 2e s., II, 145.

— Physiologie. 2e s., II, 151.

LACHÈSE (Dr Adolphe). — Observations médico-légales sur la mort du commandant de Beaurepaire. 3e s., III, 39.

— Des vivisections, à propos de trois affaires criminelles contemporaines. 3e s., VIII, 95.

— Typhus des prisonniers de guerre à Angers, en 1814. 3e s., XIV, 240.

LACHÈSE (F.). — Du danger auquel s'exposent les personnes qui habitent les maisons trop nouvellement construites. 3e s., X, 363.

V. DROIT ET ÉCONOMIE POLITIQUE.

AFFICHARD (Emile) — La féodalité et le droit civil français, par M. d'Espinay. 3e série, VI, 86.

— Le droit payen et le droit chrétien, par M. Carpentier. 3e s., VIII, 139; XI. 1.

BEAUTEMPS-BEAUPRÉ. — Les juges ordinaires de l'Anjou et du Maine (1371-1508). 3e s., XXVII, 276.

CAPOL (G. de). — Le rachat des chemins de fer et le socialisme d'État. 3e s., XXIV, 369.

COURTILLER. — Note sur un procès criminel jugé à Saumur, en 1714. 3e s., IV, 48.

CRÉPON (Th.). — Du droit d'anoblissement et de l'usurpation de la noblesse avant 1789. 3e s., III, 106.

ESPINAY (G. d'). — Les formules angevines. 3e s., I, 133.

— Les cartulaires angevins. Étude historique sur la législation féodale en Anjou (Extraits). 3e s., V, 281.

— La liberté de tester et la co-propriété familiale. 3e s., XXIV, 1.

— La coutume d'Anjou en 1411. 3e s., XXVII, 199.

Lèbe-Gigun. — Rapport sur la brochure de M. Boutard, de Tours, relative à la libre monétisation de la propriété. 2e s., VII, 104.

VI. HISTOIRE.

A. Histoire et biographie générales.

***. — Lettres autographes de Catherine de Parthenay et de Henri IV (*fac-simile*). 1re série, VI, 2e p., 276.

Blordier-Langlois. — Sur l'histoire et les principaux historiens des différents siècles. 1re s., I, 127.

Castonnet-Desfosses (H.). — Les origines de Saint-Domingue. 3e s., XXVII, 324.

— Saint-Domingue sous Louis XV, 3e s., XXVIII, 118.

— Le Père Joseph ; sa vie religieuse. 3e s., XXVIII, 153.

Espinay (G. d'). — La controverse sur l'époque de la mission de saint Gatien dans les Gaules. 3e s., XVI, 377.

Faye (Léon). — Rabelais botaniste. 2e s., III, 193.

Godard-Faultrier. — Lettres inédites de Henri III et de Henri IV. 2e s., II, 176, 178.

Jouin (Henry). — Éloge de Ch. Calemard de la Fayette, agronome. 3e s., XII, 391

Lachèse (Eliacin). — Siège de la Rochelle, en 1573. 2e s., I, 51.

Lachèse (Paul). — De quelques institutions militaires chez les Romains. 3e s., VIII, 27,

Prévost (Commandant).— Réfutation de l'erreur qui consiste à attribuer aux soldats romains une supériorité sur les soldats des nations modernes au point de vue de la marche et des travaux exécutés à la guerre. 3e s., X, 341.

Textoris (M.). Coup d'œil général sur l'origine des principales sociétés savantes. 2e s., I, 14.

— Précis historique sur les études générales au Moyen Age, en Occident. 2e s., I, 259.

— Études sur le mouvement intellectuel en Europe durant le xvie siècle. 2e s., II, 385.

— Une visite à Silvio Pellico, en 1851. 2e s., II, 496.

— Considérations sur l'antique origine du système hebdomadaire et sur la période septennaire en général. 2e s., III, 45.

— Doutes sur quelques récits historiques. 3e s., V. 5.

B. Histoire angevine.

Beauregard (Sourdeau de). — Présidial d'Angers. 1re série, V, 256,

— Nouveaux documents sur le chiffre de la population protestante de Saumur à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. 1re s., VI, 2e p., 149.

BEAUREGARD (SOURDEAU de). — Notice historique sur l'ancienne Académie d'Angers. 2e s., III, 5.

BEAUTEMPS-BEAUPRÉ. — Les juges ordinaires de l'Anjou et du Maine (1371-1508). 3e s., XXVII, 276.

BELLEUVRE (P.). — Un dernier mot sur la Roche de Mûrs. 3e s., IV, 195.

BERAUD (T.-C.). — Établissements scientifiques et artistiques d'Angers. 2e s., VII, 129.

BLORDIER-LANGLOIS. — Le chevalier de La Tour-Landry, et réflexions sur le Moyen Age. 1re s., I, 267, 284.

— De l'autorité municipale à Angers. 1re s., IV, 15.

— Des femmes célèbres de l'Anjou. 1re s., IV, 70.

BONNESERRE DE SAINT-DENIS. — Notice sur Château-Gontier, 3e s., II, 189.

CHANLOUINEAU. — Inhumations des princes de la deuxième maison d'Anjou-Sicile dans la cathédrale d'Angers. 1re s., IV, 37.

CHEVALIER (Abbé P.). — Notice historique sur la vraie croix des Incurables de Baugé. 2e s., III, 242.

— Notice historique sur l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire, 3e s., I, 58.

— Enlèvement des reliques de saint Apothème, évêque d'Angers, par les religieux de l'abbaye de Redon. 3e s., I, 211.

CHOYER (Abbé). — Les vrais intérêts des pauvres et de la Doutre, à Angers (suivi des adhésions à ce projet). 3e s., XI, 277.

COSNIER (Léon). — Renaissance de l'Université d'Angers. 3e s., XIV, 319, 393; XV, 177.

— Le Dépôt de mendicité d'Angers, en 1873. 3e s., XVI, 131.

— De la fondation d'un second hôpital à Angers. 3e s., XVI, 313.

— La rue Saint-Laud. 3e s., XX, 1.

— Les sœurs hospitalières. Souvenirs de Saint-Jean et de Sainte-Marie. 3e s., XXIII, 145.

— Suppression de la Cour d'appel d'Angers. 3e s., XXIV, 145.

COULON (F.). — Notice sur Vaulandry (Maine-et-Loire). 2e s., II, 75.

COURTILLER. — Note sur un procès criminel jugé à Saumur en 1714. 3e s., IV, 48.

ESPINAY (G. d'). — Les formules angevines. 3e s., I, 133.

— Les cartulaires angevins. Etude historique sur la législation féodale en Anjou (Extraits). 3e s., V, 281.

— La fée Mélusine. 3e s., XXII, 181.

— La légende des comtes d'Anjou. 3e s., XXV, 49.

— Le gouvernement militaire de Saumur. 3e s , XXVII, 1.

— La coutume d'Anjou en 1411. 3e s., XXVII, 199.

FALIGAN (Ernest). — Note sur une légende attribuant une origine satanique aux Plantagenets. 3e s., XXIV, 65.

— La fée Mélusine. 3e s., XXIV, 51.

FARGE (Dr). — La peste et la police de santé (Angers, 1582-1584). 3e s., I, 283.

C. Biographie et nécrologie angevines.

VII. ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS

A. Archéologie et Architecture.

B. Peinture et sculpture.

C. Musique.

VIII. BELLES-LETTRES.

A. Poésie.

GRILLE (G. R.) — La légende du bâton. 3e s., XXIV, 465.
— Un million de bâtons (historiette). 3e s., XXIV, 472.
— La légende du caillou. 3e s., XXIV, 474.
— Épître à ma vieillesse. 3e s., XXV, 185.
— La morte du 31 décembre. 3e s., XXV, 190.
— Épisode de la dernière guerre. 3e s., XXV, 304.
— A Julien Daillière, épître. 3e s., XXVI, 367.
— Un médecin grippé, épître, 3e s., XXVI, 377.
— Boutade contre le tabac. 3e s., XXVI, 381.
JOUIN (Henry). — Saint Bernard, poème historique. 3e s, XI, 140
— A M. le comte de Montalembert. 3e s., XI, 341.
— L'inconnu. 3e s, XI, 343.
— L'Angelus. A Mme veuve Ampère. 3e s., XII, 137.
— Patrie. 3e s., XIV, 111.
— Le Cercle catholique. 3e s., XV, 28.
— A M. Paul Flandrin (sonnet). 3e s., XV, 326.
— Chant du siècle. 3e s., XXVII, 115.
MAILLARD (Adrien). — La Bienvenue. 3e s., I, 110.
— L'atelier de David d'Angers. 3e s., I, 229.
— Épître à M. Bodinier, peintre. 3e s., III, 98.
PAVIE (Victor). — *Pede libéro.* 3e s., IV, 208.
— La Cigogne. 3e s., V, 239.
— Paysage. 3e s., XXVII, 127.
QUELIN (Jules). — Le sommeil d'un enfant. 3e s., VII, 170.

B. Littérature.

AFFICHARD (Émile). — L'avocat au criminel (fragment). 3e série, III, 207.
— Éloquence et improvisation. 3e s., V, 54.
— Maine de Biran et son journal intime. 3e s., VII, 193.
BAZIN (René). — Souvenir d'artiste. 3e s., XXVII, 40.
BELLEUVRE (Paul). — M de Pontmartin et M. V. Hugo. 3e s., XI, 105,
— Une sépulture. 3e s., XVII, 194.
BLORDIER-LANGLOIS. — Des différents âges du goût en France. 1re s., I, 441, 455.
— Du théâtre en France au moyen âge. 1re s., II, 57.
BOUGLER. — Étude littéraire. 3e s., III, 221.
BOURGAIN (L.). — Les sermons latins rimés au moyen âge, 3e s., XXII. 215.
COSNIER (Léon). — De l'étude des patois et de l'utilité d'un glossaire. 1re s., V, 312.
— Clef des œuvres de Rabelais. 1re s., VI, 1re p., 168.
— La première d'*Esther*, à Saint-Cyr, 3e s., VII. 81.
FALIGAN (Ernest). — La légende de Faust. 3e s., XXIV, 209.
FREPPEL (Mgr). — Discours de réception à la Société. 3e s., XV, 95.

C. Voyages.

D. Bibliographie.

AFFICHARD (Emile). — La féodalité et le droit civil français, par M. d'Espinay. 3e s., VI, 86.

— Le droit payen et le droit chrétien, par M. Carpentier. 3e s., VIII. 139; XI, 1.

BEAUREGARD (SOURDEAU de). Rapport sur un ouvrage de M. Hugot (*Conférences agricoles*). 2e s., VII, 203.

BÉCLARD (Ph.). — Rapport sur l'ouvrage de M. Godard-Faultrier : *D'Angers au Bosphore*. 2e s., VIII, 121.

BELLEUVRE (P.). — Louis de Blois ou un Bénédictin au XVIe siècle, par M. G. de Blois. 3e s., XVIII, 106.

BERAUD (T.-C.). — Revue bibliographique (mars 1850). 2e s., I, 121; II, 184; III, 253.

BIÉCHY (A.). — Étude sur un roman publié par Mme A. Gennevraye. 3e s., VI, 197.

BIZARD. — Catéchisme agricole, par M. du Chevalard. 3e s., VII, 165.

BLORDIER-LANGLOIS. — Souvenirs atlantiques, de M. Th. Pavie. 1re s., I, 282.

— Traduction de l'Orphée, de Ballanche. 1re s., II, 78.

— Démonomanie de Jean Bodin. 1re s., II, 163.

BODINIER (G.). — Étude sur la vie privée au XVe siècle, en Anjou, par M. André Joubert. 3e s., XXVI. 332.

COSNIER (Léon). — Mémoires de Mme la Csse de la Boutetière, 3e s., XXVII, 135.

DAINVILLE (E.). Rapport sur le travail de M. F. Lachèse. 3e s., XI, 363.

ESPINAY (G. d'). — Note sur le cartulaire de Saint-Robert de Cornillon, en Dauphiné. 3e s., V, 46.

— Note sur des fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude, publiés par M. Chazaud. 3e s., VI, 76.

— Note sur le cartulaire d'Autun. 3e s., VIII, 88.

— Dictionnaire topographique du Morbihan, par M. Rosenweig, archiviste. 3e s., XIII, 53.

— Documents inédits sur les arts en Touraine, par M. Grandmaison. 3e s., XIII, 83.

— Les Comtes de Paris. Histoire de l'avènement de la troisième race, par M. Mourin. 3e s., XIII, 100.

— Chroniques Craonnaises, par M. de Bodard de la Jacopière. 3e s., XVI, 95.

— La théorie géogénique et la science des anciens, par l'abbé Choyer. 3e s., XVI, 177.

— Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Tours, par M. Dorange. 3e s., XIX. 12.

— Les sources des établissements de Saint-Louis, par M. Paul Viollet. 3e s., XXII, 51.

— Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine, par M. Beautemps-Beaupré. 3e s., XXVI, 129.

IX. MATIÈRES DIVERSES.

X. DISCOURS, DOCUMENTS, RAPPORTS DE CONCOURS AU NOM DE LA SOCIÉTÉ; EXPOSITIONS.

XI. PROCÈS-VERBAUX [1]

(1) Les procès-verbaux de 1831 à 1847 ont été publiés par fascicules détachés et ne font pas partie de la collection proprement dite des *Mémoires*.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS D'AUTEURS

NOTA. — Le *chiffre romain* et la *lettre* qui suivent le nom de chaque auteur renvoient : le chiffre romain aux divisions; la lettre aux subdivisions de la *Table des matières*.

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU

